

2011

CAHIER ÉCONOMIQUE

Rapport travail et cohésion sociale



STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

112

SAVOIR
POUR AGIR

Sommaire

Rapport travail et cohésion sociale

Partie I: Marché du travail	25
1. Emploi	25
1.1 L'évolution de l'emploi	26
1.2 Les taux d'emploi	31
1.3 Formes de travail et conditions de travail	35
1.3.1 Le travail à temps partiel	35
1.3.2 Le travail temporaire	38
1.3.3 Le travail posté (« Schichtarbeit »)	41
1.3.4 Le travail de nuit	42
1.3.5 Le travail du samedi	43
1.3.6 Le travail du dimanche	44
1.3.7 Les personnes ayant un deuxième emploi	45
2. Chômage	47
2.1 Concepts et définitions	47
2.2 Evolution et structure du chômage	48
2.2.1 Le chômage en fonction du profil des chômeurs	49
2.2.2 Le chômage par commune et par canton	52
2.3 Au-delà de l'emploi et du chômage	54
3. Salaires	62
3.1 Le niveau et l'évolution du salaire moyen	62
3.2 Les salaires par branches	65
3.3 Les effets de la crise économique	67
3.4 Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat	70
3.5 L'écart salarial hommes-femmes	73
3.6 Le salaire minimum	74
3.7 Distribution des salaires	75
3.8 Le coût salarial de 1996 à 2010	76
4. Politiques de l'emploi	87
5. Conciliation vie privée – vie professionnelle	91
5.1 Activité professionnelle et contexte familial	91
5.2 La charge des tâches ménagères et des enfants dans l'emploi du temps	100
5.3 La prise en charge des enfants (et d'autres personnes dépendantes) par des structures de garde extérieures	107
5.4 Congé parental, réduction du temps de travail, arrêt de travail et travail à temps partiel	117
5.5 Flexibilité des heures de travail pour raisons familiales	124
6. Le taux de syndicalisation au Luxembourg	128
6.1 La syndicalisation et le taux de couverture au Luxembourg et en Europe	128
6.2 Analyse statistique du taux de syndicalisation au Luxembourg	130
6.2.1 Modélisation de l'affiliation aux syndicats	133

Partie II: Revenus, conditions de vie et qualité de vie	137
1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages	137
1.1 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs	137
1.2 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise	145
1.3 La perception de la situation financière par les ménages à travers de l'enquête EU-SILC	155
1.3.1 Difficultés à joindre les deux bouts	155
1.3.2 La perception de la charge financière du logement	159
1.3.3 Les arriérés de paiement des ménages	162
2. Revenus et patrimoine	164
2.1 Le revenu disponible des ménages à travers le compte sectoriel des ménages	164
2.2 Distribution des revenus et pauvreté	178
2.2.1 Revenu disponible et niveau de vie	178
2.2.2 Niveaux de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage	179
2.2.3 Analyse par composantes du revenu	180
2.2.4 Indicateurs d'inégalité dans la répartition des revenus	182
2.2.5 Pauvreté et exclusion	183
2.3 Le patrimoine des ménages	194
2.3.1 Le patrimoine financier des ménages à travers le compte sectoriel des ménages	195
2.3.2 Le patrimoine des ménages à travers la « Luxembourg Wealth Study »	206
3. Qualité de vie	228
3.1 La privation matérielle au Luxembourg – analyse des résultats du module EU-SILC 2009	228
3.2 Crime et victimisation au Luxembourg	233
3.2.1 Les enquêtes victimisation	233
3.2.2 L'enquête européenne sur la criminalité et la sécurité	234
3.2.3 Résultats	235
3.2.4 Quelques résultats issus de sources administratives	239
3.3 La santé	241

Préface/Introduction

Le modèle social luxembourgeois a résisté....jusqu'à présent

Le député André Hoffmann (Déi Lénk), lors du vote de la loi du STATEC (10 juillet 2011), avait revendiqué la publication d'un rapport social (« Armutsbericht »), rapport qui devrait être discuté sur la place publique.

Le ministre de l'économie et du commerce extérieur, M. Jeannot Krecké, lui a répondu que le STATEC produit régulièrement un tel rapport. Il s'agit effectivement de la 6^e édition du rapport Travail et Cohésion Sociale (TCS).

Le STATEC avait lancé cette publication de sa propre initiative en exploitant de manière cohérente et systématique une foison de données administratives et d'enquêtes communautaires spécialisées. Le rapport TCS, publié dans la série des cahiers économiques du STATEC, comble une lacune dans l'appréhension de l'état de la société luxembourgeoise. Ce rapport a évolué au cours des années, s'affinant dans la forme et le contenu. Il a pris en compte les suggestions des lecteurs et des utilisateurs lors d'un échange post mortem réalisé en janvier 2011.

Il appartient aux élus, aux associations, aux partenaires sociaux de s'emparer des résultats contenus dans ce rapport pour réfléchir aux différentes dimensions de l'inégalité, à leurs causes et aux moyens dont dispose l'Etat pour atténuer, le cas échéant, les inégalités qui semblent inacceptables.

Le Luxembourg est un des rares pays qui, dans le cadre de la nouvelle « Stratégie UE2020 », n'a pas fixé d'objectif quantitatif de lutte contre la pauvreté au cours de la prochaine décennie. Il est vrai que l'Union européenne après un débat animé, a retenu un critère complexe, composé de trois indicateurs : le taux de risque de pauvreté, le taux de privation matérielle grave et la proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail. D'après ce critère communautaire, le Luxembourg compterait 17,1% d'individus classés comme « pauvres ou exclus » en 2010. Cela paraît tellement invraisemblable dans un des pays les plus riches en termes de revenu national par tête, qu'il n'est pas vraiment pris au sérieux.

Le taux de risque de pauvreté n'a pas augmenté

Quel que soit l'indicateur choisi pour mesurer l'inégalité, il appert que malgré la grande récession qui a connu son point culminant en 2009 (5% de baisse du PIB) et d'une reprise molle de l'activité économique en 2010, la cohésion, mesurée par l'inégalité du revenu ou la proportion de personnes qui vivent dans un ménage au bas de l'échelle, n'a pas, à ce stade, été mise à mal. Certes, la perception de la pauvreté, reflétée dans les enquêtes d'opinion, a augmenté fortement (42% des personnes interrogées pensent qu'il y a au moins 20% de pauvres au Luxembourg en décembre 2009) traduisant l'inquiétude des citoyens face au danger d'une crise sociale plus grave.

Le pouvoir d'achat ne diminue pas

Le pouvoir d'achat, mesuré par le revenu disponible brut des ménages (après déduction de l'inflation) a augmenté, grâce aux transferts publics, qui viennent compenser le recul de salaire moyen réel. C'est ce que montre le nouveau jeu de comptes non financiers des ménages mis récemment au point par le STATEC. Le taux d'endettement brut est supérieur à la moyenne de la zone euro (130% du revenu disponible brut en 2009), un aspect souvent négligé dans le débat national.

D'autre part, l'évolution du revenu médian (en équivalent adulte), basé sur l'enquête EU-SILC a stagné, ce qui conduit à la conclusion que, malgré le report dans le temps de certaines adaptations de l'échelle mobile des salaires, le pouvoir d'achat des ménages n'a pas diminué.

Le halo du chômage

Malgré la grande récession, le taux d'emploi a continué à augmenter, grâce à une création d'emploi dynamique portée surtout par l'arrivée des femmes et des travailleurs seniors sur le marché de travail. La définition du taux d'emploi ayant été échangée dans le cadre de la nouvelle stratégie UE2020, la cible fixée par le Luxembourg devrait être atteinte plus aisément.

L'analyse attentive des résultats que fournit l'enquête sur les forces de travail permet de mettre en évidence le « halo du chômage », les personnes faiblement attachées au marché du travail ou ne faisant qu'un effort modéré de recherche de travail. Il y a un écart important entre le taux de chômage au sens strict (4,4% en 2010) – définition du BIT – et le halo du chômage, englobant les catégories des personnes sous-emploi (9,1% en 2010). Les différentes populations d'actifs/d'inactifs potentiels méritent un examen minutieux, elles doivent compléter l'image étriquée que dessinent les statistiques administratives de l'ADEM.

La métaphore de la société liquide

La cohésion sociale est un concept complexe, multidimensionnel, difficile à saisir et à opérationnaliser statistiquement. Elle a partie liée avec le travail qui en forme la moelle épinière dans la société industrielle en mouvement perpétuel. La métaphore de la société liquide proposée par le sociologue et philosophe Zygmunt Bauman* est très parlante à cet égard. L'homme moderne vit dans une société qui n'offre plus de structure solide et durable, celle-ci se dissout et se transforme à une vitesse telle que les individus ne peuvent inscrire leurs projets dans le long terme. Les liens humains sont fragiles, les engagements réversibles et temporaires marqués par des changements permanents, risqués et anxiogènes.

Le présent rapport, qui va approfondir le thème des relations sociales au cours des prochaines années, donne une série d'indications précieuses sur les traits essentiels de cette société individualisée qui s'ébauche devant nous.

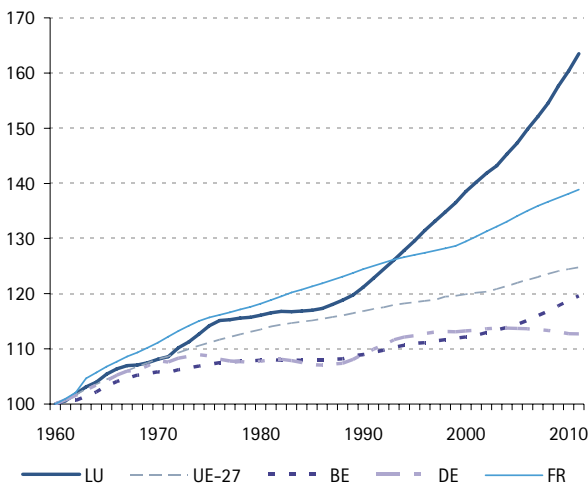
Dr Serge Allegrezza
Directeur du STATEC

* Bauman, Zygmunt. 2007. *Liquid times: living in an age of uncertainty*. Polity.

Le contexte démographique

Avant d'en venir aux indicateurs concernant le travail et la cohésion sociale, il est utile de dire quelques mots sur le contexte démographique caractérisant le Luxembourg.

Graphique 1: Evolution de la population au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins de 1960 à 2011 (indices, 1960 =100)



Source : STATEC, EUROSTAT N.B. : situation au 1^{er} janvier de chaque année ; Allemagne dans ses frontières d'après 1991

Un dynamisme démographique qui ne se dément pas

Une croissance dynamique de la population caractérise le Luxembourg depuis son envol économique lié au développement de la place financière – et du secteur des services en général – à partir du milieu des années 1980. En Europe dans son ensemble et dans la plupart des pays européens considérés séparément, par contre, la population évolue de façon beaucoup moins dynamique.

Entre 1960 et 2010, la population du Grand-Duché a augmenté de 64%, alors que la progression dans l'UE-27 n'est que de 25% dans le même laps de temps. Cette progression démographique importante – et l'écart grandissant par rapport à la moyenne européenne – se fait surtout dans la période 1985–2010. En effet, au cours des 25 premières années de la période considérée (de 1960 à 1985), la population du Grand-Duché n'avait augmenté que de 17 %, soit seulement un tout petit peu plus que la population de l'UE-27 (+ 15% de 1960 à 1985).

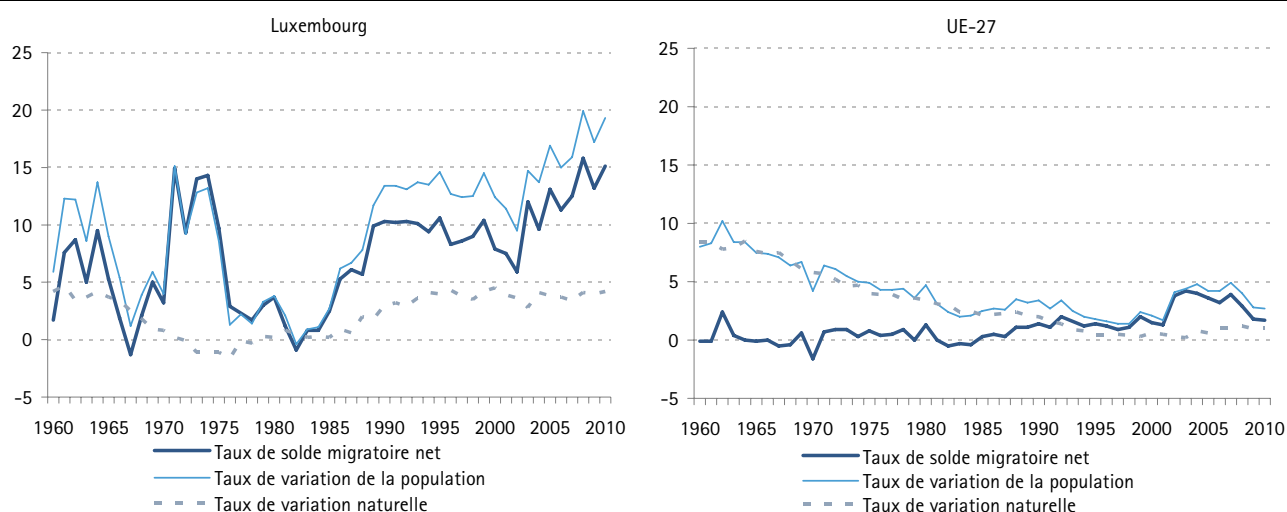
Seule l'Irlande (augmentation de 58% de 1985 à 2010) connaît une évolution démographique comparable à celle du Luxembourg. Parmi les pays voisins, c'est la France dont l'évolution démographique (augmentation de la population de quelque 40% de 1960 à 2010) s'approche le plus de celle du Luxembourg, suivie par la Belgique (20%). En Allemagne (dans ses limites d'après 1991), la population n'augmente que très modérément à long terme (+13% en 2010 par rapport à 1960). Depuis quelques années, la population allemande est même en recul.

En moyenne annuelle, la population de l'UE-27 augmente de 4,2 pour mille de 1960 à 2010, alors que le taux atteint 10,9 pour mille au Luxembourg. De 2000 à 2010, la population de l'UE-27 a connu une augmentation moyenne de 4 pour mille par an. Le taux est de 18 pour mille au Luxembourg pour la même période.

Sur la période 2000–2011, la population du Luxembourg a augmenté de 18%, alors que dans l'UE-27 cette augmentation dépasse à peine les 4%.

L'évolution de la population est déterminée par le solde migratoire net (différence entre immigration et émigration) d'une part et le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) d'autre part.

Graphique 2: Taux de variation totale de la population, taux de solde migratoire et taux de variation naturelle au Luxembourg et en Europe, 1960–2010 (en pour mille)



Source : STATEC, EUROSTAT

La croissance démographique luxembourgeoise continue à être tirée par le solde migratoire

On a dit déjà dit que, parmi les pays européens, le Luxembourg se distingue par son dynamisme démographique. Cela est largement imputable à l'immigration. Le taux de solde migratoire est le ratio entre le solde migratoire et la population. Ce taux est donc le plus parlant pour évaluer l'importance relative de l'immigration.

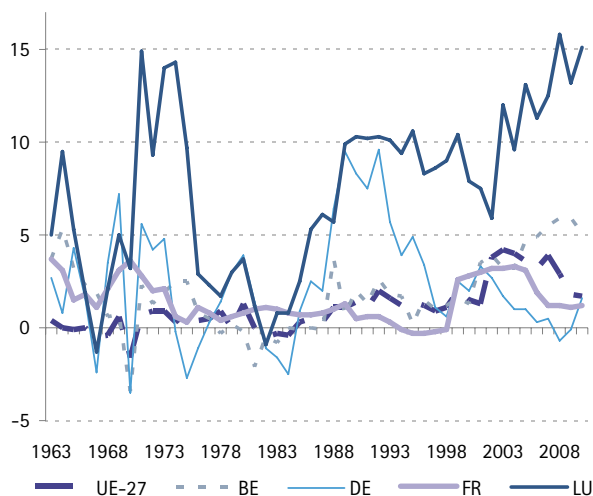
A long terme, le taux de solde migratoire net du Luxembourg dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble: 7.5 pour mille par an au Luxembourg sur la période 1960-2010, contre 1.1 pour mille dans l'UE-27.

A noter encore que le solde migratoire est le miroir de l'évolution économique du pays. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970 (avant la crise économique mondiale), puis la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. A l'inverse, les périodes de ralentissement économique ou de croissance économique lente (deuxième moitié des années 1960, les années 1975-1985, les années 2001-2003) sont caractérisées par un recul du taux de solde migratoire.

A partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la chute du PIB en 2009. Il passe 12.5 pour mille en 2007 à 15.8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13.2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 15.1 pour mille en 2010. Rappelons qu'au début des années 1970, période considérée comme ayant été de forte immigration, le taux ne dépassait pas les 15 pour mille.

Dans l'UE-27, le taux de solde migratoire – qui était déjà beaucoup plus faible qu'au Luxembourg en 2007 (3.9 pour mille dans l'UE-27, contre 12.5 pour mille au Luxembourg) – recule à 2.9 pour mille en 2008, à 1.8 pour mille en 2009 et 1.7 pour mille en 2010. En Allemagne, le taux de solde migratoire a plutôt tendance à reculer depuis le pic passager de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Le taux devient même négatif en 2008. En France, le niveau du taux de solde migratoire monte assez fortement au début des années 2000, puis décline à nouveau avec la crise économique récente. En Belgique, par contre, la tendance est à la hausse (le taux reculant toutefois légèrement en 2010), même si le *niveau* du taux de solde migratoire se situe encore très loin de celui du Luxembourg.

Graphique 3: Taux de solde migratoire au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 1963-2010, en pour mille

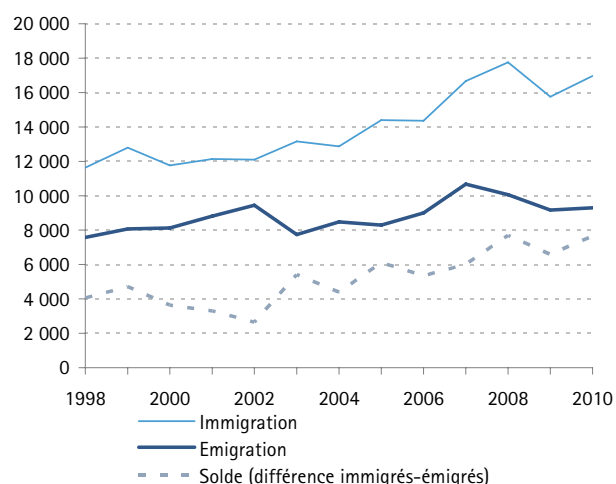


Source: STATEC, EUROSTAT

Le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (sorties) et immigration (entrées). Il est donc utile de considérer séparément ces deux phénomènes. En chiffres absolus, et en tendance, l'immigration et l'émigration sont en hausse depuis de nombreuses années au Luxembourg. Cependant les sorties évoluent moins à la hausse que les entrées, d'où une augmentation, en tendance, du solde migratoire. Les sorties commencent à décroître

légèrement dès 2008, alors que, pour les entrées, le tassement n'intervient qu'en 2009. En 2010, les sorties (émigration) restent au même niveau qu'en 2009, alors que les entrées (immigration) repartent à hausse, d'où une augmentation du solde migratoire qui atteint 7660 personnes en 2010. Après 2008 (solde de 7700), ce chiffre est le plus élevé qui a atteint au cours des dernières années. A noter qu'en 1998, le solde migratoire n'était que de 4056 personnes.

Graphique 4: Entrées (immigration) et sorties (émigration) au Luxembourg, 1998-2010 (nombre de personnes)



Source: STATEC

Tableau 1: Etat de la population, 1981, 1991 et 2001-2011, au 1er janvier, en milliers de personnes

Année	1981	1991	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Population totale (x1000)	364.6	384.4	439.5	444.1	448.3	455.0	461.2	469.1	476.2	483.8	493.5	502.1	511.8
dont: Femmes	186.7	196.1	223.0	225.2	227.3	230.3	233.1	237.0	240.4	244.2	248.7	252.7	257.2
Luxembourgeois	268.8	271.4	277.2	277.3	277.6	277.2	277.5	277.8	277.9	277.9	278.0	285.7	290.5
Étrangers (x1000)	95.8	113.0	162.3	166.7	170.7	177.8	183.7	191.3	198.3	205.9	215.5	216.4	221.3
dont: - Portugais	29.3	39.1	58.7	59.8	61.4	64.9	67.8	70.8	73.7	76.6	80.0	79.8	81.3
- Italiens	22.3	19.5	19.0	19.1	19.0	19.0	19.0	19.1	19.1	19.1	19.4	18.2	17.7
- Français	11.9	13.0	20.0	20.9	21.6	22.2	23.1	24.1	25.2	26.6	28.5	29.7	31.0
- Belges	7.9	10.1	14.8	15.4	15.9	16.2	16.3	16.5	16.5	16.5	16.7	16.7	17.0
- Allemands	8.9	8.8	10.1	10.1	10.2	10.5	10.8	10.9	11.3	11.6	12.0	12.0	12.1
- Britanniques	2.0	3.2	4.3	4.5	4.7	4.7	4.7	4.8	4.9	5.0	5.3	5.5	5.6
- Néerlandais	2.9	3.5	3.7	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	3.9	3.8
- Autres UE	10.6	6.6	9.2	9.7	9.7	10.3	12.4	14.5	16.5	17.9	19.5	20.5	21.7
- Autres	0.0	9.2	22.5	23.5	24.6	26.4	25.9	26.9	27.3	28.8	30.2	30.1	31.1
Étrangers en %	26.3	29.4	36.9	37.5	38.1	39.1	39.8	40.8	41.6	42.6	43.7	43.1	43.2

Source: STATEC

De 1981 à 2011, la part de la population de nationalité étrangère au Luxembourg passe de 26.3% de la population totale à 43.2 %

Au premier janvier 1981, la population totale du Luxembourg fut de 364 600 personnes dont 95 800 étrangers. Au premier janvier 2011, on comptait 511 800 habitants au Luxembourg, dont 221 300 étrangers. La dynamique de l'immigration fait que la part des étrangers dans la population totale du Luxembourg est passée de 26.3% en 1981 à 43.2% en 2010. En d'autres mots, sur l'ensemble de la période 1981-2011, la population de nationalité luxembourgeoise n'a augmenté que de 8%, alors que la population de nationalité étrangère a augmenté de 131%.

Tableau 2: Part des étrangers par nationalité dans la population totale, 1991, 2001 et 2011 (en %)

	1991	2001	2011
Étrangers (en%)	29.4	36.9	43.2
dont: - Portugais	10.2	13.4	15.9
- Italiens	5.1	4.3	3.5
- Français	3.4	4.6	6.1
- Belges	2.6	3.4	3.3
- Allemands	2.3	2.3	2.4
- Britanniques	0.8	1.0	1.1
- Néerlandais	0.9	0.8	0.7
- Autres UE	1.7	2.1	4.2
- Autres	2.4	5.1	6.1

Source: STATEC

On constate également que pratiquement toutes les nationalités (prises en considération ici) progressent en termes absolus, mis à part les Italiens. Le nombre de Portugais évolue de 29 300 en 1981 à 81 300 en 2011, celui des Français de 11 900 à 31 000, celui des Belges de 7 900 à 17 000, celui des Allemands de 8 900 à 12 100. Le nombre de personnes ayant une autre nationalité UE passe de 10 800 à 21 700 et celui des personnes de nationalité hors UE à 31 100. Par contre, le nombre de personnes de nationalité italienne est en déclin en évoluant de 22 300 en 1981 à 17 700 en 2011.

La part des Portugais dans la population du Grand-Duché – part qui était déjà importante en 1991 avec 10% de la population totale – passe à près de 16% en 2011. Celle des Français augmente également (de 3.4% en 1991 à 6.1% en 2011). Les Français constituent désormais le deuxième groupe de la population du Grand-Duché. Ils ont pris cette place aux Italiens dont la part passe de 5.1% de la population en 1991 à 3.5% en 2011. La part des Belges dans la population du Grand-Duché augmente

également (2.6% en 1991 à 3.3% en 2011), alors que celle des Allemands reste stable (2.3%-2.4%). La proportion de citoyens étrangers d'autres pays de l'UE résidant au Luxembourg est orientée clairement à la hausse (1.7% de la population totale en 1991 et 4.2% en 2011), de même que celle des citoyens ayant une nationalité d'un pays non-communautaire. La part de ces personnes dans la population, qui était de 2.4% en 1991, atteint 6.1% en 2011.

Tableau 3: Part des étrangers par nationalité dans la population étrangère totale résidant au Luxembourg, 1991, 2001 et 2011 (en %)

Année	1991	2001	2011
Étrangers	100.0	100.0	100.0
dont: - Portugais	34.6	36.2	36.7
- Italiens	17.3	11.7	8.0
- Français	11.5	12.3	14.0
- Belges	8.9	9.1	7.7
- Allemands	7.8	6.2	5.5
- Britanniques	2.8	2.6	2.5
- Néerlandais	3.1	2.3	1.7
- Autres UE	5.8	5.7	9.8
- Autres	8.1	13.9	14.1

Source: STATEC

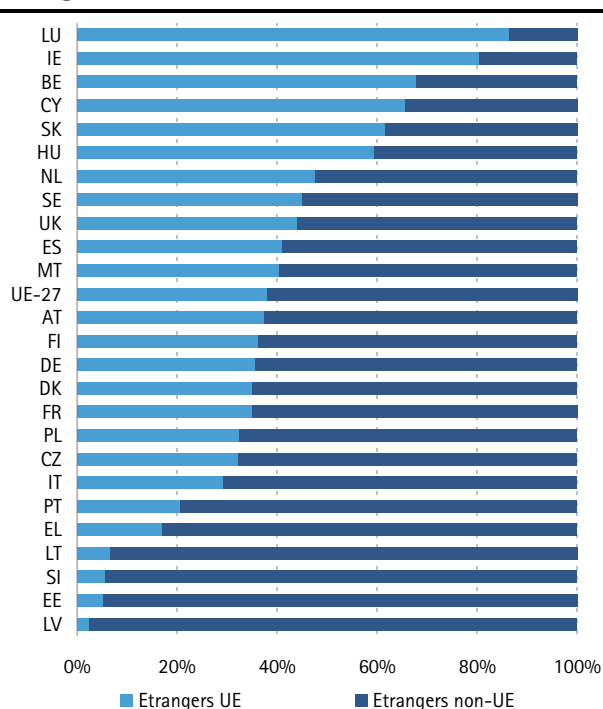
Quel est le poids des différentes nationalités dans la population étrangère totale du Grand-Duché ? Les Portugais constituent le groupe le plus important des étrangers avec 36.7% de l'ensemble des étrangers au Luxembourg. Depuis 1991 (34.6%), la part des Portugais a donc légèrement augmenté. La part des Italiens dans la population étrangère totale a fortement diminué en passant de 17.3% en 1991 à 8% en 2011. La part des Allemands et des Belges dans la population étrangère a plutôt tendance à reculer. Par contre, la part des autres nationalités de l'UE parmi les étrangers résidant au Luxembourg augmente assez fortement au cours de la dernière décennie (de 5.7% en 2001 à 9.8% en 2011). De même la proportion des nationalités non UE dans la population étrangère totale est orientée à la hausse (de 8.1% en 2001 à 14.1% en 2011). A noter que cette augmentation se situe cependant largement dans les années 1990.

Au Luxembourg, les étrangers provenant de pays de l'Union européenne sont largement majoritaires

En jetant un regard sur la distribution des étrangers selon leur nationalité communautaire, resp. non-communautaire, on s'aperçoit que le Luxembourg est le pays de l'UE où la part des étrangers provenant d'un autre pays de l'UE est la plus importante, respectivement où la part des non-communautaires

est la plus faible. 86% du total des étrangers vivant au Luxembourg sont « communautaires ». 14% sont non-communautaires. Suit l'Irlande avec 80% d'étrangers communautaires, puis la Belgique avec 67% d'étrangers communautaires.

Graphique 5: Distribution des étrangers selon le groupe de nationalité (UE et non-UE) en Europe, 2010 (en % de la population de nationalité étrangère)



Source: STATEC, EUROSTAT

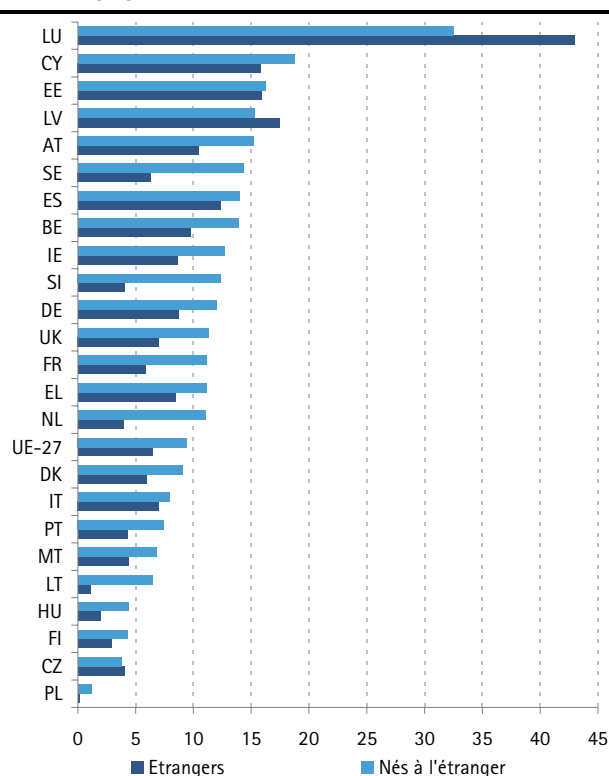
En France et en Allemagne, la part des étrangers communautaires n'est que de 35%. Les divergences très fortes dans ce domaine en Europe sont liées à l'histoire spécifique des pays (notamment à l'histoire de l'immigration, mais aussi à l'histoire coloniale et l'histoire des frontières européennes).

Au Luxembourg, les personnes nées à l'étranger constituent 32% de la population, alors que la part des personnes de nationalité étrangère est de 43%

Les statistiques basées sur la nationalité ne racontent qu'une partie de l'histoire. Désormais, des statistiques concernant le pays de naissance sont disponibles. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux grandeurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents Etats (droit du sol, droit du sang, ...), mais également des naturalisations et de l'origine

(communautaire ou non-communautaire) des immigrés.

Graphique 6: Parts des personnes de nationalité étrangère et des personnes nées à l'étranger dans la population totale des pays européens, 2010 (en % de la population totale)



Source: STATEC, EUROSTAT

Dans le contexte européen, il apparaît que le Luxembourg occupe une position un peu à part dans ce domaine. En effet, c'est un de rares pays où la proportion des personnes de nationalité étrangère est plus élevée que celle des personnes nées à l'étranger. 32% des personnes résidant au Luxembourg sont nées à l'étranger, alors que 43% sont de nationalité étrangère. Dans les autres pays européens, les pourcentages sont beaucoup plus faibles, mais on doit également noter que les proportions sont généralement inversées (c'est-à-dire qu'il y a généralement un pourcentage plus élevé de personnes nées à l'étranger que de personnes ayant une nationalité étrangère). En Belgique, par exemple, la part des personnes ayant une nationalité étrangère dans la population totale est de 9.7%, mais la part des personnes nées à l'étranger est de 13.9%. En Allemagne, 8.7% de la population ont une nationalité étrangère, mais quelque 12% de la population sont nés à l'étranger. La spécificité du Luxembourg peut notamment être expliquée par le fait que, contrairement à beaucoup de pays européens, les étrangers communautaires sont largement

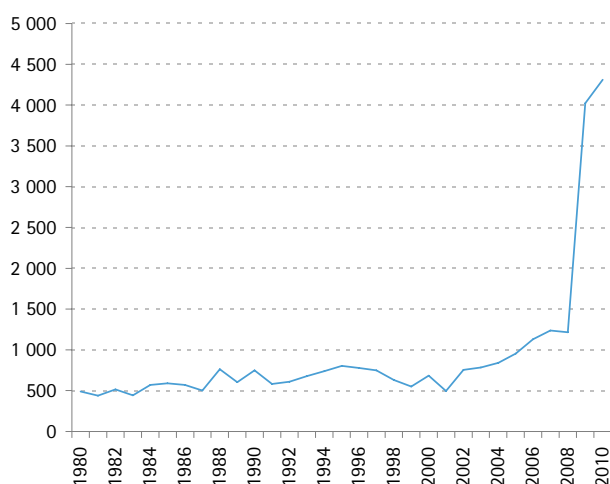
majoritaires au Luxembourg (voir ci-dessus) et que ceux-ci, jouissant des droits spécifiques des citoyens communautaires, ne sont pas nécessairement incités, resp. motivés à prendre la nationalité luxembourgeoise.

L'explosion des naturalisations

Qu'en est-il plus précisément des naturalisations au Luxembourg ?

En 2009, pour la première fois depuis de nombreuses années, la part de la population de nationalité luxembourgeoise dans la population totale a connu une légère augmentation en passant 56.3% à 56.9%.

Graphique 7: Evolution des naturalisations/options au Luxembourg, 1980-2010 (nombre de personnes)



Source: Ministère de la Justice, STATEC

Cette augmentation résulte de l'effet de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise qui a conduit à une véritable explosion du nombre de naturalisations/options. Cette loi permet aux étrangers désirant acquérir la nationalité luxembourgeoise de conserver leur nationalité d'origine.

En 2009, 4 022 personnes âgées de 18 ans et plus ont acquis la nationalité luxembourgeoise, contre 1 215 en 2008. A ce nombre s'ajoutent encore les 1 335 enfants mineurs automatiquement naturalisés avec leurs géniteurs. A ces 5 357 personnes, il faut encore ajouter celles bénéficiant du double droit du sol: 3 414 personnes sont devenues luxembourgeoises du fait qu'elles sont nées au Luxembourg entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 2008 de parents non-luxembourgeois dont un au moins est également né au Luxembourg. En bref, en 2009, 8 771 personnes

sont devenues Luxembourgeois. En soustrayant à ce nombre les soldes naturel et migratoire négatifs pour les personnes de nationalité luxembourgeoise, on arrive une augmentation du nombre des nationaux de 7 730 personnes. Etant donné que le solde migratoire est légèrement inférieur à ce chiffre en 2009 (solde migratoire de 6 583 en 2009), la part des citoyens de nationalité luxembourgeoise dans la population totale a augmenté un peu en 2009 (de 56.3% en 2008 à 56.9% en 2009).

En 2010, l'effet de la loi sur les naturalisations ne se dément pas et le nombre de naturalisations a même augmenté en passant de 4022 en 2009 à 4311. Ce qui contribue à expliquer que, malgré le solde migratoire important en 2010, la part des étrangers dans la population du Grand-Duché n'a que très légèrement augmenté (43.1% en 2009 à 43.2% en 2010)

La structure des naturalisations selon les nationalités d'origine s'est maintenue grosso modo après la mise en vigueur de la loi. Néanmoins, on note une augmentation de la part des Portugais dans le total des naturalisations (cette part passant de 24.1% en 2008 à 30.9% en 2009 et à 31.3% en 2010). Il convient également de signaler qu'en 2010, la part des Italiens ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation augmente fortement (de 9% à 15.4% du total des naturalisations).

Tableau 4: Naturalisations/options par nationalités d'origine, 2007-2010 (nombre de personnes)

	2007	2008	2009	2010
Toutes nationalités	1 236	1 215	4 022	4 311
Allemande	95	76	322	333
Belge	97	77	224	258
Française	75	76	277	342
Néerlandaise	10	20	31	50
Italienne	138	109	362	665
Portugaise	352	293	1 242	1 351
Autres	469	564	1 564	1 312

Source: Ministère de la Justice, STATEC

Tableau 5: Parts des naturalisations/options selon les nationalités d'origine, 2007-2010 (en %)

	2007	2008	2009	2010
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Allemande	7.7	6.3	8.0	7.7
Belge	7.8	6.3	5.6	6.0
Française	6.1	6.3	6.9	7.9
Néerlandaise	0.8	1.6	0.8	1.2
Italienne	11.2	9.0	9.0	15.4
Portugaise	28.5	24.1	30.9	31.3
Autres	37.9	46.4	38.9	30.4

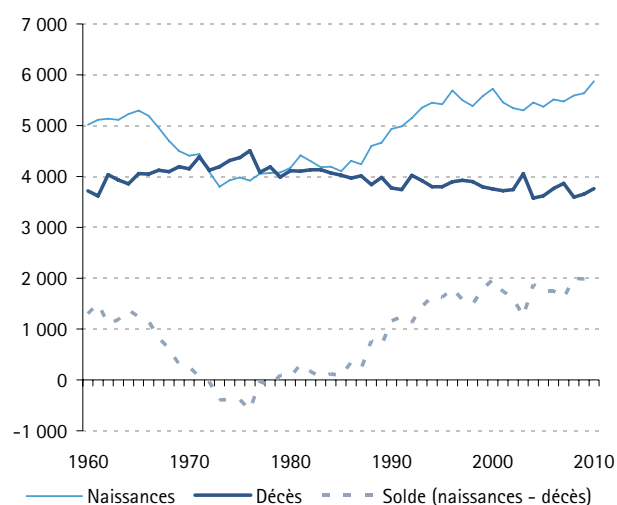
Source: Ministère de la Justice, STATEC

Actuellement, il est impossible de dire combien de personnes ont fait usage de leur droit de conserver leur(s) nationalité(s) antérieure(s). La loi sur la nationalité luxembourgeoise dit dans son Art. 28. *"Sous réserve des conventions internationales et des lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, toute personne possédant, outre la nationalité luxembourgeoise, une ou plusieurs autres nationalités, est considérée par les autorités du Grand-Duché de Luxembourg comme exclusivement Luxembourgeoise"*. Le recensement de la population – qui a eu lieu en 2011 – permettra au STATEC de répondre à cette interrogation et d'analyser en détail la question de la multiple nationalité.

Le solde des naissances et des décès est largement positif au Luxembourg

En ce qui concerne l'évolution à long terme des naissances et des décès, il est d'abord à noter que la deuxième moitié des années 1960 et le début des années 1970 sont marquées par un recul des naissances et une augmentation des décès. Le solde des naissances et des décès devient négatif, d'où la peur de que qu'on a pu appeler le « suicide démographique » du Luxembourg et qui se reflète notamment dans le rapport du démographe français Gérard Calot, remis en 1978 au gouvernement luxembourgeois. Or, ce rapport se situe déjà dans une période où les « fondamentaux » démographiques du Luxembourg avaient commencé à changer. Le nombre de naissances se stabilise, puis augmente fortement dans les années 1980 (avant de se stabiliser à ce niveau élevé). C'est également dans la deuxième moitié des années 1970 que commence à décliner le nombre de décès. Logiquement, le solde des naissances et des décès augmente fortement du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 avant de se stabiliser à un niveau supérieur aux années 1960.

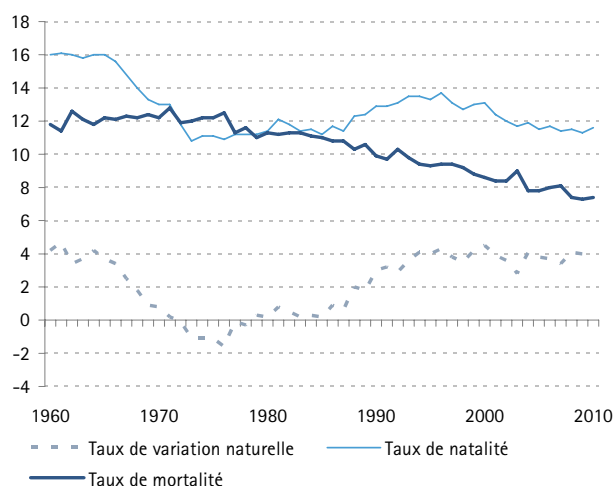
Graphique 8: Naissances, décès et solde naturel au Luxembourg, 1960–2010, nombre en milliers



Source: STATEC

Comme pour le solde migratoire, il convient de mettre le solde des naissances et des décès en rapport avec la population pour évaluer son impact relatif. Il s'agit de ce qu'on appelle le taux de variation naturelle de la population. Après avoir décliné jusqu'au milieu des années 1970, ce taux s'oriente à la hausse ; ce qui est largement dû à une stabilisation, puis une hausse du taux de natalité (alors que le taux de mortalité tend à décroître de façon continue). D'un chiffre légèrement négatif en 1970, on arrive à taux de variation naturelle de plus de 4 pour mille au milieu des années 1990. Depuis, le taux de variation naturelle de la population du Luxembourg se maintient grosso modo à ce niveau. Pour les années 2000 – 2010, le taux moyen annuel de variation naturelle est de 3.8 pour mille.

Graphique 9: Taux de natalité, taux de mortalité et taux de variation naturelle, 1960–2010 (en pour mille)



Source: STATEC

Là encore, la comparaison avec l'UE-27 apporte quelques données de cadrage utiles. En 1960, le taux de variation naturelle était très supérieur à celui du Luxembourg: moins de 5 pour mille au Luxembourg, contre plus de 8 pour mille dans l'UE-27. Par la suite et jusqu'au milieu des années 1970 le taux chute et cela plus fortement au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne. Il devient même négatif dans notre pays comme on l'a déjà vu en commentant les chiffres absolus.

A partir du milieu des années 1970, les taux de variation naturelle au Luxembourg et dans l'UE-27 évoluent dans des directions opposées. Au Luxembourg on amorce une tendance ascendante, alors que dans l'UE-27 le taux de variation naturelle continue à décliner et se rapproche tout simplement de l'équilibre entre décès et naissances (un taux de variation naturelle nul, resp. très faible). Au cours de la décennie 2000-2010, le taux de variation naturelle de la population du Luxembourg atteint 3.8 pour mille, alors que le taux correspondant pour l'UE-27 n'était que de 0.8 pour mille.

Il est important d'ajouter que le taux de variation naturelle relativement élevé du Luxembourg est étroitement lié au solde migratoire. En fait, l'immigration au Luxembourg est « familiale » et constituée largement de personnes jeunes en âge de procréer (ce qui se répercute évidemment également sur le solde naturel et taux de natalité). Elle est donc relativement jeune, ce qui a des répercussions sur le nombre de décès (et le taux de mortalité).

Tableau 6: Naissances, décès et solde naturel par nationalité au Luxembourg, 1990, 2000, 2008-2010 (nombre)

		1990	2000	2008	2009	2010
Naissances	Luxembourgeois	3 284	2 917	2 470	2 686	3 029
	Etrangers	1 652	2 806	3 126	2 952	2 845
	Total	4 936	5 723	5 596	5 638	5 874
Décès	Luxembourgeois	3 373	3 202	2 983	2 997	3 049
	Etrangers	400	547	612	660	711
	Total	3 773	3 749	3 595	3 657	3 760
Solde (naissances - décès)	Luxembourgeois	-89	-285	-513	-311	-20
	Etrangers	1 252	2 259	2 514	2 292	2 134
	Total	1 163	1 974	2 001	1 981	2 114

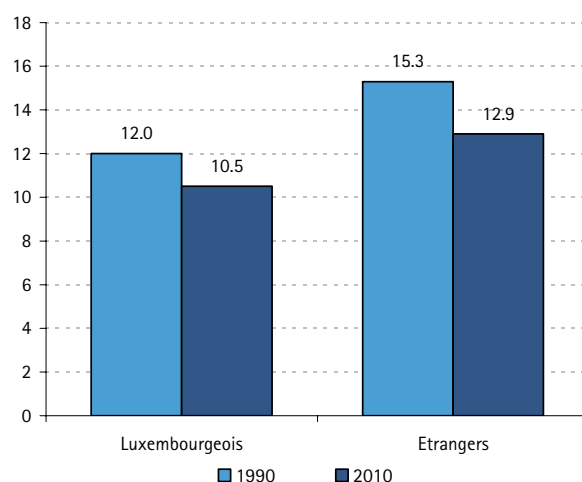
Source: STATEC

En fait, au cours des vingt dernières années, le solde naturel des Luxembourgeois est négatif, et l'excédent naturel total positif est exclusivement dû aux étrangers. A titre d'exemple, en 2009, le solde naturel (naissances – décès) des Luxembourgeois était négatif (-311), alors que celui des étrangers était positif (+2 292). D'où un solde naturel total de +1 981 en 2009. L'excédent naturel des étrangers est d'ailleurs

largement dû à un nombre de décès assez faible (il s'agit d'une population relativement jeune, rappelons-le). En 2009, on comptait près de 3000 décès de Luxembourgeois et seulement 660 décès d'étrangers. En 2010, le solde naturel des Luxembourgeois était légèrement négatif (-20), alors que celui des étrangers était positif (+2134). D'où un excédent naturel total de +2114. Le nombre de décès de Luxembourgeois était de 3049 en 2010, alors que celui des étrangers n'était que de 711.

Un autre indicateur est révélateur de l'impact de l'immigration sur la natalité, c'est le taux de natalité, c'est-à-dire le nombre de naissances rapporté à la population.

Graphique 10: Taux de natalité par nationalité au Luxembourg, 1990 et 2010 (en pour mille)



Source: STATEC

Le taux de natalité des étrangers en 2010 est de 12.9 pour mille pour les étrangers, contre 10.5 pour mille pour les Luxembourgeois. A côté du fait que le taux de natalité des étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois, il convient également de noter que le taux de natalité est en diminution pour les Luxembourgeois (de 12 pour mille en 1990 à 10.5 pour mille en 2010), comme pour les étrangers (de 15.3 pour mille à 12.9 pour mille).

Les ¾ de l'augmentation de la population depuis une dizaine d'années sont imputables à l'excédent migratoire

En résumé, au cours de la dernière décennie, le solde migratoire contribue pour les trois quarts à l'augmentation de la population. L'augmentation totale de la population est de 84489 personnes entre 1998 et 2010. En effet la population du Grand-Duché

passé de 427351 personnes au 31.12.1998 à 511840 au 31.12.2010. L'excédent migratoire sur l'ensemble de cette période est de 63060 personnes, alors que l'excédent naturel est de seulement 21429.

Tableau 7: Mouvement naturel et migratoire de la population, 1998-2010 (nombre)

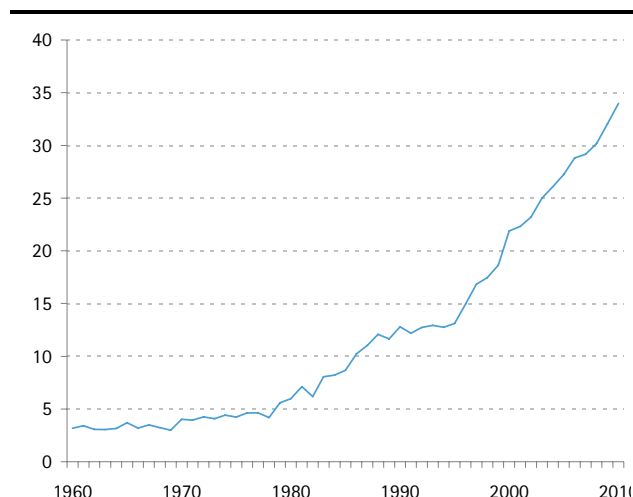
	Nais- sances	Décès	Excédent naturel	Excé- dent migrato- ire	Excé- dent total	Popula- tion au 31.12	Part de l'excédent migratoire dans l'augmentation de la population
1998	5 386	3 901	1 485	3 815	5 300	427 351	72.0
1999	5 582	3 793	1 789	4 461	6 250	433 600	71.4
2000	5 723	3 754	1 969	3 431	5 400	439 000	63.5
2001	5 459	3 719	1 740	3 310	5 050	444 050	65.5
2002	5 345	3 744	1 601	2 649	4 250	448 300	62.3
2003	5 303	4 053	1 250	5 412	6 700	455 000	80.8
2004	5 452	3 578	1 874	4 392	6 200	461 200	70.8
2005	5 371	3 621	1 750	6 110	7 900	469 100	77.3
2006	5 514	3 766	1 748	5 351	7 100	476 200	75.4
2007	5 477	3 866	1 611	6 001	7 600	483 800	79.0
2008	5 596	3 595	2 001	7 700	9 700	493 500	79.4
2009	5 639	3 657	1 982	6 583	8 565	502 066	76.9
2010	5 874	3 760	2 114	7 660	9 774	511 840	78.4

Source: STATEC

La part des naissances hors mariage en très forte augmentation

En ce qui concerne les naissances, retenons finalement que la part des naissances hors mariage est en très forte augmentation et cela aussi bien au Luxembourg que dans l'UE.

Graphique 11: Part des naissances hors mariage au Luxembourg, 1960-2010 (en % du total des naissances)



Source: STATEC

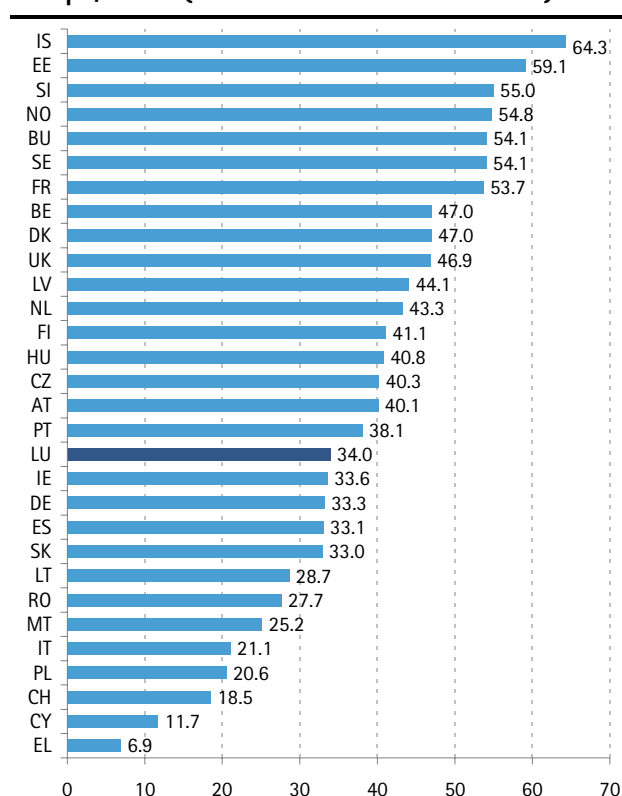
En 1960, on comptait 159 naissances hors mariage dans notre pays sur un total de 5019 naissances, soit 3.2% de l'ensemble des naissances. La part des naissances hors mariage reste en-dessous de 5% jusqu'au début des années 1980, puis explose littéralement et atteint près de 35% du total des naissances en 2010 (1996 naissances hors mariage sur un total de 5874 naissances). Avec ce taux, le Luxembourg se situe néanmoins en-dessous de la moyenne européenne (près de 38% de naissances hors mariage dans l'UE-27).

En France (quelque 54%) et en Belgique (environ 47%), les naissances hors mariage sont beaucoup plus fréquentes que dans notre pays. L'Allemagne se situe à peu près au niveau du Luxembourg (34% de naissances hors mariage).

L'Islande est en tête de la liste des pays européens avec plus de 60% de naissances hors mariage. Les pays nordiques en général affichent des proportions de naissances hors mariage élevées, tout comme un certain nombre de pays de l'Est européen (comme l'Estonie, la Bulgarie, ou la Lettonie). Les pays du Sud de l'Europe (Grèce, Chypre, Italie, Malte), la Pologne, mais également la Suisse se situent en fin de peloton.

L'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg se situe dans la première moitié du peloton européen ... mais assez loin de la tête

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ou somme des naissances réduites) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

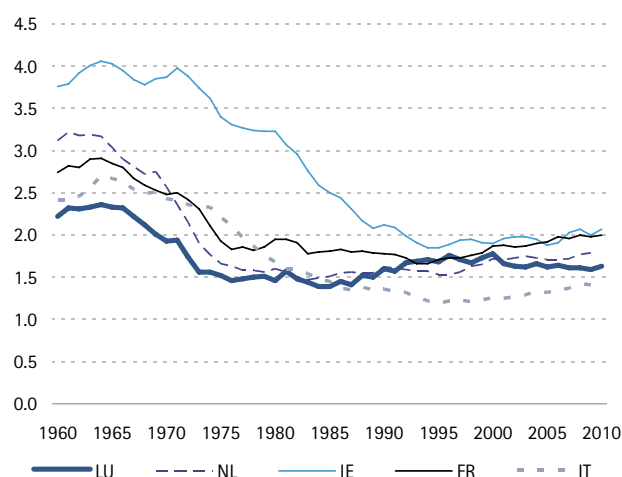
Graphique 12: Part des naissances hors mariage en Europe, 2010 (en % du total des naissances)

Source: STATEC, EUROSTAT

Comme le note l'INSEE (France): « Les taux utilisés dans le calcul de l'indicateur conjonctuel de fécondité sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjonctuel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population. »

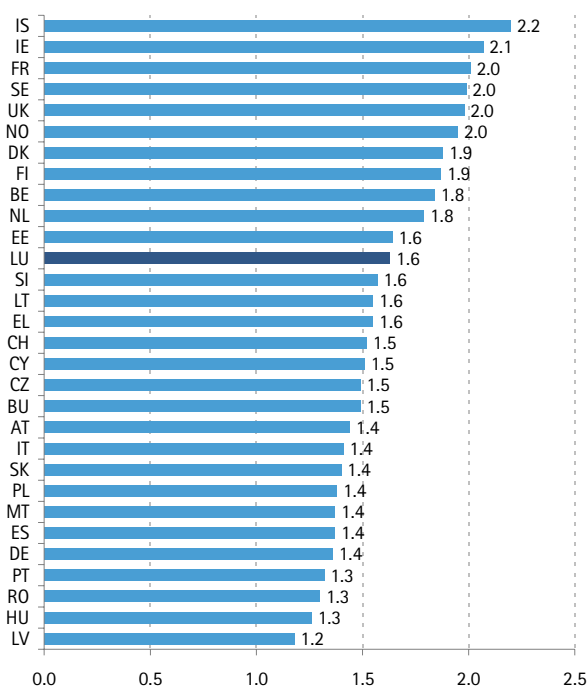
Au Luxembourg, l'indicateur conjonctuel de fécondité recule fortement dans les années 1960 et cela jusqu'au milieu des années 1970. Il ne s'agit pas d'une exception en Europe, la plupart des pays européens connaissant une évolution similaire, avec toutefois des nuances. En Irlande, par exemple, l'indicateur se maintient un peu plus longtemps à son niveau très élevé avant de décliner.

A noter encore que dans les années 1960, l'indicateur conjonctuel de fécondité du Luxembourg (2.22 en 1960) était parmi les plus faibles d'Europe. Le déclin rapide de l'indicateur au Luxembourg s'arrête au milieu des années 1970. Il se stabilise par la suite et est orienté à la hausse à partir du milieu des années 1980 jusqu'en 2000. Il passe de 1.41 en 1987 à 1.78 en 2000. Depuis l'an 2000, l'indicateur se tasse légèrement en atteignant 1.63 en 2010.

Graphique 13: Indicateur conjonctuel de fécondité dans quelques pays européens, 1960-2010

Source: STATEC, EUROSTAT

Avec cette valeur, le Luxembourg se situe désormais dans la première moitié du peloton européen, mais est précédé par la plupart des pays nordiques (Islande, Suède, Norvège, Danemark, Finlande) mais également par l'Irlande, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

Graphique 14: Indicateur conjoncturel de fécondité en Europe, 2010

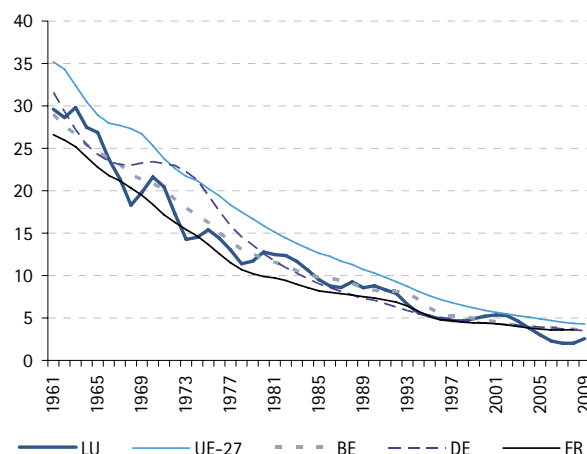
Source: STATEC, EUROSTAT

La mortalité infantile en baisse ...

La mortalité infantile est un indicateur démographique important dans la mesure où il contribue à expliquer l'évolution du taux de mortalité général et constitue en même temps un indicateur de santé publique. La mortalité infantile est mesurée par le taux de mortalité infantile, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an au cours de l'année et le nombre de naissances vivantes au cours de la même année. Ce chiffre est exprimé pour 1 000 naissances vivantes.

Dans tous les pays européens, le taux de mortalité infantile a fortement reculé au cours du dernier demi-siècle. C'est également le cas pour le Luxembourg. Le taux passe de 31.5 pour mille naissances vivantes en 1960 à 24.9 pour mille en 1970, 11.5 pour mille en 1980, 7.3 pour mille en 1990, 5.1 pour mille en 2000 et 3.4 pour mille en 2010.

Dans les années 1960, le Luxembourg se situait encore très loin des pays nordiques en matière de mortalité infantile. La moyenne du taux de mortalité infantile sur les années 1960-1962 était de 29.6 pour mille au Luxembourg, mais de seulement 15.9 pour mille en Suède, 20.8 en Finlande, 15.6 en Norvège et 16.5 en Islande.

Graphique 15: Taux de mortalité infantile au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 1960-2010 (en ‰)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Série lissée: moyennes centrées sur 3 années glissées

Aujourd'hui, le taux de mortalité infantile au Luxembourg (moyenne de 2.6 pour mille sur les années 2008-2010) se situe parmi les plus faibles d'Europe. Dans l'UE-27, on trouve un taux de mortalité infantile moyen de 4.3 pour mille sur les années 2008-2010. Le Luxembourg se trouve désormais très près des pays nordiques où les taux de mortalité infantile sont également très faibles (2.5 pour mille en Finlande et en Suède, 2.9 pour mille en Norvège 2.2 pour mille en Islande en moyenne sur les années 2008-2010).

Le vieillissement de la population

Depuis des années, le thème du vieillissement de la population revient de façon récurrente, notamment dans le contexte des discussions sur l'avenir du système public des pensions. Le vieillissement de la population peut résulter de deux phénomènes démographiques (resp. de la combinaison de deux phénomènes): d'une réduction de la fécondité (qui s'est stabilisé depuis quelques années dans la plupart des pays européens à un niveau ne permettant pas le renouvellement des générations) et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Le vieillissement de la population a pour effet une augmentation du rapport de dépendance démographique, ou ratio de dépendance démographique, c'est-à-dire du ratio entre l'effectif de la partie de la population qui dépend des autres et l'effectif de la partie de la population qui peut prendre en charge les autres.

L'espérance de vie en hausse

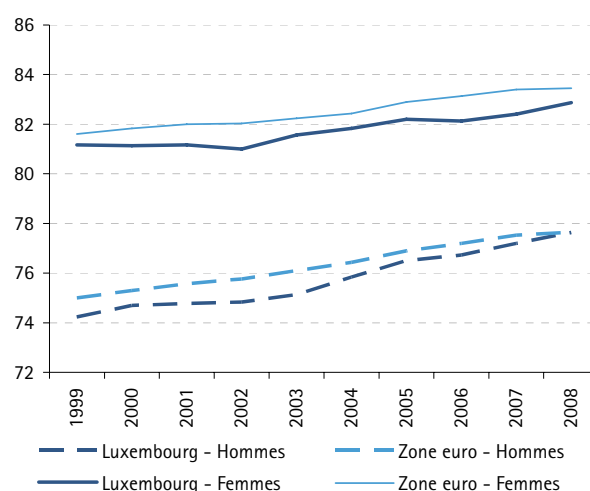
D'abord, sur le long terme, l'espérance de vie à la naissance des hommes au Luxembourg passe de quelque 61.7 ans au lendemain de la seconde guerre mondiale à 78.1 ans en 2009, soit une augmentation de plus 16 ans en un demi-siècle.

L'espérance des femmes est structurellement plus élevée que celle des hommes. Au Luxembourg, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'espérance de vie féminine était de 65.8 ans (contre 61.7 ans pour les hommes). Elle atteint 83.3 ans en 2009 (contre 78.1 pour les hommes), soit une augmentation de plus de 17 ans de l'espérance de vie des femmes depuis un demi-siècle.

En jetant en regard sur l'évolution au cours de la dernière décennie, on note également le mouvement à la hausse de l'espérance de vie à la naissance que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. On constate encore que l'espérance de vie des hommes – qui était inférieure à la moyenne européenne en 1998 (73.7 au Luxembourg, contre 74.7 dans la zone euro) – se rapproche et atteint le niveau moyen de la zone euro. En 2009, l'espérance de vie des hommes au Luxembourg est même légèrement supérieure à la moyenne de la zone euro (78.1 ans au Grand-Duché contre 77.8 ans dans la zone euro). En France, l'espérance de vie à la naissance des hommes (78 ans en 2010) se situe au même niveau qu'au Luxembourg. En Allemagne et en Belgique, elle est légèrement inférieure (77.8, resp. 77.3 ans en 2010). Parmi les pays de l'Union européenne, c'est en Suède et en Islande que l'espérance de vie à la naissance des hommes est la plus élevée (79.4, resp. 79.8 ans en 2010). Dans les pays de l'Est européen (nouveaux Etats membres), l'espérance de vie des hommes est généralement beaucoup plus faible qu'au Luxembourg (par exemple, 70.1 ans en Bulgarie, 38.1 ans en Lettonie, 67.5 ans en Lituanie, 70.3 ans en Hongrie, 71.5 ans en Pologne, 71.4 ans en Slovaquie, 69.8 ans en Roumanie).

L'espérance de vie des femmes évolue également à la hausse depuis la fin des années 1990, mais avec une vigueur un peu moindre. En 1998, l'écart de l'espérance des hommes et des femmes au Luxembourg était de 7 ans (73.7 ans pour les hommes, contre 80.8 ans pour les femmes). En 2009, cet écart est réduit à environ 5 ans (78.1 ans pour les hommes contre 83.3 ans).

Graphique 16: Evolution de l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes au Luxembourg et en Europe, 1998-2009 (en nombre d'années, séries lissées)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Série lissée: moyennes centrées sur 3 années glissées

On peut calculer l'espérance de vie à différents âges. A l'âge 60 ans, l'espérance de vie des hommes au Luxembourg passe de 14.1 ans au lendemain de la seconde guerre mondiale à 21.3 ans en moyenne pour les années 2005-2007.

L'espérance de vie des femmes à l'âge de 60 ans était de 16.9 ans en 1946-1948. Elle atteint 25.2 ans en 2005-2007.

Tableau 8: Evolution de l'espérance de vie à différents âges pour les hommes et pour les femmes au Luxembourg, moyennes 1946-1948 et 2005-2007 (en années)

Année	1946-48	1972-74	1980-82	1985-87	1990-92	1995-97	2000-02	2005-07
Hommes								
0	61.7	67.3	70.0	70.6	72.6	73.5	74.8	77.6
20	48.0	49.5	50.9	51.9	54.0	54.3	55.7	58.0
40	30.3	31.1	32.4	33.2	35.3	35.4	36.9	39.0
50	22.2	22.4	23.6	24.2	26.4	26.6	27.8	29.8
60	14.1	15.0	16.0	16.4	18.4	18.6	19.5	21.3
70	9.3	9.5	9.9	10.1	11.9	11.9	12.5	14.1
Femmes								
0	65.8	74.5	76.7	77.9	79.1	79.6	81.0	82.7
20	51.5	55.8	57.4	58.8	60.0	60.4	61.6	63.1
40	33.4	36.5	38.4	39.4	40.8	41.1	42.2	43.6
50	24.7	27.5	29.2	30.1	31.5	31.7	32.8	34.2
60	16.9	19.2	20.7	21.3	22.7	23.0	23.8	25.2
70	10.3	11.9	13.0	13.3	14.9	15.3	15.8	16.9

Source: STATEC

Une structure de la population qui reste relativement « jeune » au Luxembourg

L'évolution de la structure par âge de la population luxembourgeoise est marquée évidemment par celle de la fécondité et de l'espérance de vie. S'y ajoute pour le Grand-Duché – plus que pour les autres pays européens – l'influence de l'immigration qui est jeune (et familiale), c'est-à-dire en âge de travailler et de procréer.

En comparant l'évolution de la structure par âge de la population du Luxembourg avec celle de l'Europe et des pays voisins, on constate d'abord que la part de la classe d'âge des jeunes (0-20 ans) reste stable au Grand-Duché depuis une quinzaine d'années (23.8% en 1995 et 23.7% en 2010), alors que dans l'UE-27 et dans les pays voisins la part de cette classe d'âge dans la population diminue. Dans l'UE-27 elle passe de 25.1% en 1995 à 21.4% en 2010, en Allemagne de 21.5% à 18.8%, en Belgique de 24.1% à 22.9% et en France de 25.1% à 23.4%. Si en 1995, la part des jeunes de 0-20 ans au Luxembourg était inférieure (23.8% au Luxembourg contre 25.1% dans l'UE-27), elle est en 2010 supérieure à la moyenne européenne (23.7% au Luxembourg contre 21.4% dans l'UE-27) et aux pays voisins.

A l'autre bout de l'échelle des âges, on constate que la part des personnes de la classe d'âge des 65 ans et plus au Luxembourg reste également stable (13.9% et 14% en 1995, resp. en 2010), alors que dans l'UE-27 et dans les pays voisins cette part a tendance à augmenter (de 14.7% dans l'UE-27 en 1995 à 17.4% en 2010). Au Luxembourg, la part des 65 ans et plus est désormais inférieure à celle de l'UE en moyenne et à celle des pays voisins. En résumé, on relève des proportions relativement élevées de jeunes (0-20 ans) et relativement faibles de personnes âgées (65 ans et plus) au Luxembourg. Dans les classes d'âge intermédiaires, par contre, l'évolution au Luxembourg est assez similaire aux pays voisins (une diminution de la part des 20-44 ans et une augmentation de la part des 45-64 ans).

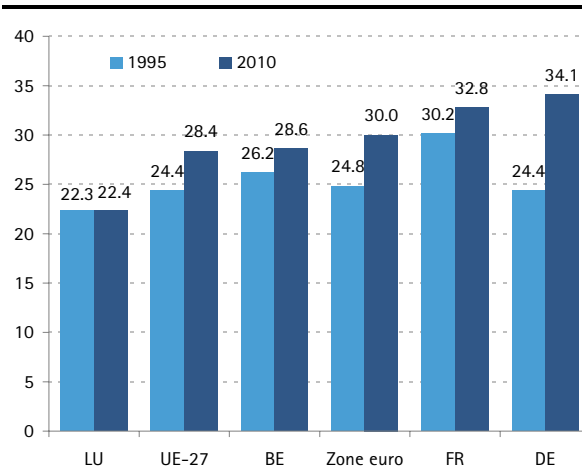
Tableau 9: Structure par classes d'âge de la population au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins, 1995-2010 (en %)

Union européenne (27 pays)					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
1995	100.0	25.1	37.1	23.1	14.7
2010	100.0	21.4	34.8	26.4	17.4
Zone euro (17 pays)					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
1995	100.0	23.8	37.6	23.5	15.2
2010	100.0	20.9	34.2	26.6	18.3
Belgique					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
1995	100.0	24.1	37.2	23.0	15.8
2010	100.0	22.9	33.1	26.8	17.2
Allemagne					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
1995	100.0	21.5	38.1	25.0	15.4
2010	100.0	18.8	32.7	27.9	20.7
France					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
1995	100.0	25.1	36.2	21.4	17.4
2010	100.0	23.4	31.8	25.9	18.9
Luxembourg					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
1995	100.0	23.8	39.2	23.1	13.9
2010	100.0	23.7	36.6	25.8	14.0

Source: STATEC, EUROSTAT

La question du vieillissement peut également être appréhendée à travers le « taux de dépendance », en d'autres termes le ratio entre les 65 ans et plus (généralement en retraite et « inactifs ») et la part de la population en âge de travailler. Dans ce qui suit on définira cette partie de la population par la classe d'âge des 20-64 ans.

Graphique 17: Taux de dépendance au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins, 1995 et 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Taux de dépendance = population des 65 ans et plus / population des 20-64 ans

En 2010, le taux de dépendance était de 22.4% au Luxembourg et se situe au même niveau qu'en 1995. Dans l'UE-27 en moyenne, le taux de dépendance est de 28.4% en 2010 et il a fortement augmenté depuis 1995, année où il se situait à 24.4%. Parmi les pays voisins, c'est en Allemagne que le processus de vieillissement a connu le plus fort développement. En 2010, le taux de dépendance y atteint 34%, contre 24% en 1995.

C'est la population immigrée qui « rajeunit » la population du Grand-Duché

Le fait que la population du Grand-Duché soit moins marquée par le vieillissement que la plupart des autres pays européens résulte en grande partie de l'immigration qui, comme on l'a dit, est composée en grande partie d'une population jeune en âge de travailler et de procréer. La comparaison de la structure de la population de nationalité luxembourgeoise à celle de la population de nationalité étrangère montre que

pour les groupes d'âge jeunes des proportions plus élevées se retrouvent chez les étrangers. 24.7% de la population de nationalité étrangère ont entre 0 et 19 ans. Pour les habitants de nationalité luxembourgeoise, la proportion des 0-19 ans n'atteint que 22.9%.

Tableau 10: Structure par âge de la population du Luxembourg selon la nationalité, 2010 (%)

	0-19	20-44	45-64	65 +
Total	23.7	36.6	25.8	14.0
Nationalité luxembourgeoise	22.9	30.5	27.1	19.5
Nationalité étrangère	24.7	44.5	24.1	6.7

Source: STATEC

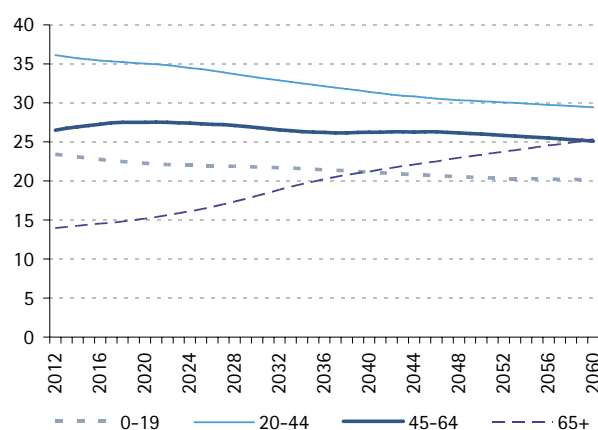
Mais c'est dans deux autres classes d'âge que l'écart est beaucoup plus significatif, à savoir chez les 20-44 ans et chez les 65 ans et plus. 44.5% des habitants de nationalité étrangère ont entre 20 et 44 ans, contre seulement 30.5% des Luxembourgeois. Il s'agit somme toute d'une situation logique étant donné que l'immigration au Luxembourg est majoritairement une immigration de travail.

Chez les Luxembourgeois, la part des personnes âgées (65 ans et plus) atteint près de 20% alors que pour les étrangers cette proportion est inférieure à 7%.

... mais un vieillissement inéluctable

Il ne faudrait pas conclure de la structure par âge relativement « jeune » de sa population que le Luxembourg sera confronté moins aux problèmes de financement des pensions que les autres pays. D'abord, le vieillissement est inéluctable quelles que soient les hypothèses qu'on choisit pour les projections de population. Par ailleurs, il faudra également payer les pensions des frontaliers prenant leur retraite.

Graphique 18: Projections démographiques: évolution de la part des 65 ans et plus dans la comparaison avec les autres classes d'âge, 2012-2060 (parts des classes d'âge en %)



Source: STATEC, projections de la population, mise à jour juillet 2011, scénario baseline

Les résultats des projections de la population pour le Luxembourg sont largement dépendants des hypothèses concernant le solde migratoire qui n'a pas seulement un impact sur le nombre total des habitants, mais également sur la structure par âge (étant donné que, rappelons-le, l'immigration est constituée en grande partie de personnes jeunes en âge de travailler et de procréer).

Retenons le scénario « baseline » des projections de la population du STATEC. Dans ce scénario, le solde migratoire diminuerait linéairement de +6150 (moyenne observée entre 2003 et 2010) en 2011 à un solde de +2758 migrants en 2060. Dans cette hypothèse, la part des 65 et plus passerait de 14% aujourd'hui à plus de 25% en 2060. La part de toutes les autres classes d'âge diminuerait: pour les 0-19 ans de 23.4% en 2012 à 20.2% en 2060, pour les 20-44 ans de 36.1% à 29.4%, pour les 45-64 ans de 26.5% à 25.1%. L'évolution de nombre absolu des 65 ans et plus selon ces projections est encore plus parlante: le nombre de 65 ans et plus passerait de quelque 73000 en 2012 (sur une population totale d'environ 520000)

à environ 200 000 en 2060 (sur une population totale de 790 000 habitants)

En tendance: nombre de mariages en baisse, nombre de divorces relativement stable depuis une dizaine d'années

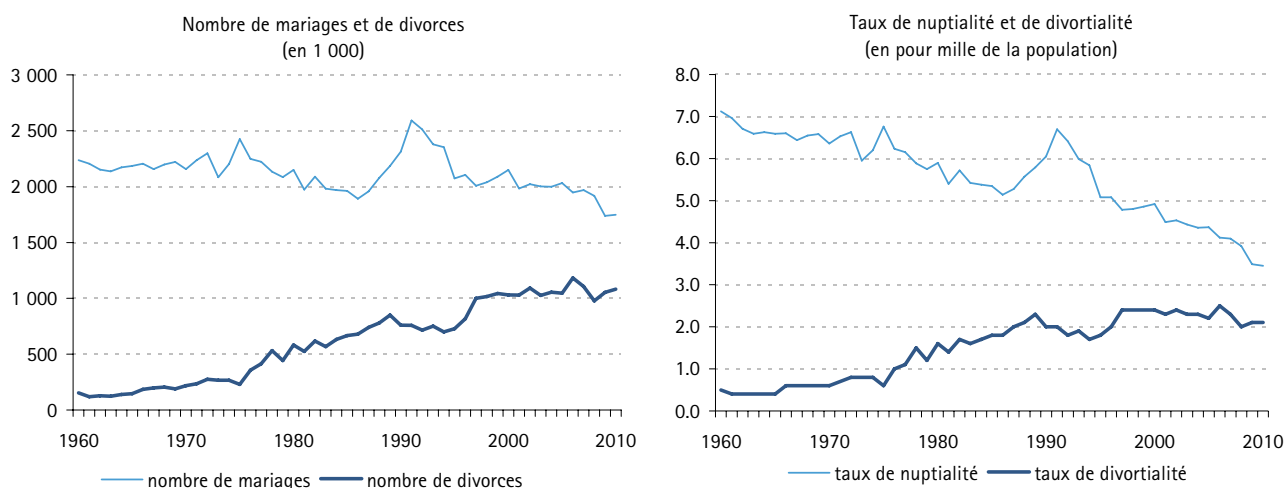
Le nombre de mariages (qui a globalement une tendance inverse aux divorces), est – à moyen terme – en diminution mais subit quelques fluctuations. A une augmentation des mariages au cours de la seconde moitié des années 1980 répond une baisse de la même ampleur durant la première moitié des années 1990. Le nombre de mariages au Luxembourg passe de 2 236 en 1960, à 2 156 en 1970, 2 149 en 1980, 2 312 en 1990, 2 148 en 2000. Les années 2000-2010 sont marquées par une diminution assez forte des mariages, leur nombre atteignant 1 749 en 2010.

Le Luxembourg ne constitue pas une exception en matière divorces et de divortialité. Dans l'Union européenne (UE-27), le taux de divortialité (nombre de divorces rapporté à la population) passe de 0.7 pour mille au début des années 1960 à 1.8 pour mille en 2000 et à 2.0 pour mille en 2010. En Allemagne, le taux de divortialité était de 0.9 pour mille en 1960. Le taux atteint 2.4 pour mille en 2000, puis se stabilise pratiquement de 2000 à 2010 (2.3 pour mille en 2009

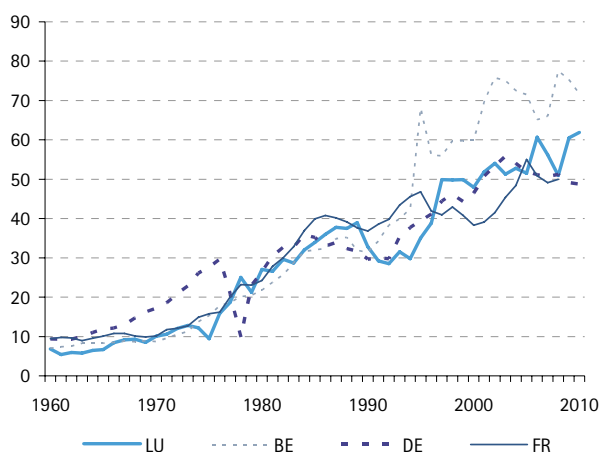
et en 2010). Ajoutons que le taux brut de nuptialité (nombre de premiers mariages et de remariages par rapport à la population totale multiplié par mille) est très dépendant de la structure par âges de la population. Les démographes préfèrent utiliser l'indicateur de primo-nuptialité (on y reviendra plus loin).

Un autre indicateur statistique est souvent utilisé pour mesurer l'incidence du divorce. C'est le « taux de divorce » qui est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de divorces et le nombre de mariages ($\text{divorces/mariages} \times 100$). Cet indicateur montre que le phénomène du divorce tend à se développer, du moins si on fait le rapport aux mariages. Au Luxembourg, les divorces représentaient 6.8% du total des mariages en 1960. En 2000, on atteint un taux de 48%. Le taux de divorce moyen sur la période 2000-2010 s'établit à 54%. Le Luxembourg s'inscrit cependant dans l'évolution générale en Europe, où le taux de divorce augmente également. En moyenne pour les années 2000-2010, il se situe à quelque 40% en moyenne dans l'UE-27 et à 70% en Belgique, à 51% en Allemagne et à 46% en France. C'est en Italie (18%), Irlande (15%), Chypre (23%) et en Pologne (26%) où les taux de divorce sont les plus faibles au sein de l'UE-27.

Graphique 19: Mariages et divorces au Luxembourg de 1960 à 2010



Source: STATEC N.B.: $\text{taux de divortialité et taux de nuptialité} = \text{nombre de divorces, resp. nombre de mariages rapportés à la population}$

Graphique 20: Taux de divorce, 1960-2010 (%)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: taux de divorce = nombre de divorces rapporté au nombre de mariages

Il convient néanmoins de noter qu'un taux de divorce de 50% par exemple, ne signifie pas que chaque deuxième mariage fera l'objet d'un divorce. Pour analyser l'évolution des mariages dans le temps, il faudrait en fait se baser sur des données longitudinales qui ne sont pas disponibles actuellement.

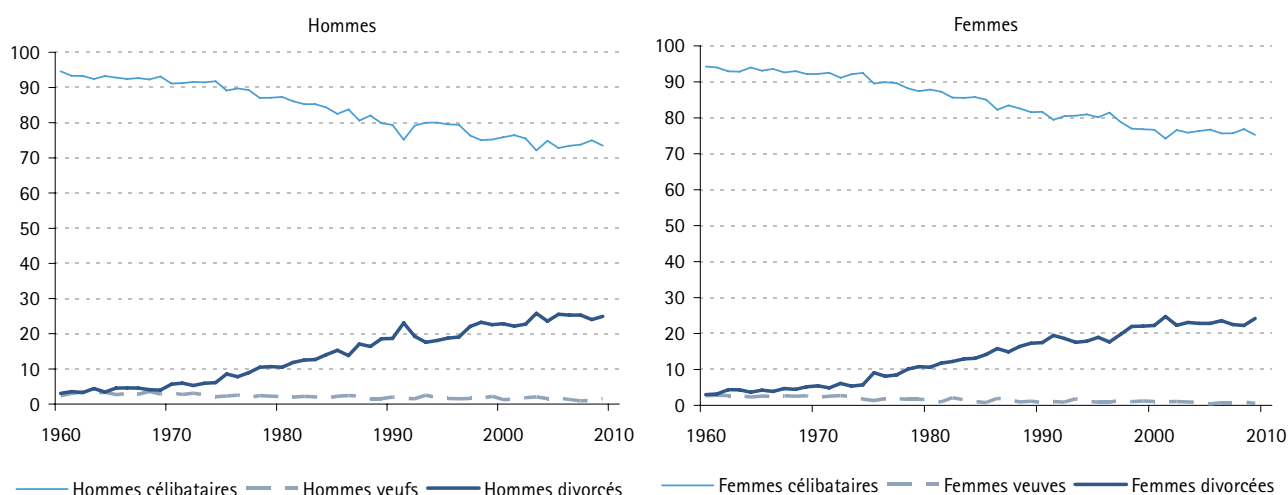
L'évolution des mariages et des divorces est évidemment l'expression des modifications socio-culturelles de la société. S'y ajoutent cependant

également des aspects légaux, resp. institutionnels. Ainsi, les divorces ont été simplifiés au niveau légal et, aujourd'hui, la très grande majorité des divorces se fait par consentement mutuel. Par ailleurs, les formes de cohabitation « légale » ont été diversifiées par l'introduction des partenariats dans beaucoup de pays. Le mariage n'est donc plus la seule forme de cohabitation institutionnalisée.

La part des « premiers mariages » a tendance à diminuer

Effet collatéral de l'évolution des divorces, la part des premiers mariages (mariages de célibataires) des hommes passe de 95% en 1960 à 76% en 2000. Au cours des dix dernières années, la part des premiers mariages se tasse encore un peu. La proportion est d'environ 74% en moyenne au cours des années 2000-2009.

La part des hommes divorcés se mariant passe de 3% du total des hommes qui se marient en 1960 à 22% en 2000 et augmente encore jusqu'en 2009 (25%). En moyenne la part des hommes divorcés se mariant est de quelque 24% pour les années 2000-2009.

Graphique 21: Parts des mariages par statut matrimonial antérieur et sexe au Luxembourg, 1960-2009 (en % des personnes se mariant)

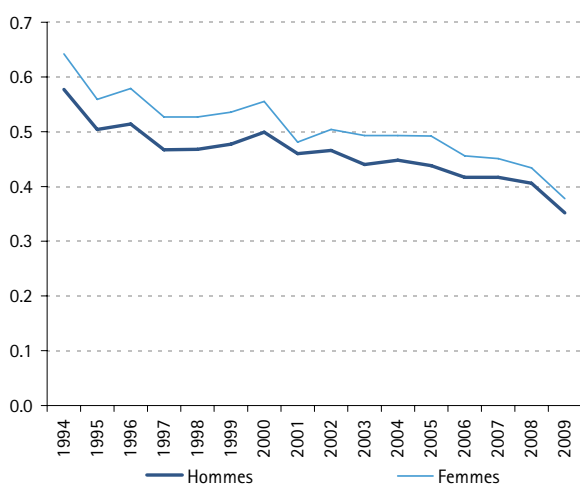
Source: STATEC N.B.: taux de divortialité et taux de nuptialité = nombre de divorces, resp. nombre de mariages rapportés à la population

La part des veufs se mariant reste très faible et leur proportion est même en diminution. En 1960, les veufs représentaient plus de 3% des hommes se mariant. En 2009 cette part est tombée à 1.5%. Pour les femmes les proportions de premier mariage, de mariage de divorcées ou de veuves sont comparables à celles des hommes.

L'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité en baisse

Ce n'est pas seulement la part des premiers mariages dans le total des mariages qui diminue, mais plus généralement la propension à contracter un premier mariage. C'est l'indicateur de primo-nuptialité qui mesure cette propension. Il s'agit du pourcentage d'hommes et de femmes qui contracteraient un mariage au cours de leur vie si, à tout âge, le taux de primo-nuptialité était celui de l'année considérée. Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de premiers mariages contractés par les hommes et les femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des hommes et des femmes de cet âge. Par différence, il mesure, le taux de célibataires « définitifs » pour chaque sexe.

Graphique 22: Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité par sexe pour le Luxembourg, 1995-2009

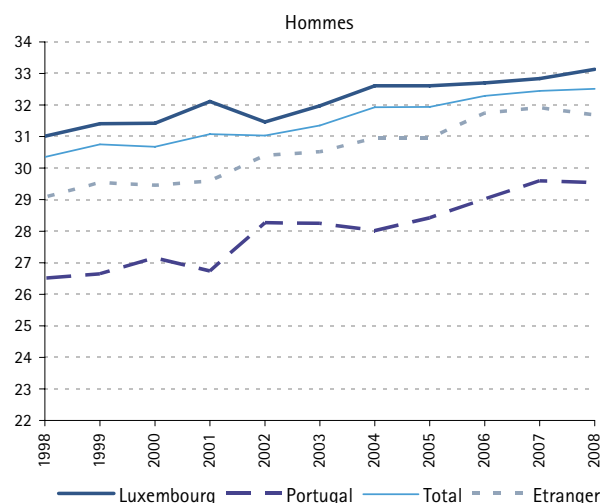


Source: STATEC

L'indicateur de primo-nuptialité est globalement en baisse au cours des quinze dernières années et cela pour les deux sexes. De moins en moins de personnes contractent donc un premier mariage. L'indicateur de primo-nuptialité est de 0.64 pour les femmes, respectivement 0.58 pour les hommes en 1995, contre 0.38 respectivement 0.35 en 2009. Cela signifie que si une génération de célibataires devait garder tout au

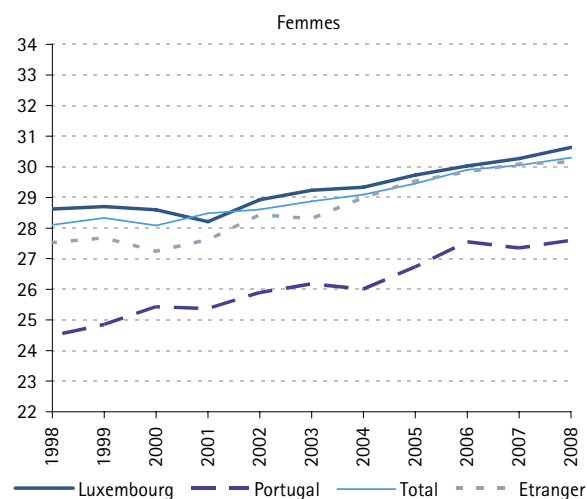
long de la vie les comportements observés en 2009, seulement 35% des hommes, respectivement 38% des femmes, finiraient par conclure un premier mariage. Les hommes ont une propension inférieure, par rapport aux femmes, de conclure un premier mariage. Néanmoins, l'écart entre les hommes et les femmes diminue.

Graphique 23: Âge moyen au premier mariage des hommes selon la nationalité au Luxembourg, 1998-2008



Source: STATEC

Graphique 24: Âge moyen au premier mariage des femmes selon la nationalité au Luxembourg, 1998-2008



Source: STATEC

L'âge au premier mariage augmente

Au Luxembourg, l'âge moyen au premier mariage passe pour les hommes de 29.0 ans en 1998 à 32.5 ans en 2008. Pour les femmes, l'âge au premier mariage est inférieur à celui des hommes mais

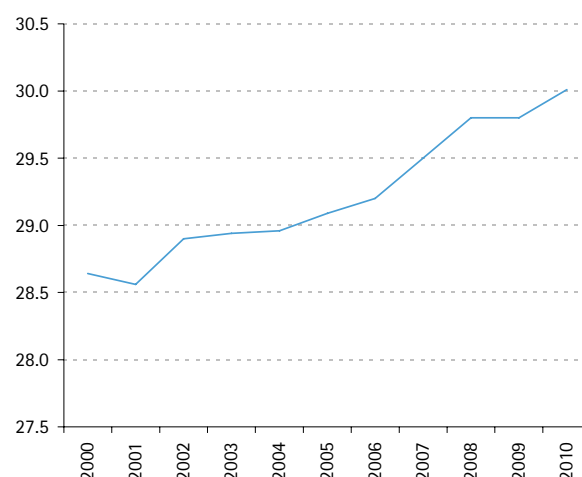
augmente également en évoluant de 26.9 ans en 1998 à 30.3 ans en 2008. L'écart entre les deux sexes – dû notamment à des normes culturelles – est de 2.4 ans en moyenne et ne varie guère sur la période prise en compte.

Les Portugais – les femmes, comme les hommes – continuent à se marier beaucoup plus tôt en moyenne que les Luxembourgeois et les Luxembourgeoises. En 1998, l'âge au premier mariage des Luxembourgeois était de 33.1 ans contre 29.5 pour les Portugais. Le premier mariage des Luxembourgeoises se situe en moyenne à 30.6 ans, contre 27.6 ans pour les Portugaises. Néanmoins l'écart entre Portugais/es et Luxembourgeois/es de l'âge moyen au premier mariage a commencé à se rétrécir. Pour les hommes, il était de 4.4 ans en 1998 et de 3.6 ans en 2008. Pour les femmes, l'écart de l'âge au premier mariage qui était de près de 4 ans en 1998 s'est réduit à 3 ans en 2008.

L'âge moyen des mères au premier enfant se situe aujourd'hui à 30 ans au Luxembourg

Au cours des trois dernières décennies, l'âge moyen des mères au premier enfant a augmenté dans l'ensemble des pays européens. Au Luxembourg, cet âge moyen était de 28.6 ans en 2000. En 2010, il atteint 30 ans.

Graphique 25: Âge moyen des mères à la naissance du premier enfant au Luxembourg, 2000–2010



Source: STATEC

Partie I: Marché du travail

1. Emploi

Le présent chapitre est consacré à l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi au Luxembourg. L'approche est moins conjoncturelle que structurelle. Une première partie s'intéresse à l'évolution de l'emploi proprement dite. Une deuxième section propose une analyse des taux d'emploi. Une troisième partie se penche sur les formes et les conditions de travail des travailleurs résidents.

Avant de passer à l'analyse des chiffres, il est utile de rappeler quelques concepts et définitions concernant l'emploi.

Emploi intérieur. Il s'agit ici d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le système européen des comptes de 1995 (SEC 95)*. L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci

ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Comme la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique, ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales.

Emploi national. Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi concerne à la fois les travailleurs salariés et indépendants. D'après les SEC 95, un travailleur salarié est « une personne qui travaille, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente ». Un travailleur indépendant est une personne qui est seule propriétaire ou copropriétaire d'une entreprise sans personnalité juridique dans laquelle elle travaille.

Le tableau 1 ci-dessous indique les liens entre les différents concepts au Luxembourg.

Tableau 1: Emploi intérieur et emploi national au Luxembourg

Année	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1. Emploi intérieur	215.5	263.8	278.4	287.4	292.6	299.1	307.8	318.8	333	348.8	352.1	357.8
Salariés	197.5	244.4	258.9	267.6	272.7	279.2	287.8	298.9	313	328.4	331.7	336.9
Non-salariés	18	19.4	19.6	19.8	19.9	19.9	20	19.8	19.9	20.4	20.4	20.9
2. Frontaliers nets (a) - (b)	47.3	79	89	94.1	97.5	102.1	108.5	116.3	125.4	134.9	136.1	138.7
a. Frontaliers non résidents	56.1	87.7	97.6	102.8	106.7	111.8	118.5	126.3	136.2	146	147.3	150.1
Non-salariés	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Salariés	55.5	87	96.9	102.1	106	111.1	117.8	125.6	135.5	145.3	146.6	149.4
en provenance de: - France	28.6	46.4	51.8	54.2	55.8	57.7	60.5	64	68.6	72.8	72.7	74.1
- Belgique	16.9	24.2	26.6	28.1	28.9	30	31.5	33	35.1	37.2	37.4	37.8
- Allemagne	10	16.4	18.4	19.9	21.3	23.3	25.8	28.5	31.8	35.3	36.5	37.5
b. Frontaliers résidents	8.8	8.8	8.6	8.7	9.1	9.6	10.1	9.9	10.8	11.1	11.2	11.4
dont: Agents et fonctionnaires internationaux	7.8	7.8	7.6	7.7	7.9	8.3	9.1	9	9.9	10.2	10.5	10.7
3. Emploi national (1) - (2)	168.1	184.8	189.5	193.3	195.1	197	199.3	202.5	207.6	213.9	216	219.1

Source: STATEC

* <http://circa.europa.eu/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/r/esa95FR.htm>

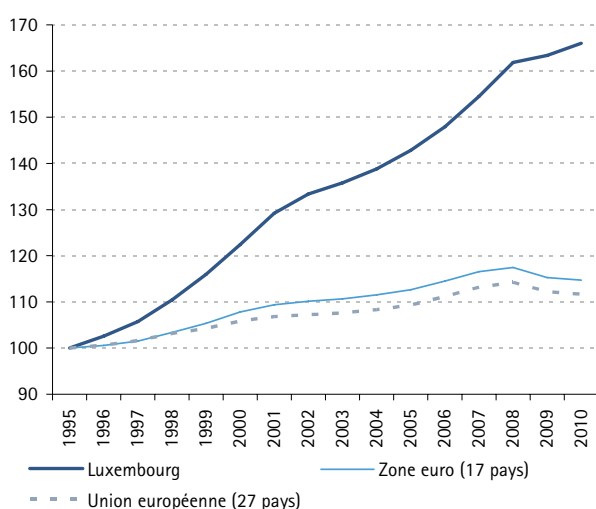
Définition de l'emploi selon le bureau international du travail (BIT). Ce concept est appliqué afin d'estimer l'emploi dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Selon cette définition une personne est en emploi si au cours d'une semaine de référence elle a effectuée un travail rémunéré pendant au moins une heure. Cette définition comprend également les personnes qui n'ont pas travaillé dans le courant de la semaine de référence, mais qui ont eu un emploi duquel elles ont été absentes. Comme l'emploi dans le sens du BIT est estimé à partir de l'EFT, il ne concerne que les personnes qui résident au Grand-Duché. Il n'y a pas de restriction quant au lieu de travail. Cette définition de l'emploi est très proche de l'emploi national.

Définition de l'emploi selon le recensement de la population. Il s'agit là des personnes qui, dans le cadre du recensement de la population, ont déclaré avoir exercé un emploi. La période de référence est celle du recensement et il n'y a pas de restriction quant aux heures. Il s'agit donc d'un concept qui est plus subjectif que ceux du BIT et du SEC 95, dans la mesure qu'il laisse une certaine marge d'appréciation aux personnes concernées.

Ce dernier concept n'est pas utilisé dans le cadre du présent rapport.

1.1 L'évolution de l'emploi

Graphique 1: Croissance de l'emploi intérieur au Luxembourg et en Europe, 1995-2010 (indices: 1995 = 100)

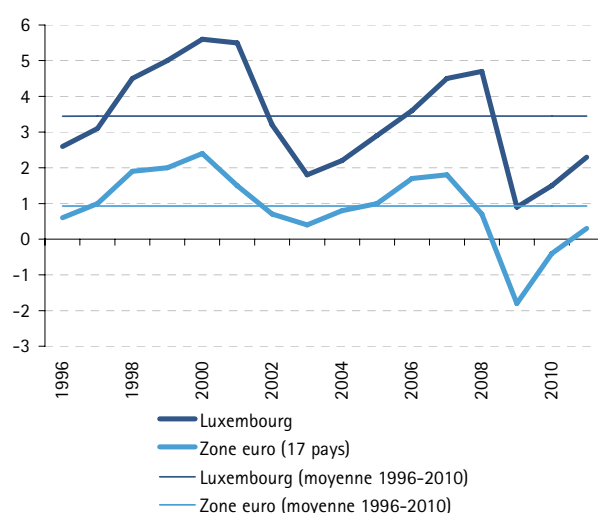


Source: STATEC, EUROSTAT

La croissance de l'emploi intérieur au Luxembourg reste positive et supérieure à celle de l'UE en moyenne

On sait que la croissance de l'emploi au Luxembourg à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'UE en général et celle des pays voisins en particulier. De 1995 à 2010, elle atteint 3.4% en moyenne au Luxembourg, contre 0.9% en moyenne dans la zone euro, 1% en Belgique, 0.5% en Allemagne et 0.8% en France. En 2010, l'emploi au Luxembourg est de 66% plus élevé qu'en 1995, alors que dans la zone euro, la différence entre ces deux dates n'est que de 14%.

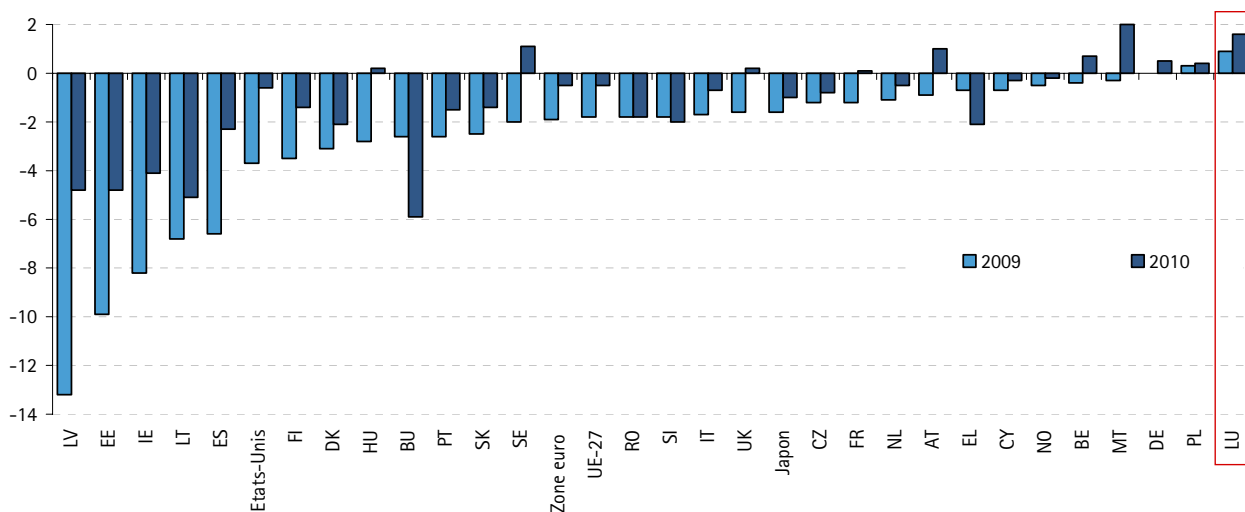
Graphique 2: Taux de variation de l'emploi intérieur au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Estimations du STATEC pour le Luxembourg et d'EUROSTAT pour la zone euro pour 2011

En matière d'emploi, la crise frappe le Luxembourg un an plus tard que la plupart des autres pays européens. Dans la zone euro, le taux de croissance de l'emploi est tombé de 1.8% en 2007 à 0.8% en 2008, alors qu'au Luxembourg le taux de croissance augmente même encore légèrement (de 4.5% en 2007 à 4.7% en 2008). Le recul du taux de croissance de l'emploi en 2009 est d'autant plus fort au Luxembourg. La croissance de l'emploi au Grand-Duché passe de 4.7% en 2008 à 0.9% en 2009 (soit une différence de près de 4 points), alors que dans la zone euro le taux de croissance recule un peu moins fortement en passant de 0.8% à -1.9% (soit une différence de 3 points).

Graphique 3: Taux de variation annuel de l'emploi intérieur au Luxembourg et en Europe, 2009 et 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

A noter donc, que, contrairement à la zone euro la croissance de l'emploi reste légèrement positive au Luxembourg en 2009.

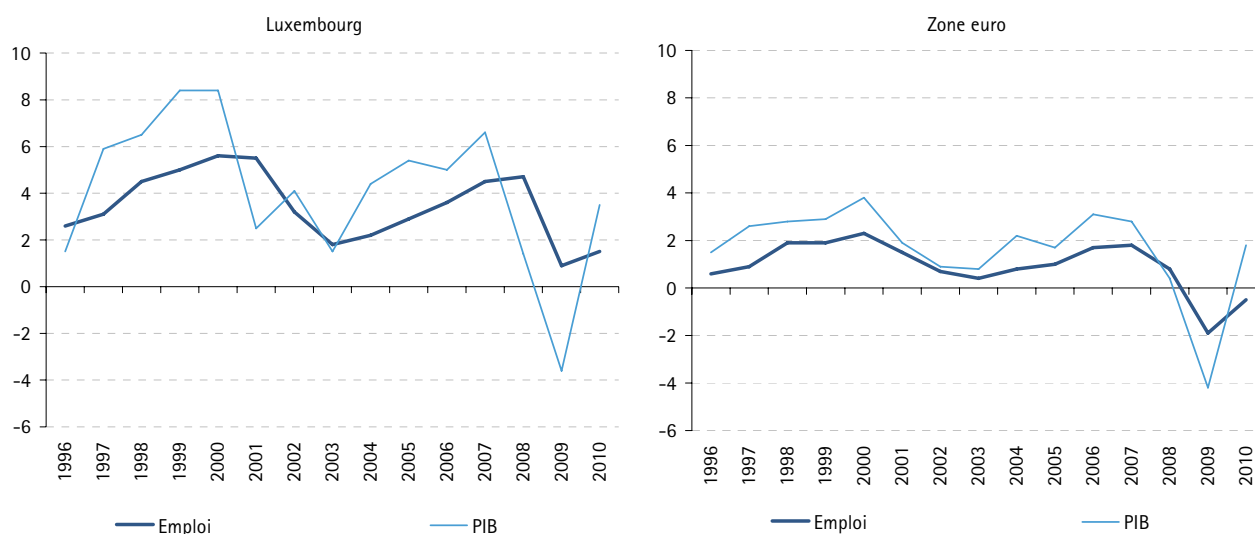
En 2010, même si la tendance est inversée, l'emploi continue à reculer dans la zone euro, quoi que de façon atténuée (-0.5%). Au Luxembourg on est à une croissance de +1.5% de l'emploi en 2010. Pour 2011, on prévoit une croissance de l'emploi de 2.3% au Luxembourg (prévisions du STATEC) et de 0.6% dans la zone euro.

Le graphique 3 montre par ailleurs que le recul de l'emploi en 2009 concernait pratiquement tous les pays européens, avec des pertes d'emplois extrêmement importantes dans des pays comme la Lettonie (-13%), l'Estonie (-10%), l'Irlande (-8%), la Lituanie et l'Espagne (-6 à -7%). Seul le Luxembourg connaît une croissance de l'emploi assez consistante en 2009. Il est également à noter que les pays les plus touchés par les pertes d'emplois en 2009 ont du mal à arrêter l'hémorragie en 2010. En Lettonie, Estonie, Irlande et Lituanie, le recul de l'emploi continue de dépasser les 4%. Dans les autres pays européens, l'emploi évolue de façon moins négative en 2010, mais seuls le Luxembourg, Malte, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne et la Suède (et à un degré plus faible la

Hongrie, le Royaume-Uni et la France) peuvent faire état de taux positifs.

Au Luxembourg, comme dans la zone euro en moyenne, le taux de variation de l'emploi est corrélé à celui de l'activité économique, c'est-à-dire au taux de croissance du PIB (voir graphique 4).

Pour le Grand-Duché, on constate cependant les taux de croissance plus élevés des deux variables (emploi et PIB) en comparaison avec la zone euro. Par ailleurs, au Luxembourg, en période de croissance économique forte, les taux de croissance du PIB tendent à dépasser largement les taux de croissance de l'emploi (avec, en conséquence, des gains de productivité importants). Par contre l'ajustement de l'emploi en temps de crise semble retardé au Luxembourg. En effet, en 2001 par exemple, le taux de croissance du PIB avait fortement chuté (en passant de 8.4% en 2000 à 2.5% en 2001), alors que le taux d'emploi continuait de croître pratiquement au même rythme (5.6% en 2000 et 5.5% en 2001). On retrouve cette caractéristique en 2008. Le taux de croissance du PIB passe de 6.6% en 2007 à 1.4% en 2008, alors que le taux de croissance de l'emploi reste constant (4.5% en 2007 et même 4.7% en 2008). Ces périodes de ralentissement économique sont donc synonymes d'une évolution négative de la productivité.

Graphique 4: Taux de variation de l'emploi intérieur et du PIB au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2010 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

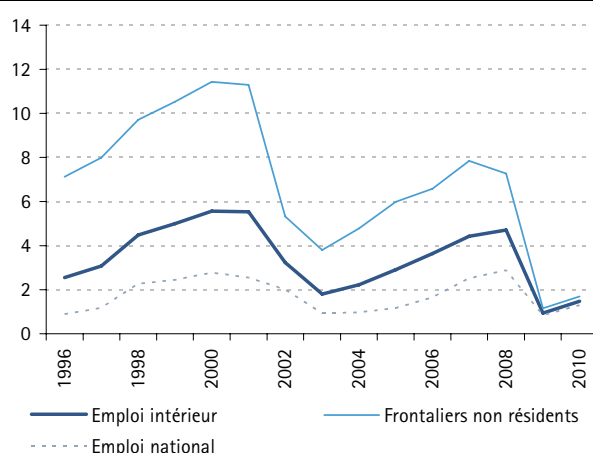
La croissance de l'emploi frontalier recule très fortement suite à la récente crise économique

Au Luxembourg l'emploi intérieur total est passé de 215 500 personnes en 1995 à 352 100 en 2009. Or, sur cette augmentation de 136 600 unités, les deux tiers (67%) sont imputables aux frontaliers (dont le nombre passe de 56 100 en 1995 à 147 800 en 2009).

Les taux de croissance de l'emploi frontalier sont largement supérieurs à ceux de l'emploi national sur pratiquement toute la période. Il convient cependant de souligner quelques caractéristiques de cette évolution.

En période d'accélération de la croissance économique (1996-2001 et 2003-2007), la croissance de l'emploi frontalier est plus prononcée que celle de l'emploi national. En 1995, le taux de croissance de l'emploi national était de 0.9% contre 7.1% pour l'emploi frontalier, soit un écart d'environ 6 points de %.

En 2001, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de 11.3%, contre 2.5% pour l'emploi national, soit un écart de près de 9 points de %. De 2003 à 2007, on observe un phénomène similaire. L'écart entre le taux de croissance de l'emploi national et celui des frontaliers passe de 3 points de % en 2003 (3.8% de croissance pour les frontaliers, contre 0.9% pour l'emploi national) à 5 points de % en 2007 (7.8% de croissance pour l'emploi frontalier, contre 2.5% pour l'emploi national).

Graphique 5: Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 1996-2010 (en %)

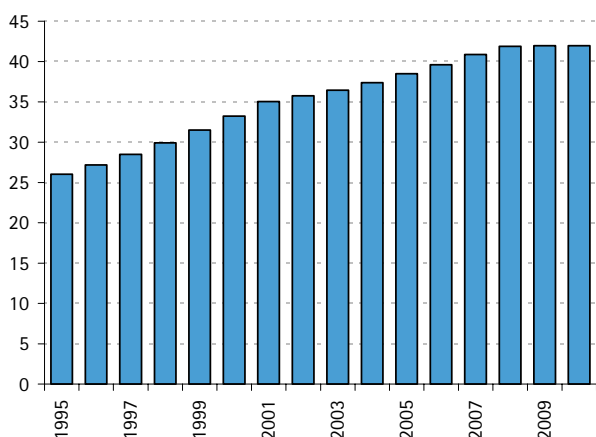
Source: STATEC

A l'inverse en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus prononcé que celui de l'emploi national. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également – et à l'évidence – en 2009. Pour cette année de crise économique, les taux de croissance de l'emploi national et de l'emploi frontalier sont très proches (0.8% pour l'emploi national et 1.2% pour l'emploi frontalier). Pour 2010, on estime le taux de croissance de l'emploi national à 1.3% et celui de l'emploi frontalier à 1.7%

La part de l'emploi frontalier se stabilise à environ 42%

Jusqu'en 2008, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à 42% en 2008. Depuis, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement constante à environ 42% depuis 2008.

Graphique 6: Part de l'emploi frontalier dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2010 (en %)

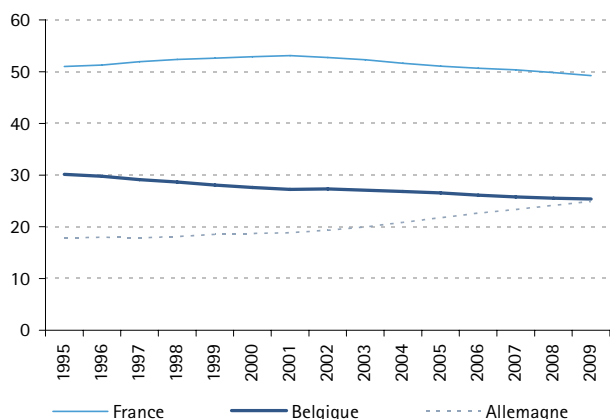


Source: STATEC

Les frontaliers allemands ont la cote

Le nombre absolu de frontaliers a augmenté depuis 1995 pour les trois pays voisins. Le nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg est passé de 28 600 en 1995 à 72 800 en 2009, celui des frontaliers belges de 16 900 à 37 500 et le nombre de frontaliers allemands est passé de 10 000 en 1995 à 36 800 en 2009.

Graphique 7: Parts des pays voisins dans l'emploi frontalier total du Luxembourg, 1995-2009



Source: STATEC

Parmi les frontaliers, ceux qui résident en France restent largement majoritaires en 2009 (autour de 50%). Néanmoins, il semble qu'on assiste depuis quelques années à un changement structural dans ce domaine. En effet, les frontaliers allemands prennent une place de plus en plus importante depuis la fin des années 1990.

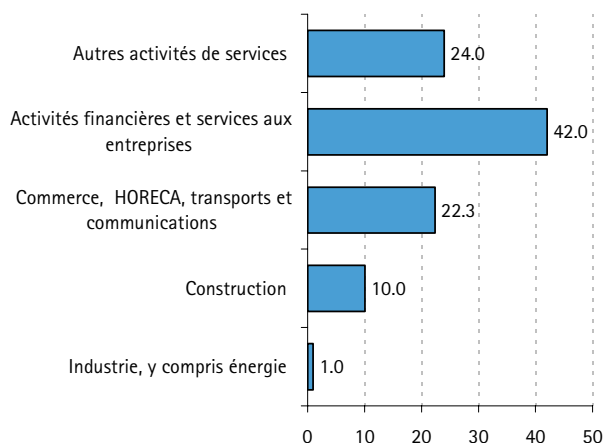
La part des travailleurs résidant en Allemagne dans l'emploi frontalier total au Luxembourg passe de 18.9% en 2001 à 24.9% en 2009. Dans le même laps de temps, la part des frontaliers français évolue de 53.1% à 49.2% et celle des frontaliers belges de 27.3% à 25.4% de l'emploi frontalier total.

Les services continuent à tirer l'emploi

On sait que, d'une manière générale, ce sont les services qui sont responsables de l'augmentation de l'emploi à moyen terme. Le nombre d'emplois dans la branche « Activités financières et services aux entreprises » a augmenté de 138% de 1995 à 2010.

L'augmentation de l'emploi dans la branche « Autres activités de services » (qui inclut l'administration publique, la santé et les services collectifs) est de 72% dans le même laps de temps.

Graphique 8: Contribution des branches économiques à l'augmentation de l'emploi au Luxembourg de 1995 à 2010 (en % de l'augmentation totale)



Source: STATEC

Dans la branche « Commerce, HORECA, Transports et communications », l'emploi a augmenté de 53%. En 2010, il y a près de 60% d'emplois supplémentaires dans la « Construction » par rapport à 1995. L'emploi dans l'industrie n'a augmenté que de 4% de 1995 à 2010.

Tableau 2: Evolution de l'emploi par branches économiques au Luxembourg de 1995 à 2010

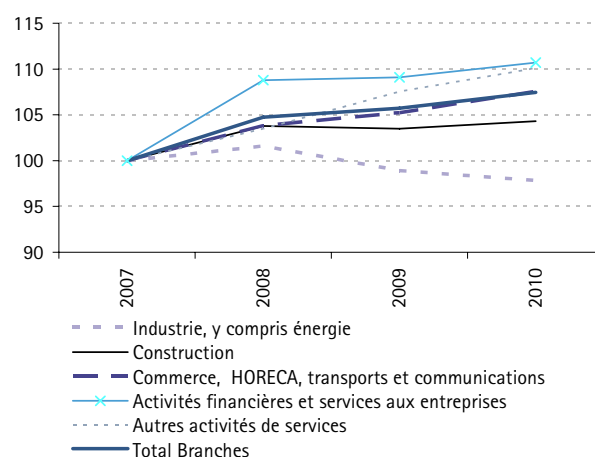
	Nombre (x 1 000)						Evolution (indices 1995=100)						Parts dans l'emploi total (en %)					
	1995	2000	2007	2008	2009	2010	1995	2000	2007	2008	2009	2010	1995	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	4.5	4.0	5.2	5.0	4.9	5.2	100.0	88.9	115.6	111.1	108.9	115.6	2.1	1.5	1.6	1.4	1.4	1.5
Industrie, y compris énergie	35.0	34.9	37.2	37.8	36.8	36.4	100.0	99.7	106.3	108.0	105.1	104.0	16.2	13.2	11.2	10.8	10.5	10.2
Construction	24.4	25.9	37.1	38.5	38.4	38.7	100.0	106.1	152.0	157.8	157.4	158.6	11.3	9.8	11.1	11.0	10.9	10.8
Commerce, HORECA, transports et communications	60.6	70.6	85.9	89.2	90.4	92.4	100.0	116.5	141.7	147.2	149.2	152.5	28.1	26.8	25.8	25.6	25.7	25.8
Activités financières et services aux entreprises	43.5	70.5	93.3	101.5	101.8	103.3	100.0	162.1	214.5	233.3	234.0	237.5	20.2	26.7	28.0	29.1	28.9	28.9
Autres activités de services	47.6	57.8	74.2	76.8	79.8	81.7	100.0	121.4	155.9	161.3	167.6	171.6	22.1	21.9	22.3	22.0	22.7	22.8
Total Branches	215.5	263.8	333.0	348.8	352.1	357.8	100.0	122.4	154.5	161.9	163.4	166.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC

Il en résulte que la part de la branche « Activités financières et services aux entreprises » représente désormais près de 30% de l'emploi total, contre 20% en 1995.

La part de la branche « Commerce, transports et communications » a légèrement diminué (25.8% en 2010, contre 28.1% en 1995), Mais c'est surtout le poids de l'industrie qui a diminué: 16.2% de l'emploi total en 1995 et 10.2% en 2010. Il convient toutefois de noter que cette perte de poids de l'emploi industriel n'est pas due à une diminution du nombre absolu d'emplois industriels (qui a augmenté même légèrement en passant de 35 000 en 1995 à 36 400 en 2010), mais plutôt à une croissance exceptionnelle des autres branches économiques.

Tout cela se reflète dans les contributions des branches à l'augmentation totale de l'emploi au Luxembourg (voir graphique 8). Les services financiers et services aux entreprises ont contribué pour 42% à l'augmentation de l'emploi total. La contribution de la branche « Commerce, HORECA, communications » atteint 22% et celle des « autres activités de services » 24%. La construction a contribué pour 10% à l'augmentation de l'emploi au Luxembourg.

Graphique 9: Evolution de l'emploi par branches au Luxembourg, 2007-2010 (indices: 2007 = 100)

Source: STATEC

En termes d'emploi, la crise affecte surtout l'industrie et la construction

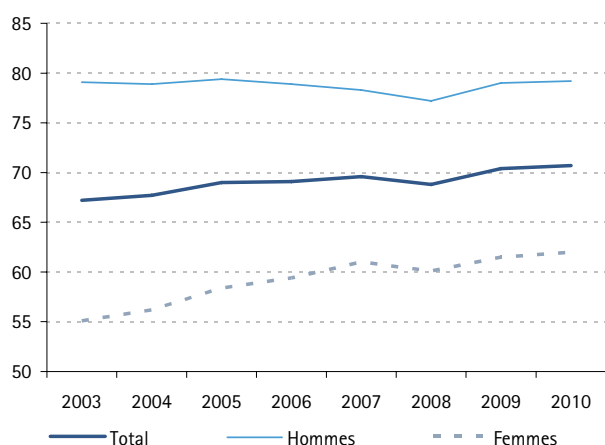
En jetant un regard sur l'évolution de l'emploi depuis 2007, on note un tassement de sa progression à partir de 2008. Ce tassement affecte toutes les branches économiques, à l'exception de la branche « Autres activités de service » qui inclut l'administration publique, la santé et les services collectifs (voir graphique 9). L'emploi dans cette branche connaît une progression pratiquement linéaire depuis 2007. Dans la branche « Activités financières et services aux entreprises », la croissance de l'emploi est importante (largement au-dessus de la moyenne) de 2007 à 2008 (+9%). En 2009, l'emploi dans cette branche reste stable, avant de recommencer à augmenter légèrement en 2010. Dans la branche « Commerce, HORECA, Transports et communications », la croissance de l'emploi est très positive en 2008 (+4% par rapport à 2007). En 2009, l'emploi n'y augmente que légèrement avant de connaître un regain de dynamisme en 2010. Dans la « Construction », l'emploi

augmente fortement en 2008 (+4% par rapport à 2007), puis stagne pratiquement à ce niveau. L'emploi industriel n'a que modérément augmenté en 2008 (comparé à l'emploi total), puis tombe en-dessous de son niveau de 2006 en 2009 et 2010.

1.2 Les taux d'emploi

Il convient de souligner que, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT). Le concept de l'emploi est donc celui du BIT. Cela signifie que cette section ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Graphique 10: Taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg, 2003-2009



Source: STATEC N.B.: Classe d'âge des 20-64 ans

En tendance, le taux d'emploi est en augmentation...

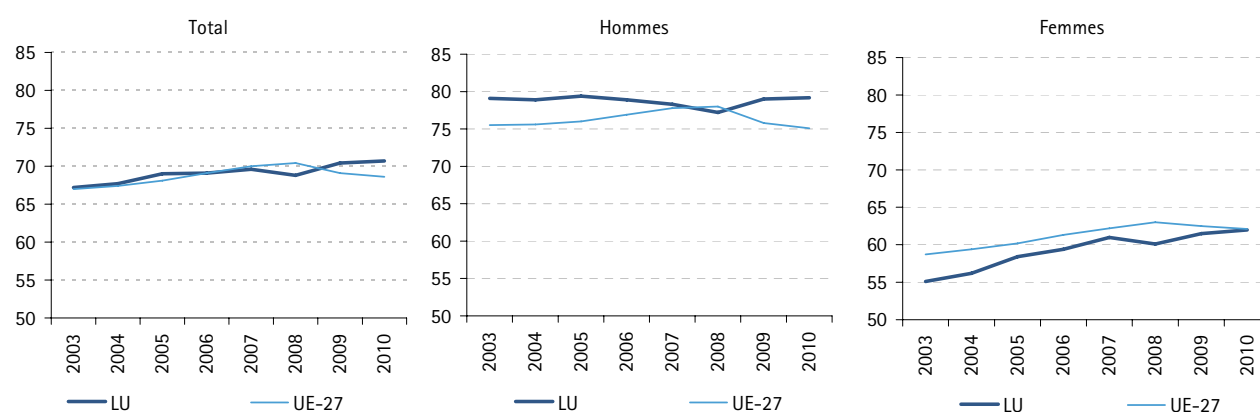
Le taux d'emploi au Luxembourg passe de 67.2% en 2003 à 70.6% en 2010. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation. Il convient d'abord de souligner que c'est le taux d'emploi des femmes qui contribue très largement à cette tendance de fond. Le taux d'emploi masculin se situe à un niveau élevé au Grand-Duché. En 2003, comme en 2010, il est d'environ 79%. Avec ce taux, le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne européenne pour les taux d'emploi masculins (75.1% dans l'UE-27 et 76.1% dans l'UE-15 en moyenne en 2010).

En 2010, parmi les pays de l'UE-27, seuls les Pays-Bas (82.8%), l'Autriche (80.2%), l'Allemagne (80.1%) et Chypre (82.5%) font mieux quant aux taux d'emploi masculins. Il est vrai que la crise est également passée par là, faisant diminuer, dans la plupart des pays européens, le taux d'emploi des hommes (et augmenter le taux de chômage). On a vu que l'évolution de l'emploi au Luxembourg était par contre relativement positive.

... ce qui est dû largement à l'augmentation du taux d'emploi féminin

Si le taux d'emploi masculin reste assez stable au Grand-Duché, le taux d'emploi féminin a augmenté de façon significative en passant de 55.1% en 2003 à 62% en 2010.

Graphique 11: Taux d'emploi au Luxembourg et dans l'UE-27, 2003-2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Classe d'âge des 20-64 ans

Cette progression fait que le Luxembourg se rapproche de la moyenne européenne. Dans l'UE, le taux d'emploi a également augmenté (de 59.5% en 2003 à 63.2% en 2010 dans l'UE-15), mais cette progression est moins prononcée qu'au Luxembourg (voir graphique 11).

A noter toutefois que le taux d'emploi féminin dans notre pays continue à se situer assez loin du peloton de tête dans ce domaine. En effet, le taux d'emploi des femmes dans les pays nordiques et aux Pays-Bas sont largement supérieurs: 75.7% en Suède en 2010, 72.5% en Finlande, 73.1% au Danemark et 70.8% aux Pays-Bas. Parmi les pays voisins, l'Allemagne (69.6%) est située beaucoup plus haut que le Luxembourg en termes de taux d'emploi des femmes. C'est également le cas de la France (64.9%), alors que la Belgique (61.6%) se situe au même niveau que le Grand-Duché (62%).

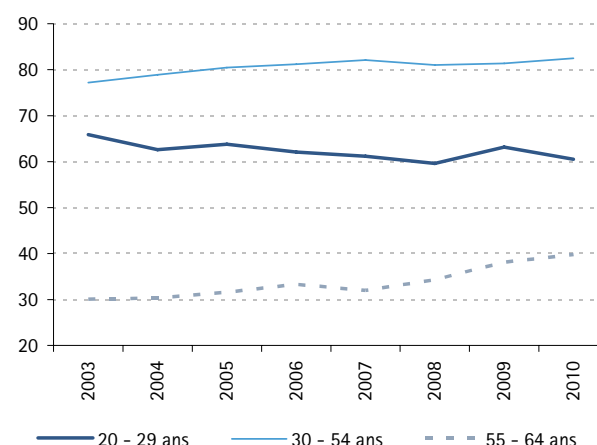
Dans les pays du Sud de l'Europe les taux d'emploi féminins se situent en-dessous de la moyenne européenne et en-dessous du taux du Luxembourg, à l'exception du Portugal. En Italie il est de 49.5% en 2010, en Grèce de 51.7%, en Espagne de 55.8%, mais au Portugal le taux d'emploi féminin atteint 65.6%.

Le taux d'emploi des 55-64 en augmentation significative

En jetant un regard sur les taux d'emploi par classes d'âge, il apparaît que le taux d'emploi des 55-64 ans a une tendance nette à la hausse depuis quelques années. Il passe de 30.1% en 2003 à 39.8% en 2010 (voir graphique 12). Dans la classe d'âge des 30-54 ans il y a également une (moins forte) tendance à la hausse, le taux d'emploi passant de 77.2% à 82.5%. Par contre, dans la classe d'âge des 20-29 ans, on note une réduction du taux d'emploi (de 65.9% à 60.5%).

L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est un phénomène structurel qui concerne pratiquement tous les pays européens. Dans l'UE-27, le taux d'emploi dans cette classe d'âge passe 40% à 46.3% de 2003 à 2010, soit une hausse un peu moins importante qu'au Luxembourg (+6 points de %, contre +10 points de % au Luxembourg). En Belgique, le taux d'emploi des 55-64 augmente dans des proportions similaires au Luxembourg (de 28.1% à 37.3%), alors qu'en France, la tendance à la hausse m'est que légère (de 37% à 39.7%). En Allemagne, l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est même plus importante (39.9% en 2003 et 57.7% en 2010) qu'au Grand-Duché (voir graphique 13).

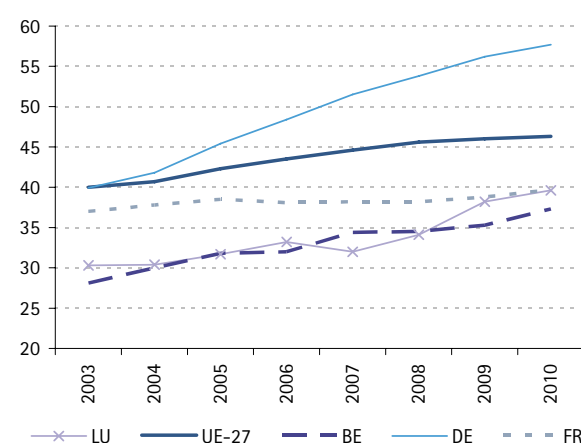
Graphique 12: Taux d'emploi par classes d'âge au Luxembourg, 2003-2010 (en %)



Source: STATEC

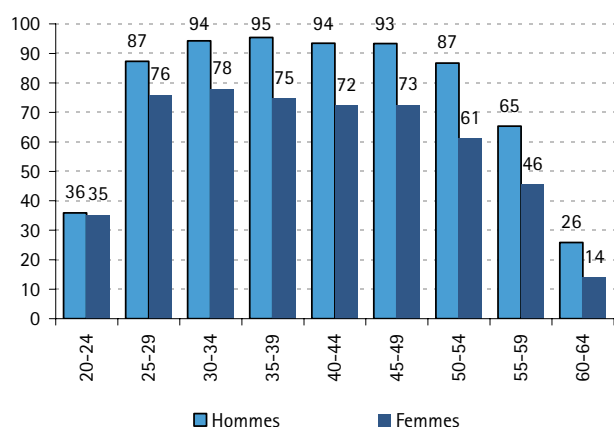
Dans l'UE-27, et comme pour le taux d'emploi des femmes, c'est dans les pays nordiques et aux Pays-Bas que les taux d'emploi des 55-64 ans sont parmi les plus élevés: en Suède il atteint 70.5% en 2010, en Finlande 56.2%, au Danemark 57.6%. A noter qu'en Islande le taux atteint même 80%. Malgré cette tendance très claire à la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, le Luxembourg (39.8% en 2010) continue à se situer en queue de peloton. Parmi les pays de l'UE-27 seulement 6 pays ont des taux plus faibles que le Grand-Duché: la Belgique (37.3%), l'Italie (36.6%), la Slovénie (35%) la Hongrie (34.4%), la Pologne (34%) et Malte (30.2%).

Graphique 13: Taux d'emploi des 55-64 ans au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 2003-2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

En désagrégeant les taux d'emploi des différentes classes d'âge selon le sexe, certaines particularités apparaissent.

Graphique 14: Taux d'emploi au Luxembourg par classes d'âge selon le sexe, 2010 (en %)

Source: STATEC

Les femmes et les hommes ont des taux d'emploi tout-à-fait similaires parmi les 20-24 ans (35.9% pour les hommes et 35.2% pour les femmes en 2010). Le taux d'emploi fait un bond très important en passant à la classe d'âge des 25-29 ans. Cependant, le taux d'emploi féminin est désormais en retrait par rapport à celui des hommes (76% pour les femmes, contre 87% pour les hommes). Jusque dans la classe d'âge des 35-39 ans, le taux d'emploi continue à augmenter pour les hommes (il atteint 95% en 2010), alors que pour les femmes il stagne plutôt avec un taux d'emploi de 75% dans cette classe d'âge.

A partir de la classe d'âge des 45-49 ans, les taux d'emploi initient une phase descendante et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il convient néanmoins de souligner que les taux d'emploi féminins se situent à un niveau extrêmement faible chez les 60-64 ans. Si la différence relative entre le taux d'emploi des femmes et des hommes est d'environ 30% pour la classe d'âge des 45-49 ans (93% pour les hommes et 73% pour les femmes), l'écart relatif atteint plus de 80% pour la classe d'âge des 60-64 ans (taux d'emploi de 26% pour les hommes contre 14% pour les femmes).

Le taux d'emploi des ressortissants luxembourgeois augmente plus fortement que celui des étrangers

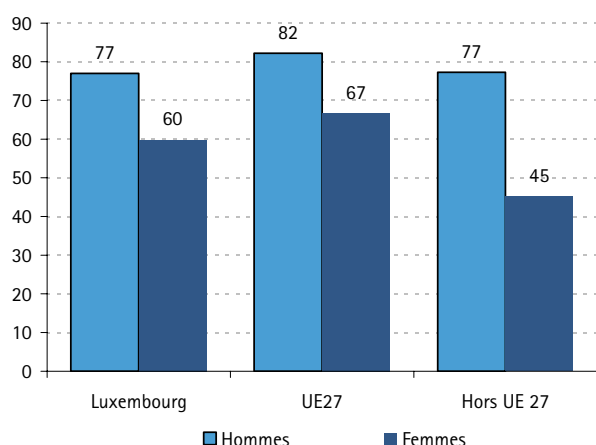
La présence des ressortissants étrangers sur le territoire luxembourgeois résulte d'une « migration de travail ». Rien d'étonnant donc à ce que le taux d'emploi des ressortissants étrangers soit plus élevé que celui des Luxembourgeois.

Graphique 15: Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité, 2003- 2010 (en %)

Source: STATEC

En 2003, le taux d'emploi des étrangers était de 71.4%, celui des ressortissants luxembourgeois de 64.1%. En 2010, le taux d'emploi atteint 73.2% pour les ressortissants étrangers (soit une augmentation de 1.8 points de % par rapport à 2003) et 68.5% pour les Luxembourgeois (c'est-à-dire une augmentation de 4.4 points de %). L'écart entre Luxembourgeois et étrangers s'est donc rétréci en matière de taux d'emploi (voir graphique 15)

On a vu que le taux d'emploi global des ressortissants étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois. Cela est d'ailleurs vrai pour les hommes comme pour les femmes, du moins pour les étrangers communautaires, c'est-à-dire venant des autres pays de l'UE-27 (voir graphique 16). Le taux d'emploi des hommes étrangers originaires de l'UE-27 est de 82% alors qu'il n'est que de 77% pour les hommes luxembourgeois en 2010. Pour les femmes, les taux sont respectivement de 67% (étrangères de l'UE-27) et de 60% (Luxembourgeoises). L'écart entre Luxembourgeois et étrangers (UE-27) est donc plus important pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 16: Taux d'emploi au Luxembourg par sexe selon la nationalité, 2010 (en %)

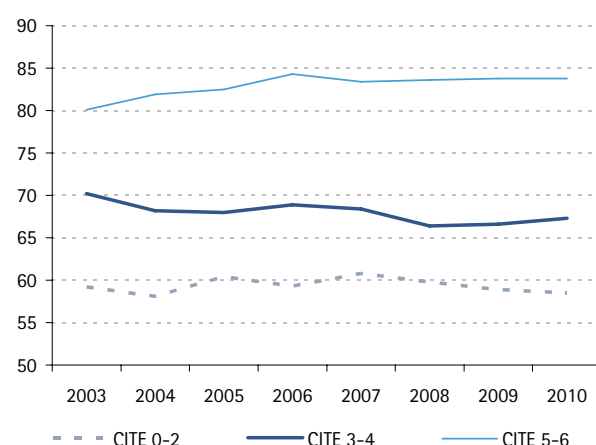
Source: STATEC

Divergences entre « communautaires » et « non-communautaires »

La situation des étrangers non-communautaires (hors UE-27) est différente. On constate que le taux d'emploi des hommes non-communautaires est identique à celui des Luxembourgeois et se situe donc en-dessous du niveau de celui des hommes venant de l'UE-27. Pour les femmes non-communautaires, le taux d'emploi est beaucoup plus faible (voir graphique 16). Il est très inférieur à celui des Luxembourgeoises (45% contre 60% en 2010) et l'écart est encore plus grand par rapport aux femmes originaires de l'UE-27 (45% contre 67%). Globalement, c'est donc parmi les étrangères non-communautaires que les taux d'emploi sont les plus faibles.

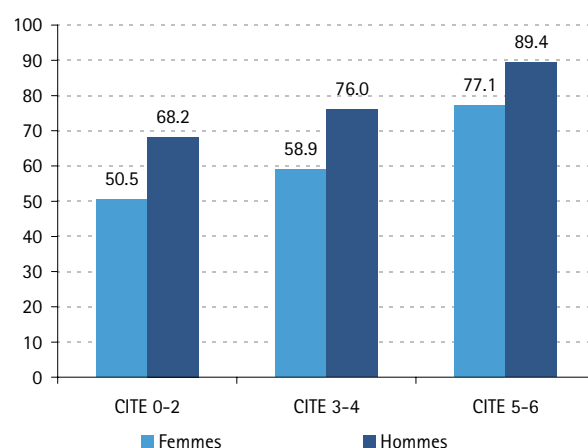
Le niveau d'éducation, un déterminant essentiel du taux d'emploi

L'impact du niveau d'éducation sur le taux d'emploi est considérable. En 2010, au Luxembourg, le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire, CITE 5-6) est de 83.8%, contre 67.3% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen (enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire, CITE 3-4) et seulement 58.5% pour ceux ayant un niveau d'éducation faible (enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur, CITE 0-2) (voir graphique 17).

Graphique 17: Taux d'emploi au Luxembourg selon le niveau d'éducation, 2003-2010 (en %)

Source: STATEC N.B.: CITE = Classification Internationale Type de l'Education. CITE 0-2 = enseignement préprimaire, primaire, secondaire inférieur; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire; CITE 5-6 = enseignant tertiaire

A cela s'ajoute que les taux d'emploi sont orientés à la hausse pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (en passant de 80.1% en 2003 à 83.8% en 2010), alors que pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen, le taux d'emploi décline (de 70.2% à 67.3% de 2003 à 2010). Pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible le taux d'emploi reste relativement stable (59.2% en 2003 et 58.5% en 2010).

Graphique 18: Taux d'emploi au Luxembourg par sexe selon le niveau d'éducation, 2010 (en %)

Source: STATEC

Les différences de genre jouent quelque soit le niveau d'éducation. A tous les niveaux d'éducation les taux d'emploi des femmes sont plus faibles que ceux des hommes (voir graphique 18).

Le taux d'emploi des hommes qui ont un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire) est de 89.4% alors que celui des femmes ayant le même niveau d'éducation est de seulement 77.1%. Pour le niveau d'éducation moyen, les taux d'emploi sont de respectivement 76% pour les hommes et de 58.9% pour les femmes. Quant au niveau d'éducation inférieur, les taux sont de respectivement 50.5% pour les femmes et 68.2% pour les hommes.

L'écart entre les taux d'emploi masculins et féminins est donc plus faible pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (écart de 12.3 points de % entre les hommes et les femmes) que pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen ou faible (écarts de 17.1 points de %, resp. 17.7 points de % entre les hommes et les femmes).

1.3 Formes de travail et conditions de travail

Comme pour le chapitre précédent, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT) qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

1.3.1 Le travail à temps partiel

Le taux de travail à temps partiel des hommes reste faible, tout en étant orienté à la hausse ...

Au Luxembourg, le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes. En 2010, il atteignait 36% de l'emploi total des femmes, alors que le taux correspondant pour les hommes n'était que de 4% ; ce qui donne un taux de travail à temps partiel global de 17.9% (voir tableau 3). En tendance, il semble y avoir une augmentation de l'emploi à temps partiel masculin. En 2003, il n'était que de 1.6%, contre 4% en 2010. Cela se répercute sur le taux global de travail à temps partiel qui a également tendance à croître.

Tableau 3: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg selon le sexe, 2003-2010 (en %)

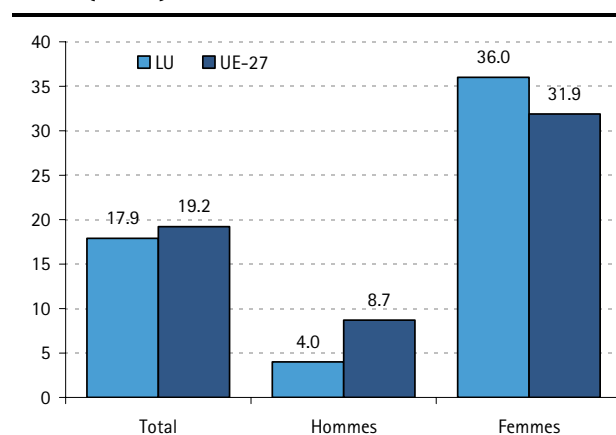
	Femmes	Hommes	Total
2003	30.7	1.6	13.4
2004	36.3	2.5	16.4
2005	38.2	2.5	17.4
2006	36.2	2.6	17.1
2007	37.2	2.6	17.8
2008	38.3	2.7	18.0
2009	35.1	5.6	18.2
2010	36.0	4.0	17.9

Source: STATEC

En comparant la fréquence du temps partiel dans les pays européens, on constate que le Luxembourg se situe un peu en-dessous de la moyenne de l'UE-27 quant au taux global (17.9% au Grand-Duché contre 19.2% dans l'UE-27 en moyenne pour l'année 2010). On note encore que ce taux global assez faible est dû surtout au taux de travail à temps partiel faible des hommes (4.0% au Luxembourg, contre 8.7% dans l'UE-27 en moyenne en 2010). Par contre le travail à temps partiel des femmes est plus fréquent au Luxembourg (36%) que dans l'UE-27 en moyenne (31.9%).

Le Luxembourg se trouve d'ailleurs en queue de peloton concernant le temps partiel des hommes. Seules la Bulgarie (2.2%), la République tchèque (2.9%), la Slovaquie (2.8%), la Hongrie (3.9%) et la Grèce (3.7%) ont des taux encore plus faibles. Les Pays-Bas sont le premier de la liste des pays européens quant au temps partiel masculin (avec un taux exceptionnellement élevé de 25.4%). Dans les pays nordiques on trouve également des taux de travail à temps partiel masculins situés au-dessus de la moyenne de l'UE-27: au Danemark 15.2%, en Suède 14%, en Finlande 10% et en Norvège 15.4%.

Graphique 19: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans l'UE-27, selon le sexe, 2010 (en %)

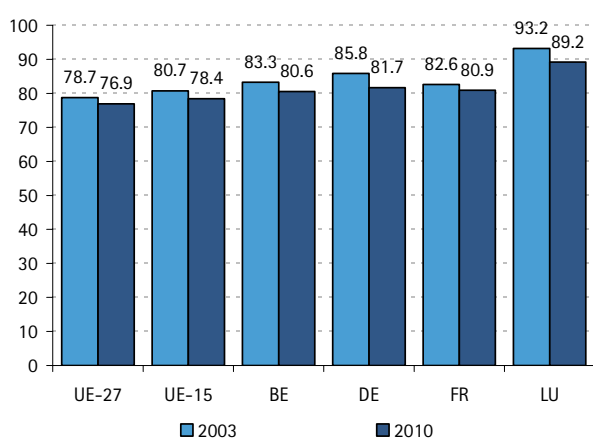


Source: STATEC, EUROSTAT

... mais le temps partiel reste un phénomène largement féminin

En ce qui concerne le travail à temps partiel féminin (36% en 2010), le Luxembourg se trouve plus près de la tête du peloton européen. Comme pour le travail à temps partiel masculin, ce sont les Pays-Bas qui sont en première ligne avec un taux de travail partiel féminin extrêmement élevé de 76.5% en 2010. En Autriche (43.8% en 2010), en Allemagne (45.5%), en Belgique (42.3%), au Royaume-Uni (43.3%), en Suède (40.4%) et en Norvège (42.9%) les taux sont également plus élevés qu'au Luxembourg.

Graphique 20: Part des femmes dans l'emploi à temps partiel total, 2003 et 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (N.B.: classe d'âge des 15-64 ans)

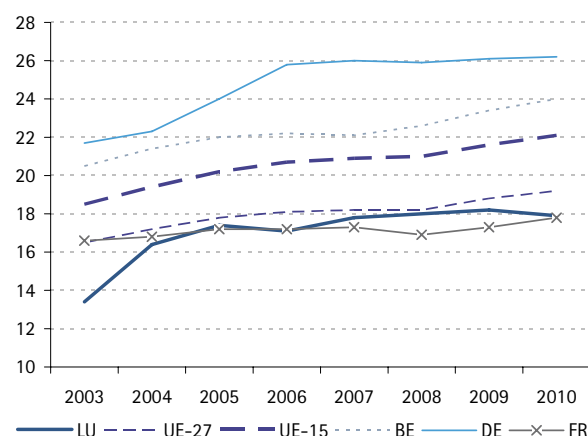
Malgré l'augmentation du temps partiel masculin, les femmes restent largement majoritaires parmi les personnes ne travaillant pas à temps complet. Au Luxembourg, la part des femmes dans l'emploi partiel est en recul (comme d'ailleurs dans les autres pays de l'UE et notamment les pays voisins), mais elle continue à se situer à près de 90% dans la classe d'âge des 15-64 ans (voir graphique 20). Avec ce pourcentage, le Luxembourg continue à se situer largement au-dessus des taux des pays voisins et de l'UE-15 et de l'UE-27 en moyenne (voir graphique 20).

En Europe, le travail à temps partiel a tendance à se développer

D'une façon générale, le travail à temps partiel a tendance à augmenter dans pratiquement tous les pays de l'UE, ce qui se répercute sur le taux moyen qui passe de 16.5% en 2003 à 19.5% en 2010 dans l'UE-27 et de 18.5% à 22.1% dans l'UE-15 (voir graphique 21). Le Luxembourg participe donc à un mouvement de fond (de 13.4% en 2003 à 17.9% en 2010) dépassant le cadre national.

Pour fixer les idées, on peut mentionner les chiffres absolus: en 2003 sur un emploi résident total de quelque 187 000 personnes au Luxembourg, 25 000 travaillaient à temps partiel. En 2010, sur un emploi total résident d'environ 220 000 personnes, 39 000 avaient un emploi à temps partiel. Il convient d'ajouter que dans les « nouveaux Etats-membres » de l'Est européen, le travail à temps partiel est un peu moins développé que dans les anciens Etats-membres de l'UE-15.

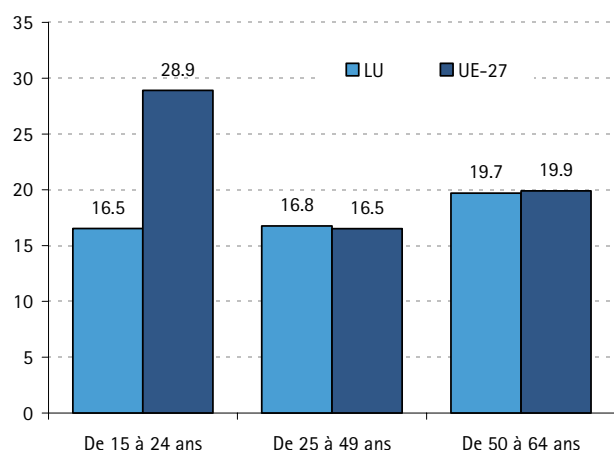
Graphique 21: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg, dans l'UE, et dans les pays voisins, 2003-2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Dans la classe d'âge des 15-24 ans, malgré la hausse récente, le temps partiel au Luxembourg reste moins fréquent que dans l'UE-27 en moyenne

Dans la classe d'âge des 15-24 le travail à temps partiel a fortement augmenté depuis quelques années au Luxembourg (de 7% en 2003 à 16.5% en 2010). Néanmoins, comme le montre le graphique 22, c'est également dans cette classe d'âge que le travail à temps partiel reste largement inférieur au Luxembourg par rapport à la moyenne de l'UE-27.

Graphique 22: Proportion du travail à temps partiel par classes d'âge au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

Pour les classes d'âge des 25-49 ans et des 50-64 ans, les taux du Luxembourg et de l'UE-27 sont comparables. On remarque néanmoins que pour les travailleurs « âgés » (50-64 ans), le temps partiel est plus fréquent que pour les 25 à 49 ans. Il s'agit d'une constante dans l'ensemble des pays européens.

Le travail à temps partiel est le plus fréquent dans l'administration, l'éducation et la santé, ainsi que dans les arts, spectacles et activités récréatives

On peut exprimer le temps partiel en pourcentage de l'emploi dans les différentes branches économiques ou en pourcentage de l'emploi à temps partiel total. Il apparaît que dans deux branches le pourcentage de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi de la branche dépasse la moyenne (17.9%). Il s'agit de la branche « Administration publique, éducation santé et action sociale » (24.9%) et de la branche « Arts, spectacles et activités récréatives, ... » (25%).

Sur l'ensemble des emplois à temps partiel au Luxembourg près de 43% se trouvent dans la branche « Administration publique, éducation, santé et action sociale » et 15% dans le domaine « Arts, spectacles et activités récréatives ». Près de 60% de l'emploi à temps partiel sont donc concentrés dans deux branches économiques (voir tableau 4).

Tableau 4: L'emploi à temps partiel par branches économiques au Luxembourg, 2010

	En % de l'emploi total de la branche	En % du total de l'emploi à temps partiel
Total	17.9	100.0
Industrie (sauf construction)	7.9	2.9
Commerce, transport, HORECA	14.0	12.6
Information et communication	13.8	3.2
Activités financières et d'assurance	13.6	9.9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	16.8	9.7
Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale	24.9	42.9
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages et extra-territoriales	25.0	15.3
Autres	7.4	3.5

Source: STATEC

Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité de travailler à temps partiel

Au Luxembourg, la proportion du travail à temps partiel parmi les personnes ayant un niveau d'éducation faible est de 23.4% en 2010. Elle n'est que de 19.7% parmi ceux qui ont un niveau d'éducation moyen et de seulement 12.7% pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Cette caractéristique – c'est-à-dire une diminution de l'occurrence du temps partiel avec le niveau d'éducation – se retrouve dans l'ensemble des pays européens. Dans l'UE-27, en 2010, la proportion du temps partiel est de 23.2% pour ceux qui ont un niveau d'éducation faible. Cette proportion, descend à 16% pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé.

On remarque toutefois que la proportion du temps partiel pour le niveau d'éducation élevé est particulièrement faible au Luxembourg. En effet, alors que le Luxembourg se situe près de la moyenne de l'UE-27 pour le niveau d'éducation faible (23.4% au Luxembourg et 23.2% dans l'UE-27), le Grand-Duché se situe assez largement sous la moyenne européenne pour le niveau d'éducation élevé (12.7% contre 16% dans l'UE-27). L'écart par rapport aux pays voisins du Luxembourg est encore plus prononcé (voir tableau 5).

Tableau 5: Proportion du travail à temps partiel par niveau d'éducation au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'UE, 2010 (en %)

	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6
UE-27	23.2	19.1	16.0
UE-15	23.5	23.6	18.3
BE	29.5	25.1	19.9
DE	32.6	27.8	19.3
FR	22.5	17.1	15.3
LU	23.4	19.7	12.7

Source: STATEC, EUROSTAT

La famille, principale raison invoquée pour le travail à temps partiel au Luxembourg

Au Grand-Duché, en 2010, 30.4% des résidents travaillant à temps partiel affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison du choix d'un l'emploi à temps partiel. 33.6% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles comme raison pour ce choix.

Tableau 6: Raisons principales pour l'emploi à temps partiel, 2010 (en %)

	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Maladie ou l'incapacité	Assistance d'enfants ou d'adultes incapables de travailler	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Autres raisons
UE-27	25.5	4.2	21.7	14.9	9.8	24.0
UE-15	25.1	3.8	23.3	15.9	10.0	21.9
BE	11.2	4.6	15.3	31.4	2.9	34.6
DE	21.0	2.7	22.5	19.2	9.9	24.7
FR	31.5	5.9	28.2	15.7	1.2	17.5
LU	7.7	4.3	30.4	33.6	2.9	21.1

Source: STATEC, EUROSTAT

Près de 2/3 des résidents travaillant à temps partiel au Luxembourg évoquent donc la responsabilité familiale ou personnelle pour expliquer ce choix. Dans les autres pays européens, ce taux est en général plus faible (voir tableau 6). Dans l'UE-27 en moyenne, 21.7% des personnes travaillant à temps partiel disent que l'assistance d'enfants ou d'adultes constitue la raison principale de ce choix. 14.9 % évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles. On est donc très loin des taux du Luxembourg.

Le travail à temps partiel involontaire semble peu répandu au Grand-Duché

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps partiel involontaire au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans les autres pays européens. Dans l'UE-27, le taux atteint 25% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 7.7% pour les résidents du Luxembourg.

Le chapitre 5 de la première partie, qui porte sur la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle s'intéresse davantage à la question du travail à temps partiel involontaire.

1.3.2 Le travail temporaire

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les contrats à durée déterminée restent très minoritaires, mais ont tendance à augmenter au Luxembourg

En 2010, seulement 8.3% des travailleurs salariés ont un contrat à durée déterminée (CDD) au Luxembourg. La travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée reste donc la norme.

Tableau 7: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, 2003-2010 (en %)

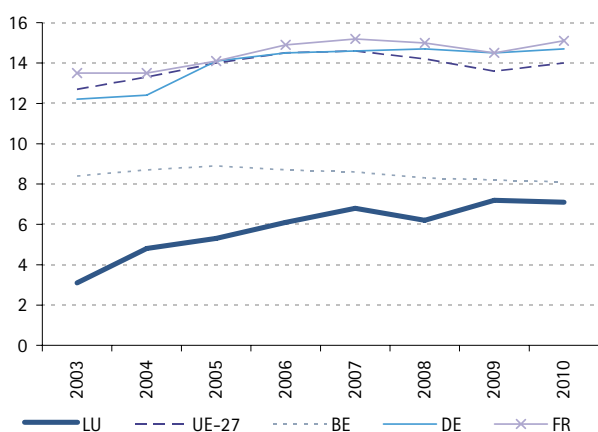
	Femmes	Hommes	Total
2003	4.2	2.4	3.1
2004	5.8	4.1	4.8
2005	5.8	4.9	5.3
2006	6.6	5.7	6.1
2007	7.6	6.2	6.8
2008	6.6	5.9	6.2
2009	8.4	6.3	7.2
2010	8.3	6.2	7.1

Source: STATEC, EUROSTAT

Pour les femmes, le taux est plus élevé que pour les hommes (8.3% contre 6.2% en 2010). La proportion du travail à durée déterminée augmente cependant fortement pour les deux sexes depuis quelques années. En 2003, elle n'était que de 4.2%, alors qu'on atteint 7.1% en 2010. Pour les hommes, le taux de CDD évolue de 2.4% en 2003 à 6.2% en 2010, pour les femmes de 4.2% à 8.3% dans le même laps de temps. En chiffres absolus, le nombre de résidents travaillant avec un CDD au Luxembourg passe d'environ 5 400 en 2003 (sur un emploi salarié total de 172 000) à 14 300 en 2010 (sur un emploi salarié total de 202 000).

Dans la comparaison européenne, on constate que la part des CDD dans l'emploi total au Luxembourg reste relativement faible, malgré leur courbe ascendante. En 2010, dans l'UE-27, la part des CDD représente plus du double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg (14% dans l'UE-27 contre 7.1% au Luxembourg en 2010). L'écart du Luxembourg par rapport à l'Allemagne (14.7%) et à la France (15.1%) atteint les mêmes proportions, alors que la Belgique n'a qu'un taux de CDD légèrement plus élevé que le Luxembourg. Les CDD sont de loin les plus fréquents en Pologne (27.3% en 2010), Espagne (24.9%) et au Portugal (23%).

Graphique 23: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 2003-2010 (en %)

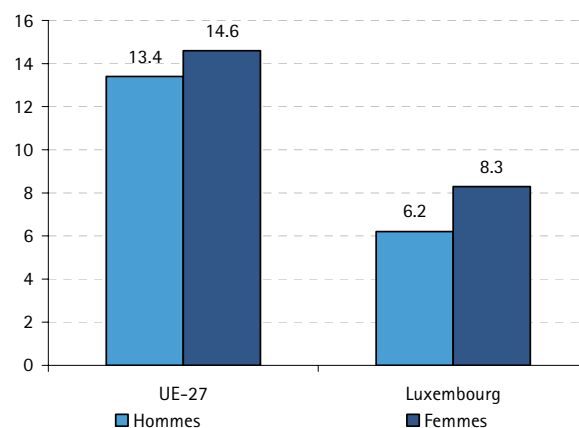


Source: STATEC, EUROSTAT

Le Luxembourg se trouve d'ailleurs en fin de la liste européenne en matière de CDD. Seuls quelques « nouveaux Etats membres » ont des taux de CDD encore plus faibles. Il s'agit de la Bulgarie (4.5% en 2010), de l'Estonie (3.7%), de la Lituanie (2.4%) et de la Roumanie (1.1%).

Le fait que les CDD sont un peu plus répandus parmi les femmes que parmi les hommes constitue une donnée structurelle qui concerne la plupart des pays de l'UE-27, mis à part quelques pays de l'Est européen, comme la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, l'Estonie et la Lituanie où les taux de CDD des femmes sont identiques ou même légèrement inférieurs à ceux des hommes.

Graphique 24: Proportion des contrats à durée déterminée selon le genre au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010 (en%)



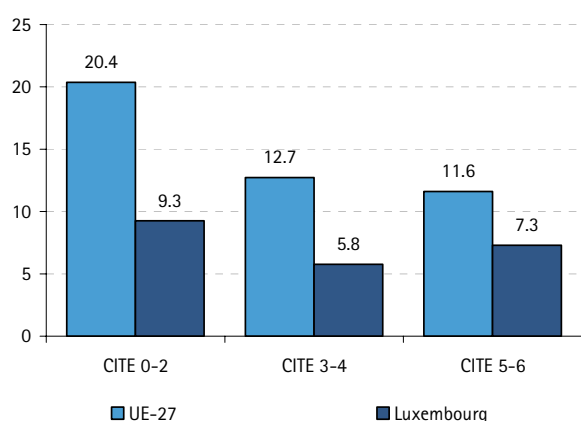
Source: STATEC, EUROSTAT

Un impact relativement faible du niveau d'éducation sur le travail temporaire au Luxembourg

Un niveau d'éducation faible rend plus probable un contrat de travail temporaire, mais cette caractéristique est moins prononcée au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne. Dans l'UE-27, en 2010, la proportion des CDD est de 20.4% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. La part des CDD pour ce niveau d'éducation est beaucoup plus réduite au Luxembourg, à savoir 9.3%.

La part des CDD se réduit au Luxembourg à 7.3% en 2010 pour ceux qui ont un niveau d'éducation élevé (contre 11.6% dans l'UE-27 pour ce niveau d'éducation). Il convient de noter qu'au Luxembourg le travail temporaire semble le moins répandu parmi les résidents ayant un niveau d'éducation moyen.

Graphique 25: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg par niveau d'éducation, 2010 (en %)

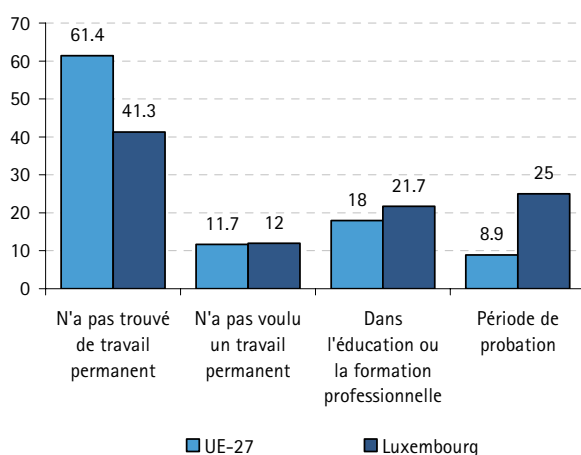


Source: STATEC

La part du travail temporaire (CDD) *involontaire* au Luxembourg est plus faible que dans l'UE-27

On a vu plus haut que le travail à temps partiel involontaire est moins répandu parmi les résidents du Luxembourg que dans les autres pays de l'UE. C'est également le cas pour les CDD involontaires. En effet, au Luxembourg environ 40% des personnes interrogées ayant un contrat temporaire affirment qu'ils ont ce type de contrat parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail permanent (CDI). C'est une majorité relative, mais le taux au Luxembourg est plus faible qu'en moyenne dans l'UE-27 (61%). En France et en Belgique, les taux de CDD involontaires sont également plus élevés qu'au Luxembourg (57%, resp. 74%), alors qu'en Allemagne le taux est plus faible (24%).

Graphique 26: Raisons principales pour l'emploi temporaire (CDD), 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

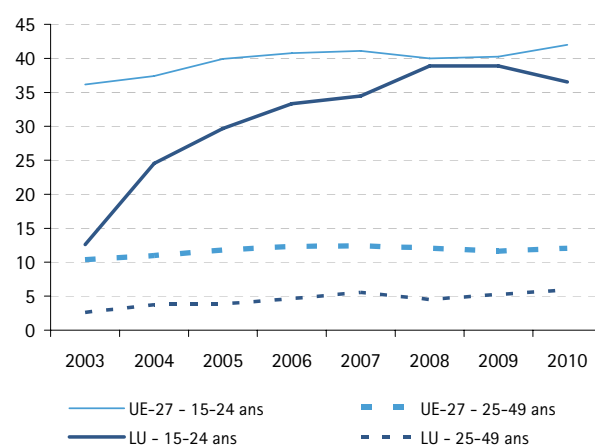
La vie professionnelle commence plus souvent par un contrat à durée déterminée

En jetant un regard sur le travail temporaire par classes d'âge dans l'UE-27 et au Luxembourg, on note surtout une augmentation du taux de CDD dans la classe d'âge des 15-24 ans au Luxembourg. Le taux de CDD au Grand-Duché (36.5% de CDD en 2010 contre 12.6% en 2003) se situe désormais très près de la moyenne de l'UE-27 (42%) pour les jeunes salariés.

La fréquence des CDD diminue avec l'âge et cela aussi bien au Luxembourg que dans l'UE-27. En 2010, la proportion de CDD dans la classe d'âge des 25-49 ans est de 7% pour les résidents du Grand-Duché. Ce taux se situe encore très loin de la moyenne de l'UE-27 (13.9% en 2010). Mais la fréquence des CDD chez les 25-49 ans est aussi en augmentation significative au Luxembourg, le taux de CDD y ayant été de seulement 3% en 2003.

Notons finalement que c'est chez les travailleurs âgés que le taux de CDD est le plus faible: seulement 3% de CDD au Grand-Duché pour les 50-64 ans et 6.8% de CDD dans l'UE-27 en moyenne pour cette classe d'âge.

Graphique 27: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg par classes d'âge, 2010 (en %)

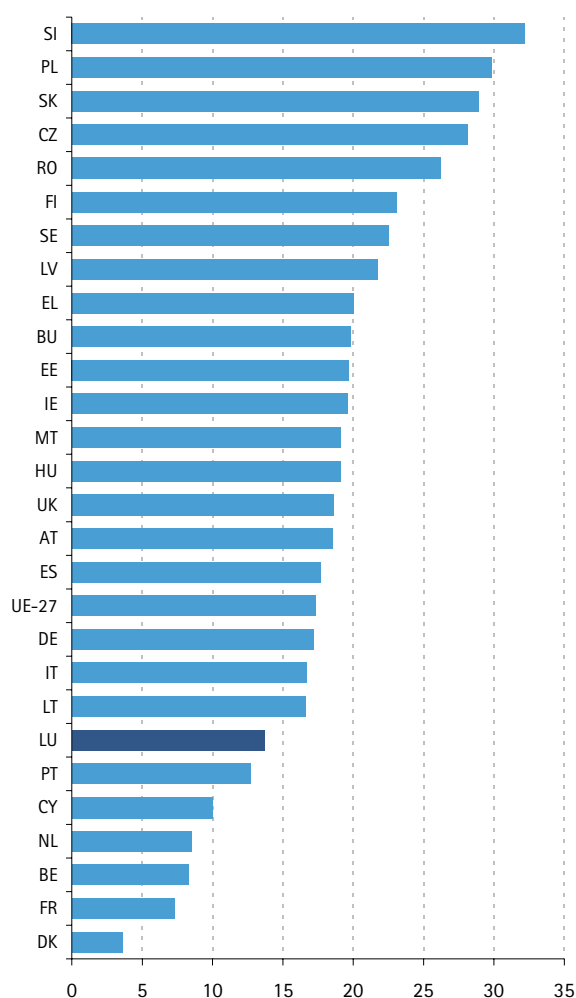


Source: STATEC, EUROSTAT

1.3.3 Le travail posté (« Schichtarbeit »)

En 2010, environ 14% des travailleurs au Luxembourg ont fait du travail posté. Comparée au autre pays européens, cette proportion est faible. En effet, dans l'UE-27, la proportion du travail posté dans l'emploi total passe à été de 17% en 2010. Le Luxembourg se situe en-dessous de l'Allemagne (17%) et au-dessus de la France (7%) et de la Belgique (8%). Dans le peloton de tête on retrouve 5 pays d'Europe centrale, où plus d'un travailleur sur quatre a fait du travail posté.

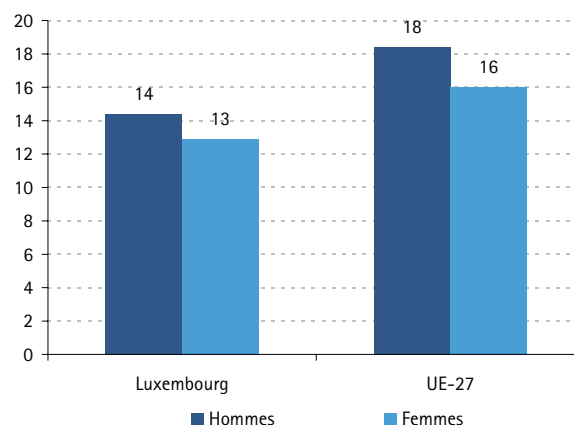
Graphique 28: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et dans les pays de l'UE en 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Globalement, le travail posté en Europe est un peu plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. Dans l'UE-27, en 2010, 18% des hommes salariés et 16% des femmes salariées travaillent par poste. Au Luxembourg l'écart entre hommes et femmes est encore plus petit: 14% des hommes ont été concernés par le travail posté et 13% des femmes.

Graphique 29: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27 par sexe, 2010 (en %)

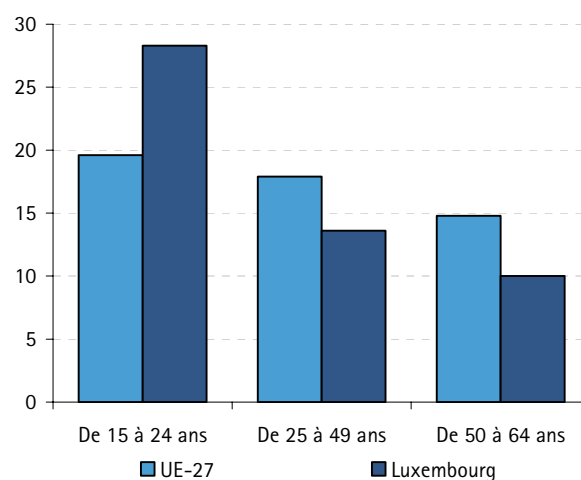


Source: STATEC, EUROSTAT

Le travail posté est beaucoup plus fréquent chez les jeunes que chez les travailleurs âgés

En désagréant le travail posté par classes d'âge on constate que c'est chez les 15-24 ans que la fréquence est la plus élevée (au Luxembourg quelque 28% en 2010), alors qu'elle est la plus faible chez les 50-64 ans (environ 10%). Globalement, on retrouve cette caractéristique dans l'UE-27. Pour les classes d'âge de 25 à 49 ans et de 50-64 ans les taux sont toutefois moins élevés au Luxembourg que dans l'UE-27. Par contre, le taux pour les 15-24 ans est plus élevé au Grand-Duché.

Graphique 30: Part du travail posté dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27 par classes d'âge, 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

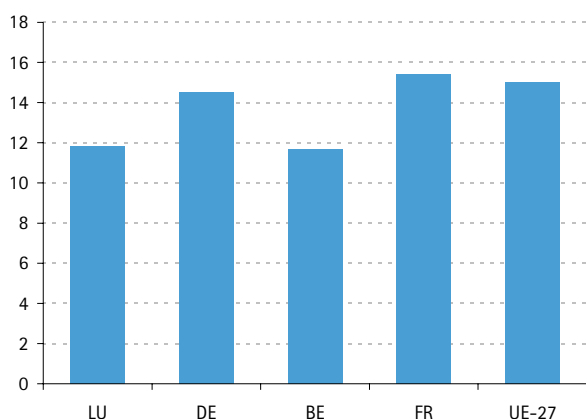
1.3.4 Le travail de nuit

En jetant un regard global sur la proportion des salariés effectuant du travail de nuit habituel ou occasionnel, on note d'abord que le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne européenne dans ce domaine.

Une proportion de salariés travaillant la nuit qui se situe en-dessous de la moyenne européenne

En 2010, 11.8% des résidents luxembourgeois travaillent habituellement ou occasionnellement de nuit. Dans l'UE-27, le taux atteint 15%. Les taux en France et en Allemagne sont plus élevés que ceux du Luxembourg. Par contre, en Belgique, le travail de nuit se situe au même niveau qu'au Grand-Duché.

Graphique 31: Part du travail de nuit (habituel ou occasionnel) dans le travail salarié au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, en 2010 (en %)

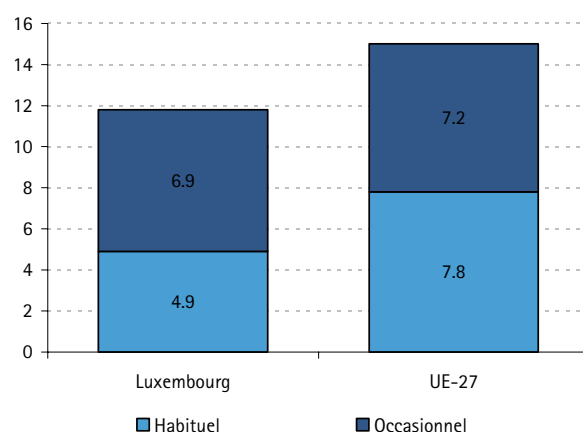


Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: travail de nuit habituel et occasionnel

Environ 5% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement la nuit

En regardant séparément le travail de nuit habituel et le travail de nuit occasionnel, il apparaît que c'est le travail habituel qui est moins répandu au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne (4.9% contre 7.8% en 2010), alors que la part du travail occasionnel de nuit au Luxembourg atteint un pourcentage très similaire à celui de l'UE-27 (6.9% pour le Luxembourg contre 7.2% pour l'UE-27 en 2010)

Graphique 32: Part du travail de nuit habituel ou occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010 (en %)

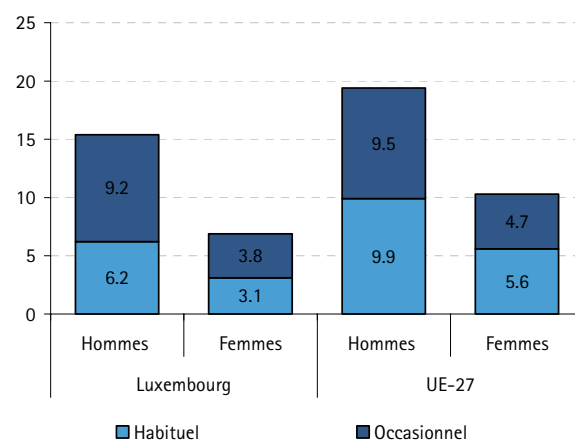


Source: STATEC, EUROSTAT

Le travail de nuit des femmes moins fréquent que celui des hommes

Les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à travailler la nuit. Au Luxembourg, 15.4% des hommes salariés résidents travaillent habituellement ou occasionnellement la nuit en 2010, contre 6.9% des femmes. Dans l'UE-27 les pourcentages correspondants sont de 19.4% pour les hommes et 10.3% pour les femmes.

Graphique 33: Part du travail de nuit habituel et occasionnel dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27 selon le sexe, 2010 (en %)

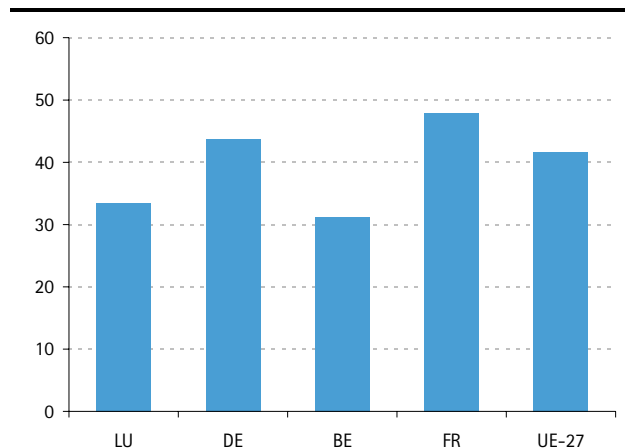


Source: STATEC, EUROSTAT

1.3.5 Le travail du samedi

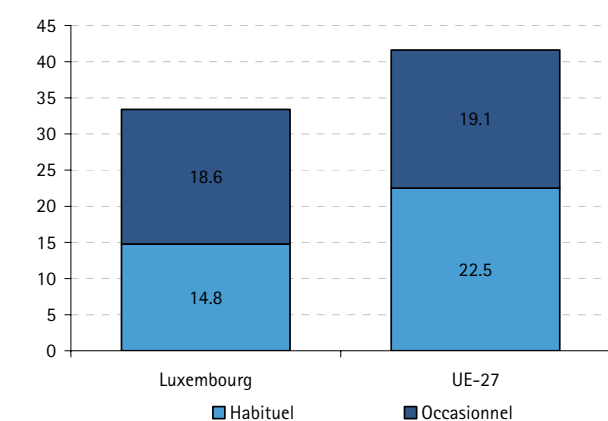
Comme pour les autres formes de travail atypiques prises en considération dans la présente contribution (travail posté et travail de nuit), la proportion des salariés travaillant le samedi (habituellement ou occasionnellement) au Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne européenne. En 2010, au Luxembourg, quelque 33% des salariés y résidant travaillaient occasionnellement ou habituellement le samedi. Dans l'UE-27 et dans l'UE-15 en moyenne, le pourcentage était de quelque 40%. Les taux en France et en Allemagne se situaient autour de 48%, resp. 44%, alors qu'en Belgique la proportion est proche de celle du Luxembourg.

Graphique 34: Part du travail le samedi (habituel ou occasionnel) dans le travail salarié au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 35: Part du travail habituel ou occasionnel le samedi dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Environ 15% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement le samedi en 2010, contre 22.5% dans l'UE-27

En regardant séparément le travail du samedi habituel et le travail du samedi occasionnel, il apparaît que c'est le travail habituel qui est moins répandu au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne (14.8% contre 22.5% en 2010), alors que la part du travail occasionnel le samedi au Luxembourg atteint un pourcentage très proche de celui de l'UE-27 (18.6% pour le Luxembourg contre 19.1% pour l'UE-27 en 2010).

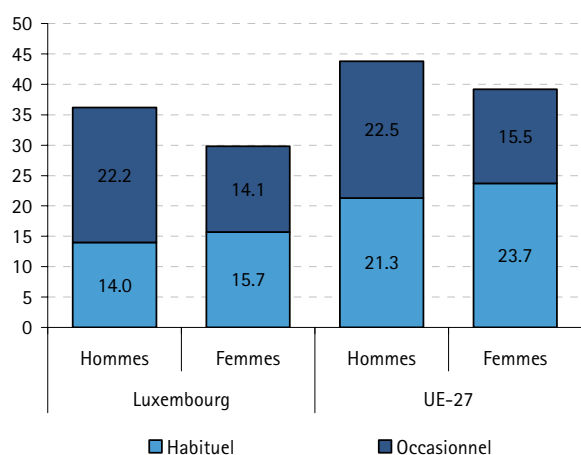
Le travail occasionnel ou habituel des femmes le samedi est moins fréquent que celui des hommes

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à travailler habituellement ou occasionnellement le samedi. Au Luxembourg, 36.2% des hommes salariés résidents travaillent habituellement ou occasionnellement le samedi en 2010, contre 29.8% des femmes. Dans l'UE-27 les pourcentages correspondants sont de 43.8% pour les hommes et de 39.2% pour les femmes.

... mais le travail habituel du samedi est plus répandu chez les femmes

L'écart entre les femmes et les hommes s'explique largement par le travail occasionnel du samedi qui est beaucoup moins fréquent pour les femmes que pour les hommes (au Luxembourg 14.1% pour les femmes contre 22.2% pour les hommes en 2010). Par contre le travail du samedi habituel est un peu plus fréquent pour les femmes que pour les hommes (15.7% pour les femmes, contre 14% pour les hommes). Cette caractéristique peut notamment s'expliquer par le fait que les femmes sont surreprésentées dans des branches où le travail du samedi est la règle (p.ex. dans le commerce et l'HORECA). On retrouve d'ailleurs le même phénomène dans l'UE-27.

Graphique 36: Part du travail habituel et occasionnel le samedi dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27 selon le sexe, 2010 (en %)

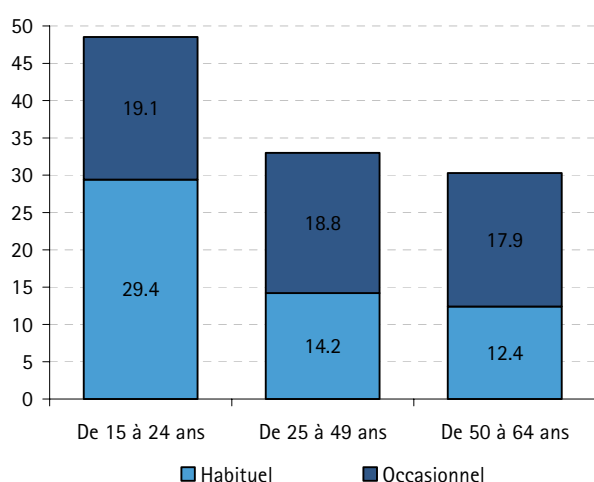


Source: STATEC, EUROSTAT

La fréquence du travail le samedi diminue avec l'âge

En désagrégeant le travail occasionnel ou habituel du samedi par classes d'âge, on constate que c'est chez les 15-24 ans que la fréquence est la plus élevée (au Luxembourg quelque 48.5% en 2010), alors qu'elle est la plus faible chez les 50-64 ans (environ 30%). C'est la réduction du travail habituel du samedi qui est responsable de cela. Il passe de 29.4% pour les 15-24 ans à 12.4% chez les 50-64 ans. Globalement, on retrouve ces caractéristiques dans l'UE-27.

Graphique 37: Part du travail le samedi dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27 par classes d'âge, 2010 (en %)



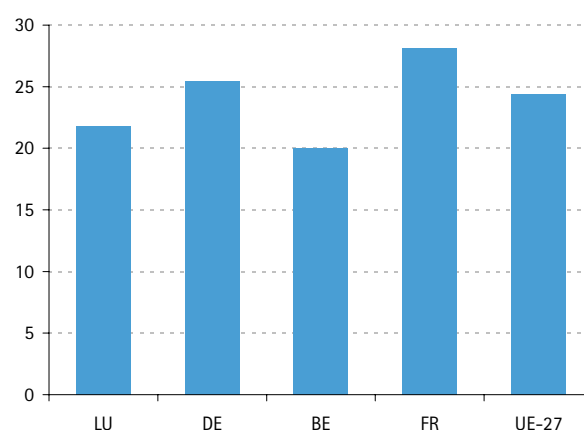
Source: STATEC, EUROSTAT

1.3.6 Le travail du dimanche

Un peu plus de 20% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement ou occasionnellement le dimanche

La proportion de salariés résidant au Luxembourg travaillant occasionnellement ou habituellement le dimanche se situe à 21.8% en 2010. A l'instar des autres formes de travail atypiques, ce taux est inférieur à la moyenne de l'UE-27 (24.4% en 2010). En France, le taux correspondant était de 28.1% en 2010, en Allemagne de 25.4% et en Belgique de 20%.

Graphique 38: Part du travail le dimanche (habituel ou occasionnel) dans le travail salarié au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins, 2010 (en %)

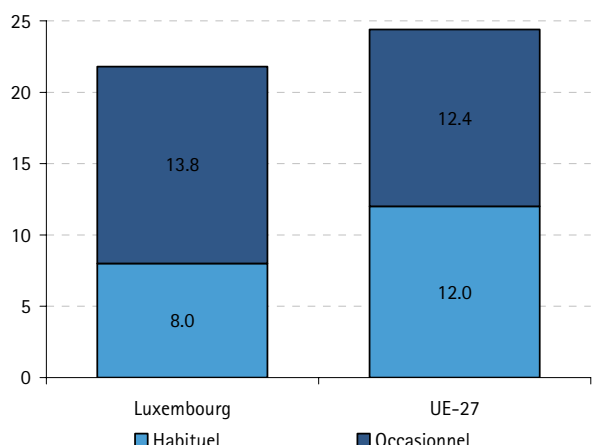


Source: STATEC, EUROSTAT

8% des salariés résidant au Luxembourg travaillent habituellement le dimanche en 2010, contre 12% dans l'UE-27

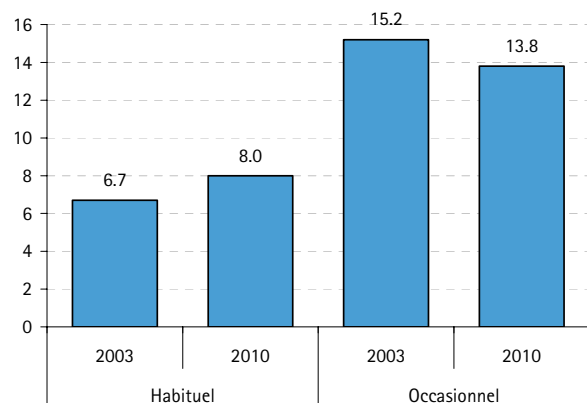
En regardant séparément le travail du dimanche habituel et le travail du dimanche occasionnel, il apparaît que c'est le travail habituel du dimanche qui est moins répandu au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne (8% contre 12% en 2010), alors que la part du travail occasionnel le dimanche au Luxembourg atteint un pourcentage très similaire et même un peu plus élevé que dans l'UE-27 en moyenne (13.8% pour le Luxembourg contre 12.4% pour l'UE-27 en 2010).

Graphique 39: Part du travail habituel ou occasionnel le dimanche dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27, 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 40: Part du travail habituel et occasionnel le dimanche dans le travail salarié au Luxembourg, 2003 et 2010 (en %)



Source: STATEC

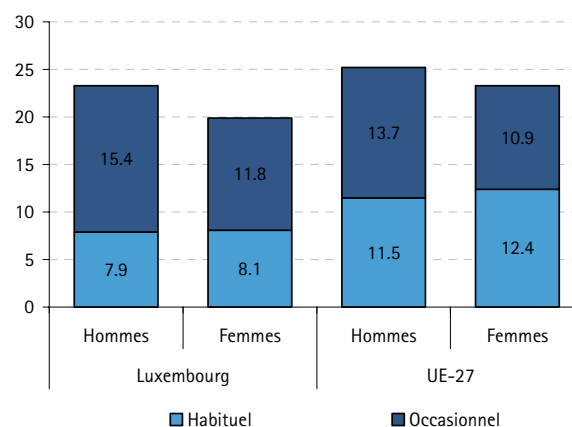
Le travail occasionnel ou habituel des femmes le dimanche est moins fréquent que celui des hommes

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à travailler habituellement ou occasionnellement le dimanche. Au Luxembourg, 23.3% des hommes salariés résidents travaillent habituellement ou occasionnellement le dimanche en 2010, contre 19.9% des femmes. Dans l'UE-27 les pourcentages correspondants sont de 25.2% pour les hommes et de 23.3% pour les femmes.

... mais le travail habituel du dimanche est aussi fréquent pour les femmes que pour les hommes

L'écart entre les femmes et les hommes s'explique largement par le travail occasionnel du dimanche qui est beaucoup moins fréquent pour les femmes que pour les hommes (au Luxembourg 11.8% pour les femmes contre 15.4% pour les hommes en 2010). Par contre le travail du dimanche habituel est aussi fréquent pour les femmes que pour les hommes (8.1% pour les femmes, contre 7.9% pour les hommes).

Graphique 41: Part du travail habituel et occasionnel le dimanche dans le travail salarié au Luxembourg et dans l'UE-27 selon le sexe, 2010 (en %)

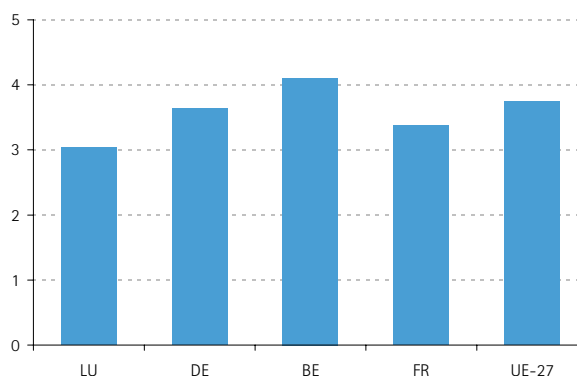


Source: STATEC, EUROSTAT

1.3.7 Les personnes ayant un deuxième emploi

D'après l'enquête sur les forces de travail (EFT), au Luxembourg, la part des personnes exerçant un deuxième emploi s'élève à 3% en 2010. Cela correspond à environ 6700 personnes.

Graphique 42: Part de la population en emploi ayant un deuxième emploi au Luxembourg, dans l'UE et dans les pays voisins (en %)



Source: STATEC

Avec ce taux le Luxembourg continue à se situer en-dessous des niveaux de l'UE (3.7% dans l'UE-27) et des pays voisins, mais s'en approche. On peut ajouter que c'est au Danemark (8.4%), Pologne (7.3%), Pays-Bas (7.2%) et Portugal (6%) que les taux de la population en emploi ayant un deuxième emploi sont les plus élevés.

Annexe

Emploi salarié par branche

Libellé	SEC95	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Unit: milliers de personnes																	
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	A+B	1.2	1.4	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.6	1.5	1.5	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1
Industrie, y compris énergie	C_E	34.2	33.7	33.8	34.6	34.1	34.4	34.9	35.1	36.8	36.9	37.0	37.0	36.7	37.3	36.3	35.9
Produits d'extraction	C	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Produits d'extraction énergétiques	CA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits d'extraction non énergétiques	CB	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Produits manufacturés	D	32.4	31.9	32.1	32.8	32.4	32.6	33.1	33.2	34.9	35.0	35.0	35.0	34.7	35.3	34.2	
Produits des industries agricoles et alimentaires	DA	3.8	4.0	3.9	4.0	4.1	4.1	4.2	4.3	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.8
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	DB	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.7	0.8	1.2	1.3	1.2	1.4	1.4	1.5	1.4	1.3	
Cuirs, articles de voyage, chaussures	DC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits	DE	2.0	2.0	2.1	2.2	2.4	2.6	2.7	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	2.7	2.6	2.5	
Produits de la cokéfaction, du raffinage et des industries nucléaires	DF	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produits chimiques	DG	1.3	1.3	1.4	1.5	1.4	1.5	1.5	1.4	1.5	1.5	1.4	1.1	0.8	0.9	0.8	
Produits en caoutchouc ou en plastique	DH	3.7	3.8	3.9	3.9	4.6	4.1	4.0	3.8	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	
Autres produits minéraux non métalliques	DI	2.9	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.0	3.0	2.9	2.7	2.7	2.6	
Produits de la métallurgie et du travail des métaux	DJ	12.1	11.4	11.1	11.6	10.5	10.8	10.9	10.3	10.7	10.4	10.3	10.4	10.5	11.0	10.4	
Machines et équipements	DK	2.6	2.6	2.7	2.5	2.3	2.4	2.5	2.5	2.7	2.8	2.8	2.9	3.0	3.1	3.0	
Équipements électriques et électroniques	DL	1.8	1.9	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.7	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	
Matériels de transport	DM	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	
Autres produits manufacturés	20+36+37	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	
Électricité, gaz et eau	E	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8	
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	40	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	
Captage, traitement et distribution d'eau	41	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Construction	F	23.1	23.3	23.3	24.0	24.3	24.9	26.1	27.5	30.2	31.3	32.5	34.1	36.0	37.4	37.2	37.5
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	G_I	53.2	54.0	55.3	57.6	59.9	62.2	65.3	67.9	71.5	72.6	74.6	76.7	79.5	82.9	84.2	86.1
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	G	29.4	29.7	30.1	31.1	32.3	32.9	34.3	35.6	36.9	37.2	38.4	39.1	40.1	41.1	41.9	
Commerce et réparation automobile	50	4.8	4.9	4.9	5.1	5.2	5.6	5.9	6.2	6.7	7.1	7.4	7.7	8.0	8.1	8.3	
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	51	10.9	10.8	10.8	11.2	11.8	12.2	12.5	13.1	13.5	13.3	14.0	13.9	14.2	14.6	15.0	
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	52	13.7	14.0	14.4	14.8	15.2	15.2	15.8	16.2	16.7	16.9	17.0	17.5	17.8	18.4	18.6	
Services d'hôtellerie et de restauration	H	9.2	9.4	9.5	9.6	9.8	10.0	10.3	10.8	11.6	12.1	12.4	12.8	13.2	13.6	14.1	
Transports et communications	I	14.6	15.0	15.7	16.9	17.9	19.2	20.8	21.6	23.0	23.3	23.8	24.8	26.2	28.2	28.2	
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	J+K	40.3	43.1	46.2	51.3	59.2	66.5	73.1	76.5	70.2	72.1	74.8	80.7	88.3	95.6	95.7	97.0
Services financiers	J	22.1	22.5	23.5	25.2	27.0	29.5	32.6	33.3	33.2	33.4	34.0	35.7	38.2	41.0	41.3	
Intermédiation financière	65	18.3	18.5	18.8	19.8	20.9	22.7	24.3	24.3	24.1	24.0	24.4	25.7	27.2	29.1	29.3	
Assurance	66	1.2	1.3	1.4	1.6	1.8	2.1	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.8	3.0	3.1	
Auxiliaires financiers et d'assurance	67	2.6	2.7	3.2	3.8	4.3	4.7	5.8	6.4	6.5	6.8	7.0	7.3	8.2	8.9	8.8	
Services immobiliers, de location et aux entreprises	K	18.2	20.6	22.7	26.1	32.2	37.0	40.5	43.2	36.9	38.7	40.8	45.1	50.1	54.6	54.4	
Activités immobilières	70	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	1.7	1.8	2.0	2.2	2.5	2.8	2.9	
Location sans opérateur	71	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	
Activités informatiques	72	0.6	1.9	2.2	2.7	3.2	3.9	4.6	4.6	4.2	4.4	5.0	5.9	7.0	7.7	7.8	
Services fournis principalement aux entreprises, R&D	73+74	16.3	17.3	19.0	21.8	27.3	31.2	33.9	36.5	30.5	31.9	33.1	36.2	39.8	43.3	42.9	
Autres activités de services	L_P	45.6	47.2	49.1	50.8	52.3	55.3	58.4	59.5	62.5	64.8	67.4	68.7	70.7	73.3	76.3	78.2
Services d'administration publique	L	11.6	11.9	12.6	12.7	13.2	13.8	14.1	15.0	15.9	16.6	17.1	17.0	17.1	17.4	18.1	
Éducation	M	9.9	10.3	10.3	10.6	11.3	12.0	12.6	13.1	13.4	13.8	14.2	14.3	14.6	15.1	15.6	
Services de santé et d'action sociale	N	12.6	13.1	13.7	14.3	14.5	15.4	16.8	18.3	19.8	20.6	21.7	22.7	23.7	24.9	26.2	
Services collectifs, sociaux et personnels	O	6.9	7.1	7.4	7.7	7.8	8.2	8.5	8.7	8.8	9.3	9.7	10.0	10.4	10.7	11.3	
Assainissement, voirie et gestion des déchets	90	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	
Activités associatives	91	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.7	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	2.3	
Activités récréatives, culturelles et sportives	92	2.3	2.5	2.7	2.7	2.7	3.0	3.1	3.0	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.8	4.0	
Services personnels	93	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.6	2.6	2.7	2.8	3.0	3.1	3.2	3.2	
Services domestiques	P	4.6	4.8	5.2	5.5	5.6	5.9	6.3	4.3	4.4	4.5	4.7	4.7	4.9	5.3	5.2	
Total Branches	TOT	197.5	202.7	209.2	219.2	230.8	244.4	258.9	267.6	272.7	279.2	287.8	298.9	313.0	328.4	331.7	336.9

Source: STATEC - Comptes nationaux

2. Chômage

Ce chapitre propose une analyse du chômage au Luxembourg. Tout comme le chapitre sur l'emploi, ce chapitre adopte une approche plutôt structurelle. Voilà pourquoi il se limite à présenter des données annuelles. Le lecteur intéressé par l'évolution conjoncturelle et des chiffres plus récents est prié de se référer aux notes de conjoncture publiées par le STATEC¹. Le chapitre débute par un exposé des concepts et des définitions utilisées. Vient ensuite une section qui se penche sur l'évolution du chômage et sur sa structure. Une dernière section, s'intéresse à ce qui est parfois appelé le « halo du chômage », c'est-à-dire des personnes qui se trouvent aux limites du chômage, de l'emploi et de l'inactivité.

2.1 Concepts et définitions

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

La définition du concept chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré via des enquêtes dédiées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT) dans les pays de l'Union Européenne (UE), tout comme via l'utilisation de sources administratives.

Dans le premier cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire. Dans le second cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès d'un service public de l'emploi (au Luxembourg: l'Administration de l'emploi). L'EFT mesure le chômage selon une définition préconisée par le Bureau International du Travail (BIT) et entérinée dans un règlement européen²

Afin d'être classé en tant que chômeur, une personne doit être:

- *sans emploi*, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence;
- *disponible* pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- *activement à la recherche* d'un travail, c'est-à-dire qu'elle doit avoir entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou avoir trouvé un travail et l'entamer dans une période de trois mois au maximum.

Une personne est dite « activement » à la recherche d'un emploi si elle a entrepris au moins une des démarches suivantes:

- contacter un bureau de placement public afin de trouver du travail, quelle que soit la partie prenant l'initiative (le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active en vue de trouver du travail)
- envoi d'une candidature directement aux employeurs,
- recherches par relations personnelles, par l'intermédiaire de syndicats, etc.,
- insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux,
- étude des offres d'emploi,
- participation à un test, à un concours ou à un entretien dans le cadre d'une procédure de recrutement,
- recherche de terrains, de locaux ou de matériel,
- démarches pour obtenir des permis, des licences ou des ressources financières.

La seconde source permettant de déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg sont les registres de l'administration de l'emploi (ADEM) qui utilise la notion de « demandeur d'emploi résidant ». Il s'agit là d'une personne:

- sans emploi;
- résidente sur le territoire national;
- disponible pour le marché du travail;
- à la recherche d'un emploi approprié;
- non-affectée à une mesure pour l'emploi;

¹ <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/index.html>

² Règlement (CE) No 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) no 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage.

- indemnisée ou non indemnisée;
- ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM;

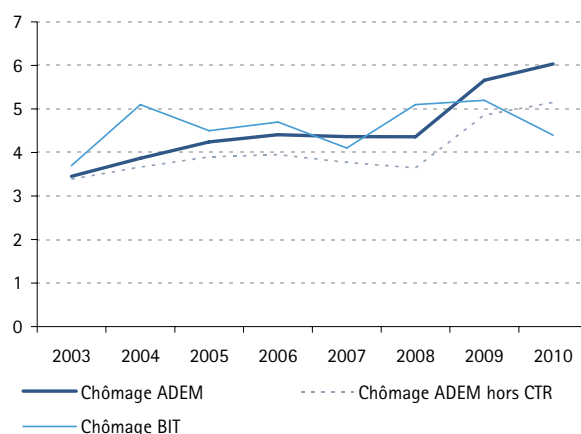
La grande différence entre les deux définitions du chômage vient du fait que cette dernière définition implique qu'un chômeur doit être inscrit et qu'il doit être en règle en ce qui concerne le suivi imposé par l'ADEM. Certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ne sont pas des chômeurs au sens du BIT, parce qu'ils ont travaillé un peu durant la semaine de référence ou parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours en raison d'une formation par exemple, ou simplement par ce qu'ils ne recherchent pas activement un emploi. A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ADEM parce qu'ils n'en ont pas fait la démarche. Il est possible de lever l'une ou l'autre de ces conditions et d'établir des indicateurs alternatifs.

2.2 Evolution et structure du chômage

Le graphique 1 ci-dessous présente l'évolution du chômage selon les normes du BIT et selon celles de l'ADEM entre 2003 et 2010. Le graphique présente 3 séries. La première concerne le chômage BIT tel que défini ci-dessus. La deuxième concerne le chômage au sens de l'ADEM. Ces deux séries n'ont ni le même profil, ni le même niveau. L'écart en valeur absolue entre les deux séries varie en 0.2 et 1.6 points de pourcentage. Tantôt le chômage selon l'ADEM est supérieur à celui du BIT, tantôt c'est l'inverse. Au vu des divergences dans les définitions de ces deux concepts, ceci n'est guère étonnant.

Une troisième série présente le taux de chômage selon l'ADEM, mais en excluant les travailleurs à capacité de travail réduite (CTR). Il s'agit d'une population particulière. Ce sont des personnes qui, suite à des problèmes de santé, ne peuvent plus exercer leur métier original et attendent une décision de reclassement ou une pension d'invalidité. Ce sont donc des personnes, qui ne sont pas forcément disponibles et/ou ne cherchent pas forcément de manière active. Dans une tentative de rapprocher les définitions du chômage selon l'ADEM et le BIT, cette catégorie de chômeurs a été retirée. En conséquence, la nouvelle série affiche des taux de chômage plus bas, par rapport à la série originale de l'ADEM. Or, par rapport au taux de chômage BIT, il s'avère, que l'introduction de la nouvelle série ne change rien à l'image globale. Les divergences subsistent et sont en valeur absolue plus ou moins de la même taille que les divergences originales.

Graphique 1 : Evolution des taux de chômage selon l'ADEM et le BIT



Source: STATEC, ADEM

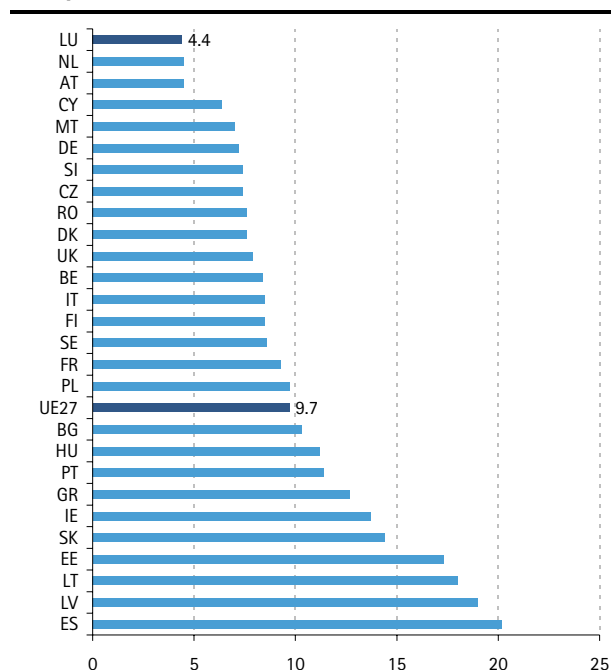
En 2009, le taux de chômage selon l'ADEM a été de 5.7% et est passé à 6.0% en 2010. En excluant les travailleurs CTR des calculs, le taux de chômage passe de 4.9% en 2009 à 5.1% en 2010. En considérant le taux de chômage calculé selon les normes du BIT, l'image change quelque peu. Ce taux a été de 5.2% en 2009. Contrairement aux taux de l'ADEM, le taux de chômage selon le BIT a baissé en 2010 en passant à 4.4%.

Comment expliquer cette évolution divergente ? Tout d'abord cette baisse pourrait être causée par une hausse assez forte de l'emploi. Néanmoins, les chiffres sur l'emploi présentés dans le chapitre précédent, ne permettent pas vraiment de confirmer cette hypothèse. Le taux d'emploi a progressé en passant de 70.4% en 2009 à 70.6% en 2010. Il y a donc eu une hausse du taux d'emploi, mais elle est seulement de faible ampleur. Par ailleurs, une hausse très forte du taux d'emploi devrait se répercuter au niveau du taux de chômage de l'ADEM. Une deuxième piste d'explication jette une ombre sur ces résultats à priori favorables. En effet, la baisse du chômage observée entre 2009 et 2010 pourrait être contrebalancée par une hausse de l'inactivité. Inactivité signifie que les personnes ne cherchent plus activement et/ou ne sont plus disponibles pour travailler. De ce fait les gens se retirent de la population active et s'éloignent du marché du travail. On est donc en présence d'un découragement dans le chef de certains chômeurs. Les chiffres présentés plus loin dans ce chapitre semblent confirmer cette hypothèse.

Un avantage du taux de chômage BIT est sa comparabilité. Comme il est calculé sur base d'une méthodologie harmonisée, il est possible de réaliser des comparaisons au niveau européen, voire au-delà. Le graphique 2 présente les taux de chômage de 2010

pour les 27 pays membre de l'Union européenne. Le Luxembourg affiche le taux de chômage le plus faible (4.4%), suivi de très près par l'Autriche et les Pays-Bas (4.5%). En Allemagne, le taux de chômage a été de 7.2%, en Belgique de 8.4% et en France de 9.3%. La moyenne au niveau de l'Union européenne a été de 9.7%. De l'autre côté de l'échelle, les trois pays baltes affichent des taux de chômage dépassant largement les 15%. En dernier lieu, on retrouve l'Espagne avec un taux de chômage de 20.2%.

Graphique 2: Les taux de chômage dans l'Union Européenne en 2010.



Source: STATEC, EUROSTAT

Le tableau 1 s'intéresse de plus près à l'évolution du taux de chômage dans les différents pays européens. Ce tableau montre les effets néfastes de la crise dans les pays baltes et en Irlande. Ces pays ont connu des taux de chômage relativement faible jusqu'en 2008. En 2009 et 2010 le chômage y a explosé. En Espagne, le taux de chômage a déjà été relativement élevé avant la crise. Le Danemark a également connu une progression importante du taux de chômage en 2009 et 2010. Avant la crise, le Danemark a affiché des taux de chômage très faibles. Cette bonne performance a été attribuée au bon fonctionnement du marché du travail danois et en particulier à son modèle social, celui de la « flexicurité » (en anglais: « flexicurity »)³. Il s'agit d'un modèle conjuguant flexibilité pour les employeurs et sécurité pour les travailleurs. Des efforts ont été entrepris afin de transposer ce modèle

social dans d'autres pays européens. Or, suite à la crise le taux de chômage danois a fait plus que doubler en passant de 3.4% en 2008 à 6.1% en 2009 et à 7.6% en 2010. En analysant le modèle danois de plus près, une telle réaction n'est guère surprenante. Ce qui compte selon les défenseurs du modèle danois, n'est pas cette hausse (prévisible) du chômage, mais la vitesse avec laquelle ce chômage sera résorbé dans les années qui suivent.

Tableau 1: Les taux de chômage dans l'Union Européenne 2007 - 2010

	2007	2008	2009	2010
AT	4.5	3.9	4.9	4.5
BE	7.5	7.0	8.0	8.4
BG	6.9	5.7	6.9	10.3
CY	4.0	3.8	5.4	6.4
CZ	5.4	4.4	6.8	7.4
DE	8.7	7.6	7.8	7.2
DK	3.8	3.4	6.1	7.6
EE	4.8	5.6	14.1	17.3
ES	8.3	11.4	18.1	20.2
FI	6.9	6.4	8.4	8.5
FR	8.0	7.4	9.1	9.3
GR	8.4	7.8	9.6	12.7
HU	7.4	7.9	10.1	11.2
IE	4.6	6.1	12.0	13.7
IT	6.2	6.8	7.9	8.5
LT	4.4	5.9	13.9	18.0
LU	4.1	5.1	5.2	4.4
LV	6.1	7.7	17.5	19.0
MT	6.5	6.1	7.0	7.0
NL	3.2	2.7	3.4	4.5
PL	9.7	7.2	8.3	9.7
PT	8.5	8.1	10.0	11.4
RO	6.8	6.1	7.2	7.6
SE	6.2	6.3	8.5	8.6
SI	5.0	4.5	6.0	7.4
SK	11.2	9.5	12.1	14.4
UK	5.4	5.7	7.7	7.9
UE27	7.2	7.1	9	9.7

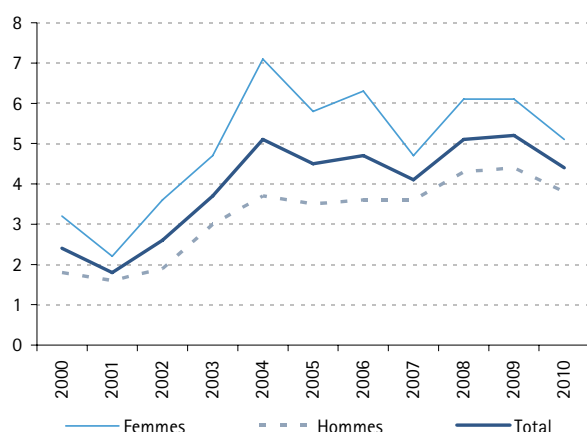
Source: STATEC, EUROSTAT

2.2.1 Le chômage en fonction du profil des chômeurs

Les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT) permettent de calculer le taux de chômage en fonction d'un certain nombre de critères afin de dégager un profil plus précis des chômeurs.

Ainsi, le graphique 3 ci-dessous présente le taux de chômage de manière différenciée pour les hommes et les femmes. On peut remarquer que le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes au Luxembourg. Il ressort également que l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes n'est pas stable au fil du temps.

³ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=102&langId=fr>

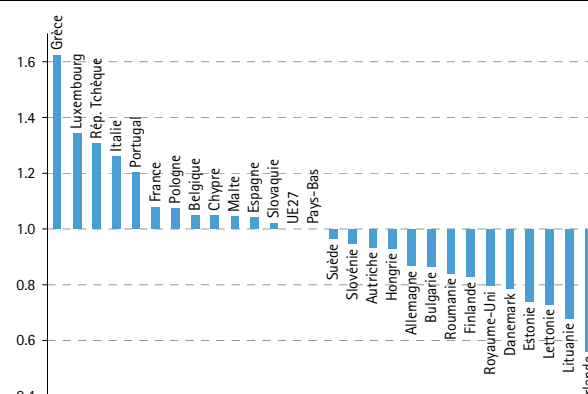
Graphique 3: Evolution des taux de chômage au Luxembourg selon le sexe, 2000 – 2010 (en %)

Source: STATEC

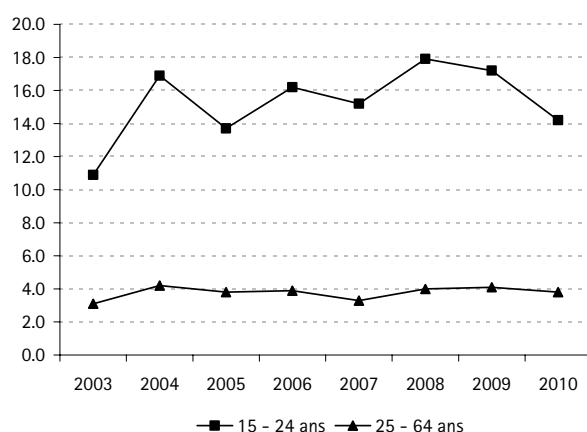
Au Luxembourg, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de l'ordre de 1.3 en 2010. Le graphique 4 permet de situer le Luxembourg au niveau européen. Dans l'Union européenne, le Grand-Duché figure parmi les pays où ce rapport est particulièrement élevé, derrière la Grèce, qui elle affiche un rapport de 1.6.

Plus de la moitié des pays de l'Union européenne présentent des taux de chômage inférieurs pour les femmes que pour les hommes, et donc des rapports inférieurs à 1. Ainsi en Irlande p.ex., le taux de chômage des femmes n'est que de 56% de celui des hommes (9.6% contre 17.1%). En moyenne européenne, les taux de chômage féminin et masculin se retrouvent à égalité.

Le graphique 5 différencie les taux de chômage en fonction de l'âge. Force est de constater que les travailleurs âgés de 15 à 24 ans affichent des taux de chômage relativement élevés. Après avoir atteint un niveau de 17.9% en 2008, le taux de chômage est redescendu à 14.2% en 2010. Par contre, le taux de chômage est resté plus faible dans la classe d'âge de 25 à 64 ans: 4.0% en 2008, 4.1% en 2009 et 3.8% en 2010.

Graphique 4: Rapport entre taux de chômage des femmes et taux de chômage des hommes dans l'Union Européenne, 2010

Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 5: Evolution des taux de chômage au Luxembourg en fonction de l'âge, 2003 – 2010 (en %)

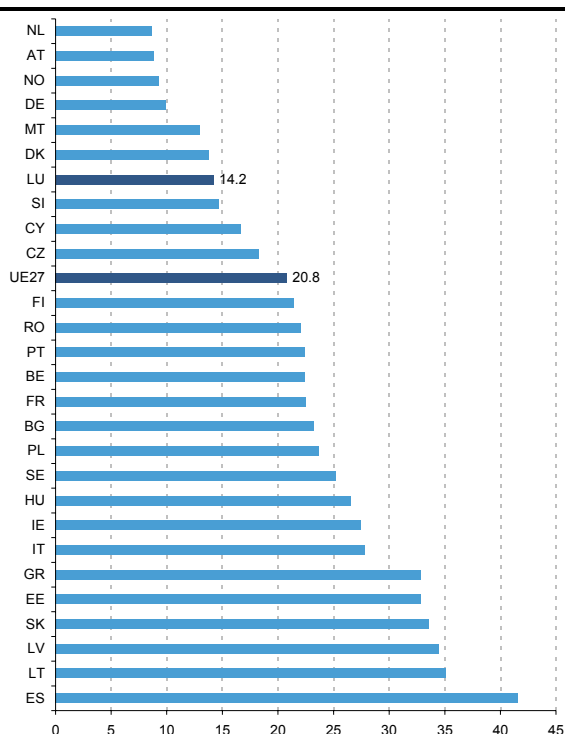
Source: STATEC

Si le taux de chômage des jeunes peut paraître élevé pour le Luxembourg, force est de constater que le Grand-Duché se situe largement en-dessous de la moyenne de l'Union Européenne, qui a atteint 20.8% en 2010 (voir graphique 6). Parmi les pays européens les plus touchés par le chômage des jeunes, on trouve la Grèce, la Slovaquie et les trois pays baltes (avec entre 32.9 et 35.1%), ainsi que l'Espagne, avec 41.6%. Comme on l'a déjà vu au point précédent, ces mêmes pays affichent les taux de chômage les plus élevés pour l'ensemble de leur population.

Le chômage ne touche pas tous les résidents du Luxembourg de la même manière. Comme le montre le graphique 7, le taux de chômage reste très limité au sein de la population de nationalité luxembourgeoise (2.8% en 2010). Par contre, il est presque le double parmi les ressortissants des autres pays de l'Union

européenne vivant à Luxembourg (5.4%) et presque le quintuple parmi les personnes venant de pays tiers (13.3%).

Graphique 6: Les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union Européenne en 2010 (en %)



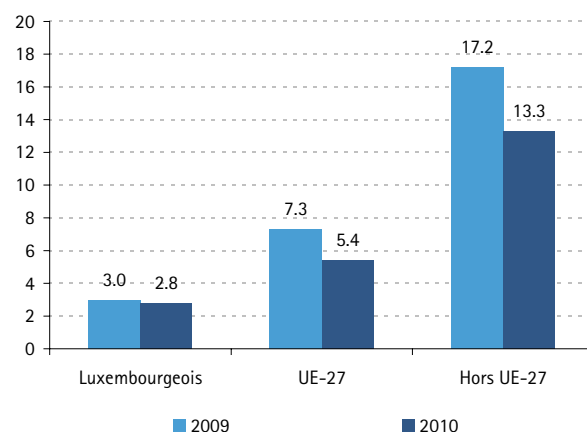
Source: STATEC, EUROSTAT

Par ailleurs, en comparant la situation de 2010 à celle de l'année précédente, on remarque que le taux de chômage des Luxembourgeois est moins volatil.

Ceci peut s'expliquer par le fait qu'une large part des Nationaux est occupée dans des secteurs moins soumis aux fluctuations conjoncturelles, tels que les secteurs public et parapublic dit « protégé ».

En regardant les chiffres des autres pays européens, on constate le même phénomène: en moyenne européenne, les nationaux ont un taux de chômage de 9.1%, les étrangers venant d'un autre pays de l'Union européenne, un taux de 11.9%, alors que pour les étrangers venant de pays tiers, ce taux monte à 19.9%. Dans la plupart des pays européens, la différence entre nationaux et autres européens reste assez limitée, alors que les étrangers extra-UE sont frappés beaucoup plus lourdement par le chômage.

Graphique 7: Les taux de chômage au Luxembourg selon la nationalité en 2009 et 2010 (en %)

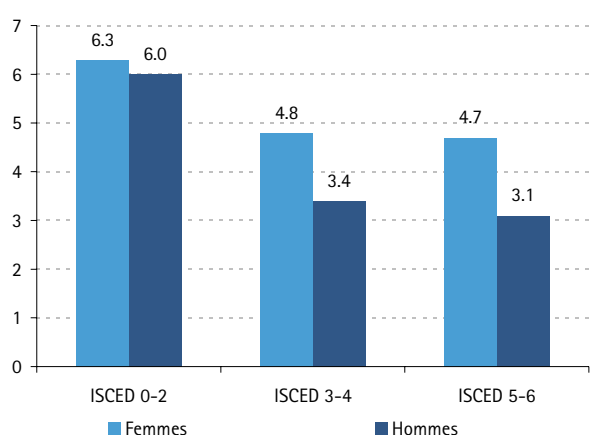


Source: STATEC

Le niveau d'éducation est un autre déterminant important du chômage au Luxembourg. D'après le graphique 8, ceci est d'autant plus vrai pour les hommes que pour les femmes. Ainsi le taux de chômage est de 6% chez les hommes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur (Niveau ISCED 0-2), mais se réduit à 3.4% pour ceux ayant achevé une éducation secondaire supérieure (ou post-secondaire non tertiaire) (ISCED 3-4), et même à 3.1% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire (ISCED 5-6).

Chez les femmes, on constate que le niveau d'éducation a également une influence sur le taux de chômage, mais de moindre importance que chez les hommes: de 6.3% chez les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, il ne descend qu'à 4.8% chez les femmes de niveau d'éducation secondaire supérieur, et à 4.7% chez celles ayant atteint un niveau tertiaire.

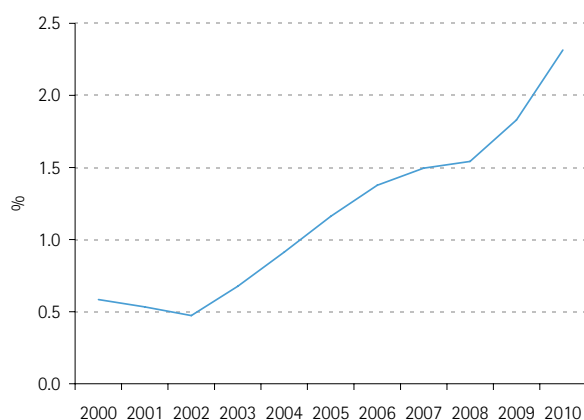
Autrement dit, l'écart du taux de chômage entre femmes et hommes est limité chez les personnes de niveau d'éducation faible, mais important chez les personnes de niveau d'éducation moyen ou élevé. A remarquer aussi, et cela pour les deux sexes, que le taux de chômage des universitaires n'est que très légèrement inférieur à celui des diplômés du secondaire.

Graphique 8: Les taux de chômage au Luxembourg selon le niveau d'éducation et le sexe en 2010 (en %)

Source: STATEC

Le chômage de longue durée constitue un problème particulier pour nos sociétés, non seulement d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue social et psychologique. On définit généralement le chômeur de longue durée comme étant un actif qui est au chômage depuis un an ou plus.

Si le taux de chômage de longue durée a encore été relativement limité au Luxembourg au début des années 2000 (de l'ordre de 0.5%), il a rapidement augmenté depuis 2002 pour atteindre 2.3% en 2010 (voir graphique 9). Le chômage de longue durée a augmenté de manière assez spectaculaire en 2009 et 2010, suite à la crise économique.

Graphique 9: Evolution du taux de chômage de longue durée au Luxembourg, 2000 - 2010 (en % de la population active)

Source: ADEM, STATEC

2.2.2 Le chômage par commune et par canton

La présente section se penche sur la dimension territoriale du chômage. Les données locales sur le chômage proviennent de l'ADEM. Elles reflètent la situation au 31 décembre de chaque année. Les chiffres sur l'emploi, qui permettent de calculer la population active et donc les taux de chômage proviennent de l'IGSS et reflètent également la situation au 31 décembre.

L'analyse de la répartition géographique du taux de chômage montre des différences régionales importantes. D'après le tableau 2, les cantons les plus touchés sont ceux d'Esch-sur-Alzette, de Wiltz, d'Echternach et de Vianden, alors que ceux de Capellen, Rédange, Grevenmacher, Mersch et Remich se retrouvent en-dessous de la moyenne nationale (voir tableau 2).

Tableau 2: Les taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2010

Canton	Pop. ayant un emploi (1)	Nombre de chômeurs (2)	Population active (3)=(1)+(2)	Taux de chômage (%) (4)=(2)/(3)
Esch	61 453	6 053	67 506	9.0
Wiltz	5 620	472	6 092	7.7
Echternach	6 871	559	7 430	7.5
Vianden	1 964	146	2 110	6.9
Luxembourg	58 003	4 140	62 143	6.7
Diekirch	12 389	868	13 257	6.5
Clervaux	6 529	454	6 983	6.5
Remich	8 428	502	8 930	5.6
Mersch	11 964	640	12 604	5.1
Grevenmacher	10 890	575	11 465	5.0
Rédange	6 925	340	7 265	4.7
Capellen	16 887	818	17 705	4.6

Source: STATEC, IGSS, ADEM

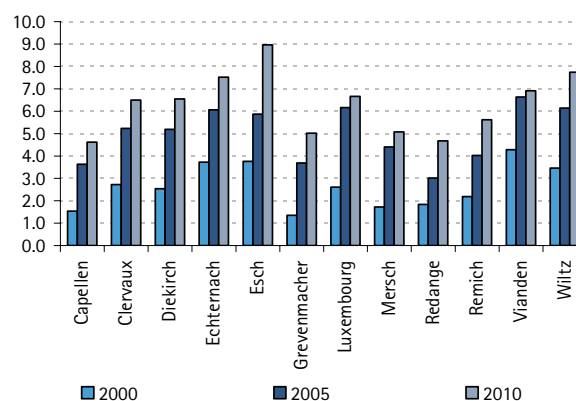
Le graphique 10 montre que les cantons d'Esch-sur-Alzette, Wiltz, Echternach et Vianden affichent de façon régulière un taux de chômage au-dessus de la moyenne nationale. Toutefois, le canton de Grevenmacher a connu la plus forte augmentation du chômage, le taux de chômage ayant presque quadruplé en 10 ans, suivi des cantons de Capellen et de Mersch, avec des taux ayant triplé en une décennie. Le canton affichant la croissance la moins rapide du taux de chômage est le canton de Vianden (en passant de 4.3% en 2000 à 6.9% en 2010).

L'analyse des chiffres relatifs aux communes (voir tableau 3) demande plus de précaution puisqu'ils peuvent être très volatiles, surtout dans les communes à population faible. Toujours est-il que les communes d'Esch-sur-Alzette, Differdange, Echternach, Vianden et Wiltz se retrouvent régulièrement parmi les dix

communes les plus touchées par le chômage depuis une dizaine d'années.

La carte du taux de chômage par commune (graphique 11) fait apparaître certaines disparités régionales. Une étude plus poussée serait toutefois nécessaire pour pouvoir tirer des conclusions claires quant aux facteurs géographiques, économiques ou socio-économiques qui pourraient avoir un impact déterminant sur le taux de chômage local. On remarque toutefois que le taux de chômage est plus élevé dans les centres régionaux.

Graphique 10: Evolution des taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg entre 2000 et 2010 (en%)



Source: STATEC

Tableau 3: Les taux de chômage dans certaines communes du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2010 (et au 31/12/2009)⁴

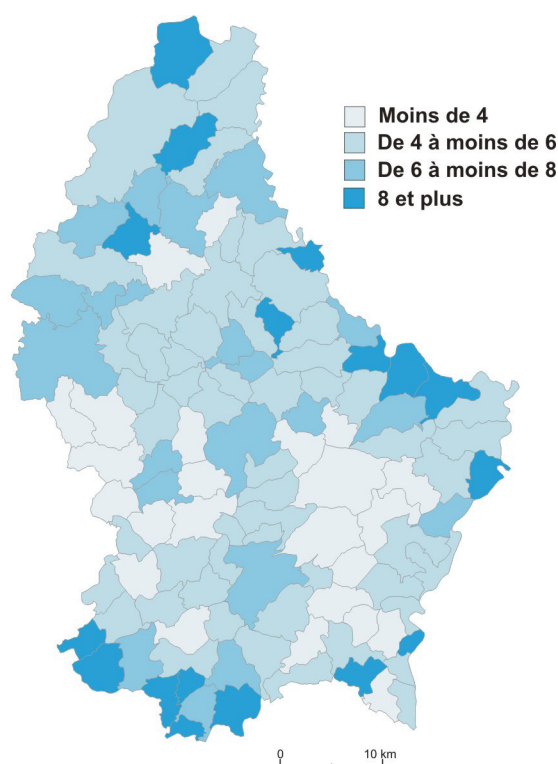
Commune	Pop. ayant un emploi au 31/12/2010	Nombre de chômeurs au 31/12/2010	Population active au 31/12/2010	Taux de chômage (%) au 31/12/2010	Taux de chômage (%) au 31/12/2009
« Top ten »					
Esch-Alzette	11 821	1734	13 555	12.8	11.9
Differdange	8 530	1140	9 670	11.8	10.7
Wiltz	1 798	227	2 025	11.2	9.6
Echternach	2 140	244	2 384	10.2	10.5
Vianden	728	81	809	10.0	10.2
Clervaux	855	84	939	8.9	9.6
Troisvierges	1 240	117	1 357	8.6	7.6
Dudelange	7 636	703	8 339	8.4	7.8
Rumelange	1 967	181	2 148	8.4	8.1
Schifflange	3 444	316	3 760	8.4	8.9
...					
Luxembourg	35 666	2960	38 626	7.7	7.5
...					
« Bottom ten »					
Waldbredimus	433	14	447	3.1	4.2
Boevange-Attert	899	29	928	3.1	3.8
Garnich	807	24	831	2.9	2.4
Goesdorf	587	17	604	2.8	3.0
Tuntange	535	15	550	2.7	3.4
Heffingen	476	12	488	2.5	2.8
Reckange	901	21	922	2.3	3.4
Consthum	223	5	228	2.2	3.0
Ell	489	10	499	2.0	2.3
Burmerange	502	10	512	2.0	3.3

Source: STATEC, IGSS, ADEM

⁴ Les chiffres pour toutes les communes sont disponibles sur le portail des statistiques:

http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=1157&F_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=3

Graphique 11: Les taux de chômage par commune au 31/12/2010 (en%)



Source : Statec

Même si en moyenne nationale, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, on peut constater (voir tableau 4) que ce phénomène diffère selon la région. Ainsi le taux de chômage des femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes dans le Nord du pays, avec le canton de Vianden affichant la différence la plus élevée en défaveur des femmes. En revanche, les hommes sont légèrement plus touchés dans les cantons d'Esch et de Luxembourg.

Tableau 4: Les taux de chômage au 31/12/2010 par canton et par sexe

Canton	Taux de chômage		Rapport Taux femmes / Taux hommes
	Hommes (en%)	Femmes (en%)	
Vianden	5.9	8.2	1.4
Clervaux	5.7	7.6	1.3
Redange	4.3	5.2	1.2
Echternach	7.0	8.2	1.2
Mersch	4.8	5.4	1.1
Remich	5.3	6.0	1.1
Diekirch	6.3	6.9	1.1
Capellen	4.5	4.8	1.1
Wiltz	7.6	7.9	1.0
Grevenmacher	4.9	5.1	1.0
Luxembourg	6.9	6.4	0.9
Esch	9.4	8.4	0.9

Source: STATEC

2.3 Au-delà de l'emploi et du chômage

Le cadre mis au point par le BIT et utilisé par Eurostat dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail permet de caser les personnes en âge de travailler (personnes âgées entre 15 et 74 ans) dans une des trois catégories suivantes:

- Emploi
- Chômage
- Inactivité

Les deux premières catégories ont été définies de manière détaillée ci-dessus. Une personne est considérée comme étant en emploi si elle est impliquée dans une activité productrice. Une personne est considérée comme étant au chômage si elle est disponible pour travailler et activement à la recherche d'un emploi. Une personne est en inactivité si elle ne relève pas de l'un des deux premiers statuts.

Ce cadre d'analyse est clair et simple. Or, il n'est pas exempt de critique. Comme ces trois catégories sont mutuellement exclusives, une personne ne peut se trouver simultanément dans plusieurs catégories. Cette catégorisation peut paraître trop stricte, car elle n'admet pas de zone grise entre les statuts. Ainsi, un emploi à temps partiel, voire très partiel, suffit de ne plus être considéré comme chômeur. Un statut de chômeur « partiel » n'existe pas dans le cadre d'analyse du BIT. De même, une personne qui cherche activement un emploi, mais qui n'est pas disponible pour commencer dans le délai de 15 jours, sera considérée comme inactive, malgré le fait qu'elle participe, via sa prospection d'emploi, au marché du travail. On utilise parfois le terme de « halo du chômage » afin de désigner cette frange de la population. Dans le glossaire de l'INSEE, le halo du chômage est décrit comme suit:

La définition et la mesure du chômage est complexe et extrêmement sensible aux critères retenus. En effet, les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir (exemple d'un étudiant qui travaille quelques heures par semaine...). Le Bureau international du travail (BIT) a cependant fourni une définition stricte du chômage, mais qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi, ou avec l'inactivité: en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.⁵

Le graphique 12 présente la situation de manière schématique. Le dessin de gauche représente le point de vue « BIT ». De ce point de vue, les trois états, emploi, chômage et inactivité sont mutuellement exclusifs. Le dessin de droite présente une image plus proche de la réalité du marché du travail. En effet, d'après cette représentation, les trois statuts ne sont plus exclusifs, mais se chevauchent. Il y a en quelque sorte trois zones grises au croisement de ces trois statuts.

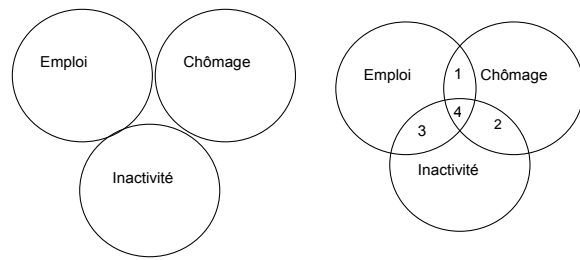
La zone 1 contient les personnes qui sont en sous-emploi, c'est-à-dire des personnes qui ont un emploi, mais qui souhaitent travailler davantage. Cette catégorie peut également contenir les personnes ayant un emploi précaire.

La zone 2 correspond aux personnes qui se trouvent à la limite entre le chômage BIT et l'inactivité. Il peut s'agir de chômeurs découragés, qui ont renoncé à rechercher un emploi, mais qui seraient prêts à en accepter un si l'opportunité se présentait. Il peut également s'agir de chômeurs, qui sont à la recherche d'un emploi, mais qui ne peuvent pas commencer à travailler dans les délais fixés par le BIT.

La zone 3 correspond à des personnes qui sont entre l'emploi et l'inactivité. Il s'agit là de travailleurs qui ont fait le choix de travailler moins, pour une raison qui leur est propre (préretraite, garde d'enfants, formation, ...).

La suite de ce chapitre s'intéresse plus particulièrement aux zones 1 et 2 du graphique 12.

Graphique 12: Le « halo » du chômage



Afin de mieux rendre compte de cette situation, des indicateurs alternatifs ou complémentaires au chômage BIT ont été développés au fil du temps. Une initiative récente émane de la part d'Eurostat. En 2009/2010, un groupe de travail a été constitué dans le but de définir des indicateurs supplémentaires au chômage BIT. Ce groupe de travail a rendu un rapport⁶ et a formulé des recommandations.

La suite de ce chapitre présente les indicateurs recommandés par ce groupe de travail. Ces indicateurs bénéficient d'un large consensus au sein de l'Union Européenne. Par ailleurs, comme ces indicateurs sont calculés à partir de l'enquête sur les forces de travail, ils permettent de réaliser des comparaisons entre pays.

Eurostat a mis au point trois indicateurs, qui sont définis comme suit:

- Personnes ayant un emploi à temps partiel, mais qui souhaitent travailler davantage (« Underemployed part-time workers »).
- Personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« Persons seeking work but not immediately available »).
- Personnes disponibles pour travailler, mais pas à la recherche d'un emploi (« Persons available to work but not seeking »).

Il y a donc d'un côté les personnes en « sous-emploi ». Ce sont les personnes qui se trouvent dans la zone 1 du graphique 12. D'un autre côté il y a des personnes qui ne sont pas en emploi, et qui se trouvent à mi chemin entre les chômeurs au sens du BIT et les inactifs. Ces personnes sont qualifiées dans la suite de « force de travail potentielle ». Ce terme se justifie par

⁵ Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>
Cahier économique 112

⁶ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/documents/Report_TF_indicators.pdf

le fait que ces personnes sont en dehors de la force de travail, telle que définie par le BIT (emploi + chômage). Par contre elles sont plus proches de cette dernière que les autres personnes inactives. Par rapport au graphique 12, il s'agit des personnes se trouvant dans la zone 2.

Tableau 5: Structure de la population en âge de travailler: 2009-2010

		2009	2010	Variation (en %)
1	Emploi à temps plein	179 107	184 167	2.8
2	Emploi à temps partiel	34 107	34 902	2.3
3	Sous-emploi	4 999	3 987	-20.2
4	Emploi total	1+2+3 218 213	223 055	2.2
5	Chômage BIT	11 981	10 336	-13.7
6	Cherche/indisponible	1 279	1 259	-1.6
7	Disponible/ne cherche pas	11 628	10 848	-6.7
8	Force de travail potentielle	6+7 12 906	12 107	-6.2
9	Population active BIT	4+5 230 194	233 392	1.4
10	Population active élargie	8+9 243 100	245 498	1.0
11	Population inactive	132 812	137 108	3.2
12	Population en âge de travailler (15-74 ans)	-5+8+11 375 912	382 606	1.8

Source: STATEC - Enquête sur les forces de travail

D'après le tableau 5, la population en âge de travailler a été constituée de 382000 personnes en 2010. Ceci constitue une progression de 1.8% par rapport à l'année 2009. Parmi ces personnes, un peu plus de 223000 personnes (58%) ont eu un emploi en 2010. L'emploi a progressé de 2.2% par rapport à 2009. Parmi cette population en emploi, près de 4000 personnes sont considérées comme étant en sous-emploi. En 2010, le nombre de personnes en sous-emploi est en recul par rapport à l'année 2009.

Comme cela a déjà été documenté ci-dessus, le chômage au sens BIT a reculé en 2010 par rapport à 2009. Le nombre de chômeurs est passé de 11 981 à 10 336.

En 2010, la force de travail potentielle a été d'environ 12000 personnes. La force de travail potentielle est pour la plus grande partie (90%) constituée de personnes qui déclarent être disponibles pour travailler dans les délais fixés par le BIT, mais qui ne cherchent pas. Tout comme le chômage BIT, la force de travail potentielle a diminué en 2010 par rapport à 2009. En termes relatifs, la diminution de la force de travail potentielle (-6.2%) a été moins importante que celle du chômage BIT (-13.7%).

Pour l'année 2010 le tableau 5 met donc en évidence une hausse de l'emploi de quelques 5000 personnes, par rapport à l'année 2009. En même temps, le chômage et la force de travail potentielle ont diminué de près de 2500 personnes. Néanmoins, si cette évolution est plutôt favorable, il faut la relativiser. En effet, la hausse de l'emploi et en particulier la baisse du chômage sont contrebalancées par une augmentation très forte de la population inactive. Cette dernière a augmenté de plus de 4000 personnes. Il s'agit donc là de personnes qui sont assez éloignées du marché du travail. Evidemment, on y compte là dedans les élèves et les retraités, mais aussi des personnes qui ont eu un emploi, et qui ont été au chômage, mais qui se sont retirées de la population active. Ce dernier groupe de personnes est parfois qualifié de chômeurs découragés.

Le tableau 6 reprend les données du tableau 5 et les présente sous forme de taux. La deuxième colonne du tableau 6 fait référence à la numérotation des lignes du tableau 5. Ceci permet de faire plus facilement le lien entre les effectifs et les taux.

Tableau 6: Taux de sous-emploi, taux de chômage et taux d'activité

		2009	2010
Sous-emploi dans l'emploi total	3 / 4	2.3	1.8
Sous-emploi dans l'emploi à temps partiel	3 / 2	14.7	11.4
Taux de chômage BIT	5 / 9	5.2	4.4
Taux de chômage élargi	(5+8) / 10	10.2	9.1
Taux d'activité BIT	9 / 12	61.2	61.0
Taux d'activité élargi	10 / 12	64.7	64.2

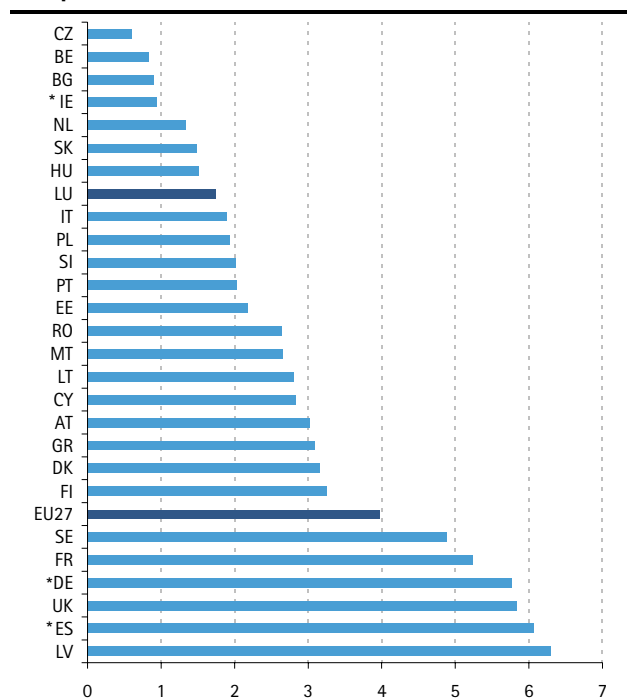
Source: STATEC - Enquête sur les forces de travail

La proportion des travailleurs à temps partiel par rapport à l'emploi total tourne autour de 2% en 2009/2010. Par rapport au nombre de travailleurs à temps partiel, la fraction des personnes en sous-emploi est de 12.8% en 2009. Elle tombe à 10.3% en 2010. Vient ensuite le taux de chômage BIT, qui a déjà été présenté et discuté ci-dessus. Le taux de chômage élargi tient également compte de la force de travail potentielle définie ci-dessus. Cela signifie que la force de travail potentielle est rajoutée au numérateur et au dénominateur. La prise en compte de ce groupe de personnes fait plus ou moins doubler le taux de chômage.

Le taux d'activité est obtenu en divisant la population active par la population en âge de travailler. Pour rappel, la population active est la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Comme ci-dessus il y a deux notions de chômage, il y a deux notions de population active. La première correspond au chômage BIT et la deuxième au chômage tenant compte de la force de travail potentielle. Les taux d'activité dans le sens du BIT sont de 61.2% en 2009 et de 61.0% en 2010. Les taux d'activité alternatifs sont plus élevés, à savoir 64.7% en 2009 et 64.2% en 2010.

Ces chiffres font donc état d'un petit nombre de travailleurs en sous-emploi (environ 2% de l'emploi total) et d'un halo relativement large autour du chômage BIT. La prise en compte de ce halo fait doubler les taux de chômage. Si ces chiffres en tant que tels sont déjà intéressants, il n'est pas moins intéressant de savoir comment se situe le Luxembourg par rapport aux autres pays de l'Union Européenne.

Graphique 13: Le sous-emploi par rapport à l'emploi total en 2010

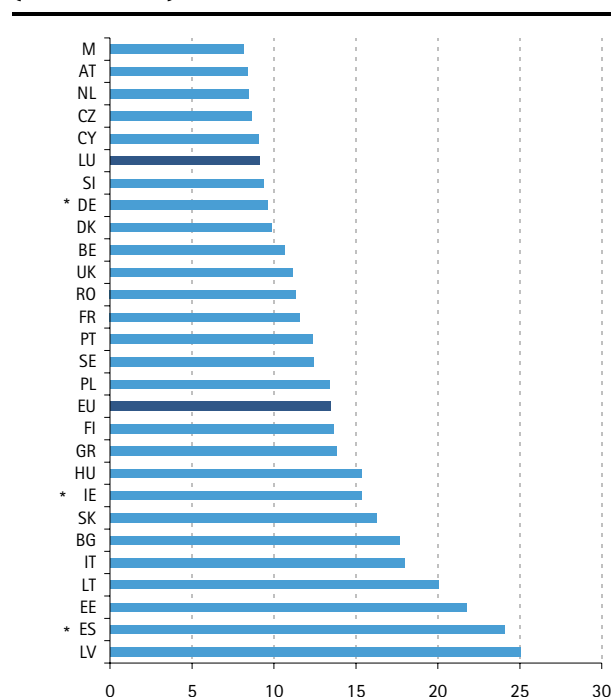


* Chiffres provisoires
Source: STATEC, EUROSTAT

Le graphique 13 rapporte la proportion des travailleurs en sous-emploi en 2010. Pour rappel, cette fraction a été de 2.2% au Luxembourg. La moyenne des 27 pays membres de l'UE s'établit à 4%. Sept pays, dont la Belgique (0.8%) et les Pays-Bas (1.3%) ont des taux plus faibles que le Luxembourg. Six pays affichent un taux de sous-emploi supérieur à la moyenne

européenne. Parmi ces pays on retrouve notamment la France (5.2%) et l'Allemagne (5.8%). En Espagne et en Lettonie, l'incidence du sous-emploi dépasse la barre des 6%. Pour rappel, il s'agit là également des pays qui affichent les taux de chômage les plus élevés au sein de l'UE.

Graphique 14: Le taux de chômage élargi en 2010 (sous réserve)



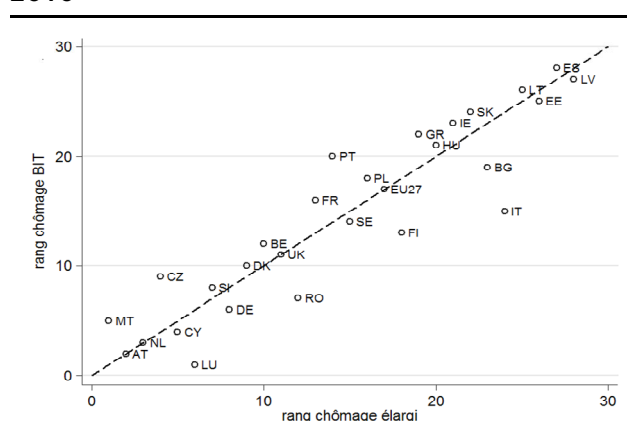
* Chiffres provisoires
Source: STATEC, EUROSTAT

Le graphique 14 indique les taux de chômage « élargis » pour les 27 pays de l'Union européenne. Au Luxembourg, ce taux de chômage est de 9.1% tandis que la moyenne européenne est de 13.6%. Si le Luxembourg est le pays de l'UE avec le taux de chômage BIT le plus faible, il en va autrement pour le taux de chômage élargi. Le taux le plus faible est mesuré à Malte (8.2%), suivi de l'Autriche et des Pays-Bas (8.4%), de la République Tchèque (8.6%), et de la Chypre qui se trouve ex-æquo avec le Luxembourg. L'Allemagne avec 9.6%, la Belgique avec 10.7% et la France avec 11.6% affichent des taux inférieurs à la moyenne européenne. Comme pour le chômage BIT, les taux les plus élevés sont mesurés en Lituanie (20.1%), en Estonie (21.7%), en Espagne (24%) et en Lettonie (25%).

La hiérarchie entre les pays européens n'est pas la même si l'on considère le chômage au sens du BIT que si l'on considère le chômage élargi. Un premier constat est le suivant. S'il y a eu des changements dans ce classement, il y a une corrélation très forte

entre les deux indicateurs. En effet, le coefficient de corrélation des rangs de Spearman est de 0.92. Le graphique 15 permet d'explorer cette relation davantage. L'abscisse représente le rang des pays dans le classement, par ordre croissant, du chômage BIT. L'ordonnée représente le rang des pays dans le classement, par ordre croissant, du chômage élargi. La droite pointillée est la droite à 45 degrés. Si un pays a le même rang dans les deux classements, il se trouve sur cette droite. Si un pays est mieux classé pour le chômage élargi que pour le chômage BIT, il se trouve au-dessus de cette droite. Dans le cas contraire, le pays se trouve en dessous de cette droite.

Graphique 15: Rangs des pays selon le taux de chômage BIT et rangs selon le chômage élargi - 2010



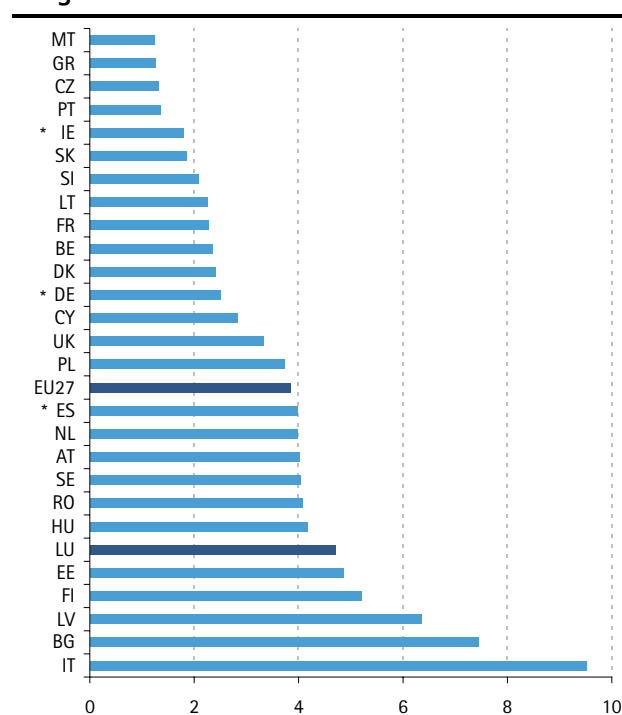
Source: STATEC, EUROSTAT

La situation de l'Italie se dégrade de 9 positions si l'on passe du taux de chômage BIT au taux de chômage élargi. Ensuite, le Luxembourg, la Finlande et la Roumanie reculent chacun de 5 positions et la Bulgarie de 4 positions si l'on utilise une définition plus large du chômage. De l'autre côté, la position du Portugal s'apprécie de 6 positions, si l'on passe du chômage BIT au chômage élargi, celle de la République Tchèque de 5 positions et celle de Malte de 4 positions.

Le graphique 16 s'intéresse à la différence proprement dite, en points de pourcentage, entre le taux de chômage élargi et le taux de chômage au sens du BIT. Les pays y sont classés par ordre croissant de cette différence. Dans l'ensemble des 27 pays de l'UE, cette

différence est de 3.9 points de pourcentage. Le Luxembourg, avec une différence de 4.7 entre les deux taux se trouve au-dessus de cette moyenne. Par ailleurs, le Luxembourg figure parmi les pays européens affichant les plus grands écarts entre le taux de chômage BIT et le taux de chômage élargi. L'écart le plus important est mesuré en Italie, avec 9.5%. Viennent ensuite la Bulgarie (7.4%), la Lettonie (6.4%), la Finlande (5.2%) et l'Estonie (4.9%). Les écarts les plus faibles sont mesurés à Malte, en Grèce, en République Tchèque et au Portugal (entre 1.2 et 1.4 points de %).

Graphique 16: Différence en points de % entre le taux de chômage du BIT et le taux de chômage élargi en 2010



* Chiffres provisoires

Source: STATEC, EUROSTAT

Annexe

Chômage au Luxembourg, 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de chômage ADEM	3.5	3.9	4.2	4.4	4.4	4.4	5.7	6.0
Taux de chômage ADEM hors CTR	3.4	3.7	3.9	4.0	3.8	3.6	4.9	5.1
Taux de chômage de longue durée	0.7	0.9	1.2	1.4	1.5	1.5	1.8	2.3
Taux de chômage BIT	3.7	5.1	4.5	4.7	4.1	5.1	5.2	4.4
Femmes	4.7	7.1	5.8	6.3	4.7	6.1	6.1	5.1
Hommes	3.0	3.7	3.5	3.6	3.6	4.3	4.4	3.8
15 - 24 ans	10.9	16.9	13.7	16.2	15.2	17.9	17.2	14.2
25 - 64 ans	3.1	4.2	3.8	3.9	3.3	4.0	4.1	3.8

Taux de chômage par commune, 2001 – 2010

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bascharage	2.1	2.2	2.8	3.4	4.1	4.0	3.9	4.2	5.5	5.3
Beaufort	5.1	3.5	5.2	5.1	5.9	6.7	4.3	7.1	8.5	8.0
Bech	1.8	1.2	1.0	1.8	2.0	3.0	1.2	2.5	3.7	5.1
Beckerich	1.3	1.5	2.2	2.6	4.1	4.7	2.9	4.0	3.4	3.7
Berdorf	5.3	5.4	4.8	9.0	10.3	7.8	6.2	7.5	8.6	8.4
Bertrange	1.7	2.4	3.2	3.7	3.8	3.4	3.9	4.1	5.2	5.6
Bettembourg	2.3	3.0	3.7	4.4	4.3	4.4	4.3	4.9	6.6	6.2
Bettendorf	3.0	3.7	5.0	4.3	6.2	4.8	4.2	5.9	6.3	4.7
Betzdorf	1.1	1.7	2.3	3.0	2.8	2.7	3.1	2.7	4.0	3.7
Bissen	2.2	2.6	3.5	3.9	4.2	3.4	3.3	4.5	5.7	5.3
Biwer	1.1	1.5	2.3	2.2	2.7	3.2	3.0	4.6	4.5	3.5
Boevange-sur-Attert	2.1	2.7	2.3	3.1	3.4	2.7	3.0	2.6	3.8	3.1
Boulaide	2.6	3.0	3.3	3.2	5.5	6.5	3.9	5.4	6.5	7.7
Bourscheid	2.4	3.1	2.8	3.4	3.2	3.6	4.3	3.6	3.7	4.9
Bous	1.1	2.5	2.5	1.6	3.2	3.1	2.6	3.1	2.6	3.7
Burmerange	1.2	1.5	2.0	2.2	2.1	3.3	2.6	2.1	3.3	2.0
Canton de Wiltz	4.2	4.5	5.2	5.1	6.1	6.0	6.4	6.6	6.9	7.7
Clemency	2.5	2.9	2.1	3.8	4.1	3.9	2.4	2.8	4.9	4.7
Clervaux	3.0	4.2	6.0	6.7	7.1	7.0	6.9	7.1	9.6	8.9
Colmar-Berg	2.4	2.7	3.8	2.9	4.7	5.7	4.4	6.0	6.1	5.1
Consdorf	2.7	3.5	4.2	3.2	5.1	5.4	4.4	4.0	6.5	6.6
Consthum	2.5	3.2	4.8	1.2	1.6	3.3	3.7	4.1	3.0	2.2
Contern	1.0	1.7	2.9	2.9	2.8	3.1	2.1	2.4	3.7	3.6
Dalheim	2.2	2.3	3.0	2.7	3.1	3.6	2.7	2.6	4.3	4.2
Diekirch	3.0	3.1	4.2	2.7	5.2	5.7	6.1	5.8	7.7	8.0
Differdange	4.5	5.2	5.9	6.7	7.2	7.9	7.4	8.4	10.7	11.8
Dippach	1.9	1.6	2.3	3.6	3.5	4.1	3.3	4.1	5.1	4.2
Dudelange	3.7	3.9	5.1	6.1	6.2	5.7	5.7	6.3	7.8	8.4
Echternach	5.0	5.8	5.3	5.5	7.6	8.3	4.7	8.8	10.5	10.2
Ell	1.2	1.7	1.4	1.7	1.0	2.1	1.6	2.4	2.3	2.0
Ermsdorf	2.7	4.0	1.5	2.6	4.1	3.6	4.1	4.6	5.1	5.5
Erpeldange	0.8	1.4	2.1	2.2	4.2	3.7	3.0	4.2	4.3	5.0
Esch-sur-Alzette	4.9	6.0	6.9	7.4	8.0	8.7	8.2	9.9	11.9	12.8
Esch-sur-Sûre	4.1	4.6	8.6	3.1	5.5	3.2	1.6	6.9	8.4	7.5
Eschweiler	2.9	2.8	4.7	6.2	6.4	8.1	6.9	7.4	7.0	7.3
Ettelbruck	3.2	3.2	3.7	3.7	5.9	5.4	5.4	6.0	7.6	7.8
Feulen	2.6	3.1	3.5	2.3	4.2	3.4	3.3	3.3	4.7	4.6
Fischbach	3.0	7.2	3.4	6.5	5.5	3.2	3.6	3.1	4.4	3.4
Flaxweiler	0.6	1.5	1.7	1.8	3.4	2.7	2.5	2.4	2.7	4.7
Frisange	1.5	2.6	3.7	3.7	3.1	2.7	3.3	3.5	5.0	5.1
Garnich	1.7	1.4	2.3	2.4	2.9	2.6	2.4	2.4	2.4	2.9
Goesdorf	1.6	2.8	1.5	1.7	3.1	3.0	3.7	3.6	3.0	2.8
Grevenmacher	2.4	3.2	2.8	3.8	4.5	4.8	4.6	4.5	14.9	6.7
Grosbous	0.7	0.7	1.4	2.5	2.8	3.8	3.2	3.8	4.5	4.3
Heffingen	2.3	1.4	2.1	2.4	2.7	2.2	0.9	2.4	2.8	2.5
Heiderscheid	3.4	2.8	3.0	3.0	3.7	5.0	4.0	4.9	4.2	5.7
Heinerscheid	3.6	4.0	3.3	3.4	3.8	4.4	3.8	4.3	4.4	4.4
Hesperange	2.3	3.2	4.0	4.8	4.2	3.8	3.3	4.2	5.6	5.6
Hobscheid	1.7	2.8	2.7	4.5	3.5	4.5	3.3	3.4	4.6	3.8
Hoscheid	2.7	5.7	8.1	3.6	2.9	4.4	5.2	4.7	5.8	5.7
Hosingen	2.7	2.6	3.0	3.7	3.5	4.9	4.9	4.3	4.8	6.9
Junglinster	1.3	2.1	2.0	2.3	2.7	2.9	2.2	2.7	4.3	3.3
Kayl	3.1	3.3	4.6	4.8	4.9	5.6	5.2	6.1	7.9	7.9
Kehlen	1.5	2.4	2.5	2.7	2.9	3.5	2.5	3.2	3.9	3.7
Kiischpelt	8.1	5.7	7.6	5.6	7.6	6.4	6.6	6.8	6.9	7.5
Koerich	1.4	2.6	3.5	3.4	3.0	2.3	2.5	3.2	3.1	3.2
Kopstal	1.5	2.2	2.6	3.4	3.3	3.1	3.0	3.4	4.8	4.7
Lac de la Haute-Sûre	3.0	3.1	2.7	3.5	2.9	3.7	5.4	5.0	6.2	5.6
Larochette	2.4	3.6	4.0	4.8	4.5	5.2	5.8	6.5	7.6	6.4
Lenningen	1.0	2.7	3.0	3.5	3.5	2.1	2.3	2.6	4.4	4.2
Leudelange	0.8	1.2	1.9	3.1	1.9	2.7	1.8	2.5	3.5	4.6
Lintgen	0.9	1.8	2.8	3.9	5.3	4.4	4.0	4.8	4.1	4.8
Lorentzweiler	1.4	2.4	2.3	3.5	3.4	3.8	3.6	3.8	4.6	4.8
Luxembourg	3.3	4.5	5.8	6.7	7.4	5.7	4.9	6.0	7.5	7.7

Taux de chômage par commune, 2001 – 2010 (suite)

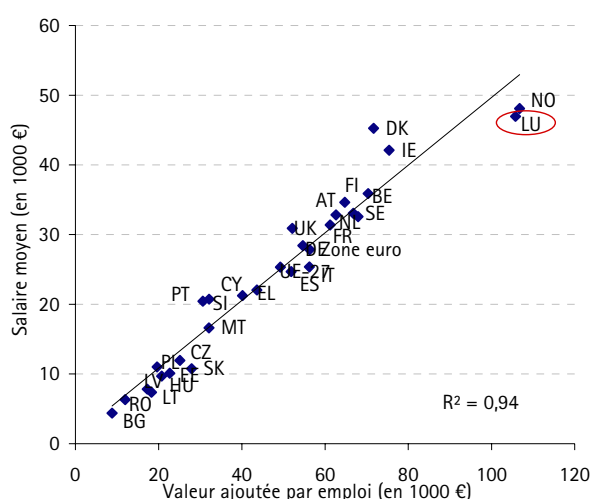
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Mamer	2.2	3.3	4.0	3.7	4.0	3.5	3.5	3.9	5.4	5.4
Manternach	2.0	3.1	3.4	4.6	4.6	2.5	2.6	3.1	1.1	4.0
Medernach	5.1	2.4	3.6	4.2	6.0	4.9	5.8	6.2	5.9	5.8
Mersch	2.1	2.7	3.3	3.8	4.9	4.7	4.0	4.7	5.9	6.3
Merttert	2.2	3.0	4.8	4.2	5.7	5.7	5.7	5.6	16.8	8.4
Mertzig	2.0	3.5	2.0	2.6	4.9	3.5	3.5	4.1	5.0	5.0
Mompach	2.4	3.4	4.3	4.1	5.3	4.8	6.6	5.6	6.6	5.8
Mondercange	1.6	2.6	2.4	3.4	3.8	3.5	3.5	3.0	4.6	5.1
Mondorf-les-Bains	2.5	3.9	4.4	4.2	4.8	4.6	4.8	5.9	6.9	8.1
Munshausen	4.5	3.2	4.5	2.6	4.3	4.2	4.9	4.8	5.6	5.4
Neunhausen		4.2	4.0	2.8	1.8	4.3	3.8	5.0	6.3	7.9
Niederanven	1.8	2.3	2.5	2.7	2.9	2.8	2.7	3.2	4.0	3.9
Nommern	2.1	3.3	2.7	3.3	5.0	4.0	3.3	3.8	4.7	5.2
Pétange	3.0	4.1	4.8	6.0	5.9	6.3	6.0	6.7	8.4	8.4
Préizerdau	1.0	1.5	1.6	2.4	1.6	4.2	2.9	2.9	3.7	4.3
Putscheid	2.5	4.7	4.2	5.3	4.4	7.3	5.2	4.2	4.9	5.0
Rambrouch	1.8	3.0	4.7	4.1	4.5	4.1	4.6	5.2	6.4	6.6
Reckange-sur-Mess	1.4	1.3	1.9	1.7	1.7	1.9	1.3	2.5	3.4	2.3
Redange-sur-Attert	8.7	1.9	2.5	2.2	1.9	2.3	2.3	3.2	3.9	3.5
Reisdorf	3.8	3.5	3.5	2.7	4.7	7.0	6.7	8.7	8.8	7.6
Remich	3.1	3.3	4.9	6.0	5.3	5.6	3.9	5.6	7.6	8.3
Roeser	1.7	2.1	2.8	2.6	2.5	3.5	3.2	3.7	4.8	5.2
Rosport	3.2	2.6	2.4	2.7	3.5	3.2	3.9	3.6	3.9	4.3
Rumelange	3.6	4.9	5.1	6.5	7.3	7.0	6.2	6.5	8.1	8.4
Saeul	1.5	4.3	3.8	1.3	3.1	2.6	3.0	3.1	5.8	7.2
Sandweiler	1.1	2.1	3.7	3.0	2.8	2.9	2.7	3.3	4.8	5.0
Sanem	2.5	2.7	3.8	4.0	4.8	4.7	4.5	4.6	6.3	6.7
Schengen	2.6	2.1	3.7	3.6	4.7	4.2	3.0	2.2	4.6	4.4
Schieren	3.1	4.2	3.3	4.2	5.5	5.7	5.8	5.2	7.3	6.6
Schiffange	3.6	3.9	4.6	4.3	5.2	5.2	5.3	7.3	8.9	8.4
Schuttrange	1.9	1.8	1.5	2.6	3.1	2.5	2.8	3.3	3.6	3.5
Septfontaines	2.6	2.9	4.7	3.5	3.7	3.2	6.6	8.0	6.7	6.4
Stadtbredimus	2.2	2.8	2.8	1.7	2.0	3.3	2.7	3.8	4.7	4.4
Steinfort	2.1	2.6	3.4	3.9	3.8	4.2	3.4	4.0	6.0	5.3
Steinsel	2.3	3.0	3.8	3.8	3.8	3.5	2.9	2.7	4.6	4.9
Strassen	3.3	4.5	5.5	5.9	6.5	3.9	3.7	3.4	5.7	5.6
Tandel	6.3	5.2	9.4	3.2	4.5	4.4	3.5	3.2	4.5	5.0
Troisvierges	3.3	3.6	5.4	4.7	7.4	5.4	6.1	6.0	7.6	8.6
Tuntange	2.9	2.0	3.3	2.1	3.0	3.6	3.1	2.9	3.4	2.7
Useldange	0.9	1.7	2.9	1.5	2.7	3.4	2.4	2.3	4.2	4.6
Vianden	6.4	7.6	6.5	7.1	10.0	9.7	9.7	9.9	10.2	10.0
Vichten	2.5	1.6	1.6	3.1	3.6	4.2	2.0	5.2	5.6	5.0
Wahl	2.0	2.8	1.5	1.6	2.3	2.6	2.3	3.8	4.5	4.6
Waldbillig	1.7	3.2	3.9	3.5	4.6	4.2	3.1	4.7	4.9	4.7
Waldbredimus	0.6	2.5	2.4	4.5	5.7	5.0	5.9	3.4	4.2	3.1
Walferdange	2.0	2.8	3.3	3.7	3.9	3.2	2.5	3.6	5.1	5.4
Weiler-la-Tour	1.5	3.8	3.5	2.5	2.7	2.9	2.1	2.4	3.2	3.2
Weiswampach	2.3	2.6	3.5	3.1	4.6	5.8	5.1	4.8	5.8	5.3
Wellenstein	2.2	3.0	2.5	2.4	2.9	3.8	4.7	3.9	5.8	5.4
Wiltz	6.2	6.8	7.9	7.1	8.6	8.2	9.0	9.0	9.6	11.2
Wincrange	3.2	3.2	4.0	3.4	4.8	4.9	4.7	4.6	5.0	5.4
Winseler	3.1	3.6	6.1	6.7	6.7	4.4	6.4	6.3	5.8	6.2
Wormeldange	1.4	2.0	2.3	2.4	2.9	3.0	2.8	2.2	3.4	4.7

3. Salaires

Dans ce qui suit, on s'appuiera, sur les données des comptes nationaux qui permettent d'étudier l'évolution du salaire moyen total et des salaires moyens des branches économiques et de faire des comparaisons entre les pays européens.

A noter que le salaire moyen est défini ici par la somme des traitements et salaires bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC95) divisée par le nombre de salariés. Ne sont pas inclus dans cet agrégat les charges patronales. En ajoutant les charges patronales aux salaires et traitements, on obtient la rémunération par salarié (variable D1 dans le SEC95), c'est-à-dire en fait le coût salarial.

Graphique 1: Salaire moyen de l'ensemble de l'économie et valeur ajoutée par emploi, 2010



Source: STATEC, EUROSTAT

3.1 Le niveau et l'évolution du salaire moyen

En comparant les pays européens et en croisant le salaire moyen (nominal) avec le niveau de la valeur ajoutée par emploi (nominal), on constate une corrélation extrêmement élevée ($r^2 = 0.94$).

En d'autres mots, et sans surprise, plus la valeur ajoutée nominale par emploi est importante, plus le salaire moyen nominal dans un pays est élevé. En bas de l'échelle européenne, on trouve des pays comme la Bulgarie, la Roumanie et d'autres nouveaux Etats membres; en haut de l'échelle se sont établis le

Luxembourg, la Norvège, l'Irlande et le Danemark (voir graphique 1). A titre d'exemple, en 2010, la valeur ajoutée nominale par emploi au Luxembourg est de quelque 105 000 € et le salaire moyen nominal annuel de 47 000 €. En Bulgarie, la valeur ajoutée par emploi atteint à peine 8 800 € et le salaire moyen ne dépasse pas les 4 400 €.

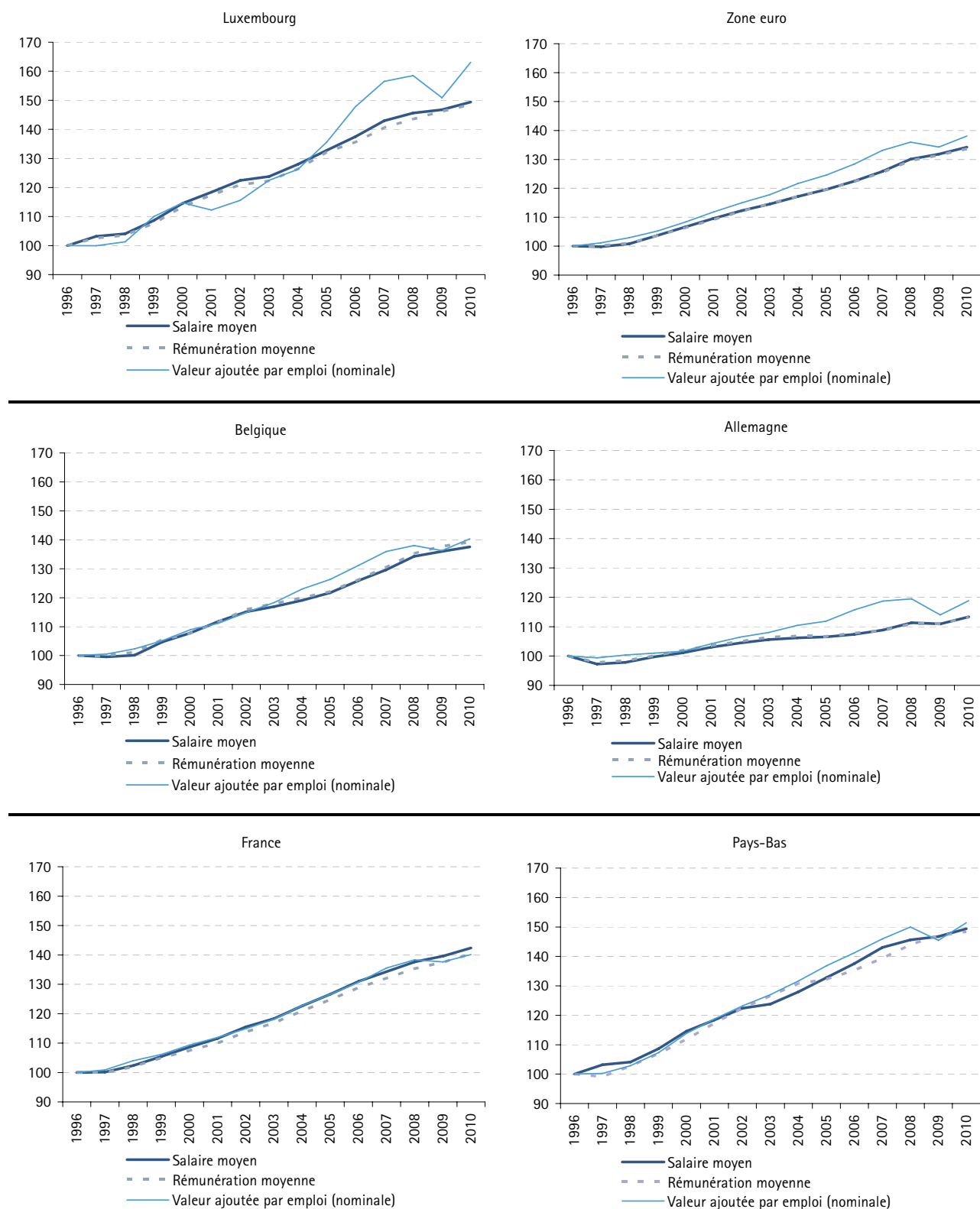
Globalement, en valeur nominale, l'évolution des salaires est parallèle à la valeur ajoutée par emploi

On note, pour le Luxembourg comme pour les autres pays européens, que l'évolution du salaire moyen nominal (et de la rémunération moyenne) est parallèle à l'évolution de la valeur ajoutée par emploi, avec toutefois un décrochage (plus ou moins important selon les pays) des salaires à partir de 2004 et cela jusqu'en 2008 (voir graphique 2).

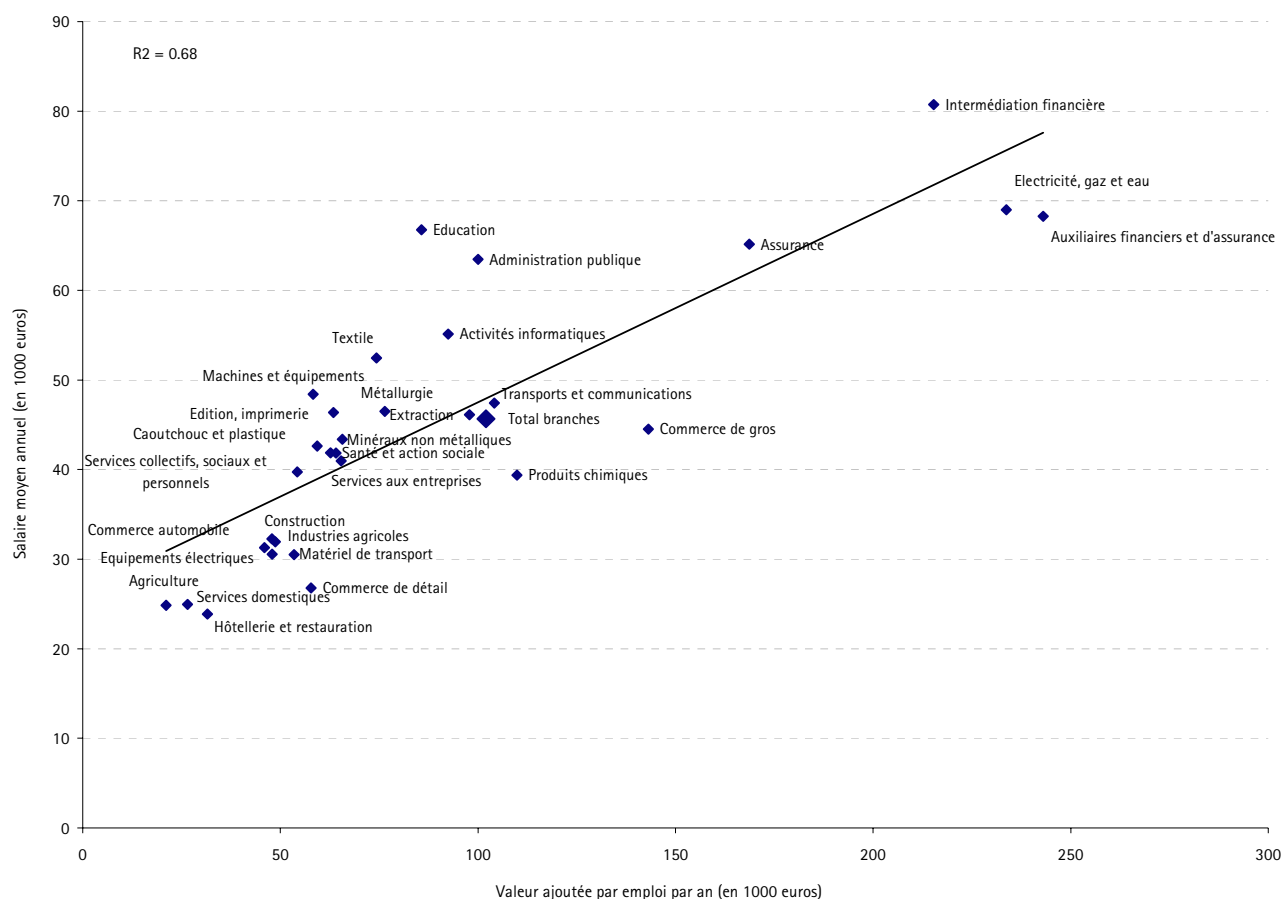
Au Luxembourg, le salaire moyen (et la rémunération moyenne) ne dévie que très peu de la trajectoire de la valeur ajoutée par emploi jusqu'en 2005. Par la suite, et jusqu'à la crise économique, la valeur ajoutée (VAB) par emploi (en termes nominaux) s'envole, sans être accompagnée par une croissance similaire du salaire moyen. S'en suit la formation d'un écart (un écart croissant entre VAB/emploi et la rémunération moyenne et le salaire moyen) bien plus prononcé au Luxembourg que dans les autres pays européens (voir graphique 2). A noter que cet écart croissant entre VAB/emploi et salaire moyen jusqu'en 2008 se répercute sur le coût salarial unitaire réel qui tend à baisser, en d'autres mots dans une baisse de la part salariale de 2005 à 2008. On y reviendra plus loin.

A noter qu'en Allemagne, une croissance nominale assez faible de la valeur ajoutée (quelque +20% de 1996 à 2008) va de pair avec une croissance tout aussi faible du salaire moyen nominal (+ 11% de 1996 à 2008). A titre de comparaison, la valeur ajoutée par emploi nominale au Luxembourg a augmenté de quelque 58% entre 1996 et 2008 et le salaire moyen nominal de 46%. Par ailleurs, contrairement à la France par exemple, l'écart entre la VAB par emploi et le salaire moyen tend à se creuser de manière considérable en Allemagne - mais également au Luxembourg et cela surtout de 2005 à 2007 -, résultat d'une certaine modération salariale. Le coût salarial unitaire réel s'en ressent en s'orientant à la baisse et la part salariale régresse fortement jusqu'en 2008.

Graphique 2: Evolution de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), des salaires et des rémunérations par salarié, 1996 –2010 (indices: 100 = 1996)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 3: Valeur ajoutée par emploi et salaire moyen par branches au Luxembourg, 2009

Source: STATEC

Notons encore que l'évolution de la rémunération moyenne par salarié (qui inclut les charges patronales) se superpose à celle du salaire moyen (salaires et traitements bruts par salarié à l'exclusion des charges patronales) dans la plupart des pays. Ce qui signifie que le poids des charges patronales est resté globalement stable en Europe depuis 1996.

La crise économique et financière s'exprime très distinctement par un tassement de la croissance en 2008, puis, en 2009, une chute – plus ou moins marquée selon les pays – de la valeur ajoutée par emploi. En valeur nominale, la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg passe de 102 800 € en 2008 à 97 900 € en 2009. Cet écart correspond à une évolution de -4.8%. Dans la zone euro, le recul de la VAB/emploi était en moyenne de seulement -1.2% entre 2008 et 2009. En Belgique et en France, la diminution de la VAB/emploi nominale était également moins prononcée qu'au Luxembourg (-1.3%, resp. -0.5%) alors qu'en Allemagne on atteint -4.5%.

En même temps, le salaire moyen (et la rémunération moyenne) continuaient à croître quoiqu'à un rythme moins élevé qu'au cours des années antérieures. En 2008, le salaire moyen nominal moyen au Luxembourg augmente de +1.8%. En 2009, l'augmentation est encore de +0.8%, malgré la chute de la VAB/emploi. Il en découle une détérioration du coût salarial unitaire réel (et une augmentation de la part salariale dans la valeur ajoutée).

En 2010, avec l'amélioration des conditions économiques, la VAB/emploi rebondit. Au Luxembourg on passe de 97 900 € en 2009 de valeur ajoutée par emploi à 105 800 € en 2010, soit une augmentation d'environ +8% (contre seulement +2.8% dans la zone euro). Le taux de croissance du salaire moyen augmente également au Grand-Duché au Luxembourg en passant de 0.8% en 2009 à 1.8% en 2010. Etant donné que ce taux est inférieur au taux de croissance de la VAB/emploi, le coût salarial unitaire réel s'améliore en 2010. On y reviendra plus loin.

3.2 Les salaires par branches

Le salaire moyen est évidemment influencé par la structure par âge de l'emploi dans les branches économiques, ainsi que par le niveau des qualifications requises par les différentes branches. En outre, l'incidence du temps partiel diffère selon les secteurs économiques. Il ne s'agit donc ici que de donner une vue globale sur la structure des salaires par branches.

Est-ce que le lien entre salaire et valeur ajoutée par emploi que l'on a mis en évidence en comparant les pays se retrouve au niveau des branches au sein d'un pays, en l'occurrence le Luxembourg ? Un coefficient de corrélation élevé ($r^2 = 0.68$) est le signe d'un lien clair entre le niveau du salaire moyen par branche et la valeur ajoutée par branche (voir graphique 3). D'un côté, on est en présence de branches à faible valeur ajoutée et à faible rémunération, et, d'un autre côté, de branches ayant un haut niveau de valeur ajoutée par emploi et pouvant faire état de salaires élevés.

Le niveau des salaires selon les branches

En bas de l'échelle des rémunérations des salariés on trouve l'agriculture, le secteur HORECA, le commerce de détail, l'industrie agro-alimentaire. Le secteur de la construction ne se trouve pas loin de ce groupe. En milieu de peloton, on trouve des branches industrielles, comme le textile, mais également des branches de services, comme les transports et communications et le commerce de gros. La métallurgie s'intercale entre ces branches et les secteurs économiques ayant la valeur ajoutée par emploi et les salaires les plus élevés qui sont les services financiers (assurances, banques, auxiliaires financiers), mais également le secteur de la distribution d'électricité.

A titre d'exemple, en 2009, dans la branche des hôtels et restaurants (HORECA), la valeur ajoutée brute par emploi (VAB) est de quelque 31 500 € et le salaire moyen annuel de 23 900 €. Dans l'industrie textile, la VAB par emploi est d'environ 74 300 € et le salaire moyen de 52 500 € par an. Dans l'intermédiation financière, la VAB/emploi atteint 215 300 € en 2009 et le salaire moyen 80 700 €. Dans les assurances, le salaire moyen annuel est de 65 200 € en 2009 et la valeur ajoutée par emploi de près de 169 000 €.

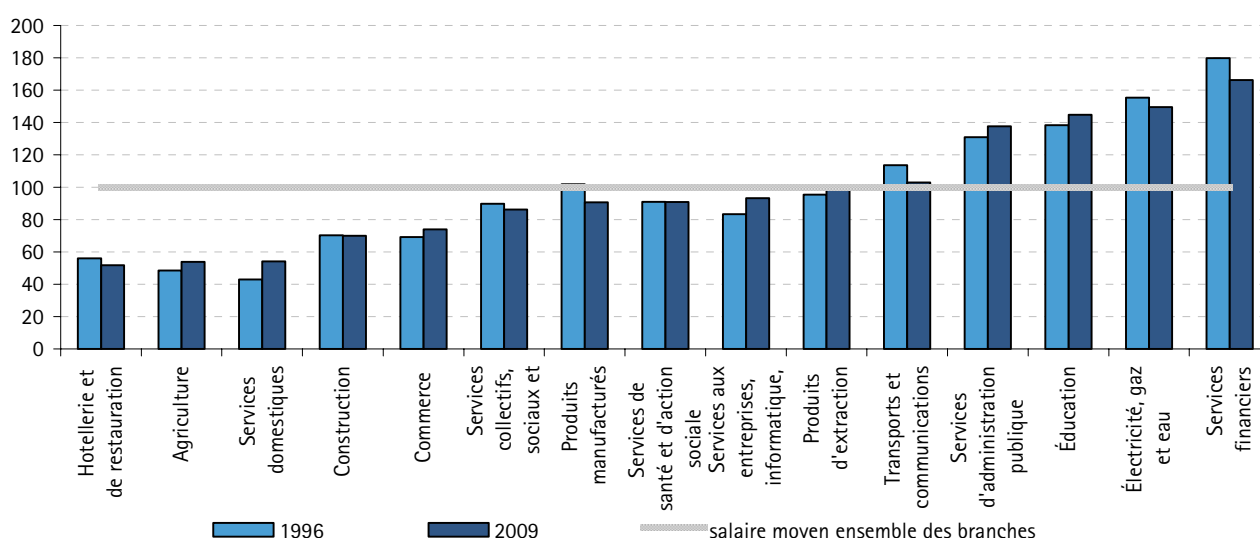
Le salaire moyen dans l'administration publique, dans l'éducation et dans la branche « électricité, gaz et eau » se situe en haut de l'échelle des salaires du Luxembourg. En 2009, dans l'administration publique, il est de 63 500 €, dans l'éducation de 66 800 € et dans la branche « électricité ... » de 69 000.

L'écart du salaire moyen des différentes branches par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches est parlant (voir tableau 2 et graphique 4). Dans les services financiers (banques, assurances, auxiliaires financiers), le salaire moyen est de 66% plus élevé que la moyenne luxembourgeoise en 2009. Dans l'administration publique, l'écart par rapport à la moyenne salariale de l'ensemble des branches est de +38%, dans l'éducation de +45% et dans le secteur « électricité .. » de + 50%. A l'inverse, en 2009, le niveau du salaire moyen dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration par rapport à la moyenne du Luxembourg est de -50%, celui de la branche du « commerce » de -25%. L'écart du salaire moyen dans la construction par rapport à la moyenne globale de l'économie luxembourgeoise est de -30% et dans le secteur HORECA de -50%. Le salaire moyen dans la construction est de 30% moins élevé que la moyenne. Dans l'industrie et dans les services aux entreprises (écart d'environ -5%), le salaire moyen se situe pratiquement au même niveau que le salaire moyen de l'ensemble des branches.

Néanmoins, à l'intérieur des grandes branches économiques on rencontre une hétérogénéité non négligeable. Ainsi, dans l'industrie, le salaire moyen dans l'industrie agro-alimentaire est d'environ 31 000 € en 2009, alors qu'il atteint plus de 52 000 € dans l'industrie textile.

Retenons encore qu'entre 1996 et 2009, la structure des salaires par branches économiques reste assez stable même si les écarts par rapport à la moyenne évoluent. On constate par exemple que le salaire moyen dans les services financiers était de 80% plus élevé que la moyenne en 1996. Cet écart est réduit à 66% en 2009 (on verra que cette réduction de l'écart est dû largement à un tassement de la croissance du salaire moyen dans cette branche à partir de 2007). Cependant, en 2009 comme en 1996, les services financiers continuent à situer en haut de l'échelle des salaires par branches, tout comme l'administration publique et l'éducation. En bas de cette échelle on retrouve en 1996 comme en 2009, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, les services domestiques et le commerce (voir graphique 4).

Graphique 4: Niveau du salaire moyen des branches par rapport au salaire moyen total, 1996 et 2009 (indices: 100 = salaire moyen de l'ensemble des branches)



Source: STATEC

L'évolution du salaire moyen selon les branches

Le lien entre l'évolution des salaires et l'évolution de la valeur ajoutée par emploi se retrouve au niveau des branches économiques. On a déjà vu que, globalement, le niveau des salaires de branches est fonction de la valeur ajoutée par emploi (voir graphique 3). L'évolution par branches des salaires (nominaux) et de la VAB par emploi confirme ce lien.

L'évolution à la hausse plus rapide de la valeur ajoutée par emploi comparée au salaire moyen (resp. la rémunération moyenne) – qu'on a décelé au niveau de l'économie dans son ensemble pour les années 2005-2007 – apparaît également très clairement dans l'industrie (où la valeur ajoutée nominale par emploi fait un bond important en 2007), ainsi que dans le secteur « Commerce, HORECA, transports et communications » (où la valeur ajoutée continue même à croître fortement en 2008, alors que les autres branches économiques ont déjà commencé à ralentir en termes de valeur ajoutée par emploi (voir graphique 4). Dans la construction, le parallélisme de la VAB/emploi et du salaire moyen est également présent, mais il faut noter qu'à partir de 2002, la valeur ajoutée par emploi nominale y a moins favorablement évolué que dans les autres secteurs.

En ce qui concerne la branche des services financiers et des services aux entreprises, l'évolution est plus complexe: de 1996 à 2002, la valeur

ajoutée par emploi (en valeur nominale) n'évolue pas à la hausse contrairement au salaire moyen (voir graphique 4). Il en résulte une tendance à l'augmentation du coût salarial unitaire réel au cours de cette période et une élévation du niveau de la part salariale dans ce secteur (voir plus loin). A partir de 2002 et jusqu'en 2007, la valeur ajoutée par emploi y croît de manière importante (même plus fortement que dans les autres branches, mais en partant d'un niveau relatif plus bas), alors que la cadence à la hausse du salaire moyen nominal est assez linéaire jusqu'en 2007. A partir de 2007, le salaire moyen nominal dans la branche « Services financiers, services aux entreprises » n'évolue que très peu.

De 1996 à 2009, le salaire moyen nominal de l'ensemble des branches économiques du Luxembourg a augmenté de 47% (voir tableau 3).

La hausse dans l'administration publique et dans l'éducation dépasse cette moyenne (+54% pour ces deux branches). L'augmentation du salaire moyen nominal dans les services aux entreprises atteint même les 64%. C'est également la branche économique qui a connu la croissance la plus importante de l'emploi qui passe de 20 600 en 1996 à 54 400 en 2009 (emploi augmentant de +164%). Une augmentation du salaire moyen au-dessus de la moyenne peut également être décelée dans la branche du commerce (+57% de 1996 à 2009).

Par contre, la hausse du salaire moyen nominal dans l'industrie (+33% de 1996 à 2009) est inférieure à la moyenne. C'est également le cas dans les services financiers où le salaire moyen n'a augmenté que de 36% de 1996 à 2009. Dans l'hôtellerie et la restauration, la hausse du salaire moyen nominal entre 1996 à 2009 se situe aux alentours de 35% et dans les transports et communications à 33%.

3.3 Les effets de la crise économique

La crise financière et économique s'exprime dans une chute très prononcée de la valeur ajoutée par emploi dans l'ensemble de l'Europe à partir du milieu de l'année 2008. Au Luxembourg la baisse de la valeur ajoutée par emploi est tout aussi prononcée que ne l'était la hausse exceptionnelle de 2005 à 2007 (voir graphique 2).

La chute très forte de la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'explique à la fois par le recul de la valeur ajoutée totale et par un « labour hoarding » important c'est-à-dire en fait un maintien de l'emploi, malgré la baisse de la VAB (voir à ce sujet: Note de conjoncture du STATEC, n° 1/2010). Le total de la valeur ajoutée nominale du Luxembourg est passé de 35.9 millions d'euros en 2008 à 34.5 millions d'euros en 2009, soit une variation de - 3.9%. Dans la zone euro le recul de la valeur ajoutée totale nominale n'était que de -3.1% en 2009.

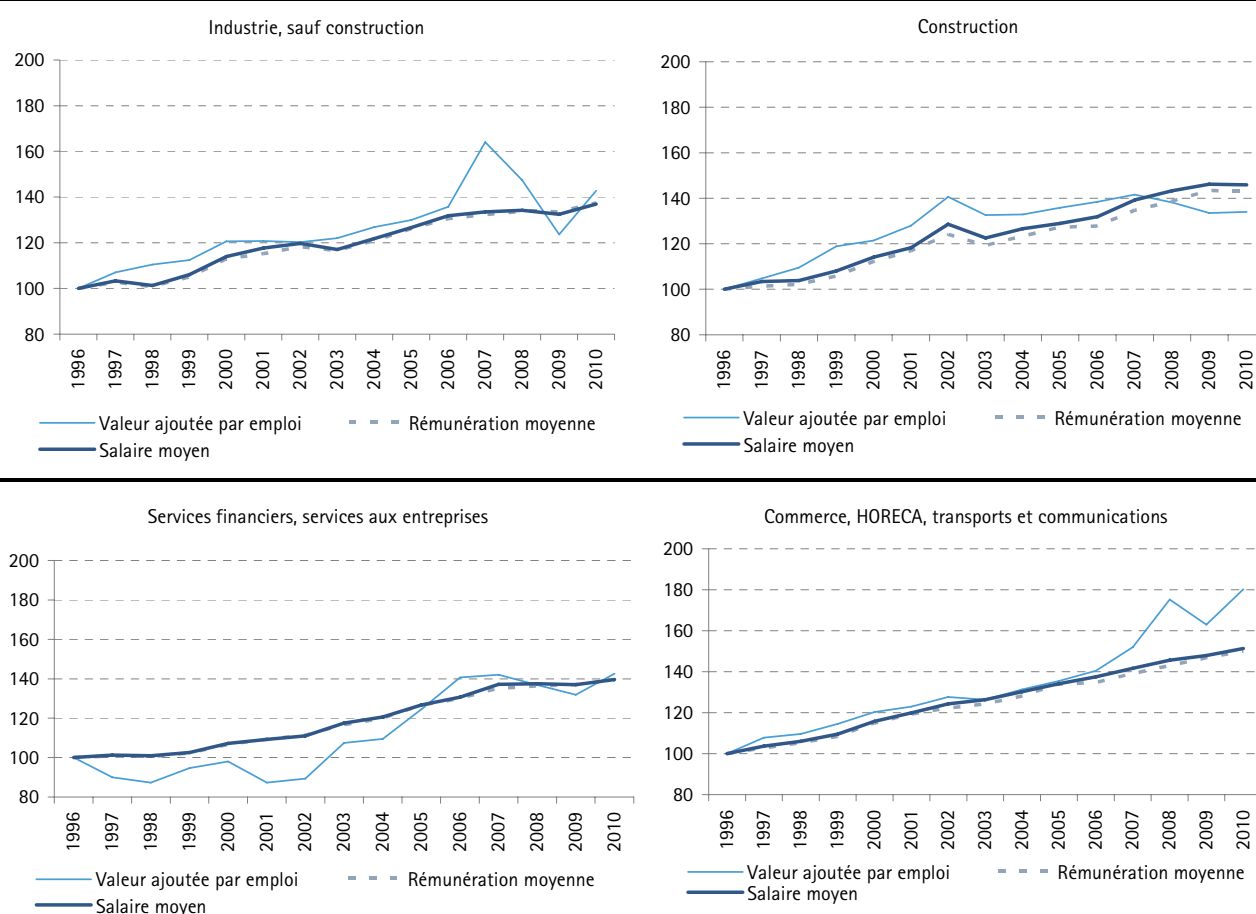
Par contre l'emploi salarié intérieur total (salariés et indépendants) du Luxembourg a encore augmenté: il passe de 348 800 en 2008 à 352 100 en 2009 (un plus de 3 300 personnes), soit une augmentation de 0.9%. Il en découle une variation négative de la valeur ajoutée par emploi de -4.8% au Grand-Duché. Dans la zone euro, contrairement au Luxembourg, l'emploi a reculé de -1.9% de 2008 à 2009. La baisse de la valeur ajoutée nominale par

emploi n'était donc que de -1.2% en 2009 dans la zone euro (contre -4.8% au Luxembourg, rappelons-le).

Ce recul de la VAB par emploi concerne tous les grands secteurs économiques au Luxembourg à (voir graphique 5). Pour l'industrie, les « services financiers et services aux entreprises » et la construction il y a même eu déjà recul en 2008. C'est uniquement dans la branche « commerce, HORECA, transports et communications » que la valeur ajoutée par emploi a connu une augmentation conséquente en 2008.

Signe de la reprise, la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'oriente à la hausse à partir du 3^{ème} trimestre 2009. La valeur ajoutée totale nominale au Luxembourg évolue de 34.5 millions d'euros en 2009 à 37.9 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 9.8%. En même temps l'emploi croît de nouveau de façon conséquente en passant de 352 100 à 357 800 (un plus de 5 700 emplois), soit un taux de croissance de 1.6%. La valeur ajoutée par emploi augmente donc d'un peu plus de 8% en valeur nominale en 2010.

A partir du début de la crise, les taux de croissance du salaire moyen semblent marqués par un tassement en Europe comme au Luxembourg. Au Luxembourg le taux de croissance du salaire moyen nominal passe de 4% en 2007 à 1.9% en 2008, 0.8% en 2009, puis remonte à 1.8% en 2010 (voir graphique 9 et tableau 7). Sur l'ensemble de la période 1996-2010, le taux de croissance annuel du salaire moyen nominal était de 3%. Pour les années 2008-2010 on se situe donc assez largement en-dessous de cette moyenne. Néanmoins, comme la dégringolade de la valeur ajoutée par emploi était très importante, le coût salarial unitaire réel rebondit assez violemment à partir de la 2^{ème} moitié de l'année 2008, puis se rétablit avec la reprise (voir plus loin).

Graphique 5: Evolution par branches économiques de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), des salaires et des rémunérations par salarié au Luxembourg, 1996 –2010 (indices: 100 = 1996)

Source: STATEC

Tableau 1: Salaire moyen par branches au Luxembourg, 1996–2010 (en 1000 € par an)

	1996	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	15.2	25.6	24.2	24.3	24.9	25.7
Industrie, y compris énergie	32.6	37.2	43.5	43.8	43.2	44.7
Produits d'extraction	30.0	33.0	43.3	45.3	45.7	...
Produits manufacturés	32.0	36.6	42.4	42.5	41.8	43.3
Électricité, gaz et eau	48.9	51.3	66.4	69.1	69.0	...
Construction	22.1	25.2	30.7	31.6	32.3	32.2
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	24.9	28.9	35.3	36.3	36.9	37.7
Commerce	21.7	25.0	31.8	33.3	34.2	...
Hôtellerie et de restauration	17.6	20.3	24.2	24.9	23.9	...
Transports et communications	35.7	40.0	46.3	46.3	47.4	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	42.0	45.1	57.6	57.8	57.5	58.7
Services financiers	56.5	65.1	79.9	77.8	76.7	...
Services aux entreprises, informatique, location	26.2	29.1	40.7	42.8	43.0	...
Autres activités de services	33.4	37.5	48.4	49.6	50.7	51.4
Services d'administration publique	41.1	46.1	60.4	61.8	63.5	...
Éducation	43.5	48.6	62.7	64.4	66.8	...
Services de santé et d'action sociale	28.6	32.5	40.5	41.7	41.9	...
Services collectifs, sociaux et personnels	28.2	31.6	38.5	39.4	39.7	...
Services domestiques	13.5	15.8	22.7	23.3	24.9	...
Total Branches	31.4	36.0	44.9	45.8	46.1	47.0

Tableau 2: Ecart du salaire moyen selon les branches par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches Luxembourg, 1996–2010 (indices; ensemble des branches = 100)

	1996	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	48.4	71.1	53.8	53.0	53.9	54.7
Industrie, y compris énergie	103.8	103.3	96.9	95.6	93.7	95.1
Produits d'extraction	95.5	91.7	96.4	99.1	99.0	...
Produits manufacturés	101.9	101.6	94.4	92.9	90.7	92.3
Électricité, gaz et eau	155.5	142.6	147.8	151.0	149.6	...
Construction	70.3	70.0	68.4	69.2	70.0	68.6
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	79.4	80.2	78.6	79.3	80.0	80.3
Commerce	69.1	69.5	70.8	72.7	74.0	...
Hôtellerie et de restauration	56.1	56.5	53.9	54.3	51.7	...
Transports et communications	113.6	111.3	103.0	101.1	102.8	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	133.7	125.2	128.3	126.3	124.8	124.9
Services financiers	179.8	180.9	177.8	169.9	166.4	...
Services aux entreprises, informatique, location	83.4	80.8	90.5	93.5	93.2	...
Autres activités de services	106.3	104.1	107.6	108.3	109.9	109.4
Services d'administration publique	130.9	128.1	134.3	135.1	137.6	...
Éducation	138.4	135.0	139.5	140.7	144.8	...
Services de santé et d'action sociale	90.9	90.4	90.2	91.2	90.8	...
Services collectifs, sociaux et personnels	89.7	87.9	85.7	86.1	86.2	...
Services domestiques	43.0	43.9	50.5	51.0	54.1	...
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 3: Evolution du salaire moyen par branches au Luxembourg, 1996-2010 (base 1996=100)

	1996	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	100.0	168.3	158.8	159.5	163.3	168.7
Industrie, y compris énergie	100.0	114.0	133.5	134.2	132.5	137.0
Produits d'extraction	100.0	110.0	144.4	151.1	152.2	...
Produits manufacturés	100.0	114.2	132.4	132.8	130.6	135.3
Électricité, gaz et eau	100.0	105.1	135.9	141.5	141.2	...
Construction	100.0	114.1	139.2	143.3	146.1	145.9
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	100.0	115.7	141.6	145.6	147.8	151.2
Commerce	100.0	115.2	146.4	153.2	157.2	...
Hôtellerie et de restauration	100.0	115.3	137.3	140.9	135.3	...
Transports et communications	100.0	112.1	129.6	129.5	132.8	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	100.0	107.2	137.2	137.5	136.9	139.6
Services financiers	100.0	115.2	141.4	137.6	135.8	...
Services aux entreprises, informatique, location	100.0	110.9	155.2	163.3	164.0	...
Autres activités de services	33.4	112.2	144.8	148.3	151.7	153.8
Services d'administration publique	100.0	112.1	146.7	150.2	154.3	...
Éducation	100.0	111.7	144.2	148.0	153.5	...
Services de santé et d'action sociale	100.0	113.9	141.8	146.1	146.6	...
Services collectifs, sociaux et personnels	100.0	112.2	136.5	139.7	140.9	...
Services domestiques	100.0	117.1	168.3	172.7	184.8	...
Total Branches	100.0	114.5	143.0	145.6	146.8	149.4

Tableau 4: Emploi salarié par branches au Luxembourg, 1996-2010 (en 1 000 personnes)

	1996	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	1.4	1.0	1.8	1.9	2.0	2.1
Industrie, y compris énergie	33.7	34.4	36.7	37.3	36.3	35.9
Produits d'extraction	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	...
Produits manufacturés	31.9	32.6	34.7	35.3	34.2	...
Électricité, gaz et eau	1.4	1.5	1.7	1.7	1.8	...
Construction	23.3	24.9	36.0	37.4	37.2	37.5
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	54.0	62.2	79.5	82.9	84.2	86.1
Commerce	29.7	32.9	40.1	41.1	41.9	...
Hôtellerie et de restauration	9.4	10.0	13.2	13.6	14.1	...
Transports et communications	15.0	19.2	26.2	28.2	28.2	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	43.1	66.5	88.3	95.6	95.7	97.0
Services financiers	22.5	29.5	38.2	41.0	41.3	...
Services aux entreprises, informatique, location	20.6	37.0	50.1	54.6	54.4	...
Autres activités de services	47.2	55.3	70.7	73.3	76.3	78.2
Services d'administration publique	11.9	13.8	17.1	17.4	18.1	...
Éducation	10.3	12.0	14.6	15.1	15.6	...
Services de santé et d'action sociale	13.1	15.4	23.7	24.9	26.2	...
Services collectifs, sociaux et personnels	7.1	8.2	10.4	10.7	11.3	...
Services domestiques	4.8	5.9	4.9	5.3	5.2	...
Total Branches	202.7	244.4	313.0	328.4	331.7	336.9

Tableau 5: Part des branches dans l'emploi salarié total au Luxembourg, 1996-2010 (en %)

	1996	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	0.7	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6
Industrie, y compris énergie	16.6	14.1	11.7	11.4	10.9	10.7
Produits d'extraction	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	...
Produits manufacturés	15.7	13.3	11.1	10.7	10.3	...
Électricité, gaz et eau	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	...
Construction	11.5	10.2	11.5	11.4	11.2	11.1
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	26.6	25.5	25.4	25.2	25.4	25.6
Commerce	14.7	13.5	12.8	12.5	12.6	...
Hôtellerie et de restauration	4.6	4.1	4.2	4.1	4.3	...
Transports et communications	7.4	7.9	8.4	8.6	8.5	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	21.3	27.2	28.2	29.1	28.9	28.8
Services financiers	11.1	12.1	12.2	12.5	12.5	...
Services aux entreprises, informatique, location	10.2	15.1	16.0	16.6	16.4	...
Autres activités de services	23.3	22.6	22.6	22.3	23.0	23.2
Services d'administration publique	5.9	5.6	5.5	5.3	5.5	...
Éducation	5.1	4.9	4.7	4.6	4.7	...
Services de santé et d'action sociale	6.5	6.3	7.6	7.6	7.9	...
Services collectifs, sociaux et personnels	3.5	3.4	3.3	3.3	3.4	...
Services domestiques	2.4	2.4	1.6	1.6	1.6	...
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 6: Evolution de l'emploi salarié par branches au Luxembourg, 1996-2010 (base 1996 = 100)

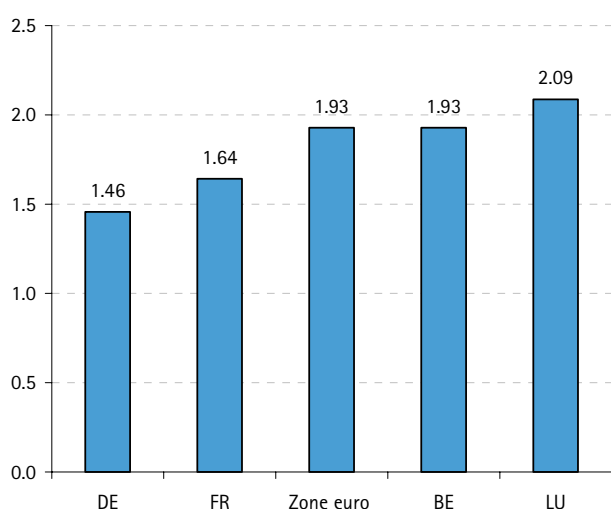
	1996	2000	2007	2008	2009	2010
Agriculture	100.0	71.4	128.6	135.7	142.9	150.0
Industrie, y compris énergie	100.0	102.1	108.9	110.7	107.7	106.5
Produits d'extraction	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	...
Produits manufacturés	100.0	102.2	108.8	110.7	107.2	...
Électricité, gaz et eau	100.0	107.1	121.4	121.4	128.6	...
Construction	100.0	106.9	154.5	160.5	159.7	160.9
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	100.0	115.2	147.2	153.5	155.9	159.4
Commerce	100.0	110.8	135.0	138.4	141.1	...
Hôtellerie et de restauration	100.0	106.4	140.4	144.7	150.0	...
Transports et communications	100.0	128.0	174.7	188.0	188.0	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	100.0	154.3	204.9	221.8	222.0	225.1
Services financiers	100.0	131.1	169.8	182.2	183.6	...
Services aux entreprises, informatique, location	100.0	179.6	243.2	265.0	264.1	...
Autres activités de services	100.0	117.2	149.8	155.3	161.7	165.7
Services d'administration publique	100.0	116.0	143.7	146.2	152.1	...
Éducation	100.0	116.5	141.7	146.6	151.5	...
Services de santé et d'action sociale	100.0	117.6	180.9	190.1	200.0	...
Services collectifs, sociaux et personnels	100.0	115.5	146.5	150.7	159.2	...
Services domestiques	100.0	122.9	102.1	110.4	108.3	...
Total Branches	100.0	120.6	154.4	162.0	163.6	166.2

3.4 Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

Dans ce qui a été dit ci-devant, les salaires sont appréhendés en termes nominaux et de structure par branches. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que les salaires peuvent également être approchés par le pouvoir d'achat. On se limitera à jeter un regard sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des branches.

En exprimant le salaire moyen et son évolution en termes de pouvoir d'achat, on ne peut évidemment éviter un biais pour le Luxembourg. Dans le montant total des salaires et dans le salaire moyen, sont inclus les salaires des frontaliers. Or, les frontaliers sont surreprésentés dans certaines branches et on a vu que les salaires des différentes branches n'évoluent pas à la même cadence. En outre, on retient implicitement l'hypothèse que l'ensemble du salaire soit dépensé au Luxembourg, ce qui n'est évidemment ni le cas pour les frontaliers, ni d'ailleurs pour les résidents.

Graphique 6: Taux d'inflation moyen annuel pour la période 1997-2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Indice de prix à la consommation national (IPCN) pour le Luxembourg, Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro et les pays voisins.

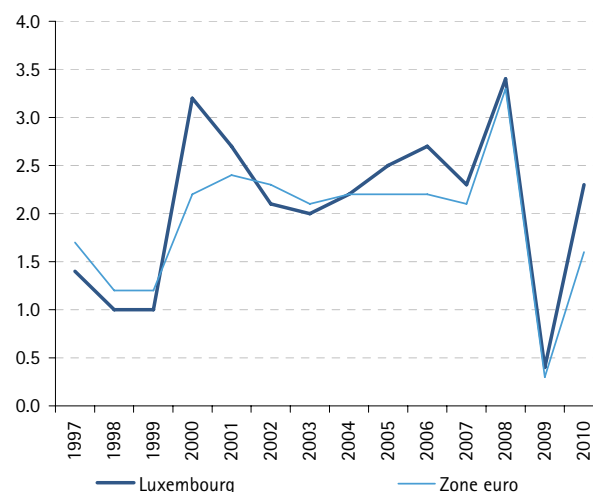
L'inflation

L'inflation moyenne au Luxembourg est plus élevée que dans les pays voisins et dans la zone euro sur la période 1997-2010: 2.09 % en moyenne annuelle au Grand-Duché, contre 1.93 % dans la zone euro et en Belgique, 1.46 % en Allemagne et 1.64 % en France

(voir graphique 6). C'est surtout en 2000 et en 2001, pendant les années 2005 et 2006 et de nouveau en 2010, que le taux d'inflation au Luxembourg dépasse largement la moyenne européenne (voir graphique 7).

L'inflation fait que l'évolution à la hausse du pouvoir d'achat des salaires est évidemment beaucoup moins importante qu'en valeur nominale.

Graphique 7: Taux d'inflation annuel de 1997 à 2010 (en %)

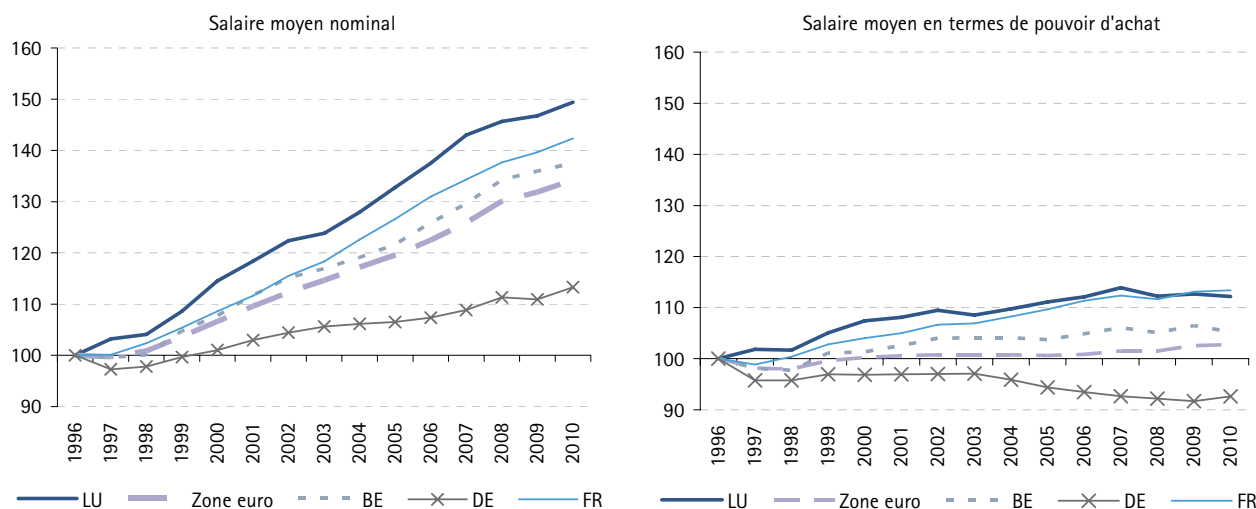


Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Indice de prix à la consommation national (IPCN) pour le Luxembourg, Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro et les pays voisins.

L'évolution du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

En 2010, le salaire moyen nominal dans la zone euro est de 34% plus élevé qu'en 1996. En termes de pouvoir d'achat, l'écart entre 2010 et 1996 n'est que d'environ +3%. Pour le Luxembourg, on passe d'un écart de +50% en valeur nominale entre 1996 et 2010, à environ +12% en termes de pouvoir d'achat. Pour la Belgique, l'écart entre le salaire moyen nominal de 1996 et celui de 2010 est de +38%. En termes de pouvoir d'achat l'augmentation est réduite à 5%. En France, le salaire nominal en 2010 est de 42% plus élevé qu'en 1996, le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat de seulement +13% (voir graphique 8). En termes de pouvoir d'achat l'évolution du salaire moyen en France depuis 1996 est donc légèrement plus favorable qu'au Luxembourg. Il ne faut cependant pas oublier, qu'en niveau, le salaire moyen au Luxembourg est plus élevé qu'en France (47 000 € au Luxembourg et 32 600 € en France en 2010).

Graphique 8: Evolution du salaire moyen nominal et du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat, 1996-2010 (base 1996 = 100)



Source: EUROSTAT, STATEC

L'Allemagne constitue en cas un peu à part. Le salaire moyen nominal n'y a augmenté que de 13% entre 1996 et 2010. En termes de pouvoir d'achat, le salaire moyen en 2010 est même de quelque 8% *inférieur* à son niveau de 1996. Evidemment cette évolution en Allemagne pèse sur la moyenne de la zone euro.

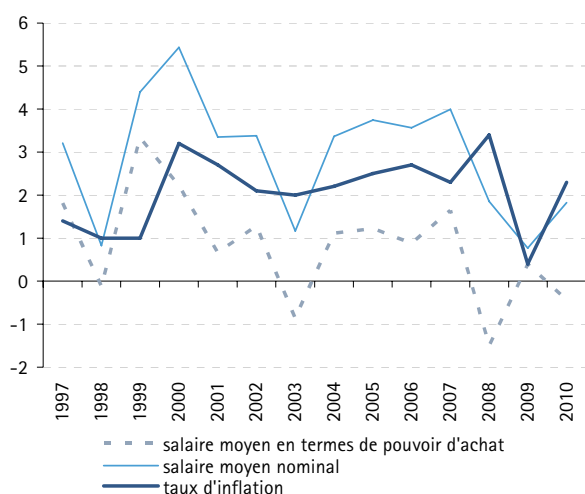
D'une manière générale, le différentiel de l'évolution du salaire moyen entre les pays est beaucoup plus réduit en termes de pouvoir d'achat qu'en termes nominaux.

L'inflation ampute logiquement les salaires nominaux. En conséquence, les taux de variation du salaire moyen « réel » se situent – parfois largement, comme en 2000 et en 2001 ou en 2005 et 2006, années de très forte inflation au Luxembourg – en-dessous des taux de variation du salaire nominal. Les variations annuelles du salaire moyen nominal, d'une part, et celles du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat sont cependant étroitement corrélés (voir graphique 9). En d'autres mots, les mouvements à la hausse et à la baisse sont, globalement, parallèles. Certaines années font néanmoins exception au Luxembourg: en 2000, le taux de croissance du salaire nominal connaît une hausse de plus de 5%. En même temps, le taux d'inflation passe de 1% en 1999 à plus de 3% en 2001, d'où un recul du taux de croissance du salaire moyen « en pouvoir d'achat » de 1999 à 2000 (d'un peu plus de 3% en 1999 à quelque 2% en 2000).

Les années de crise

Les années récentes sont marquées par une évolution assez erratique du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat. En 2008, le taux de croissance du salaire moyen nominal est de 1.9% (en recul par rapport à l'année 2007, où le taux de croissance du salaire moyen nominal était encore de 4%). Or la même année 2008 est caractérisée par un taux d'inflation élevé de 3.4% (et en forte hausse par rapport à 2007). Il s'en suit que le pouvoir d'achat du salaire moyen évolue négativement en 2008 (-1.5%). En 2009, le taux de croissance du salaire moyen nominal est assez faible (0.8%). Néanmoins, comme le taux d'inflation est également faible (0.4%), le taux de croissance du salaire en termes de pouvoir d'achat reste positif (0.4%). En 2010, la croissance du salaire nominal passe à 1.8%. Or, comme le taux d'inflation est également en augmentation (2.3% en 2010) – et donc plus important que l'augmentation nominale du salaire moyen –, la variation du pouvoir d'achat redevient négative (-0.5% en 2010).

En résumé, le taux de croissance du salaire nominal était de 1.5% en moyenne annuelle de 2008 à 2010, alors que la moyenne pour les années antérieures (1996-2007) était de 3.3% de croissance annuelle. En termes de pouvoir d'achat la variation annuelle moyenne du salaire était de -0.5% pour les années 2008-2010, alors qu'elle était de +1.2% par an en moyenne pour les années 1997-2007.

Graphique 9: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat au Luxembourg (en %)

Source: STATEC

En ce qui concerne l'évolution des salaires par branches au cours des années récentes, on note d'abord que c'est dans les services financiers que l'évolution est la moins favorable en 2008 et en 2009. Dans cette branche économique, le salaire moyen nominal recule de 2.7% en 2008. Dans l'industrie, le salaire moyen ne croît que très légèrement au cours de la même année (0.5%). Ce tassement, resp. recul, du taux de croissance du salaire moyen dans deux secteurs importants de l'économie luxembourgeoise a un impact important sur le taux de croissance global du salaire moyen nominal de l'ensemble des branches. On passe de 4% de croissance nominale en 2007 à 1.9% en 2008. En 2008, les salaires évoluent plus favorablement que la moyenne dans la construction (3%), le commerce (4.6%), la branche HORECA (2.6%), les services aux entreprises et l'informatique (5.2%), l'éducation (2.7%), la branche « électricité, gaz, eau » (4.1%), l'administration publique (2.4%), les services de santé et d'action sociale (3.1%).

En 2009, le taux de variation du salaire moyen nominal est encore négatif dans les services financiers (-1.3%). Mais pour d'autres branches c'est désormais également le cas: dans l'industrie (-1.2%), dans l'hôtellerie et la restauration (-4.0%), la branche « électricité, gaz et eau » (-0.2%). Le fait que l'évolution du salaire moyen nominal de l'ensemble des branches reste positif (+0.8% en 2009) est largement dû à des branches comme l'administration publique (+2.7%), l'éducation (+3.7%) et deux branches du secteur concurrentiel à savoir la construction (+2.0%) et le commerce (+2.6%).

Tableau 7: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal selon les branches au Luxembourg de 2007 à 2010 (en %)

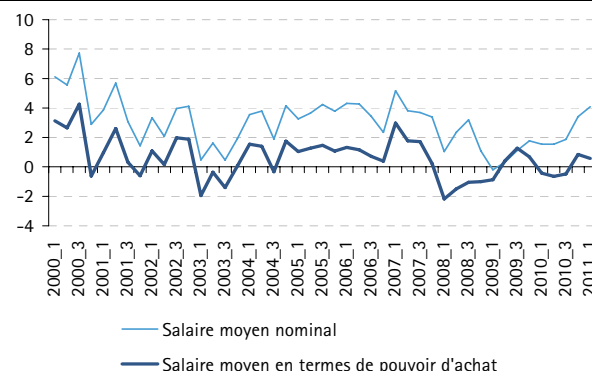
	2007	2008	2009	2010
Agriculture	1.7	0.4	2.4	3.3
Industrie, y compris énergie	1.3	0.5	-1.2	3.4
Produits d'extraction	11.1	4.6	0.7	...
Produits manufacturés	1.1	0.3	-1.6	3.6
Électricité, gaz et eau	1.8	4.1	-0.2	...
Construction	5.5	3.0	2.0	-0.2
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	3.0	2.8	1.5	2.3
Commerce	4.6	4.6	2.6	...
Hôtellerie et de restauration	3.8	2.6	-4.0	...
Transports et communications	0.5	0.0	2.5	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	5.0	0.3	-0.4	1.9
Services financiers	6.4	-2.7	-1.3	...
location	4.8	5.2	0.5	...
Autres activités de services	2.9	2.5	2.3	1.4
Services d'administration publique	4.4	2.4	2.7	...
Éducation	4.0	2.7	3.7	...
Services de santé et d'action sociale	1.6	3.1	0.3	...
Services collectifs, sociaux et personnels	2.1	2.4	0.8	...
Services domestiques	4.8	2.7	7.0	...
Total Branches	4.0	1.9	0.8	1.8

Source: STATEC

N.B.: ... = données non-disponibles

En 2010, l'évolution est plus favorable dans l'ensemble des branches, mis à part la construction où le salaire moyen recule légèrement. Le salaire nominal moyen global augmente de 1.8%. On a cependant vu que, dû à une inflation en hausse (2.3% en 2010), le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat se tasse (-0.4% par rapport à 2009),

Les comptes nationaux trimestriels montrent une nette tendance à la hausse du salaire moyen nominal à partir du quatrième trimestre 2010, faisant que le taux de croissance du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat redevient légèrement positif.

Graphique 10: Taux de variation trimestriel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat, 1^{er} trimestre 2000 au 1^{er} trimestre 2011 (en %)

Source: STATEC N.B.: taux de variation trimestriel = taux de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente

3.5 L'écart salarial hommes-femmes

L'écart salarial entre hommes et femmes mesure l'écart moyen en pourcentage entre le salaire horaire brut des hommes et celui des femmes. En 2010 les salaires horaires des hommes sont de 12.8% plus élevés que ceux des femmes. L'écart a connu une légère baisse en passant de 13.9% en 2005 à 12.4% en 2007, puis se stabilise.

Comment le Luxembourg se situe-t-il en cette matière dans la comparaison européenne ? Les dernières données disponibles comparatives datent de 2009. Avec un écart salarial de 12.5%, le Luxembourg se classe nettement en-dessous de la moyenne européenne, qui est de 17.1%. L'écart salarial est plus bas au Luxembourg qu'en France (16.5%) et qu'en Allemagne (23.2%) et plus élevé qu'en Belgique (9.0%) en 2008). Le Luxembourg se situe également mieux que les pays scandinaves, qui sont des pays plus égalitaires quant à l'accès à l'emploi (taux d'emploi féminin élevé et écart faible entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes) que le Luxembourg. On trouve les écarts les plus importants en République tchèque (25.9%), en Autriche (25.4%) et en Allemagne (23.2%), tandis qu'à Malte (6.9%), en Italie (5.5%) et en Slovaquie (3.2%) les écarts sont les plus faibles.

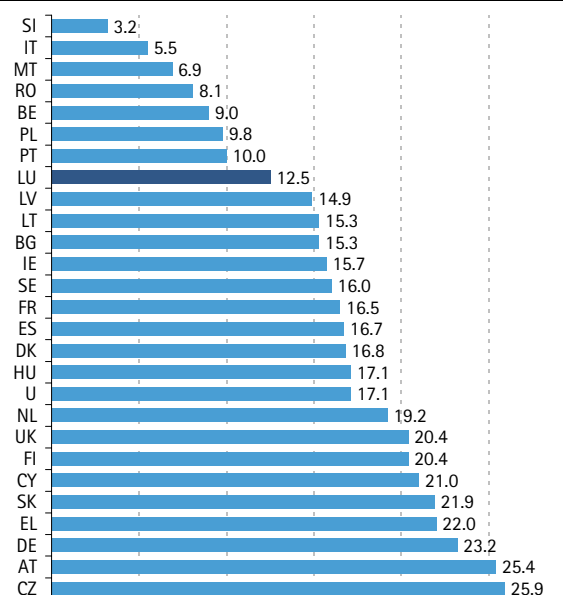
Graphique 11: Ecart salarial entre hommes et femmes au Luxembourg, 2005-2010 (en %)



Source: STATEC

En jetant un regard sur l'écart salarial dans quelques grandes branches économiques du Luxembourg, on trouve, pour 2009, des écarts dépassant les 25% dans les activités financières et dans le commerce et des écarts de 18% à 20% dans l'industrie, les services d'information et de communication, les services administratifs et le secteur HORECA.

Graphique 12: Ecart salarial entre hommes et femmes au Luxembourg, 2009 (en %)

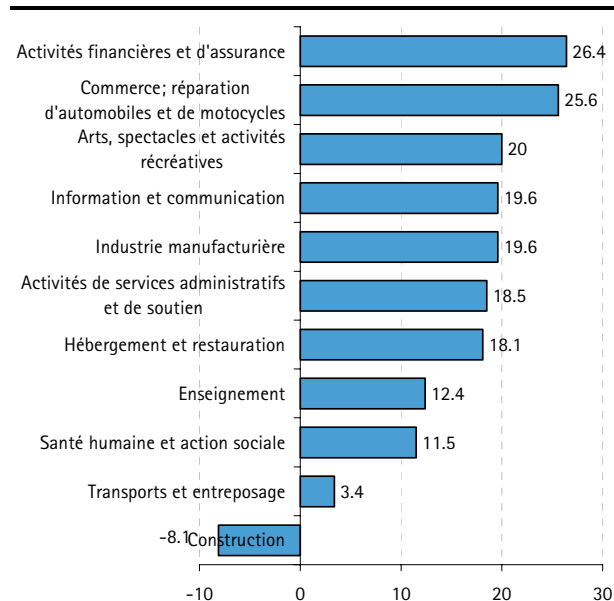


Source: EUROSTAT, STATEC N.B.: Données pour la Belgique et la Grèce de 2008

Dans l'enseignement et le secteur de la santé et de l'action sociale, la différence salariale brute entre hommes et femmes se situe à environ 12%. Dans la construction, l'écart est négatif (-8%).

Comme le montre une étude récente du STATEC (Regards n° 6/2011), le niveau d'éducation, ne semble pas vraiment jouer en défaveur des femmes. Par contre les écarts dans certaines professions sont importants. Parmi les cadres supérieurs et dirigeants ainsi que parmi les artisans et conducteurs de machines, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est d'environ 20%. Ces écarts dépassent donc largement la moyenne nationale. Comme il s'agit là de professions plutôt « masculines », seulement 7% des femmes sont concernées, alors qu'un homme sur deux s'y retrouve. En deuxième lieu vient un groupe de professions où l'écart est d'environ 9% à 10%, donc légèrement en-dessous de la moyenne nationale. Ce sont les employés administratifs, le personnel des services et vendeurs ainsi que les ouvriers et employés non qualifiés. Dans ce groupe on retrouve 61% des femmes. Un troisième groupe contient les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires. Ici le salaire des hommes est environ 3% supérieur à celui des femmes.

Graphique 13: Ecart salarial entre hommes et femmes dans quelques branches économiques au Luxembourg, 2009 (en %)



Source: STATEC

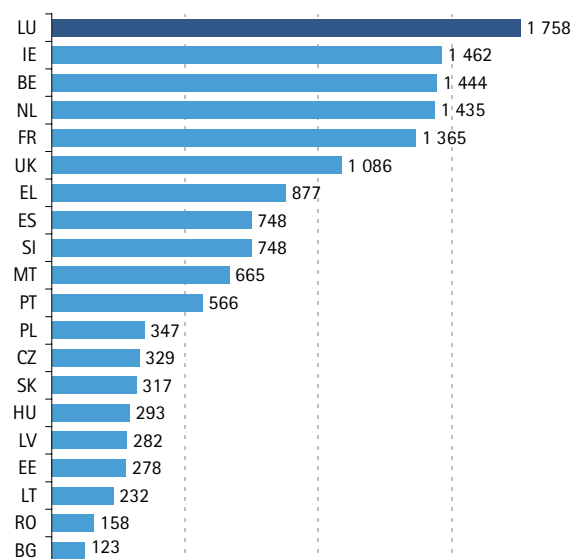
L'écart salarial présenté ici est un écart brut qu'on qualifie également d'écart « non ajusté ». Le fait que l'écart salarial est de 12.5% au Luxembourg ne signifie pas qu'à travail égal, les salaires des hommes sont de 12.5% plus élevés que ceux des femmes. Ce chiffre rend simultanément compte de plusieurs éléments. Tout d'abord, il reflète les différences des profils des femmes et des hommes dans le domaine de la formation et du niveau d'éducation (la dotation de capital humain) ainsi que les différences entre les femmes et les hommes quant à l'accès à certaines professions. Enfin, l'écart salarial brut peut également être le résultat de la discrimination proprement dite entre hommes et femmes.

3.6 Le salaire minimum

Au Luxembourg, le salaire minimum en 2009 est de 1758 €. En termes absolus, le salaire minimum au Grand-Duché se situe très loin au-dessus des niveaux des autres pays européens.

L'Irlande (1462 €), la Belgique (1444 €) et les Pays-bas (1435 €) suivent le Luxembourg avec une certaine distance. En bas de l'échelle on trouve les nouveaux Etats membres comme la Bulgarie (123€), la Roumanie (158 €), la Lituanie (232€), l'Estonie (278 €), etc.

Graphique 14: Le salaire minimum en Europe, 2011 (en euros)

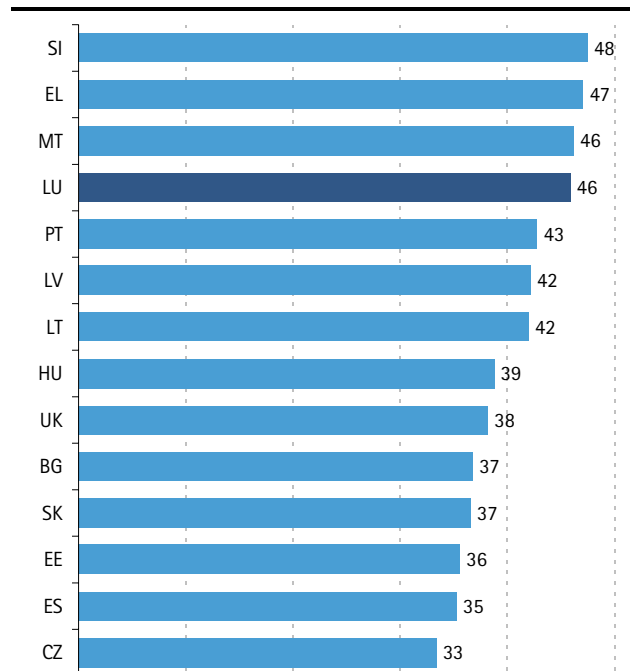


Source: EUROSTAT

Le fait d'exprimer le salaire minimum en valeur absolue donne cependant une information biaisée sur le sujet. En fait, le niveau du salaire minimum doit être mis en relation avec le niveau moyen des salaires qui, comme on l'a vu est très variable selon les pays.

En considérant le salaire minimum exprimé en pourcentage du salaire moyen, on peut noter que le Luxembourg n'est plus seul en tête. Le Grand-Duché, où le salaire minimum représente 46% du salaire moyen, se trouve en compagnie de la Slovaquie (48%), de la Grèce (47%) et de Malte (46%). Le Portugal (43% du salaire moyen), la Lettonie (42%) et la Lituanie (42%) ne se situent pas très loin du Grand-Duché.

Graphique 15: Le salaire minimum par rapport au salaire moyen en Europe, 2010 (en % du salaire moyen)



Source: EUROSTAT

3.7 Distribution des salaires

La présente section s'intéresse à la distribution des salaires et plus particulièrement aux inégalités salariales. L'encadré ci-dessus présente quelques définitions utiles pour comprendre la suite.

Les chiffres sur les inégalités proviennent de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Les chiffres concernent les salaires mensuels relatifs au mois de mars de chaque année. Les salaires s'entendent bruts. Ils comprennent les impôts et cotisations à charge du salarié. Les cotisations à charge de l'employeur n'y sont pas comprises.

Tableau 8: Inégalités salariales au Luxembourg

	Tous les salariés				Salariés à temps plein			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
p90/p10	4.2	4.2	4.2	4.2	3.7	3.6	3.7	3.7
p90/p50	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.3
p50/p10	1.9	1.9	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6
p75/p25	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Coefficient de Gini	0.38	0.36	0.37	0.37	0.38	0.36	0.37	0.37
Bas salaires (%)	7.5	7.2	7.5	7.5	9.8	9.4	9.5	9.5

Source: IGSS, STATEC

Définitions

Le n-ième **percentile** des salaires est la valeur du salaire, telle que n% des salariés gagnent moins que cette valeur. Une distribution a 99% percentiles, qui la divisent en 100% parts égales. Parfois on retrouve la notion de quartile ou de décile. Chaque distribution a 3 quartiles, respectivement 9 déciles, qui la divisent en 4, respectivement 10 parts égales. Le 50e percentile (respectivement le 2e quartile ou le 5e décile) est aussi connu sous le nom de médiane. Exemple: Si le 10e percentile est de 2000 EUR, ceci signifie que 10% des salariés gagnent 2000 EUR ou moins.

Le **ratio de percentiles** est le rapport entre deux percentiles donnés. Plus ce ratio est élevé plus les salaires sont inégaux. Un ratio fréquemment utilisé est le ratio p90/p10, c'est-à-dire le rapport entre le 90e percentile et le 10e percentile. Il s'agit de l'écart minimal entre le « top 10 » et le « bottom 10 » de la distribution des salaires. Si par exemple ce ratio est égal à trois, cela signifie que le salarié au 90e percentile gagne 3.4 fois plus que le salarié au 10e percentile.

D'autres ratios peuvent être définis de manière analogue. Le **coefficient de Gini** permet de mesurer le degré d'inégalité des salaires. Il prend des valeurs entre 0 (égalité parfaite) et 1 (polarisation parfaite). Plus le coefficient est élevé, plus la distribution est inégale.

Le tableau 8 présente une ribambelle d'indicateurs d'inégalités pour les années 2008 à 2011. Tous ces indicateurs sont présentés pour l'ensemble des salariés, ainsi que pour les salariés travaillant à temps plein. Le fait de se limiter aux travailleurs à temps plein permet de réduire l'influence des effets du temps de travail.

Le tableau affiche tout d'abord différentes ratios de percentiles. Le ratio p90/p10 peut être considéré comme un indicateur de l'inégalité « totale ». Le ratio p90/p50 mesure les inégalités parmi les hauts salaires tandis que le ratio p50/p10 capte l'inégalité parmi les salaires plus faibles. Finalement, le ratio p75/p25 mesure la dispersion parmi les salaires du « milieu ».

Concernant les ratios des percentiles on constate que les inégalités sont restées constantes au fil de la période 2008 à 2011. Les inégalités sont un plus prononcées si l'on considère l'ensemble des salariés, avec un ratio p90/p10 égal à 4.2, que si l'on se limite aux travailleurs à temps plein. Pour ces derniers, le ratio p90/p10 est de 3.6 - 3.7. L'inégalité parmi les

hauts salaires, mesurée par le ratio p90/p10 est systématiquement plus élevée que l'inégalité parmi les bas salaires, mesurée par le ratio p50/p10. La dispersion du milieu de la distribution, mesurée par le ratio p75/p25 est quasiment identique pour les deux groupes.

Les chiffres sur les inégalités proviennent de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Les chiffres concernent les salaires mensuels relatifs au mois de mars de chaque année. Les salaires s'entendent bruts. Ils comprennent les impôts et cotisations à charge du salarié. Les cotisations à charge de l'employeur n'y sont pas comprises.

La constance de l'inégalité des salaires sur la période 2008 – 2011 est confirmée par les coefficients de Gini affichés dans le tableau 369. En effet, le coefficient a oscillé entre 0.36 et 0.38 sur la période observée.

Le tableau 8 affiche également la proportion des travailleurs à bas salaires. Il s'agit là d'une autre façon pour examiner la distribution des salaires est via la proportion des travailleurs touchant des bas salaires. Un bas salaire est un salaire inférieur ou égal à 2/3 du salaire médian. Néanmoins, il ne faut pas confondre la notion de bas salaire avec celle du travailleur pauvre (« working poor »), qui est une personne ayant un emploi et vivant dans un ménage qui est considéré comme pauvre.

D'après le tableau 8, parmi l'ensemble des salariés, un peu plus de 7% ont touché des bas-salaires. Si l'on se limite aux salariés à temps plein, entre 9% et 10% des salaires ont touché des bas salaires. Tout comme les indicateurs précédents, l'indicateur des « bas salaires » est resté fort stable sur la période 2008-2011.

Comme ces indicateurs sont calculés sur des données nationales, spécifiques au Luxembourg, il est difficile de faire des comparaisons internationales. Or d'après des chiffres issus de l'enquête sur la structure des salaires de 2006 et publiés dans le cadre d'un rapport travail et cohésion sociale antérieur, le Luxembourg se situe dans la moyenne européenne en ce qui concerne les inégalités salariales.

3.8 Le coût salarial de 1996 à 2010

Le coût salarial peut être présenté en termes de coût salarial moyen nominal, de coût salarial unitaire nominal et de coût salarial unitaire réel.

Le coût salarial moyen

Le coût salarial moyen nominal (CSM) est obtenu à partir des comptes nationaux en divisant le total des rémunérations (qui incluent les charges sociales patronales) par le total des salariés. Le coût salarial moyen nominal au Luxembourg évolue plus rapidement que dans les pays voisins et dans la zone euro à partir de 1996 (voir graphique 16). Très schématiquement, dans l'ensemble de l'économie, le coût salarial nominal au Grand-Duché a augmenté de 50% de 1996 à 2010, alors que le taux correspondant se situe à 34% dans la zone euro. En Allemagne, l'augmentation du coût salarial ne dépasse que légèrement les 10%.

Dans le secteur concurrentiel, c'est surtout dans le « commerce, HORECA, transports et communications » et, à un degré moindre, dans la construction que l'écart par rapport aux pays voisins et à la zone euro est le plus significatif, alors que dans l'industrie l'évolution est comparable à la moyenne de la zone euro (voir annexe 3).

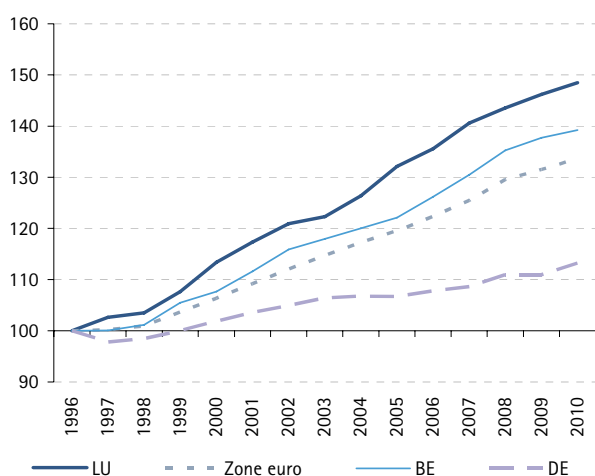
Dans l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale et autres services (en gros, le secteur non concurrentiel), l'augmentation du coût salarial nominal est également plus importante au Luxembourg que dans les pays voisins.

On a également vu que l'évolution du coût salarial est corrélée à l'évolution de la valeur ajoutée par emploi produite dans l'économie (voir graphique 2). Au Luxembourg, l'augmentation du coût salarial nominal entre 1996 et 2010 est de quelque 15 points de % plus élevée que dans la zone euro (+49% au Luxembourg contre +34% dans la zone euro). La valeur ajoutée nominale par emploi au Luxembourg a également connu une augmentation plus substantielle que dans la zone euro entre 1996 et 2010 (+63% au Luxembourg contre 38% dans la zone euro).

Le coût salarial unitaire

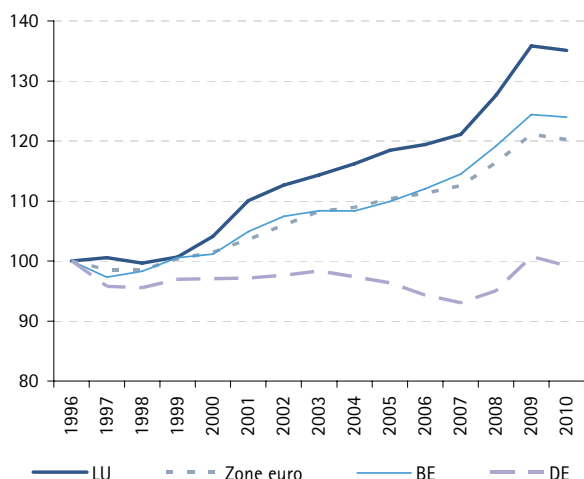
Le coût salarial moyen nominal n'est en fait qu'un indicateur très imparfait pour effectuer des comparaisons internationales en matière de coût de la main d'œuvre. Il ne prend en compte ni le volume, ni la valeur produite par cette main-d'œuvre. C'est le coût salarial unitaire (CSU) qui est le plus souvent utilisé pour des comparaisons entre pays. Le CSU constitue un indicateur de référence en termes de compétitivité.

Graphique 16: Evolution du coût salarial moyen (CSM) nominal, 1996-2010 (base 1996 = 100)



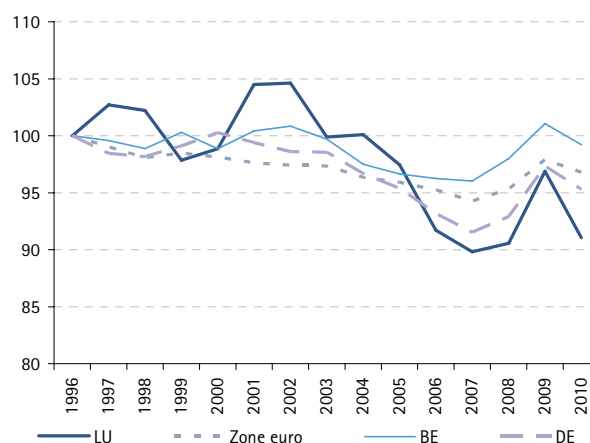
Source: EUROSTAT, STATEC

Graphique 17: Evolution du coût salarial unitaire (CSU) nominal, 1996-2010 (base 1996 = 100)



Source: EUROSTAT, STATEC

Graphique 18: Evolution du coût salarial unitaire (CSU) réel, 1996-2010 (base 1996 = 100)



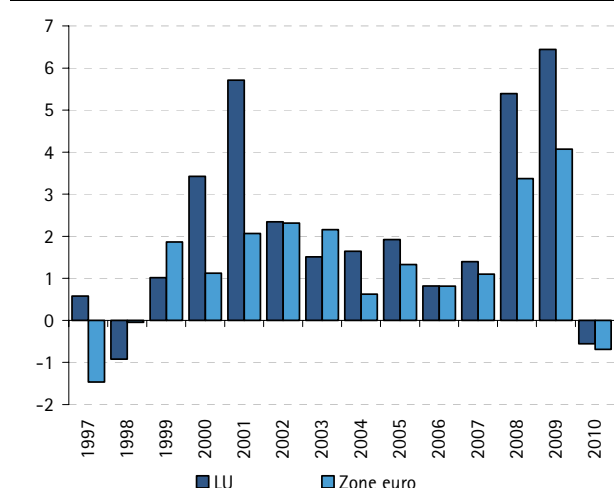
Source: EUROSTAT, STATEC

Le coût salarial unitaire (CSU) peut être exprimé de deux manières:

- le CSU **nominal** - qui est le plus souvent utilisé pour mesurer la compétitivité-coût - compare la rémunération par salarié à la productivité en volume (en d'autres mots à la VAB en volume divisée par l'emploi);
- le CSU **réel** compare la rémunération par salarié à la productivité en valeur (en d'autres mots à la VAB en valeur divisée par l'emploi). Dans sa forme inversée (rapport entre les prix de la valeur ajoutée et le CSU nominal), il constitue un indicateur de marge sur coût salarial unitaire ou encore du partage de la valeur ajoutée.

Le coût salarial unitaire nominal

On constate que dans l'ensemble des pays, et notamment dans les pays voisins, le CSU nominal est entraîné dans une forte hausse par la crise économique (voir graphique 17). Au Luxembourg, l'évolution à la hausse du CSU nominal est particulièrement virulente dans la branche de l'industrie et dans celle des « services financiers et services aux entreprises », mais également dans la construction (où on part cependant d'un niveau relatif plus bas). Par contre, dans la branche « commerce, HORECA, transports et communications », le CSU nominal évolue plus favorablement que dans la zone euro en moyenne (voir annexe 4).

Graphique 19: Taux de variation annuel du coût salarial unitaire (CSU) nominal, 1997-2010 (en %)

Source: EUROSTAT, STATEC

A noter que les mouvements importants à la hausse du CSU nominal se réalisent surtout au moment des ralentissements économiques brusques, comme en 2000-2001 et en 2008-2009 et que ces mouvements sont de plus forte amplitude que dans la zone euro en moyenne (voir graphique 19)

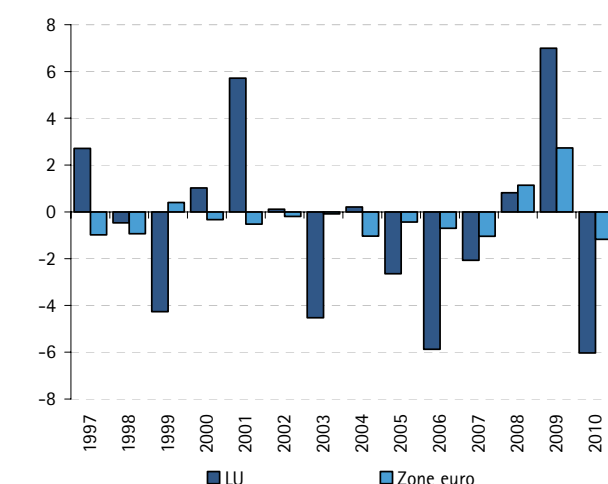
D'une manière générale et sur l'ensemble de la période prise en compte (1996-2010), l'Allemagne se « détache » des autres pays européens. De 2000 à 2007, le coût salarial unitaire nominal est en diminution, alors qu'il est orienté à la hausse dans les autres pays (voir graphique 17). En termes de compétitivité-coûts, l'Allemagne améliore donc sa position. Néanmoins, même l'Allemagne n'échappe pas à la remontée du CSU nominal lors de la crise de 2008 et 2009.

Le **CSU nominal** est en quelque sorte un indicateur du salaire ajusté par la productivité. La croissance du CSU nominal, perceptible à partir du début de l'année 2008, résulte surtout de l'affaiblissement de la productivité qui est d'ailleurs particulièrement sévère au Luxembourg.

Le coût salarial unitaire réel

Quant au **coût salarial unitaire (CSU) réel** au Luxembourg, il évolue fortement à la baisse de 2004 à 2007 (voir graphique 18), période de forte croissance économique, faut-il le rappeler. Cette diminution du CSU réel – qui se reflète dans la diminution de la part salariale dans la valeur ajoutée (voir plus loin) et qui correspond donc à une augmentation de la marge des entreprises – est même plus importante qu'en Allemagne où la modération salariale depuis le

tourant du siècle est évidente. Il est vrai qu'au Luxembourg, la valeur ajoutée (en valeur) a connu une croissance de loin supérieure à la moyenne européenne, plus particulièrement de 2005 à 2007 (voir graphique 2).

Graphique 20: Taux de variation annuel du coût salarial unitaire (CSU) réel, 1997-2010 (en %)

Source: EUROSTAT, STATEC

C'est dans la branche « commerce, HORECA, transports et communications », ainsi que dans la branche « activités immobilières, services financiers et services aux entreprises » que le recul du CSU réel est le plus visible. Dans l'industrie, la chute du CSU réel est très passagère et se limite à l'année 2007. Dans la construction, on ne constate pas de diminution du CSU réel de 2005 à 2007 (voir annexe 5).

A partir du début de la crise au deuxième semestre 2008, le CSU réel a subi un mouvement à la hausse très brusque et de forte ampleur dû à la baisse de la valeur ajoutée (en valeur) qui n'est pas compensée par une réduction proportionnelle de l'emploi. Au Luxembourg, l'envol du CSU réel est encore plus spectaculaire que dans les pays voisins.

Les mouvements importants à la hausse du CSU réel se réalisent surtout au moment des ralentissements économiques brusques, comme en 2001 et en 2009 et que ces mouvements (à la hausse, comme à la baisse d'ailleurs) sont de plus forte amplitude que dans la zone euro en moyenne (voir graphique 20)

On a déjà mentionné que la forte augmentation du CSU réel, surtout en 2009, résulte d'une chute plus brutale de la valeur ajoutée brute (qui suit, rappelons-le, une période de très forte croissance de la VAB) que dans les pays voisins et du fait que l'emploi n'a pas reculé au Luxembourg (voir chapitre 2). A noter que ce

mouvement à la hausse du CSU réel est particulièrement important dans la construction et dans l'industrie (voir annexe 5)

Finalement, avec la reprise économique à partir du 3^{ème} trimestre 2009, la valeur ajoutée se réoriente à la hausse et le CSU réel à la baisse, plus particulièrement dans l'industrie et dans le secteur du « commerce, HORECA et transports et communications » (voir annexe 5).

Le graphique 21 donne un aperçu intéressant des spécificités de l'évolution de l'économie luxembourgeoise depuis une quinzaine d'années. Reflet des taux de croissance exceptionnels au Luxembourg, la valeur ajoutée brute (VAB) en volume a augmenté de quelque 78% de 1996 à 2008, contre seulement 30% dans la zone euro. L'emploi dans l'économie luxembourgeoise a augmenté de 58% de 1996 à 2008, alors que dans la zone euro, l'augmentation de l'emploi n'était que de 17%.

La crise fait qu'au Luxembourg la VAB (en vol.) s'effondre littéralement: en 2008, elle était de 78% plus élevée qu'en 1996 ; en 2009 l'écart par rapport à 1996 n'est plus que de 71% (soit une diminution de - 7 points de %). Dans la zone euro, la VAB en volume connaît également un recul (-6 points de %).

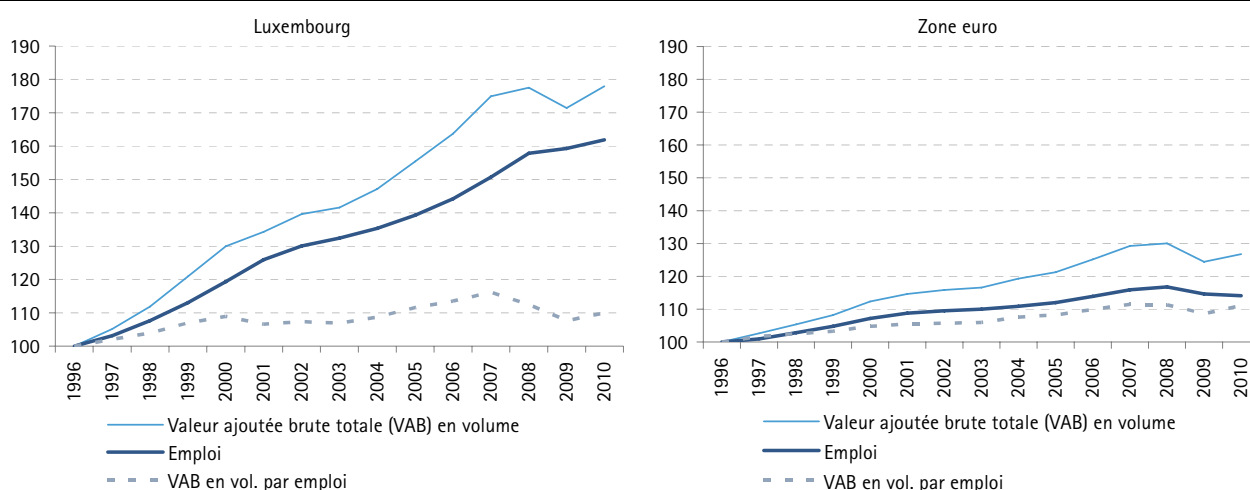
L'ampleur de l'effondrement de la productivité (VAB en vol. par emploi) au Luxembourg est la résultante de cette chute considérable de la VAB en volume qui

n'est cependant pas accompagnée par une réduction proportionnelle de l'emploi (voir graphique 21). L'emploi total reste pratiquement stable dans notre pays ; il augmente même légèrement en 2009 (voir chapitre 2), alors qu'il diminue de façon assez conséquente dans la zone euro (en 2008, l'emploi y est de 16.7% plus élevé qu'en 1996, alors qu'en 2009 l'écart par rapport à 1996 n'est plus que de 14.6%).

A partir du 3^{ème} trimestre 2009, on assiste à un rebond de la VAB en vol. au Luxembourg qui est plus conséquent que celui qu'on observe dans la zone euro. Etant donné que cette hausse de la VAB au Luxembourg ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle de l'emploi, la productivité rebondit également.

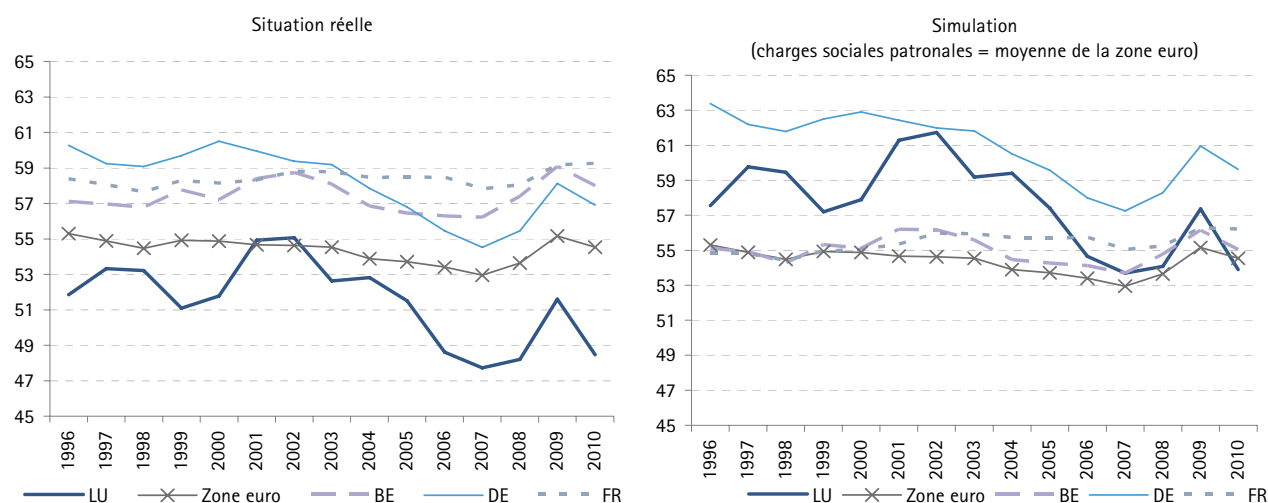
L'aire située entre la courbe de la VAB en vol. et celle de l'emploi représente les gains de productivité. Le rapport VAB en vol./emploi en est l'expression. Si le différentiel de croissance de la VAB et de l'emploi entre la zone euro et le Luxembourg est saisissant, tel n'est pas le cas pour la productivité dont l'évolution est tout à fait comparable, avec toutefois quelques nuances: entre 2000 et 2004, le tassement de la croissance économique au Luxembourg va de pair avec une évolution moins favorable de la productivité ; de 2005 à 2007, période de croissance économique substantielle, l'évolution de la productivité est un peu plus favorable au Luxembourg que dans la zone euro.

Graphique 21: Emploi et productivité au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2010 (base 100 = 1996)



Source: EUROSTAT, STATEC

Graphique 22: Simulation de l'impact des charges patronales sur le coût salarial unitaire réel (part salariale) en supposant que ces charges correspondent à la moyenne de la zone euro, 1996-2010 (rémunérations des salariés en % de la valeur ajoutée brute)



Source: EUROSTAT, STATEC

La part salariale dans la valeur ajoutée

La part salariale dans la valeur ajoutée est définie ici comme le rapport entre le total des rémunérations, c'est-à-dire les salaires et traitements bruts auxquels on ajoute les cotisations patronales, et la valeur ajoutée. La part salariale est le miroir de l'évolution du coût salarial unitaire réel (CSU réel).

Pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise, on constate d'abord que la part salariale est plus faible – en niveau – que dans les pays voisins et dans la zone euro en moyenne. On note encore la diminution forte de la part salariale (et donc du CSU réel) de 2004 à 2007, puis une augmentation – suite à la crise – de la part salariale en 2008 et, surtout, en 2009. Enfin, la part salariale se réoriente à la baisse parallèlement à la reprise de 2010 (voir graphique 22 et annexe 6).

L'impact des charges sociales patronales sur le niveau du CSU réel

Comment expliquer que la part salariale au Luxembourg se situe structurellement en dessous du niveau des pays voisins et de la zone euro. Trois raisons peuvent être évoquées:

- une part salariale relativement faible dans le secteur « Commerce, HORECA, Transports et communications » (voir annexe 6);
- un poids bien plus important dans l'économie luxembourgeoise de la branche « Services financiers, immobilier, location sans opérateur et services aux entreprises » ; c'est plus particulièrement dans les services financiers

que la part salariale est structurellement plus faible que dans les autres branches (voir annexe 6) ;

- un poids des contributions sociales versées par les employeurs plus faible au Luxembourg.

On peut préciser l'impact du différentiel des charges sociales, en simulant l'application d'un taux unique de charges à tous les pays de la zone euro, dont le Luxembourg (voir graphique 22).

Concrètement, on se base sur les salaires et traitements bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC) dont les charges patronales sont exclues. On calcule ensuite, pour la zone euro dans son ensemble, le rapport entre les rémunérations qui incluent les charges sociales (variable D1 dans le système des comptes nationaux SEC) et les salaires et traitements bruts. Finalement, on multiplie les salaires et traitements bruts de tous les pays par ce rapport D1/D11 de la zone euro.

La simulation montre clairement que l'impact de la faiblesse des charges sociales sur le CSU réel au Luxembourg est non négligeable. En supposant que les charges sociales patronales soient identiques dans tous les pays et correspondent à la moyenne observée de la zone euro, la part salariale dans l'économie luxembourgeoise aurait été légèrement supérieure à la moyenne européenne jusqu'en 2005 et se situerait dans la moyenne européenne depuis. Précisons qu'actuellement le rapport D1/D11 au Luxembourg est de 1.16 contre 1.29 dans la zone euro en moyenne. Depuis 1995, ces rapports n'ont pas subi de modification majeure.

Annexe 1

Salaire moyen par branches au Luxembourg, 1996-2010 (en 1000 €)

Libellé	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	15.2	17.6	18.9	20.3	25.6	26.5	25.9	22.5	22.1	21.9	23.8	24.2	24.3	24.9	25.7
Industrie, y compris énergie	32.6	33.7	33.0	34.6	37.2	38.4	39.0	38.2	39.7	41.3	43.0	43.5	43.8	43.2	44.7
Produits d'extraction	30.0	30.0	29.0	32.0	33.0	36.7	36.0	38.3	39.3	39.7	39.0	43.3	45.3	45.7	...
Produits manufacturés	32.0	33.0	32.4	33.8	36.6	37.6	38.3	37.3	38.8	40.5	41.9	42.4	42.5	41.8	43.3
Produits des industries agricoles et alimentaires	22.8	23.3	23.3	23.2	26.4	25.8	26.9	25.7	26.7	27.5	27.6	28.5	29.7	30.6	...
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	50.8	52.9	55.1	56.0	65.4	56.1	53.6	51.4	56.4	51.6	51.9	49.5	52.2	52.5	...
Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits	32.0	33.0	34.3	34.5	36.2	38.5	37.6	39.3	41.0	41.5	41.7	44.0	46.1	46.4	...
Produits chimiques	33.8	35.1	30.7	37.8	37.3	39.1	38.6	35.9	36.7	41.1	37.3	38.3	36.1	39.4	...
Produits en caoutchouc ou en plastique	37.7	40.6	41.6	35.3	45.0	47.9	46.7	43.6	42.7	44.1	42.7	43.0	45.5	42.6	...
Autres produits minéraux non métalliques	28.9	29.8	32.4	33.2	35.7	40.6	36.8	37.0	38.7	38.0	42.8	42.8	43.7	43.4	...
Produits de la métallurgie et du travail des métaux	32.2	32.8	31.7	35.6	37.2	37.1	40.6	38.7	42.7	43.8	48.8	47.7	47.4	46.5	...
Machines et équipements	41.7	42.2	36.3	40.4	41.3	42.8	42.8	41.6	41.2	44.5	45.0	48.4	47.2	48.4	...
Équipements électriques et électroniques	24.6	24.1	24.5	25.6	27.0	29.0	28.0	29.9	31.3	38.0	37.3	40.5	34.5	31.3	...
Matériels de transport	18.0	20.7	23.7	23.3	23.3	25.0	26.7	24.5	28.8	31.5	30.2	29.0	30.7	30.5	...
Autres produits manufacturés	25.0	24.7	25.2	26.0	29.4	31.8	31.4	32.5	33.5	31.2	33.4	33.1	35.6	34.9	...
Electricité, gaz et eau	48.9	47.7	47.8	48.9	51.3	55.1	53.9	56.4	59.2	61.4	65.2	66.4	69.1	69.0	...
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	52.0	49.6	49.5	50.6	52.4	56.4	56.6	59.8	62.1	64.3	69.1	65.0	68.2	71.4	...
Captage, traitement et distribution d'eau	41.0	42.3	43.3	44.3	48.3	51.5	46.0	46.3	50.5	52.8	52.8	54.8	55.0	60.3	...
Construction	22.1	22.8	22.9	23.9	25.2	26.1	28.4	27.1	28.0	28.5	29.1	30.7	31.6	32.3	32.2
Commerce; hôtels et restaurants; transports et communications	24.9	25.8	26.4	27.3	28.9	29.9	31.0	31.5	32.5	33.5	34.3	35.3	36.3	36.9	37.7
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	21.7	22.3	22.8	23.7	25.0	26.0	27.1	27.8	28.6	29.5	30.4	31.8	33.3	34.2	...
Commerce et réparation automobile	21.7	22.7	22.8	23.9	24.8	25.8	27.0	27.4	28.0	29.1	29.7	30.7	31.4	31.9	...
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	27.4	27.9	28.6	30.1	31.5	33.1	34.9	35.5	36.8	37.7	39.0	41.1	43.4	44.5	...
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	17.4	17.9	18.3	18.8	19.7	20.6	21.0	21.7	22.1	23.0	23.9	25.1	26.1	26.8	...
Services d'hôtellerie et de restauration	17.6	18.3	18.3	19.2	20.3	21.1	21.3	21.7	22.2	22.8	23.3	24.2	24.9	23.9	...
Transports et communications	35.7	37.2	37.8	38.1	40.0	40.5	42.1	42.4	44.0	45.3	46.1	46.3	46.3	47.4	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	42.0	42.5	42.4	43.1	45.1	45.9	46.6	49.4	50.7	53.2	54.9	57.6	57.8	57.5	58.7
Services financiers	56.5	58.1	57.9	61.5	65.1	65.0	66.3	65.7	68.0	72.0	75.1	79.9	77.8	76.7	...
Intermédiation financière	56.9	59.5	58.9	63.9	66.8	67.0	68.8	67.8	70.9	74.8	78.4	83.2	81.3	80.7	...
Assurance	54.6	56.9	55.8	58.3	60.7	60.6	56.4	56.9	57.7	62.6	61.3	65.5	66.1	65.2	...
Auxiliaires financiers et d'assurance	54.4	52.2	53.7	51.3	58.9	58.6	60.6	61.4	61.5	65.9	68.8	73.9	70.3	68.3	...
Services immobiliers, de location et aux entreprises	26.2	26.4	27.4	27.7	29.1	30.5	31.5	34.9	35.8	37.6	38.8	40.7	42.8	43.0	...
Activités immobilières	26.4	24.3	26.3	27.3	29.4	30.4	31.1	32.3	34.7	34.8	38.3	40.9	41.1	40.9	...
Location sans opérateur	28.8	29.0	33.8	32.0	32.0	35.8	30.5	31.0	32.8	31.9	35.0	33.8	39.1	36.6	...
Activités informatiques	38.7	38.5	40.9	41.3	42.5	46.0	47.0	48.8	50.4	52.3	52.2	54.0	55.7	55.1	...
Services fournis principalement aux entreprises,	24.8	25.1	25.7	26.0	27.3	28.3	29.5	33.0	33.9	35.7	36.9	38.5	40.7	41.0	...
Autres activités de services	33.4	34.6	34.7	36.6	37.5	39.0	41.0	42.1	43.8	45.1	47.0	48.4	49.6	50.7	51.4
Services d'administration publique	41.1	42.9	43.0	45.5	46.1	48.3	50.6	50.8	53.2	55.1	57.8	60.4	61.8	63.5	...
Éducation	43.5	45.5	46.1	49.0	48.6	50.2	51.2	52.8	55.0	56.7	60.3	62.7	64.4	66.8	...
Services de santé et d'action sociale	28.6	29.6	29.9	30.8	32.5	34.2	35.7	36.4	37.7	38.5	39.9	40.5	41.7	41.9	...
Services collectifs, sociaux et personnels	28.2	29.1	29.6	30.8	31.6	32.1	31.6	34.7	35.4	36.8	37.7	38.5	39.4	39.7	...
Assainissement, voirie et gestion des déchets	31.4	34.4	33.1	32.8	34.4	37.1	35.5	37.3	39.3	38.8	40.6	42.8	41.8	41.4	...
Activités associatives	30.0	32.3	31.8	34.1	34.9	37.5	38.1	43.9	42.0	44.8	44.1	45.4	47.1	49.5	...
Activités récréatives, culturelles et sportives	34.6	34.9	37.6	38.8	36.5	36.3	35.0	40.2	41.4	43.6	45.2	46.0	46.6	46.5	...
Services personnels	15.6	16.0	16.5	16.7	17.6	18.7	19.4	19.4	20.5	21.0	21.9	22.1	22.5	23.4	...
Services domestiques	13.5	12.8	12.5	12.9	15.8	18.1	19.7	20.7	20.9	22.1	21.7	22.7	23.3	24.9	...
Total Branches	31.4	32.4	32.7	34.1	36.0	37.2	38.5	38.9	40.2	41.7	43.2	44.9	45.8	46.1	47.0

Source: STATEC N.B.: ... = données non disponibles au moment de la rédaction

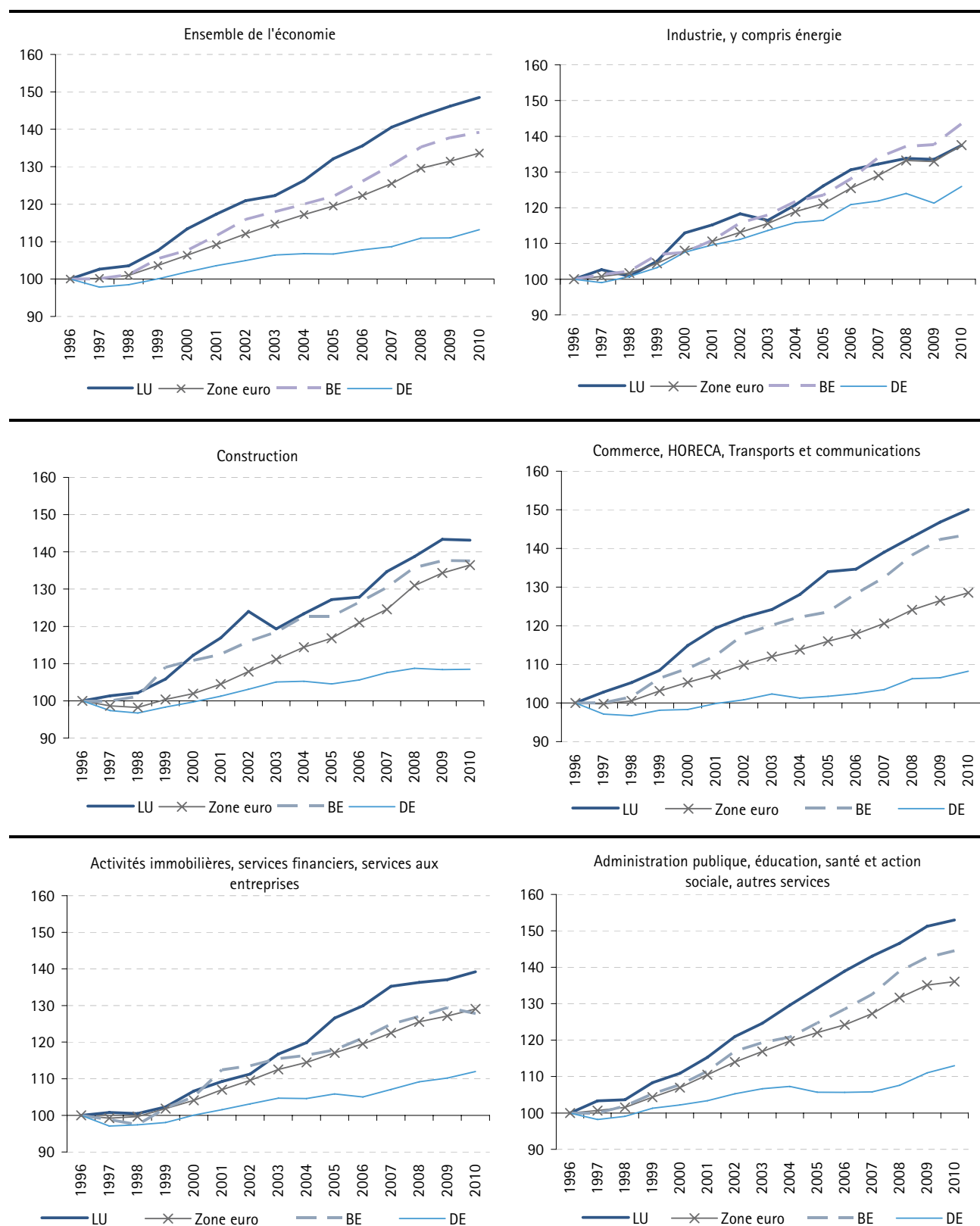
Annexe 2

Salaire moyen en Europe (ensemble des branches économiques), 1996-2010 (en 1000 €)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
UE-27	17.6	18.2	18.8	19.6	20.8	21.5	22.1	22.2	22.7	23.3	24.0	24.8	25.0	24.6	25.3
Zone euro (17 pays)	20.7	20.7	20.9	21.5	22.1	22.7	23.3	23.8	24.3	24.8	25.4	26.1	27.0	27.3	27.8
Belgique	26.1	26.0	26.1	27.3	28.1	29.2	30.0	30.5	31.1	31.7	32.8	33.8	35.0	35.5	35.9
Bulgarie	0.8	0.9	1.3	1.5	1.6	1.9	2.0	2.1	2.3	2.7	2.8	3.2	3.6	4.1	4.4
République tchèque	3.7	3.8	4.1	4.4	4.8	5.4	6.4	6.7	7.1	8.0	8.9	9.6	11.5	11.1	11.9
Danemark	29.1	29.4	30.5	32.1	33.3	34.4	35.6	36.7	38.0	39.1	40.3	41.7	43.2	44.1	45.3
Allemagne	25.1	24.4	24.5	25.0	25.3	25.8	26.2	26.5	26.6	26.7	26.9	27.3	27.9	27.8	28.4
Estonie	2.5	2.9	3.3	3.6	4.1	4.5	4.9	5.4	6.1	6.8	7.7	9.6	10.5	10.0	10.1
Irlande	22.8	25.4	25.3	26.3	28.3	30.3	31.8	33.8	35.6	37.8	39.4	41.5	42.8	42.9	42.1
Grèce	...	...	...	...	13.9	14.2	15.7	16.7	17.5	18.4	19.3	20.2	21.5	22.6	22.0
Espagne	16.8	16.5	16.7	17.1	17.8	18.3	18.9	19.4	19.8	20.3	21.0	22.0	23.4	24.3	24.7
France	22.9	22.9	23.4	24.1	24.9	25.5	26.4	27.1	28.1	29.0	30.0	30.7	31.5	31.9	32.6
Italie	17.8	18.7	19.0	19.5	20.1	20.8	21.2	21.6	22.3	23.1	23.7	24.2	24.9	24.9	25.4
Chypre	12.7	13.6	14.1	14.7	15.7	16.3	17.1	18.2	18.4	18.8	19.4	19.8	20.2	20.7	21.3
Lettonie	1.7	2.5	2.6	2.9	3.5	3.7	3.7	3.7	4.2	5.1	6.2	8.5	9.9	8.5	7.8
Lituanie	1.8	2.4	2.8	3.0	3.4	3.8	4.2	4.6	5.0	5.6	6.5	7.3	8.3	7.4	7.4
Luxembourg	31.4	32.4	32.7	34.1	36.0	37.2	38.5	38.9	40.2	41.7	43.2	44.9	45.8	46.1	47.0
Hongrie	3.7	4.1	4.1	4.2	4.7	5.6	6.8	7.3	8.2	8.9	8.8	9.9	10.5	9.3	9.7
Pays-Bas	23.2	23.1	22.4	23.4	24.4	25.5	26.3	27.0	27.6	28.0	28.7	29.7	30.5	31.1	31.4
Autriche	24.8	24.2	24.9	25.6	26.2	26.6	27.2	27.8	28.1	28.8	29.7	30.7	31.7	32.3	32.8
Pologne	4.1	4.5	4.9	5.2	6.1	7.3	7.2	6.4	6.3	7.2	7.6	8.2	9.8	8.2	...
Portugal	9.8	10.2	10.6	11.3	11.9	12.4	12.8	13.2	13.5	14.0	14.2	14.8	15.1	...	...
Roumanie	...	...	...	1.5	2.1	2.7	2.6	2.7	2.9	4.2	4.8	6.2	7.6	6.1	6.3
Slovénie	10.5	11.3	12.0	12.4	12.8	13.6	14.1	14.7	15.4	16.3	17.1	18.2	19.6	19.9	20.7
Slovaquie	2.6	3.1	3.3	3.2	3.7	3.9	4.2	4.8	5.4	6.1	6.9	8.3	9.4	10.3	10.8
Finlande	22.1	22.3	22.8	23.5	24.6	25.7	26.2	27.1	28.1	29.1	30.0	31.1	32.5	33.4	34.6
Suède	22.9	23.8	24.0	25.1	27.2	25.7	26.7	27.5	28.4	28.8	30.0	31.4	31.4	29.1	33.1
Royaume-Uni	19.4	23.8	25.9	27.8	31.6	32.6	33.2	31.2	32.9	33.5	35.0	36.9	32.1	29.2	30.9
Norvège	24.5	26.2	26.4	28.3	30.3	32.0	36.0	35.0	34.9	38.0	39.7	42.2	43.6	42.4	48.1

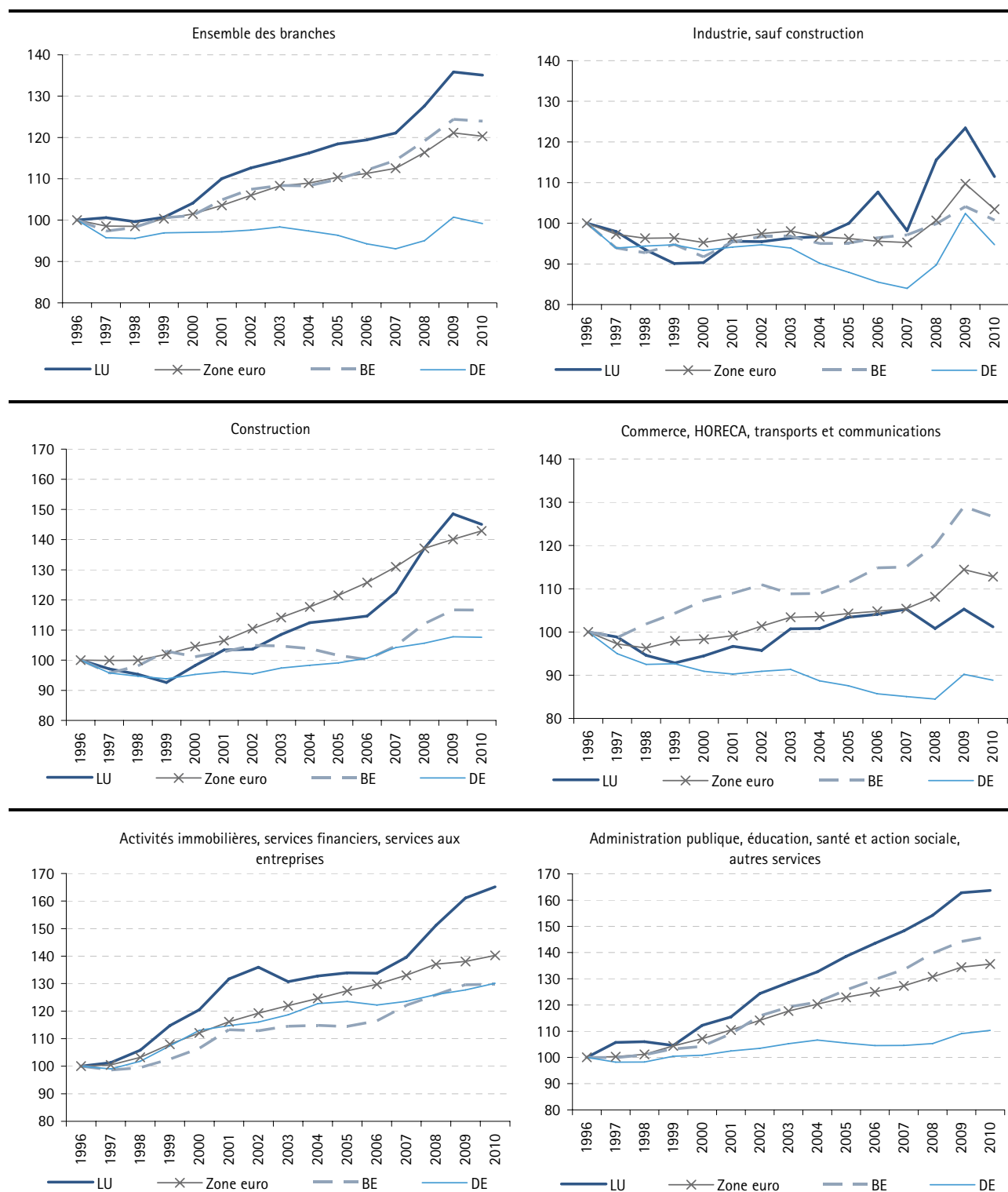
Source: STATEC N.B.: ... = données non disponibles au moment de la rédaction

Annexe 3

Evolution du coût salarial moyen nominal, 1996-2010 (base 100 = 1996)

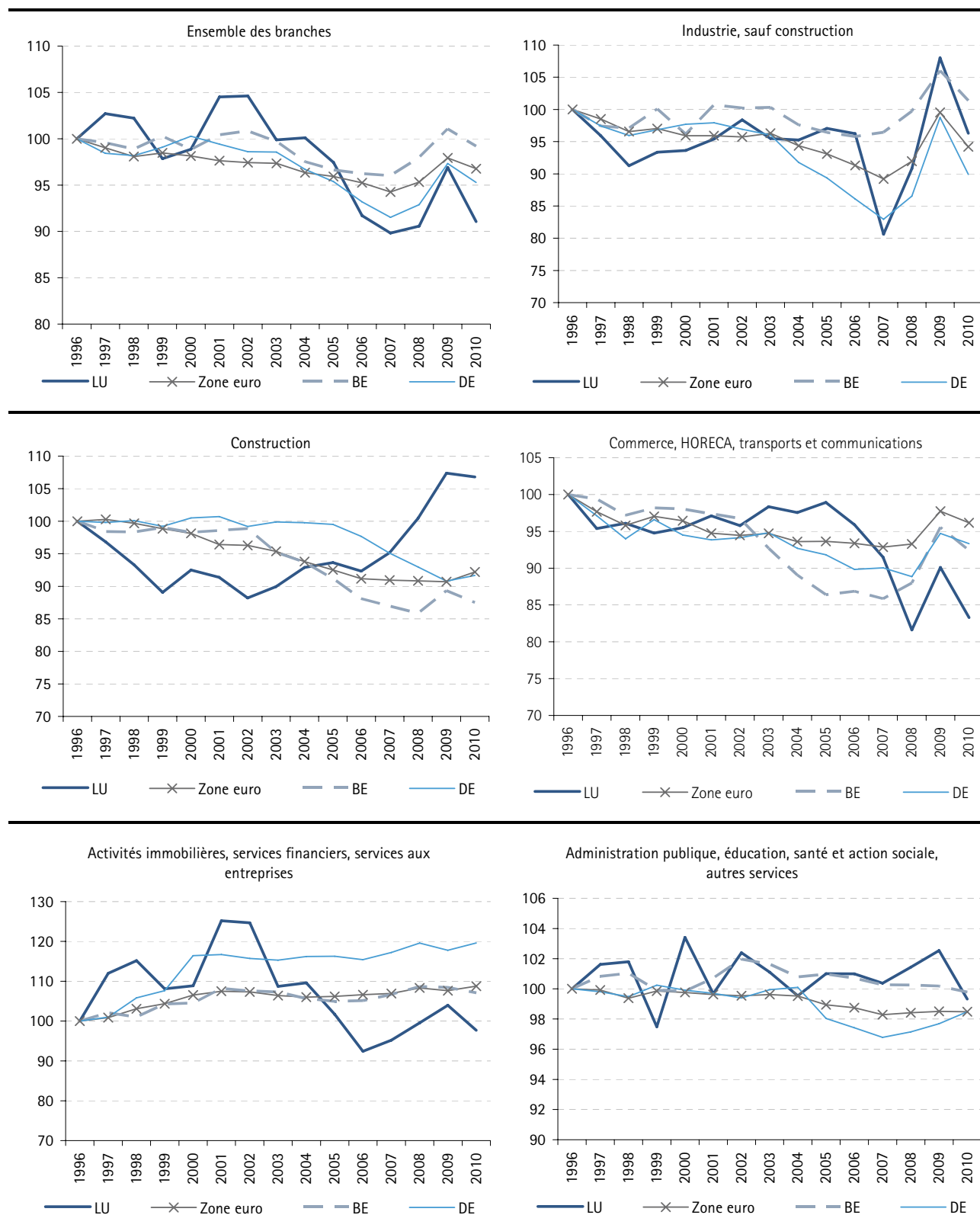
Source: EUROSTAT, STATEC

Annexe 4

Evolution du coût salarial unitaire nominal, 1996-2010 (base 100 = 1996)

Source: EUROSTAT, STATEC

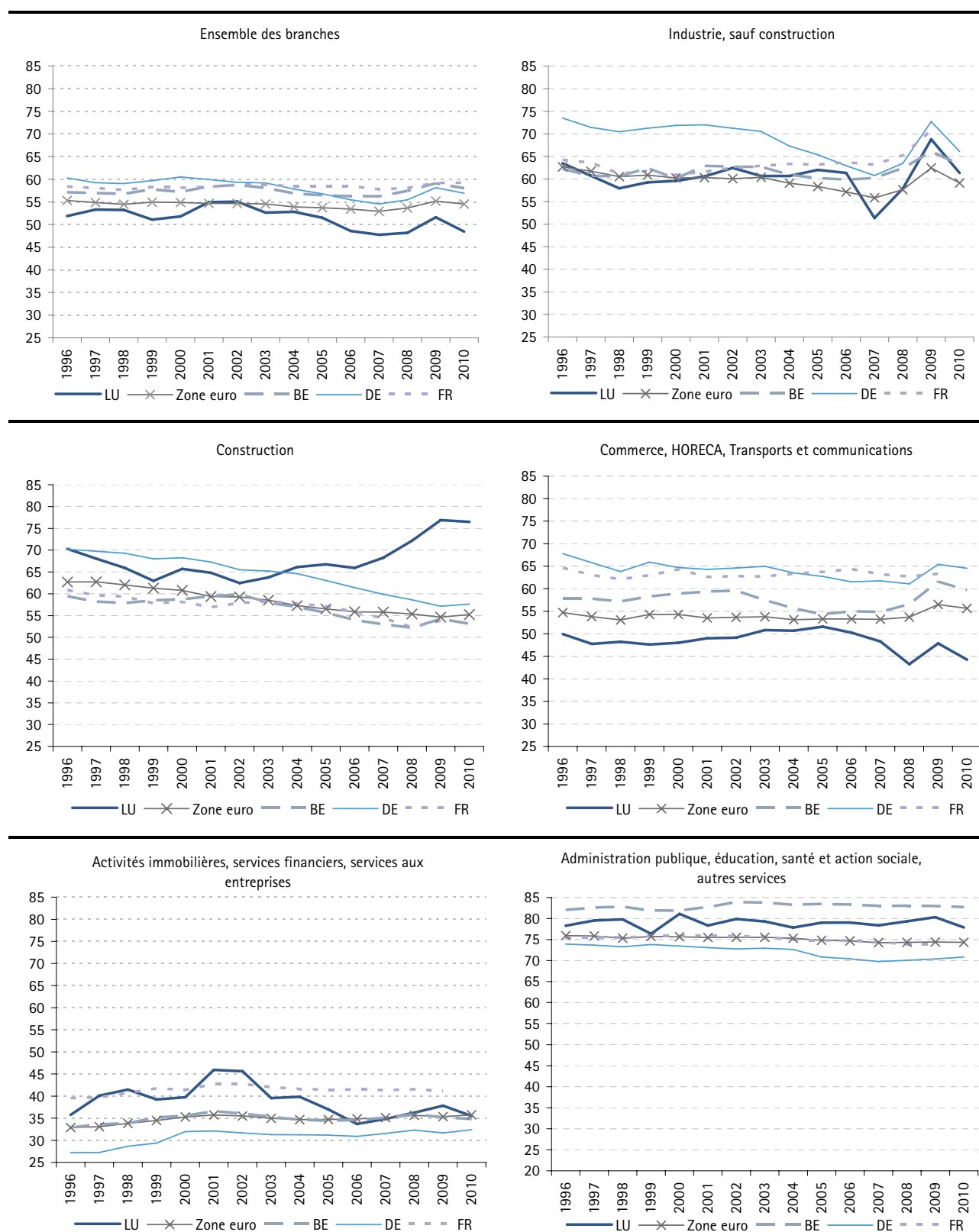
Annexe 5

Evolution du coût salarial unitaire réel, 1996-2010 (base 100 = 1996)

Source: EUROSTAT, STATEC

Annexe 6

Evolution de la part salariale dans la valeur ajoutée brute, 1996-2010 (en % de la valeur ajoutée brute)



Source: EUROSTAT, STATEC

4. Politiques de l'emploi

Les politiques de l'emploi, ou politiques du marché du travail, sont des interventions de l'Etat destinées à aider les personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail. Il s'agit d'une ribambelle de mesures pour aider ces personnes dans la recherche d'un emploi, de favoriser leur insertion sur le marché du travail, de maintenir ces personnes dans un emploi ou encore de compenser des pertes de revenus provoquées par la perte d'un emploi.

Le présent chapitre se penche sur les dépenses pour les politiques de l'emploi au Luxembourg. Les chiffres présentés ici proviennent de la base de données « Labour Market Policy » (LMP) d'Eurostat. Il s'agit là de données qu'Eurostat collecte auprès des services compétents (ministères, services publics de l'emploi, ...) dans les différents pays membres de l'Union Européenne.

Ces données sont collectées selon une méthodologie harmonisée. De manière plus concrète, chaque intervention est classée dans une catégorie, selon sa finalité. Les différentes catégories sont présentées dans le tableau 1. Les neuf catégories peuvent être regroupées dans trois grands groupes: services, mesure et aides. Les services regroupent les activités des services publics de l'emploi. Le deuxième groupe, appelé mesures, correspond à ce que d'aucuns qualifient de politiques « actives » pour l'emploi. Il s'agit là de mesures de formation et d'insertion des chômeurs, de mesures en faveur des travailleurs handicapés, de subsides à l'embauche ou encore de mesures de création d'emplois. Le groupe des aides comprend les mesures visant à compenser les pertes de revenus suite à une perte d'emploi. D'un côté, ce groupe contient les allocations de chômage complet et partiel. D'un autre côté, on y trouve les préretraites. Les interventions dans ce troisième groupe sont parfois qualifiées de politiques « passives ».

Tableau 1: Typologie des interventions dans la base de données LMP⁷

Services

Services relatifs au marché du travail

Mesures

Formation professionnelle
Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi
Incitations à l'emploi
Emploi protégé et réadaptation
Création directe d'emplois
Aides à la création d'entreprise

Aides

Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi
Préretraite

Le tableau 2 présente les dépenses en faveur des politiques du marché du travail au Luxembourg et dans l'Union Européenne. Les données les plus récentes qui sont disponibles concernent l'année 2009. En 2007 et 2008, le Luxembourg a dépensé environ 350 millions d'Euros par an pour les politiques du marché du travail. Ceci correspond à 0.9% du produit intérieur brut (PIB) du Luxembourg. Durant la même période, au niveau des 27 pays membres de l'UE, Les politiques de l'emploi ont coûté environ 200 milliards d'Euros par an. Ce montant correspond à 1.6% du PIB de l'Union Européenne.

Tableau 2: Dépenses pour les politiques du marché du travail

		2007	2008	2009
Luxembourg	Millions d'Euros	352	353	491
	% du PIB	0.9	0.9	1.3
UE-27	Millions d'Euros	198 747	200 651	256 312
	% du PIB	1.6	1.6	2.2

Source: Eurostat

En 2009, les dépenses pour les politiques du marché du travail ont connu une hausse très marquée, aussi bien au Luxembourg qu'au niveau de l'UE. Le Luxembourg a dépensé 491 millions d'Euros, soit 1.6% de son PIB, pour ces politiques. Ceci correspond à une progression des dépenses de 39% par rapport à l'année 2008. Au niveau de l'UE les dépenses ont progressé d'environ 28% entre 2008 et 2009 à plus de 256 milliards d'Euros. Ceci correspond à environ 2.2% du PIB de l'UE.

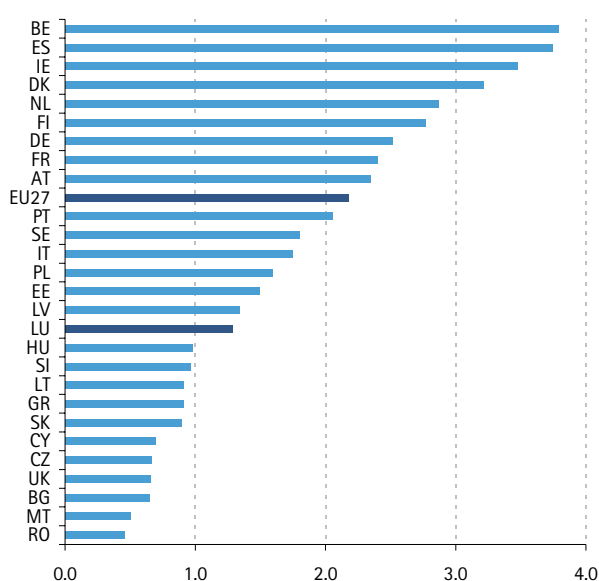
⁷ Pour plus d'informations:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/labour_market_policy

Cette forte augmentation s'explique par la hausse du chômage provoquée par la crise économique et par le recours aux dispositifs de chômage partiel dans certains pays membres de l'UE, dont le Luxembourg.

Le graphique 1 permet de situer le Luxembourg par rapport aux autres pays européens, en montrant les dépenses en faveur des politiques de l'emploi dans les 27 pays membres de l'UE. Ces dépenses sont exprimées en pourcentage par rapport au PIB et concernent l'année 2009. En Belgique, en Espagne, en Irlande et au Danemark, les dépenses se situent entre 3.2% et 3.8% du PIB. En France et en Allemagne, les dépenses ont été de 2.4% et 2.5% respectivement. En 2009, l'Autriche et les Pays-Bas ont connu un taux de chômage inférieur à celui du Luxembourg, or ces deux pays ont consacré 2.3% et 2.9% de leur PIB aux politiques pour l'emploi. De manière plus générale, la relation entre ces dépenses et le taux de chômage est relativement faible, avec un coefficient de corrélation de 0.12. Il convient de signaler également que l'ampleur des dépenses consacrées aux politiques pour l'emploi ne dit rien sur l'efficacité de ces politiques.

Graphique 1 : Dépenses en faveur des politiques de l'emploi en 2009 par rapport au PIB (en %)



Source : Eurostat

Le tableau 3 montre comment les dépenses sont réparties parmi les trois grands groupes mentionnés ci-dessus et comment ces montants ont évolué. En 2007, 16 millions d'Euros ont été consacrés au service public de l'emploi proprement dit. Ce montant était de 18 millions en 2008 et en 2009. Les montants

consacrés aux mesures sont passés de 141 millions d'Euros en 2007 à 129 millions en 2008 et 142 millions en 2009. Ce sont les aides qui ont connu la progression la plus importante. Elles sont passées de 195 millions d'Euros en 2007, à 207 millions en 2008 et à 331 millions d'Euros en 2009. Comme évoqué ci-dessus, cette évolution s'explique par la hausse du chômage suite à la crise économique et le recours massif aux allocations de chômage partiel au Luxembourg.

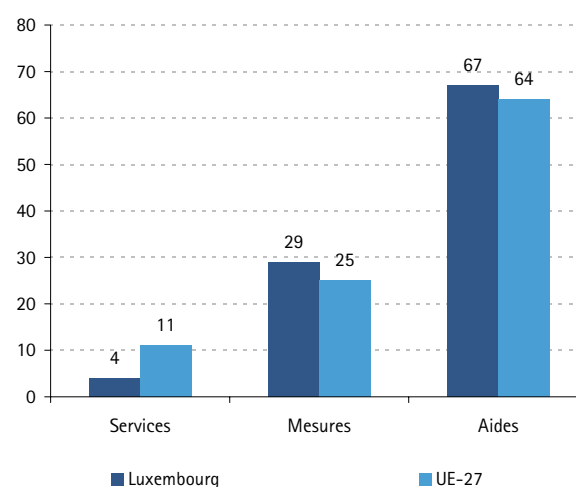
Tableau 3 : Dépenses en faveur des politiques de l'emploi au Luxembourg, par catégorie (millions d'EUR)

	Services	Mesures	Aides	Total
2007	16	141	195	352
2008	18	129	207	353
2009	18	142	331	491

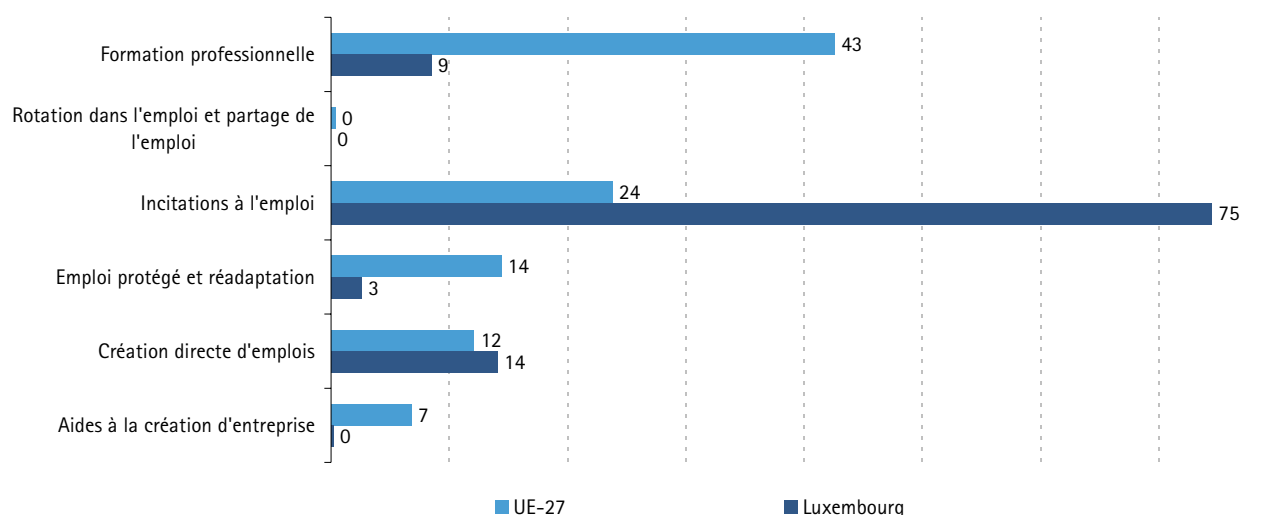
Source : Eurostat

Le graphique 2 renseigne la répartition des dépenses parmi ces trois catégories pour le Luxembourg et pour l'UE dans son ensemble. Ce graphique reflète la situation de 2009. La catégorie « services » représente 4% des dépenses totales au Luxembourg et 11 au niveau de l'Union Européenne. La catégorie « mesures » représente 29% des dépenses au Luxembourg et 25% des dépenses au niveau européen. Finalement, les « aides » comptent pour 67% des dépenses totales au Luxembourg et 64% dans l'Union Européenne.

Graphique 2 : Répartition des dépenses pour les politiques du marché du travail 2009 (en % du total)



Source : Eurostat – LMP

Graphique 3: Répartition des dépenses pour les mesures en 2009 (en % du total des mesures)

Le graphique 3 s'intéresse au « policy-mix » de la politique active de l'emploi. Concrètement, il s'agit de savoir comment les dépenses pour les « mesures » sont réparties entre les six catégories d'interventions présentées dans le tableau 1. Au Luxembourg, la catégorie « Incitations à l'emploi » représente 75% des dépenses pour les politiques actives de l'emploi, tandis qu'au niveau de l'UE cette catégorie ne représente que 24% des dépenses. Dans l'ensemble de l'UE, 43% des dépenses sont réalisées en faveur de la formation professionnelle des chômeurs. Par contre, au Luxembourg, la formation professionnelle ne représente que 9% des dépenses pour les politiques actives. Les aides à la création d'entreprise sont quasiment inexistantes au Luxembourg. Au niveau des 27 pays membre de l'Union Européenne, ce type d'intervention représente néanmoins 7% des dépenses pour les politiques d'activation.

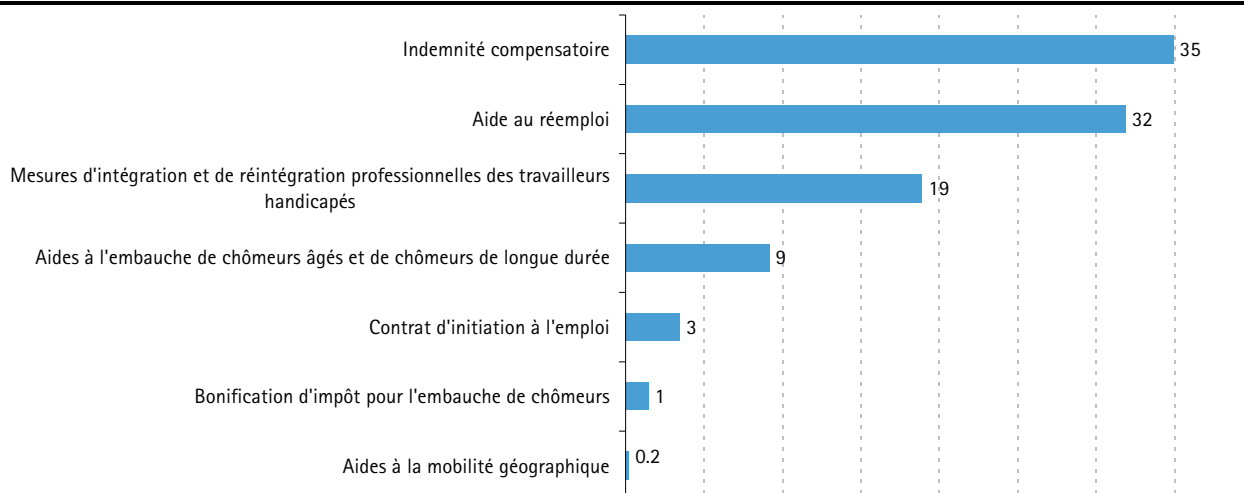
En 2009, l'Etat luxembourgeois a dépensé près de 106 millions d'Euros pour les « incitations à l'emploi ». Ceci représente 75% du total des dépenses en faveur des politiques dites actives. Le graphique 4 montre quelles mesures sont comprises dans cette catégorie, et leur contribution au total des dépenses de cette catégorie⁸. En 2009, trois mesures ont constitué 86% des dépenses de la catégorie « incitations à l'emploi »: l'indemnité compensatoire en faveur des travailleurs reclassés (35%), l'aide au réemploi (32%) et les mesures d'intégration et de réintégration

professionnelles des travailleurs handicapés (19%). Le reste de cette catégorie est partagé entre les aides à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée (9%), le contrat d'initiation à l'emploi (3%), la bonification d'impôt pour l'embauche de chômeurs (1%) et les aides à la mobilité géographique (< 1%).

Parmi les mesures dites passives, les « aides », deux types d'interventions peuvent être distingués: les mesures visant à garantir le revenu des travailleurs en cas d'absence d'un emploi et les préretraites. Que ce soit au niveau du Luxembourg ou de l'UE, le premier type de mesures domine cette catégorie. Néanmoins, comme en témoigne le graphique 5, les préretraites jouent un rôle beaucoup plus important au Luxembourg que dans l'ensemble de l'UE. Au Luxembourg, les préretraites représentent 19% des dépenses pour les politiques passives, tandis qu'elles ne constituent que 6% de ces dépenses au niveau de l'UE.

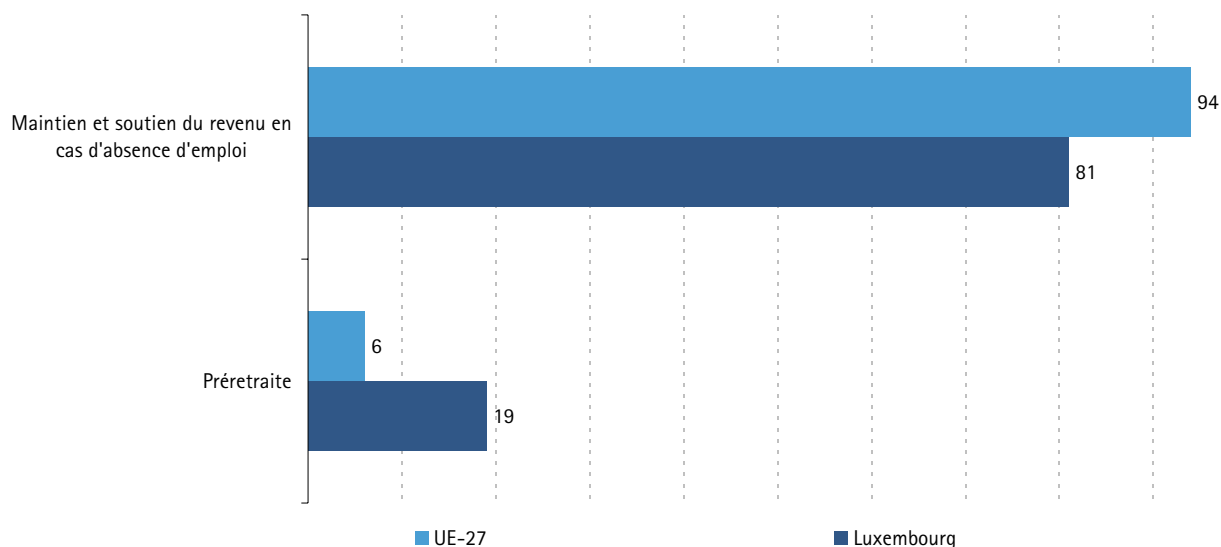
⁸ Une description détaillée de ces mesures est disponible sur le site internet de l'ADEM, <http://www.adem.public.lu>, ainsi que via les rapports qualité téléchargeables via le site internet d'Eurostat http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/labour_market_policy

Graphique 4: Répartition des dépenses pour les incitations à l'emploi au Luxembourg en 2009 (en %)



Source : Eurostat

Graphique 5. Répartition des dépenses pour les aides en 2009 (en % du total des aides)



Source : Eurostat

5. Conciliation vie privée – vie professionnelle

5.1 Activité professionnelle et contexte familial

Avant d'analyser l'impact des charges familiales sur la vie professionnelle des hommes et des femmes ainsi que les mesures destinées à concilier vie privée et vie professionnelle, cette première section tente de dresser un état des lieux de la situation des hommes et des femmes sur le marché de l'emploi en fonction de leur situation familiale.

Dans ce contexte, le taux d'emploi en fonction du sexe, de l'âge et de la situation familiale est le principal indicateur étudié. Ensuite, les écarts entre hommes et femmes en matière de rémunération et de possibilités de carrière offertes, la situation professionnelle en fonction du type de ménage, ainsi que l'incidence du travail à temps partiel seront exposés.

a) Analyse des taux d'emploi en fonction du sexe, de l'âge et de la situation familiale

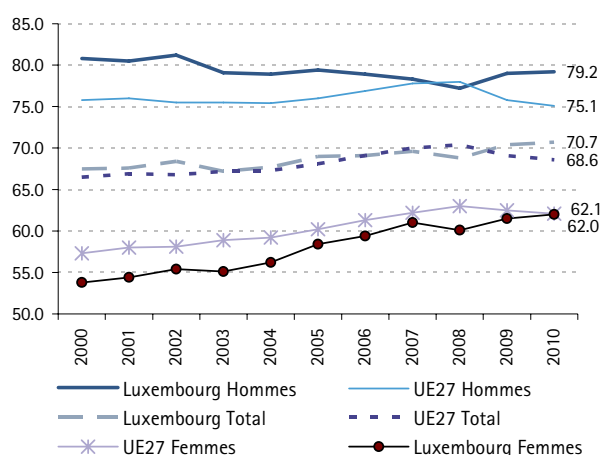
Pour rappel: le taux d'emploi des hommes au Luxembourg a été relativement élevé tout au long de la dernière décennie: avec 79.2% en 2010, il se situe 4 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union Européenne des 27 (voir graphique 1).

Il en est tout autrement pour les femmes: de 53.8% en 2000, le taux d'emploi a augmenté de plus de 8 points de pourcentage en dix ans au Luxembourg, tout en restant en-dessous de la moyenne de l'UE27. Néanmoins, l'écart par rapport à cette moyenne s'est réduit considérablement en une décennie: en 2010, le Luxembourg a quasiment rattrapé la moyenne européenne dans ce domaine.

En analysant de plus près les taux d'emploi en fonction de différents critères, on peut voir l'impact important de la vie familiale sur la disponibilité des femmes sur le marché du travail.

Puisqu'il s'agit dans ce chapitre d'étudier les liens particuliers entre la vie familiale et la vie professionnelle, on s'est limité à la classe d'âge des 20 à 49.

Graphique 1: Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans l'Union Européenne, 2000-2010 (en %), 20-64 ans



Source : STATEC, EUROSTAT

Tableau 1: Taux d'emploi par sexe et en fonction du nombre d'enfants au Luxembourg et dans l'Union Européenne, 2009 (en %)

	Luxembourg			EU27		
	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes
pas d'enfants	85.9	87.9	83.2	78.1	79	77
un enfant	82.1	91.4	74.3	77.8	86.3	70.8
deux enfants	82.1	95.0	71.1	78.5	90.2	68.5
trois enfants ou plus	72.1	93.2	53.1	68.3	84.8	54.1
total	82.3	90.9	73.5	77.4	83.4	71.2

Source : STATEC, EUROSTAT ; âge des parents : 20-49 ; âge des enfants : sans distinction

On constate (voir tableau 1) qu'au Grand-Duché, le taux d'emploi des femmes dépend dans une très forte mesure du nombre d'enfants dans le ménage. Alors qu'il est de 83.2% pour les femmes âgées entre 20 et 49 ans n'ayant pas d'enfants, il diminue à 74.3% pour les femmes qui ont un enfant, à 71.1% pour celles qui ont deux enfants, et même 53.1% pour celles ayant trois enfants ou plus. A l'exception de ce dernier chiffre, le taux d'emploi des femmes au Luxembourg reste toutefois supérieur à la moyenne européenne pour cette classe d'âge.

Pour les hommes, la situation se présente de manière différente, puisque leur taux d'emploi est plus élevé lorsqu'il y a des enfants dans le ménage: 87.9% pour les hommes sans enfants, 91.4% pour les pères d'un enfant, et même 95.0% pour les pères de deux enfants.

Qu'en est-il de l'écart entre les sexes au niveau du taux d'emploi au Luxembourg si on le compare à ceux des autres pays européens (voir graphique 2)?

Avec une différence entre les sexes au niveau du taux d'emploi de 17.4 points de pourcentage, le Luxembourg reste largement au-dessus de ses pays voisins (Belgique: 10.4 points de %, France: 10.3 points et Allemagne: 8.7 points) et de la moyenne européenne (12.2 points).

Si on analyse les taux d'emploi en fonction des classes d'âge (graphique 3), on constate que l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes prend des allures différentes selon les pays.

Au Luxembourg, l'écart est déjà particulièrement élevé (11 points de %) dans les classes d'âge de 25 à 29 et 30 à 34 ans. Mais contrairement à la plupart des pays européens, l'écart entre hommes et femmes se creuse encore davantage dans les classes d'âge entre 35 et 54 (atteignant 26 points de % pour les 50-54). On observe une évolution similaire en Belgique et aux Pays-Bas, mais avec des écarts largement inférieurs. En France, en Allemagne et en Suède par contre, l'écart homme / femme diminue avec l'âge entre les 30-34 et les 50-54, grâce à des taux d'emploi féminins qui augmentent avec l'âge. La Suède présente des écarts hommes / femmes singulièrement faibles entre 30 et 60 ans, avec des taux d'emploi féminins beaucoup plus élevés qu'au Luxembourg. Pour les classes d'âge plus âgées (55+), on constate que l'écart homme / femme diminue dans certains pays (Luxembourg, France), mais augmente dans d'autres (Allemagne, Suède).

Un autre déterminant important du taux d'emploi des femmes est l'âge de leurs enfants (voir graphique 4).

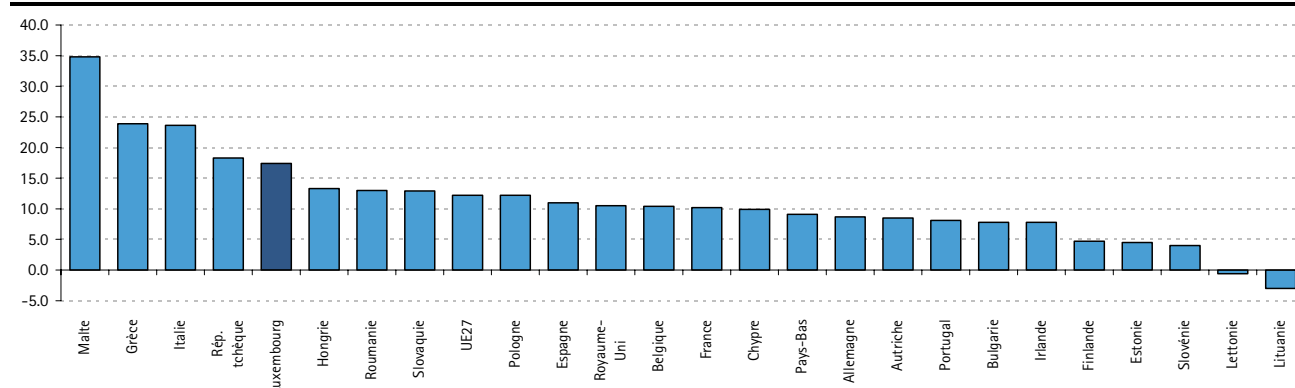
Ainsi, dans beaucoup de pays, le taux d'emploi des femmes est beaucoup plus bas si l'âge de leur plus jeune enfant est inférieur à six ans, une part importante de mères quittant leur travail lorsque leur enfant est en très bas âge, pour reprendre un travail, une fois que l'enfant est scolarisé (6-11 ans). En moyenne européenne, le taux d'emploi des mères fait un bond de 12 points de pourcentage (de 60 à 72%) entre ces deux catégories. Dans certains pays, cette différence est particulièrement importante (République tchèque: 51%, Slovaquie: 40%, Hongrie: 37%).

La scolarisation de l'enfant le plus jeune n'a que peu d'incidence sur le taux d'emploi des mères au Luxembourg. Il passe en effet de 67% à 71%, soit une augmentation de 4% seulement. Les trois pays voisins affichent des écarts plus élevés (France: 15%, Allemagne: 12% ; Belgique 7%).

Au Grand-Duché, le taux d'emploi des mères redescend même de 3 points, à 68%, si l'enfant le plus jeune passe dans l'enseignement secondaire (12+), alors que dans la plupart des pays européens, ce changement entraîne une augmentation du taux d'emploi des mères (+3% en moyenne UE).

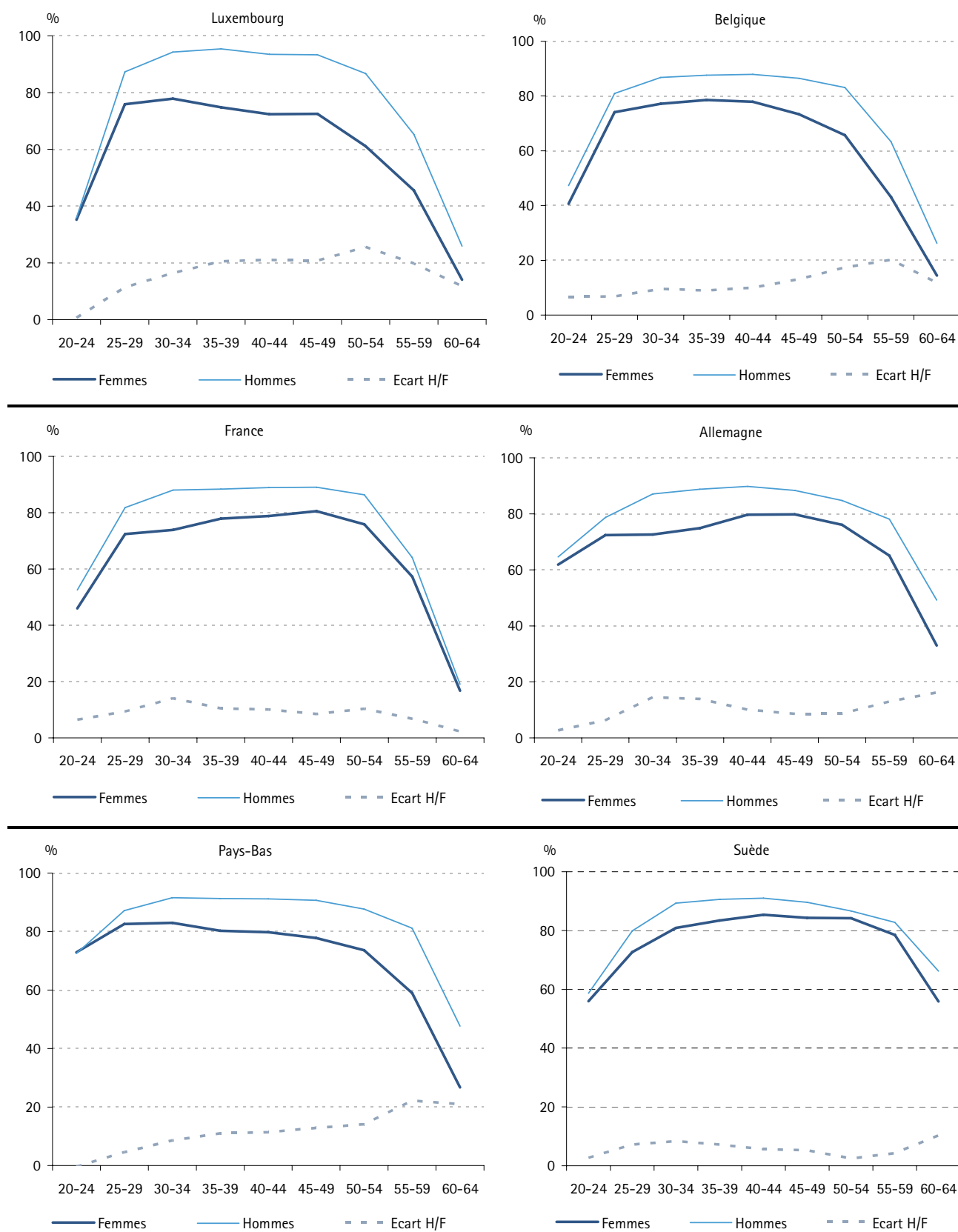
On peut donc conclure qu'au Luxembourg, le taux d'emploi des mères ne diffère que très peu en fonction de l'âge de l'enfant le plus jeune du ménage. On trouve une situation similaire en Italie (mais avec des taux d'emploi globalement plus faibles, de l'ordre de 55%) et aux Pays-Bas et en Chypre (avec des taux d'emploi particulièrement élevés, de l'ordre de 79 respectivement 76%).

Graphique 2: « Gender Gap » au niveau du taux d'emploi (personnes âgées de 20 à 49 ans) au Luxembourg et dans l'Union Européenne, 2009 (en points de pourcentage)

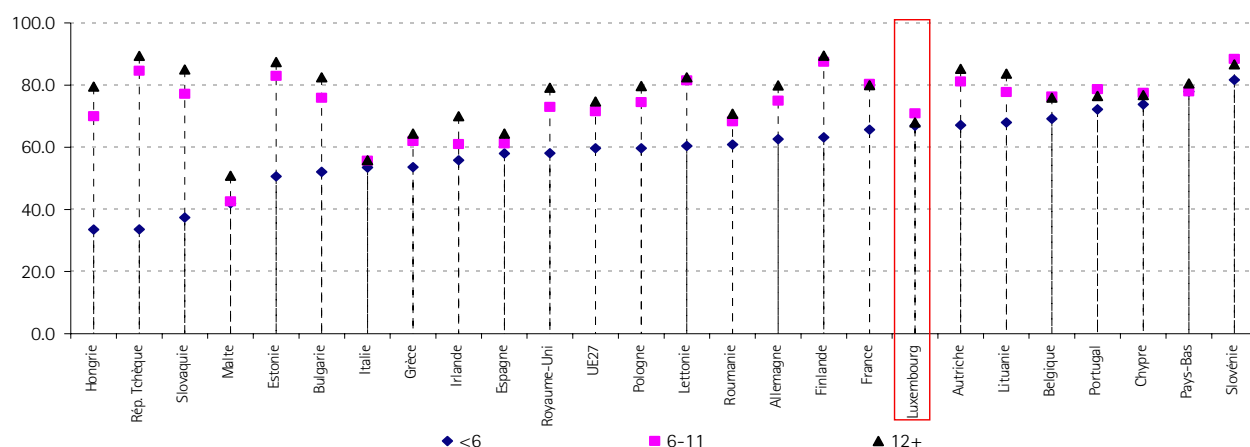


Source : STATEC, EUROSTAT (EFT)

Graphique 3: Profils du taux d'emploi suivant l'âge au Luxembourg et dans certains pays de l'Union Européenne, 2010 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 4: Taux d'emploi des femmes (20-49 ans) en fonction de l'âge de leur plus jeune enfant, 2009 (en %)

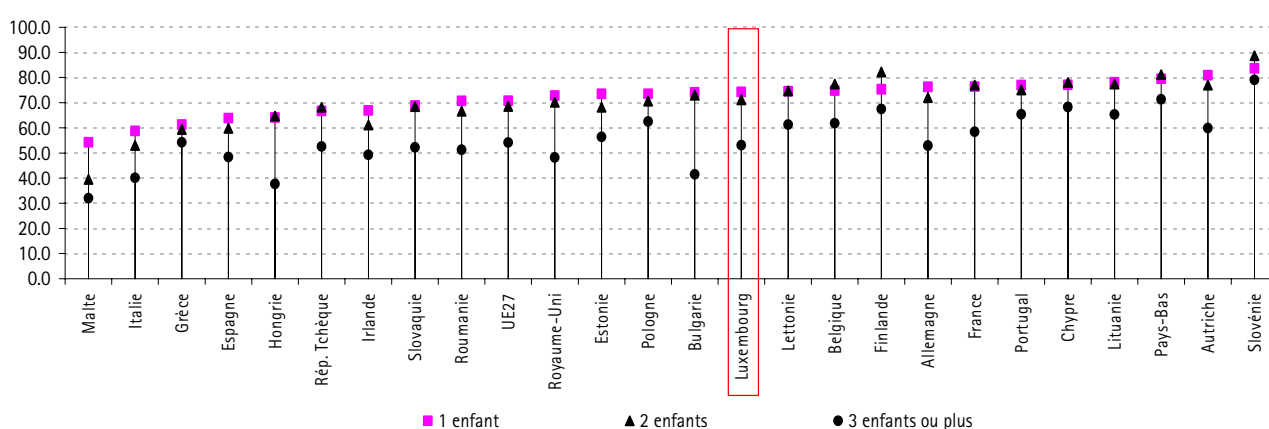
Source : STATEC, EUROSTAT (EFT)

Il est aussi intéressant de constater que si on fait le même exercice pour les pères, on remarque que l'âge de leur plus jeune enfant n'a globalement que très peu d'incidence sur leur taux d'emploi.

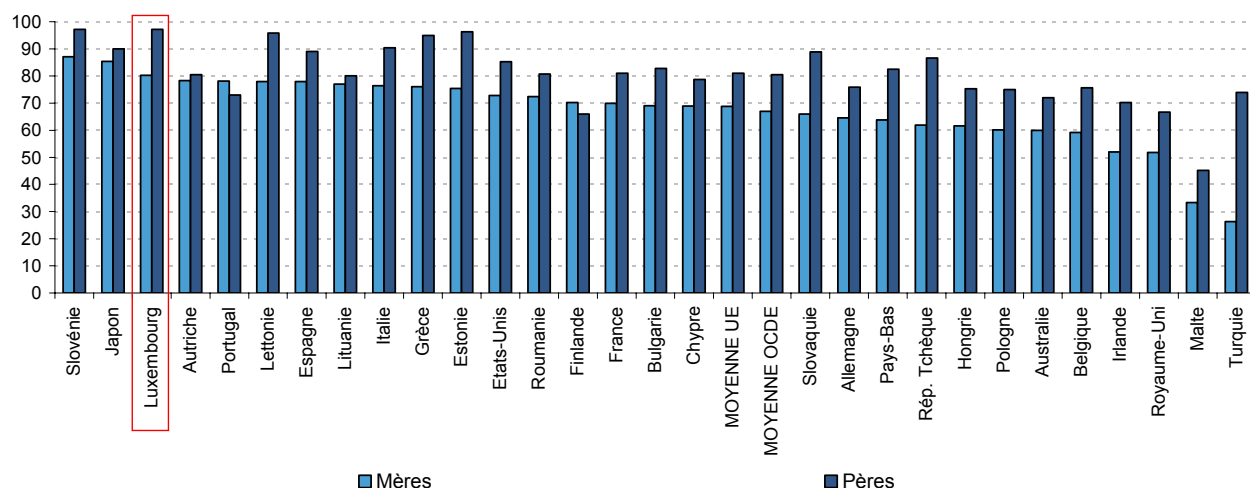
Si on considère non pas l'âge des enfants mais leur nombre, on constate que le taux d'emploi des mères diminue fortement au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. Au Grand-Duché, le taux d'emploi pour les femmes sans enfants est relativement élevé (83%, contre 77% en moyenne européenne, 76% en France, 78% en Belgique et 82% en Allemagne). Il descend toutefois rapidement pour les mères avec un enfant. Avec 74%, il se trouve encore supérieur à la moyenne européenne (71%), mais déjà légèrement inférieur à ceux des pays voisins (France: 76% ; Belgique: 75%, Allemagne: 76%), où l'impact du premier enfant est moindre (voir graphique 5). Il tombe ensuite loin en-dessous des

taux de la France et de la Belgique à partir du deuxième enfant: 71% pour le Luxembourg, contre 77% pour la France et la Belgique, tout en restant au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 69%. A partir du troisième enfant, il tombe même en-dessous de la moyenne européenne (avec 53 respectivement 54%).

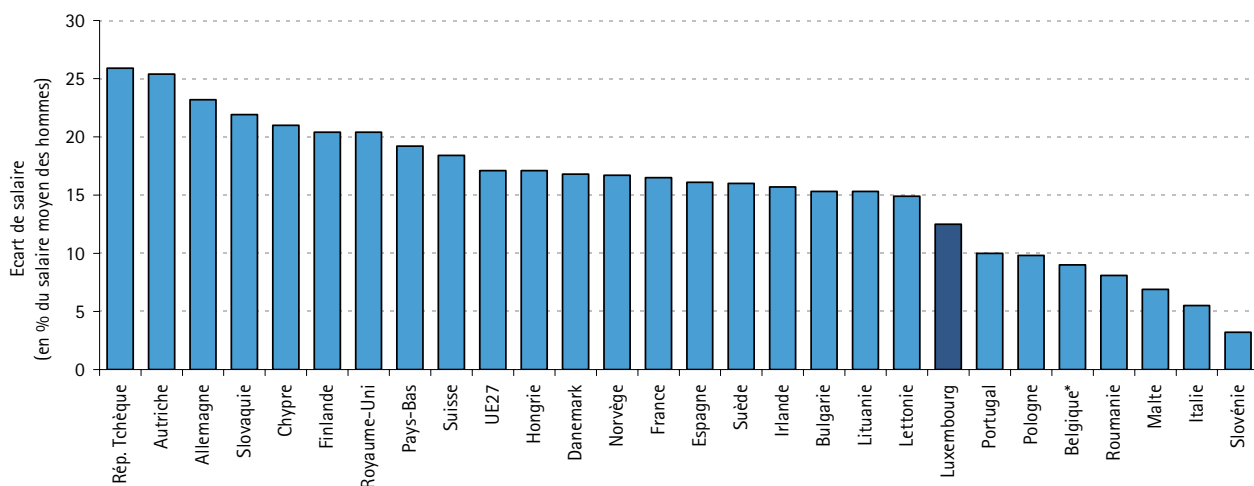
Selon les chiffres de l'OCDE, le taux d'emploi est particulièrement élevé au Luxembourg dans les ménages monoparentaux (voir graphique 6). On constate en effet qu'en ce qui concerne le taux d'emploi des mères élevant seules leurs enfants, le Grand-Duché présente avec 80% un des taux les plus élevés (contre 69% en moyenne dans l'UE). Pour les hommes monoparentaux, le taux luxembourgeois est même le plus élevé de l'OCDE (avec la Slovénie): 97% (contre 81% en moyenne dans l'UE).

Graphique 5: Taux d'emploi des mères (20-49 ans) en fonction du nombre d'enfants <15ans, 2009 (en %)

Source : STATEC, EUROSTAT (EFT)

Graphique 6: Taux d'emploi des parents seuls, 2007 (en %)

Source : OCDE

Graphique 7: Ecart salarial (« Unadjusted Gender Pay Gap »), 2009* (en %)

Source : STATEC, EUROSTAT (*Belgique : 2008)

b) Ecart salarial entre femmes et hommes

Avec un écart salarial (unadjusted gender pay gap) de 12.5% entre femmes et hommes, le Grand-Duché reste loin en-dessous de la moyenne européenne de 17.1% (voir graphique 7). A noter les situations très différentes qui se présentent dans nos pays voisins: 23.2% en Allemagne et 16.5% en France, mais seulement 9% en Belgique.

c) Situation des femmes au niveau de la carrière

Si au Luxembourg l'écart salarial entre hommes et femmes se situe en-dessous de la moyenne européenne, qu'en est-il des possibilités de carrière qui s'offrent aux femmes ?

Dans une étude récente du DIW⁹ (Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung) de Berlin, les auteurs sont arrivés à la conclusion que le nombre de femmes dans les principaux organes de décision des grandes entreprises est particulièrement faible au Luxembourg (voir tableau 2). En effet, ils constatent pour le Grand-Duché un taux de participation des femmes de 4% seulement, soit le plus faible en Europe après Malte et avec Chypre. Remarquons que le taux moyen pour l'UE des 27 se situe à 12% et que le taux le plus élevé de l'UE a été relevé en Finlande, avec 26%.

⁹ DIW Wochenbericht Nr. 3/2011, 18/01/2011, Elke Holst und Julia Schimeta, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, Berlin.

Tableau 2: Taux de femmes dans les principaux organes de décision des entreprises majeures cotées en bourse, 2010

	Nombre d'entreprises avec données	%age de femmes dans les principaux organes de décision
Finlande	24	26
Suède	26	26
Lettonie	33	23
Slovaquie	10	22
Roumanie	10	21
Danemark	18	18
Pays-Bas	21	15
Hongrie	13	14
Allemagne	30	13
Lituanie	28	13
Royaume-Uni	49	13
UE27	588	12
Rép. Tchèque	11	12
France	36	12
Pologne	19	12
Bulgarie	15	11
Belgique	19	10
Espagne	34	10
Slovénie	17	10
Autriche	19	9
Irlande	19	8
Estonie	14	7
Grèce	19	6
Italie	38	5
Portugal	19	5
Chypre	19	4
Luxembourg	10	4
Malte	18	2

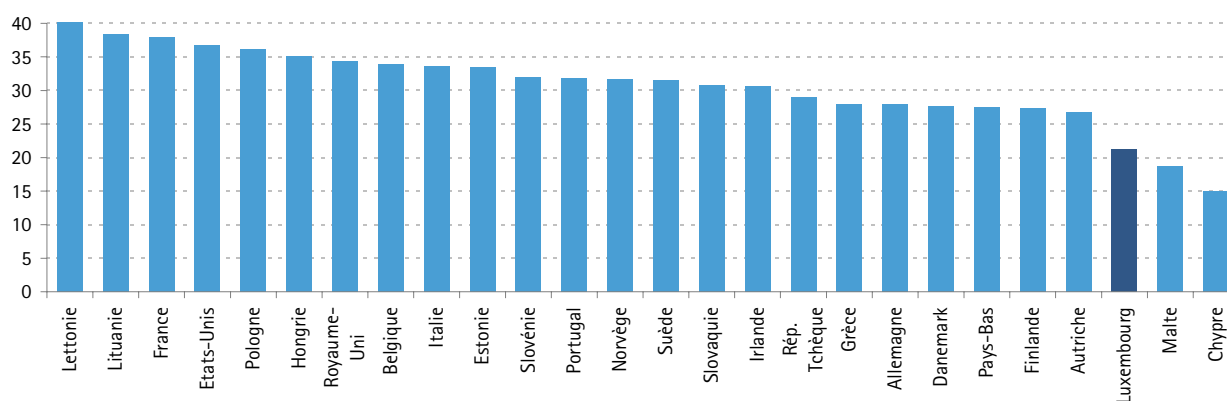
Source : DIW

Les chiffres de l'OCDE concernant la part des femmes dans les postes à responsabilité dirigeante vont dans le même sens (voir graphique 8): le Luxembourg s'y retrouve également en bas de l'échelle, à nouveau avec Malte et Chypre. Seulement 21% des postes de cadres dirigeants seraient occupés par des femmes au Grand-Duché, contre 28% en Allemagne, 34% en Belgique et même 38% en France.

Ces données semblent indiquer qu'au Luxembourg les femmes se heurtent particulièrement au phénomène de « Glass ceiling », c'est-à-dire qu'elles sont bien intégrées sur le marché du travail en termes d'emploi, mais ne sont que peu présentes dans les postes à responsabilité.

d) Situation professionnelle des ménages en fonction du nombre de parents et d'enfants en-dessous de 15 ans

Parmi les ménages avec enfants en-dessous de 15 ans, l'enquête sur les forces de travail de 2010 a relevé 83 % de couples et 17 % de ménages monoparentaux. Dans plus de la moitié des ménages avec un couple de parents et des enfants en-dessous de 15 ans, les deux parents travaillent (dans 23% des cas, les deux travaillent à plein-temps, dans 30% des cas, un parent travaille à plein-temps, l'autre à temps partiel) (voir tableau 3). Dans 35% de ces ménages, il n'y a que le père qui travaille, dans 6%, uniquement la mère travaille. Enfin, dans 5% des cas, aucun des deux parents ne travaille (voir tableau 4).

Graphique 8: Part des femmes dans le personnel ayant des responsabilités dirigeantes (« managerial responsibilities »), 2007* (en%)

Source : OCDE (*Etats-Unis : 2009)

Tableau 3: Situation professionnelle des ménages couples avec enfants <15ans, répartition temps plein/temps partiel

Situation professionnelle	%
2 temps-pleins	23
1 temps plein, 1 temps partiel	30
2 temps partiels	0
1 temps partiel	2
1 temps plein	40
Aucun des deux ne travaille	5
Total	100

Source : STATEC (EFT 2010)

Tableau 4: Situation professionnelle des ménages couples avec enfants <15ans, répartition père/mère

Situation professionnelle	%
Les deux travaillent	53
Mère travaille seule	6
Père travaille seul	35
Aucun des deux ne travaille	5
Total	100

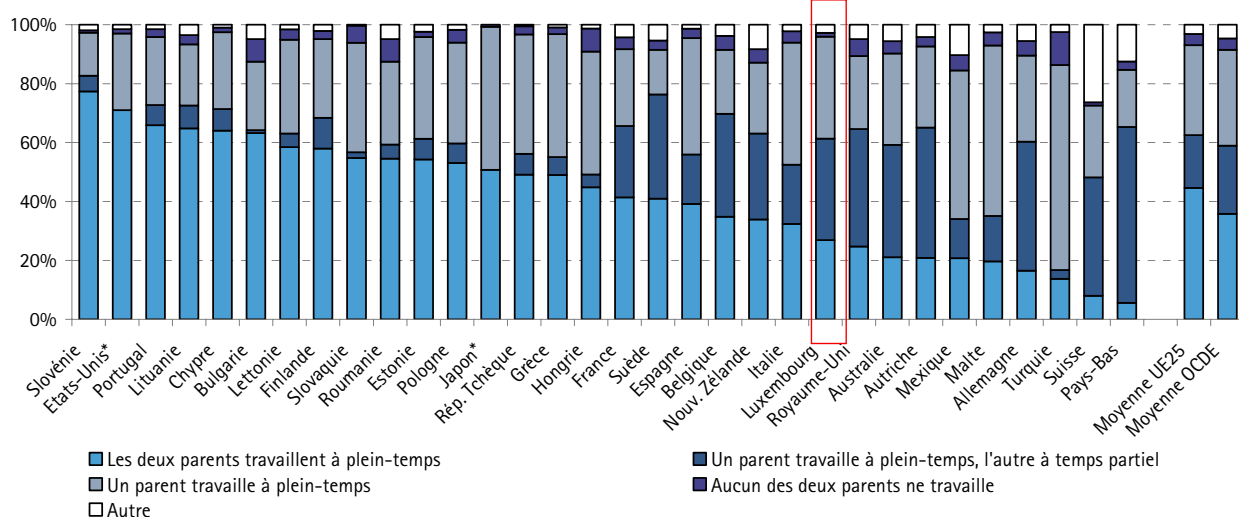
Source : STATEC (EFT 2010)

Le graphique 9 permet pour 2007 une comparaison internationale au niveau de l'OCDE. On peut y voir que le Luxembourg compte parmi les pays où le pourcentage de ménages dans lesquels les deux parents travaillent à plein-temps est relativement

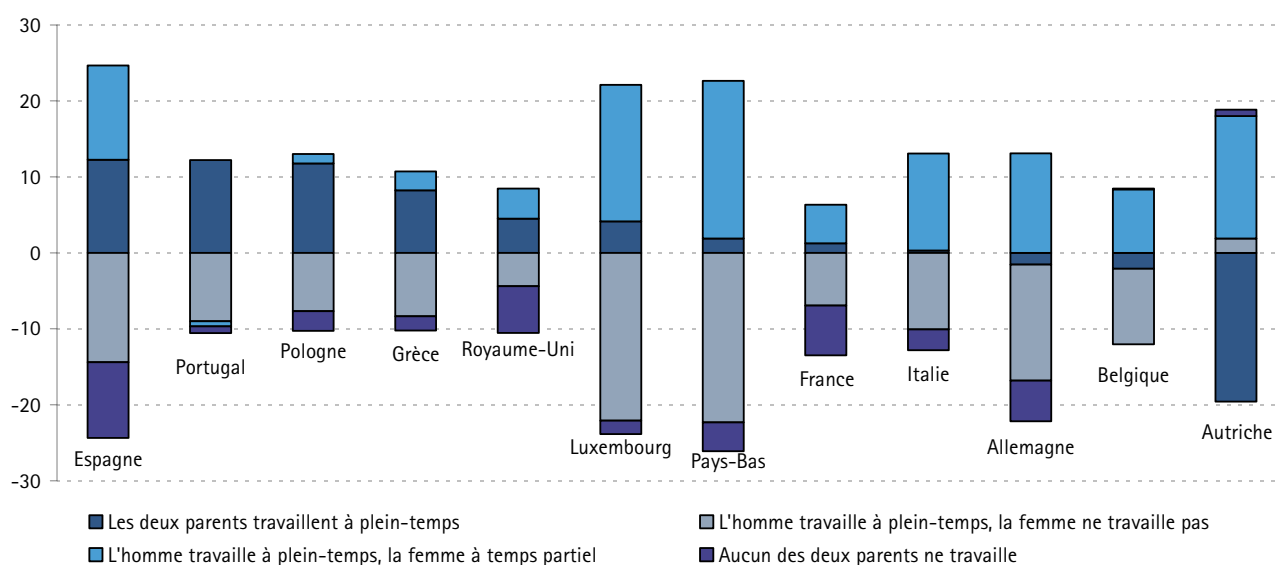
faible, alors que la part des ménages où un parent travaille à plein-temps, l'autre à mi-temps y est relativement élevée.

Pour un certain nombre de pays, dont le Luxembourg, l'OCDE a aussi analysée comment la situation professionnelle des ménages de couples avec enfants a évolué dans le long terme (voir graphique 10). Au Luxembourg, la situation professionnelle qui a le plus reculé en importance (-22%) entre 1994 et 2007 est celle des couples où l'homme travaille à plein-temps alors que la femme ne travaille pas. Cette situation a été remplacée surtout par celle où l'homme travaille à plein-temps, alors que la femme travaille à temps partiel (+18%), et, dans une moindre mesure (+4%), par celle où les deux parents travaillent à temps plein.

Ces quelques chiffres indiquent qu'une mutation profonde a eu lieu en un peu plus d'une décennie au niveau de la situation professionnelle d'une partie importante des ménages. Parmi les pays étudiés, seuls les Pays-Bas ont connu une évolution comparable à la nôtre. Dans nos trois pays voisins, l'évolution a eu lieu dans le même sens, c'est-à-dire dans le sens d'une participation plus importante des femmes sur le marché du travail, mais cette mutation a été moins intense. En Autriche par contre, la part des couples où la femme travaille à temps plein a été réduite au profit des couples, où la femme ne travaille qu'à temps partiel.

Graphique 9: Situation professionnelle des parents dans les ménages à couple avec enfants en-dessous de 15 ans, 2007

Source : OCDE « Family Data Base 2010 » (Pays UE : EFT, autres pays : sources nationales ; Etats-Unis et Japon : ne font pas la distinction entre plein-temps et temps partiel)

Graphique 10: Situation professionnelle des parents dans les ménages à couple avec enfants en-dessous de 15 ans, évolution (en points de %) de 1994 à 2007

Si on regarde la situation professionnelle des ménages monoparentaux (tableaux 5 et 6), on peut voir que dans un peu moins d'un quart des ménages monoparentaux, le parent unique ne travaille pas, dans la moitié, le parent travaille à temps plein et dans un quart, il travaille à temps partiel.

Tableau 5: Situation professionnelle des ménages monoparentaux avec enfants <15ans, répartition temps plein/temps partiel

Situation professionnelle	%
1 temps partiel	25
1 temps plein	53
La personne seule avec enfants ne travaille pas	22
Total	100

Source : STATEC (EFT 2010)

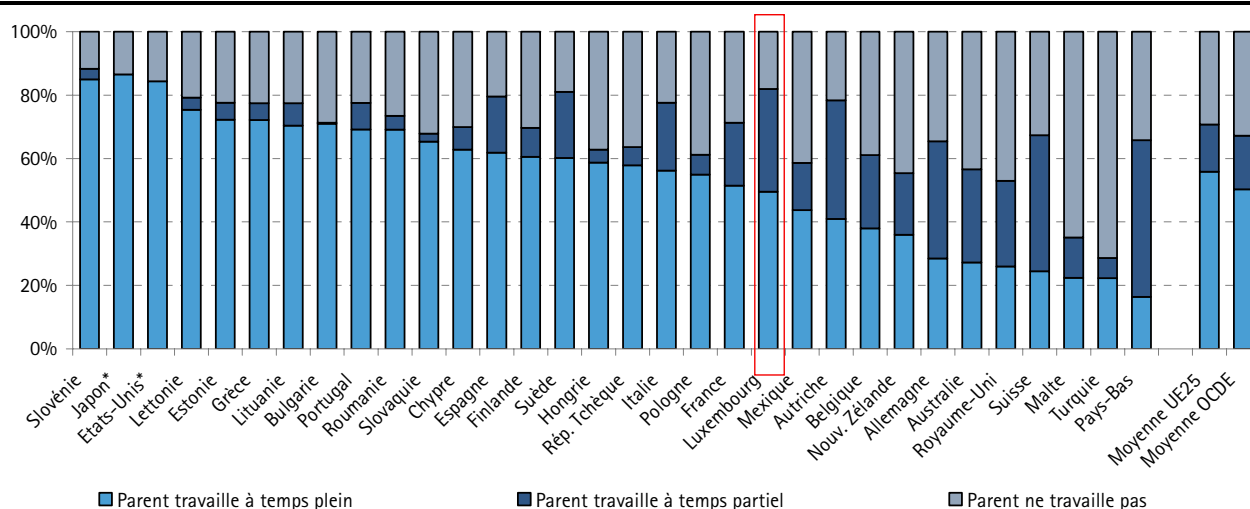
Tableau 6: Situation professionnelle des ménages monoparentaux avec enfants <15ans, répartition père/mère

Situation professionnelle	%
La mère travaille	67
Le père travaille	12
La personne seule avec enfants ne travaille pas	22
Total	100

Source : STATEC (EFT 2010)

De nouveau, les chiffres publiés par l'OCDE permettent de comparer la situation des ménages monoparentaux à Luxembourg avec celle dans d'autres pays (voir graphique 11). On peut constater qu'à Luxembourg, la part des personnes seules avec enfants dépendants qui travaillent à temps plein est relativement faible, de même que la part de celles qui ne travaillent pas, alors que la part de celles qui travaillent à temps partiel est relativement élevée.

Graphique 11: Situation professionnelle des parents dans les ménages monoparentaux avec enfants en-dessous de 15 ans, 2007



Source : OCDE « Family Data Base 2010 » (Pays UE : EFT, autres pays : sources nationales ; Etats-Unis et Japon : ne font pas la distinction entre plein-temps et temps partiel)

e) Incidence de l'emploi à temps partiel en fonction du sexe et de la situation familiale

Pour conclure cette première partie, voici encore un bref aperçu de l'incidence du temps partiel en fonction de la situation familiale.

On peut voir d'abord dans le tableau 7 que le travail à temps partiel est un phénomène presque exclusivement féminin, au Luxembourg encore davantage que dans la moyenne européenne. Ensuite, il apparaît clairement que le fait de travailler à mi-temps est un choix effectué en fonction du nombre d'enfants dans le ménage. Si seulement 14% des femmes sans enfants en-dessous de 15 ans optent pour un travail à mi-temps, ce taux augmente rapidement à 33% pour les femmes ayant un enfant, à 51% pour celles ayant deux enfants à charge, voire même à plus de 60% pour celles qui ont trois enfants ou plus à leur charge. Ce phénomène est plus accentué au Luxembourg que dans la moyenne européenne.

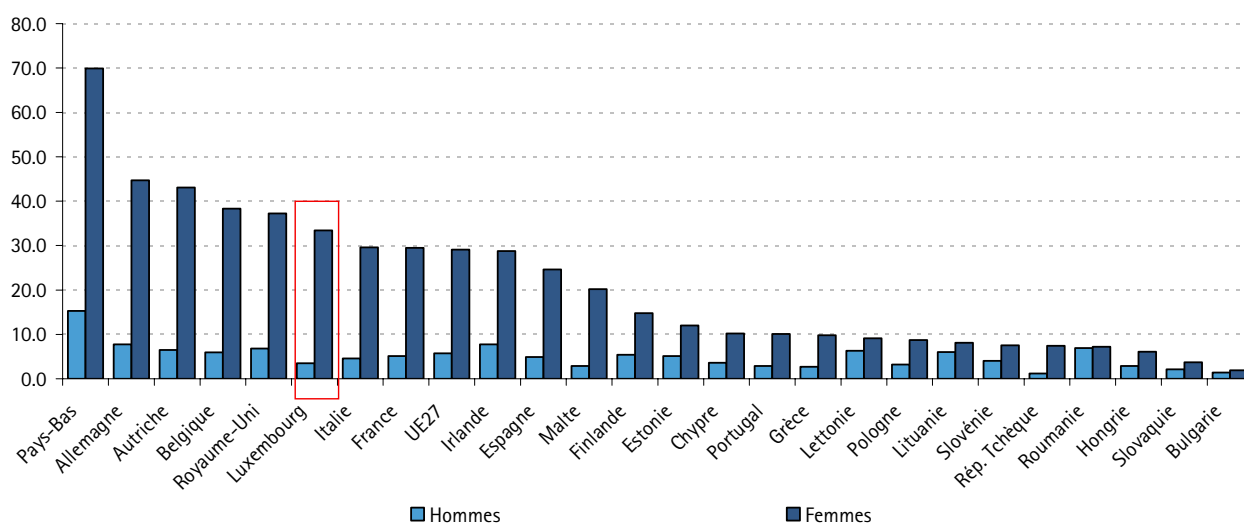
Tableau 7: Pourcentage des personnes âgées entre 20 et 49 ans travaillant à temps partiel, par sexe et en fonction du nombre d'enfants en-dessous de 15 ans, 2009 (%age de l'emploi total)

	Luxembourg			EU27		
	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes
pas d'enfants	8.1	3.7	14.3	12.5	7.3	19.3
un enfant	18.3	:	33.3	17.6	4.5	30.6
deux enfants	25.4	:	50.7	20.7	3.7	40.0
trois enfants ou plus	25.2	:	60.5	22.8	5.7	45.8
total	16.7	3.5	33.4	16.4	5.7	29.1

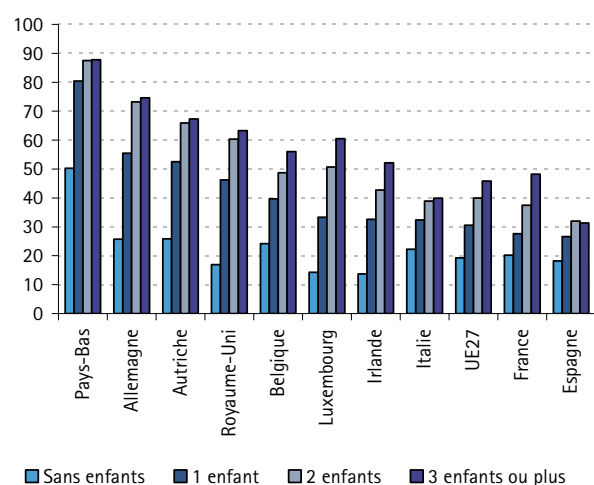
Source : STATEC, EUROSTAT

L'incidence du travail à temps partiel chez les femmes varie fortement en Europe (voir graphique 12). Avec 70%, les Pays-Bas affichent le taux le plus élevé, suivi d'une dizaine de pays ayant des taux entre 45 et 20% (Allemagne, Autriche, Belgique, Royaume-Uni, Luxembourg, Italie, France, Irlande, Espagne, Malte). A noter que le travail à temps partiel des femmes reste très faible (en-dessous de 10%) en Europe de l'Est.

Le graphique 13 montre aussi clairement que dans tous les pays où l'incidence du travail à temps partiel chez les femmes est élevée, celle-ci dépend aussi dans une très large mesure de la situation familiale. Au Luxembourg, les femmes ayant un enfant sont plus de deux fois plus souvent concernées par le travail à temps partiel que celles n'ayant pas d'enfant. Il en est de même en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni et en Irlande.

Graphique 12: Incidence du travail à temps partiel (hommes et femmes entre 20 et 49 ans), 2009 (% de l'emploi total)

Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 13: Incidence du travail à temps partiel chez les femmes (entre 20 et 49 ans), en fonction du nombre d'enfants dans le ménage, 2009 (en % de l'emploi total)

Source : STATEC, EUROSTAT

5.2 La charge des tâches ménagères et des enfants dans l'emploi du temps

Dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT), menée de manière permanente dans tous les pays membres de l'Union Européenne, un module « ad hoc » s'est concentré en 2010 sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Un des objectifs de ce module a été au Luxembourg d'étudier l'importance et la nature des tâches liées au ménage et à la garde et l'éducation des enfants afin de pouvoir évaluer l'impact de ces tâches sur la

disponibilité des personnes (et surtout des parents) pour répondre aux exigences du monde du travail.

Pour ce faire, il a été demandé à toutes les personnes interrogées âgées de 15 à 64 ans combien de temps ils passaient à effectuer les différentes tâches ménagères. De même, on a demandé aux personnes adultes ayant des enfants de moins de 15 ans dans leur ménage, combien de temps ils passaient avec les enfants, en détaillant différents types d'occupations.

a) Les tâches ménagères

Pour les tâches ménagères, étaient prises en compte les tâches suivantes: « préparer à manger, faire des achats, laver, faire le linge, ranger, nettoyer, etc. ». Comme l'indique le tableau 8, les personnes âgées de 15 à 64 ans passent en moyenne près de 14 heures par semaine à s'occuper des tâches ménagères. Cette durée est toutefois fortement dépendante du sexe (8 heures en moyenne pour les hommes, 19 pour les femmes) et de la situation familiale (12 heures pour les personnes sans enfants, 18 pour les personnes avec enfants). Les tâches ménagères occupent le plus de temps dans l'emploi du temps des femmes avec enfants: 24 heures par semaine en moyenne.

Tableau 8: Nombre moyen d'heures passées par semaine à faire les tâches ménagères (personnes âgées de 15 à 64 ans), en fonction du sexe et de la composition du ménage

Hres/semaine	Moyenne générale	Personnes sans enfants	Personnes avec enfants
total	14	12	18
Hommes	8	8	10
Femmes	19	16	24

Source : STATEC (EFT 2010)

Si les tâches ménagères occupent moins de place dans l'emploi du temps des plus jeunes, le temps moyen y consacré n'augmente que peu en fonction de l'âge à partir de 30 ans (voir tableau 9).

Tableau 9: Nombre moyen d'heures passées par semaine aux tâches ménagères en fonction de l'âge

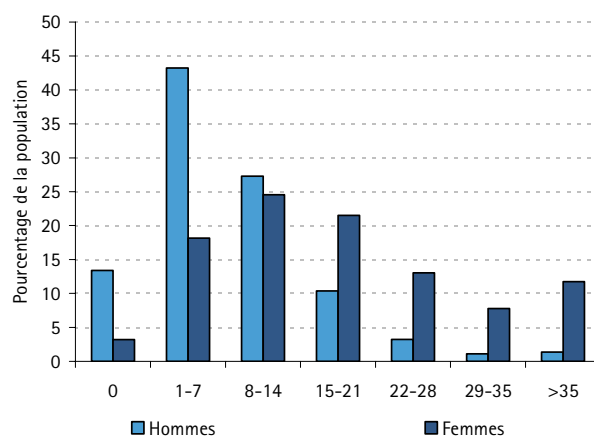
Âge	Hres/semaine
14-19	4.2
20-29	9.5
30-39	15.3
40-49	15.8
50-59	16.0
60 ou +	16.9

Source : STATEC (EFT 2010)

Quand on analyse de plus près la répartition de la population (voir graphique 14), on constate que plus de la moitié des hommes travaillent au maximum sept heures par semaine à des tâches ménagères (contre 21% seulement des femmes). 13% des hommes déclarent même ne s'occuper pas du tout des tâches ménagères. 16% des hommes y consacrent plus de 14 heures par semaine, contre 54% des femmes.

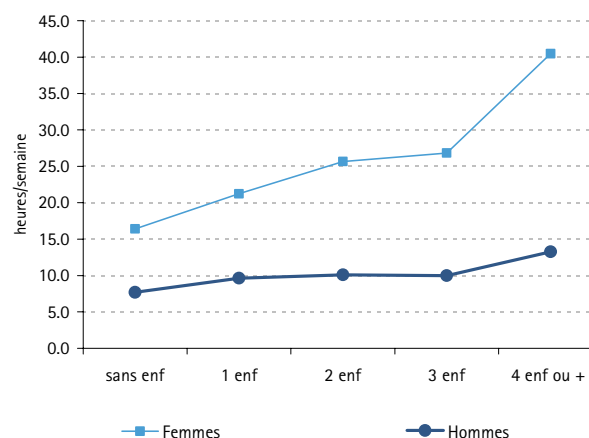
De même (voir graphique 15), le temps passé aux tâches domestiques augmente avec le nombre d'enfants (< 15 ans), et cela surtout pour les femmes: elles y consacrent en moyenne 21 heures par semaine si elles ont un enfant, alors que ce chiffre monte à 26 pour celles qui ont deux enfants, et même jusqu'à plus de 40 pour les femmes ayant 4 enfants ou plus.

Graphique 14: Distribution de la population (personnes âgées de 15 à 64 ans) suivant le nombre moyen d'heures passées par semaine à faire les tâches ménagères, selon le sexe



Source : STATEC (EFT 2010)

Graphique 15: Nombre moyen d'heures de travail de ménage en fonction du sexe et du nombre d'enfants en-dessous de 15 ans dans le ménage (hres/sem)



Source : STATEC (EFT 2010)

Enfin (voir tableau 10), le fait d'avoir un travail rémunéré n'a pas d'influence sur le nombre moyen d'heures passées aux tâches domestiques chez les hommes. Cette variable est plus déterminante chez les femmes (17 pour les femmes avec travail, 21 pour les femmes sans travail).

Tableau 10: Nombre moyen d'heures de travail de ménage en fonction du statut professionnel principal (travail/pas de travail) et du sexe

	Hommes	Femmes
travail	8	17
pas de travail	8	21

Source : STATEC (EFT 2010)

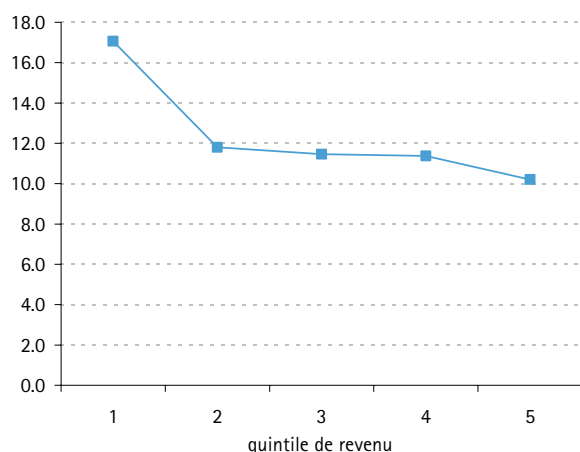
Les différences sont relativement faibles selon la nationalité (voir tableau 11). Si les femmes françaises résidant à Luxembourg déclarent qu'elles travaillent en moyenne 16 heures par semaine aux tâches domestiques, les femmes portugaises y passent près de 20 heures par semaine.

Tableau 11: Nombre moyen d'heures de travail de ménage en fonction de la nationalité et du sexe

	Hommes	Femmes
française	8	16
belge	8	18
allemande	8	18
luxembourgeoise	8	19
portugaise	8	20
autre	10	20

Source : STATEC (EFT 2010)

Si on subdivise la population en quintiles en fonction de leur revenu, on constate (voir graphique 16) que le nombre d'heures de tâches ménagères est particulièrement élevé pour la partie de la population disposant des revenus les plus faibles (17 heures pour le premier quintile, contre 10 seulement pour le dernier).

Graphique 16: Nombre moyen d'heures de travail de ménage en fonction du revenu

Source : STATEC (EFT 2010)

b) Les tâches liées aux enfants

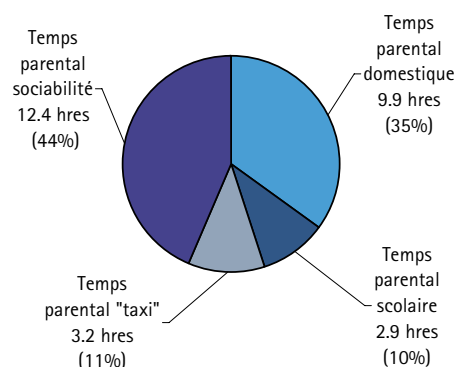
Pour les besoins de l'enquête, le temps passé par les adultes avec les enfants a été subdivisé en différentes activités ou « temps parentaux », et on a demandé à toutes les personnes ayant un (ou plusieurs) enfant(s) en-dessous de 15 ans dans le ménage, combien de temps ils passaient en moyenne à ces différentes activités par semaine.

Il s'agit des « temps parentaux » suivants:

- temps parental « domestique »: temps passé avec les enfants à les habiller, à les laver, à leur donner à manger, ...
- temps parental « scolaire »: aide aux devoirs, ...
- temps parental « taxi »: mener ou accompagner les enfants à l'école, à des activités sportives ou de loisirs, ...
- temps parental « sociabilité »: jouer avec les enfants, regarder la télévision ensemble, parler ensemble, ...

La somme de ces quatre éléments permet de déterminer combien de temps les personnes passent en moyenne par semaine avec leurs enfants. Ainsi, en moyenne générale, chaque personne passe 28.4 heures/semaine avec son ou ses enfant(s).

La décomposition de ce temps parental est donnée dans le graphique 17.

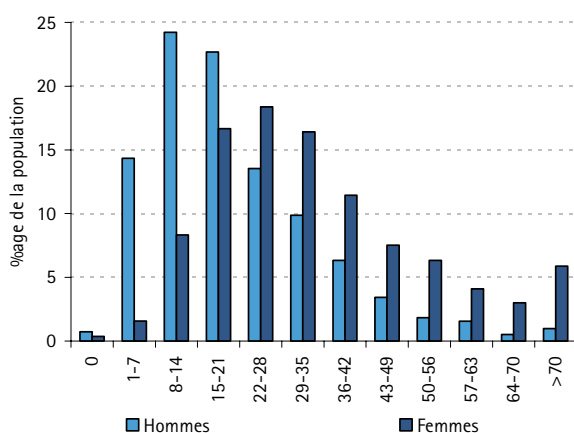
Graphique 17: Décomposition du temps parental (nombre moyen d'heures par semaine et % du temps parental total)

Source : STATEC (EFT 2010)

On remarque que le temps parental sociabilité (jeux, TV, discussions) y occupe une place prépondérante, avec 12.4 heures/semaine en moyenne, suivi du temps parental domestique, avec 9.9 heures/semaine. Les parents passent ensuite plus de 3 heures par semaine à conduire leurs enfants à l'école ou aux activités de loisir, ce qui représente même davantage que le temps parental scolaire, c'est-à-dire l'aide aux devoirs à domicile.

Comme pour les tâches domestiques, l'on constate que les hommes passent aussi beaucoup moins de temps à s'occuper de leurs enfants que les femmes: en moyenne 21 heures par semaine pour les hommes, contre 35 pour les femmes. 39% des hommes déclarent s'occuper au maximum 14 heures par semaine de leurs enfants (contre 10% des femmes seulement) (voir graphique 18). A remarquer aussi que pas moins de 13% des femmes déclarent s'occuper plus de 56 heures par semaine (soit plus de 8 heures par jour) en moyenne de leurs enfants.

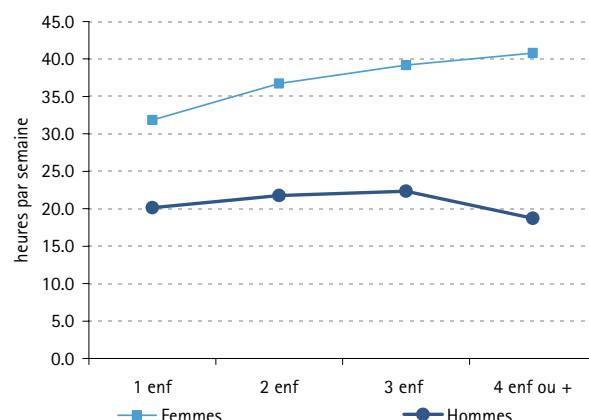
Graphique 18: Distribution de la population (personnes âgées de 15 à 64 ans), suivant le nombre moyen d'heures passées par semaine avec leurs enfants (en-dessous de 15 ans), selon le sexe



Source : STATEC (EFT 2010)

Pour les femmes, le « temps parental » augmente sensiblement avec le nombre d'enfants dans le ménage, alors qu'il ne varie que dans une moindre mesure pour les hommes (voir graphique 19).

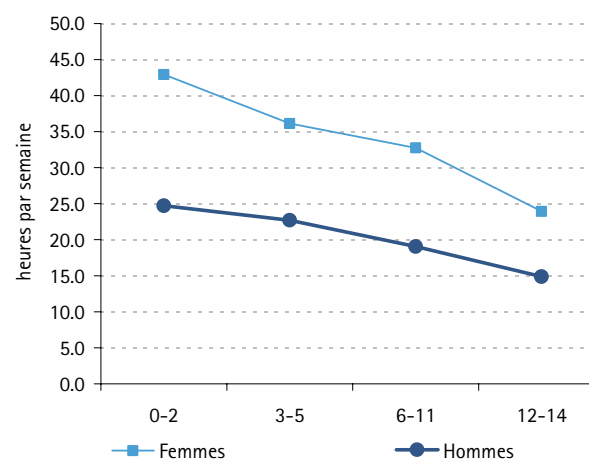
Graphique 19: Nombre d'heures moyen de « temps parental » par semaine en fonction du sexe et du nombre d'enfants en-dessous de 15 ans dans le ménage



Source: STATEC (EFT 2010)

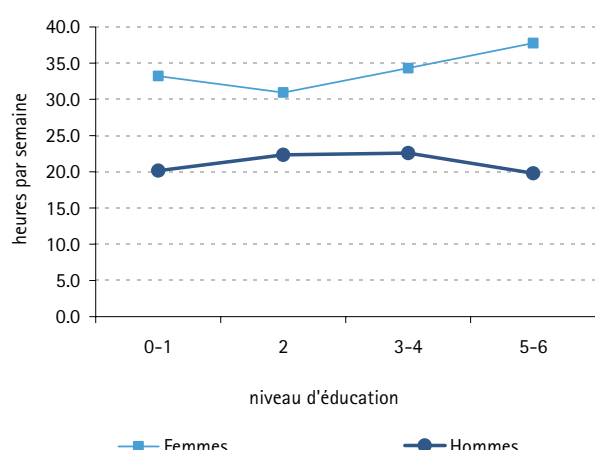
Un autre facteur qui influence fortement l'étendue du temps consacré aux enfants: l'âge de l'enfant le moins âgé du ménage (voir graphique 20). Si ce dernier est âgé entre 0 et 2 ans, le temps parental est en moyenne de 43 heures pour les femmes (25 pour les hommes), contre seulement 24 (respectivement 15), si l'enfant le plus jeune a entre 12 et 14 ans.

Graphique 20: Nombre moyen d'heures de « temps parental » par semaine en fonction du sexe et de l'âge de l'enfant le moins âgé dans le ménage



Source : STATEC (EFT 2010)

Le temps parental ne varie que faiblement avec le niveau d'éducation des parents (voir graphique 21). A remarquer toutefois que l'influence du niveau d'éducation est différente chez les femmes et chez les hommes.

Graphique 21: Nombre moyen d'heures de « temps parental » par semaine en fonction du sexe et du niveau d'éducation

Source : STATEC (EFT 2010)

Le fait de ne pas avoir un travail rémunéré augmente considérablement le temps passé avec ses enfants, aussi bien pour les hommes que pour les femmes (voir tableau 12).

Tableau 12: Nombre moyen d'heures de temps parental par semaine en fonction du statut professionnel principal (travail/pas de travail) (heures/semaine)

	Hommes	Femmes
travail	20.4	32.3
pas de travail	26.3	39.4

Source : STATEC (EFT 2010)

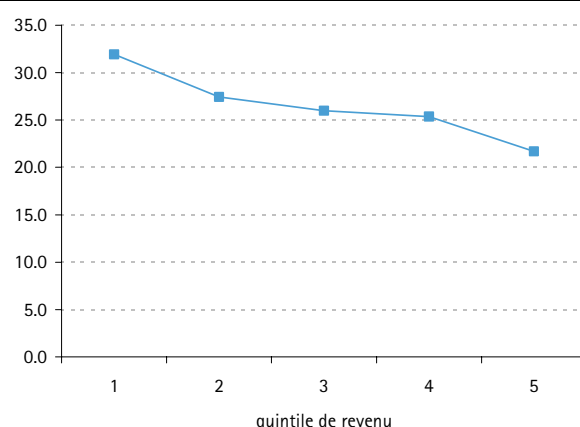
Le temps passé par les hommes et les femmes avec les enfants semble aussi être affecté par des facteurs culturels. Ainsi p.ex., dans l'ensemble des femmes qui résident au Luxembourg, le temps familial est le moins élevé chez les femmes portugaises, alors que parmi les hommes, il est le plus élevé chez les hommes portugais (voir tableau 13).

Tableau 13: Nombre moyen d'heures de temps parental par semaine en fonction de la nationalité et du sexe (heures/semaine)

	Hommes	Femmes
portugaise	24.4	32.3
luxembourgeoise	19.4	33.9
française	23.5	35.6
allemande	17.8	36.2
autre	20.3	38.4
belge	20.2	38.6

Source : STATEC (EFT 2010)

Comme pour les charges domestiques, le temps parental a aussi tendance à être le plus élevé auprès des franges de la population, qui disposent des revenus les plus faibles: 32 heures par semaine dans le premier quintile, contre 22 dans le cinquième (voir graphique 22).

Graphique 22: Nombre moyen d'heures de « temps parental » par semaine en fonction du revenu

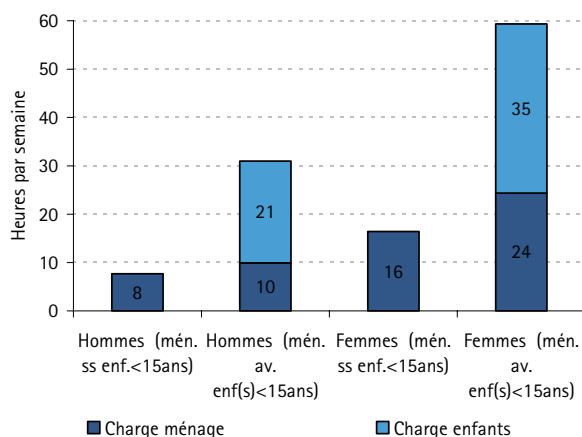
Source : STATEC (EFT 2010)

c) Résumé: charge totale liée aux tâches domestiques et aux enfants

En additionnant les chiffres trouvés pour les deux tâches décrites ci-avant, on constate (voir graphique 23) que la durée totale du travail domestique non rémunéré est en moyenne de 16 heures par semaine pour les femmes n'ayant pas d'enfant (<15 ans) dans leur ménage, alors qu'elle monte à près de 60 heures par semaine pour les femmes ayant un ou plusieurs enfants dans leur ménage.

Pour les hommes, les chiffres respectifs sont de 8 et de 31 heures, soit environ de la moitié.

Graphique 23: Nombre d'heures moyen de tâches ménagères et de charges liées aux enfants par semaine (ménages avec/sans enfants de moins de 15ans)



Source : STATEC (EFT 2010)

d) Comparaison internationale

Le module de l'enquête sur les forces de travail 2010 n'étant pas disponible pour les autres pays européens, nous reprenons ici des chiffres publiés par l'OCDE¹⁰ afin de comparer la situation luxembourgeoise avec celle d'autres pays.

Selon ces chiffres (voir graphique 24), les femmes s'occupent de leurs enfants en moyenne pendant 32 heures par semaine au Grand-Duché. Dans les pays voisins, ce chiffre n'est dépassé que par l'Allemagne (avec 35 heures/semaine), alors que la France et la Belgique affichent des chiffres moins élevés (avec 29 respectivement 23 heures/semaine). Selon cette étude, les Pays-Bas sont le pays, dans lequel les femmes accordent le plus de temps à leurs enfants (48 heures/semaine). C'est aussi le pays où le travail à temps partiel est le plus développé. A l'autre bout de l'échelle, la Finlande (avec 17 heures seulement), un pays où le temps passé par les enfants dans des structures collectives est parmi les plus élevés.

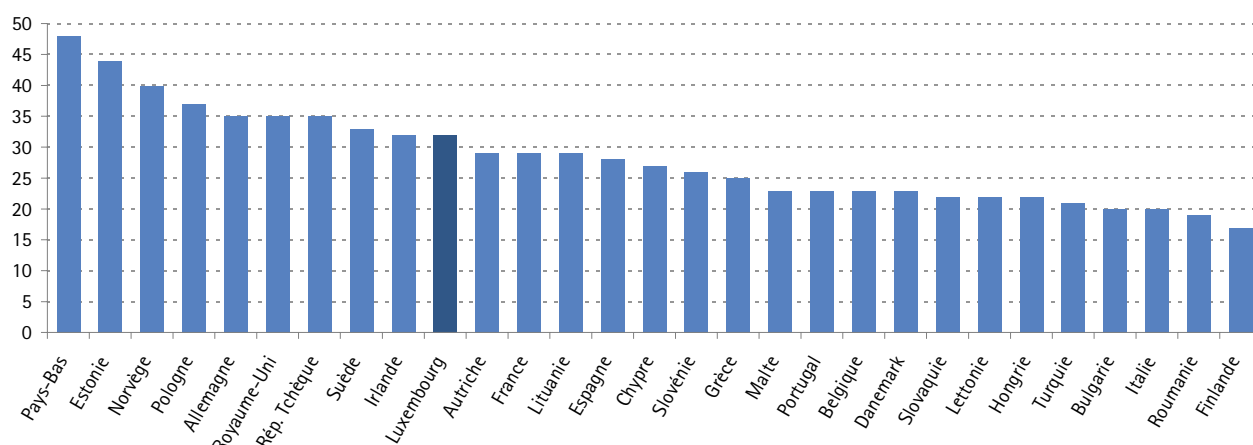
Pour les hommes (voir graphique 25), le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne: 20 heures par semaine, dépassé uniquement par la Suède (26), l'Estonie, la Norvège, la Pologne, les Pays-Bas et l'Irlande. L'Allemagne (19) occupe une position comparable, alors que comme pour les femmes, la France (17) et la Belgique (15) viennent assez loin derrière le Luxembourg.

Il est aussi intéressant d'observer le ratio femmes/hommes dans ce contexte. On distingue alors des pays, dans lesquels la charge des enfants est répartie de façon assez égalitaire entre femmes et hommes, tels que la Finlande, le Danemark et la Suède (avec 1.1, 1.2 et 1.3), mais aussi l'Italie (1.3). A l'autre extrême, des pays comme l'Autriche (2.6) ou les Pays-Bas (2.2), où les femmes reprennent à leur compte une part beaucoup plus importante de la charge que les hommes. Le Luxembourg (avec un ratio de 1.6), tout comme ses pays voisins (avec 1.5, 1.7 et 1.8 pour la Belgique, la France et l'Allemagne respectivement), se situe au milieu de cette échelle.

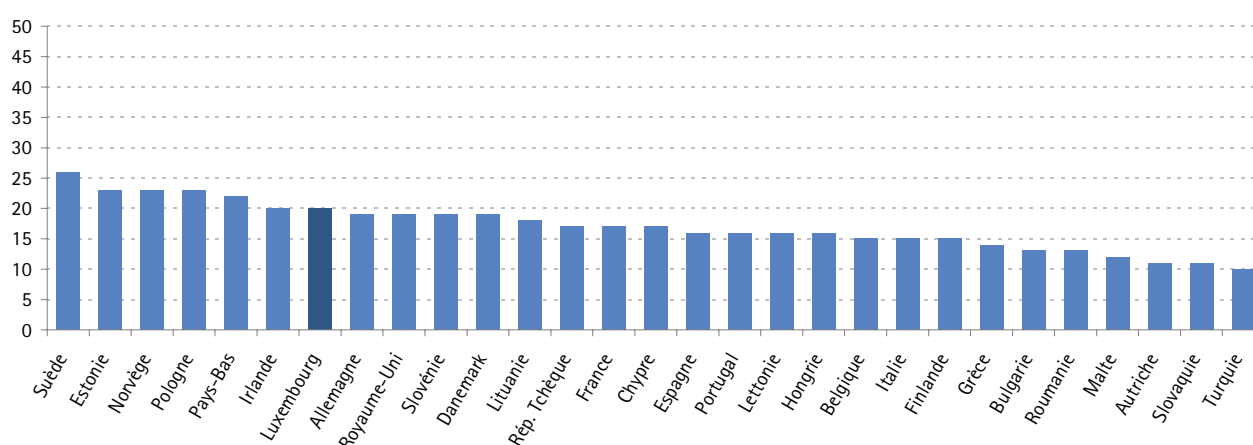
Selon une étude de la même OCDE¹¹, on a pu constater une relation entre le taux d'emploi des femmes et le temps de travail domestique non rémunéré des hommes et des femmes (voir graphique 26). En effet, dans les pays, où le taux d'emploi féminin est plus élevé, le temps de travail à domicile féminin est plus faible, et celui des hommes est plus élevé. En d'autres mots, plus les femmes sont actives sur le marché du travail, plus la charge des travaux domestiques est répartie de manière égalitaire entre hommes et femmes. Malheureusement les données du Luxembourg sont absentes dans cette étude. Toutefois les chiffres dont nous disposons (taux d'emploi des femmes (2009) = 64.1%; temps de travail non rémunéré (minutes/jour) (calculés à partir des données EFT2010): femmes: 254 ; hommes: 127) ne font que confirmer les conclusions tirées ci-dessus.

¹⁰ OECE « Family Data Base 2010 »;
www.oecd.org/els/social/Family/database.
 Cahier économique 112

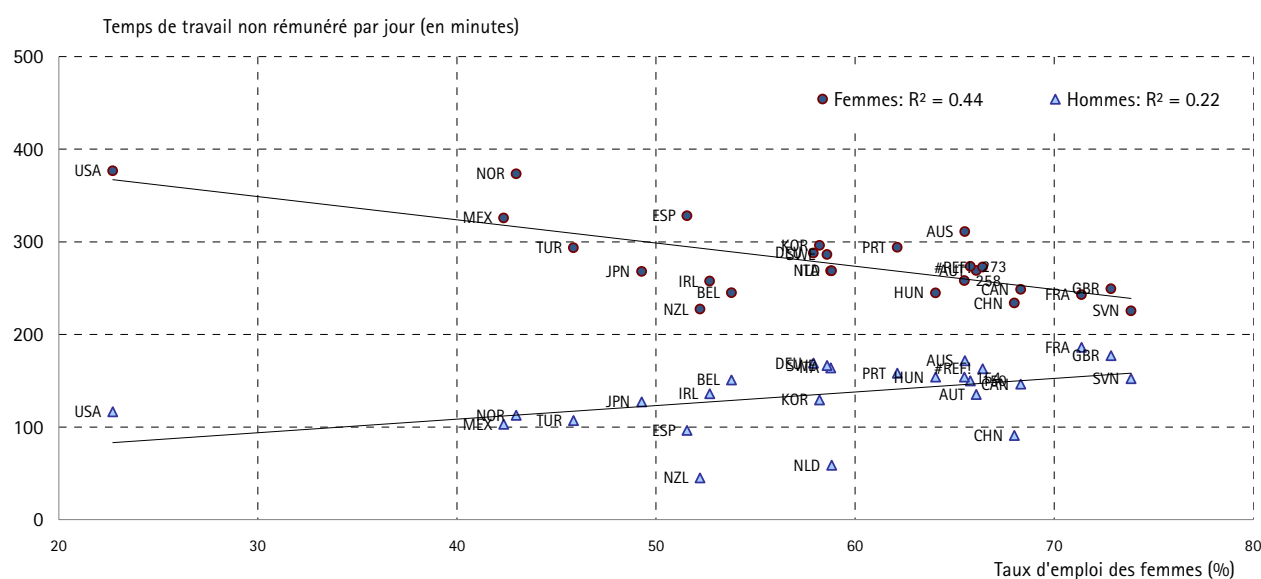
¹¹ « Doing Better for Families », 2011

Graphique 24: Heures par semaine de charge liée aux enfants (femmes de 18 ans et +), 2007

Source : OCDE « Family Data Base 2010 »

Graphique 25: Heures par semaine de charge liée aux enfants (hommes de 18 ans et +), 2007

Source : OCDE « Family Data Base 2010 »

Graphique 26: Relation entre le taux d'emploi des femmes (en %) et le temps de travail non rémunéré des hommes et des femmes (en minutes/jour)

Source : OCDE 2011 (Sélection de pays de l'OCDE, 1999-2009)

5.3 La prise en charge des enfants (et d'autres personnes dépendantes) par des structures de garde extérieures

La présente section présente essentiellement les résultats du module « ad hoc » de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'année 2010 relatif à la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Dans le cadre de cette enquête, il s'agissait de dresser un tableau de la situation des résidents au Luxembourg en ce qui concerne leur recours à des structures de prise en charge de la garde des enfants âgés de moins de 15 ans.

Puisqu'il s'agit d'une enquête au niveau européen, les définitions retenues ne correspondent pas toujours idéalement à la situation spécifique du Luxembourg. Ainsi p.ex., l'enquête concerne les enfants de 0 à 14 ans, alors que les structures de garde définies légalement au Grand-Duché sont principalement destinées aux enfants de 3 mois à 12 ans (respectivement l'accomplissement de l'école fondamentale).

Mais la principale difficulté d'interprétation des résultats de l'enquête résulte du fait que celle-ci n'a interrogé les parents que sur leur recours éventuel à des structures de garde pour l'enfant le plus jeune de leur ménage, et non pas pour tous les enfants du ménage. Ces différences expliquent en partie d'éventuelles divergences entre les résultats de l'enquête et les données administratives publiées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

La force de cette enquête réside toutefois dans le fait qu'elle permet de faire le lien entre le recours aux structures de garde des enfants d'un côté et certaines caractéristiques des ménages de l'autre.

a) Recours à des structures d'accueil externes pour la garde de l'enfant le moins âgé du ménage (0-14 ans): généralités

Si l'on considère tous les modes de garde d'enfants dans leur ensemble, on constate qu'en moyenne générale, 58% des personnes de référence des ménages déclarent qu'elles ont recours à un système de garde pour leur enfant le plus jeune âgé entre 0 et 14 ans (voir tableau 14). Ce taux est légèrement plus élevé que la moyenne pour les résidents de nationalité française et portugaise et en-dessous de la moyenne pour les Belges, les Allemands et la moyenne des autres Non-luxembourgeois.

A noter que le niveau d'éducation a aussi un impact sur la décision d'avoir recours à une structure de garde externe: le taux augmente en effet avec le niveau d'éducation de la personne de référence. Par ailleurs, la garde externe semble plus utilisée par les ménages ayant deux enfants (en-dessous de 15 ans), et ceux qui résident dans des zones à degré d'urbanisation intermédiaire. Si on prend en considération le niveau de revenu des ménages, on a pu constater que dans les grandes lignes, les ménages qui se situent dans les franges inférieures et supérieures de revenu utilisent moins les systèmes de garde que ceux qui ont des revenus moyens.

Il est aussi intéressant d'analyser si le taux d'utilisation de structures d'accueil externes varie en fonction de la composition du ménage. On peut ainsi constater que la différence entre ménages à deux parents et les ménages monoparentaux est très faible (58 contre 56%). Par contre, le degré d'occupation des parents semble avoir un impact significatif sur l'organisation de la garde des enfants. En effet, le taux de recours à une garde externe est logiquement le plus élevé dans les ménages où les deux parents travaillent à temps plein.

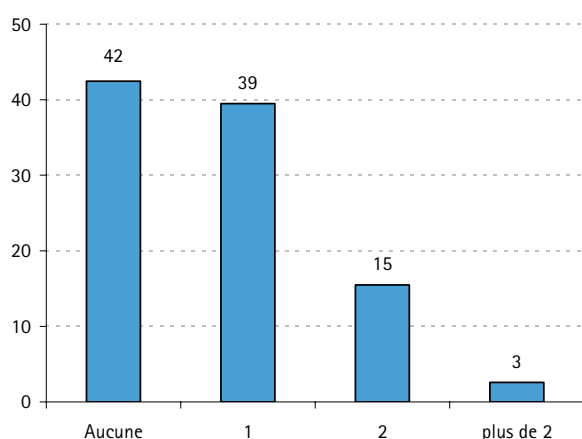
Tableau 14: Utilisation d'un mode de garde externe en fonction de différents critères (en %)

(personnes 15-64)	OUI (en %)
moyenne générale	58
par nationalité (résidents uniquement)	
luxembourgeoise	58
française	61
belge	54
allemande	52
portugaise	61
autre	51
par niveau d'éducation (ISCED)	
0-1	47
2	55
3-4	56
5-6	64
en fonction du nombre d'enfants < 15 ans dans le ménage	
1	54
2	63
3	56
4 ou plus	53
en fonction du degré d'urbanisation	
dense	57
intermédiaire	60
faible densité	53
en fonction de la structure parentale	
couple	58
monoparental	56
en fonction du degré d'occupation des parents (temps partiel = 0.5 ; temps complet = 1)	
0	32
0.5	62
1	45
1.5	73
2	76

Source : STATEC (EFT 2010)

L'enquête sur les forces de travail a également fait ressortir (voir graphique 27) que si 42% des ménages gardent leur enfant le plus jeune exclusivement par leurs propres soins et 39% ont recours à une seule structure d'accueil, une part non négligeable de ménages utilise plusieurs structures d'accueil en parallèle pour la garde de leur enfant le plus jeune. Ainsi, 15% de tous les ménages ayant des enfants en dessous de 15 ans ont recours à deux types de garde, 3% utilisent même plus de deux types de garde pour le même enfant.

Graphique 27: Répartition des ménages en fonction du nombre de structures d'accueil différentes qu'ils utilisent pour la garde de leur enfant le moins âgé (en %)

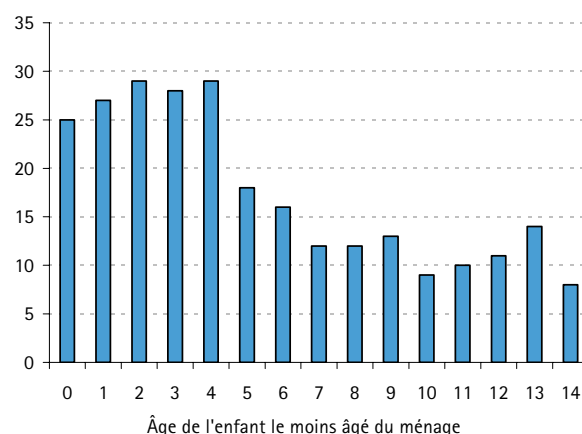


Source : STATEC (EFT 2010)

Pour les ménages qui ont recours à un ou plusieurs types de garde, la durée moyenne en est de 21 heures/semaine. Cette durée moyenne est toutefois très largement influencée par l'âge de l'enfant en question (voir graphique 28). De l'ordre de 25 à 29 heures par semaine pour les enfants de moins de 5 ans, elle diminue fortement à partir de cet âge.

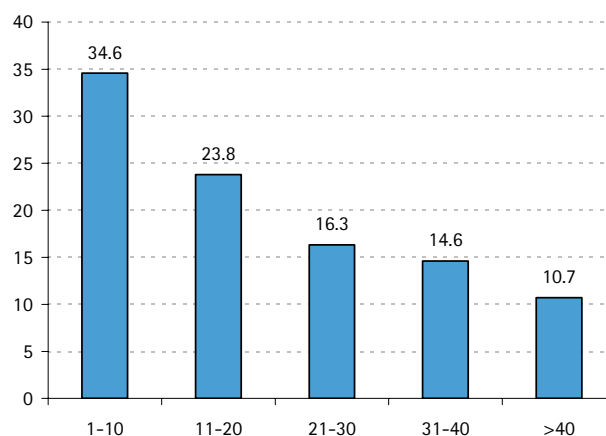
La répartition de la population en fonction du nombre d'heures de garde utilisées montre que 35% des enfants ne sont gardés qu'au maximum pendant 10 heures par semaine. 24% passent entre 11 et 20 heures en structures de garde. Ce ne sont que 11% des enfants qui restent plus de 40 heures dans une (ou plusieurs) structure(s) de garde (voir graphique 29).

Graphique 28: Durée moyenne d'utilisation d'une garde pour l'enfant le moins âgé du ménage, en fonction de l'âge de l'enfant (en heures/semaine)



Source : STATEC (EFT 2010)

Graphique 29: Répartition des ménages en fonction du nombre d'heures de garde utilisées pour leur enfant le moins âgé (en %)



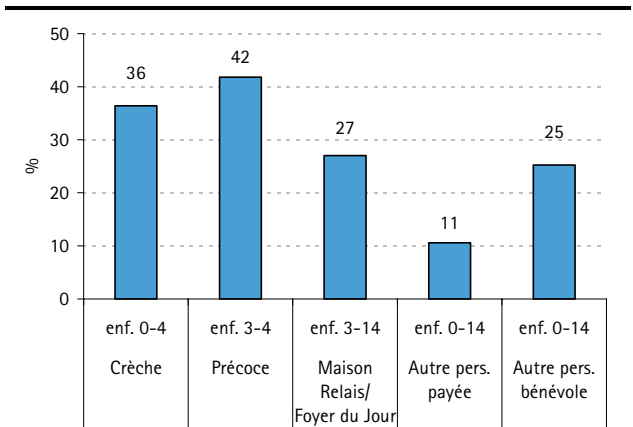
Source : STATEC (EFT 2010)

b) Recours à des structures d'accueil externes pour la garde de l'enfant le moins âgé du ménage (0-14 ans): détails concernant les différents types d'accueil

Avant d'entrer dans le détail des résultats de l'enquête pour chaque type de garde, voici un aperçu global des proportions de ménages qui ont recours aux différents types de garde, (voir graphique 30), ainsi que des durées moyennes de ce recours (graphique 31), telles qu'elles résultent des renseignements fournis par les ménages enquêtés.

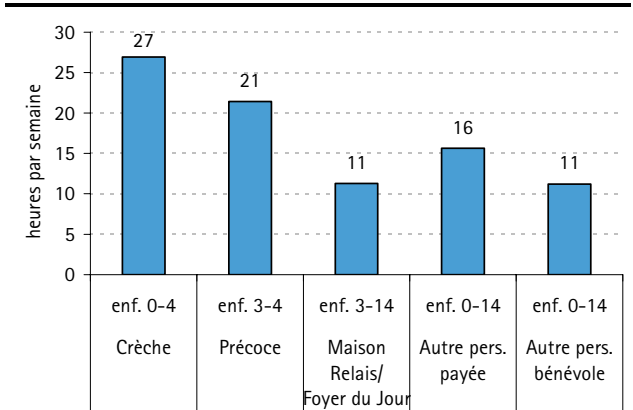
Il ne faut pas perdre de vue le fait que les différents types de garde d'enfant pris en compte pour le module ad hoc de l'enquête sur les forces de travail 2010 correspondent à des tranches d'âge différentes. Rappelons aussi que l'enquête n'a concernée que la garde de l'enfant le plus jeune du ménage et que pour les besoins de l'enquête, seuls les enfants en-dessous de 15 ans ont été pris en compte.

Graphique 30: Proportion des ménages ayant recours aux différents types de garde pour leur enfant le plus jeune (en % de la classe d'âge concernée)



Source : STATEC (EFT 2010)

Graphique 31: Durée moyenne de recours aux différents types de garde pour l'enfant le plus jeune du ménage (en heures/semaine)



Source : STATEC (EFT 2010)

i) Crèche

Les crèches accueillent des enfants de 3 mois à 4 ans.

Sur tous les ménages, dont l'enfant le moins âgé a entre 0 et 4 ans, seul un peu plus d'un tiers affirme avoir recours aux services d'une crèche pour cet enfant (voir tableau 15). Si on regarde cette proportion en fonction de l'âge de l'enfant, on

constate qu'elle augmente entre l'âge de 0 (19%) et l'âge de 2 ans (56%), pour redescendre ensuite pour les enfants plus âgés (19% seulement pour les enfants âgés de 4 ans). Ce sont donc principalement les ménages dont l'enfant le plus jeune a respectivement 1, 2 ou 3 ans qui ont le plus recours aux services d'une crèche. Il en découle que ces enfants représentent la part la plus importante de la population des crèches.

Tableau 15: Proportion des ménages qui ont eu recours à une crèche pour leur enfant le moins âgé en fonction de l'âge de l'enfant (en %)

	%
Total enfants 0-4 ans	36
Selon l'âge de l'enfant	
0	19
1	39
2	56
3	38
4	19

Source STATEC (EFT 2010)

Quant à la durée moyenne que ces enfants passent à la crèche, on relève une moyenne générale de 27 heures/semaine (voir tableau 16). Cette durée moyenne varie légèrement en fonction de l'âge des enfants, de nouveau avec une pointe pour les enfants âgés de 2 ans (29 heures).

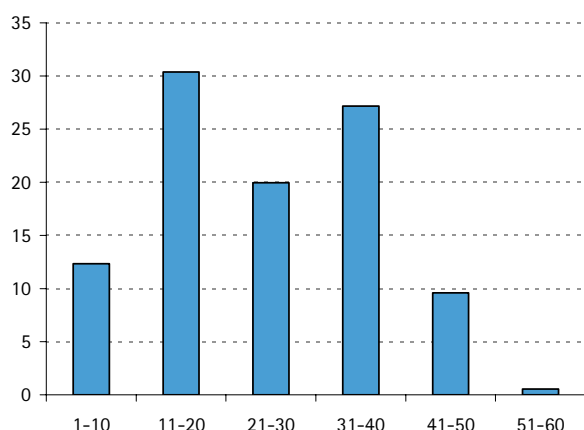
Tableau 16: Durée moyenne de recours à la crèche en fonction de l'âge de l'enfant (hres/sem)

âge	durée moyenne
0	23
1	28
2	29
3	25
4	23

Source STATEC (EFT 2010)

Si on regarde la répartition du nombre d'heures passées à la crèche par semaine (voir graphique 32), on constate que 30% des ménages ayant recours à une crèche déclarent que leurs enfants y restent entre 11 et 20 heures par semaine, 20% entre 21 et 30 heures, 27% entre 31 et 40 heures. 10% des enfants ayant recours à la crèche y resteraient même entre 41 et 50 heures par semaine.

Graphique 32: Répartition (en%) des ménages en fonction du nombre d'heures de recours à la crèche par semaine pour leur enfant le plus jeune (enfants de 0 à 4 ans)



Source : STATEC (EFT 2010)

ii) Précoce

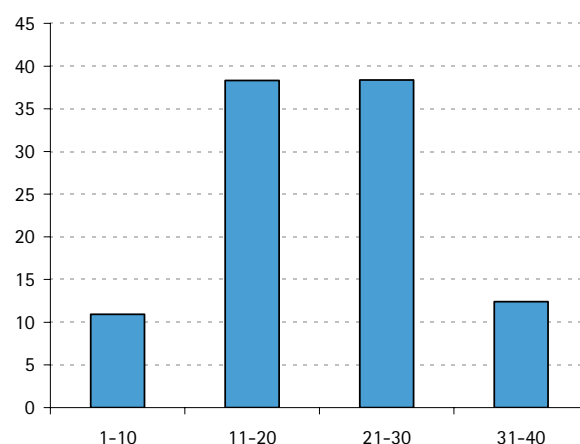
L'éducation précoce est une structure d'accueil à programme pédagogique accessible aux enfants de 3 à 4 ans.

42% des ménages dont l'enfant le moins âgé a 3 ou 4 ans ont déclaré avoir recours au précoce pour cet enfant. Ce taux se situe à 35% pour les enfants âgés de 3 ans et à 48% pour les enfants âgés de 4 ans.

Pour ceux qui ont recours à l'éducation précoce, la durée moyenne est de 21 heures/semaine. Elle est légèrement plus élevée pour les enfants âgés de 4 ans (23 hres/sem) que pour les enfants de 3 ans (20 hres/sem).

Pour les enfants scolarisés à l'éducation précoce, les parents déclarent pour 11% que leur enfant y passe entre 1 et 10 heures par semaine. 38% y restent entre 11 et 20 hres/sem, 38% entre 21 et 30%. 13% y restent plus de 31 hres/sem (voir graphique 33).

Graphique 33: Répartition des ménages en fonction du nombre d'heures par semaine de recours à une structure d'éducation précoce pour leur enfant le plus jeune âgé de 3 à 4 ans (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

iii) Maison relais et foyer du jour

La maison relais est une structure d'accueil socio-éducative flexible et temporaire sans hébergement pour enfants ouverte aux enfants de 3 mois jusqu'à l'âge de 12 ans (respectivement jusqu'à ce que l'enfant ait terminé l'école fondamentale).

Les foyers de jour sont des structures accueillant des enfants scolarisés âgés de 4 ans à 12 ans.

Pour les besoins de l'enquête, les enfants pris en considération étaient ceux de 3 à 14 ans.

27% des ménages dont l'enfant le moins âgé était entre 3 et 14 ans en 2010 ont déclaré avoir recours à ces types de structures. On constate toutefois, que ce sont surtout les enfants entre 4 et 11 ans qui sont concernés, avec des taux entre 27 et 46% (voir tableau 17).

Tableau 17: Pourcentage des ménages ayant recours à une maison relais ou un foyer du jour en fonction de l'âge de l'enfant

âge	OUI (%)	âge	OUI (%)
3	12	9	46
4	28	10	37
5	40	11	27
6	42	12	13
7	44	13	5
8	31	14	1

Source : STATEC (EFT 2010)

Parmi ceux qui ont déclaré avoir recours aux services d'une maison relais ou d'un foyer du jour, la durée moyenne d'accueil a été de 11 heures/semaine. Celle-ci est un peu plus élevée pour les enfants plus jeunes (3 à 6 ans: entre 12 et 16 hres/sem) que pour les enfants plus âgés (7 à 12 ans: entre 8 et 11 hres/sem) (voir tableau 18).

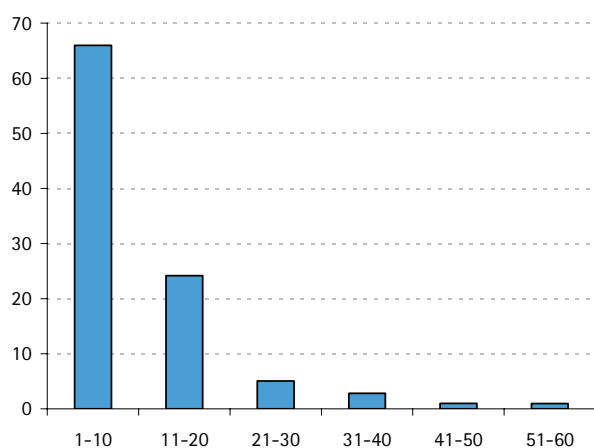
Tableau 18: Durée moyenne de recours à une maison relais ou un foyer du jour en fonction de l'âge de l'enfant (hres/sem)

âge	durée moyenne	âge	durée moyenne
3	12	9	10
4	13	10	8
5	12	11	8
6	16	12	8
7	10	13	13
8	11	14	8

Source : STATEC (EFT 2010)

Si l'on regarde de plus près la répartition des réponses, on voit que 2/3 des enfants y passeraient toutefois de 1 à 10 heures seulement, 24% entre 11 et 20 hres/sem et 10% seulement y resteraient plus de 20 hres/sem (voir graphique 34).

Graphique 34: Répartition des ménages en fonction du nombre d'heures par semaine de recours à une maison relais ou un foyer du jour pour leur enfant le plus jeune âgé entre 3 et 14 ans (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

iv) Autres personnes payées

Cette catégorie de prestataires définie pour les besoins de l'enquête est constituée par toute personne privée qui n'appartient pas au ménage de l'enfant gardé, et qui garde un enfant contre paiement. Il s'agit d'assistants parentaux (agréés par le Ministère de la Famille ou non), de filles au pair, de baby-sitters, etc. Peuvent être concernés par ce type d'accueil les ménages dont l'enfant le moins âgé est âgé de 0 à 14 ans.

Parmi ces ménages, 11% déclarent avoir eu recours à des personnes d'accueil externes rémunérées. De nouveau, ce type de garde concerne plus les enfants plus jeunes (14% pour les enfants entre 0 et 7 ans) que les enfants plus âgés (8% pour les enfants entre 8 et 12 ans).

Pour les enfants qui sont gardés par une personne externe rémunérée, la durée de cette garde est de 16 heures/semaine en moyenne, avec pourtant de fortes différences en fonction de l'âge des enfants (voir tableau 19).

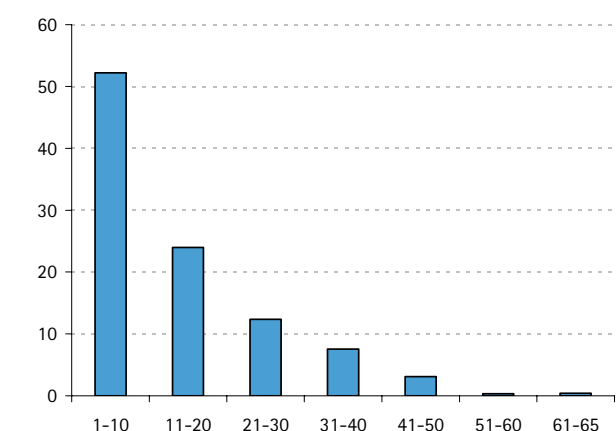
Tableau 19: Durée moyenne de recours à d'autres personnes payées pour la garde de leur enfant le plus jeune, en fonction de l'âge de celui-ci (hres/sem)

âge	durée moyenne	âge	durée moyenne
0	25	8	15
1	20	9	16
2	19	10	8
3	14	11	10
4	13	12	10
5	20	13	13
6	12	14	14
7	11		

Source : EFT 2010

Plus de la moitié des enfants gardés par une personne externe payée le sont toutefois moins de 11 heures/semaine, environ 1/4 le sont entre 11 et 20 hres/sem. Le quart restant est gardé par une telle personne pendant plus de 20 heures par semaine (voir graphique 35).

Graphique 35: Répartition des ménages en fonction du nombre d'heures par semaine de recours aux services de garde de personnes rémunérées pour leur enfant le plus jeune âgé entre 0 et 14 ans (en %)



Source EFT 2010

v) Autres personnes bénévoles

Une dernière catégorie de personnes gardant les enfants sont des personnes vivant en-dehors du ménage de l'enfant, qui gardent l'enfant de manière bénévole. Il s'agit p.ex. de grands-parents, de voisins, d'amis, etc. Comme pour la catégorie précédente, tous les ménages ont été considérés dont l'enfant le moins âgé a eu entre 0 et 14 ans.

Parmi ces ménages, 25% ont déclaré avoir recours à ce type de garde (et même 32% des enfants de moins de 6 ans). Pour les ménages ayant recours à cette catégorie de personnes de garde, la durée moyenne de cette garde est de 11 heures/semaine, avec des durées plus élevées pour les enfants entre 0 et 3 ans (voir tableau 20).

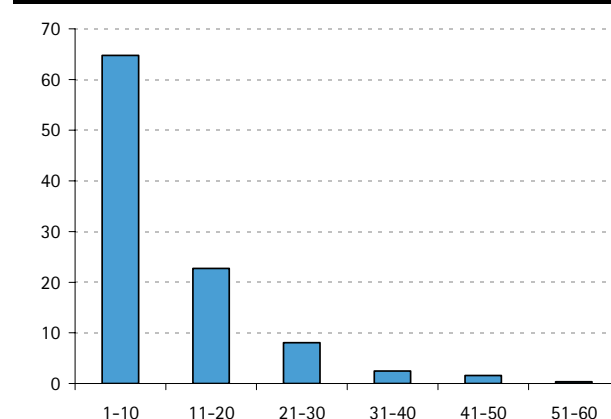
Tableau 20: Durée moyenne de recours à d'autres personnes bénévoles pour la garde de leur enfant le plus jeune, en fonction de l'âge de celui-ci (hres/sem)

âge	durée moyenne	âge	durée moyenne
0	15.5	8	8.7
1	13.1	9	9.6
2	12.6	10	7.1
3	14.2	11	8.2
4	8.6	12	7.4
5	11.0	13	10.8
6	10.7	14	4.6
7	9.1		

Source STATEC (EFT 2010)

Pour 2/3 des enfants, ce type de garde reste en-dessous de 11 heures par semaine. Pour environ 22%, elle dure sur 11 à 20 heures, et pour 13%, elle est supérieure à 20 heures par semaine (voir graphique 36).

Graphique 36: Répartition des ménages en fonction du nombre d'heures par semaine de recours aux services de garde de personnes bénévoles pour leur enfant le plus jeune âgé entre 0 et 14 ans (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

vi) Combinaison des différents types de garde

Puisqu'un nombre élevé d'enfants utilise plusieurs structures en parallèle, il est intéressant de regarder quelles sont les différentes combinaisons utilisées selon les résultats de l'enquête (voir tableau 21).

Un tiers des ménages, dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 0 et 2 ans n'ont recours à aucune forme de garde pour cet enfant, alors que 26% n'utilisent que la crèche. De même, 26% ont recours exclusivement à de la garde privée (bénévole ou rémunérée). 16 % des ménages combinent à la fois crèche et garde privée.

La situation change considérablement pour les ménages, dont l'enfant le plus jeune est âgé entre 3 et 4 ans, puisque c'est la tranche d'âge, où les parents ont le plus recours aux structures de garde extérieures. En effet, 19% seulement de ces enfants sont gardés exclusivement par leurs parents, et 10% exclusivement par d'autres personnes privées. La grande majorité se retrouve soit dans une ou plusieurs structures d'accueil (44%) ou dans une combinaison de structures d'accueil et de garde privée (27%). Toutes sortes de combinaisons peuvent se présenter (voir tableau 22), avec une dominante pour le précoce: 42% des enfants de 3 à 4 ans, en combinaison la plus part du temps avec d'autres types de garde. De même, 26% de ces enfants utilisent le réseau de crèches

(dont 15% exclusivement, le reste en combinaison avec d'autres modes de garde). Enfin, 19% ont recours à une maison relais ou un foyer du jour (le plus souvent en combinaison avec d'autres types de garde)

Pour les ménages, dont l'enfant le plus jeune a atteint 5 ans, la garde en-dehors du ménage perd de nouveau en importance. Plus de la moitié de ces enfants ne sont plus confiés à aucune garde externe. 19% des ménages utilisent le réseau de maisons relais et de foyers du jour exclusivement, 17% utilisent uniquement une garde privée, alors que 10% choisissent de combiner les deux systèmes.

Tableau 21: Répartition des ménages en fonction des types de garde auxquels ils ont recours pour leur enfant le moins âgé, par tranche d'âge de celui-ci (en %)

Age	Aucune	Structure uniquement	Garde privée uniquement	Combinaison des deux	Total
0-2 ans	33	26 (crèche)	26	16	100
3-4 ans	19	44 (crèche, précoce, maison relais/foyer du jour)	10	27	100
5-14 ans	54	19 (maison relais/foyer du jour)	17	10	100

Source : STATEC (EFT 2010)

(« structure » = crèche, maison relais, précoce ;

« garde privée » = autre personne payée, autre personne bénévole)

Tableau 22: Répartition des ménages en fonction des types de garde auxquels ils ont recours pour leur enfant le moins âgé, résultats détaillés pour les enfants âgés de 3 à 4 ans (en %)

	Structures uniquement	En combinaison avec garde privée	Total
Maison relais/foyer du j.	6.6	1.6	8.4
Précoce	11.8	14.1	25.9
Précoce + maison relais/foyer du j.	5	3.9	8.9
Crèche	14.9	4.8	19.7
Crèche + maison relais/foyer du j.	1	0.6	1.6
Crèche + précoce	4	1.1	5.1
Les trois	0.7	1.1	1.8
Total	44	27	71

Source : STATEC (EFT 2010)

c) Garde des enfants au Luxembourg: les données administratives disponibles

Le rapport 2010 du Ministère de la Famille et de l'Intégration résume les chiffres essentiels concernant la prise en charge des enfants au Luxembourg.

Le système des Chèques-service accueil a été mis en place en mars 2009. Au 01.01.2010, 42 509 cartes avaient été émises, correspondant à 55% des enfants de 0 à 12 ans. Au 01.01.2011, ce chiffre était déjà de 53 509 cartes, soit 69% des enfants de cette classe d'âge. A noter toutefois que le nombre de cartes est largement supérieur aux inscriptions effectives dans les structures d'accueil socio-actif ou auprès des assistants parentaux.

La mise en place du système des chèques-service accueil a entraîné une progression importante des heures facturées entre octobre 2009 et octobre 2010: dans le secteur conventionné, le nombre d'heures facturées a augmenté de 21.2% en un an, dans le secteur commercial et des assistants parentaux, l'augmentation a même été de 56.7%.

Le système des maisons relais pour enfants accueille les enfants de 3 mois jusqu'à l'âge de 12 ans respectivement l'accomplissement de l'école fondamentale. Il a été créé en 2005 et a vu son nombre de places conventionnées augmenter de manière fulgurante (voir tableau).

Tableau 23: Nombre de maisons relais et de places conventionnées

Date	Nombre de maisons relais	Nombre de places conventionnées
fin 2005	87	8 000
fin 2008	109	14 471
fin 2010	122	23 718

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration, Rapport d'activité 2010

Au total, le nombre de places offertes dans les structures d'accueil s'est fortement accru et correspondrait à 42% de la population de 0 à 12 ans (voir tableau 24).

Tableau 24: Ensemble des places offertes dans le cadre des services d'éducation et d'accueil d'enfants

	fin 2009	fin 2010	Progression
Maisons relais pour enfants	18 204	23 718	30%
Foyers du jour, crèches, garderies conventionnées	2 042	2 059	1%
Foyers du jour, crèches, garderies commerciaux	2 369	4 425	87%
Assistance parentale	1 606	2 140	33%
Total	24 221	32 342	34%
En % de la population des enfants de 0 à 12 ans	32%	42%	

Source : Ministère de la Famille et de l'Intégration, Rapport d'activité 2010

Tableau 25: Nombre d'enfants inscrits en 2010 par type de structure d'accueil (nombre absolu et pourcentage de la population, par classe d'âge)

Classe d'âge concernée	Type de structure d'accueil	Nombre d'enfants inscrits 2010	Population moyenne 2010 (classe d'âge concernée)	Enfants inscrits en % de la population
0-12* ans	Maison relais	17 218	77 068	22
4-12* ans	Foyer du jour	1 212	53 919	2
0-12* ans	Assistant parental	1 612	77 068	2
0-4 ans	Crèche	5 834	28 985	20
0-8 ans	Garderie	868	52 597	2
0-12* ans	TOTAL	26 744	77 068	35

Source : Ministère de la Famille 2011, STATEC

*12 ans, respectivement la fin de l'enseignement fondamental

D'après les chiffres du Ministère de la Famille (voir tableau 25), 22% des enfants entre 0 et 12 ans ont été inscrits en 2010 dans une maison relais, alors que 20% des enfants entre 0 et 4 ans ont été inscrits dans une crèche. Les autres formes de garde (foyer du jour, assistant parental et garderie) sont moins répandues et ne représentent que 2% des enfants concernés chacune. Au total, environ 35% des enfants entre 0 et 12 ans ont été inscrits auprès d'une structure de garde. Ces données administratives ne couvrent pas les systèmes de garde informels par des personnes bénévoles ou rémunérées.

Le tableau 26 révèle que plus de 60% des heures de garde facturées ont concerné en fait des enfants entre 0 et 4 ans, 24% ont concerné les enfants entre 5 et 8 ans et 15% seulement les enfants âgés de plus de 8 ans.

Pour les repas facturés (voir tableau 27), le tableau est plus équilibré: 39% ont concerné les enfants en bas âge, 34% les enfants entre 5 et 8 ans, et 27% les enfants au-dessus de 8 ans.

Tableau 26: Nombre d'heures facturées en 2010 par classe d'âge

Classe d'âge	Nombre d'heures	% du nombre total d'heures
0-4	13 295 699	60.4
5-8	5 348 868	24.3
>8	3 365 150	15.3
0-16	22 009 717	100.0

Source : Ministère de la Famille 2011

Tableau 27: Nombre de repas facturés en 2010 par classe d'âge

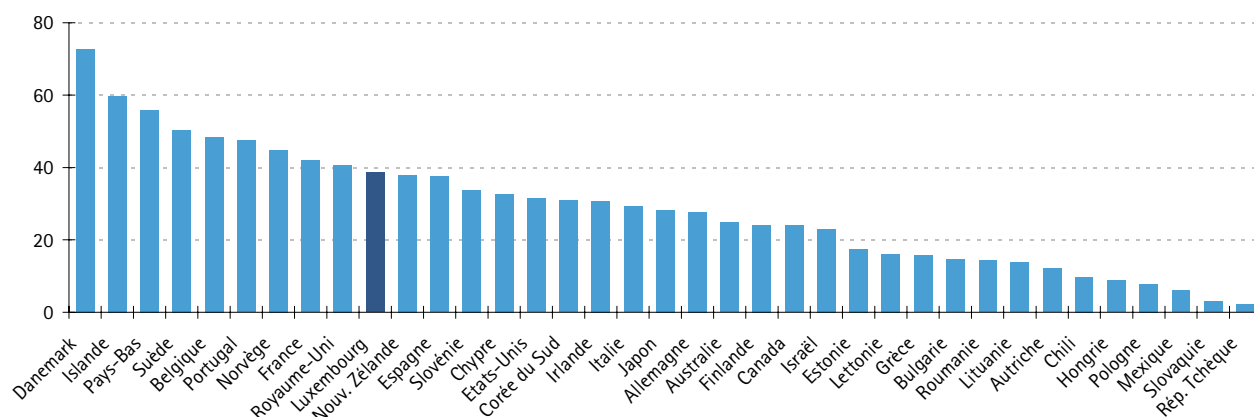
Classe d'âge	Nombre de repas	% du nombre total de repas
0-4	1 302 357	39.1
5-8	1 127 185	33.8
>8	902 345	27.1
0-16	3 331 887	100.0

Source : Ministère de la Famille 2011

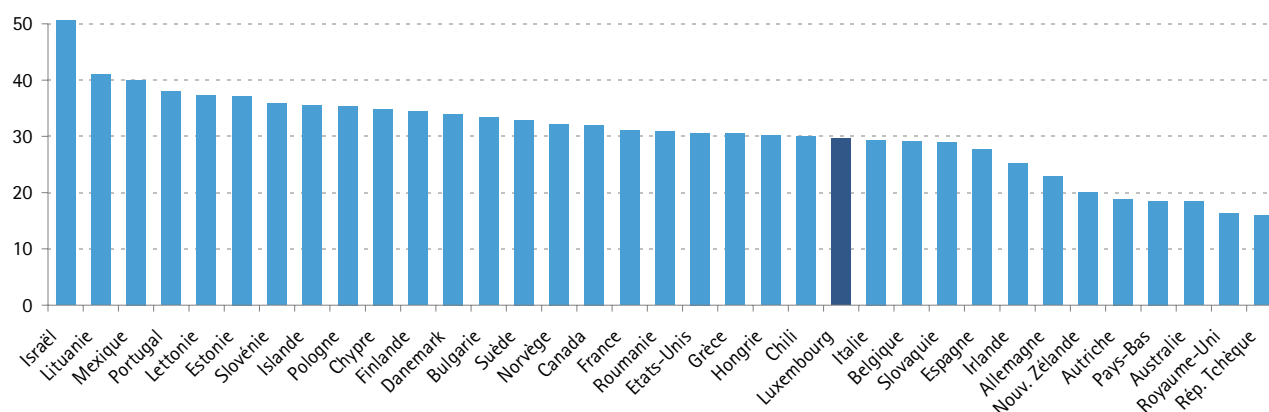
d) Garde des enfants: comparaison internationale

Si on compare la prise en charge des enfants en bas âge (0 à 2 ans) à Luxembourg avec la situation dans les autres pays européens (voir graphique 37), on constate qu'avec 39% d'enfants pris en charge dans une structure formelle de garde (selon les chiffres de l'OCDE pour 2008). le Grand-Duché se situe en-dessous des pays scandinaves, mais aussi en-dessous des Pays-Bas (56%), de la Belgique (48%), du Portugal et de la France (42%), mais loin au-dessus de l'Allemagne (28%) ou de l'Autriche (12%).

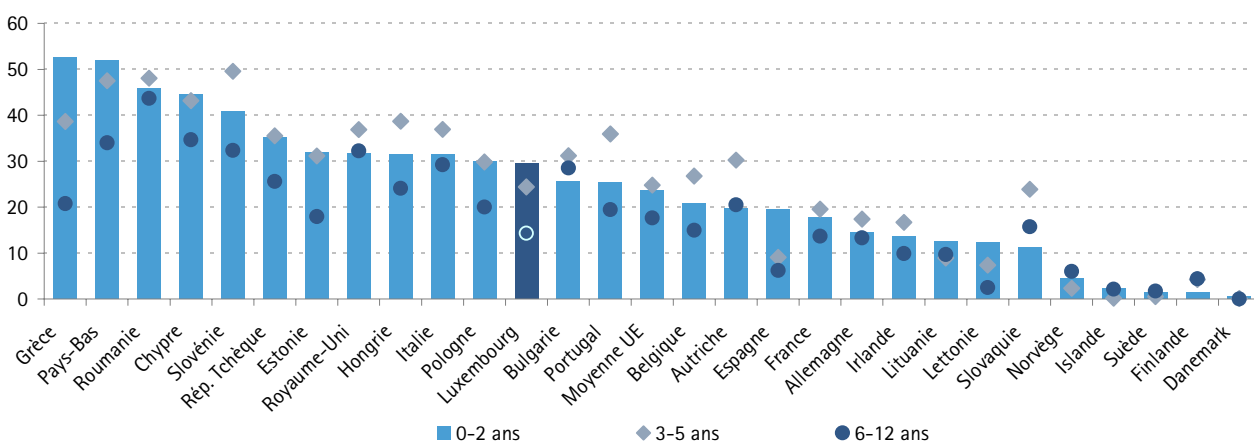
Quant au nombre moyen d'heures passées dans une structure d'accueil formelle (voir graphique 38), la situation au Luxembourg (avec 30 heures en moyenne) est comparable à celle de la France et de la Belgique (31 resp. 29 heures). En Allemagne et aux Pays-Bas par contre, la durée moyenne passée dans les crèches et autres structures d'accueil par les enfants en-dessous de trois ans est largement inférieure (23 resp. 19 heures).

Graphique 37: Pourcentage des enfants âgés de moins de 3 ans ayant recours à des structures de garde formelle, 2008*

Source : OCDE « Family Data Base 2010 » (*chiffres pour les Etats membres de l'UE : EU-SILC sauf Allemagne : données administratives, 2008 ou année la plus récente disponible)

Graphique 38: Nombre moyen d'heures passées par les enfants âgés de moins de 3 ans dans une structure de garde formelle, 2008*

Source : OCDE « Family Data Base 2010 » (*chiffres pour les Etats membres de l'UE : EU-SILC sauf Allemagne : données administratives, 2008 ou année la plus récente disponible)

Graphique 39: Recours à des arrangements de garde informelle pour les enfants de divers âges (en %), 2008*

Source : OCDE 2008 (*sauf France : 2007)

Quant aux arrangements de garde informelle (garde par des personnes privées rémunérées ou non, en dehors de structures d'accueil organisées), on voit de très grandes différences selon les pays (voir graphique 39). Au Grand-Duché, les parents d'enfants en-dessous de 3 ans ont (avec 29%) beaucoup plus recours à ce type de garde que ceux des pays voisins (18 à 21%) et la moyenne européenne (24%). Pour les enfants de 3 à 5 ans, le Luxembourg se situe (avec 24%) dans la moyenne européenne, et en-dessous de la Belgique (27%), mais au-dessus de la France (20%) et de l'Allemagne (17%). Finalement, pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans, le Luxembourg, toujours d'après les chiffres de l'OCDE pour l'année 2008, présente (avec 14%) une situation comparable à celle de ses trois pays voisins (13 à 15%), alors que la moyenne européenne se situe à un niveau supérieur (18%).

e) Garde régulière de personnes dépendantes (15 ans) ou d'autres enfants, ne faisant pas partie du ménage

À côté de la garde de leurs propres enfants, un nombre croissant d'adultes est également confronté à la prise en charge régulière d'autres personnes, constituant un défi supplémentaire quant à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Il s'agit d'un côté de personnes malades, âgées ou handicapées, qui sont soit des membres de famille ou d'autres proches. D'un autre côté, il peut s'agir d'enfants ne faisant pas partie du ménage, comme p.ex. les petits-enfants ou des enfants de voisins ou d'amis.

Il ressort des résultats de l'enquête sur les forces de travail que la part des personnes déclarant prendre en charge une tierce personne est en augmentation (voir tableau 28). Si en 2005 encore, seulement 3% des personnes ont déclaré prendre en charge des enfants ne faisant pas partie de leur ménage, ce pourcentage a doublé en 2010. L'évolution est encore plus prononcée pour la prise en charge de personnes nécessitant des soins. De 1% en 2005, ce taux est passé à 5% en 2010. Au total, les personnes concernées par ces deux types de garde est passé de 3 à 12% en 5 ans. Les femmes sont plus impliquées dans ce domaine que les hommes (avec 14% contre 9%).

L'âge de la personne joue un rôle prédominant: si les personnes en-dessous de 40 ans gardent moins souvent des personnes adultes dépendantes, c'est à partir de 40 ans que la part de personnes concernées par la garde de parents ou d'amis qui ont besoin de

soins est plus importante. Les personnes à partir de 60 ans sont en plus très actives dans la garde d'enfants (15%). On peut supposer qu'il s'agit dans une large mesure pour ces derniers de la garde de leurs petits-enfants.

La nationalité joue aussi un certain rôle: les Luxembourgeois sont les plus concernés (avec les Allemands) par la garde d'adultes nécessitant des soins. Ils sont aussi les plus actifs dans la garde d'enfants ne faisant pas partie de leur ménage.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, on constate que les personnes disposant d'un niveau universitaire sont légèrement moins impliquées dans ce type de garde que les personnes à niveau d'éducation secondaire.

Tableau 28: Part des personnes (15-64 ans) prenant en charge de manière régulière la garde de personnes malades, âgées ou handicapées (15 ans) et/ou d'autres enfants (ne faisant pas partie de leur ménage) (en %)

		Autres enfants (ne faisant pas partie du ménage) (%)	Parents ou amis néces- sitant des soins (%)	Les deux (%)	Total OUI (%)
Total	100	6	5	1	12
<i>Total 2005</i>		3	1	0	3
selon le sexe					
hommes	50	5	4	1	9
femmes	50	7	6	1	14
selon l'âge					
15-19	5	4	3	0	6
20-29	18	5	2	1	8
30-39	24	5	3	1	8
40-49	25	5	6	1	12
50-59	20	6	9	1	16
60-64	7	15	7	2	24
selon la nationalité					
luxembourgeoise	54	7	7	1	15
française	9	4	1	1	6
belge	5	4	4	1	9
allemande	3	4	7	1	11
portugaise	14	5	2	1	8
autre	15	4	3	0	7
selon le niveau d'éducation (ISCED)					
0-1 (prim. ou -)	10	5	5	1	11
2 (second. inf.)	16	6	5	1	13
3-4 (second. sup. ou post-sec. non tertiaire)	42	6	6	1	13
5-6 (universitaire)	32	5	3	1	9

Source : STATEC (EFT 2010 et 2005)

5.4 Congé parental, réduction du temps de travail, arrêt de travail et travail à temps partiel

Cette section tente de montrer dans quelle mesure les principales décisions quant au degré d'occupation ont pu être influencées par des problèmes de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Seront évoqués à tour de rôle le congé parental, la réduction du temps de travail, l'arrêt temporaire du travail ainsi que le travail à temps partiel de manière plus générale.

Dans le cadre d'un module spécial de l'enquête sur les forces de travail 2010, toutes les personnes ayant un enfant de moins de 15 ans ont été interrogées sur le fait d'avoir

- pris un congé parental
- diminué leur temps de travail
- arrêté temporairement de travailler
- pour s'occuper de leur enfant le plus jeune.

Si l'on combine l'incidence de ces trois mesures, on s'aperçoit qu'un tiers des personnes ont effectivement réagi à la naissance de leur enfant en choisissant au moins une des trois mesures citées, ou alors même une combinaison de plusieurs de ces mesures.

Chez les femmes, cette part est même de 48%. Chez les hommes, elle n'atteint que 16%. Autrement dit, une femme sur deux a modifié temporairement son mode de travail à l'arrivée de son enfant le plus jeune, alors que moins d'un homme sur 6 ne l'a fait.

a) Congé parental

Le congé parental a été introduit par la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales, mise en vigueur au 1er mars 1999.

Le nombre de congés parentaux accordés est en constante augmentation. Ainsi le nombre d'indemnités pour congé parental payées (selon le rapport d'activité 2010 du Ministère de la Famille et de l'Intégration) a été de 3 595 en 12/2008; de 3 816 en 12/2009 et de 4 128 en 12/2010. Les 4 128 congés en cours fin 2010 se répartissent de la manière suivante: 976 (soit 24%) pour des pères et 3 152 (soit 76%) pour des mères, ou encore 2 255 (soit 55%) à temps plein et 1 873 (soit 45%) à temps partiel. Les pères ont opté pour 37% pour le congé à temps plein, les mères pour 60%.

Lors de l'enquête sur les forces de travail de l'année 2010, toutes les personnes âgées entre 15 et 64 ans et ayant au moins un enfant en-dessous de 15 ans dans le ménage ont été interrogées au sujet du congé parental. 26% de ces personnes déclarent avoir pris un congé parental pour l'enfant le plus jeune du ménage (< 15 ans). Si l'on ne considère que les enfants jusqu'à 8 ans, ce taux augmente même jusqu'à 30% (voir tableau 29). Seulement 10% des pères déclarent avoir pris le congé parental pour leur enfant le plus jeune (<15 ans), alors que 41% des femmes l'auraient pris.

Il ressort par ailleurs de l'analyse des réponses fournies par les enquêtés que le taux de personnes ayant pris le congé parental pour l'enfant le plus jeune du ménage est plus élevé que la moyenne chez les résidents de nationalité française, allemande et luxembourgeoise, alors qu'il est inférieur à la moyenne chez les résidents belges et surtout portugais.

Le niveau d'instruction influence aussi la décision: le taux est beaucoup plus faible (13%) chez les personnes n'ayant pas dépassé l'éducation primaire. Il est le plus élevé chez les personnes de niveau secondaire supérieur et universitaire (29%).

De même, les personnes travaillant dans les professions intermédiaires, le personnel administratif, des services et de la vente affichent un taux plus élevé (de l'ordre de 34-36%) que ceux travaillant dans l'artisanat ou comme ouvrier non qualifié. Les cadres dirigeants sont aussi moins enclins à prendre le congé parental (20%).

Le taux de personnes qui prennent un congé parental pour leur enfant le plus jeune diminue aussi en fonction du rang de ce dernier enfant. S'il est le premier, 28% des personnes prennent un congé parental, s'il s'agit du 3e enfant par contre, le taux diminue à 21%.

La prise ou non de congé parental est aussi liée dans une certaine mesure au niveau de revenu. On constate en effet, que le taux est très élevé dans le premier quintile de revenu et que par rapport à celui-ci, il est presque réduit de moitié dans le quintile de revenu le plus élevé.

Si on subdivise les parents en fonction du secteur d'activité dans lequel ils travaillent (voir graphique 40), on peut constater que le taux de prise de congé parental est particulièrement faible dans l'industrie, avec 12% seulement. Dans la construction, le taux n'est même que de 7%.

Dans les services, il se situe par contre à 31% en moyenne, et certains secteurs affichent même des taux de l'ordre de 40%. C'est le cas du secteur de la santé humaine et de l'action sociale et de l'enseignement. Avec 30%, le secteur financier se trouve légèrement en-dessous de la moyenne des services, alors que le secteur des transports et de l'entreposage affiche un taux relativement faible (13%).

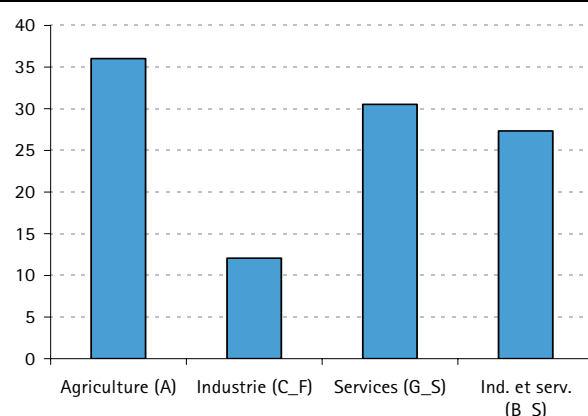
A remarquer aussi le taux particulièrement élevé dans le secteur de l'agriculture (36%). Dans ce secteur, contrairement aux autres, la quasi-totalité du congé parental a été pris à mi-temps.

Tableau 29: Congé parental pris pour l'enfant le plus jeune du ménage (< 15ans) suivant différents critères (%)

(personnes 15-64 ans)		OUI (%)
moyenne générale		26
selon le sexe	hommes	10
	femmes	41
selon la nationalité (résidents uniquement)	luxembourgeoise	29
	française	31
	belge	22
	allemande	29
	portugaise	19
	autre	27
selon le niveau d'éducation (ISCED)	0-1 (primaire)	13
	2 (secondaire inférieur)	23
	3-4 (secondaire supérieur)	29
	5-6 (universitaire)	29
selon le type de profession (ISCO-88)	1 (cadres supérieurs)	20
	2 (prof. intellect. et scient.)	31
	3 (prof. intermédiaires)	36
	4 (empl. administratifs)	34
	5 (pers. de serv. et vend.)	35
	6 (agriculteurs)	31
	7 (artisans)	10
	8 (conduct. de mach. ...)	6
	9 (ouv. Et emp. non qualif.)	21
selon le nombre d'enfants <15 ans dans le ménage	1	28
	2	27
	3	21
	4 ou plus	17
selon le niveau de revenus (quintile)	1 (revenus les plus faibles)	37
	2	30
	3	30
	4	25
	5 (revenus les plus élevés)	19

Source : STATEC (EFT 2010)

Graphique 40: Congé parental pris pour l'enfant le plus jeune du ménage (< 15ans) en fonction du secteur d'activité dans lequel travaille la personne (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

Pour les parents qui n'ont pas pris de congé parental pour leur enfant le plus jeune (en-dessous de 15 ans), il est intéressant d'analyser la principale raison de ce choix. D'abord, parmi tous les parents n'ayant pas pris le congé parental, près d'un quart ne remplissait pas les conditions légales: 18% n'ont pas travaillé pendant ce temps-là, et 5% n'ont pas eu droit au congé parental pour d'autres raisons légales (rappelons que le congé parental n'a été introduit qu'en 1999).

Un deuxième quart a choisi de ne pas utiliser son droit au congé parental parce que le partenaire pouvait s'occuper de l'enfant. Ainsi pour 14% des personnes n'ayant pas pris de congé parental, le partenaire ne travaillait pas à l'époque ; pour 11%, le partenaire avait pris le congé parental. 13% déclarent ne pas avoir pris le congé parental à cause des pertes financières encourues.

La part de personnes n'ayant pas pris le congé parental pour des raisons directement liées au travail est assez faible. Ainsi 5% déclarent avoir craint des conséquences négatives sur leur carrière. Ce pourcentage monte toutefois à 13% dans le secteur financier et dépend du niveau d'éducation atteint: il n'est que de 1% chez les personnes de niveau d'éducation primaire, mais de 7% chez les universitaires. Par ailleurs, 3% redoutaient une attitude négative du patron (6% dans l'industrie) et 1% regrettaient un manque de flexibilité dans l'organisation. Enfin, seulement 1% déplorent n'ayant pas été suffisamment informé.

b) Réduction du temps de travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune (<15ans)

Tous les parents d'enfants en-dessous de 15 ans ont été interrogés sur le fait d'avoir ou non réduit leur temps de travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune de leur ménage (indépendamment du congé parental). 77% des personnes concernées ont répondu que non. 23% ont répondu qu'ils ont effectivement réduit leur temps de travail pour s'occuper de leur plus jeune enfant. L'enquête a toutefois révélé des différences significatives en fonction du sexe (voir tableau 30): si 37% des femmes ont réduit leur charge de travail, ce ne sont que 11% chez les hommes.

La différence est également nette si l'on considère le niveau d'éducation: de 10 à 13% pour les personnes disposant d'un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, mais 24-27% pour les personnes diplômées du secondaire supérieur et du niveau universitaire.

Quant aux différentes professions, on remarque que le taux est particulièrement élevé auprès des personnes travaillant dans les professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques, de services et de vente. A l'opposé, peu de personnes ont fait le choix de réduire leur temps de travail dans les professions artisanales et de conducteurs de machines et autres ouvriers qualifiés.

La réduction du temps de travail pour s'occuper des enfants semble aussi être un choix beaucoup plus fréquent chez les personnes travaillant dans l'agriculture (35%) et les services (24%) que chez celles qui travaillent dans l'industrie (9%).

Si l'on classe les personnes interrogées suivant leur revenu, il ressort des résultats de l'analyse que parmi les personnes aux revenus faibles, le taux de personnes ayant réduit leur temps de travail pour s'occuper de leur dernier enfant est de loin supérieur (27%) à celui des personnes à revenu élevé (15%).

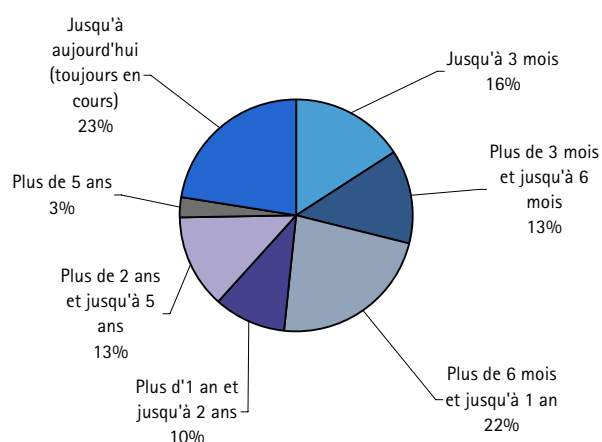
En deuxième lieu, les personnes ayant réduit leur temps de travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune du ménage ont été interrogées sur la durée de cette réduction. Le graphique 41 en résume les réponses. Il en ressort que plus de la moitié des personnes a opté pour une réduction du temps de travail de durée limitée, inférieure ou égale à un an.

Tableau 30: Pourcentage de personnes ayant réduit leur temps de travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune du ménage, en fonction de différents critères

(personnes 15-64 ans)		OUI (%)
Moyenne générale		23
selon le sexe	hommes	11
	femmes	37
selon la nationalité (résidents uniquement)	luxembourgeoise	24
	française	32
	belge	16
	allemande	17
	portugaise	15
autre		24
selon le niveau d'éducation (ISCED)	0-1 (primaire)	13
	2 (secondaire inférieur)	10
	3-4 (secondaire supérieur)	24
	5-6 (universitaire)	27
selon le type de profession (ISCO-88)	1 (cadres supérieurs)	18
	2 (prof. intellect. et scient.)	28
	3 (prof. intermédiaires)	25
	4 (empl. administratifs)	26
	5 (pers. de serv. et vend.)	22
	6 (agriculteurs)	6
	7 (artisans)	4
	8 (conduct. de mach. ...)	19
	9 (ouv. & emp. non qualif.)	9
	Industrie (C-F)	24
selon la section NACE (secteurs choisis)	Services (G-S)	35
	A (Agric. ...)	8
	F (Construct.)	26
	G (Commerce)	21
	I (Héb. et rest.)	20
	K (Act. fin./ass.)	11
	L (Act. Immob.)	23
	O (Adm. publ.)	27
selon le niveau de revenus (quintile)	1 (revenus les plus faibles)	27
	2	23
	3	21
	4	19
	5 (revenus les plus élevés)	15

Source : STATEC (EFT 2010)

Graphique 41 : Répartition de la durée de la réduction du temps de travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune du ménage (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

c) Arrêt du travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune (<15 ans)

Comme pour les éventuelles réductions du temps de travail, tous les parents d'enfants en-dessous de 15 ans ont été interrogés sur le fait d'avoir ou non arrêté leur travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune de leur ménage (indépendamment du congé parental).

12% des parents ont répondu qu'ils avaient effectivement arrêté leur travail pour cette raison: 5% chez les hommes et 20% chez les femmes (voir tableau 31). Ce pourcentage était plus faible chez les résidents belges, français et portugais.

Un niveau d'éducation plus élevé semble favoriser une décision d'arrêter le travail pour s'occuper de ses enfants. Toutefois, les classes de revenu plus faibles seraient davantage enclines à le faire.

Au niveau des professions, le personnel des services et de vente ainsi que les professions intermédiaires affichent les taux les plus élevés, l'artisanat et les ouvriers qualifiés les taux les plus faibles.

De même, certains secteurs seraient plus propices à l'arrêt de travail pour s'occuper de ses enfants: c'est le cas de l'administration publique et de l'agriculture, alors que cette décision est plus rare dans l'horesca, l'industrie et le commerce p.ex.

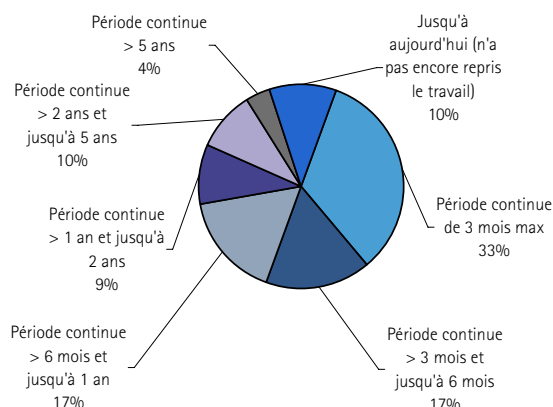
Tableau 31 : Pourcentage de personnes ayant arrêté leur travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune du ménage, en fonction de différents critères

(personnes 15-64 ans)		OUI (%)
Moyenne générale		12
selon le sexe	hommes	5
	femmes	20
selon la nationalité (résidents uniquement)	luxembourgeoise	13
	française	8
	belge	7
	allemande	11
	portugaise	7
selon le niveau d'éducation (ISCED)	autre	16
	0-1 (primaire)	6
	2 (secondaire inférieur)	9
	3-4 (secondaire supérieur)	12
selon le type de profession (ISCO-88)	5-6 (universitaire)	13
	1 (cadres supérieurs)	6
	2 (prof. intellect. et scient.)	12
	3 (prof. intermédiaires)	13
	4 (empl. administratifs)	11
	5 (pers. de serv. et vend.)	17
	6 (agriculteurs)	5
	7 (artisans)	3
	8 (conduct. de mach. ...)	3
	9 (ouv. & emp. non qualif.)	11
selon la section NACE (secteurs choisis)	A (Agric. ...)	11
	Industrie (C-F)	5
	G (Commerce)	6
	I (Héb. et rest.)	3
	K (Act. fin./ass.)	7
	O (Adm. publ.)	12
selon le niveau de revenus (quintile)	1 (revenus les plus faibles)	16
	2	11
	3	8
	4	9
	5 (revenus les plus élevés)	8

Source : STATEC (EFT 2010)

Quant à la durée de l'arrêt de travail, on constate (voir graphique 42) que la majorité des personnes opte pour un arrêt de travail de durée limitée à un an ou moins: un tiers des personnes ayant arrêté leur travail pour s'occuper de leur enfant le plus jeune déclarent l'avoir fait pour une période de 3 mois au maximum, un autre tiers pour une période entre 3 mois et 1 an.

Graphique 42: Répartition de la durée de l'arrêt de travail pour s'occuper de l'enfant le plus jeune du ménage (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

d) Travail à temps complet, à temps partiel ou pas de travail: incidence et raisons liées à la situation familiale

Si l'on analyse la répartition des adultes de 20 à 49 ans selon leur occupation (voir tableau 32), on constate que si 84% des hommes travaillent à temps plein, ce n'est le cas que de 45.8% des femmes de cette catégorie d'âge, alors que 23.7% travaillent à mi-temps et 30.5% n'ont pas d'occupation rémunérée.

Si on compare maintenant la situation des personnes avec enfants avec celle des personnes sans enfants, on peut voir que chez les premiers, la part de personnes travaillant à plein temps est plus faible (61%, contre 68% chez les personnes sans enfants). De même, la part des personnes sans travail se réduit de 25 à 20%. Par contre, la part des travailleurs à temps partiel est plus élevée (18.7% contre 7.5%). On peut donc dire que parmi les personnes ayant des enfants, il y a moins de personnes qui travaillent à plein temps et moins de personnes qui sont sans travail, mais plus de personnes travaillant à temps partiel que parmi celles qui n'ont pas d'enfants.

Le nombre d'enfants dans le ménage est aussi un facteur important: plus il y a d'enfants, plus la part de personnes ne travaillant pas augmente et celle des personnes travaillant à temps plein diminue.

En regardant de plus près les chiffres pour les deux sexes, force est de constater que la situation est très différente pour les hommes et pour les femmes. Pour les femmes, la part qui ne travaille pas reste sensiblement la même, qu'il y ait des enfants ou non.

Par contre, la part des femmes travaillant à temps complet se réduit de plus de 20% alors que celle des femmes travaillant à temps partiel augmente d'autant s'il y a des enfants dans le ménage. Chez les hommes, l'arrivée d'enfants dans le ménage ne fait augmenter la part des temps partiels que d'un point de pourcentage. Néanmoins, la part des hommes ne travaillant pas se réduit de plus de 12% en faveur du travail à temps plein.

Il résulte de ce qui précède que, dans la classe d'âge des 20 à 49 ans, les personnes travaillant à temps partiel sont pratiquement exclusivement des femmes (92%).

Tableau 32: Répartition des adultes de 20 à 49 ans selon leur occupation à plein-temps, à temps partiel ou sans occupation, en fonction du sexe et de leur situation familiale (en %)

(personnes 20-49 ans)		Plein temps	Temps partiel	Pas de travail
Population totale	Total	64.8	12.8	22.4
	Hommes	83.6	2.1	14.3
	Femmes	45.8	23.7	30.5
Personne sans enfant(s) <15 ans	Total	67.8	7.5	24.7
	Hommes	77.7	2.5	19.8
	Femmes	56.5	13.3	30.3
Personne avec enfant(s) <15 ans	Total	60.9	18.7	20.3
	Hommes	90.8	1.5	7.7
	Femmes	35.0	33.7	31.3
Selon le nombre d'enfants (< 15 ans) dans le ménage	1	64.9	17.1	17.9
	2	60.2	21.4	18.5
	3	57.2	17.0	25.8
	4 ou plus	45.8	22.6	31.6

Source : STATEC (EFT 2010)

Quelle est alors la principale raison invoquée pour travailler à temps partiel ?

Les résultats de l'enquête montrent (voir tableau 33) que la garde d'enfants (39%) et les autres raisons personnelles et familiales (31%) sont déterminantes dans le choix de travailler à mi-temps. Les autres raisons (difficulté à trouver un emploi, études, incapacité ou maladie, ...) n'interviennent que pour 30% des cas.

Ces résultats sont encore plus parlants lorsque l'on ne prend en considération que les personnes qui ont des enfants en-dessous de 15 ans: 52% déclarent que la garde d'enfants est la principale raison pour laquelle ils travaillent à temps partiel, et 29% invoquent d'autres raisons personnelles ou familiales.

Tableau 33: principale raison pour travailler à temps partiel (en %)

(personnes 20-49 ans travaillant à temps partiel)		Garde d'enfants (ou de personnes adultes dépendantes)	Autres raisons personnelles ou familiales	Autres raisons (non liées à la famille)
Population totale	Total	39	31	30
	Hommes	11	16	72
	Femmes	42	32	26
Personne n'ayant pas d'enfant(s) <15 ans	Total	11	33	56
	Hommes	0	13	87
	Femmes	13	38	49
Personne avec enfant(s) <15 ans	Total	52	29	19
	Hommes	36	23	42
	Femmes	52	30	18
Selon le nombre d'enfants < 15 ans dans le ménage	1	47	35	19
	2	56	26	18
	3	59	28	13
	4 ou plus	40	11	50

Source : STATEC (EFT 2010)

La situation est sensiblement différente dans la partie de la population (de 20 à 49 ans) qui n'a pas de travail du tout. Celle-ci se compose pour 68% de femmes et pour 32% d'hommes.

Se pose ici la question si ces personnes sont à la recherche d'un travail ou si elles ont choisi de ne pas travailler et ne cherchent donc pas de travail.

En moyenne (voir tableau 34), 4 personnes sans travail sur 5 déclarent ne pas en chercher. Cette proportion est supérieure pour les femmes par rapport aux hommes.

Tableau 34: Part des personnes qui ne travaillent pas et qui sont à la recherche d'un travail ou non (en %)

(personnes 20-49 ans ne travaillant pas)	Total	Hommes	Femmes
Ne cherche pas de travail	80	72	84
Cherche (ou a déjà trouvé)	20	28	16

Source : STATEC (EFT 2010)

Parmi les personnes qui n'ont pas de travail et n'en cherchent pas: quelle est la raison principale pour ne pas en chercher ?

Contrairement aux personnes qui travaillent à temps partiel, les principales raisons invoquées ici ne sont pas liées à la famille (pour 64%), si l'on considère la population en général (voir tableau 35).

Parmi les personnes ayant des enfants en-dessous de 15 ans toutefois, les raisons pour choisir de ne pas travailler sont primordialement liées à la garde d'enfants et à la famille pour les femmes (75%), mais non pour les hommes (18% seulement).

Tableau 35: Principale raison pour ne pas chercher du travail (en%)

(personnes 20-49 ans ne travaillant pas et ne cherchant pas de travail)		Garde d'enfant(s) (ou de personne(s) adulte(s) dépendante(s))	Autres raisons personnelles ou familiales	Autres raisons (non liées à la famille)
Population totale	Total	20	16	64
	Hommes	1	4	94
	Femmes	28	20	52
Personne n'ayant pas d'enfant(s) <15 ans	Total	1	10	88
	Hommes	1	2	98
	Femmes	1	17	82
Personne avec enfant(s) <15 ans	Total	44	22	34
	Hommes	3	15	82
	Femmes	51	24	25

Source : STATEC (EFT 2010)

On peut donc conclure que pour les personnes ayant des enfants en-dessous de 15 ans, la tâche importante de la garde d'enfants et des autres obligations familiales est une raison prépondérante, surtout pour les femmes, de ne travailler qu'à temps partiel ou de ne pas travailler.

En effet, 98% des personnes ne travaillant qu'à temps partiel ou pas du tout pour cause de garde d'enfants sont des femmes.

Les structures d'accueil pour enfants pouvant diminuer le poids de cette tâche pour les familles, on est en droit de se demander si le choix de travailler à mi-temps ou de ne pas travailler est influencé par la non-disponibilité ou l'impossibilité de payer des structures d'accueil pour les enfants vivant dans le ménage.

Selon les déclarations des personnes concernées (voir tableau 36), pour 79% d'entre eux, la non-disponibilité ou l'impossibilité de payer des structures d'accueil pour leurs enfants n'ont pas joué de rôle dans leur choix de ne travailler qu'à mi-temps ou pas du tout. Pour ces 79% des personnes concernées, cette décision semble donc résulter du choix de garder elles-mêmes leurs enfants plutôt que d'une contrainte imposée par la non-disponibilité ou le caractère trop

onéreux des structures d'accueil externes. Seulement 21% ont répondu que des problèmes liés aux services de garde ont effectivement influencé leur disponibilité pour le travail.

Ce n'est que chez les jeunes parents (20-29 ans) que ce genre de problèmes est invoqué plus fréquemment comme raison de leur choix (29%).

Tableau 36: Proportion des personnes pour lesquelles la décision de ne travailler qu'à temps partiel ou pas du tout a été influencée par des problèmes liés au service de garde pour enfants (en %)

Personnes (15-64 ans) ayant un enfant <15 ans ayant choisi de ne travailler qu'à temps partiel ou pas du tout à cause de la garde de leurs enfants		OUI (%)	NON (%)
Total		21	79
Selon l'âge	20-29	29	71
	30-39	21	79
	40-49	21	79
	50-59	11	89

Source : STATEC (EFT 2010)

En second lieu, on a demandé à toutes les personnes ayant affirmé que des problèmes liés aux structures d'accueil ont eu un impact sur leur décision de ne pas travailler ou de ne travailler qu'à temps partiel, de préciser davantage la nature de ce problème (voir tableau 37).

La principale raison invoquée par celles-ci a été qu'aucun service de garde n'était disponible (32%), et en deuxième lieu, que le service de garde était trop onéreux (22%). Parmi les plus jeunes parents, le coût trop élevé du service de garde est toutefois la principale raison invoquée (47%).

En-dehors de la garde d'enfants, un certain nombre de ménages sont confrontés à la garde de personnes dépendantes âgées de 15 ans ou plus (handicapés, malades chroniques, personnes âgées, ...). Comme il a déjà été exposé plus haut, environ 5% des personnes entre 15 et 64 ans seraient concernées par une telle charge.

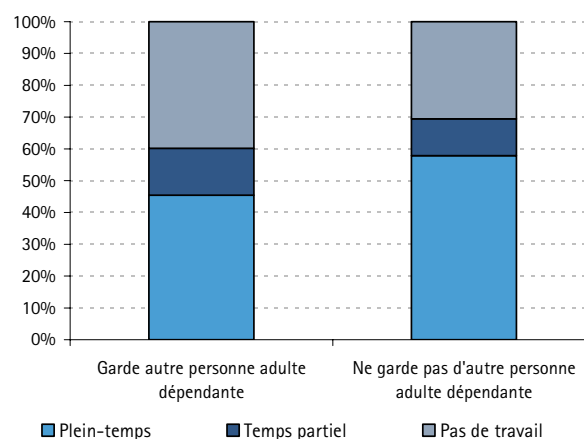
Tableau 37: Principale raison invoquée par les personnes pour lesquelles des problèmes liés aux structures de garde d'enfants ont eu un impact sur leur disponibilité au travail (en %)

Personnes (15-64 ans) ayant un enfant <15 ans pour lesquels les structures d'accueil ont eu un impact sur leur décision de travail		Aucun service de garde n'est disponible (%)	Le service de garde est trop onéreux (%)	Le service de garde est de qualité insuffisante (%)	Autres raisons liées à la carence de service (%)
Total		32	22	7	39
Selon l'âge	20-29	24	47	5	24
	30-39	32	21	15	35
	40-49	34	15	11	40
	50-59	22	35	0	43

Source : STATEC (EFT 2010)

Est-ce que le fait de devoir s'occuper d'une personne dépendante a une incidence sur le mode de travail ? Les résultats de l'enquête (voir graphique 43) indiquent clairement que oui: alors que 58% des personnes sans une telle charge travaillent à plein-temps, cette proportion tombe à seulement 45% parmi la population qui déclare s'occuper d'une personne dépendante. Par contre, 40% de ces derniers ne travaillent pas et 15% travaillent à temps partiel, alors que parmi les gens sans une telle charge, 31% ne travaillent pas et 12% travaillent à temps partiel.

Graphique 43: Mode de travail en fonction du fait d'avoir des personnes dépendantes à charge ou non (en %)



Source : STATEC (EFT 2010)

Pour les personnes qui ne travaillent pas ou à temps partiel, est-ce que la non-disponibilité ou l'impossibilité de payer des centres d'assistance pour les personnes adultes dépendantes qu'ils gardent a influencé leur disponibilité au travail ?

Seulement 7% des femmes concernées et 0% des hommes concernés déclarent (voir tableau 38) que des problèmes liés aux des structures d'accueil pour personnes dépendantes ont eu un impact sur leur décision. Ce sont surtout les personnes âgées entre 40 et 49 ans qui semblent éprouver une telle difficulté (15%).

Tableau 38: Proportion des personnes pour lesquelles la décision de ne travailler qu'à temps partiel ou pas du tout a été influencée par des problèmes liés au service d'assistance pour personnes dépendantes (en %)

Personnes (15-64 ans) gardant une autre personne adulte dépendante		OUI (%)	NON (%)
Total		4	96
Selon le sexe	Hommes	0	100
	Femmes	7	93
Selon l'âge	20-29	0	100
	30-39	3	97
	40-49	15	85
	50-59	5	95

Source : STATEC (EFT 2010)

Toutefois, le caractère trop onéreux ne semble guère être le principal problème (5% seulement de ceux qui ont répondu par oui). 14% des personnes ayant répondu par oui déclarent qu'aucun service de garde n'a été disponible, alors que la plupart évoquent des raisons très diverses liées à la carence de services d'accueil appropriés (p.ex. qualité insuffisante, manque de place, non-disponibilité aux heures de travail nécessaires, ...)

5.5 Flexibilité des heures de travail pour raisons familiales

Une manière de favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle des salariés est de leur accorder une certaine flexibilité au niveau des horaires de travail. L'enquête sur les forces de travail a tenté de dresser un état des lieux dans ce domaine.

De manière générale, 76% des salariés âgés entre 15 et 64 ans affirment ne bénéficier d'aucune forme de flexibilité décidée par eux (voir tableau 39). Parmi les 24% restant, 9% bénéficient d'un horaire mobile, 9% doivent prestre un nombre fixe d'heures par jour mais disposent d'une certaine flexibilité dans la journée, et 5% des salariés déterminent leur propre horaire de travail. Les hommes disposent d'une flexibilité légèrement plus grande que les femmes (25% contre 22%).

Tableau 39: Flexibilité de l'horaire de travail de manière générale (en%)

			Flexibilité décidée par le salarié			
(salariés âgés de 15 à 64 ans)		Heures fixes ou flexibilité décidée par l'employeur (1)	Total	Horaire flexible / capitalisation du temps de travail (2)	Nombre fixe d'heures/ la journée Le salarié détermine ses propres horaires (3)	Autre forme de flexibilité décidée par le salarié (4)
Moyenne générale		76	24	9	9	5
Selon le sexe	Hommes	75	25	10	9	6
	Femmes	78	22	8	10	4
Selon la taille de l'entreprise (nombre de salariés)	1-10	71	29	9	11	8
	11-19	76	24	9	8	6
	20-49	79	21	8	8	4
	50 et +	75	25	10	9	4
Selon le secteur d'activité (secteurs choisis)	A (Agriculture)	66	34	0	28	7
	Industrie (C-F)	84	16	6	5	4
	Services (G-S)	76	24	9	9	5
	K (Act. fin./ass.)	64	36	15	14	6

Source : STATEC (EFT 2010)

Les petites entreprises (1 à 10 salariés) semblent plus favorables à la flexibilité (29%) que les entreprises plus grandes. Des systèmes d'horaires

flexibles sont particulièrement fréquents dans le secteur agricole (34%) et les services (24%), et parmi ces derniers, surtout dans le secteur financier (36%) et le secteur immobilier (41%), alors qu'ils sont moins développés dans l'industrie (16%).

Si on s'intéresse maintenant plus particulièrement au problème de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, on constate tout de même que parmi les salariés qui ne disposent pas d'un horaire flexible (2) ou libre (4), 65% des salariés déclarent pouvoir généralement modifier les heures de début et/ou de fin de journée pour des raisons familiales (voir tableau 40).

Ce taux est légèrement inférieur à celui relevé lors de l'enquête sur les forces de travail de 2005.

Tableau 40: Possibilité de modifier les heures de début et/ou de fin de la journée de travail pour des raisons familiales (par tranche minimale d'une heure) (en %)

(salariés âgés de 15 à 64 ans ; en-dehors des salariés ayant répondu par (2) ou (4) pour la flexibilité générale (voir tableau précédent))	2010	2005
Généralement possible	65	69
Rarement possible	11	7
Impossible	24	24

Source : STATEC (EFT 2010 et 2005)

Si l'on prend en considération le fait que 14% de personnes bénéficient d'un horaire flexible ou libre, et que pour 2/3 des personnes restantes, il est généralement possible de modifier les horaires pour des raisons familiales, il reste 21%, soit près d'un salarié sur cinq, qui ne sont pas en mesure de modifier leur horaire de travail d'une journée afin de pouvoir s'occuper de leur famille.

Une autre question, posée à tous les salariés âgés de 15 à 64 ans, était de savoir s'il leur était possible d'organiser leur temps de travail de manière à pouvoir prendre des journées entières de congé pour des raisons familiales, sans devoir utiliser leurs congés payés.

En 2010, plus de la moitié (51%) des salariés affirment disposer de ce type de flexibilité. Ce chiffre est en nette hausse par rapport à celui de 2005 (35%) (voir tableau 41).

Tableau 41: Possibilité d'organiser le temps de travail afin de prendre des journées entières de congé pour des raisons familiales (sans utiliser les congés payés) (en %)

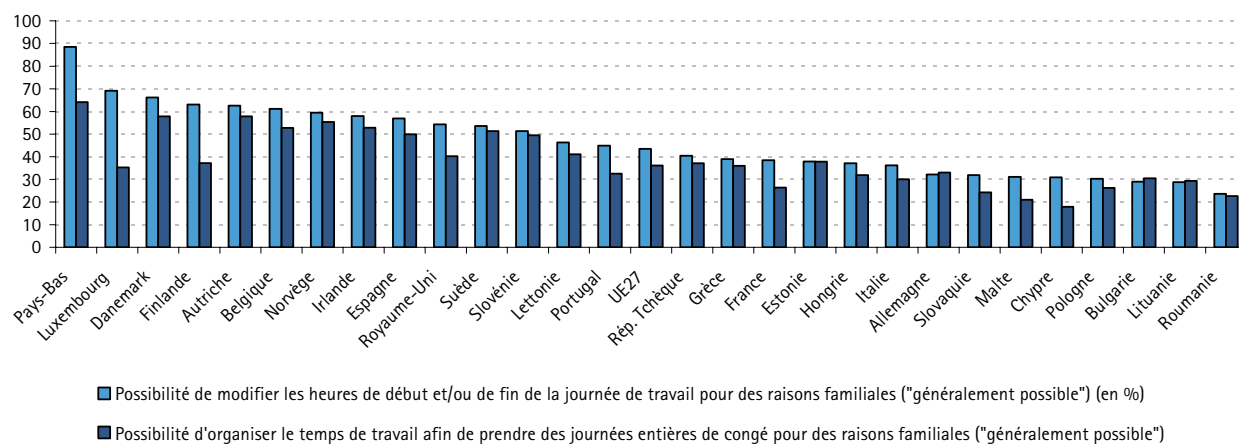
(salariés âgés de 15 à 64 ans)	2010	2005
Généralement possible	51	35
Rarement possible	13	9
Impossible	36	56

Source : STATEC (EFT 2010 et 2005)

Si l'on compare la flexibilité des heures de travail pour raisons familiales au Grand-Duché avec celle des autres pays européens (voir graphique 44), on constate qu'avec 69%(chiffres de 2005), le Grand-Duché se situe en tête de peloton si l'on considère la possibilité de modifier les heures de début et de fin de journée de travail, derrière les Pays-Bas (89%), la moyenne européenne se situant à 43% seulement.

Toutefois, s'il s'agit de pouvoir organiser son temps de travail pour prendre des journées entières de congé pour raisons familiales, la situation du Luxembourg en 2005 était comparable à la moyenne européenne (36%), mais – comme il a déjà été indiqué plus haut – elle semble s'être améliorée depuis lors.

Graphique 44: Flexibilité du temps de travail pour raisons familiales, 2005



Source : STATEC, EUROSTAT (EFT 2005)

Annexes:

Classification internationale type des professions CITP (ISCO)

0	Forces armées
1	Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres
2	Professions intellectuelles et scientifiques
3	Professions intermédiaires
4	Employés de type administratif
5	Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche
7	Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal
8	Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
9	Ouvriers et employés non qualifiés

Classification Internationale Type de l'Education CITE (ISCED)

0	Niveau plus bas que l'enseignement primaire
1	Enseignement primaire
2	Enseignement secondaire 1 ^{er} cycle
3	Enseignement secondaire 2 ^e cycle
4	Enseignement post-secondaire non tertiaire
5	Enseignement tertiaire 1 ^{er} niveau
6	Enseignement tertiaire 2 ^e niveau

Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE)

A	Agriculture, sylviculture, pêche
B	Industries extractives
C	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
H	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
O	Administration publique
P	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
T	Activités des ménages (en tant qu'employeurs, ...)
U	Activités extraterritoriales
B-F	Industrie
G-S	Services
B-S	Industrie et services

6. Le taux de syndicalisation au Luxembourg

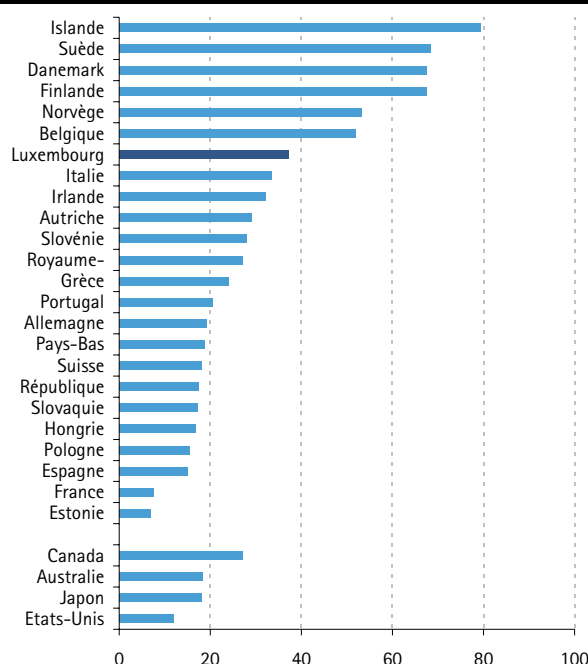
Le présent chapitre se propose d'analyser le taux de syndicalisation au Luxembourg. Le taux de syndicalisation, ou la densité syndicale, peut être considéré comme indicateur de représentativité des syndicats. Il s'agit de la fraction des travailleurs salariés qui sont affiliés auprès d'une organisation syndicale.

6.1 La syndicalisation et le taux de couverture au Luxembourg et en Europe

Le graphique 1 donne un aperçu des taux de syndicalisation observés en Europe et au-delà. Ces chiffres proviennent d'une base de données compilée par l'OCDE¹². D'après le graphique 1, les taux de syndicalisation varient de manière considérable, entre 7% en Estonie et 79% en Islande. Les taux les plus élevés ont observés dans les pays scandinaves et en Belgique, où plus de la moitié des salariés sont affiliés auprès d'un syndicat. Vient ensuite le Luxembourg avec un taux de syndicalisation de 37% en 2008. L'Allemagne environ un travailleur sur cinq. En France, la syndicalisation est très faible. D'après l'OCDE, seulement 8% des salariés français sont membre d'une organisation syndicale.

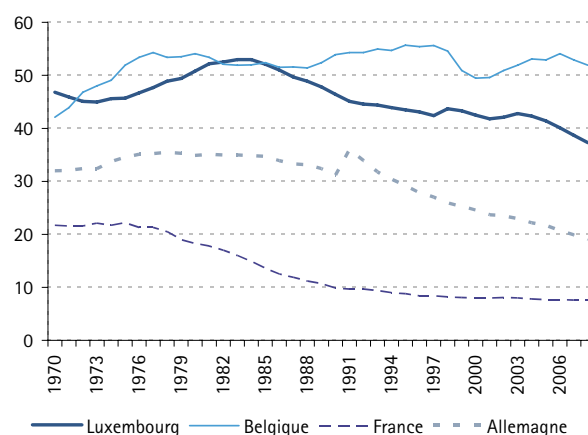
Le graphique 2 permet de voir comment la popularité des syndicats a évolué au fil du temps. En s'appuyant sur les données par l'OCDE, ce graphique montre l'évolution des taux de syndicalisation au Luxembourg, et dans ses pays limitrophes. Au Luxembourg le taux de syndicalisation est progressivement passé d'environ 46% en 1970 à 53% en 1984. A partir de 1985, le taux de syndicalisation entame une baisse et passe à 37% en 2008. En Allemagne, après une évolution relativement stable entre 30 et 35%, le taux de syndicalisation a connu une hausse soudaine lors de la réunification. Ensuite, il a commencé à chuter de 36% en 1991 à 19% en 2008. En France, le taux de syndicalisation a été d'environ 20% dans les années 1970. Il commence ensuite à baisser, et passe en 1990 en-dessous de la barre des 10%. En 2008, le taux a été de 8%. Contrairement aux trois pays vus jusqu'ici la Belgique n'a pas connu de baisse systématique. Le taux de syndicalisation augmente dans les années 1970 pour dépasser les 50%. Ensuite, il fluctue autour de 50%

Graphique 1: Taux de syndicalisation en 2008



Source: OCDE

Graphique 2: Evolution des taux de syndicalisation au Luxembourg et dans ses pays limitrophes



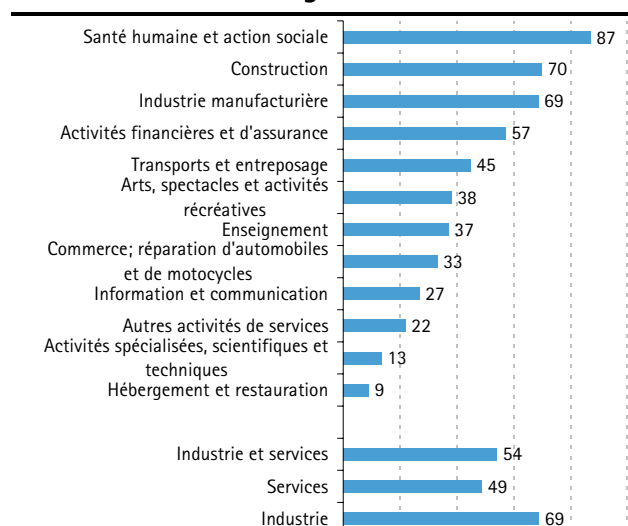
Source: OCDE

Le taux de syndicalisation est donc un indicateur intéressant pour caractériser les relations sociales et les négociations collectives dans un pays. Or, cet indicateur ne donne qu'une image partielle de la réalité. Un autre indicateur mobilisé dans ce contexte est le taux de couverture des négociations collectives. Cet indicateur mesure la proportion des travailleurs salariés couverts par une convention collective, qu'ils soient syndiqués ou non. En effet, dans beaucoup de pays, y compris le Luxembourg, les conventions collectives sont négociées entre syndicats et patronat, mais s'appliquent à tous les salariés d'une entreprise, d'une branche ou d'une profession.

¹² <http://stats.oecd.org/Index.aspx>

Le graphique 3 s'intéresse de plus près au taux de couverture au Luxembourg. Les résultats de ce graphique sont issus de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre (CMO) de 2008. D'après cette enquête, le taux de couverture a été de 54% en 2008. Les résultats rendent également compte d'une certaine variation entre les différentes branches d'activité. Dans la branche « santé et action sociale », 87% des travailleurs sont couverts par une convention collective. Dans la construction et dans l'industrie manufacturière, environ 70% des travailleurs bénéficient des dispositions d'une convention collective. De l'autre côté de l'échelle, on retrouve le secteur de l'HORECA, où le taux de couverture ne dépasse même pas les 10%. De manière générale, le taux de couverture est plus élevé dans les activités industrielles (69%) que dans les services (49%).

Graphique 3: Taux de couverture des conventions collectives – Luxembourg 2008

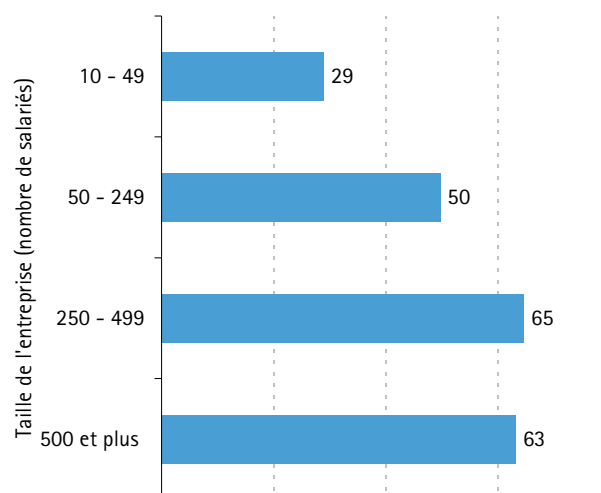


Source: STATEC – Enquête CMO 2008

En lisant et en interprétant ces résultats, il convient de faire attention à l'élément suivant. L'enquête CMO n'a pas couvert l'administration publique. Elle n'a pas non plus couvert les entreprises comptant moins de 10 salariés. L'omission de l'administration publique implique que le taux de couverture de 54% est probablement sous-estimé. En effet, dans l'administration publique tous les ouvriers sont couverts par une convention collective. Les fonctionnaires et employés sont couverts par des dispositions légales et réglementaires qui peuvent être assimilées à une convention collective. De ce fait on peut dire que le taux de couverture y est de 100%. Le fait de ne pas considérer les petites entreprises induit une surestimation du taux de couverture. En effet, comme l'indique le graphique 4, le taux de couverture dépend fortement de la taille des entreprises. Ainsi,

dans les entreprises comptant de 10 à 49 salariés, ce taux n'est que de 29%, tandis qu'il dépasse nettement les 60% pour les entreprises comptant 250 salariés ou plus.

Graphique 4: Taux de couverture des conventions collectives selon la taille des entreprises – Luxembourg 2008

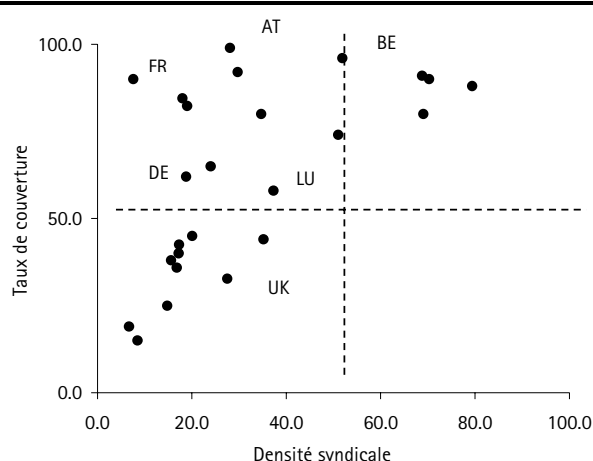


Source: STATEC – Enquête CMO 2008

Il est également intéressant de savoir comment le Luxembourg se situe par rapport aux autres pays européens. Cette comparaison peut être réalisée grâce à la base de données « ICTWSS »¹³ compilée par elle Visser de l'université d'Amsterdam. Cette base de données est notamment exploitée par l'OCDE afin de calculer la densité syndicale.

Le graphique 5 présente les taux de couverture observés dans les différents pays et les compare aux densités syndicales. Les données concernent les années 2007 à 2010, selon la disponibilité des deux variables pour chaque pays. L'axe vertical représente le taux de couverture et l'axe horizontal la densité syndicale. Tout comme les densités syndicales, les taux de couverture sont fortement hétérogènes à travers l'Europe. Ils varient de 15% en Lituanie à 99% en Autriche.

¹³ Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts: <http://www.uva-aia.net/208>.

Graphique 5: Taux de couverture des négociations collectives et densité syndicales: 2007 – 2010

Source: ICTWSS Database

Il ressort du graphique 5, qu'il n'y a pas de relation linéaire entre le taux de couverture et la densité syndicale. Il est vrai que les pays scandinaves et la Belgique, qui affichent les densités les plus élevées, affichent également des taux de couverture particulièrement élevés. Or, en Autriche, la densité syndicale est inférieure à 30%, mais la couverture des conventions collectives est quasiment intégrale. La situation française est encore plus frappante. Seulement 8 % des salariés sont syndiqués, mais 90% des salariés sont couverts par une convention collective.

Le tableau 1 propose une vue synthétique du graphique 5. Il partage les pays en trois groupes, en fonction de la densité syndicale et du taux de couverture. Un premier groupe contient les pays où la densité et le taux de couverture dépassent les 50%. Il s'agit là des pays scandinaves et de la Belgique. Un autre groupe contient les pays où le taux de couverture et la densité sont inférieurs à 50%. Il s'agit essentiellement de pays d'Europe centrale, ainsi que du Portugal et du Royaume-Uni. Le dernier groupe est le plus hétérogène. Il s'agit des pays, comme le Luxembourg, où la densité syndicale est inférieure à 50%, mais où une majorité de salariés sont couverts par des conventions collectives.

Tableau 1: Taux de couverture et densité syndicale

Densité > 50 %, Couverture > 50%	BE, DK, FI, IS, NO, SE
Densité <= 50 %, Couverture > 50%	AT, DE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, SI
Densité <= 50 %, Couverture <= 50%	CZ, EE, HU, IE, LT, LV, PL, PT, SK, UK

Source: ICTWSS

6.2 Analyse statistique du taux de syndicalisation au Luxembourg

Au Luxembourg, il y a une source alternative qui permet d'estimer la densité syndicale, à savoir l'enquête sur les forces de travail (EFT). Il s'agit d'une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de ménages résidant au Luxembourg. D'après l'enquête sur les forces de travail de 2010, 41% des travailleurs salariés résidant et travaillant au Luxembourg ont été affiliés auprès d'une organisation syndicale. Ce taux est légèrement différent du taux de 37% que l'OCDE a établi pour 2008. Il y a plusieurs pistes susceptibles d'expliquer cette divergence (voir graphique 1):

- L'OCDE se base sur des données d'affiliation fournies par les syndicats. Ces données sont redressées ensuite pour retirer les travailleurs pensionnés. L'EFT se base sur les déclarations des travailleurs interrogés.
- L'OCDE inclut les travailleurs frontaliers, tandis que l'EFT ne les inclut pas.
- L'année de référence est différente: 2008 pour l'OCDE et 2010 pour l'EFT.

Grâce aux données disponibles dans l'EFT, il est possible de lier le taux de syndicalisation aux caractéristiques des travailleurs et de leurs emplois. De ce fait, les deux sources présentent une complémentarité intéressante. Les données de l'OCDE permettent de réaliser des comparaisons internationales et de suivre l'évolution de la syndicalisation au fil du temps. Les données de l'EFT permettent de voir qui se cache derrière ces taux agrégés. La suite de ce chapitre essaie donc d'établir un profil des travailleurs syndiqués.

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus peuvent être regroupées en quatre catégories:

- Profil du travailleur: sexe, âge, nationalité, état civil
- Statut du travailleur: profession, niveau d'éducation, salaire
- Caractéristiques de l'emploi: ancienneté, conditions de travail, type de contrat
- Caractéristiques de l'employeur: branche d'activité

Les syndicats sont bien représentés parmi les luxembourgeois

Le tableau 2 et le graphique 6 affichent les taux de syndicalisation en fonction du profil des travailleurs. D'après le tableau 2, les hommes sont plus enclins à s'affilier auprès d'un syndicat que les femmes. En effet, en 2010, 44% des salariés masculins ont été membres auprès d'une organisation syndicale, contre 38% des salariés féminins.

Tableau 2: Taux de syndicalisation en fonction du profil des travailleurs

<i>Sexe</i>	
Hommes	44
Femmes	38
<i>Pays de naissance</i>	
Luxembourg	53
Allemagne	24
Belgique	27
France	19
Portugal	35
Autre	30
<i>Etat civil</i>	
Célibataire	35
Marié	44
Divorcé, séparé, veuf	45

Source: STATEC - EFT

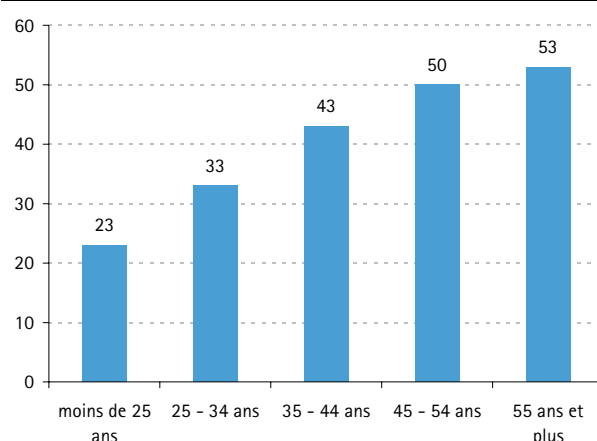
Les salariés allochtones semblent plus réticents que les salariés autochtones pour s'affilier auprès d'une organisation syndicale. Parmi les salariés nés au Luxembourg, 53% sont membres dans un syndicat. Chez les salariés nés au Portugal, le taux de syndicalisation n'est que de 35%. Viennent ensuite les salariés nés en Belgique (28%), ceux nés en Allemagne (23%) et ceux nés en France (19%). Pour tous les autres salariés le taux de syndicalisation a été de 30% en 2010.

L'état civil des travailleurs a également un impact sur le taux de syndicalisation. Avec 35%, les célibataires affichent un taux inférieur à celui des travailleurs mariés (44%) et ceux qui ont été mariés (45%).

Les syndicats, une affaire des travailleurs plus âgés?

Le graphique 6 présente les taux de syndicalisation en fonction de l'âge des travailleurs. Parmi les salariés âgés de moins de 25 ans, moins d'une personne sur quatre (23%) est affiliée auprès d'un syndicat. Le taux de syndicalisation augmente avec l'âge des travailleurs. Parmi les salariés âgés de 25 à 34 ans, environ une personne sur trois (33%) est membre dans une organisation syndicale. Dans la classe de 35 à 44 ans, le taux passe à 42%, et atteint 50% et 53% parmi les salariés âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans et plus. Il peut s'agir là d'un effet d'âge proprement dit ou d'un effet de génération. En effet, il est possible que les travailleurs âgés d'aujourd'hui soient issus d'une génération pour laquelle la participation aux mouvements syndicaux est plus importante que pour des générations plus récentes.

Graphique 6: Taux de syndicalisation en fonction de l'âge des travailleurs



Source: STATEC - EFT

La popularité des syndicats auprès des classes moyennes

Le statut social des travailleurs a également un impact sur le taux de syndicalisation. Ici le statut est cerné par trois variables différentes: la profession, le niveau d'éducation et le salaire du travailleur.

Le tableau 3 s'intéresse aux professions. Parmi les cadres, le taux de syndicalisation est particulièrement bas, à savoir 16%. Pour les autres groupes, les taux varient entre 37% et 52%. Les taux de syndicalisation les plus importants sont enregistrés auprès des artisans et des conducteurs.

Tableau 3: Taux de syndicalisation dans les différents groupes professionnels

Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise	16
Professions intellectuelles et scientifiques	38
Professions intermédiaires	46
Employés de type administratif	45
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	37
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	50
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	52
Ouvriers et employés non qualifiés	35

Source: STATEC – EFT

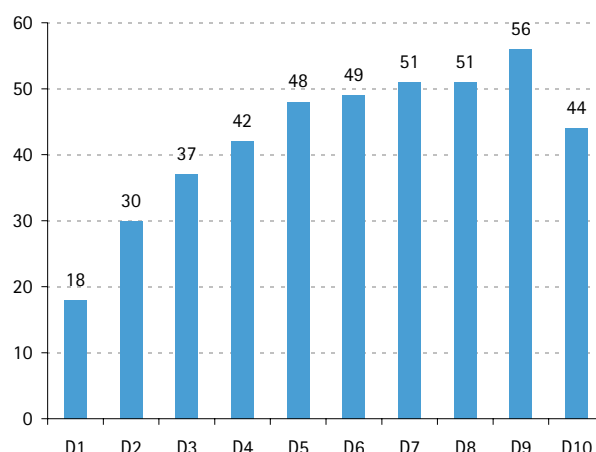
Le tableau 4 présente le taux de syndicalisation en fonction du plus haut degré de l'enseignement que les travailleurs ont atteint. Parmi les travailleurs qui ont atteint au maximum le niveau inférieur de l'enseignement secondaire, le taux de syndicalisation est de 41%. Vient ensuite le groupe des travailleurs qui ont décroché au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Dans ce groupe, le taux de syndicalisation est de 48%. En dernier lieu, chez les diplômés de l'enseignement tertiaire, le taux de syndicalisation est de 35%.

Tableau 4: Taux de syndicalisation et niveau d'éducation

Secondaire inférieur	41
Secondaire supérieur	48
Tertiaire	35

Source: STATEC – EFT

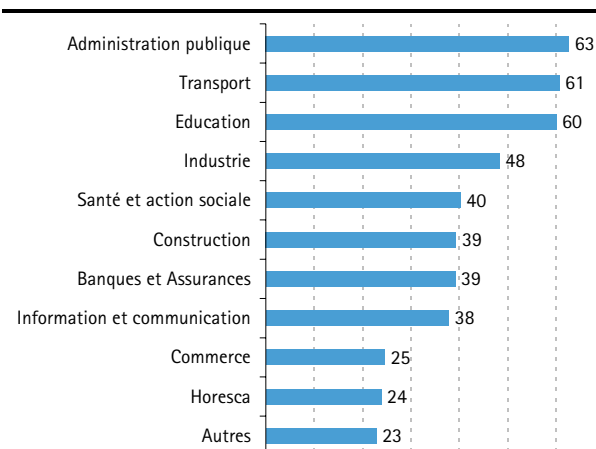
Le graphique 7 affiche le taux de syndicalisation en fonction du salaire mensuel net des travailleurs. Pour cela, les salaires individuels sont distribués en déciles. Le premier décile (D1) comprend les 10% des travailleurs avec les salaires les plus bas. Le deuxième décile (D2) comprend les 10% suivants, et ainsi de suite. Il ressort du graphique 7 que, globalement, le taux de syndicalisation augmente avec le salaire des travailleurs. Dans le premier décile, le taux de syndicalisation n'est que de 18%. Ce taux augmente progressivement, pour avoisiner voire dépasser les 50% entre le 5e et le 9e décile. Dans le 10e décile le taux diminue en passant à 44%.

Graphique 7: Taux de syndicalisation en fonction du niveau du salaire des travailleurs

Source: STATEC – EFT

Les syndicats ont particulièrement la cote dans la fonction publique, dans le secteur transport et dans l'éducation

Le graphique 8 permet d'analyser les taux de syndicalisation dans les différentes branches d'activité. Dans l'administration publique, le transport et l'éducation, plus de 60% des travailleurs sont affiliés auprès d'une organisation syndicale. Vient ensuite l'industrie, avec 48%. Dans les secteurs de la santé et de l'action sociale, de la construction, des banques et assurances ainsi que le secteur de l'information et de la communication, le taux de syndicalisation est d'environ 40%. En bas de l'échelle se trouvent le commerce et l'Horeca où à peine un travailleur sur quatre est membre dans un syndicat.

Graphique 8: Taux de syndicalisation et branche d'activité

Source: STATEC – EFT

Les travailleurs au statut précaire sont peu syndiqués

D'après le tableau 5, les personnes qui travaillent sous le régime d'un contrat à durée déterminée (CDD) sont relativement peu syndiqués. Moins d'une personne sur cinq dans ce groupe est membre d'un syndicat. Chez les travailleurs à temps partiel, le taux de syndicalisation est de 34%. Il se situe donc sensiblement en dessous de la moyenne nationale (41%).

Chez les travailleurs qui ont des horaires « atypiques », les syndicats sont relativement appréciés. En effet, 55% des personnes qui font du travail posté sont syndiqués. Par ailleurs, 51% de ceux qui travaillent régulièrement les dimanches et 53% de ceux qui travaillent régulièrement de nuit sont syndiqués.

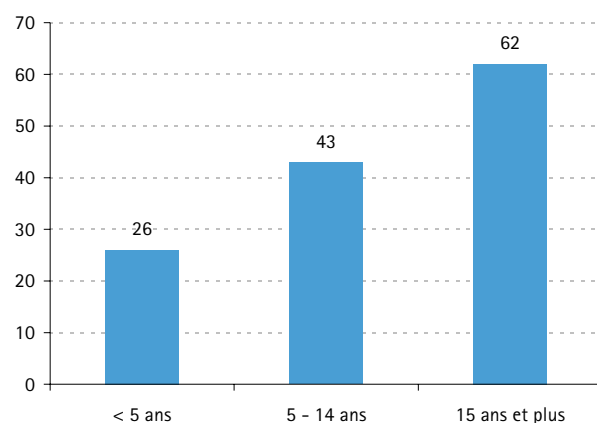
Tableau 5: Taux de syndicalisation et conditions de travail

Contrat à durée déterminée	19
Travail à temps partiel	34
Travail posté	55
Travail du dimanche	51
Travail de nuit	53

Source: STATEC – EFT

Le graphique 9 affiche les taux de syndicalisation en fonction de l'ancienneté de service des travailleurs. Parmi les travailleurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans, 26% sont affiliés auprès d'une organisation syndicale. Ce taux passe à 43% pour les travailleurs avec une ancienneté entre 5 et 14 ans. Enfin, chez les travailleurs qui affichent une ancienneté de service de 15 ans ou plus, 62% sont syndiqués. Ces résultats rappellent ceux obtenus ci-dessus pour l'âge des travailleurs. En effet, l'âge et l'ancienneté de service sont des variables liées assez étroitement. Dès lors, l'interprétation reste la même, et le graphique 9 pourrait également refléter un effet de génération.

Graphique 9: Taux de syndicalisation et ancienneté de service



Source: STATEC – EFT

6.2.1 Modélisation de l'affiliation aux syndicats

Ci-dessus, les variables ont été analysées une par une. Néanmoins il est également intéressant d'analyser l'effet simultané de toutes ces variables sur le fait d'être affilié à un syndicat. Cet exercice est réalisé par l'estimation d'un modèle de régression logistique. Dans ce cadre, la probabilité d'appartenir à un syndicat est modélisée en fonction d'un certain nombre de variables dites explicatives. Un tel exercice permet de fournir des enseignements complémentaires à une simple analyse descriptive. Par ailleurs, l'exercice de modélisation permettra de tester l'influence conjointe des quatre groupes de variables, à savoir le profil et le statut du travailleur, les caractéristiques de l'emploi et celles de l'employeur, sur la probabilité d'être membre d'un syndicat.

Les résultats de la régression logistique ("logit") sont présentés dans les tableaux 6 à 9. Chaque tableau rapporte les effets marginaux relatifs aux différentes variables, ainsi que les p-valeurs et les intervalles de confiance à 95% relatifs à ces effets marginaux. L'effet marginal d'une variable donnée indique la variation de la probabilité d'être syndiqué si cette variable augmente d'une unité, toutes les autres choses étant égales par ailleurs.

Le tableau 6 affiche les variables qui concernent le profil des travailleurs. Il apparaît dans ce tableau qu'il n'y a plus de différence significative entre les hommes et les femmes quant au fait d'être syndicalisé ou pas. Ci-dessus, une différence de 6 points de pourcentage est apparue entre le taux de syndicalisation des hommes (44%) et celui des femmes (38%). Dans le modèle « logit », la différence n'est plus que de 1 point

de pourcentage. Par ailleurs, cette différence n'est pas significative d'un point de vue statistique. Ceci s'explique par le fait que les profils des femmes et de leurs emplois sont différents de ceux des hommes. La prise en compte simultanée de toutes ces variables ayant trait aux caractéristiques des travailleurs et de leurs emplois a donc permis de tenir compte de ces différentiels.

La probabilité d'être syndiqué augmente avec l'âge, ce qui confirme les résultats obtenus ci-dessus. Le modèle de régression confirme également le fait que ce sont les travailleurs nés au Luxembourg qui sont le plus enclins à s'affilier auprès d'une organisation syndicale. De nouveau, dans le modèle, les écarts entre les classes d'âge et surtout entre les pays de naissance des travailleurs se sont quelque peu estompés.

Tableau 6. Impact du profil des travailleurs sur la probabilité d'être syndiqué (modèle « logit »)

	Effet marginal	p-valeur	Intervalle de confiance à 95 %
Femme	0.01	0.37	[-0.02 ; 0.04]
Age			
< 35 ans	Référence		
35 à 54 ans	0.06	0.00	[0.03 ; 0.09]
55 ans et plus	0.08	0.00	[0.03 ; 0.14]
Pays de naissance			
Luxembourg	Référence		
Allemagne, Belgique, France	-0.18	0.00	[-0.22 ; -0.14]
Portugal	-0.09	0.00	[-0.14 ; -0.04]
Autre	-0.10	0.00	[-0.16 ; -0.05]
Marié	0.05	0.00	[0.02 ; 0.07]

Source: STATEC – EFT

Le tableau 7 présente l'impact du statut des travailleurs sur le fait d'être syndiqué. Ce sont les travailleurs manuels qui, toutes choses étant égales par ailleurs, sont les plus enclins à se syndicaliser. Le niveau d'éducation n'a plus aucun impact. L'effet de la variable « diplômé de l'enseignement supérieur » apparaît avec un coefficient négatif, mais ce coefficient n'est, du point de vue statistique, pas significativement différent de zéro.

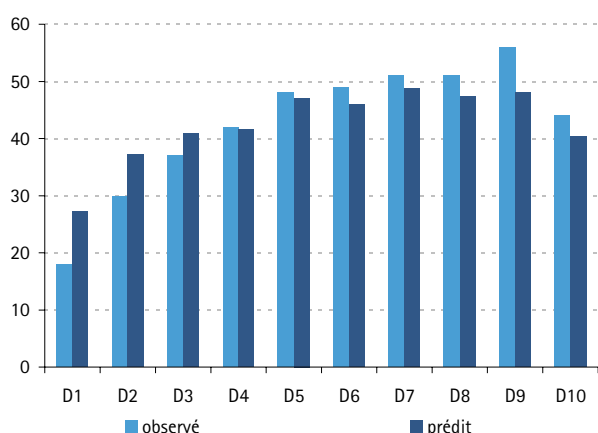
Tableau 7. Impact du statut des travailleurs sur la probabilité d'être syndiqué (modèle « logit »)

	Effet marginal	p-valeur	Intervalle de confiance à 95 %
Catégorie professionnelle			
Directeurs, cadres supérieurs, professions scientifiques	Référence		
Professions intermédiaires, techniciens	0.09	0.00	[0.03 ; 0.16]
Employés administratifs	0.10	0.00	[0.03 ; 0.17]
Travailleurs manuels	0.14	0.00	[0.08 ; 0.20]
Diplômé de l'enseignement supérieur	-0.05	0.13	[-0.11 ; 0.01]
Décile du salaire			
1	Référence		
2	0.10	0.00	[0.04 ; 0.16]
3	0.14	0.00	[0.08 ; 0.20]
4	0.14	0.00	[0.09 ; 0.20]
5	0.20	0.00	[0.13 ; 0.27]
6	0.19	0.00	[0.12 ; 0.25]
7	0.22	0.00	[0.15 ; 0.29]
8	0.20	0.00	[0.12 ; 0.28]
9	0.21	0.00	[0.13 ; 0.28]
10	0.13	0.00	[0.05 ; 0.21]

Source: STATEC – EFT

Le graphique 10 analyse de plus près l'impact du salaire sur le taux de syndicalisation. Plutôt que de fournir des effets marginaux, ce graphique compare les taux de syndicalisation prédits par le modèle aux taux directement observés dans les données, qui ont été présentés ci-dessus. Les taux prédits par le modèle logistique sont moins dispersés que les taux bruts observés dans les données. A titre d'exemple, dans les données brutes, le taux de syndicalisation parmi le premier décile, le taux de syndicalisation est de 18%. Par contre, d'après le modèle probabiliste qui tient simultanément compte de toutes les autres caractéristiques des travailleurs, le taux de syndicalisation est de 27%. Cette divergence signifie que les travailleurs du premier décile ont des caractéristiques qui les rendent moins susceptible à être syndiqués. Une fois que l'effet des ces caractéristiques "défavorables" est corrigé via le modèle probabiliste, le taux de syndicalisation passe à 27%. Le taux de syndicalisation estimé grâce modèle peut donc être interprété comme un taux net des caractéristiques des travailleurs. En effet, les taux bruts varient entre 18% et 56% selon le décile tandis que les taux prédits s'étendent seulement entre 27% et 49%. D'un point de vue qualitatif, les taux bruts et prédits donnent le même résultat, à savoir que les taux de syndicalisation les plus élevés sont constatés parmi les classes moyennes.

Graphique 10: Taux de syndicalisation observés dans les données et prédits par le modèle « logit », en fonction du salaire des travailleurs



Source: STATEC – EFT

Le tableau 8 s'intéresse aux caractéristiques des emplois. En premier lieu, la probabilité d'appartenir à un syndicat augmente avec l'ancienneté du salarié. Ensuite, on constate de nouveau que les travailleurs ayant un contrat à durée déterminée et ceux qui travaillent à temps partiel sont moins enclins pour s'affilier auprès d'un syndicat. Par contre, les travailleurs qui ont des horaires plutôt atypiques (travail posté et travail du dimanche) ont une plus forte propension à la syndicalisation que les autres.

Tableau 8: Impact des caractéristiques des emplois sur la probabilité d'être syndiqué (modèle « logit »)

	Effet marginal	p-valeur	Intervalle de confiance à 95 %	
Ancienneté de service				
moins de 5 ans	Référence			
5 à 14 ans	0.09	0.00	0.06 ;	0.12
15 ans et plus	0.18	0.00	0.14 ;	0.21
CDD	-0.12	0.00	-0.18 ;	-0.06
Temps partiel	-0.06	0.01	-0.10 ;	-0.02
Travail posté	0.09	0.00	0.04 ;	0.13
Travail du dimanche	0.06	0.00	0.03 ;	0.10

Source: STATEC – EFT

Le tableau 9 s'intéresse au lien entre le secteur d'activité et le taux de syndicalisation. Auparavant, en utilisant les données brutes, l'administration publique a affiché le taux de syndicalisation le plus élevé. En tenant compte, des profils des salariés et des caractéristiques de leurs emplois, le secteur de l'éducation arrive en tête du classement, suivi de

l'administration publique et ensuite du secteur du transport.

Tableau 9: Impact des caractéristiques des employeurs sur la probabilité d'être syndiqué (modèle « logit »)

	Effet marginal	p-valeur	Intervalle de confiance à 95 %	
Branche				
Administration publique	Référence			
Industrie	-0.16	0.00	-0.22 ;	-0.10
Construction	-0.19	0.00	-0.25 ;	-0.13
Commerce	-0.30	0.00	-0.35 ;	-0.25
Transport	-0.07	0.20	-0.18 ;	0.04
Horeca	-0.25	0.00	-0.35 ;	-0.16
Information et communication	-0.17	0.00	-0.24 ;	-0.10
Banques et assurances	-0.10	0.00	-0.16 ;	-0.05
Enseignement	0.08	0.00	0.03 ;	0.13
Santé et action sociale	-0.21	0.00	-0.26 ;	-0.15
Autre	-0.27	0.00	-0.32 ;	-0.22

Source: STATEC – EFT

Le modèle de régression mobilisé ci-dessus a permis d'estimer pour chacune des variables retenues l'impact sur le taux de syndicalisation. Or il peut également être pertinent d'analyser conjointement d'un faisceau de variables. En effet, ci-dessus, les variables susceptibles d'expliquer le taux de syndicalisation ont été groupées en quatre catégories:

- Profil du travailleur: sexe, âge, nationalité, état civil
- Statut du travailleur: profession, niveau d'éducation, salaire
- Caractéristiques de l'emploi: ancienneté, conditions de travail, type de contrat
- Caractéristiques de l'employeur: branche d'activité

La question qui émerge alors est de savoir laquelle de ces quatre catégories a l'impact le plus important sur le taux de syndicalisation. En clair, est-ce que la syndicalisation est plutôt influencée par les profils des travailleurs, leurs statuts sociaux, leur conditions de travail ou le profil des employeurs ?

La méthode des « sheaf coefficients » permet de répondre à cette question¹⁴. Cette méthode consiste à regrouper les différentes variables et de considérer les groupes (ou faisceaux) ainsi obtenus comme étant des

¹⁴ Yamaguchi (2002), Regression Models With Parametrically Weighted Explanatory Variables, *Sociological Methodology*, Vol. 32, No. 1. (2002), pp. 219-245.

Buis (2011), Combining information from multiple variables using models for causal indicators, *Working Paper*, <http://www.maartenbuis.nl/wp/prop.html>

variables latentes. Ensuite, l'impact de ces variables latentes sur la variable dépendante (ici: le taux de syndicalisation) est évalué.

Le tableau 10 présente les résultats de cet exercice. La colonne intitulée « sheaf coefficient » renseigne les coefficients synthétiques associés à ces quatre groupes de variables, respectivement à ces quatre variables latentes. Les coefficients en tant que tels n'ont pas d'interprétation directe. Néanmoins, ils permettent d'établir une hiérarchie selon l'importance de l'impact sur la variable dépendante. Il apparaît que la branche dans laquelle un salarié travaille exerce l'impact le plus fort sur le taux de syndicalisation. Viennent ensuite les caractéristiques de l'emploi, le statut du travailleur et son profil. Il est possible de tester si les différences entre les variables latentes sont statistiquement significatives. Les résultats de ces tests sont affichés dans la deuxième partie du tableau 10. De ce tableau il apparaît qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre l'ampleur des coefficients associés au profil, au statut et à l'emploi. Par contre, la différence entre le coefficient associé aux branches d'activité et les trois autres coefficients est statistiquement significative.

Tableau 10: Influence des quatre groupes de variables sur la probabilité d'être syndiqué – méthode des « sheaf coefficients »

	Shaef coefficient	Différence par rapport au coefficient*:		
		Profil	Statut	Emploi
profil	0.42			
statut	0.43	0.83		
emploi	0.51	0.17	0.21	
branche	0.59	0.05	0.00	0.11

* p-valeur associée à un test Chi2 visant à tester si la différence entre deux coefficients données est significativement différente de 0.

Source: STATEC - EFT

Partie II: Revenus, conditions de vie et qualité de vie

1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages

Comment les ménages habitant le Luxembourg réagissent-ils à la crise économique et cette réaction correspond-t-elle à celle des autres pays européens ?

Deux sources principales permettent d'appréhender – dans la durée – la perception subjective qu'ont les ménages de la situation économique et sociale générale ainsi que de leur propre situation :

1. Il s'agit d'abord du programme communautaire des enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs. Ces enquêtes ont un rythme mensuel.¹⁵
2. Ensuite, depuis le milieu de l'année 2009, on demande régulièrement au gens dans le cadre de l'*Eurobaromètre* comment ils perçoivent leur situation et quelles sont leurs attentes. L'enquête est intitulée « Suivi de l'impact social de la crise: les perceptions du public dans l'Union européenne ». ¹⁶

A côté de ces sources, on peut trouver des indications plus ponctuelles sur la perception de la situation sociale dans certaines enquêtes spéciales conduites également dans le cadre de l'*Eurobaromètre*¹⁷ et dans les réponses aux questions sur la situation financière

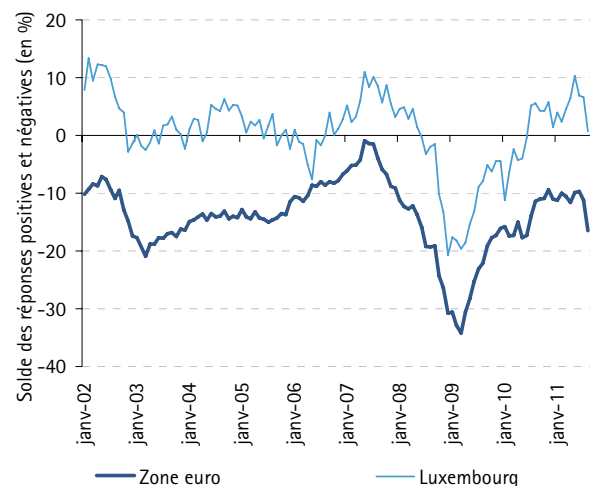
¹⁵ Voir la page Internet http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/index_en.htm de la Direction Affaires économiques et financières de la Commission européenne consacrée aux « Business and Consumer Surveys ». La méthodologie « User Guide » est accessible à partir de la page http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/method_guides/index_en.htm.

¹⁶ La première vague de l'enquête a été effectuée en mai 2009 (résultats publiés dans le Flash Eurobaromètre, FL n° 276), la deuxième en décembre 2009 (FL n° 286), la troisième en mars 2010 (FL n° 288) et la quatrième, et dernière accessible au moment de la rédaction du présent texte, en mai 2010 (FL n° 289). Les Flash Eurobaromètre sont accessibles à partir de la page http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_fr.htm

¹⁷ Par exemple, l'enquête Eurobaromètre conduite en mai-juin 2009 sur le « climat social » (Eurobaromètre spécial n° 315 publié en janvier 2010) et l'enquête sur la perception de la pauvreté et de l'exclusion sociale conduite en août-septembre 2009 (Eurobaromètre spécial, n° 321).

des ménages de l'enquête EU-SILC (dont les résultats sont analysés plus loin dans la présente publication).

Graphique 1: Indicateur synthétique de confiance des consommateurs au Luxembourg, janvier 2002–août 2011



Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

1.1 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs

L'enquête mensuelle communautaire auprès des consommateurs est composée d'une douzaine de questions qui ont trait à la situation financière du ménage, la situation économique générale, les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir, la capacité d'épargne, ainsi que sur les achats importants envisagés (voir annexe pour l'ensemble des questions).

L'indicateur le plus connu – car le plus largement diffusé – est l'indice de confiance des consommateurs (en ce qui concerne le calcul de l'indicateur, voir encadré 1). On note d'abord qu'en *niveau* l'indicateur de confiance des ménages (c'est-à-dire le solde des réponses positives et négatives à des questions relatives à l'évolution de la situation économique du ménage et du pays) au Luxembourg est supérieur à la moyenne de la zone euro.

Les effets du ralentissement économique de 2001-2002 se répercutent sur l'indicateur de confiance qui chute tout au long de l'année 2002 et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg, même si on part d'un niveau plus élevé dans notre pays.

A partir du début de l'année 2003 et jusqu'en 2007, le solde des réponses positives et négatives au Luxembourg est le plus souvent (même si parfois seulement légèrement) positif ou seulement légèrement négatif. Par contre pour la zone euro, et malgré la remontée de l'indicateur à partir de 2003, le solde est largement négatif la plupart du temps, l'indicateur ne se rapprochant que passagèrement de l'équilibre au milieu de l'année 2007.

A partir de l'été 2007, l'indicateur de confiance s'oriente à la baisse. Ce mouvement s'accroît encore à partir du milieu de l'année 2008 et cela aussi bien au Grand-Duché que dans la zone euro. L'indicateur de confiance a atteint son point le plus bas au printemps 2009 (solde de -35 points de % dans la zone euro et de -20 points au Luxembourg). Ensuite l'indicateur remonte en tendance au Luxembourg comme dans la zone euro.

En juillet 2010, l'indicateur au Grand-Duché dépasse l'équilibre et atteint en mai 2011 le niveau le plus élevé depuis mai 2007 (+10 points). Dans la zone euro, la remontée a une amplitude moindre. Reflet des incertitudes économiques dans l'ensemble de la zone euro, tout comme au Luxembourg, l'indicateur chute fortement en août 2011.

L'indicateur synthétique de confiance des consommateurs ne donne qu'une image très globale de la perception de la situation économique et sociale. Prises individuellement, les questions de l'enquête communautaire auprès des consommateurs apportent des informations qui permettent de nuancer cette vue globale.

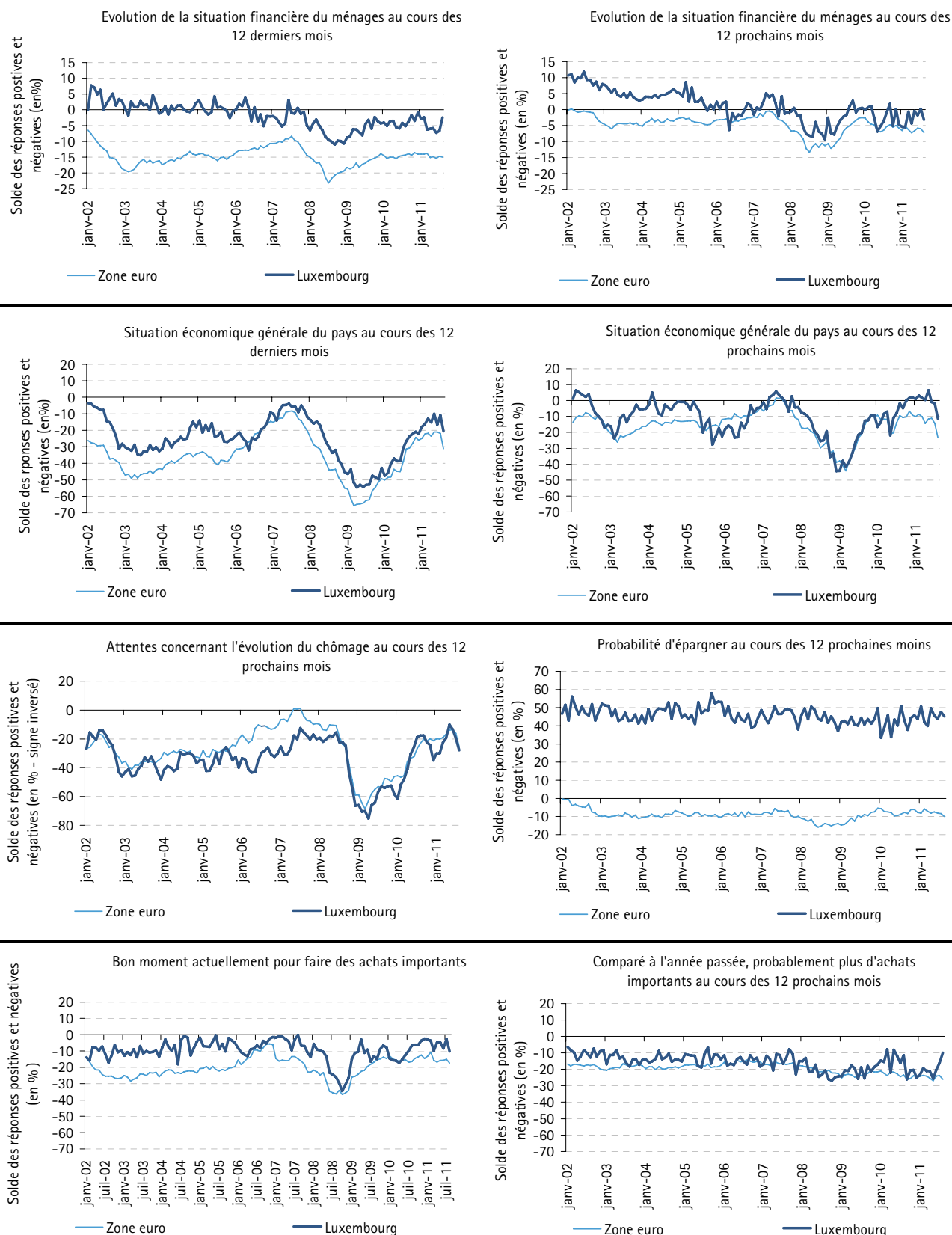
Notons d'abord qu'en termes de tendance on retrouve – logiquement – les mouvements d'ensemble de l'indicateur synthétique dans la plupart des indicateurs considérés individuellement (voir graphique 2). En gros, on note – pour pratiquement tous les indicateurs – une chute du solde des réponses positives et négatives jusqu'au début de l'année 2003, un rétablissement jusqu'au milieu de l'année 2007, suivi d'une recul assez brutal lié à la crise économique, puis d'une amélioration à partir du début de l'année 2009 et enfin d'un recul important en août 2011.

Encadré 1: L'indicateur de confiance des consommateurs

Il s'agit d'un indice composite construit à partir des réponses aux questions 1. sur l'évolution de la situation financière du ménage de la personne interrogée au cours des 12 prochains mois (question Q2 de l'enquête communautaire auprès des consommateurs), 2. sur le développement de la situation économique générale du pays au cours des douze prochains mois (question Q4 de l'enquête), 3. sur les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir (question Q7 de l'enquête), et 4. sur la capacité d'épargner au cours de l'année à venir (question Q11 de l'enquête).

L'indicateur synthétique est une simple moyenne arithmétique. Pour le calculer on additionne les soldes des réponses positives et négatives aux 4 questions énumérées ci-dessus et on divise la somme par 4. A noter que le signe du solde est inversé pour la question 3, à savoir les attentes concernant l'évolution du chômage. On demande en effet aux personnes interrogées si elles s'attendent à une augmentation (choix entre ++ et +) ou une diminution du chômage (choix entre - et --). Un solde positif signifie donc en fait que la majorité des ménages s'attendent à une augmentation du chômage, en d'autres mots une évolution négative sur le marché du travail. Il est donc clair que le signe de ce solde doit être inversé.

Graphique 2: Perception de la situation économique du ménage et du pays, janvier 2002-août 2011



Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Un écart considérable entre la zone euro et le Luxembourg peut être décelé dans le domaine de *l'appréciation par les personnes interrogées concernant l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête*. Le solde des réponses positives et négatives se situe beaucoup plus près de l'équilibre au Luxembourg que dans la zone euro. Néanmoins, au Luxembourg, l'appréciation de l'évolution de la situation financière du ménage pour les douze mois précédant l'enquête se détériore de façon pratiquement continue depuis 2002. Notre pays ne participe par au redressement de la perception rétrospective qu'on note au niveau de la zone euro pour la période allant du début de l'année 2003 au milieu de l'année 2007. Les appréciations sur l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête se tassent assez fortement du milieu de l'année 2007 jusqu'en automne 2008 puis repartent à la hausse sans que soit cependant atteint le niveau d'avant-crise ni au Luxembourg, ni dans la zone euro.

Il est également à noter que les *attentes concernant l'évolution future des finances du ménage* se développent moins favorablement au Luxembourg que dans la zone euro. En janvier 2002, le solde des réponses était de +10 points de % au Luxembourg et tout juste à l'équilibre dans la zone euro. Au milieu de l'année 2006, l'indicateur passe dans le rouge au Luxembourg et se situe désormais tout près des valeurs de la zone euro. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg étaient significativement plus optimistes qu'en moyenne dans la zone euro concernant l'évolution de la situation financière du ménage pour l'année suivant l'enquête, tel n'est plus le cas aujourd'hui. On constate encore que si les attentes concernant l'évolution future des finances du ménage s'améliorent au Luxembourg au cours de l'année 2009, les anticipations connaissent en 2010 et en 2011 des variations à la baisse, comme à la hausse sans indiquer une tendance claire. Dans la zone euro, on peut déceler une légère tendance à la baisse. Là encore on peut en conclure qu'il s'agit d'un reflet des incertitudes pesant sur l'économie.

En ce qui concerne la *perception de l'évolution de la situation économique générale du pays* (au cours des 12 derniers mois, resp. les attentes pour l'année à venir), on constate un parallélisme des évolutions au Luxembourg et dans la zone euro. Pour ce qui est de la *perception rétrospective de la situation économique* du pays (pour les douze mois précédant l'enquête), on peut relever une chute

importante du début de l'année 2008 au milieu de l'année 2009 suivie d'une remontée forte qui ne permet toutefois pas d'atteindre le niveau du milieu de l'année 2007. Le premier semestre 2011 est caractérisé par une stagnation de la perception de la situation passée de l'économie. Le différentiel assez important entre le Grand-Duché et la zone euro qui existait de 2003 à 2006 tend à se réduire.

En ce qui concerne les *attentes concernant l'évolution économique du pays dans l'année suivant l'enquête*, la chute de l'année 2008 est compensée par une hausse à partir du printemps 2009 qui est plus importante au Luxembourg dans la zone euro. Au début de l'année 2011, l'indicateur atteint au Luxembourg son niveau d'avant-crise, mais repart fortement à la baisse en août 2011.

Les *attentes concernant le chômage* au Luxembourg se sont détériorées de façon importante depuis le milieu de l'année 2008 jusqu'au printemps 2009. C'est également le cas dans la zone euro. Il faudra cependant retenir que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg est le moins bien situé dans la comparaison avec la zone euro. C'est plus particulièrement le cas pour la période allant du milieu de l'année 2005 au milieu de l'année 2008, où les habitants du Luxembourg voient l'évolution du chômage de façon plus négative que dans la zone euro. En 2009 et 2010, au Luxembourg, les attentes concernant l'évolution du chômage s'améliorent en tendance et atteignent au milieu de l'année 2010 leur niveau du début de l'année 2008. A noter, comme pour d'autres composantes de l'indicateur de confiance, une chute importante en août 2011 des attentes concernant l'évolution du chômage.

Les enquêteurs demandent également aux participants de dire s'ils considèrent que c'est le *moment de faire des achats importants*. Une chute importante pour cet indicateur peut être décelée en 2008, puis une remontée (plus prononcée au Luxembourg que dans la zone euro). Depuis le début de l'année 2009, il y a plutôt une stagnation pour cet indicateur.

Les *intentions d'achats importants pour l'année à venir* se tassent dans la zone euro et au Luxembourg depuis le milieu de l'année 2007 (avec une remontée passagère au Grand-Duché au début de l'année 2010).

On demande finalement également aux personnes interrogées s'il est probable qu'ils puissent *épargner au cours de l'année à venir*. C'est pour cet indicateur – la probabilité d'épargner – que le Luxembourg est le plus éloigné de la plupart des autres pays européens. Signe

d'un niveau de vie élevé, les habitants du Luxembourg sont beaucoup plus nombreux à dire qu'ils pensent pouvoir épargner au cours de l'année à venir que le contraire. Certes le solde des réponses diminue légèrement en tendance depuis 2002, mais, en 2009, il reste largement positif (+40 points de %) au Luxembourg, alors qu'il est négatif dans la zone euro (autour de -10 points de %). D'ailleurs, si l'effet de la crise sur l'appréciation de la capacité d'épargner est apparent dans la zone euro (à partir du milieu de l'année 2007 on constate un tassement du solde), tel n'est pas le cas au Luxembourg.

L'impact du statut socio-économique

On peut désagréger les indicateurs par niveau de revenu, par niveau d'éducation et par statut socio-professionnel.

Dans ce qui suit on se limitera à une présentation des écarts selon le statut socio-économique pour l'indicateur synthétique de confiance des consommateurs. Les grandes lignes de l'interprétation peuvent cependant être appliquées à la plupart des indicateurs pris individuellement.

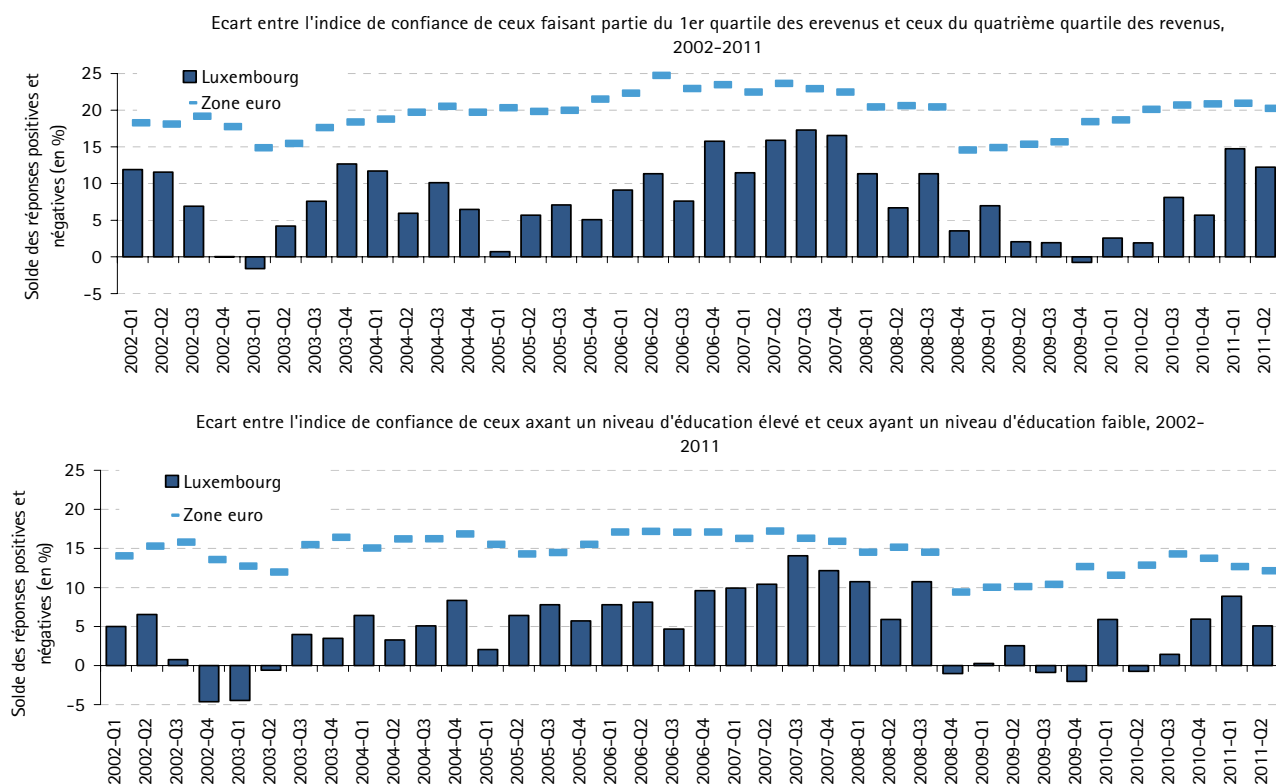
L'indicateur de confiance selon le revenu

Pour la zone euro, on retrouve, pour toutes les catégories socio-économiques, l'évolution déjà décrite: chute de l'indicateur de confiance en 2002, amélioration sensible de 2003 au milieu de l'année 2007, recul à partir de l'été 2007 (qui s'accroît en 2008), et rebond à partir du début de l'année 2009 (voir graphique 4).

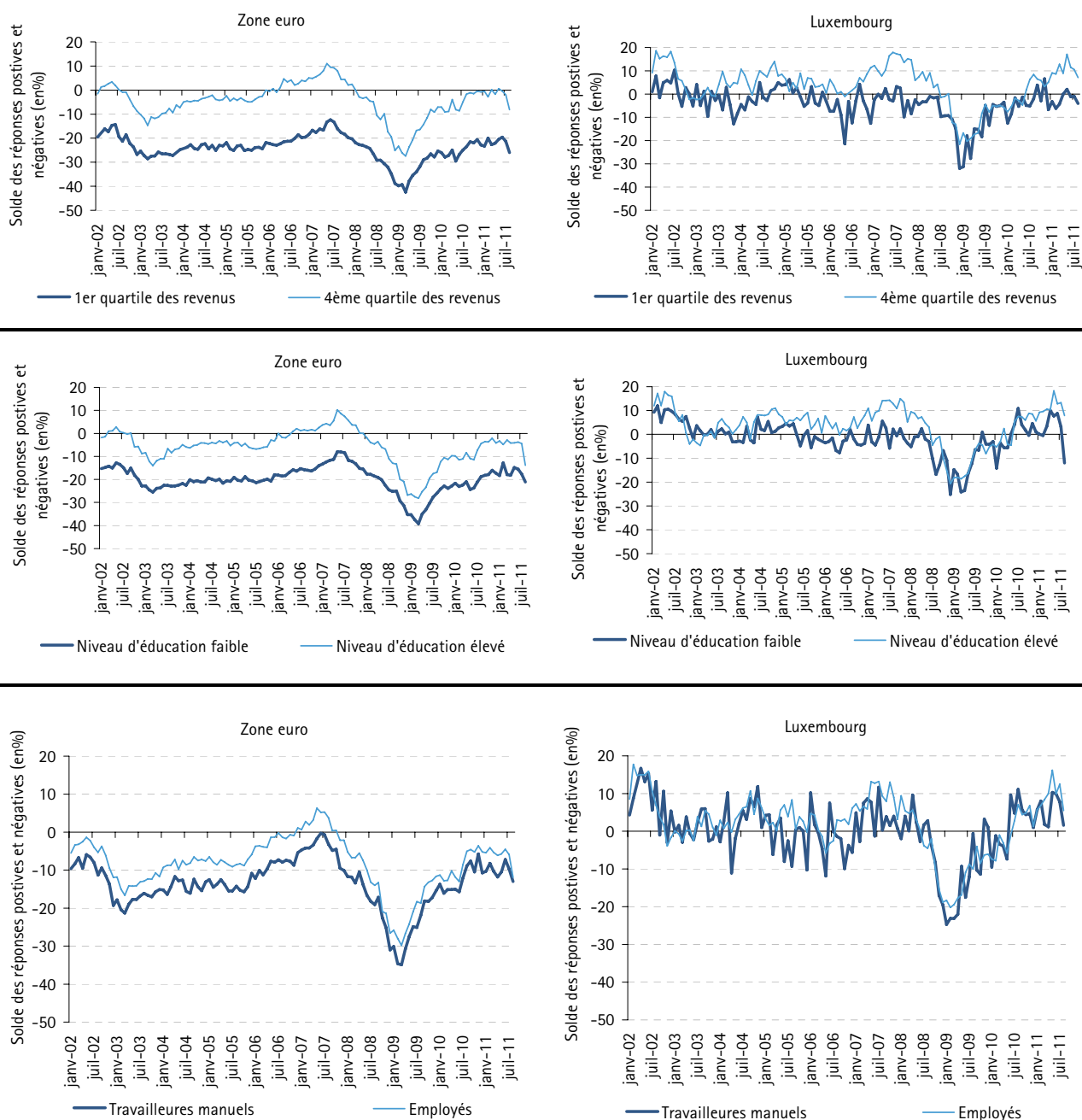
Pour le Luxembourg, l'évolution est un peu similaire avec, toutefois, une différence significative: l'indicateur de confiance des ménages au Luxembourg semble moins s'améliorer que dans la zone euro au cours de la période 2003-2007, mis à part un pic passager au cours de l'année 2007 qui se limite d'ailleurs aux groupes sociaux plus favorisés, c'est-à-dire faisant partie du 4^{ème} quartile des revenus ou ayant un niveau d'éducation élevé. Par contre, pour les catégories socio-économiques moins favorisées (1^{er} quartile des revenus et niveau d'éducation faible), on ne peut pas déceler d'amélioration significative de l'indicateur de confiance des consommateurs de 2003 à 2007.

Le fait marquant de la comparaison du Luxembourg avec la zone euro se situe néanmoins dans le domaine de l'écart de l'indicateur de confiance entre les groupes socio-économiques (voir graphique 3).

Graphique 3: Ecart entre l'indicateur de confiance des catégories socio-économiques au Luxembourg et dans la zone euro, janvier 2002-août 2011



Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs) N.B. : Les données trimestrielles résultent du calcul de la moyenne des données mensuelles

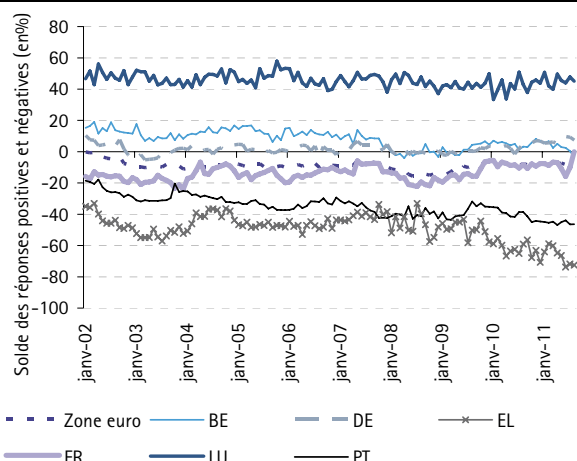
Graphique 4: Indicateur de confiance des consommateurs selon le statut socio-économique, janvier 2002 – août 2011

Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Dans la zone euro, il y a un net différentiel entre les groupes situés en haut de l'échelle et en bas de l'échelle, alors qu'au Luxembourg l'écart est assez faible tout au long de la période prise en considération (mise à part l'année 2007 où le rebond de l'indicateur de confiance des groupes des plus éduqués et de ceux ayant les revenus les plus élevés est significatif). A partir du début de l'année 2008 et jusqu'au 2^{ème} trimestre 2010, l'écart entre groupes socio-économiques tend même vers zéro au Luxembourg (voir graphique 3). Ajoutons que le différentiel se

réduit principalement à cause de la chute plus forte de la confiance des catégories se situant en haut de l'échelle sociale (voir graphique 4). En d'autres mots, l'« optimisme » (indicateur de confiance) dans ces groupes qui s'était orienté résolument à la hausse en 2007, semble se muer en un « pessimisme » de la même ampleur en 2008. Du 2^{ème} trimestre 2010 au deuxième trimestre 2011, l'écart augmente de nouveau en tendance suite à une amélioration qui touche surtout les groupes socio-économiques les mieux situés.

Graphique 5: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête, janvier 2002-août 2011

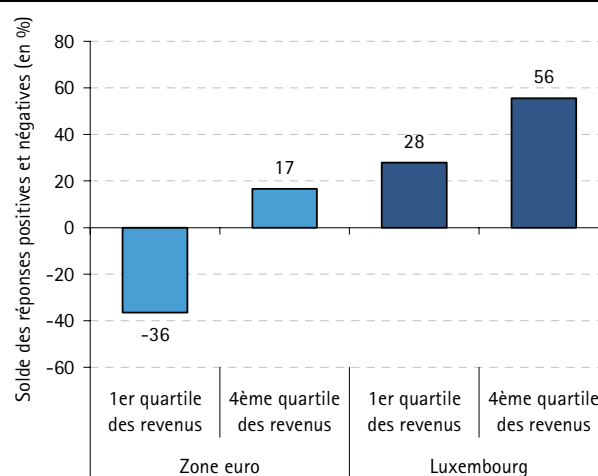


Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

On a déjà vu que la *perception de la capacité d'épargner au Luxembourg est largement plus positive que dans les autres pays européens* (voir graphique 5) Pour cet indicateur, on note des soldes fortement négatifs pour des pays du Sud de l'Europe. Le solde des réponses positives et négatives quant à la capacité d'épargner au cours de l'année suivant l'enquête y est de -73 points de % en août 2011 en Grèce (et est d'ailleurs fortement orienté à la baisse, probablement un effet de la crise des finances publiques et des mesures de rigueur prises par la suite). La perception de la capacité d'épargner est également largement négative au Portugal (solde de -40 points de %), en Espagne (-30 points) et en Italie (-36 points).

En France, la perception de la capacité d'épargner se situe, au cours des dernières années, légèrement en dessous, resp. au même niveau que dans la zone euro dans son ensemble, le solde des réponses positives et négatives est d'environ -10 points de %, alors que pour l'Allemagne on note un équilibre des réponses positives et négatives (solde se situant près de zéro tout au long de la période). En Belgique, la perception de la capacité d'épargner s'est détériorée à partir 2002 – et surtout à partir de la deuxième moitié de l'année 2007 – et se maintient actuellement près de l'équilibre. Les seuls pays dont la perception de la capacité d'épargner approche le niveau du Luxembourg sont le Danemark et les Pays-Bas.

Graphique 6: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête selon le revenu, moyenne 2002-2011



Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Il a déjà été dit que c'est dans la perception de la capacité d'épargner que le Luxembourg se distingue le plus largement de la plupart des autres pays européens. Les différences ne s'expriment pas seulement en termes de niveau. Notre pays se distingue également par la faiblesse des écarts entre les groupes socio-économiques (voir graphique 6), comme pour l'indicateur synthétique de confiance et pour les autres indicateurs de l'enquête auprès des consommateurs.

Le différentiel du solde des réponses positives et négatives dans le domaine de la perception de la capacité d'épargne n'est que de 28 points de % entre le 1^{er} quartile des revenus et le quatrième quartile au Grand-Duché (en moyenne sur la période 2002-2011). Dans la zone euro, l'écart entre ces deux quartiles atteint plus de 50 points de %. Par ailleurs, pour les revenus faibles les perspectives d'épargne sont majoritairement négatives dans la zone euro (-36 points de %), alors qu'au Luxembourg même ceux se situant en bas de l'échelle des revenus pensent majoritairement pouvoir faire de l'épargne dans l'année à venir (solde de +28 points de %).

L'indicateur de confiance selon l'âge

Finalement, on peut comparer l'évolution de l'indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge de la personne interrogée. On constate d'abord que, globalement, l'évolution de la confiance est parallèle pour l'ensemble des classes d'âge et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg (voir graphique 7). Les jeunes sont cependant plus

optimistes (ou moins pessimistes) que leurs aînés. Le niveau de l'indicateur de confiance semble s'affaiblir en avançant en âge. Dans la zone euro, c'est certainement le cas entre la classe d'âge des 16-29 ans et celle des 30-49 ans. Pour les plus de 50 ans l'indicateur de confiance est encore plus faible, mais les plus âgés (65 ans et plus) semblent un peu moins pessimistes que les 50-64 ans.

Pour le Luxembourg, les caractéristiques sont similaires sur certains points. Il y a un parallélisme de l'évolution de l'indicateur de confiance pour toutes les classes d'âge. Néanmoins, au Luxembourg, la confiance des consommateurs de 65 ans et plus se situe au même niveau que celle des 30-49 ans, alors qu'il y a un différentiel en défaveur des premiers dans la zone euro.

Les intentions d'achats de voitures et de logements

Dans l'enquête auprès des consommateurs on pose finalement aux enquêtés (à un rythme trimestriel) des questions sur les intentions d'achats de voitures ou de logements au cours de l'année à venir (voir graphique 8).

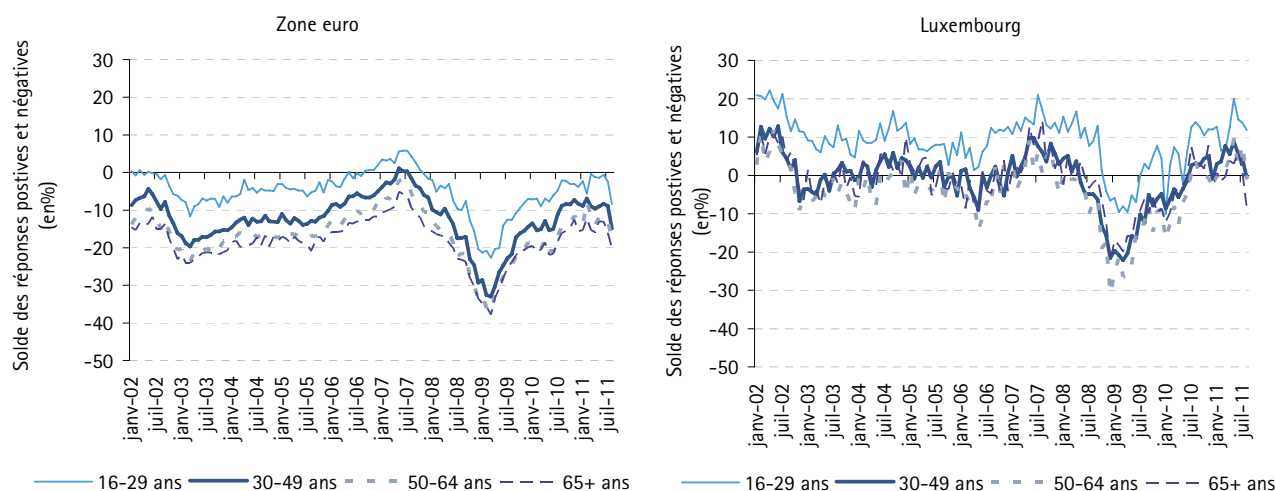
Il est à noter qu'au Luxembourg les intentions d'achat se situent, d'une manière générale, à un niveau plus élevé que dans la zone euro en moyenne. La crise économique de 2001 à 2003 est synonyme d'un recul très fort des intentions d'achats de voitures et de logements que ce soit au Luxembourg ou dans la zone euro en moyenne.

A signaler encore que l'amélioration des conditions économiques de 2003 à 2007 n'est pas synonyme d'une augmentation des intentions d'achat de voitures ou de logements, ni dans la zone euro, ni au Luxembourg. En tendance, ces intentions d'achat se tassent même d'une façon continue (pour les logements) ou stagnent plutôt (pour les voitures). Ces indicateurs ne semblent pas aussi sensibles aux variations conjoncturelles que l'indicateur de confiance des ménages.

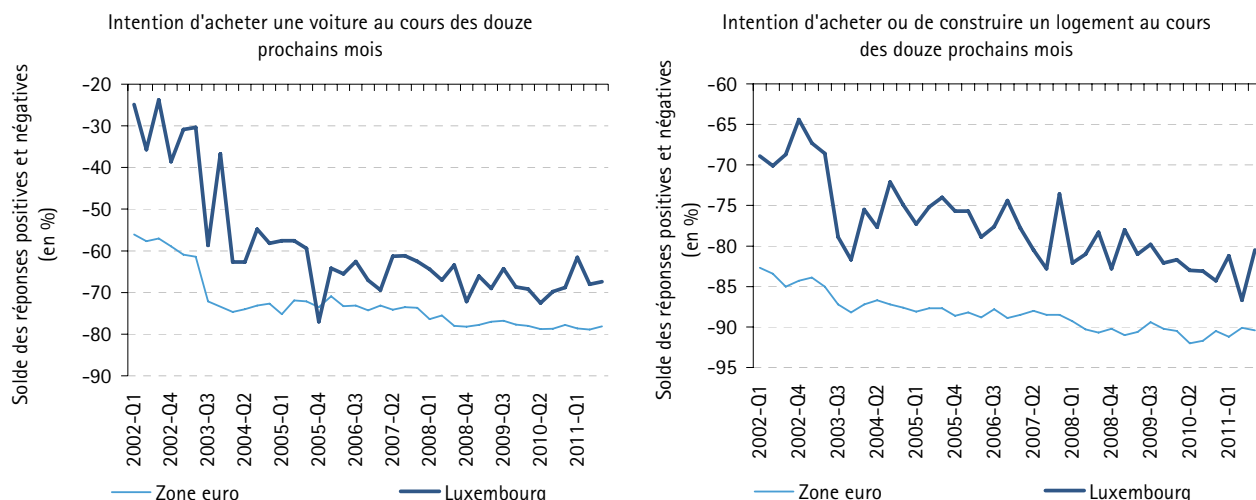
Croissance économique et indicateur de confiance

Sans surprise, le lien entre la croissance économique et la confiance des ménages est confirmé en comparant la croissance trimestrielle du PIB à l'indicateur de confiance des ménages (moyennes trimestrielles). La chute tendancielle de la croissance jusqu'en 2003 se répercute dans le repli de l'indicateur de confiance. Ce qui a été dit plus haut se confirme: en 2005 et en 2006, la confiance des consommateurs peine à retrouver son niveau du début de l'année 2002, malgré les bons résultats de l'économie luxembourgeoise au cours de ces deux années. Au milieu de l'année 2007, la confiance des ménages atteint cependant des niveaux élevés avant de se tasser et de connaître une chute libre au quatrième trimestre 2008. C'est également au cours de ce trimestre que la variation trimestrielle du PIB plonge dans le rouge. A partir du 3^{ème} trimestre 2009, la confiance des ménages se réoriente à la hausse parallèlement à l'amélioration des performances économiques (voir graphique 9).

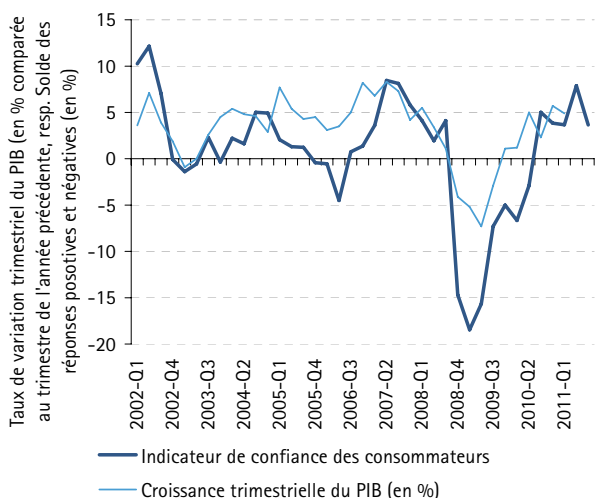
Graphique 7: Indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge, janvier 2002 – août 2011



Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Graphique 8: Intentions d'achat de voitures et de logements, 1^{er} trimestre 2002 – 2^{ème} trimestre 2011

Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Graphique 9: Croissance trimestrielle du PIB et indicateur de confiance des consommateurs au Luxembourg, 1^{er} trimestre 2002 – 3^{ème} trimestre 2011

Source : Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

En conclusion, on peut donc retenir:

- que l'évolution de la perception de la situation économique et sociale telle qu'elle se reflète dans les « Business and Consumer Surveys » est fortement marquée par la crise économique et cela tant au Luxembourg que dans les autres pays européens. On est revenu au cours de l'année 2010 à des niveaux plus élevés. Au premier trimestre de l'année 2011, l'indicateur de confiance atteint au Luxembourg son niveau d'avant crise. Pour certaines composantes de l'indicateur de

confiance, le niveau d'avant-crise n'est cependant pas atteint (comme par exemple, pour les attentes concernant la situation financière future des ménages).

- que, quant au *niveau de la confiance des consommateurs*, les réponses des habitants du Luxembourg sont moins négatives (ou plus positives) que dans la zone euro dans son ensemble. A noter que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg se situe le moins favorablement dans cette comparaison ;
- que l'écart de la perception de la situation économique et sociale entre les groupes socio-économiques (par exemple entre les quartiles de revenu) au Luxembourg est moins important que dans les autres pays européens.

1.2 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise

En 2009, la Direction Générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances a pris l'initiative de suivre régulièrement l'opinion publique concernant la perception de l'impact social de la crise économique mondiale. La première vague de l'enquête a été réalisée en juillet 2009 (Flash Eurobaromètre no 276), la deuxième en décembre 2009 (Flash Eurobaromètre no 286), la troisième en mars 2010 (Flash

Eurobaromètre no 288), la quatrième en mai 2010 (Flash Eurobaromètre no 289) et la cinquième (et dernière en date à la rédaction de la présente contribution) en octobre 2010. Les résultats de cette enquête d'octobre 2010 ont été publiés en janvier 2011 (Flash Eurobaromètre n° 311).

La perception de la prévalence de la pauvreté

On demande notamment aux personnes enquêtées d'estimer la proportion de pauvres dans le pays et de donner leur sentiment sur l'évolution de la pauvreté.

Tableau 1: Proportion de répondants estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres, en %

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10
LU	27	42	37	34	31
BE	62	61	59	60	55
DE	60	58	60	55	56
FR	62	65	64	64	62
NL	30	31	33	35	32
UE-27	61	60	62	61	60

Source: Flash Eurobaromètre

Il ne s'agit pas d'évaluer si la perception de la prévalence de la pauvreté correspond à la « réalité ». En fait, les enquêtés ne connaissent pas nécessairement la définition « officielle » du taux de pauvreté qui est communément défini au niveau européen par la proportion de personnes vivant avec un revenu se situant en dessous d'un seuil correspondant à 60% de revenu médian. Ce taux « officiel » est basée sur une convention statistique. Il s'agit plutôt ici de jeter un regard sur la perception subjective de la pauvreté et de voir si cette perception s'est modifiée pendant la crise.

On note qu'au Luxembourg la proportion de personnes estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres a fortement augmenté entre juillet 2009 et décembre 2009 en passant de 27% à 42%, avant de revenir à un niveau plus faible de 34% en mai 2010 et de se tasser encore jusqu'en octobre 2010 (31%). A noter que dans les pays voisins et dans l'EU-27 dans son ensemble les proportions des personnes estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres sont restées plutôt stables. Au Luxembourg, comme aux Pays-Bas, la part des répondants estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres est cependant beaucoup plus réduite que chez nos trois voisins directs et que dans l'EU-27 dans son ensemble.

Tableau 2: Perception de l'évolution de la prévalence de la pauvreté au niveau national au cours des 12 derniers mois, mai 2010 et octobre 2010

	mai-10				
	EU-27	BE	DE	FR	LU
% Fortement diminué	2.7	1.0	1.5	1.1	0.4
% Légèrement diminué	7.7	5.5	5.8	3.9	6.9
% Légèrement augmenté	36.6	39.1	51.9	35.5	58.2
% Fortement augmenté	38.1	39.5	26.6	53.5	14.1
% <i>Légèrement/fortement augmenté</i>	74.7	78.6	78.5	89.0	72.3
% Est restée semblable	9.5	6.7	9.5	3.0	17.4
% NSP/SR	5.5	8.2	4.7	3.0	3.0

	oct-10				
	EU-27	BE	DE	FR	LU
% Fortement diminué	2.3	2.0	1.7	0.6	1.2
% Légèrement diminué	9.3	8.3	12.0	5.8	10.2
% Légèrement augmenté	36.5	43.8	44.9	36.5	53.8
% Fortement augmenté	35.0	25.8	21.3	46.1	7.6
% <i>Légèrement/fortement augmenté</i>	71.5	69.6	66.2	82.6	61.4
% Est restée semblable	10.6	12.0	13.9	6.6	24.6
% NSP/SR	6.2	8.1	6.2	4.3	2.7

Source: Flash Eurobaromètre

Note de lecture: 58.2% des personnes interrogées au Luxembourg estimaient, en mai 2010, que la pauvreté avait légèrement augmenté dans les 12 mois précédant l'enquête.

Dans une autre question de l'enquête Eurobaromètre on demande aux gens s'ils estiment que la pauvreté au niveau national a fortement ou légèrement augmenté, est resté semblable ou a fortement, resp. légèrement diminué. Dans l'enquête de mai 2010, au Luxembourg, comme en Belgique, en Allemagne et dans l'EU-27 dans son ensemble, environ les trois quarts des personnes interrogées pensent que la pauvreté a augmenté (fortement ou légèrement) au cours des 12 mois précédents. En France la proportion atteint même les 90%. A souligner toutefois qu'au Luxembourg, contrairement aux pays voisins, la part de ceux estimant que la pauvreté a *légèrement* augmenté (58.2%) dépasse largement la part de ceux qui pensent que la pauvreté a *fortement* augmenté (14.1%).

De mai 2010 à octobre 2010, la proportion des personnes qui pensent que la pauvreté a augmenté (fortement ou légèrement) est en recul. Dans l'UE-27 en moyenne, ce recul est assez léger (de 74.7% en mai 2010 à 71.5% en octobre 2010), alors qu'il est plus prononcé au Luxembourg et dans les pays voisins. Au Grand-Duché, 72.3% des personnes interrogées en mai 2010 estiment que la pauvreté a fortement ou légèrement augmenté au cours des douze derniers mois. Ils ne sont plus que 61.4% en octobre 2010 à penser cela. Le taux de ceux qui estiment que la pauvreté a *fortement* augmenté au cours des 12 mois précédant l'enquête passe de 14.1% en mai 2010 à 7.6% en octobre 2010 au Luxembourg. La proportion

des personnes qui pensent que la pauvreté a *légèrement* augmenté évolue de 58.2% en mai 2010 à 53.8% en octobre 2010.

Privation

A côté des questions sur la perception de la prévalence de la pauvreté, les 5 vagues de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise contiennent également une question sur la privation matérielle, à savoir la capacité ressentie par les ménages de ne pas pouvoir faire face à des dépenses courantes au moins une fois cours des 12 mois précédant l'enquête.

Tableau 3: Le foyer des répondants a-t-il été à court d'argent au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante ? (comparaison entre les différentes vagues, % de « oui »)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10
DK	5	4	7	7	6
AT	11	10	10	7	8
SE	9	10	8	9	8
NL	8	7	9	8	9
LU	9	11	7	7	9
BE	16	19	20	10	10
DE	10	12	11	12	10
PT	17	17	17	18	12
MT	17	22	14	13	12
SI	13	16	15	12	13
IT	20	24	17	16	14
UK	17	15	12	13	14
IE	12	14	16	15	15
CZ	15	18	20	15	15
FR	16	15	15	16	16
EU-27	18	19	18	17	17
FI	16	17	19	16	19
PL	24	25	25	20	20
ES	15	20	19	16	20
SK	21	22	21	22	21
CY	19	26	25	20	22
EE	30	26	26	26	23
LT	32	30	33	33	27
EL	26	27	30	29	30
HU	34	32	34	30	32
LV	40	39	36	37	34
BG	33	36	35	33	35
RO	45	40	43	43	42

Source : Flash Eurobaromètre

Note de lecture : 11% des répondants au Luxembourg affirmaient, en décembre 2009, avoir été à court d'argent pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au cours des 12 mois précédant l'enquête.

En octobre 2010, dans l'UE-27, 17% des enquêtés déclarent avoir été dans l'impossibilité de payer des factures ordinaires ou d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au moins une fois dans l'année précédant l'enquête. Au Luxembourg, seulement 9% des personnes interrogées font état d'une telle privation. Avec ce faible taux, le

Luxembourg est – avec certains pays nordiques comme le Danemark et la Suède, mais également les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique – un des pays les mieux situés en Europe. Dans l'Est de l'Europe, la situation est beaucoup moins favorable. En octobre 2010, en Roumanie, 42% des personnes rapportent une telle privation (impossibilité de payer des factures ordinaires ou d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante). En Bulgarie, le pourcentage est de 35%, en Lettonie de 34%, en Hongrie de 32%, et en Lituanie de 27%. Parmi les pays du Sud de l'Europe, la Grèce est la moins bien placée avec un taux de privation de 30%. L'Allemagne et la Belgique se situent au même niveau que le Luxembourg avec un taux de 10% alors que le taux en France est un plus élevé (16%).

En ce qui concerne l'évolution depuis juillet 2009, on ne décèle pas de tendance claire à la hausse ou à la baisse. Au niveau européen, la part des répondants affirmant avoir été à court d'argent au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante est restée stable autour de 17-18%. Dans quelques pays il semble y avoir eu une tendance à la hausse du taux de privation ressentie entre juillet 2009 et décembre 2009. C'est notamment le cas en Espagne où le taux passe de 15% à 20% dans ce laps de temps, en Italie (de 20% à 24%), en Belgique (de 16% à 19%), mais également au Luxembourg (de 9% à 11% de juillet 2009 à décembre 2009). Les enquêtes de mars 2010, mai 2010 et octobre 2010 révèlent cependant un très léger tassement, resp. une stagnation du taux de privation dans la plupart des pays.

Anticipation de la situation financière du ménage

En octobre 2010, 26% des citoyens de l'UE-27 pensent que la situation financière de leur foyer sera pire dans les 12 mois à venir. Au Luxembourg, la proportion de ceux qui estiment que la situation financière du ménage va empirer est de seulement 13%. Avec ce taux, le Luxembourg se situe parmi les pays européens les mieux placés. Les attentes concernant la situation financière à venir des ménages au Luxembourg sont comparables à celles des pays nordiques. Seulement 11% des Danois pensent, en octobre 2010, que la situation financière de leur ménage va empirer, en Finlande ils sont 11% dans ce cas et en Suède 12%. Dans deux de nos pays voisins les anticipations se situent également à un niveau similaire qu'au Luxembourg: en Belgique la part de ceux qui pensent que la situation financière du ménage va se détériorer est de 14%, en Allemagne

elle est de 16%. La France est un peu moins bien placée (20% en octobre 2010).

En ce qui concerne l'évolution de cet indicateur dans le temps, on note que si les anticipations de la situation financière des ménages s'améliorent dans la plupart des pays au cours du deuxième semestre de l'année 2009, elles se détériorent au printemps 2010. Cette évolution se recoupe avec les constats faits ci-dessus sur la base de l'enquête communautaire auprès des consommateurs. Dans l'EU-27, la part des répondants estimant que la situation financière des ménages sera pire dans les 12 mois à venir passe de 26% en juillet 2009, à 22% en décembre 2009, puis remonte à 23% en mars 2010 et à 28% en mai 2010. Au Luxembourg les taux sont de 17% en juillet 2009, de 12% en décembre 2009, mais remontent à 15% en mars 2010 et effectuent un bond à 23% en mai 2010. À noter qu'en Roumanie et en Grèce, le rebond des anticipations « pessimistes » est particulièrement spectaculaire. En Grèce, par exemple, le taux des « pessimistes » concernant l'évolution financière du ménage passe de 41% en juillet 2009 à 67% en mars 2010.

Tableau 4: Perception par les répondants de la situation financière de leur foyer au cours des 12 mois à venir (comparaison entre les différentes vagues, % de « pires »)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10
DK	10	9	10	9	11
FI	15	10	12	12	11
SE	15	15	10	14	12
LU	17	12	15	23	13
BE	19	18	15	18	14
MT	28	40	35	26	15
DE	22	19	17	25	16
AT	18	16	17	20	16
IT	21	19	25	26	20
FR	20	14	17	19	20
NL	21	19	16	23	23
EE	41	34	23	27	23
HU	48	37	28	20	25
LT	58	56	37	32	26
LV	65	50	30	23	26
EU-27	26	22	23	28	26
SK	29	23	27	21	29
ES	27	24	31	37	31
PT	25	24	28	42	31
UK	22	17	20	27	31
SI	33	32	34	32	32
IE	43	48	29	25	32
CZ	34	29	27	33	33
BG	36	34	33	30	34
PL	37	38	25	25	35
CY	37	45	43	45	36
RO	42	31	37	73	56
EL	41	36	67	69	62

Source : Flash Eurobaromètre

N.B. : Réponses à la question : Quelles sont vos attentes pour les 12 mois à venir ? Ces mois seront-ils meilleurs, pires ou identiques en ce qui concerne la situation financière de votre foyer ? Note de lecture : En mai 2010, 23% des habitants du Luxembourg estimaient que la situation financière de leur foyer serait pire dans les 12 mois subséquents.

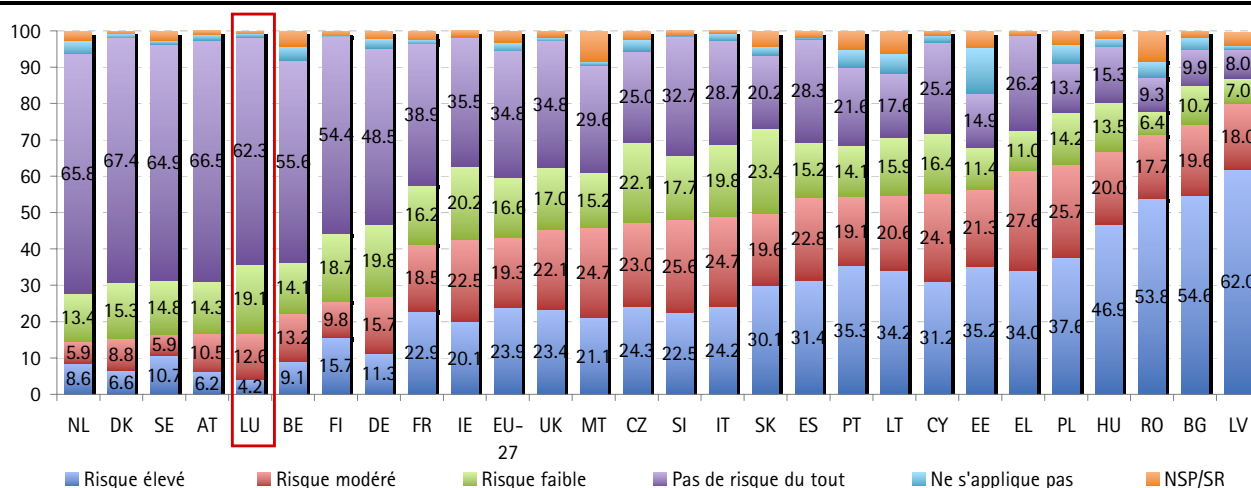
De mai 2010 à octobre 2010, les anticipations « pessimistes » des ménages sont en recul dans beaucoup de pays et notamment au Luxembourg où le taux des personnes qui pensent que la situation financière du ménage va se détériorer passe de 23% (mai 2010) à 13% (octobre 2010). En Allemagne et en Belgique cette tendance est également décelable: en mai 2010, 25% des Allemands pensent que la situation financière du ménage sera pire dans les douze prochains mois. Ils ne sont plus que 16% en octobre 2010 à penser cela. Pour la Belgique, les taux sont de respectivement 18% en mai 2010 et de 14% en octobre 2010.

L'enquête Eurobaromètre s'intéresse également aux risques que les répondants pensent courir de prendre du retard de paiements, de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire ou de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue au cours des 12 mois à venir (voir graphique 10).

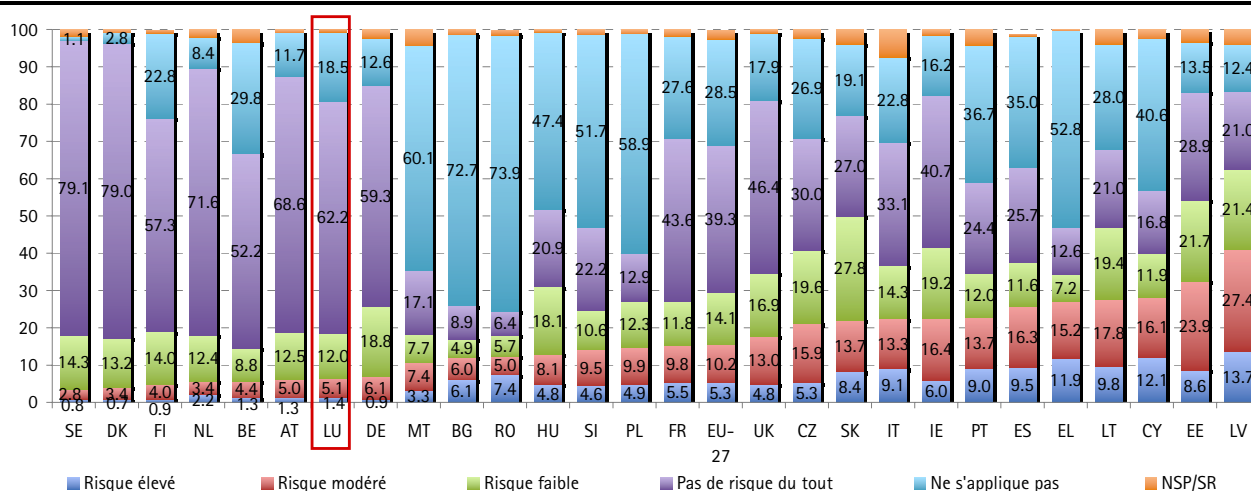
En octobre 2010, au Luxembourg, près de 17% des personnes interrogées pensent qu'ils courent un risque (élevé ou modéré) de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1000€ dans l'année à venir. Dans l'UE-27, ce sont plus de 43% des enquêtés qui pensent courir un tel risque. Le Luxembourg est donc relativement bien situé dans la comparaison européenne, même si des pays comme le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche font mieux. En Belgique, le taux est d'environ 22%, en Allemagne de 27%. Ajoutons cependant qu'au Luxembourg la part de ceux qui perçoivent un risque *modéré* de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue est largement dominante. La proportion dans la population de ceux qui pensent courir un risque *élevé* de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue n'est que de 4.2% au Luxembourg en octobre 2010. C'est le taux le plus faible de l'UE-27.

Ajoutons que les anticipations du risque de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue se sont améliorées de mai 2010 à octobre 2010: au Luxembourg, le taux de ceux qui pensent courir un tel risque (élevé ou modéré) est de 19.8% en mai 2011. Le taux recule à 16.8% en octobre 2010.

Graphique 10: Risque estimé de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1000€ dans les 12 prochains mois, octobre 2010 (en %)



Graphique 11: Risque estimé de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps dans les 12 prochains mois, octobre 2010 (en %)



Au Luxembourg, en octobre 2010, 6,5% des personnes interrogées considèrent qu'ils courent un risque (élevé ou modéré) de *ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps* dans l'année à venir. Avec ce taux, le Luxembourg est assez bien situé par rapport aux autres pays européens. Dans l'EU-27, le taux de ceux pensant courir un tel risque (élevé ou modéré) s'élève à 15,5% (voir graphique 11).

Néanmoins, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et la Belgique font mieux que le Luxembourg. Retenons cependant également que ceux qui pensent courir un risque *modéré* sont largement majoritaires au Luxembourg. Seulement 1,4% des personnes interrogées estiment courir un risque *élevé* de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps. A relever encore que la proportion de répondants qui considèrent que la

question relative au paiement de leur loyer ou de leur prêt hypothécaire ne concerne pas directement leur situation varie de 1% en Suède à 73% en Bulgarie. Au Luxembourg, ce taux est de quelque 13%.

Risques perçus concernant l'emploi

On a vu plus haut, sur la base des données de l'enquête européenne auprès des consommateurs, que les attentes concernant l'évolution du chômage se sont fortement détériorées au Luxembourg, comme en Europe, du printemps 2008 au printemps 2009 avant de redevenir moins négatives. On a également vu que les attentes concernant l'évolution du chômage est l'indicateur d'anticipation de l'évolution future pour lequel le Luxembourg est le moins bien situé dans la comparaison européenne.

La question posée dans l'enquête européenne auprès des consommateurs concerne l'anticipation de l'évolution générale du chômage et non pas l'évolution de la situation personnelle. Par contre, les 5 vagues de l'Eurobaromètre consacré à l'impact social de la crise contiennent une question sur la confiance des répondants quant à leur capacité à conserver leur emploi dans les 12 prochains mois.

Tableau 5: Absence de confiance des répondants quant à leur capacité à conserver leur emploi dans les 12 prochains mois (comparaisons entre les différentes vagues ; % pas confiants = "pas très confiant" + "pas du tout confiant" de conserver leur emploi)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10
LU	8	9	8	8	6
NL	8	7	7	6	6
AT	6	7	6	7	6
FI	11	6	9	8	7
DE	13	8	10	12	7
BE	15	14	18	15	8
SE	10	11	8	10	8
DK	7	8	11	10	10
HU	21	20	19	16	10
MT	21	18	12	12	10
IE	19	20	16	15	13
UK	10	10	10	10	14
CZ	16	16	20	25	17
EU-27	18	17	18	18	17
CY	18	21	24	20	18
IT	13	19	20	16	18
FR	20	18	18	15	18
PT	25	23	23	25	18
SI	21	15	18	17	18
PL	26	29	21	25	26
RO	26	22	28	37	31
ES	29	29	33	32	32
SK	33	36	31	34	33
EL	21	24	30	35	34
LT	49	48	47	41	36
LV	54	44	44	34	36
BG	33	35	36	35	36
EE	43	41	40	38	38

Source: Flash Eurobaromètre

Si les anticipations de l'évolution globale du chômage au Luxembourg se situent pratiquement dans la moyenne européenne (voir plus haut), tel n'est pas le cas pour les anticipations concernant l'évolution de la situation personnelle quant à l'emploi. En effet, le Luxembourg se situe parmi les pays où les répondants

sont les plus confiants de pouvoir garder leur emploi dans les 12 mois à venir.

En octobre 2010, seulement 6% des personnes interrogées au Luxembourg se disent « pas très confiants » ou « pas du tout confiants » de conserver leur emploi dans les 12 mois suivants. Avec ce taux, les habitants du Luxembourg sont parmi les plus confiants. Seul en Autriche (6% n'ont pas confiance de garder leur emploi) et aux Pays-Bas (6%) la situation est aussi favorable qu'au Grand-Duché. Rappelons que l'Eurobaromètre concerne les résidents et que les frontaliers sont donc exclus de l'enquête.

Tableau 6: Absence de probabilité hypothétique de retrouver un emploi dans les six mois après un licenciement (comparaisons entre les différentes vagues; % pas/peu probable = "pas du tout probable" + "assez peu probable" de retrouver un emploi dans les six mois)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10
AT	34	33	31	31	26
NL	28	29	32	36	27
BE	32	33	35	30	30
SE	34	37	33	30	30
FI	33	34	34	29	30
DK	26	27	31	31	32
LU	43	51	48	39	41
DE	43	44	39	43	42
UK	45	38	42	37	43
SI	44	47	49	45	44
PL	42	46	46	40	45
SK	43	49	45	45	46
CZ	45	45	44	52	47
EU-27	49	48	49	49	49
MT	55	61	56	55	49
FR	50	49	50	51	52
LT	60	62	63	62	53
HU	51	55	55	52	54
PT	65	64	63	57	55
EE	59	59	59	59	56
BG	51	59	60	56	58
IT	66	63	66	68	59
RO	49	47	52	60	59
LV	66	65	71	59	60
IE	67	63	65	62	61
CY	53	54	58	57	64
ES	67	63	66	68	69
EL	57	59	65	72	72

Source: Flash Eurobaromètre

La proportion de ceux qui ne sont pas confiants de pouvoir garder leur emploi est de 17% dans l'EU-27 et dépasse les 30% dans la plupart des pays de l'Est de l'Europe, mais également en Grèce.

Quant à l'évolution de cet indicateur depuis juillet 2009, on ne peut pas déceler d'évolution claire et nette qui caractériserait l'ensemble des pays d'Europe. D'ailleurs la moyenne de l'UE-27 reste assez stable entre juillet 2009 et octobre 2010 (17-18%). Au Luxembourg, la part de ceux qui sont peu confiants de pouvoir garder leur emploi recule un peu entre décembre 2009 (9%) et octobre 2010 (6%). Dans d'autres pays européens la confiance semble également augmenter. En Lituanie, par exemple, le taux de ceux qui sont peu confiants de pouvoir garder leur emploi passe de 49% en juillet 2009 à 36% en octobre 2010. En Belgique, il y a également une augmentation de la confiance: on passe de 18% de personnes qui n'ont pas confiance de garder leur emploi en mars 2010 à 8% en octobre 2010. Dans d'autres pays la confiance diminue. En Grèce, le taux de ceux qui sont peu confiants de pouvoir garder leur emploi passe de 21% en juillet 2009 à 35% en mai 2010 (34% en octobre 2010).

Comment les citoyens voient-ils l'avenir en cas de licenciement ? Dans l'enquête Eurobaromètre, on demande aux gens s'ils estiment *probable ou peu probable de retrouver un emploi dans les 6 mois suivant un licenciement éventuel*. On note d'abord que les personnes interrogées semblent avoir moins peur de perdre leur emploi que d'être dans l'incapacité de retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement. C'est également le cas au Luxembourg: si seulement 6% des gens n'y sont pas (ou peu) confiants de pouvoir garder leur emploi en octobre 2010, la part de ceux qui jugent peu ou pas du tout probable de trouver un emploi dans les six mois après un licenciement y est de 41%.

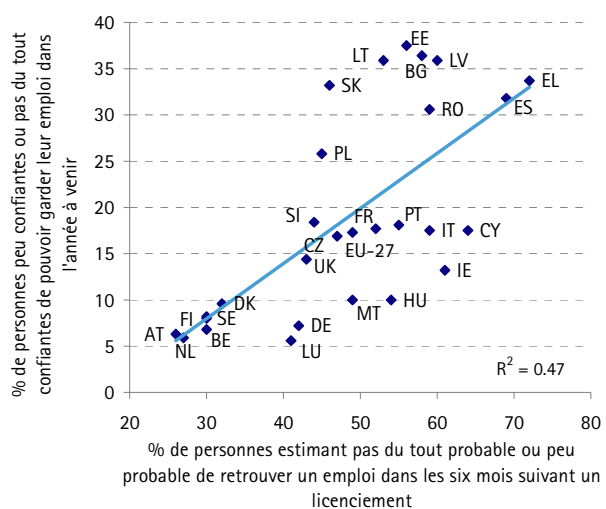
Il s'agit d'une constante en Europe. En moyenne dans l'UE-27, seulement 17% des personnes interrogées sont peu ou pas confiants de pouvoir garder leur emploi. Par contre, près de 50% sont peu ou pas confiants de retrouver rapidement un emploi après un licenciement.

Dans la comparaison européenne, le Luxembourg est moins bien situé dans le domaine de la capacité ressentie de retrouver un emploi que dans le domaine de la perception de la sécurité de l'emploi. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg sont assez optimistes de pouvoir garder leur emploi, ils le sont beaucoup moins si on leur demande s'ils estiment pouvoir retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement.

Quant à l'évolution dans le temps, on constate qu'au Luxembourg le pessimisme quant à la capacité de retrouver rapidement un emploi augmente entre juillet 2009 et décembre 2009: de 43% des personnes qui jugent peu probable de retrouver rapidement un emploi on passe à 51%. En 2010, le pessimisme semble s'atténuer: en mai 2010 seulement 39% estiment peu/pas probable de retrouver rapidement un emploi au Luxembourg. En octobre 2010, le niveau est comparable (41% estiment peu/pas probable de retrouver rapidement un emploi).

Est-ce qu'une corrélation existe entre la perception de la sécurité de l'emploi et la probabilité hypothétique de retrouver rapidement un emploi ? C'est effectivement le cas si on se réfère aux résultats de l'Eurobaromètre (voir graphique 12). En d'autres mots, en Europe, moins les gens sont confiants de garder leur emploi, moins ils sont également enclins à penser qu'ils retrouveront rapidement un emploi (c'est notamment le cas des pays de l'Est de l'Europe, mais également de la Grèce et de l'Espagne). A l'inverse, plus les gens sont confiants de pouvoir garder leur emploi, plus ils sont optimistes de retrouver rapidement un emploi. C'est notamment le cas dans les pays nordiques, aux Pays-Bas, en Autriche, en Belgique et, de façon un peu plus atténuée, au Luxembourg et en Allemagne. Il convient toutefois de ne pas faire l'impasse sur les nuances: ainsi au Luxembourg et en Allemagne, la part de ceux qui ne sont pas confiants de pouvoir garder leur emploi est à peu près identique à ce qu'elle est en Autriche, aux Pays-Bas en Suède, en Finlande et en Belgique (de 6 à 8% en octobre 2010). Par contre, les perceptions de pouvoir retrouver rapidement un emploi après un licenciement sont très diverses pour ces pays. En Belgique, seulement 30% des enquêtés estiment pas ou peu probable de retrouver rapidement un emploi. Au Luxembourg, le pourcentage des « pessimistes » dans ce domaine dépasse les 40%. C'est également le cas en Allemagne.

Graphique 12: Perception de la sécurité de l'emploi et de la capacité de retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement, octobre 2010



Source: Flash Eurobaromètre

Annexe:

Consumer survey – Questionnaire – Monthly questions

Q1 How has the financial situation of your household changed over the last 12 months?

It has...

- + + got a lot better
- + got a little better
- = stayed the same
- got a little worse
- – got a lot worse
- N don't know.

Q2 How do you expect the financial position of your household to change over the next 12 months? It will...

- + + get a lot better
- + get a little better
- = stay the same
- get a little worse
- – get a lot worse
- N don't know.

Q3 How do you think the general economic situation in the country has changed over the past 12 months? It has...

- + + got a lot better
- + got a little better
- = stayed the same
- got a little worse
- – got a lot worse
- N don't know.

Q4 How do you expect the general economic situation in this country to develop over the next 12 months? It will...

- + + get a lot better
- + get a little better
- = stay the same
- get a little worse
- – get a lot worse
- N don't know.

Q5 How do you think that consumer prices have developed over the last 12 months?

They have...

- + + risen a lot
- + risen moderately
- = risen slightly
- stayed about the same
- – fallen
- N don't know.

Q6 By comparison with the past 12 months, how do you expect that consumer prices will develop in the next 12 months? They will...

- + + increase more rapidly
- + increase at the same rate

= increase at a slower rate
– stay about the same
– – fall
N don't know.

Q7 How do you expect the number of people unemployed in this country to change over the next 12 months? The number will...

+ + increase sharply
+ increase slightly
= remain the same
– fall slightly
– – fall sharply
N don't know.

Q8 In view of the general economic situation, do you think that now it is the right moment for people to make major purchases such as furniture, electrical/electronic devices, etc.?

+ + yes, it is the right moment now
= it is neither the right moment nor the wrong moment
– – no, it is not the right moment now
N don't know.

Q9 Compared to the past 12 months, do you expect to spend more or less money on major purchases (furniture, electrical/electronic devices, etc.) over the next 12 months? I will spend...

+ + much more
+ a little more
= about the same
– a little less
– – much less
N don't know.

Q10 In view of the general economic situation, do you think that now is...?

+ + a very good moment to save
+ a fairly good moment to save
– not a good moment to save
– – a very bad moment to save
N don't know.

Q11 Over the next 12 months, how likely is it that you save any money?

+ + very likely
+ fairly likely
– not likely
– – not at all likely
N don't know.

Q12 Which of these statements best describes the current financial situation of your household?

+ + we are saving a lot
+ we are saving a little
= we are just managing to make ends meet on our income
– we are having to draw on our savings
– – we are running into debt
N don't know.

1.3 La perception de la situation financière par les ménages à travers de l'enquête EU-SILC

L'enquête EU-SILC (European Survey on Income and Living Conditions) est une enquête communautaire menée annuellement au Luxembourg sous la responsabilité du STATEC en collaboration avec le CEPS/Insteat. À côté des questions sur le revenu des ménages (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs comme le taux de pauvreté ou le coefficient de Gini, qui est un indicateur d'inégalité des revenus), l'enquête contient également des questions sur la perception subjective qu'ont les ménages de leur situation financière ou matérielle. Les développements qui suivent sont basés sur les données de cette enquête.

1.3.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2010, un peu plus de 22% des ménages luxembourgeois déclaraient éprouver des difficultés à joindre les deux bouts, autrement dit à s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Ce chiffre est en très légère diminution (0.6 points de pourcentage) par rapport à l'année précédente. Si on regarde plus dans le détail, on voit que 14.0% des ménages déclaraient qu'il était « plutôt difficile » pour eux d'arriver à joindre les deux bouts, 6.2% que c'était « difficile » alors que pour 2.2% des ménages cette tâche était vécue comme « très difficile ».

Tableau 1: Distribution des ménages selon leur capacité à joindre les deux bouts, 2003-2010

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						Total-Difficile de joindre les deux bouts	Total-Facile de joindre les deux bouts
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile		
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0	81.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3	81.7
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.6

Source : STATEC, EU-SILC

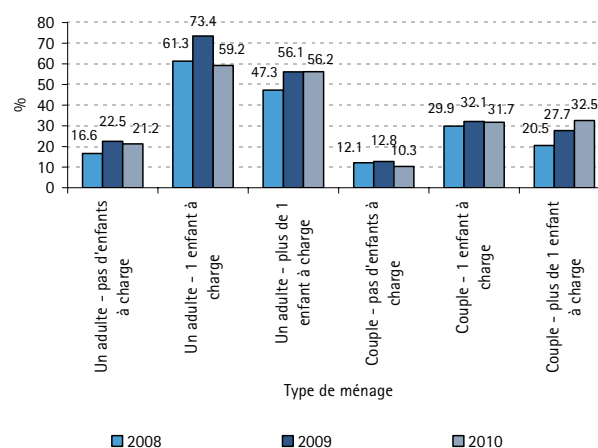
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

L'information fournie par le tableau précédent est de nature subjective : ce sont les ménages eux-mêmes qui évaluent leur capacité à joindre les deux bouts. Le manque d'objectivité a pu conduire certains à critiquer cette mesure car la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière peut être biaisée par des facteurs comme, par exemple,

l'environnement économique global (même si celui-ci n'affecte pas le niveau de vie du ménage). Cependant, un indicateur basé sur le ressenti est sans doute utile dans la mesure où la perception qu'ont les ménages de leur situation financière pourra avoir des répercussions sur l'épargne et la consommation.

D'importantes différences existent entre les catégories de ménages. Par exemple, ce sont plus de 59% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge et plus de 56% des ménages monoparentaux avec au moins deux enfants à charge qui déclaraient en 2010 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts. À l'inverse, cette situation ne concernait que 21.2% des ménages avec un adulte vivant seul sans enfants à charge. La présence d'enfants à charge dans un ménage semble donc contribuer à aggraver la perception de la situation financière. Par ailleurs, le fait d'habiter à deux dans un ménage semble constituer une protection: ce sont seulement 10.3% des couples sans enfants à charge qui déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Là aussi, la présence d'enfants à charge dans le ménage aggrave la perception de la situation financière, même si celle-ci reste relativement meilleure que pour les ménages d'un seul adulte.

Graphique 1: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de ménage, 2008-2009-2010

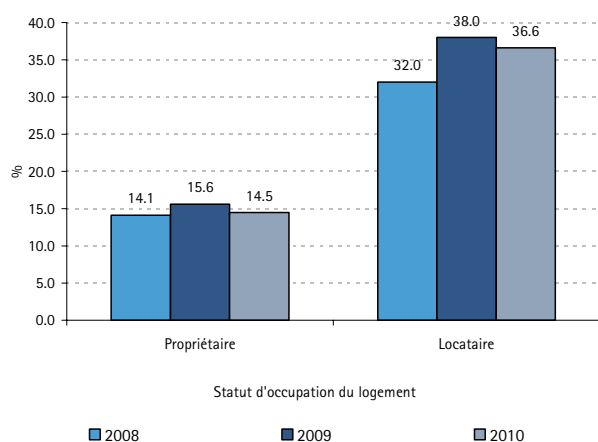


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Ce sont près de 37% des ménages locataires de leur logement qui déclaraient en 2010 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre seulement 14.5% des ménages propriétaires. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à ceux de l'année 2009.

Graphique 2: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'occupation du logement, 2008-2009-2010



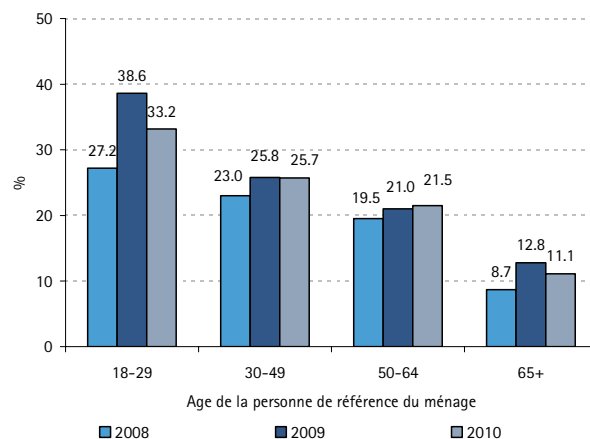
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

L'analyse selon l'âge de la personne de référence du ménage montre que ce sont les ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans, qui déclaraient rencontrer le plus de difficultés à joindre les deux bouts: 33.2% de ces ménages déclaraient cela en 2010. La situation financière des ménages semble ensuite s'améliorer à mesure que l'âge de la personne de référence augmente : ce sont seulement 11.1% des ménages « âgés », dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus, qui déclaraient en 2010 avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Après une dégradation de la perception de la situation financière des ménages entre 2008 et 2009, que l'on a observée pour toutes les catégories d'âge, les chiffres de 2010 semblent plutôt stables par rapport à ceux de l'année précédente.

Des différences existent également entre les ménages dont la personne de référence exerce une profession de cadre dirigeant et ceux dont la personne de référence est un travailleur manuel: 35.4% de ces derniers déclaraient en 2010 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre seulement 5.3% des premiers. En fait, il apparaît que, plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés à joindre les deux bouts. Autre fait marquant : la dégradation de la situation financière des ménages constatée entre 2008 et 2009 semble s'être stabilisée en 2010, à l'exception des ménages d'employés, dont une proportion de plus en plus importante déclare rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts : 22.5% en 2008, 26.8% en 2009 et 28.9% en 2010.

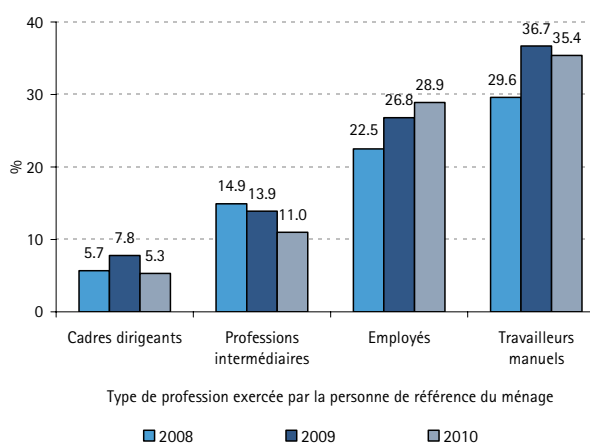
Graphique 3: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2008-2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 4: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de profession exercée par la personne de référence du ménage, 2008-2009-2010



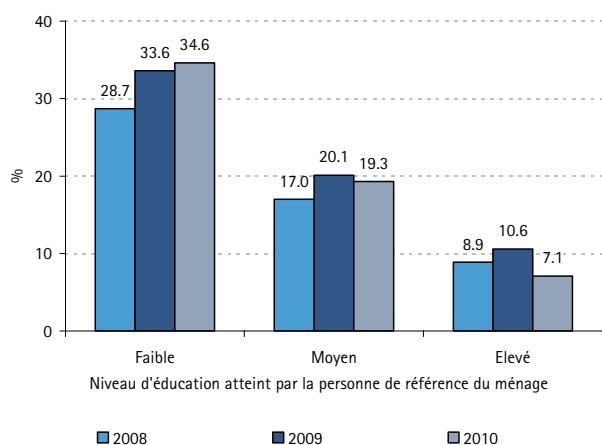
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Des écarts apparaissent aussi selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage. Les résultats montrent en effet que 34.6% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) déclaraient en 2010 faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 7.1% des ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation élevé (universitaire). Après l'augmentation constatée entre 2008 et 2009, la tendance en 2010 est à la baisse, sauf pour les ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation faible. Pour ces derniers, la perception de la situation financière continue de s'aggraver : 28.7% de ces ménages déclaraient en

2008 avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, 33.6% en 2009 et 34.6% en 2010.

Graphique 5: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, 2008-2009-2010

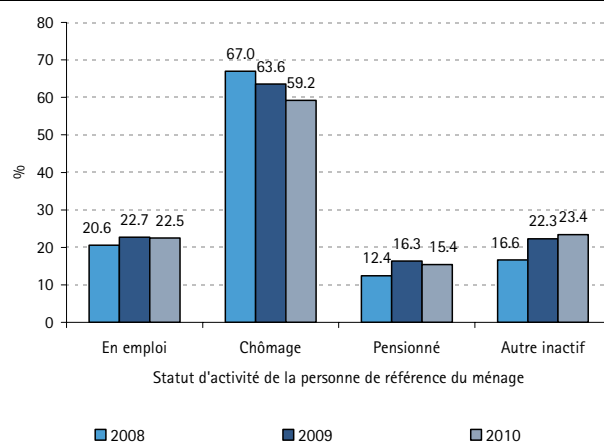


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont la personne de référence est au chômage qui éprouvent le plus de difficultés à joindre les deux bouts : 59.2% de ces ménages le déclaraient en 2010. Viennent ensuite les ménages dont la personne de référence est inactive (23.4% déclaraient en 2010 avoir des difficultés à joindre les deux bouts), ceux dont la personne de référence est en emploi (22.5%) et enfin les ménages de pensionnés, dont 15.4% déclaraient en 2010 avoir des difficultés. Ces résultats montrent que le fait d'être en emploi ne met pas forcément à l'abri des difficultés financières.

Graphique 6: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage, 2008-2009-2010

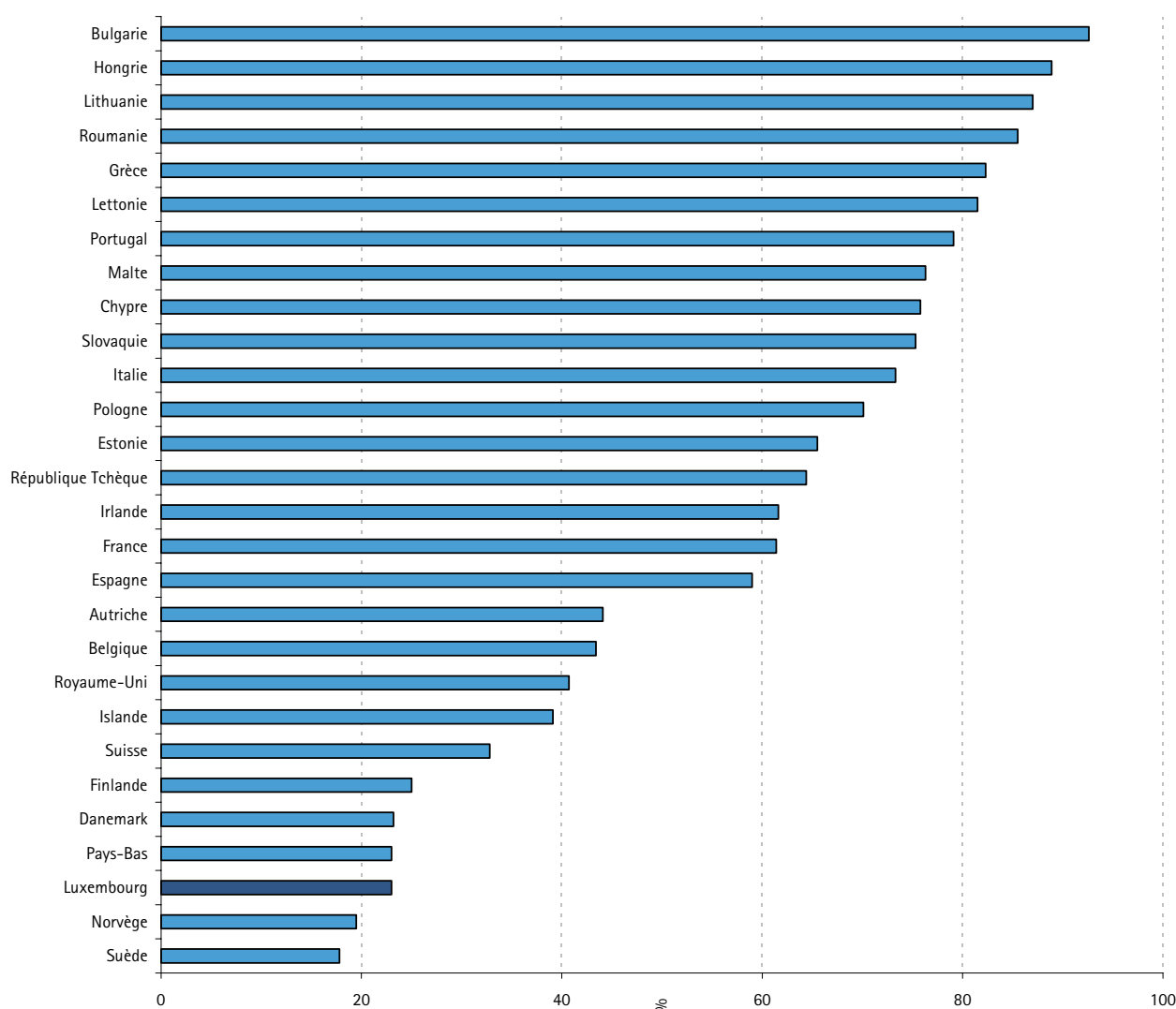


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Si on compare la proportion de ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts dans les différents pays Européens, on voit qu'elle est relativement faible pour le Luxembourg. Le Luxembourg se place dans le peloton de tête des pays Européens, en troisième position, juste derrière la Suède (17.8% des ménages en Suède déclaraient en 2009 avoir des difficultés pour joindre les deux bouts) et la Norvège (19.5%). A l'inverse, la proportion de ménages déclarant avoir des difficultés financières est très forte dans les pays d'Europe de l'Est : la Roumanie (85.5%), la Lituanie (87.0%), la Hongrie (88.9%) et la Bulgarie, où 92.3% des ménages déclaraient en 2009 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue d'un certain nombre de biens et de services qui sont importants pour une bonne inclusion sociale. Par exemple, à peine plus de 10% des ménages qui avaient en 2010 de grandes difficultés pour joindre les deux bouts déclaraient avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts. Néanmoins, ce sont à peine plus de la moitié des ménages (51.1%) faisant face à des difficultés financières qui déclaraient en 2010 être en mesure de partir une semaine en vacances loin de leur domicile, contre 96.3% des ménages qui déclaraient ne pas avoir de difficultés.

Graphique 7: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, 2009

Source : EU-SILC User Data Base (UDB)

Champ : ménages privés résidant sur le territoire du pays à la date de l'enquête

Note : Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de l'Allemagne et de la Slovaquie

Tableau 2: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Le ménage peut s'offrir une semaine de vacances loin du domicile	
	Oui	Non
Très difficile	10.6	89.4
Difficile	33.8	66.2
Plutôt difficile	65	35
Plutôt facile	92.3	7.7
Facile	98.9	1.1
Très facile	99.6	0.4
Total - Facile de joindre les deux bouts	96.3	3.7
Total - Difficile de joindre les deux bouts	51.1	48.9

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Une autre conséquence des problèmes financiers rencontrés par certains ménages est que 26.7% de ceux qui déclaraient en 2010 avoir de très grandes difficultés pour joindre les deux bouts n'étaient pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien). Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts : 100% de ceux qui arrivaient très facilement à joindre les deux bouts pouvaient s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

Tableau 3: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien), selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Le ménage peut s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien)	
	Oui	Non
Très difficile	73.3	26.7
Difficile	94.0	6.0
Plutôt difficile	98.2	1.8
Plutôt facile	99.6	0.4
Facile	99.9	0.1
Très facile	100.0	0.0
Total - Facile de joindre les deux bouts	99.8	0.2
Total - Difficile de joindre les deux bouts	94.7	5.3

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

1.3.2 La perception de la charge financière du logement

Le poids du logement est une question centrale pour les finances des ménages. En 2010, plus de 36% des ménages résidant au Luxembourg considéraient que la charge financière de leur logement était lourde. A l'inverse, seulement 18% des ménages la considéraient comme légère, et 46% comme plutôt lourde. La question de la charge financière liée au logement est donc préoccupante pour plus de 80% des ménages au Luxembourg. La tendance observée sur la période 2003-2010 est à l'aggravation : alors qu'en 2003 un ménage sur quatre percevait comme faible la charge financière de leur logement, ce pourcentage est descendu à 18% en 2010.

Tableau 4 : Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement, 2003-2010

	Perception de la charge financière du logement		
	Lourde	Plutôt lourde	Légère
2003	27.4	47.1	25.5
2004	28.2	48.7	23.1
2005	26.6	46.5	26.9
2006	28.8	48.7	22.5
2007	34.0	44.5	21.5
2008	32.8	45.5	21.7
2009	33.0	47.0	20.0
2010	36.4	45.5	18.1

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Logiquement, la charge financière du logement pour un ménage est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour près de 70% des ménages qui déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement était perçue comme lourde, alors que c'était le cas pour seulement 27% des ménages qui déclaraient ne pas avoir de difficultés.

Tableau 5 : Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement et la capacité à joindre les deux bouts, 2010

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Perception de la charge financière du logement		
	Lourde	Plutôt lourde	Légère
Très difficile	82.1	9.4	8.5
Difficile	73.2	22.8	4.0
Plutôt difficile	65.5	28.0	6.5
Plutôt facile	40.5	49.6	9.9
Facile	19.2	56.6	24.2
Très facile	11.2	39.1	49.7
Total - Facile de joindre les deux bouts	26.8	51.6	21.6
Total - Difficile de joindre les deux bouts	69.2	24.8	6.0

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. Cette perception varie fortement selon que le ménage a des enfants à charge ou non. Pour 23.1% des ménages composés d'un adulte sans enfants à charge (ménages isolés), la charge du logement est perçue comme étant légère, tandis qu'elle ne l'est que pour 13.5% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge et 10.2% des ménages monoparentaux avec au moins deux enfants à charge. De même, ce sont 23.9% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considèrent comme légère la charge financière de leur logement, alors que ce chiffre tombe à 9% pour les couples avec un enfant à charge et 10.8% pour les couples avec au moins deux enfants à charge.

Par ailleurs, pour 16.4% des ménages locataires et 11.0% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements de crédit à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme légère, alors qu'elle l'est pour 27.2% des ménages propriétaires qui n'ont plus de remboursement de crédit. On observe également que pour seulement 8.8% des ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans, la charge financière du logement est

perçue comme légère, contre 24.9% pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus: la perception de la charge financière du logement semble donc s'améliorer à mesure que l'âge de la personne de référence du ménage augmente. Le poids du logement est également plus lourd pour les ménages dont la personne de référence exerce un travail manuel, a un niveau de qualification faible ou est au chômage.

Tableau 6: Distribution des ménages selon la perception de la charge financière du logement, par type de ménage, statut d'occupation du logement et âge, profession, niveau d'éducation atteint et statut d'activité de la personne de référence, 2010

	Perception de la charge financière du logement			
		Plutôt lourde	Légère	
Type de ménage	Un adulte - pas d'enfants à charge	32.2	44.7	23.1
	Un adulte - 1 enfant à charge	56.5	30.0	13.5
	Un adulte - plus de 1 enfant à charge	60.8	29.0	10.2
	Deux adultes - pas d'enfants à charge	25.7	50.4	23.9
	Deux adultes - 1 enfant à charge	42.7	48.3	9.0
	Deux adultes - plus de 1 enfant à charge	46.8	42.4	10.8
Statut d'occupation du logement	Ménages propriétaires (sans remboursements de crédit)	23.4	49.4	27.2
	Ménages propriétaires (avec remboursements de crédit)	41.8	47.2	11.0
	Ménages locataires	43.1	40.5	16.4
Age de la personne de référence	18-29	47.2	44.0	8.8
	30-49	38.5	46.9	14.6
	50-64	36.0	41.7	22.3
	65+	27.4	47.7	24.9
	Cadres dirigeants, professions intellectuelles	20.3	53.6	26.1
Profession de la personne de référence	Professions intermédiaires	28.4	51.3	20.3
	Employés	38.7	45.9	15.4
	Travailleurs manuels	49.8	36.7	13.5
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence	Faible	44.2	40.2	15.6
	Moyen	35.0	48.2	16.8
	Élevé	25.6	50.1	24.3
Statut d'activité de la personne de référence	En emploi	37.1	46.8	16.1
	Chômage	64.3	25.2	10.5
	Pensionné	30.8	45.8	23.4
	Autre inactif	35.0	45.5	19.5

Source : STATEC, EU-SILC

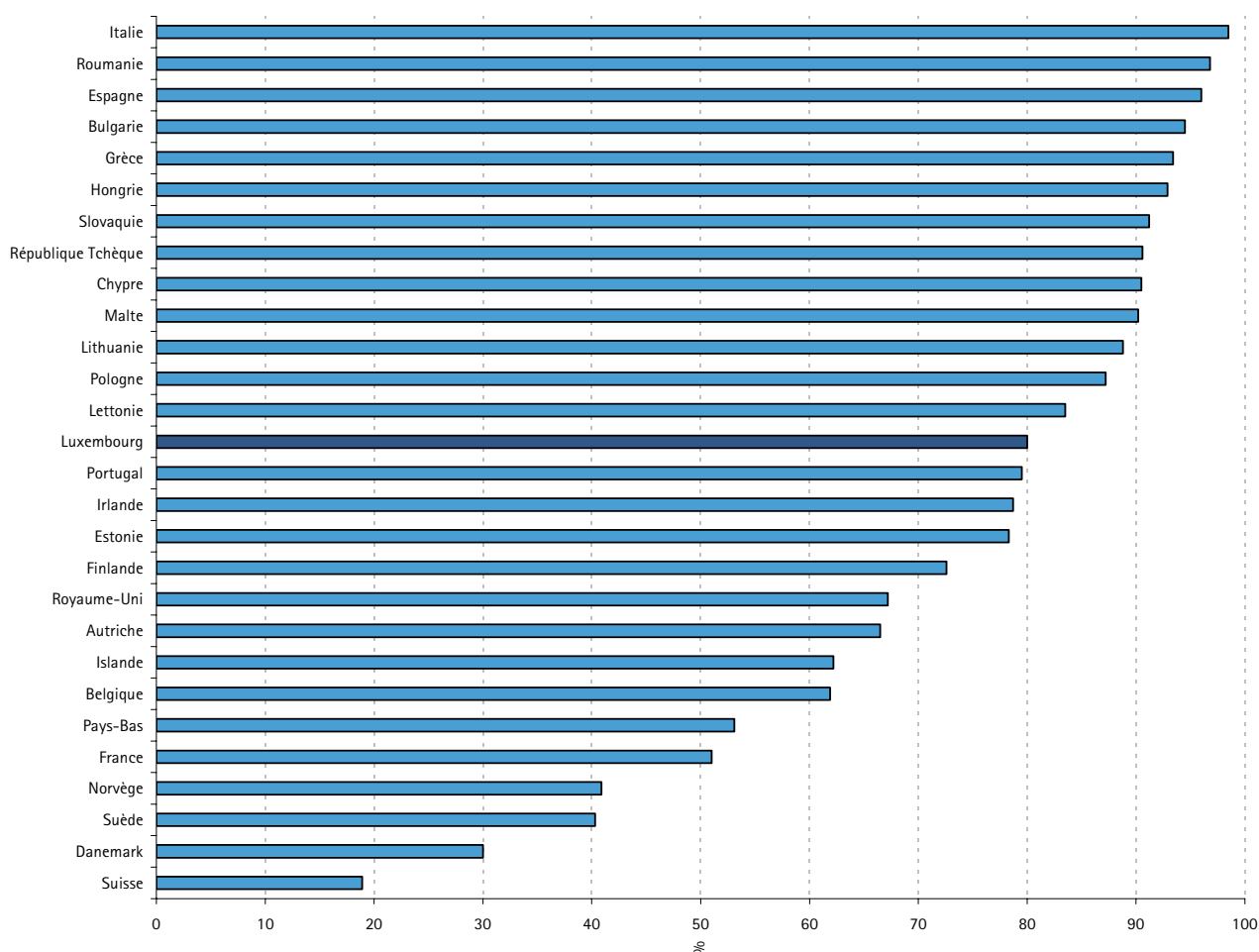
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Dans la comparaison européenne de la perception qu'ont les ménages de la charge financière de leur logement, le Luxembourg est moins bien placé que lorsqu'on a analysé la difficulté des ménages à joindre les deux bouts (voir section précédente). Avec 80% des ménages qui ressentent comme lourde ou plutôt lourde la charge de leur logement, le Luxembourg se situe dans le milieu des pays européens. A l'opposé, c'est la Suisse et les pays scandinaves qui enregistrent les taux les plus faibles: 18.9% des ménages en Suisse perçoivent comme lourde ou plutôt lourde la charge financière de leur logement, 30% des ménages au Danemark et 40% des ménages en Suède.

L'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) collecte au niveau des ménages le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent notamment le remboursement des intérêts d'emprunt (pour les ménages propriétaires) et le montant du loyer (pour les ménages locataires) plus les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d'eau...), les factures pour l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage ainsi que les taxes. Cette information de nature objective permet de confirmer ou d'infirmer les déclarations subjectives faites par les ménages quant à la charge financière de leur logement.

Pour les ménages qui déclaraient en 2010 que la charge financière de leur logement était lourde, le coût total induit par le logement représentait en moyenne 14.7% du revenu net disponible du ménage, alors qu'il ne représentait que 10.3% lorsque la charge du logement était considérée comme plutôt lourde, et seulement 7.5% lorsqu'elle était perçue comme légère. Ces données objectives vont donc dans le sens des déclarations des ménages.

Graphique 8: Pourcentage des ménages percevant comme lourde ou plutôt lourde la charge financière de leur logement, 2009

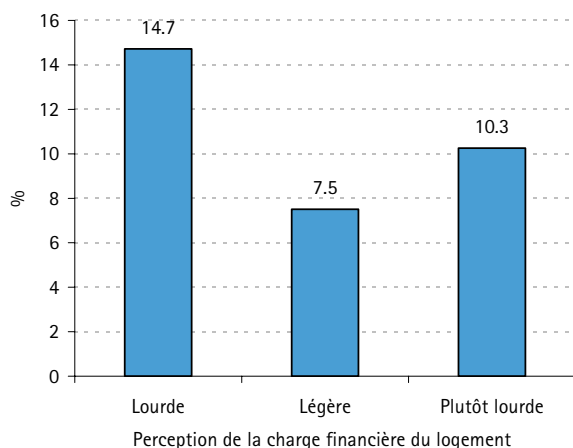


Source : EU-SILC User Data Base (UDB)

Champ : ménages privés résidant sur le territoire du pays à la date de l'enquête.

Note : Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de l'Allemagne et de la Slovaquie

Graphique 9: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement, 2010



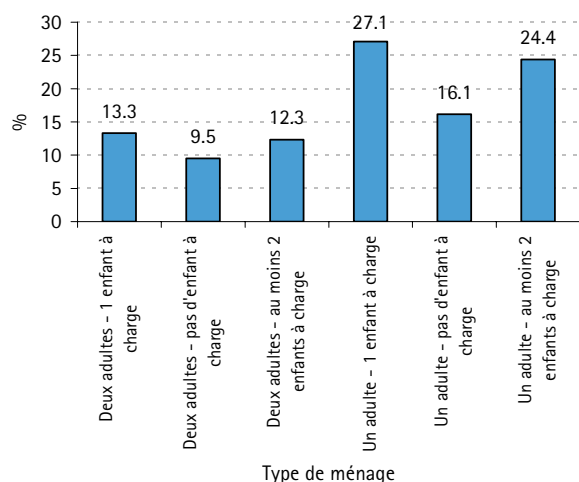
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

C'est pour les ménages monoparentaux, c'est-à-dire un adulte avec enfants à charge, que la part des coûts du logement est la plus élevée : ces coûts représentaient 27.1% du revenu net disponible pour les ménages monoparentaux avec un enfant à charge en 2010, et 24.4% pour les ménages monoparentaux avec au moins deux enfants à charge. Si on compare ces résultats avec le coût relatif pour les ménages unipersonnels (un adulte sans enfants à charge) – 16.1% du revenu net disponible – on voit que la part des coûts du logement augmente pour les ménages avec enfants à charge.

Par rapport aux ménages avec un seul adulte, la part des coûts du logement dans le revenu est moins élevée chez les ménages de deux adultes : elle est de 9.5% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge, 13.3% pour les ménages de deux adultes avec un enfant à charge et 12.3% pour les ménages de deux adultes avec plus d'un enfant à charge.

Graphique 10: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du type de ménage, 2010

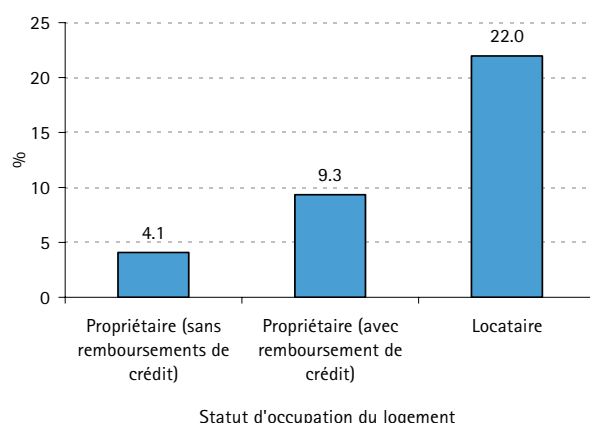


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Les différences entre ménages propriétaires et ménages locataires au niveau du coût du logement sont également très marquées: en 2010, le coût du logement pour les ménages locataires représentait 22% en moyenne du revenu net disponible du ménage, contre 4.1% pour les ménages propriétaires qui n'ont pas de crédit à rembourser et 9.3% pour les ménages accédant à la propriété, c'est-à-dire les ménages qui doivent encore rembourser un crédit d'achat pour leur logement. Il faut noter ici que les coûts du logement tels qu'ils sont collectés dans l'enquête EU-SILC incluent uniquement les remboursements des intérêts d'emprunt, et excluent le remboursement du capital. La part des coûts du logement que l'on a calculée pour les ménages « accédants » est donc sous-estimée.

Graphique 11: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du statut d'occupation du logement, 2010



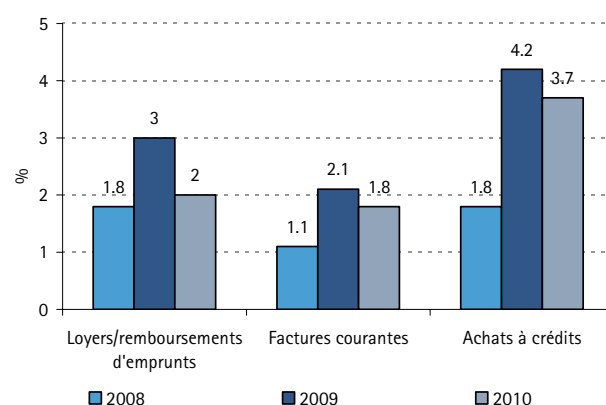
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

1.3.3 Les arriérés de paiement des ménages

En 2010, ces sont 2% des ménages qui déclaraient avoir eu des arriérés de paiement sur le paiement du loyer ou les remboursements d'emprunt au cours des douze derniers mois. Pour ce qui est du paiement des factures courantes (chauffage, électricité, eau...), les arriérés ont concerné 1.8% des ménages en 2010. Enfin, cette même année, les arriérés sur le paiement d'achats effectués à crédit ont concerné 3.7% des ménages. On voit ainsi que le problème des arriérés de paiement reste encore très marginal au Luxembourg, malgré une aggravation entre 2008 et 2009. En 2010, par rapport à l'année précédente, on constate une très légère diminution du phénomène.

Graphique 12: Pourcentage de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, 2008-2009-2010



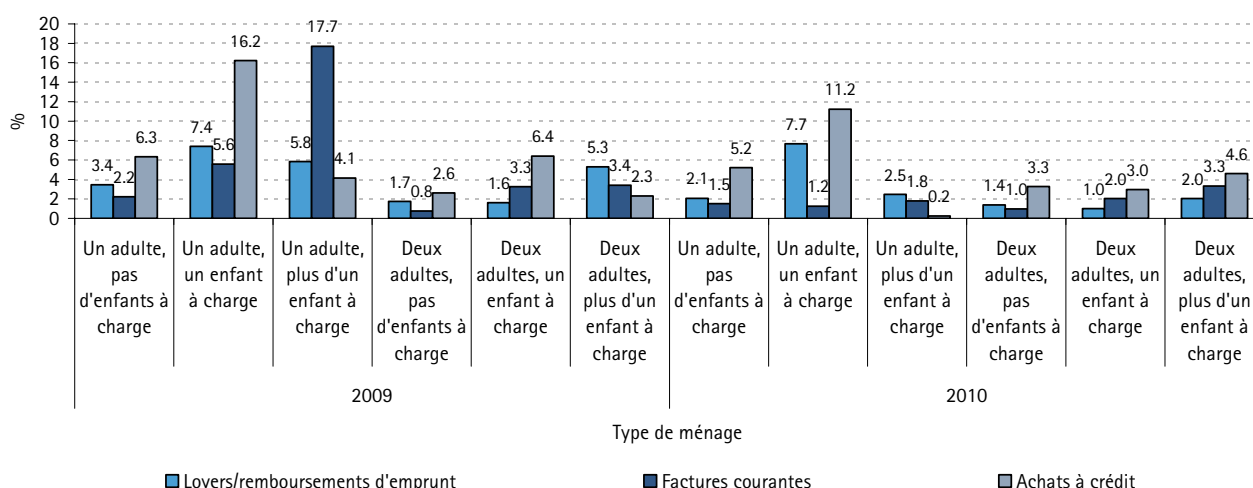
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

La situation en termes d'arriérés de paiement est particulièrement problématique pour les ménages d'un adulte avec un ou plusieurs enfants à charge: en 2010, plus de 11% des ménages monoparentaux ayant un enfant à charge ont eu des arriérés sur le paiement d'achats à crédit, 7.7% sur le paiement du loyer ou les remboursements de l'emprunt pour l'achat de la résidence principale, et 1.2% sur le paiement des factures courantes. A titre de comparaison, les valeurs pour les ménages d'un adulte sans enfants à charge (ménages isolés) sont respectivement de 5.2%, 2.1% et 1.5%. Après l'aggravation que l'on avait constatée entre 2008 et 2009, la tendance en 2010 semble plutôt à la stabilisation, voire à la baisse.

L'analyse des résultats selon l'âge de la personne de référence du ménage révèle que les ménages « jeunes », c'est-à-dire les ménages dont la personne de référence est âgée de 29 ans ou moins, sont davantage touchés par les problèmes d'arriérés de paiement que les autres ménages, en particulier pour ce qui est des achats à crédit. En 2010, 7.1% des ménages « jeunes » ont eu des arriérés sur le paiement d'achats à crédit, contre 3.7% si la personne de référence du ménage a entre 30 et 49 ans, 2.6% si elle a entre 50 et 64 ans et 1.4% si elle a 65 ans ou plus. Là encore, après la forte poussée constatée entre 2008 et 2009, la tendance en 2010 pour ce qui est des problèmes d'arriérés de paiement semble plutôt stable, voire à la baisse.

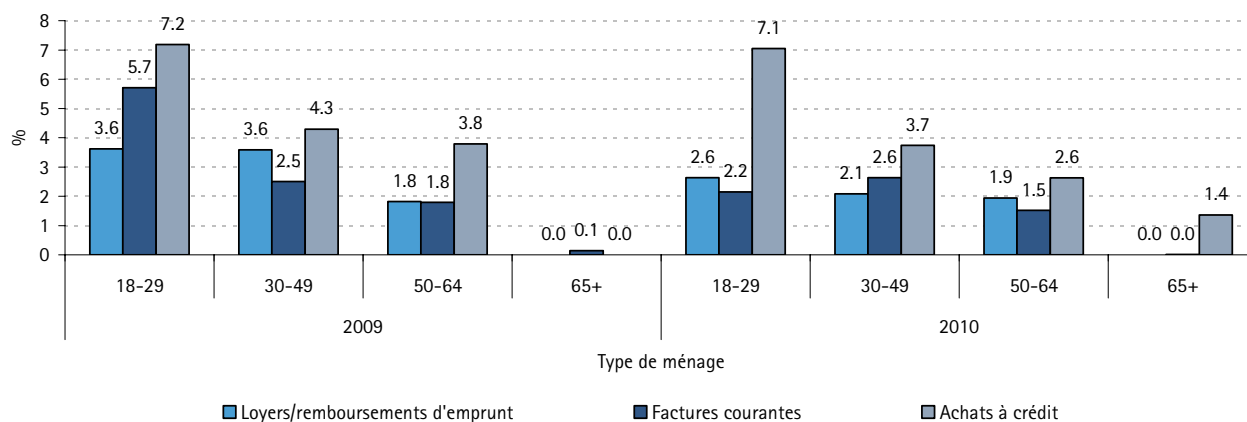
Graphique 13: Pourcentage de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, selon le type de ménage, 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 14: Pourcentage de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2. Revenus et patrimoine

2.1 Le revenu disponible des ménages à travers le compte sectoriel des ménages

Il a été dit et redit que, pour le Luxembourg, le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant constitue un indicateur particulièrement biaisé du niveau de vie moyen. Il est le plus souvent conseillé de recourir au RNB (Revenu National Brut) qui fait abstraction du solde des revenus « transférés » de ou à l'étranger, plus particulièrement des salaires des frontaliers et les revenus d'investissements étrangers. Parmi les agrégats de la comptabilité nationale, on trouve cependant d'autres indicateurs qui reflètent mieux le niveau de vie des habitants, à savoir la consommation des ménages et le revenu disponible des ménages. Depuis peu, les comptes du secteur des ménages établis par le STATEC pour les années 2006 à 2009 sont publiés et permettent une vue sur l'évolution du revenu disponible des ménages au Luxembourg. En parlant dans la suite du revenu des ménages il s'agit en fait des ménages y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). En résumé, le revenu disponible brut est la part du revenu qui est à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne après déduction des prélèvements sociaux et fiscaux. Avant de passer à la composition du revenu disponible des ménages et à l'utilisation de ce revenu (consommation, épargne), jetons un regard sur les agrégats des comptes nationaux du Luxembourg comparés à la moyenne européenne.

Le PIB par habitant au Luxembourg est de 150% plus élevé que la moyenne de la zone euro ...

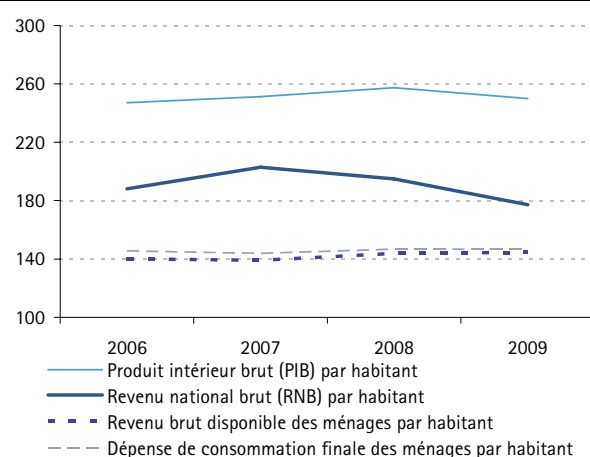
On constate que le PIB par habitant au Luxembourg – exprimé en standards de pouvoir d'achat qui neutralisent les différences de niveaux de prix – est d'environ 150% plus élevé que la moyenne de la zone euro en 2009. La différence en termes de RNB par habitant est de 80% en faveur du Luxembourg.

... alors que la différence en termes de revenu disponible et de consommation des ménages n'est que d'environ 45% en faveur du Luxembourg

Le revenu disponible des ménages circonscrit de façon plus précise le niveau de vie des ménages en ne prenant pas en compte les revenus des autres secteurs économiques (sociétés et administrations publiques). La consommation des ménages exclut quant à elle la

consommation collective. Les deux agrégats, c'est-à-dire le revenu disponible et la consommation par habitant sont d'environ 45% plus élevés au Luxembourg que dans la zone euro en moyenne en 2009.

Graphique 1: Les agrégats de la comptabilité nationale du Luxembourg en comparaison avec la zone euro, 2006 – 2009 (en PPA, indices, zone euro= 100)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B. : PPA = parités de pouvoir d'achat

D'ailleurs, si la crise économique récente trouve son expression dans le tassement du PIB par habitant et, surtout, du RNB par habitant au Luxembourg, tel n'est pas le cas du niveau de vie des ménages. L'écart du revenu disponible des ménages par habitant (exprimé en parités de pouvoir d'achat) par rapport à la moyenne de la zone euro augmente même en passant de 40% en 2006 à 45% en 2009. On verra que les apports des principales composantes du revenu disponible (rémunérations, revenu de la propriété, prestations sociales) à cette évolution sont très divers.

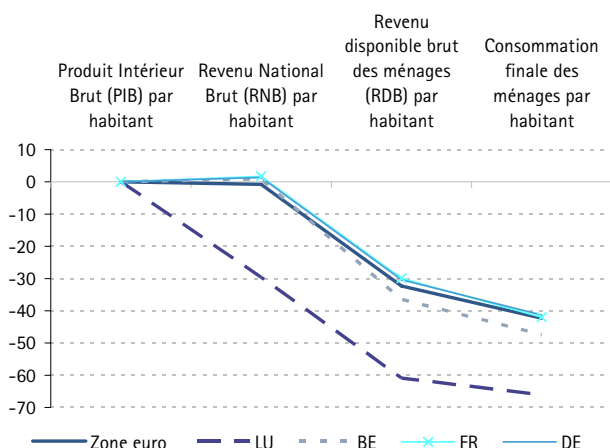
En résumé, si le Luxembourg reste premier de la classe européenne, l'écart de niveau de vie, exprimé par le revenu disponible des ménages, est ramené à des proportions plus réalistes qu'en termes de PIB/habitant. Ajoutons que par rapport à la Suisse – qui est deuxième sur la liste des pays européens en fonction de leur « richesse » –, l'écart du revenu disponible des ménages par habitant est d'environ 10% en faveur du Luxembourg (en standards de pouvoir d'achat). Par rapport à la Norvège, troisième pays européen sur la liste en fonction du revenu disponible des ménages, l'écart est de 25%. Par rapport aux « nouveaux Etats membres » de l'Est

européen, la différence est considérable. Au Luxembourg, le revenu disponible des ménages par habitant, exprimé en standards de pouvoir d'achat, est 5 fois plus élevé qu'en Bulgarie, par exemple.

Le revenu disponible des ménages par habitant au Luxembourg est de 60% moins élevé que le PIB par habitant

On peut comparer les écarts entre les différents agrégats de la comptabilité nationale. Dans la zone euro, ainsi que dans nos pays voisins, le revenu national brut (RNB) par habitant se situe à peu près au même niveau que le PIB par habitant. Dans le pays économiquement très ouvert qu'est le Luxembourg, le revenu national brut par habitant est de 30% moins élevé que le PIB par habitant, ce qui résulte d'un solde largement négatif des revenus transférés de ou à l'étranger. L'écart du revenu des ménages par habitant est de -60% par rapport au PIB/habitant au Luxembourg. Dans la zone euro, en Allemagne et en France, la différence n'est que de -30%. Le graphique 2 montre néanmoins que l'écart plus important caractérisant le Luxembourg est largement dû au différentiel entre le PIB/habitant et le RNB/habitant.

Graphique 2: L'écart entre le PIB par habitant et les autres agrégats de la comptabilité nationale, 2009 (en %)



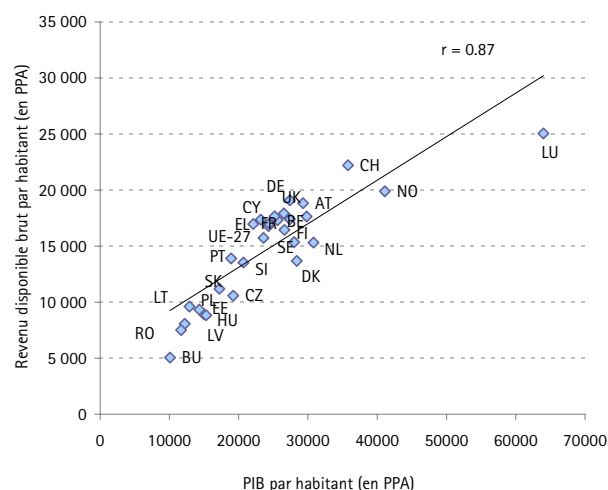
Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Une corrélation importante, mais non parfaite, entre PIB par habitant et revenu disponible des ménages par habitant

Le graphique 3 montre, entre autres, que le Luxembourg se trouve assez largement en-dessous de la droite de régression. En d'autres mots, le revenu disponible des ménages par habitant y est moins élevé que ne laisserait supposer le niveau du PIB par

habitant. On a déjà dit que ce phénomène est largement dû au fait que le PIB du Luxembourg est amputé des revenus du travail et du capital transférés à l'étranger. Néanmoins, en milieu de tableau on note également une dispersion assez forte autour de la droite de régression. L'Allemagne et le Danemark, par exemple, se situent à un niveau comparable quant au PIB par habitant (en standards de pouvoir d'achat), mais la différence en termes de revenu disponible des ménages est considérable. On verra que ces différences résultent notamment des caractéristiques de la redistribution, les prestations sociales en espèces s'ajoutant aux revenus primaires des ménages, alors que les prélèvements sociaux et fiscaux sont retranchés de ces revenus primaires pour donner le revenu disponible.

Graphique 3: Corrélation entre le PIB et le revenu disponible brut des ménages par habitant, 2009

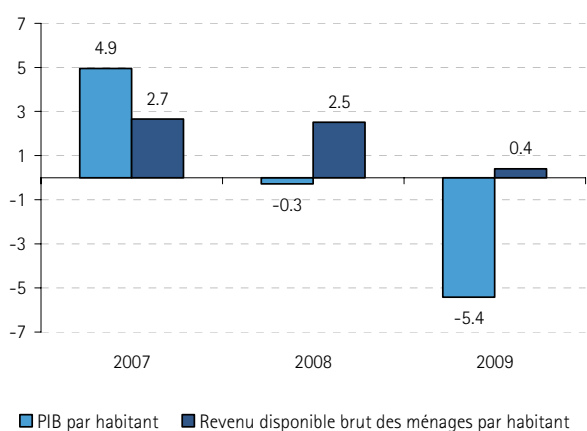


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B. : PPA = parités de pouvoir d'achat

Si le taux de croissance du PIB par habitant chute fortement de 2007 à 2009 au Luxembourg, c'est moins le cas pour le revenu disponible brut des ménages

Le PIB en volume par habitant avait augmenté de 4.9% en 2007, alors que le revenu disponible brut des ménages n'avait augmenté que de 2.7%. En 2008, le taux de croissance du PIB par habitant devient légèrement négatif, alors que le revenu des ménages par habitant continue de croître de façon significative (2.5%). En 2009, le taux de croissance du PIB/habitant dégringole à -5.4% alors que la croissance du revenu disponible par habitant reste légèrement positive (+0.4%).

Graphique 4: Taux de croissance du PIB par habitant et du revenu brut disponible des ménages par habitant au Luxembourg, 2007-2009 (en %, en termes réels)

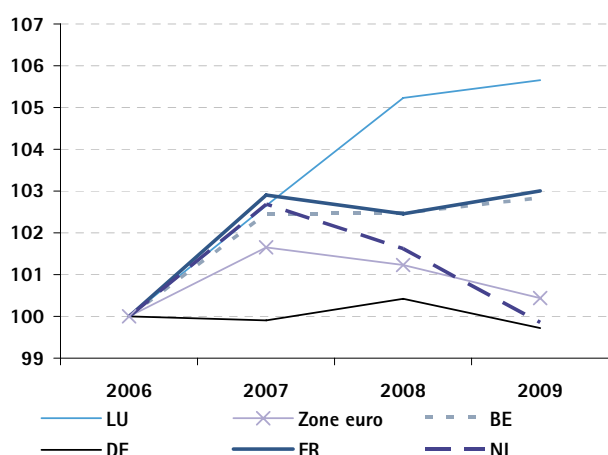


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B.: PIB en volume (déflateur du PIB, revenu disponible des ménages: déflateur de la consommation privée)

De 2006 à 2009, le pouvoir d'achat moyen au Luxembourg a augmenté de 5.6%

En valeur nominale, le revenu disponible des ménages par habitant est passé au Luxembourg de 26 700 € en 2006 à 30 000 € en 2009, soit une augmentation de 12% (voir annexe 1). En déflétant le revenu disponible par habitant par l'indice des prix à la consommation, on peut comparer l'évolution du pouvoir d'achat moyen dans les pays européens.

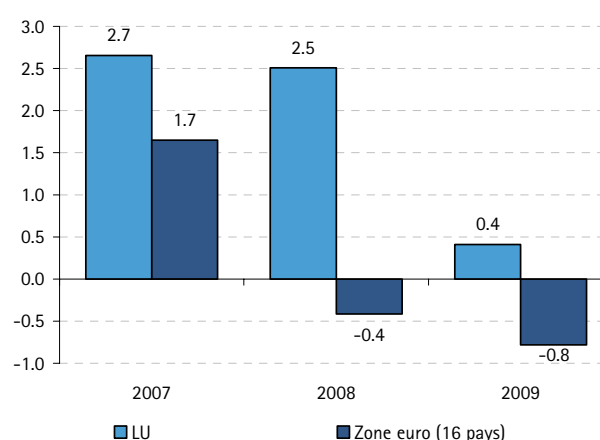
Graphique 5: Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages par habitant, 2006-2009 (indices, 100 = 2006)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B.: Déflateur = indice des prix à la consommation (IPCN pour le Luxembourg, IPCH pour les autres pays)

On constate que la progression du pouvoir d'achat dans notre pays dépasse largement celle des pays voisins. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages par habitant au Luxembourg est, en 2009, de 5.6% plus élevé qu'en 2006 (voir graphique 5). Par contre, en Allemagne, il y a stagnation ; aux Pays-Bas, après avoir augmenté en 2007, le pouvoir d'achat retourne en 2009 à son niveau de 2006 ; en France et en Belgique, le pouvoir d'achat augmente de plus de 2% en 2007, puis stagne.

Graphique 6: Taux de croissance du pouvoir d'achat du revenu brut disponible des ménages par habitant au Luxembourg et dans la zone euro, 2007-2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B.: Déflateur = indice des prix à la consommation (IPCN pour le Luxembourg, IPCH pour la zone euro)

En prenant en considération les taux de croissance, le pouvoir d'achat au Luxembourg augmente assez fortement en 2007 et 2008 (de quelque 2.5% par an), mais, effet de la crise, il ne connaît qu'une progression légère en 2009. En 2008, l'écart du taux de croissance du pouvoir d'achat au Luxembourg par rapport à la zone euro était encore très important (2.5% contre -0.4%, soit une différence de 3 points de %). En 2009, cet écart est beaucoup plus réduit (1.2 points) même si le chiffre du Luxembourg reste positif, contrairement à la zone euro (+0.4% contre -0.8%).

L'évolution des composantes du revenu disponible

Le revenu disponible des ménages résulte de l'addition du solde des revenus primaires et du solde des transferts fiscaux et sociaux. Le revenu primaire est constitué par les rémunérations des salariés, le revenu

mixte et l'excédent brut d'exploitation¹⁸ et enfin le solde des revenus de la propriété.

Tableau 1: Evolution des composantes du revenu disponible brut et de la consommation par habitant en termes réels, 2006-2009 (indices, 100 = 2006)

	2006	2007	2008	2009
(1) Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	100.0	99.0	102.6	99.0
(2) Rémunération des salariés (reçue)	100.0	101.4	101.3	101.9
(3) Revenus de la propriété (reçus moins versés)	100.0	145.6	225.7	145.7
(A) Solde des revenus primaires (1)+(2)+(3)	100.0	101.9	104.6	102.3
(4) Prestations sociales en espèces (reçues)	100.0	100.4	102.7	111.1
(5) Solde des autres transferts courants	100.0	117.5	101.6	109.2
(6) Cotisations sociales (payées)	100.0	101.3	102.9	104.7
(7) Impôts sur le revenu et le patrimoine (payés)	100.0	97.9	99.7	95.6
(B) Solde des transferts sociaux et fiscaux (4)+(5)-(6)-(7)	100.0	92.8	97.1	60.6
(C) Revenu disponible brut des ménages, RDB (A)+(B)	100.0	102.7	105.2	105.6
(8) Transferts sociaux en nature	100.0	104.5	105.0	112.3
Revenu disponible brut ajusté des ménages, RDBA (C)+(8)	100.0	103.0	105.2	107.0
Dépense de consommation finale	100.0	101.6	103.1	101.8
Epargne brute	100.0	110.4	125.5	141.6
Dépense de consommation finale effective (= dépense de consommation finale +(8))	100.0	102.2	103.5	104.1

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B.: 1. Déflateur = indice des prix à la consommation (IPCN). 2. Etant donné que le solde des transferts sociaux et fiscaux est négatif, la diminution de l'indice – qui passe de 100 en 2006 à 61 en 2009 – signifie en fait que le revenu primaire est amputé d'un montant moins élevé en 2010 qu'en 2006 par ce solde

En termes réels, la rémunération des salariés par habitant a augmenté de quelque 2% sur l'ensemble de la période 2006 à 2009

Pour l'essentiel cette augmentation intervient d'ailleurs en 2007 (+1.4% en 2007 comparé à 2006). A noter que la rémunération des salariés constitue le gros du revenu primaire des ménages: quelque 74% en 2006 comme en 2009 avec un recul passager à 72% en 2008 suite à l'augmentation considérable du revenu de la propriété. En ce qui concerne le revenu mixte et l'excédent brut d'exploitation il s'établit en 2009 pratiquement au niveau de 2006, avec une augmentation passagère en 2008.

L'effet des soubresauts du revenu de la propriété

Le solde des revenus de la propriété (c'est-à-dire du patrimoine) est constitué principalement par le solde des loyers, des dividendes et des intérêts reçus, resp. versés par les ménages.¹⁹

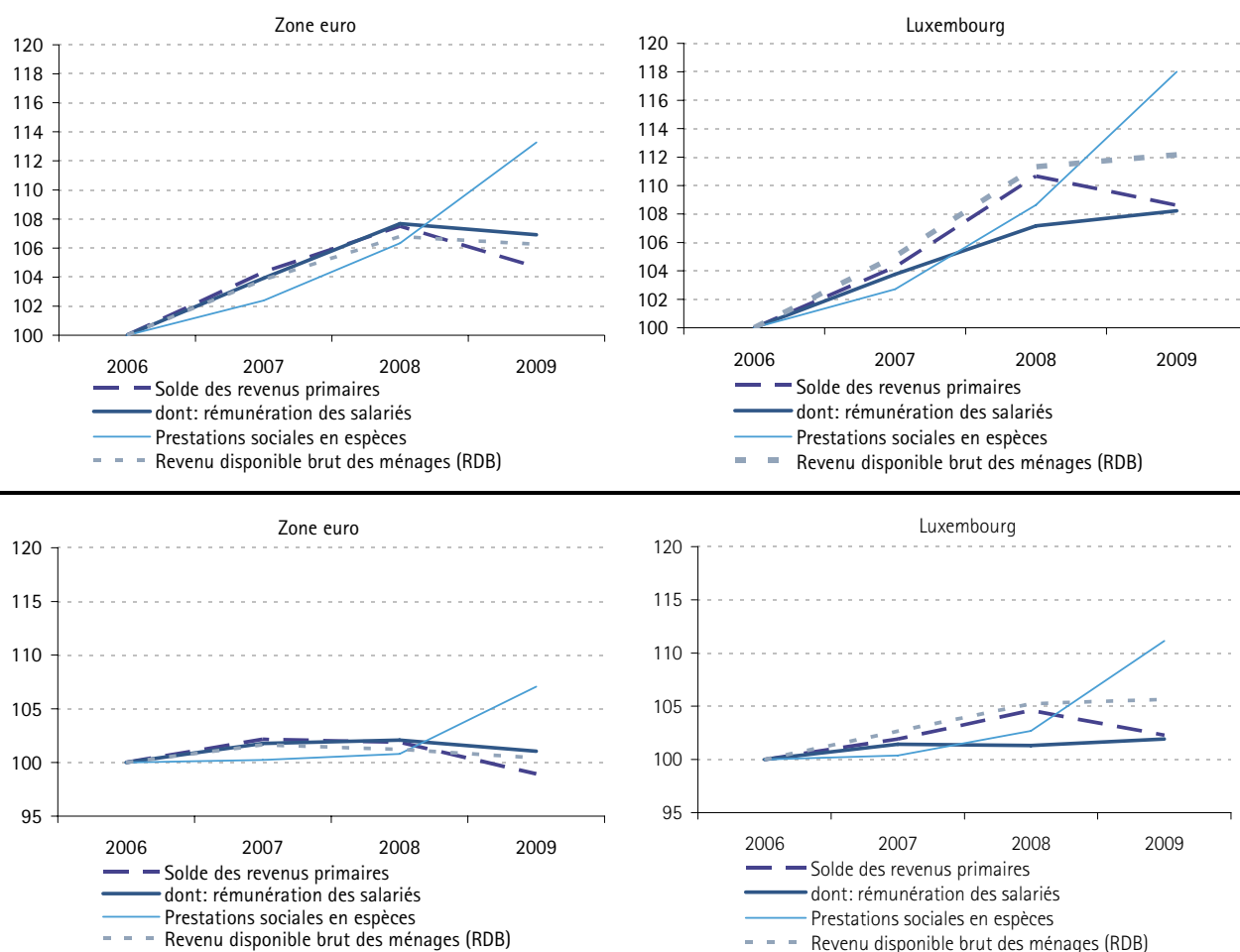
De 2006 à 2008, le solde de ces revenus de la propriété par habitant augmente fortement: en termes réels plus de 120% en 2008 par rapport à 2006. En 2009, ces revenus chutent (suite à la dégringolade des marchés financiers et des taux d'intérêt) tout en restant supérieurs à leur niveau de 2006 (+45% en 2009 par rapport à 2006). La part des revenus de la propriété dans les revenus primaires reste cependant assez réduite. Elle passe de 2.4% du total du revenu primaire à 3.4% en 2007, à 5.2% en 2008, puis recule à 3.4% en 2009. Malgré ce volume assez faible par rapport au total des revenus primaires, les variations des revenus de la propriété ont eu un impact non-négligeable sur les variations du total des revenus primaires. Alors qu'en 2008, les rémunérations des salariés par habitant n'étaient que de 1.3% plus élevées qu'en 2006, le total des revenus primaires (grâce aux revenus de la propriété surtout) était de 4.6% plus élevé qu'en 2006.

Le repli des revenus de la propriété en 2009 – qui doit être vu dans le contexte de la chute des taux d'intérêt et des marchés financiers à partir de l'automne 2008 – est responsable du repli du solde des revenus primaires. En effet, la rémunération des salariés – qui, rappelons-le constitue le gros du revenu primaire des ménages (plus de 70%) – a légèrement augmenté en termes réels en 2009 (indice 101.9 en 2009 contre 101.3 en 2008), mais la chute du revenu de la propriété fait que le solde des revenus primaires des ménages par habitant recule également. En 2008, il était de 4.6% plus élevé qu'en 2006. En 2009, le solde des revenus primaires n'est plus que de 2.3% plus élevé qu'en 2006 en termes réels.

¹⁸ Le solde du compte d'exploitation des ménages propriétaires d'entreprises individuelles est dénommé « revenu mixte »: ce revenu est qualifié de « mixte » parce qu'il correspond indistinctement à la rémunération du travail de l'entrepreneur individuel et à la rémunération de son capital productif. De la même façon, lorsque les ménages sont producteurs de biens et services pour leur usage final propre (hors service de logement) ils en retirent « un revenu mixte » rémunérant travail et capital immobilisé. En outre, le solde du compte d'exploitation des ménages producteurs de service de logement est l'excédent brut d'exploitation qui correspond à la seule rémunération du capital immobilier (source: INSEE).

¹⁹ En comptabilité nationale, les loyers compris ici sont uniquement les loyers de la terre (négligeables sauf pour les agriculteurs) et non pas les loyers d'immeubles. Les loyers d'immeubles résidentiels et non résidentiels loués et des logements auto-occupés par les propriétaires font partie de la production des ménages (production de services de location) et sont donc compris dans l'excédent brut/revenu mixte des ménages (et dans la consommation privée pour les logements loués ou auto-occupés)

Graphique 7: Evolution des principales composantes du revenu disponible brut des ménages par habitant, au Luxembourg et dans la zone euro, 2006-2009 (indices, 100 = 2006)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B.: En termes réels: déflateur = indices des prix à la consommation (IPCN pour le Luxembourg, IPCH pour la zone euro)

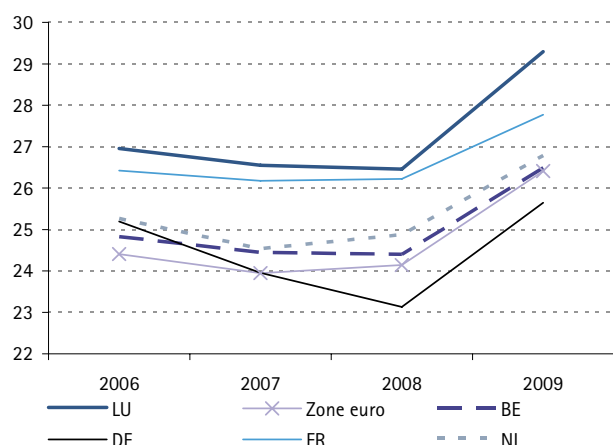
Le rôle important des prestations sociales en 2009

Pour arriver au revenu disponible des ménages, on additionne le solde des transferts sociaux et fiscaux au revenu primaire. Les prestations sociales en espèces et les autres transferts courants s'ajoutent alors que les cotisations sociales et les impôts sont soustraits au revenu primaire.

On note surtout l'impact des prestations sociales par habitant en espèces sur le revenu disponible en 2009. Jusqu'en 2008, les prestations sociales augmentent un peu moins rapidement que le solde des revenus primaires et cela aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. En termes réels, les prestations sociales par habitant au Luxembourg ont augmenté de 2.7% de 2006 à 2008, alors que le solde des revenus primaires a augmenté de 4.6% (voir tableau 1). En 2009, les prestations sociales continuent de croître alors que le revenu primaire recule. L'évolution

dynamique des prestations sociales par habitant (dans la comparaison avec le revenu primaire qui recule) en 2009 fait qu'elles ont augmenté de 11% en termes réels en fin de période, alors que le revenu primaire n'a augmenté que de quelque 2%. Dans la zone euro, l'évolution est similaire, même si la dynamique générale des revenus et des prestations sociales y est plus réduite.

Graphique 8: Prestations sociales en espèces en pourcentage du solde des revenus primaires par habitant, 2006-2009



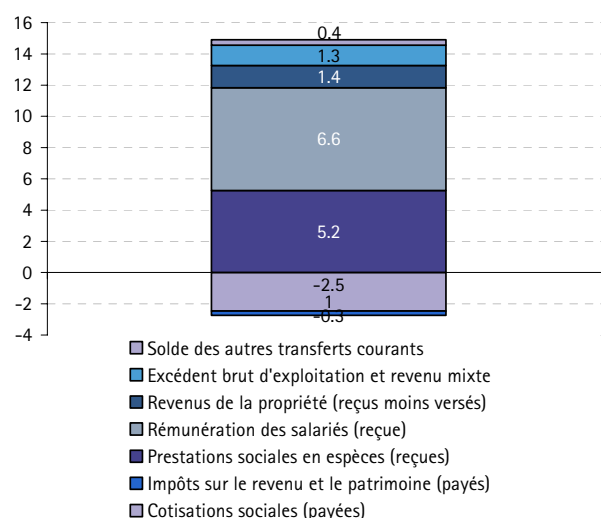
Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

En résumé, le recul du revenu primaire par habitant en 2009 au Luxembourg a été plus que compensé par l'augmentation des prestations sociales ; le pouvoir d'achat du revenu disponible par habitant a donc pu augmenter très légèrement. Dans la zone euro, l'augmentation des prestations sociales par habitant en 2009, même si elle n'a pas pu compenser intégralement la chute du revenu primaire, assure néanmoins que le pouvoir d'achat ne tombe pas sous son niveau de 2006.

La comparaison des pourcentages des prestations sociales en espèces par rapport au revenu primaire par habitant reflète le poids grandissant de ces prestations en 2009 au Luxembourg comme en Europe (voir graphique 8). On remarque aussi que le niveau des prestations sociales par habitant comparé aux revenus primaires est plus important au Luxembourg que dans les pays voisins et dans la zone euro en moyenne. Au Luxembourg, le pourcentage des prestations sociales par rapport au revenu primaire par habitant passe de 27% à plus de 29% ; dans la zone euro il passe de 24% à 26.5%.

L'impact des prestations sociales apparaît également dans le graphique 9 qui résume les contributions des composantes du revenu disponible à la croissance nominale de ce revenu au Luxembourg entre 2006 et 2009.

Graphique 9: Contributions des composantes à la croissance du revenu disponible par habitant en valeur nominale au Luxembourg de 2006 à 2009 (en %)



Source: STATEC (comptes nationaux)

La part des rémunérations des salariés dans la croissance totale du revenu disponible par habitant au Luxembourg de 2006 à 2009 est de 6.6 points de % (sur une augmentation nominale totale de 12.2%), soit un peu plus de la moitié de la croissance nominale totale. Cela n'est pas tellement dû à leur augmentation en valeur absolue (dont on a vu qu'elle était assez faible) qu'à la part importante (les 3/4) qu'elles occupent dans le revenu primaire des ménages. La contribution des prestations sociales en espèces dans la croissance nominale du revenu disponible par habitant entre 2006 et 2009 est de 5.2 points de % (soit 43% du total de la croissance).

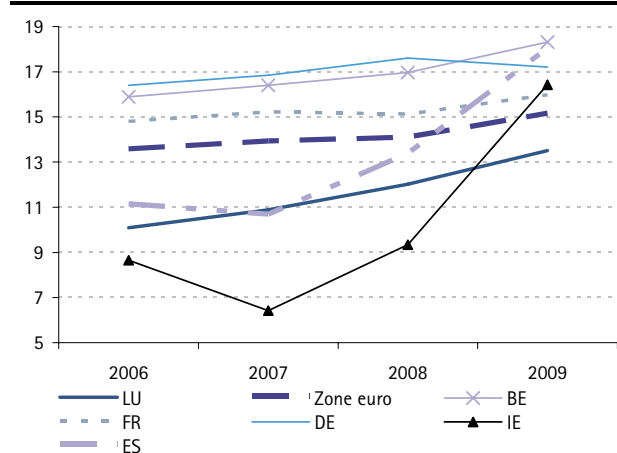
De l'autre côté, les cotisations sociales (qui sont retranchées du revenu primaire) ont contribué négativement à la variation du revenu disponible par habitant de 2006 à 2009 (-2.5% points de %). Mais même en retranchant cette augmentation des cotisations, la contribution nette des prestations sociales reste conséquente: environ 2.7 points de % de l'augmentation totale par habitant qui était de 12.2% de 2006 à 2009.

L'emploi du revenu disponible: une augmentation significative du taux d'épargne ...

L'emploi du revenu disponible des ménages peut être désagrégé en «consommation» d'une part, en «épargne» d'autre part.

En valeur nominale, l'épargne par habitant au Luxembourg est passée de 2 700 euros en 2006 à 4 100 euros en 2009, soit une augmentation nominale de 50% et réelle (déflateur de la consommation) d'environ 40%.

Graphique 10: Evolution du taux d'épargne brut de 2006 à 2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B.: taux d'épargne brut = épargne brute/revenu disponible brut

Pour évaluer l'épargne on la compare le plus souvent au revenu disponible brut des ménages ; c'est le taux d'épargne brut. On constate que le taux d'épargne a tendance à augmenter depuis 2006. Au Luxembourg, le taux (épargne/revenu disponible brut) passe de 10.1% à 13.5%. Cette augmentation considérable fait que le Luxembourg se rapproche des taux d'épargne plus élevés des pays voisins et de la zone euro où il est passé de 13.6% en 2006 à 15.2% en 2009.

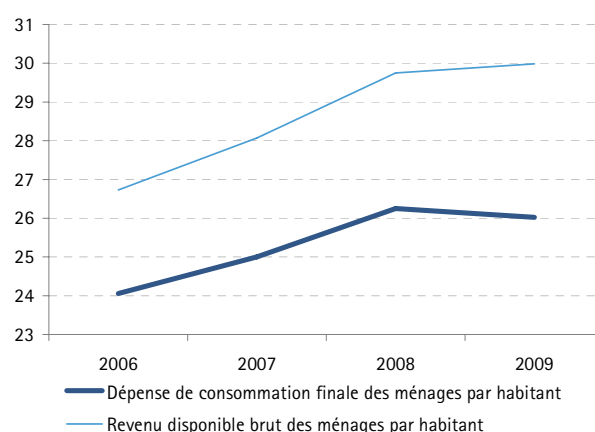
On peut y voir un élément d'épargne de précaution en temps de crise. Cela semble particulièrement vrai dans des pays comme l'Irlande où le taux d'épargne est passé de 6.4% en 2007 à 16.4% en 2009 ou encore

l'Espagne où le taux d'épargne évolue de 10.7% en 2007 à 18% en 2009.

... qui, en 2009, résulte d'une réduction de la consommation par habitant

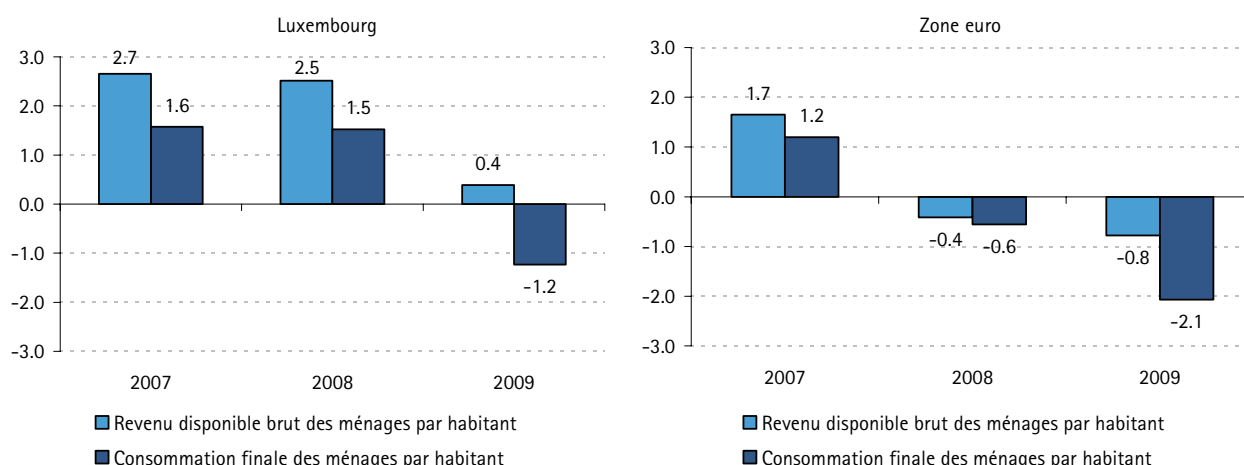
L'augmentation du taux d'épargne est la résultante de l'écart grandissant entre la croissance du revenu disponible et celle de la consommation par habitant. On constate qu'au Luxembourg la consommation par habitant a augmenté moins vite que le revenu disponible brut de 2006 à 2008. Au cours des années 2007 et 2008, la croissance de la consommation reste cependant positive; ce n'est plus le cas en 2009 (voir graphique 11). L'augmentation du taux d'épargne en 2009 est le fruit d'une réduction de la consommation par habitant.

Graphique 11: Consommation et revenu disponible des ménages par habitant au Luxembourg de 2006 à 2009 (en milliers d'euros en valeur nominale)



Source: STATEC (comptes nationaux)

Cette évolution apparaît encore plus clairement en comparant les taux de croissance en termes réels de la consommation et du revenu disponible (déflateur de l'indice des prix à la consommation) (voir graphique 12). Au Luxembourg, le taux de croissance du revenu disponible par habitant était d'environ 2.5% par an en 2007 et en 2008, alors que le taux de croissance de la consommation par habitant n'était que 1.5% par an pour ces deux années.

Graphique 12: Taux de croissance en termes réels du revenu disponible brut des ménages et de la consommation par habitant au Luxembourg et dans la zone euro, 2007-2009 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B. Déflateur = indices des prix à la consommation (IPCN pour le Luxembourg, IPCH pour la zone euro)

En 2009, la croissance du revenu disponible par habitant au Luxembourg tombe à 0.4%, mais le taux de croissance de la consommation devient négatif en chutant à -1.2% (voir graphique 12). Dans la zone euro, le taux de croissance du revenu disponible devient négatif dès 2008 (-0.4%) et chute encore en 2009 (-0.8%). La décroissance de la consommation est encore plus forte que celle du revenu disponible (légèrement plus forte en 2008 avec -0.6% et substantiellement plus importante en 2009 avec -2.1%).

Les investissements des ménages en recul

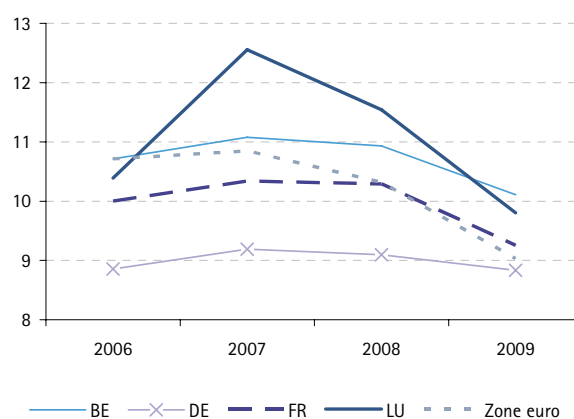
Les investissements des ménages (c'est-à-dire la formation de capital fixe) sont constitués en majeure partie par l'achat et la rénovation de logements. Notons d'abord qu'en valeur absolue et par habitant, la formation de capital fixe est globalement plus importante au Luxembourg que dans les pays voisins et dans la zone euro. Par ailleurs, dans les pays européens on constate un recul de la formation brute de capital fixe des ménages par habitant et cela surtout en 2009: dans la zone euro elle passe de 1931 euros par habitant en 2008 à 1681 euros en 2009; au Luxembourg le montant correspondant évolue de 3444 euros en 2008 à 2950 euros en 2009.

Tableau 2: Formation brute de capital fixe par habitant au Luxembourg et dans la zone euro (en euros, en valeur nominale), 2006-2009

	2006	2007	2008	2009
Zone euro	1878	1973	1931	1681
Belgique	1973	2133	2202	2039
Allemagne	1746	1853	1900	1839
France	1901	2054	2100	1901
Luxembourg	2781	3522	3444	2950

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

La comparaison en termes absolus et par habitant ne reflète que partiellement l'effort d'investissement des ménages. Le différentiel en faveur du Luxembourg est lié notamment au niveau de vie élevé.

Graphique 13: Taux d'investissement des ménages, 2006-2009 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B: taux d'investissement des ménages = formation de capital fixe/revenu brut disponible

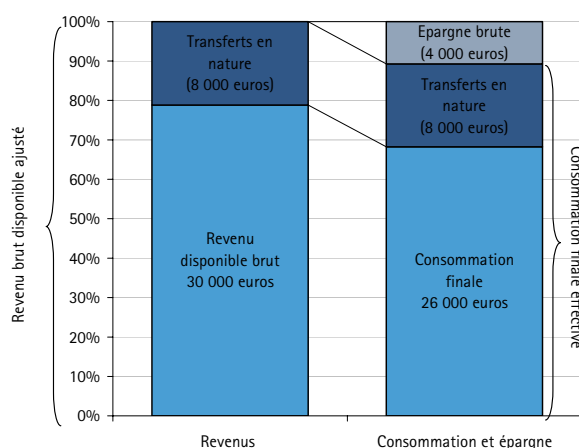
Mieux vaut comparer l'investissement au revenu disponible des ménages. Pour cela on recourt le plus souvent à la notion de taux d'investissement qui est le rapport entre la formation brute de capital fixe et le revenu disponible des ménages. Alors que l'épargne des ménages augmente (voir ci-dessus), les investissements des ménages se tassent. Au Luxembourg, le taux d'investissement passe de 10.4% en 2006 à 12.6% en 2007. En 2009, le taux n'est plus que de 9.8%. Dans la zone euro, le taux recule de 10.7% en 2007 à 9% en 2009.

La prise en compte des transferts sociaux en nature: le revenu disponible brut ajusté et la consommation finale effective des ménages

Le revenu disponible brut est le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner. Cette notion ne tient pas compte des transferts sociaux en nature qui affectent toutefois – indirectement – le niveau de vie (et la qualité de vie) des individus. En effet, les ménages bénéficient également de transferts sociaux en nature, c'est-à-dire de biens et services individuels (enseignement, soins médicaux, ...) fournis gratuitement ou à des prix très bas (c'est-à-dire à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs), essentiellement par les administrations publiques. Ils comprennent à la fois:

- les prestations sociales en nature qui relèvent du champ de la protection sociale, c'est-à-dire les biens et services fournis directement par les administrations publiques (aide personnalisée au logement par exemple) et ceux que les ménages bénéficiaires achètent eux-mêmes et se font ensuite rembourser (médicaments, soins médicaux) ;
- et les transferts de biens et services individuels non marchands, en particulier l'éducation et la santé.

Graphique 14: Le revenu disponible ajusté et la consommation effective des ménages par habitant au Luxembourg en 2009



Source: STATEC (comptes nationaux) N.B.: Chiffres arrondis

Symétriquement, la consommation finale des ménages n'inclut pas les transferts sociaux en nature. Or, ces consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques peuvent s'ajouter aux dépenses de consommation pour former la consommation finale effective des ménages.

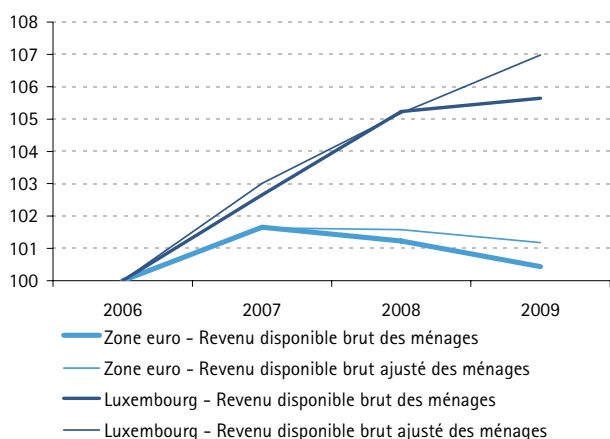
En 2009, au Luxembourg, les transferts sociaux en nature par habitant étaient de quelque 8000 euros qui s'ajoutent aux 30000 euros de revenu disponible par habitant. Le revenu disponible ajusté par habitant était donc d'environ 38000 euros. Du côté de la consommation, les 8000 euros de transferts sociaux en nature s'ajoutent à la consommation finale des ménages par habitant (26000 euros) pour donner une consommation finale effective par habitant de 34000 euros. Le solde (38000-34000), c'est-à-dire 4000 euros, forme l'épargne.

Les transferts sociaux en nature continuent leur croissance en 2009

On a déjà vu que les prestations sociales en espèces évoluent de façon dynamique en 2009. C'est également le cas des transferts sociaux en nature qui continuent en fait sur leur lancée d'avant-crise.

Il en résulte que le niveau de vie exprimé par le revenu disponible brut ajusté des ménages croît plus fortement que le revenu brut disponible non ajusté, c'est-à-dire sans les transferts sociaux en nature.

Graphique 15: Evolution du revenu disponible brut et du revenu disponible brut ajusté des ménages par habitant en termes réels, 2006-2009 (indices, 2006 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

... et le niveau de vie, en termes de revenu disponible ajusté, a augmenté de 7% au Luxembourg de 2006 à 2009

En 2009, le niveau de vie au Luxembourg par rapport à 2006 a augmenté de près de 7% en termes de revenu ajusté (en tenant compte des transferts en nature), contre 5.6% en se basant sur le revenu brut disponible. Dans la zone euro, le revenu disponible brut ajusté se tasse moins fortement depuis 2007 que le revenu disponible brut.

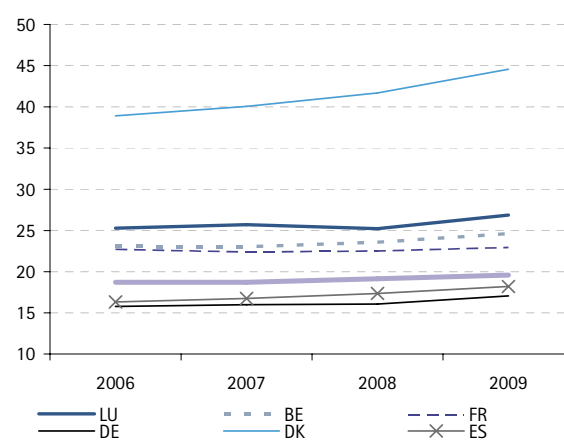
Une tendance de fond: l'impact croissant des transferts en nature

L'impact des transferts sociaux en nature peut être évalué soit en mesurant l'écart entre le revenu disponible brut et le revenu disponible brut ajusté, soit en mesurant l'écart entre la consommation finale et la consommation finale effective.

En ce qui concerne le revenu disponible des ménages on ne dispose que de la série pour les années 2006 à 2009. Au Luxembourg, l'écart entre le revenu disponible brut et le revenu brut disponible ajusté par habitant est passé de 25% à 27% de 2006 à 2009, cette augmentation se situant cependant essentiellement en 2009. L'impact croissant des transferts sociaux en nature s'observe également dans la zone euro (écart qui passe de 18.7% à 19.5% de 2006 à 2009).

On note cependant des différences considérables entre les pays européens quant au niveau des transferts sociaux en nature. Dans les pays nordiques, comme au Danemark et en Suède les transferts en nature ajoutent quelque 40% au disponible brut, soit le double de l'impact des transferts en nature dans la zone euro en moyenne. En Belgique et en France, l'impact des transferts en nature se situe légèrement au-dessus de la moyenne de la zone euro, alors qu'en Allemagne il est inférieur.

Graphique 16: L'impact des transferts sociaux en nature: l'écart entre le revenu disponible brut et le revenu disponible brut ajusté des ménages par habitant, 2006-2009 (en %)

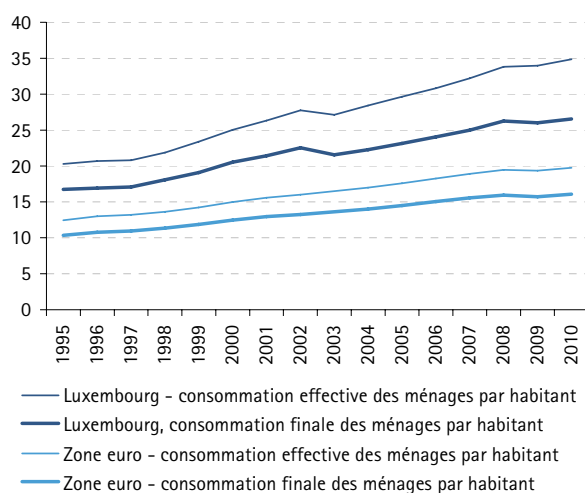


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

La série du revenu disponible est trop courte pour pouvoir évaluer l'impact structurel des transferts sociaux en nature. En effet, une partie de l'augmentation de l'écart en 2008, resp. en 2009, est dû aux seuls effets de la crise qui a vu un tassement du revenu disponible (plus particulièrement du revenu primaire) alors que les dépenses publiques pour les transferts en nature ont continué sur leur lancée.

On dispose cependant d'une série plus longue de la consommation et de la consommation effective des ménages. Le graphique 17 montre l'évolution, en valeur nominale, de la consommation des ménages et de la consommation effective des ménages (c'est-à-dire tenant compte des transferts sociaux en nature) par habitant de 1995 à 2009. On note, pour le Luxembourg un élargissement visible de la fourchette entre les deux agrégats. Pour la zone euro, le phénomène semble également exister même si c'est avec une amplitude moindre.

Graphique 17: Evolution de la consommation et de la consommation effective des ménages par habitant au Luxembourg et dans la zone euro, 1995-2010 (en 1 000 euros)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

La mesure de l'écart entre les deux agrégats (consommation et consommation effective) confirme la première impression. Au Luxembourg les transferts sociaux en nature font augmenter le niveau de vie des ménages (mesuré par la consommation) d'environ 20% en 1995, mais de quelque 30% en 2009 (voir graphique 18). Cette augmentation est une des plus fortes en Europe. A noter d'ailleurs que la hausse s'accélère une première fois suite à la crise économique du début des années 2000.

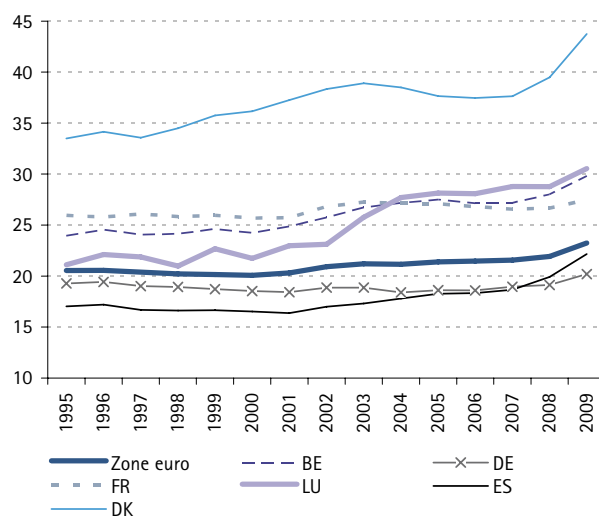
Dans la zone euro, l'écart augmente de seulement 2 points de % (de 20.5% à 22.3%). Relevons encore le niveau et l'importance grandissante des transferts sociaux en nature au Danemark.

Une vue globale sur la redistribution en faveur des ménages

Les comptes des ménages donnent également une vue globale sur la redistribution en faveur des ménages en fournissant à la fois des données sur les transferts sociaux en nature et en espèces et des données sur les prélèvements sociaux et fiscaux.

On peut comparer les prestations et les transferts, tout comme les prélèvements, au revenu primaire des ménages par habitant. Le graphique 19 résume la structure de la redistribution en faveur des ménages dans les pays européens.

Graphique 18: L'impact des transferts sociaux en nature: l'écart entre la consommation et la consommation effective des ménages, 1995-2009 (en %)

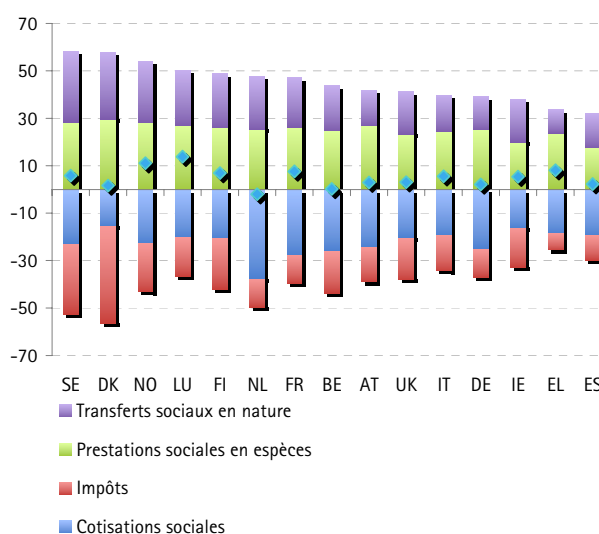


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Le Luxembourg s'intercale parmi les pays nordiques en matière de prestations et transferts sociaux

La crise économique a évidemment ébranlé et même déséquilibré le système de redistribution des pays européens. Jetons donc d'abord un regard sur la situation d'avant-crise, en l'occurrence l'année 2006.

Graphique 19: Prestations et transferts sociaux et prélèvements fiscaux et sociaux en pourcentage du revenu primaire des ménages par habitant, 2006 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

On note d'abord qu'au Luxembourg, le volume global des transferts en nature et des prestations sociales (comparé au solde des revenus primaires) par habitant est parmi les plus élevés en Europe. Ce volume représente 50% du solde des revenus primaires des ménages par habitant. Le Luxembourg se situe donc en compagnie des pays nordiques en ce qui concerne l'importance relative des prestations et transferts sociaux qui s'ajoutent au revenu primaire. Le Danemark (58% du revenu primaire), la Suède (58%), la Norvège (54%) précèdent notre pays qui est suivi par la Finlande (49%) et par les Pays-Bas (48%). Les pays du Sud de l'Europe, mais également l'Allemagne et l'Irlande se situent en fin de tableau.

Des prélèvements sociaux et fiscaux relativement faibles au Luxembourg

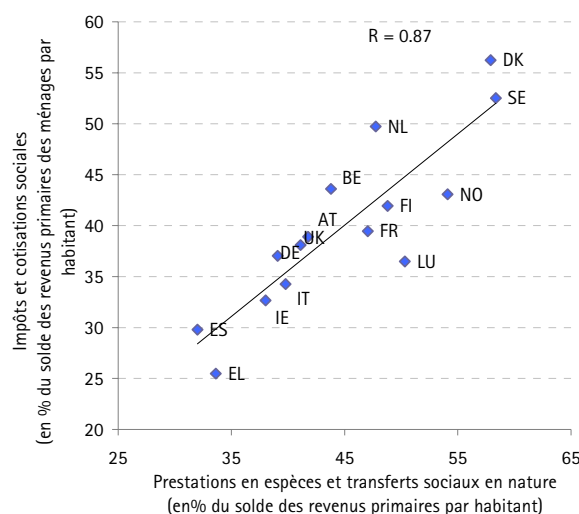
On constate en revanche que les prélèvements sociaux et fiscaux (en pourcentage du revenu primaire) au Luxembourg sont parmi les plus faibles dans la comparaison européenne. Au Grand-Duché, ces prélèvements font diminuer les revenus primaires par habitant de 37%. Dans les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Italie) et en Irlande l'impact des prélèvements sur le revenu primaire est encore moins important qu'au Luxembourg. Dans la plupart des pays nordiques et aux Pays-Bas, et contrairement au Luxembourg, le niveau élevé des prestations sociales est "compensé" (en grande partie) par des prélèvements fiscaux et sociaux sur le revenu primaire des ménages également élevés. En 2006, le revenu primaire par habitant est amputé de 56% au Danemark, de 53% en Suède et de 50% aux Pays-Bas.

Quel équilibre ?

A partir du graphique 19 on pourrait déjà conclure qu'il y a une corrélation entre le volume des prestations et transferts et le volume des prélèvements sur les ménages.

D'une façon générale, plus les prestations et transferts sociaux sont élevés par rapport au revenu primaire des ménages, plus les prélèvements sont importants. En mettant en relation les deux variables, la corrélation se confirme (voir graphique 20). Le coefficient de corrélation ($r=0.87$) est élevé.

Graphique 20: Corrélation entre les prestations et transferts sociaux et les prélèvements sociaux et fiscaux, 2006 (en % du revenu primaire des ménages par habitant)



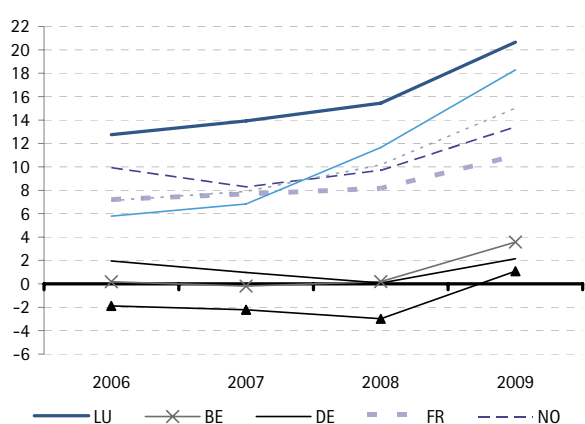
Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Certains pays se situent cependant assez loin de la droite de régression. Au-dessus de cette droite, il s'agit surtout des Pays-Bas, et à un degré moindre du Danemark et de la Belgique. Dans ces pays, les prélèvements sont plus élevés que le niveau des prestations et transferts ne le laisserait présager ou, inversement, les prestations et transferts sont moins élevés que le niveau du prélèvement ne le laisserait présager.

Trois pays se trouvent assez largement en-dessous de la droite de régression, à savoir la Grèce, le Luxembourg et la Norvège. Dans ces pays les prélèvements sociaux et fiscaux sur le revenu primaire des ménages sont moins importants que ne le laisserait présager le niveau des prestations en espèces et transferts sociaux en nature; ou inversement, les prestations et transferts sociaux sont plus importants que ne le laisserait présager le niveau des prélèvements.

A noter que la Norvège, le Luxembourg et la Grèce se situent également parmi les pays pour lesquels les soldes en matière de redistribution en faveur des ménages sont les plus positifs en 2006 (voir graphique 21).

Graphique 21: Solde de la redistribution en faveur des ménages (en % du revenu primaire des ménages par habitant), 2006-2009



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Le solde est obtenu en retranchant les prélèvements sociaux et fiscaux des prestations et transferts sociaux (ces variables étant exprimés en % du revenu primaire des ménages par habitant). En 2006, au Luxembourg, le revenu primaire des ménages par habitant est augmenté de quelque 13% par ce solde, en Norvège de 10% et en Grèce de 7% (voir graphique 21). En Belgique l'apport net de la redistribution aux ménages est assez faible en 2006 (environ 2% du revenu primaire). En Allemagne, en 2006, il y a un équilibre entre les prélèvements sur les ménages et les prestations et transferts sociaux en nature (solde de 0%). Aux Pays-Bas, le solde est même légèrement négatif. En d'autres termes les prélèvements sur les ménages sont un peu plus élevés que les prestations et transferts sociaux en leur faveur.

Les effets de la crise

Les soldes très positifs des transferts et prestations sociales comparés au prélèvement posent évidemment la question du financement de cette redistribution au profit des ménages. En d'autres mots, surtout dans des pays comme la Norvège, la Grèce ou le Luxembourg (dans lesquels le solde des prestations et transferts sociaux, comparé aux prélèvements sur les ménages, est très positif), il est indispensable de trouver des sources de financement en dehors des prélèvements

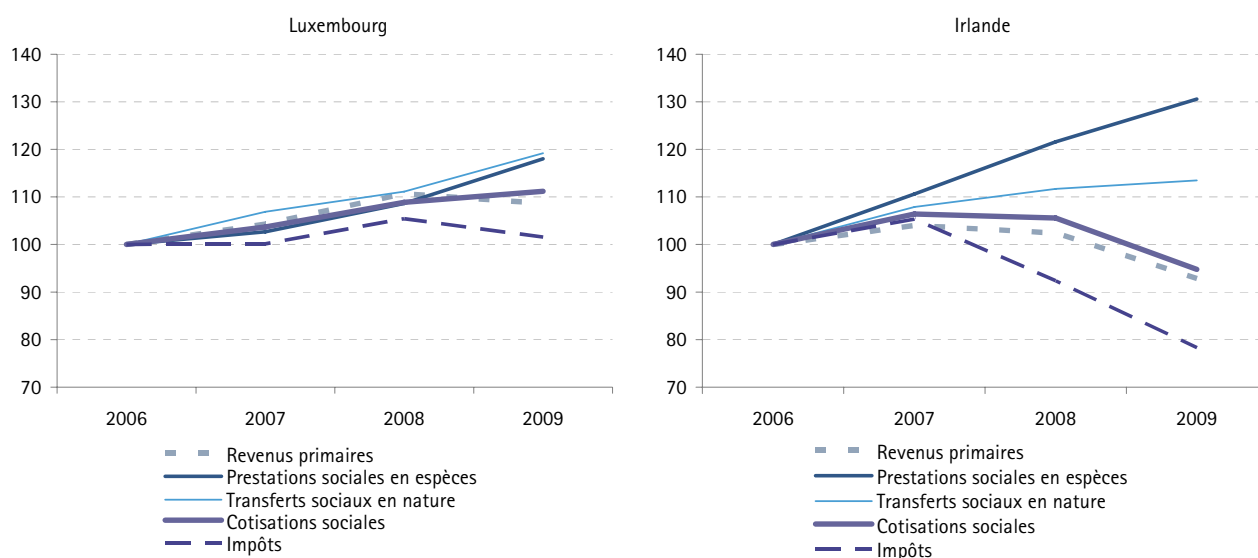
sur les ménages. On sait que le Luxembourg a pu compter sur des recettes fiscales provenant de secteurs à forte valeur ajoutée et à forte croissance (notamment le secteur financier) pour assurer cet équilibre. La Norvège peut compter sur son secteur de l'énergie. La Grèce est moins bien lotie dans ce domaine; ce qui contribue à expliquer l'augmentation continue du déficit et de l'endettement publics dans ce pays.

Le tassement – et dans certains pays le recul brutal – du solde des revenus primaires des ménages en 2009, va de pair avec un tassement (parfois un recul sévère) des prélèvements sociaux et, surtout, fiscaux dans les pays européens. Néanmoins il y a de fortes divergences entre pays quant à l'amplitude de cette évolution. Comparons, à titre d'exemple, le Luxembourg à l'Irlande.

En Irlande, le revenu disponible par habitant se comprime dès 2008 et le mouvement s'accroît en 2009. Parallèlement et logiquement, les prélèvements, et plus particulièrement les impôts par habitant, reculent fortement. Comme en même temps, les prestations sociales et les transferts sociaux en nature continuent leur mouvement ascendant, la fourchette s'élargit et le solde de la redistribution en faveur des ménages augmente de façon sensible. En Irlande le solde passe de 7% à 18%. Comme il n'y a pas d'autres sources fiscales qui prennent le relais pour financer ce solde en augmentation, les finances publiques doivent faire face à un déséquilibre. Rappelons que le déficit public en Irlande a atteint -7.3% du PIB en 2008 et -14.3% en 2009.

Au Luxembourg, le tassement du revenu primaire en 2009, va également de pair avec un recul des prélèvements fiscaux par habitant. En même temps, les prestations et transferts sociaux par habitant continuent de croître. Au Luxembourg aussi, l'écart entre prestations et transferts sociaux, d'une part, et prélèvements sociaux et fiscaux, d'autre part, augmente. Cependant, l'ouverture de la fourchette n'atteint pas la même amplitude qu'en Irlande. Ce qui contribue à expliquer que le déficit public au Luxembourg est plus faible en 2009 (-0.9%).

Graphique 22: Evolution des composantes du revenu disponible ajusté par habitant, en valeur nominale, 2006-2009 (indices: 2006 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Annexe 1: Compte non-financier des ménages du Luxembourg, 2006-2009

	Total en 1000 euros				Par habitant en 1 000 euros			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
(1) Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	3 208.3	3 301.3	3 600.8	3 551.0	6.8	6.9	7.4	7.1
(2) Rémunération des salariés (reçue)	10 102.7	10 652.6	11 191.1	11 514.8	21.4	22.2	22.9	23.2
(3) Revenus de la propriété (reçus moins versés)	328.8	497.6	812.6	536.3	0.7	1.0	1.7	1.1
(A) Solde des revenus primaires (1)+(2)+(3)	13 639.7	14 451.5	15 604.4	15 602.1	28.9	30.1	32.0	31.4
(4) Prestations sociales en espèces (reçues)	3 677.3	3 837.1	4 128.8	4 570.0	7.8	8.0	8.5	9.2
(5) Solde des autres transferts courants	279.5	341.8	311.0	341.8	0.6	0.7	0.6	0.7
(6) Cotisations sociales (payées)	2 777.2	2 925.4	3 125.3	3 252.0	5.9	6.1	6.4	6.5
(7) Impôts sur le revenu et le patrimoine (payés)	2 199.3	2 237.3	2 396.8	2 351.2	4.7	4.7	4.9	4.7
(B) Solde des transferts sociaux et fiscaux (4)+(5)-(6)-(7)	-1 019.7	-983.7	-1 082.3	-691.4	-2.2	-2.0	-2.2	-1.4
(C) Revenu disponible brut des ménages, RDB (A)+(B)	12 620.1	13 467.8	14 522.1	14 910.8	26.7	28.1	29.8	30.0
(8) Transferts sociaux en nature	3 188.5	3 462.0	3 662.0	4 002.2	6.8	7.2	7.5	8.0
Revenu disponible brut ajusté des ménages, RDBA (C)+(8)	15 808.5	16 929.7	18 184.1	18 913.0	33.5	35.3	37.3	38.0
Dépense de consommation finale	11 361.4	11 996.6	12 812.2	12 939.5	24.1	25.0	26.2	26.0
Epargne brute	1 275.8	1 464.5	1 750.3	2 020.2	2.7	3.1	3.6	4.1
Dépense de consommation finale effective (=Dépense de consommation finale + (8))	14 549.9	15 458.5	16 474.2	16 941.7	30.8	32.2	33.8	34.0

Source: STATEC (comptes nationaux)

2.2 Distribution des revenus et pauvreté

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Plus particulièrement, un des indicateurs-clé sur la pauvreté est le taux de pauvreté, défini comme la proportion d'individus ayant un revenu se situant en-dessous d'un certain seuil (qu'on appellera seuil de pauvreté): ces individus seront considérés en situation de risque de pauvreté. Par ailleurs, parmi les indicateurs traitant de l'inégalité des revenus, on trouvera le ratio interquintiles S80/S20 et le coefficient de Gini.

Les indicateurs relatifs aux revenus et au niveau de vie des ménages sont produits à partir des données de l'enquête EU-SILC (European Union - Survey on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête communautaire qui est réalisée tous les ans par le STATEC en collaboration avec le CEPS/INSTEAD avec comme objectif de collecter des données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus.

La vague 2010 de l'enquête EU-SILC a porté sur un échantillon de 4876 ménages et de 13423 individus. Extrapolés à l'ensemble de la population, ces échantillons représentaient respectivement 195740 ménages privés et 488175 individus.

Tableau 1: Tailles d'échantillons, EU-SILC 2010

	Echantillon	Population
Individus	13423	488175
Ménages	4876	195740

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.2.1 Revenu disponible et niveau de vie

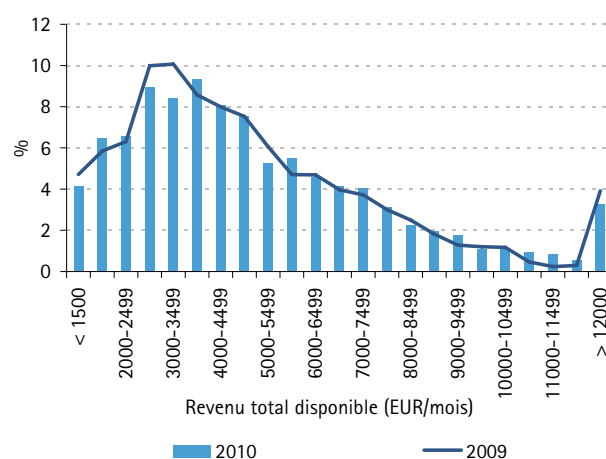
Revenu disponible

La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Il faut donc retrancher des revenus bruts, qui peuvent provenir de l'activité, du patrimoine..., toutes sortes de retenues, les plus importantes étant les impôts et les cotisations sociales. Par ailleurs, il faut prendre en compte les transferts reçus d'autres ménages ainsi que les prestations sociales comme, par exemple, les allocations familiales, les pensions ou les allocations

de chômage. En 2010, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg était de 5118 EUR par mois. Ceci représente une augmentation de 0.7% par rapport à l'année précédente. Quant au revenu disponible médian, il était en 2010 de 4350 EUR par mois²⁰, contre 4281 EUR en 2009, soit une augmentation de 1.6%.

L'examen de la distribution des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que 4% des ménages disposaient en 2010 de moins de 1500 EUR de revenu disponible mensuel, et que 17% avaient moins de 2500 EUR. A l'opposé, le seuil de 10000 EUR de revenu disponible était franchi par près de 7% des ménages.

Graphique 1: Distribution des ménages en fonction de leur revenu disponible (en % du nombre total des ménages), 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Revenu disponible et niveau de vie: le revenu disponible par équivalent-adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser le revenu par la taille (en nombre de têtes) du ménage. Mais, on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de

²⁰ Cela signifie en particulier que la moitié des ménages a un revenu disponible inférieur à 4350 EUR par mois, tandis que le revenu disponible pour l'autre moitié est supérieur à 4350 EUR

services sont en fait mutualisés: on partagera par exemple le loyer, l'électricité ou le chauffage. Ceci se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins de chacun des membres.

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages avec des tailles et des compositions différentes, on divisera le revenu disponible du ménage par le nombre d'unité de consommation. Le nombre d'unité de consommation d'un ménage se calcule en utilisant une échelle d'équivalence, par exemple:

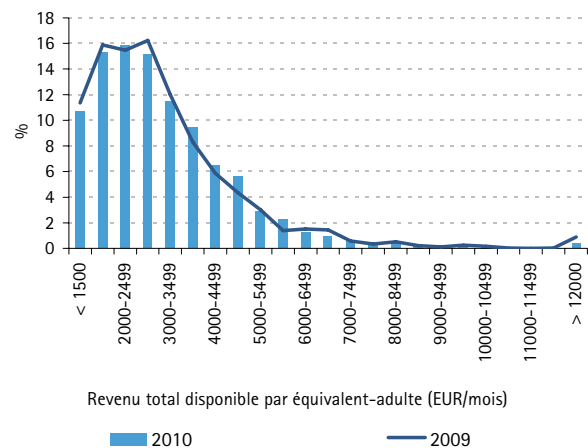
- la racine carrée de la taille du ménage,
- l'échelle OCDE (ou échelle d'Oxford), qui attribue un poids (coefficient) égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.7 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.5 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins,
- l'échelle dite OCDE modifiée, qui attribue un poids égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.3 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins. C'est cette échelle qui est aujourd'hui utilisée par Eurostat pour l'analyse de la pauvreté et des inégalités, et c'est aussi celle que nous utiliserons dans cette section.

Les poids ou coefficients sont appelés unités de consommation ou équivalents-adulte.

Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant le revenu total disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie égal à 5000 EUR par mois, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers soient âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $(5000/1+0.5+0.3+0.3) = 2381$ EUR par mois. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2010, le niveau de vie moyen des ménages était de 3112 EUR par mois, en très légère diminution par rapport à l'année précédente (3132 EUR par mois). Quant au niveau de vie médian, il s'élevait en 2010 à 2753 EUR par mois et par ménage, contre 2696 EUR pour l'année 2009.

Graphique 2: Distribution des ménages en fonction de leur revenu disponible par équivalent-adulte (en % du nombre total des ménages), 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.2.2 Niveaux de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

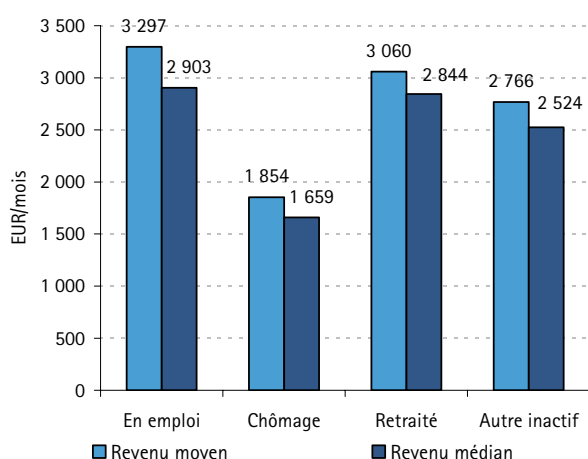
Comme caractéristiques de la personne de référence du ménage ont été retenues:

- la situation par rapport à la vie économique: en emploi, retraité, inactif ou au chômage ;
- le type de profession exercée²¹: cadre dirigeant/profession intellectuelle, profession intermédiaire, employé ou travailleur manuel.

Les différences sont très importantes entre les ménages d'actifs occupés et les ménages de chômeurs, le niveau de vie des premiers étant presque le double de celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands groupes de professions considérés mettent en lumière la stratification déjà observée pour d'autres statistiques, à savoir que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. En fait, le revenu total disponible par équivalent-adulte pour les ménages de cadres dirigeants est pratiquement le double de celui des ménages de travailleurs manuels.

²¹ Seulement si la personne de référence est active occupée

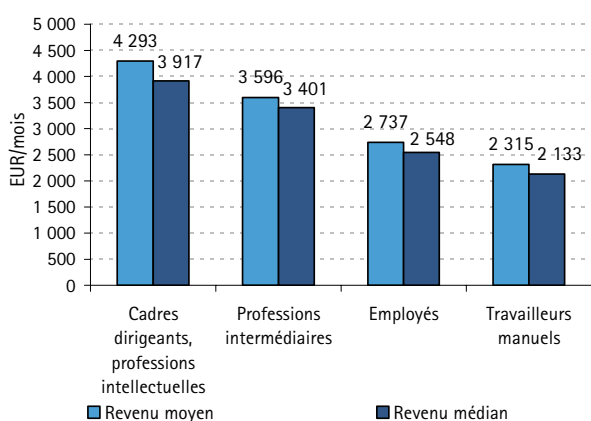
Graphique 3: Revenu disponible des ménages par équivalent-adulte (EUR/mois) selon la situation économique de la personne de référence, 2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 4: Revenu disponible des ménages par équivalent-adulte (EUR/mois) selon le type de profession exercée par la personne de référence, 2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.2.3 Analyse par composantes du revenu

EU-SILC collecte le revenu des ménages de façon détaillée, composante par composante. Le revenu total des ménages est ensuite calculé en agréant les revenus des différentes composantes. Comme catégories de revenu, on peut distinguer :

les revenus du travail: ils incluent aussi bien les revenus provenant d'une activité salariée que ceux provenant d'une activité indépendante,

- les revenus du capital: il s'agit des loyers perçus pour la location d'un bien immobilier (appartement, garage...) mais aussi des intérêts ou des dividendes qui sont le fruit de placements financiers de la part des ménages (portefeuilles d'action, plan d'épargne retraite...),
- les prestations sociales: elles vont concerner principalement le chômage, la retraite, la maladie, le handicap ou le veuvage. On trouvera aussi les diverses allocations, avec notamment les allocations familiales (allocation de maternité, congé parental, boni pour enfant...), les allocations pour le logement (prise en charge d'une partie du loyer ou de la mensualité de remboursement du prêt hypothécaire...) et celles pour l'école avec, par exemple, l'allocation de rentrée scolaire,
- les revenus de l'assistance sociale: il s'agit surtout du Revenu Minimum Garanti (RMG). On pourra trouver aussi des aides spécifiques accordées par le Fond National de Solidarité (allocation de vie chère, revenu pour personnes gravement handicapées, pension alimentaire...),
- d'autres revenus, avec notamment les transferts réguliers en provenance d'autres ménages (pension alimentaire, soutien financier intergénérationnel...) et les revenus perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans.

Si l'on partitionne la population des ménages selon le décile de leur revenu total brut, on voit que le niveau des revenus du travail augmente considérablement à mesure que l'on grimpe dans les déciles: les ménages du dixième décile, c'est-à-dire les 10% de ménages qui ont les revenus bruts les plus importants, ont des revenus du travail qui sont 20 fois supérieurs à ceux des ménages du premier décile, définis comme les 10% de ménages ayant les revenus bruts les plus faibles. Pour les revenus du capital, le ratio entre le premier et le dernier décile atteint même 30 (32 EUR par mois en moyenne pour les ménages du premier décile, contre 941 EUR pour ceux du dixième décile). Des différences entre les déciles sont également observées avec les prestations de chômage et de retraite, ainsi qu'avec les autres prestations sociales. Mais les écarts sont beaucoup moins importants qu'avec le revenu du travail ou celui du capital.

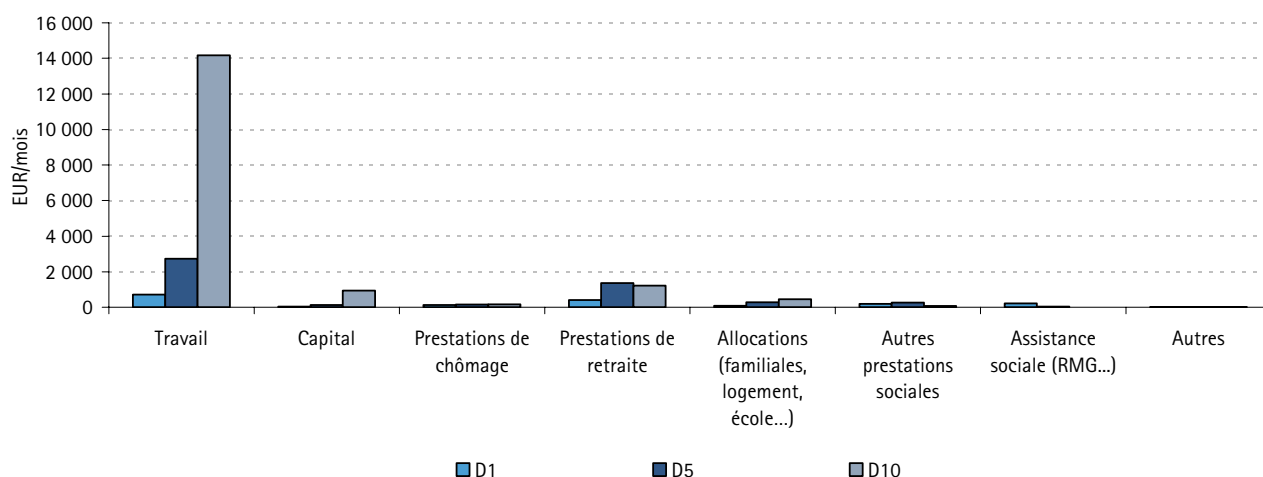
A l'inverse, les ménages du premier décile touchent davantage de revenus en provenance de l'assistance sociale (216 EUR par mois en moyenne pour les ménages du premier décile, contre pratiquement 0

EUR pour ceux du dixième décile) et des prestations sociales (autres que pour le chômage et la retraite). Il s'agit principalement des pensions de maladie, de handicap et de veuvage.

Le résultat de cela est que si l'on regarde la structure du revenu total par décile, la part des revenus du travail et des revenus du capital va devenir prédominante chez les ménages appartenant aux déciles supérieurs: 83% du revenu brut des ménages du dixième décile provient du travail et 6% du capital. A l'inverse, chez les ménages des déciles inférieurs la part des revenus du travail va être moins importante:

ceux-ci ne vont représenter que 40% du revenu total pour les ménages du premier décile. Le revenu de ces derniers va s'appuyer davantage sur les transferts sociaux: les prestations et allocations sociales diverses vont compter pour 45% du revenu de ces ménages. On peut aussi noter que 12% du revenu des ménages du premier décile vient de l'assistance sociale, avec notamment le Revenu Minimum Garanti (RMG). Sur ce dernier point, ces ménages se distinguent nettement des ménages des autres déciles, pour lesquels les revenus de l'assistance ont un poids marginal (moins de 3% du revenu total brut).

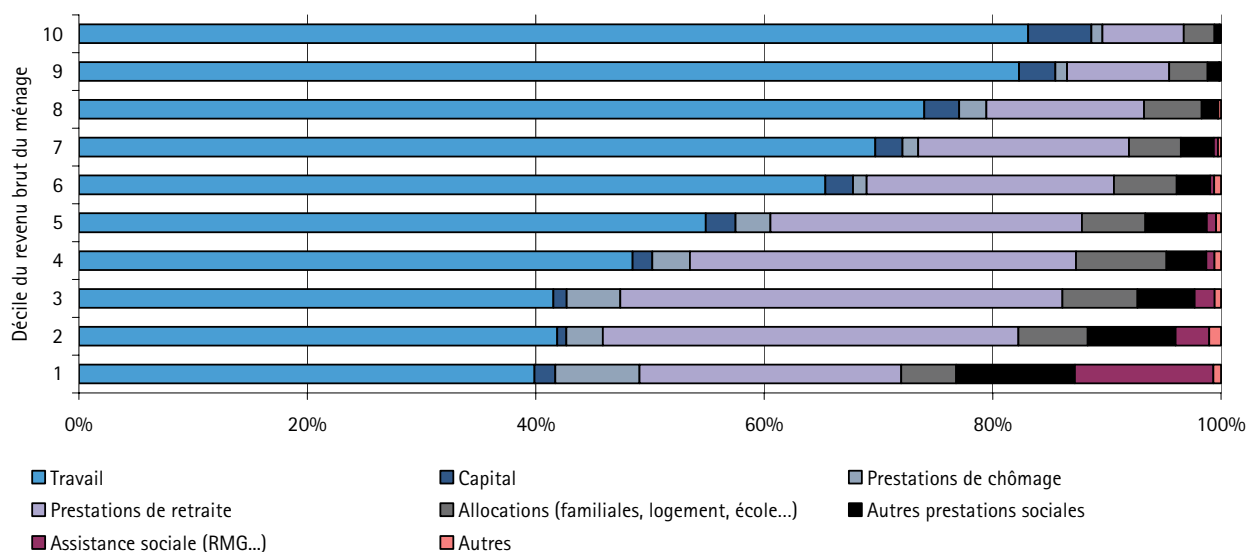
Graphique 5: Revenu brut des ménages (EUR/mois) par composante du revenu, selon le décile du revenu total brut, 2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 6: Composition du revenu brut des ménages (%), selon le décile, 2010



Source : STATEC, EU-SILC

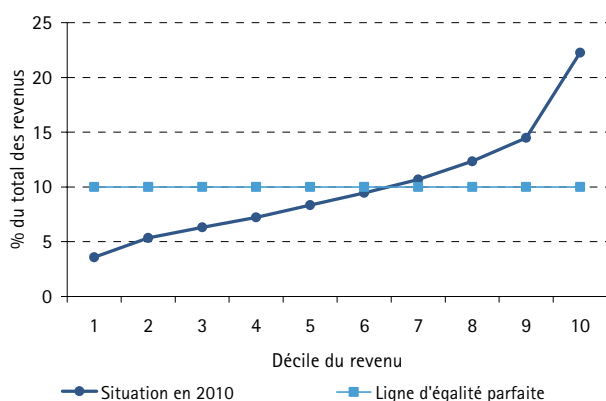
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.2.4 Indicateurs d'inégalité dans la répartition des revenus

Le revenu moyen ou le revenu médian sont des indicateurs dits « de tendance centrale », c'est-à-dire qu'ils donnent une indication sur le centre de la distribution des revenus. Cependant, ils ne renseignent pas sur le niveau des inégalités pouvant exister dans la répartition des revenus au sein de la population.

Les inégalités de revenu peuvent être mesurées par des indicateurs de concentration. Ces derniers vont évaluer la distance entre la distribution des revenus observée sur la population et la distribution égalitaire dans laquelle chaque individu aurait le même revenu. Un premier résultat relatif à la concentration des revenus est que les individus appartenant au premier décile²², bien que représentant 10% de la population, ne possèdent que 3.6% du total des revenus. Ce pourcentage va en augmentant à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus: si on regarde les individus appartenant au dixième décile, ceux-ci représentent 10% de la population, mais possèdent plus de 22% du total des revenus.

Graphique 7: Pourcentage du total des revenus possédé les individus des différents déciles, 2010



Source : STATEC, EU-SILC

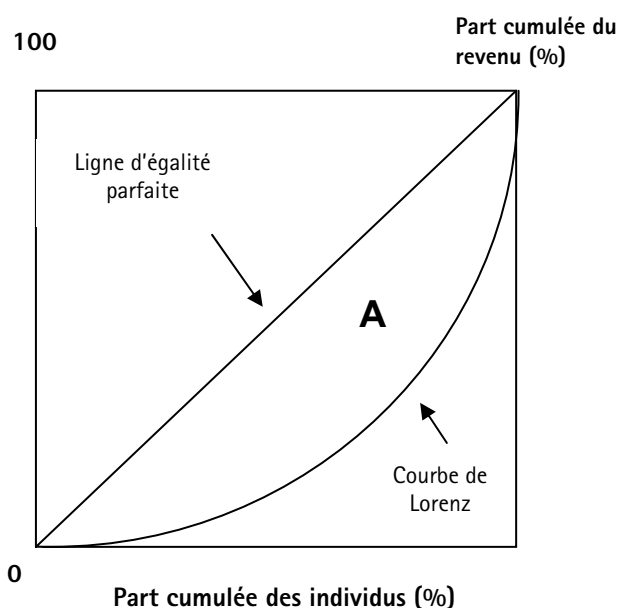
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Un indicateur de concentration couramment utilisé est le coefficient de Gini. Géométriquement, il correspond à deux fois l'aire A comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité parfaite traduisant la situation dans laquelle tous les individus auraient le même revenu. La courbe de Lorenz est en fait la représentation graphique de la fonction qui à la

part des individus les moins aisés dans la population associe la part de leur revenu.

Un coefficient de Gini égal à 0 signifie que tous les membres de la population disposent du même revenu (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation dans laquelle un unique individu posséderait la totalité des revenus, alors que les autres auraient un revenu égal à 0.

Figure 1: La courbe de Lorenz



Pour l'année 2010, la valeur du coefficient de Gini s'élève à 0.28, contre 0.29 pour l'année précédente. On observe donc une légère diminution des inégalités dans la répartition des revenus entre les personnes. Néanmoins, les intervalles de confiance de ces estimations se recoupant, il ne faut pas exclure que cette variation soit due à des erreurs d'échantillonnage.

Tableau 2: Coefficients de Gini, 2009-2010

	2009	2010
Coefficient de Gini	0.29	0.28
	[0.2827, 0.3013]	[0.2726, 0.2874]

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

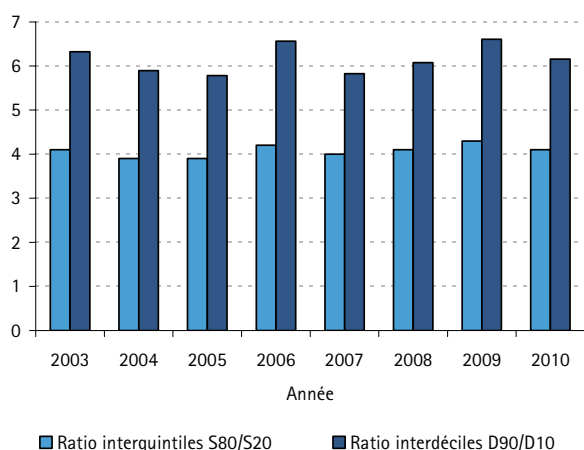
Les inégalités peuvent aussi être mesurées par des indicateurs de dispersion, qui vont mesurer les écarts entre les quantiles de la distribution du revenu. On calculera par exemple le ratio interquintiles S80/S20

²² Le revenu individuel est ici calculé en divisant le revenu total disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé suivant l'échelle OCDE modifiée. Ainsi, tous les membres d'un ménage vont avoir le même revenu.

en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus ayant les revenus les plus élevés par la part perçue par les 20% ayant les revenus les plus bas. Une variante serait de prendre le ratio interdéciles D90/D10, en divisant la part du revenu perçue par les 10% des individus ayant les revenus les plus élevés par celle des 10% ayant les revenus les plus bas. Un désavantage de cette sorte d'indicateur est qu'il peut rester insensible à d'éventuelles modifications intervenant dans les catégories intermédiaires.

En 2010, la valeur du ratio interquintiles S80/S20 pour le Luxembourg était de 4.1, contre 4.3 en 2009. Une autre façon de présenter cet indicateur est de dire que les 20% les moins aisés de la population perçoivent 9% du revenu total, contre 37% pour les 20% les plus aisés, les 60% se trouvant entre les deux catégories se partageant les 54% restants. Quant au ratio interdéciles D90/D10, sa valeur en 2010 était de 6.2. Sur la période 2003-2010, les indicateurs S80/S20 et D90/D10 sont relativement stables.

Graphique 8: Ratio interquintiles S80/S20 et ratio interdéciles D90/D10, 2003-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.2.5 Pauvreté et exclusion

Encadré 1: Qui est pauvre ?²³

La grande majorité des publications privilégient la pauvreté monétaire se caractérisant par une insuffisance de revenus par rapport à une certaine norme. En réalité, la pauvreté est, sans doute, multidimensionnelle, allant au-delà du simple manque de ressources matérielles. Le sociologue Peter Townsend place son analyse de la pauvreté dans le cadre plus large des conditions d'existence ou des privations. D'après lui une privation provient de l'exclusion du mode de vie dominant déterminé par les pratiques sociales. Cette exclusion peut concerner des domaines aussi divers que l'alimentation, l'habillement, l'habitat et l'environnement d'une personne en général.

On ne peut cependant difficilement nier que des ressources matérielles insuffisantes constituent souvent un indice de pauvreté.

Classer une population en pauvres et non pauvres nécessite la fixation d'un seuil séparant ces deux sous-populations. Comme le relèvent beaucoup de spécialistes en la matière, la définition d'un tel seuil revête un caractère normatif dépassant les simples considérations statistiques.

Pour appréhender l'importance du phénomène de la pauvreté dans une société, deux étapes sont nécessaires. Il faut tout d'abord se mettre d'accord sur la définition d'une norme sociale pour évaluer le seuil de pauvreté. Vient ensuite l'estimation statistique du seuil retenu.

Choisir un seuil de pauvreté

Dans la littérature théorique traitant de cette question, on trouve deux grandes approches. La première, associée souvent aux analyses du sociologue Peter Townsend mentionné plus haut, insiste sur la dimension relative de la pauvreté. L'économiste Amartya Sen, quant à lui, met plutôt en avant son caractère absolu²⁴.

²³ Les développements de ce paragraphe se basent sur des articles de Pierre CONCIALDI et Stéfan LOLLIVIER cités dans les références

²⁴ Le père de cette approche est Rowntree qui a publié des études sur le sujet dans les années 1930 (voir article de LOLLIVIER)

Avec un seuil de pauvreté relatif, on peut avec un même revenu être pauvre dans une certaine société ou à une certaine époque et ne plus l'être dans un autre environnement social ou historique. L'existence de certains besoins fondamentaux que Sen appelle les « capacités » fait référence à un noyau absolu de la pauvreté.

L'opposition entre ces deux écoles est, en réalité, moins tranchée qu'il n'y paraît puisque même les tenants de la pauvreté absolue admettent que la satisfaction des besoins jugés fondamentaux peut varier dans le temps et dans l'espace. Un exemple souvent cité a trait à l'habillement. Se vêtir de manière décente exigerait d'autres habits aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Les méthodologies pour la construction de ces deux sortes de seuils ne sont évidemment pas les mêmes. Les seuils relatifs de pauvreté sont établis par référence à un certain positionnement dans la distribution des revenus de l'ensemble de la population (généralement une certaine fraction d'une des valeurs centrales). Les seuils absolus font appel au coût d'un panier de biens et services jugé indispensable pour vivre. Les adaptations de la valeur d'un tel panier négligent le plus souvent les changements intervenus dans les habitudes de consommation et se contentent de l'indexer à la seule évolution des prix des produits qu'il contient. Cette façon de procéder, toujours en usage aux Etats-Unis, soulève évidemment de nombreuses critiques parce qu'elle ne tient justement pas compte de changements intervenus dans les modes de vie.

L'avantage des seuils relatifs serait qu'ils sont adaptés, de par leur méthode de construction, à l'évolution de l'ensemble des revenus. Si ce seuil correspond, par exemple, à un certain pourcentage du revenu moyen, il est clair qu'il augmente lorsqu'une grande majorité de la population bénéficie d'une hausse de leurs revenus.

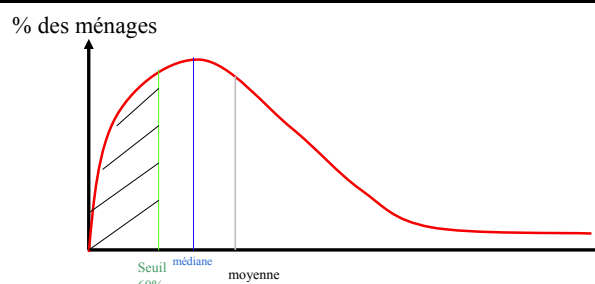
La définition du seuil relatif de pauvreté relatif, comme on le trouve dans les pays européens, exige de se mettre d'accord sur deux points:

- quelle norme de référence retenir: moyenne ou médiane²⁵ ?
- quel pourcentage de cette norme de référence choisir ?

²⁵ Pour être précis, il s'agirait en fait de la moyenne arithmétique. La médiane divise une distribution en deux parts égales, l'une se situant en dessous de cette valeur, l'autre au-dessus

Concernant la norme de référence, c'est la médiane qui est actuellement favorisée par rapport à la moyenne. On dit que le choix d'une des deux révèle un certain degré d'aversion pour les inégalités. Se décider pour le revenu médian au lieu du revenu moyen serait le signe d'une moindre aversion pour l'inégalité. Il est clair que, vu l'allure de la courbe de distribution des revenus, la moyenne est plus élevée que la médiane et que le seuil de pauvreté le sera alors également. Un argument en faveur de la médiane est de nature statistique et consiste à dire qu'elle est moins sensible aux valeurs extrêmes souvent jugées aberrantes. On pourrait répliquer que les données brutes collectées sont normalement corrigées pour éliminer ces « outliers ». Il existe cependant un autre argument justifiant le choix de la médiane. Dans le cas d'une distribution étalée à droite, comme l'est celle des revenus, la moyenne arithmétique n'est non seulement pas significative mais peut encore induire en erreur. Des valeurs élevées peuvent faire en sorte que la moyenne arithmétique se situe à droite de la partie de la distribution où se concentre la masse des revenus.²⁶

Graphique 9: Distribution des revenus et seuil de pauvreté



Source : STATEC

Pour ce qui est de du pourcentage de la norme de référence, il est difficile de le justifier de manière purement statistique. Retenir 70%, donnera évidemment un taux de pauvreté plus élevé que 30%.

Si pendant longtemps, EUROSTAT avait retenu un seuil de 50% du revenu moyen, il s'élève aujourd'hui à 60% du revenu médian, les deux étant en réalité très proches l'un de l'autre. Ce seuil de 60% du revenu médian a été fixé par le Conseil européen de Laeken.

Classer comme pauvres des ménages se trouvant juste en dessous du seuil de pauvreté et comme non pauvres ceux qui grâce à un revenu à peine supérieur se situent de l'autre côté peut soulever des critiques. Le choix du

²⁶ Article de Peter SEMRAU et Hans-Jürgen STUBIG cité dans les références

seuil de pauvreté serait donc quelque peu arbitraire et la plupart des experts recommandent d'en tester plusieurs pour examiner les conséquences sur les taux de pauvreté. Une autre solution est de mesurer la gravité de la pauvreté à l'aide d'indicateurs montrant la distance des ménages jugés pauvres par rapport au seuil de pauvreté. En raison de la taille souvent très réduite du sous-échantillon relatif à ces ménages, ces indicateurs risquent cependant manquer de fiabilité.

Les indicateurs de pauvreté dans la statistique officielle

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...). Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une

amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale.

Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil Européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série réduite d'indicateurs, les « overarching indicators », qui puissent répondre aux objectifs de cohésion sociale et d'interaction opératoire entre les objectifs de Lisbonne et la stratégie de développement durable de l'UE.

Au tableau suivant figurent les 20 indicateurs révisés de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

Tableau 3: Indicateurs de Laeken, 2009 et 2010

Indicateurs Primaires		2009	2010
1	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	14.9	14.5
2	Seuil de risque de pauvreté (pour un adulte)	19 059	19 400
3	Ratio interquintiles S80/S20	4.3	4.1
4	Taux de risque de pauvreté persistante (*)	8.4	8.8
5	Ecart médian relatif du taux de pauvreté	17.6	18.6
6	Cohésion régionale	-	-
7	Taux de chômage de long terme	1.2	1.3
8	Personnes vivant dans des ménages sans emploi (*)	7.9	7.3
10	Espérance de vie (*)	79.8	80.0
11	Ecart de taux d'emploi des immigrants	7.4	10.0
Indicateurs secondaires			
12	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent)	7.8	8.1
13	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé en 2005)	13.8	14.2
14	Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux)	44.0	45.0
15	Coefficient de Gini (%)	29.2	27.9
16	Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national) (*)	3.1	2.7
17	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi	10.0	10.6
18	Part du taux de chômage de long terme (total de la population sans emploi de long terme rapporté au total de la population sans emploi)	23.1	29.3
19	Taux de chômage de très long terme	0.5	0.5
20	Personnes à faible niveau d'éducation (**)	22.7	22.3

Source: STATEC, Eurostat (NewCronos)

Note: Le taux de risque de pauvreté persistante est défini sur une période de quatre années consécutives comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté à la dernière année ainsi que lors de deux des trois années précédentes

(*) Ces indicateurs se rapportent aux années 2008 et 2009 au lieu de 2009 et 2010

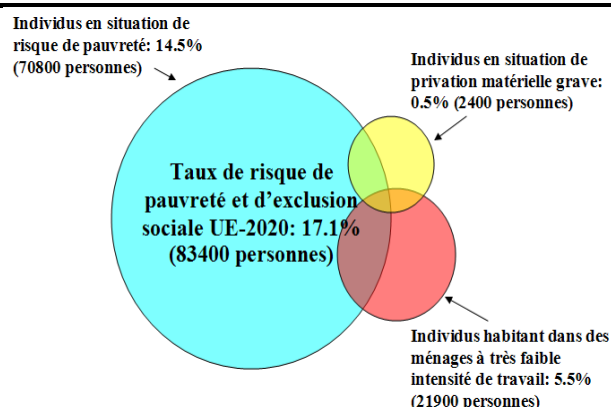
(**) Chiffres encore provisoires

En 2010, la stratégie « Europe 2020 » (UE-2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE-2020 définit trois grands axes de développement: croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisations des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement...) Un des buts à atteindre, selon la stratégie UE-2020, est une réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale au niveau européen. Sur la base de cet objectif, les pays doivent consigner une stratégie nationale consignée dans un programme national de réforme.

Sont considérées comme à risque d'être pauvres et exclues les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants:

- les personnes à risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),
- les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone,
- les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

Figure 2: La composition du nouvel indicateur UE-2020 de pauvreté et d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2010



Source: STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg

Méthode de calcul

Le taux de risque de pauvreté²⁷ est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte. Il est donc tenu compte de la taille et de la composition des ménages en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'équivalents-adulte, calculé à partir de l'échelle OCDE modifiée. Les chiffres de la pauvreté sont calculés au niveau individuel: chaque membre d'un ménage reçoit un revenu égal au revenu total disponible de son ménage par équivalent-adulte. Tous les membres d'un ménage vont donc recevoir par construction le même revenu.

On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui divise la distribution en deux parties de tailles égales, l'une ayant des revenus inférieurs à cette valeur, l'autre ayant des revenus supérieurs. On définit finalement le seuil de pauvreté comme 60% du revenu médian au niveau national. Pour l'année 2010, la valeur de ce seuil était de 1617 EUR par mois, contre 1588 EUR pour l'année 2009.

²⁷ Dans le rapport, on utilisera indifféremment les expressions taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté. Cette dernière suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement « pauvres » au sens absolu du terme, mais qu'à l'aune de leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque d'être exclus socialement

Aperçu de l'état de la pauvreté

En 2010, 14.5% de la population était en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que ces personnes disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à l'année 2009, où le taux de pauvreté s'élevait à 14.9% de la population.

Néanmoins, à la vue des intervalles de confiance, il ne faut pas rejeter l'hypothèse suivant laquelle l'augmentation du taux de pauvreté pourrait être due au fait que seulement un échantillon de la population est interrogé chaque année (ce qu'on appelle aussi l'erreur d'échantillonnage)

Tableau 4: Taux de risque de pauvreté (%), 2009-2010

	2009	2010
Taux de risque de pauvreté (%)	14.9	14.5
	[13.836,15.881]	[13.648,15.523]

Source : STATEC, EU-SILC

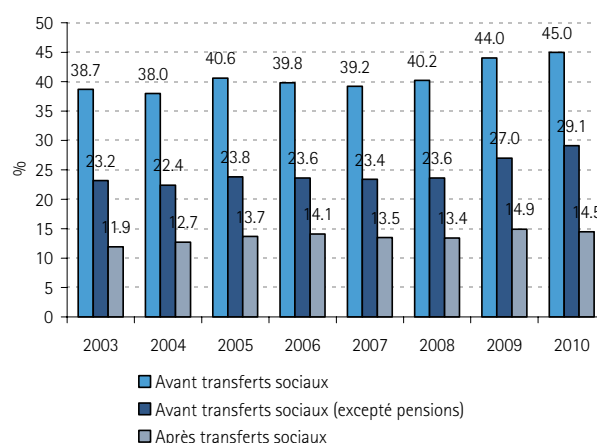
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté que nous avons calculé prend en compte les transferts sociaux en direction des ménages comme, par exemple, les allocations familiales, les allocations de logement ou les pensions. Ceux-ci font diminuer substantiellement le taux de pauvreté: en 2010, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux était de 45.0%, tandis que la prise en compte de ces transferts dans le revenu des ménages l'a fait chuter à 14.5%. En particulier, l'impact des pensions est important: la prise en compte des pensions dans le revenu a fait passer le taux de pauvreté de 45.0% à 29.1%.

Entre 2009 et 2010, le taux de pauvreté avant transferts a augmenté (de 44 à 45% pour le taux de pauvreté avant tous les transferts, et de 27.0 à 29.1% si l'on exclut les pensions). A l'opposé, le taux de pauvreté après transferts a connu sur la même période une légère baisse. Ceci tend à montrer l'importance grandissante des revenus issus de la redistribution dans le revenu des ménages. La part croissante des transferts sociaux a également été mise en évidence dans le chapitre de ce rapport consacré au revenu disponible des ménages (voir chapitre 2.2.1)

Graphique 10: Taux de risque de pauvreté (%) avant et après transferts sociaux, 2003-2010



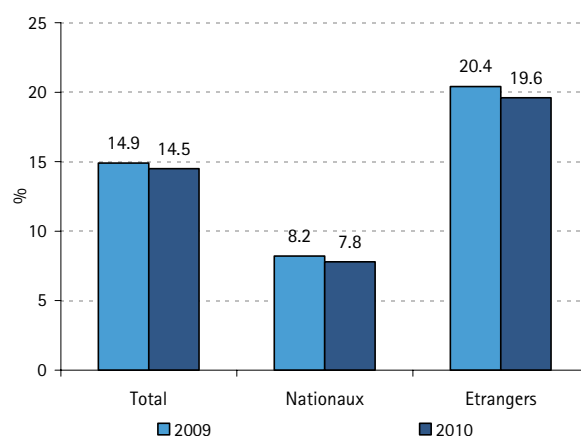
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Taux de risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages et des individus

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants: en 2010, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg était de 19.6%, contre 7.8% pour les nationaux. La baisse du taux de pauvreté entre 2009 et 2010 a touché les deux sous-populations.

Graphique 11: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la nationalité, 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts importants selon que la personne a atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un certain âge, et que le niveau d'éducation atteint ne

correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération. Les chiffres de 2010 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 18.6% en 2010, contre 10.3% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et seulement 4.0% pour les universitaires (niveau élevé). La baisse du taux de pauvreté entre 2009 et 2010 semble n'avoir touchée que les personnes avec un niveau d'éducation élevé.

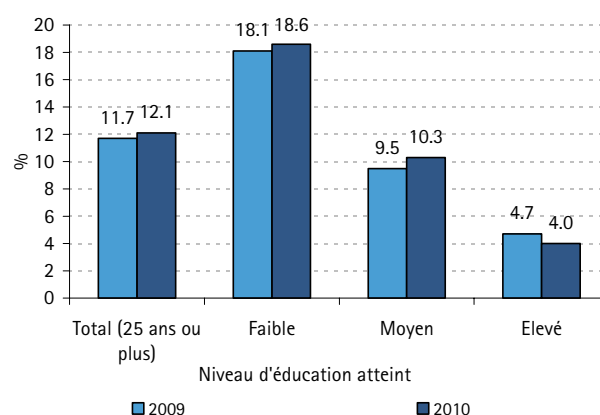
L'analyse par classe d'âge et genre montre que ce sont les jeunes qui sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge: en 2010, le taux de risque de pauvreté chez les 0-17 ans était de 21.4%, contre seulement 5.9% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est ce qu'on appelle communément le « taux de pauvreté des enfants ».

La baisse du taux de pauvreté que l'on observe entre 2009 et 2010 touche particulièrement les 18-24 ans, dont le taux de pauvreté est passé de 21.2% en 2009 à 16.5% en 2010. Cette forte baisse intervient après une forte hausse de la pauvreté dans ce groupe d'âge entre 2008 et 2009. Pour les autres catégories d'âge, la pauvreté semble plutôt stagner. Enfin, on peut remarquer que le taux de pauvreté était presque le même en 2010 chez les hommes et chez les femmes.

La ventilation des individus selon la taille et la composition de leur ménage fait apparaître des différences non négligeables au niveau du taux de pauvreté. Ce sont les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants à charge qui ont le risque de pauvreté le plus important: le taux était de 19.1% en 2010, contre 8.5% pour les personnes faisant partie de ménages sans enfants à charge.

Parmi la population vivant dans des ménages avec enfants à charge, ce sont les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui enregistrent le taux de pauvreté de loin le plus élevé (46.4% en 2010).

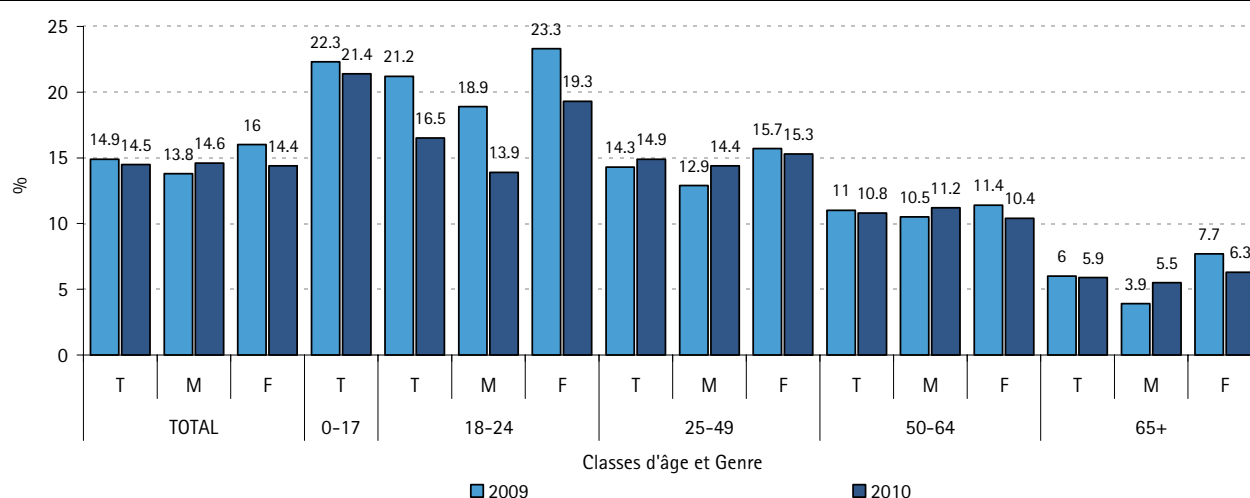
Graphique 12: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon le niveau d'éducation atteint, 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

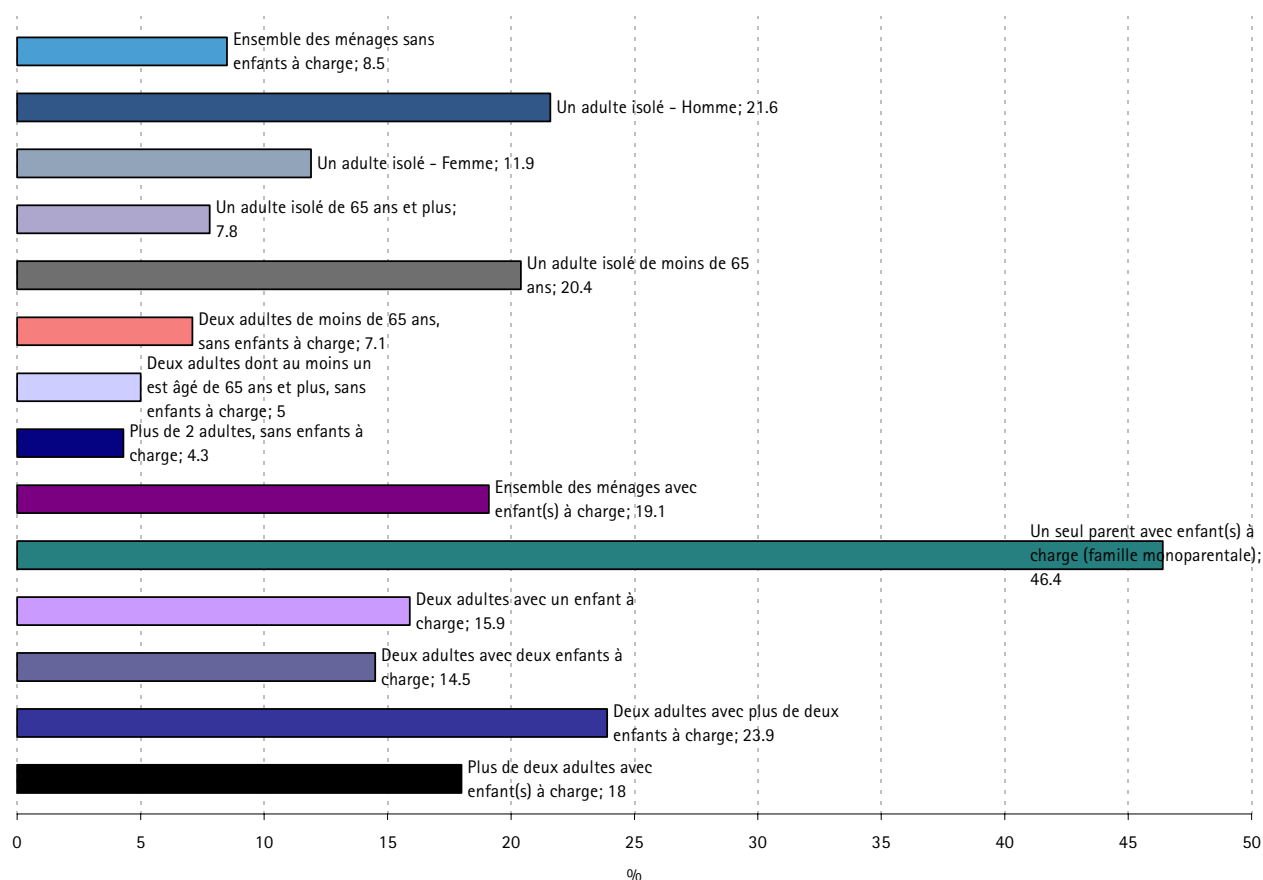
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 13: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la classe d'âge et le genre, 2009-2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

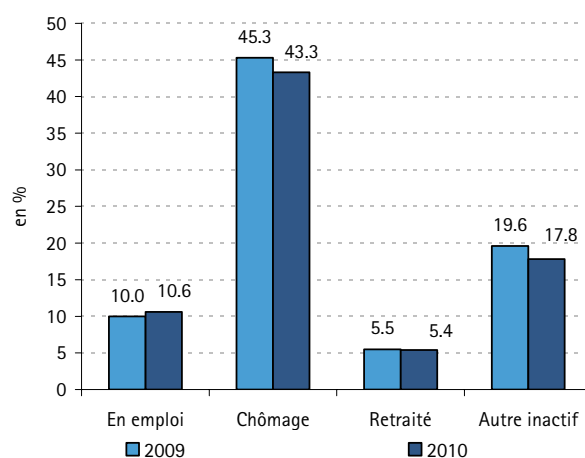
Graphique 14: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la taille et la composition du ménage, 2010

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance pour ce taux est extrêmement large. De manière générale, le taux de risque de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage. Pour les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), on voit que le taux de risque de pauvreté est beaucoup plus élevé pour les hommes que pour les femmes (21.6% contre 11.9%), et qu'il est aussi plus élevé pour les personnes de moins de 65 ans (20.4%, contre 7.8% pour les personnes de plus de 65 ans).

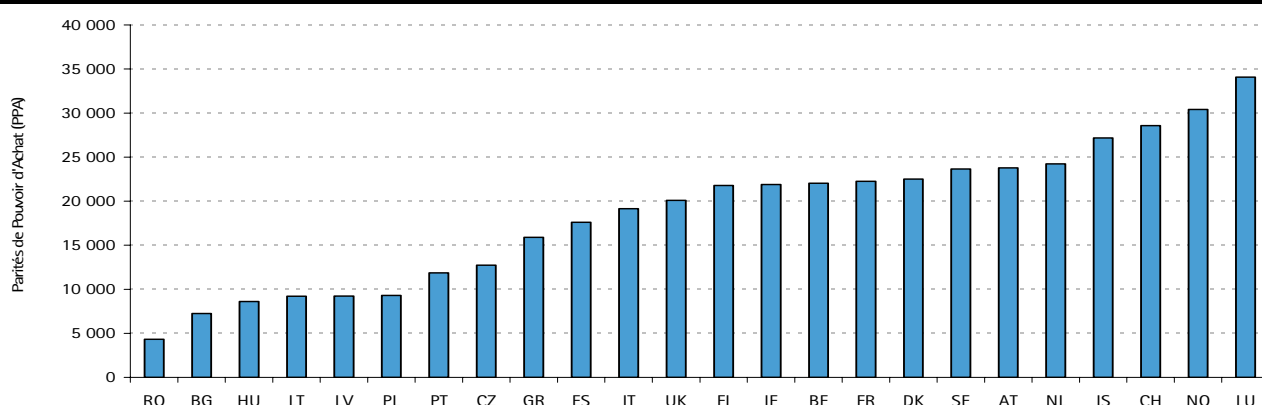
10.6% des personnes en emploi étaient en risque de pauvreté en 2010, contre plus de 43% des personnes au chômage et près de 18% des personnes inactives (autres que retraitées). Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées : leur taux de risque de pauvreté dépassait à peine 5% en 2010

Graphique 15: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la situation économique, 2009-2010

Source : STATEC, EU-SILC

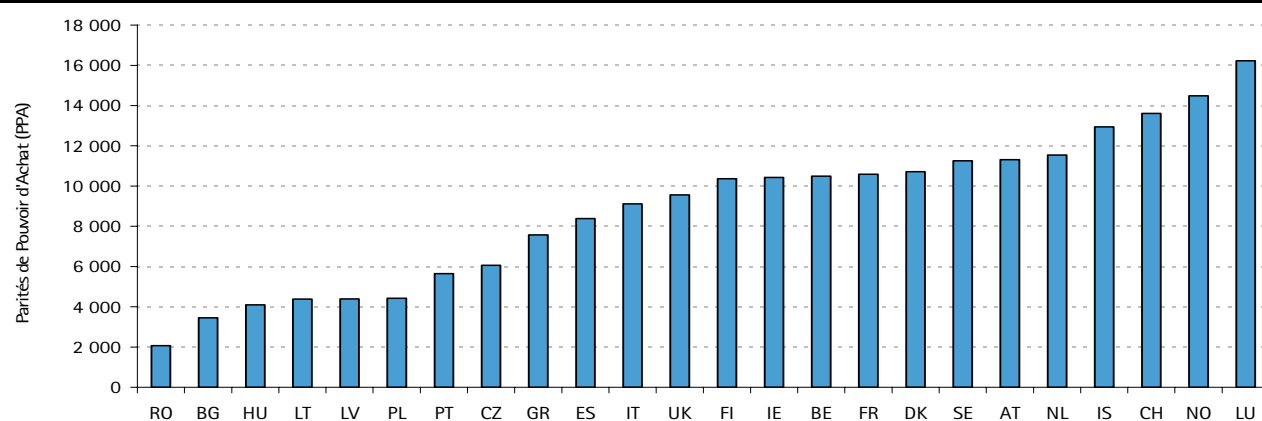
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 16: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian annuel) pour les ménages de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans, 2009



Source : EUROSTAT, NewCronos

Graphique 17: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian annuel) pour un adulte vivant seul, 2009



Source : EUROSTAT, NewCronos

Seuils de pauvreté: Comparaisons internationales

La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les deux graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté pour un certain nombre de pays européens. C'est le seuil établi à 60% du revenu médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)²⁸, qui a été retenu. Le premier graphique a trait à un ménage formé par un couple et deux enfants âgés de moins de 14 ans. Au Luxembourg, le seuil de pauvreté pour ce type de

ménage s'élève à plus de 34000 PPA, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans d'autres pays. En particulier, le seuil de pauvreté est à peine supérieur à 22000 PPA en France et en Belgique

Vu le mode de calcul²⁹ des seuils pour les différents types de ménage (taille et composition), les écarts relatifs entre pays restent les mêmes si l'on considère les ménages composés d'un adulte vivant seul.

²⁸ L'INSEE définit la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion est différent du taux de change: en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux, et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur

²⁹ Le point de départ est le seuil en revenu par équivalent-adulte pour un ménage d'une seule personne. Les seuils pour les ménages ayant une autre composition s'obtiennent en multipliant le premier par le nombre d'unités de consommation affecté à ce ménage

Tableau 5: Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996-2010

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Revenu disponible médian EUR courants	2 680	2 727	2 823	2 797	2 979	3 194	3 409	3 532	3 685	3 915	3 913	3 992	4 172	4 281	4 350
Revenu disponible médian par équivalent adulte EUR courants	1 653	1 671	1 746	1 774	1 870	1 957	2 080	2 148	2 245	2 367	2 457	2 491	2 576	2 646	2 694
Revenu disponible médian en volume 1996=100	100.0	100.4	102.9	100.9	104.2	108.9	113.8	115.6	117.9	122.3	119.0	118.7	120.0	122.6	121.8
Revenu disponible médian par équivalent adulte en volume 1996=100	100.0	99.7	103.2	103.8	106.1	108.1	112.6	113.9	116.5	119.8	121.2	120.1	120.1	122.9	122.3
Coefficient GINI	0.25	0.25	0.26	0.27	0.26	0.26	0.26	0.28	0.26	0.26	0.28	0.27	0.28	0.29	0.28
Rapport S80/S20	3.5	3.6	3.7	3.8	3.7	3.7	3.7	4.1	3.9	3.9	4.2	4.0	4.1	4.3	4.1
Seuil de pauvreté : 60 % médiane	992	1 003	1 048	1 064	1 122	1 174	1 248	1 289	1 347	1 420	1 474	1 495	1 546	1 588	1 617
Taux de pauvreté : 60% médiane	11.0	11.1	12.2	12.5	12.1	11.9	12.1	11.9	12.7	13.7	14.1	13.5	13.4	14.9	14.5

Source : Ceps (d'après Population et Emploi, n°1, janvier 2004) jusqu'en 2002. Calculs STATEC de 2003 à 2010.

Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996-2010

En termes réels, le niveau de vie s'est accru de plus de 20% entre 1996 et 2010.

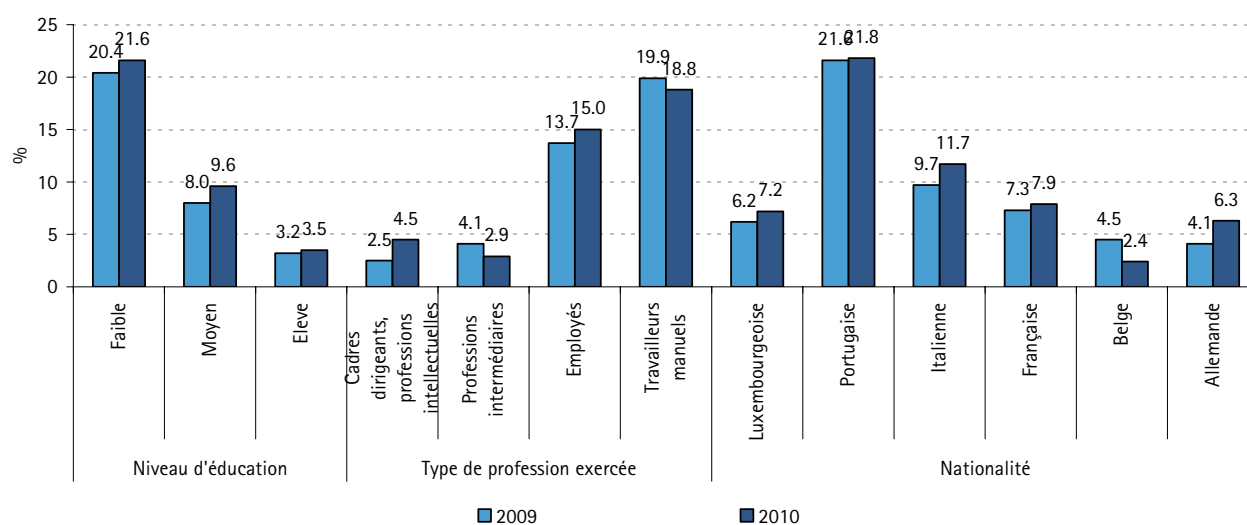
Pour ce qui est des inégalités dans la distribution des revenus, les chiffres pour le coefficient de Gini font état d'une légère augmentation du niveau des inégalités sur cette même période. La situation se serait également détériorée en ce qui concerne le taux de pauvreté, avec une augmentation de près de 4 points entre le milieu des années 1990 et aujourd'hui. Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions sous revue doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance à l'accroissement ne peut être exclue. Un autre fait doit cependant inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du tableau suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Les travailleurs pauvres (« Working Poor »)

Le concept des « working poor » vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle des salaires minima.

Selon Eurostat, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini précédemment. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage. Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe. Alors que les bas salaires sont un phénomène très largement féminin, le pourcentage de travailleurs pauvres est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Vu que les premiers sont plus nombreux, cela veut dire que la majorité des travailleurs pauvres sont des hommes. Certaines personnes estiment aussi que la manière de définir la population des travailleurs pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

10.6% de l'ensemble des personnes en emploi étaient en risque de pauvreté en 2010. Les travailleurs manuels, ainsi que tous ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, ont des taux de pauvreté similaires, autour de 20%. Ce résultat n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées. Comme les travailleurs manuels à faible niveau d'instruction sont fortement représentés au sein de la population résidente portugaise, le taux de pauvreté supérieur à 21% (21.8%) pour les résidents de nationalité portugaise peut s'expliquer. Chez les nationaux, 7.2% des actifs occupés seraient concernés par le risque de pauvreté en 2010.

Graphique 18: Taux de risque de pauvreté pour les personnes en emploi, selon le niveau d'éducation, le type de profession exercée et la nationalité, 2010

Source : STATEC, EU-SILC

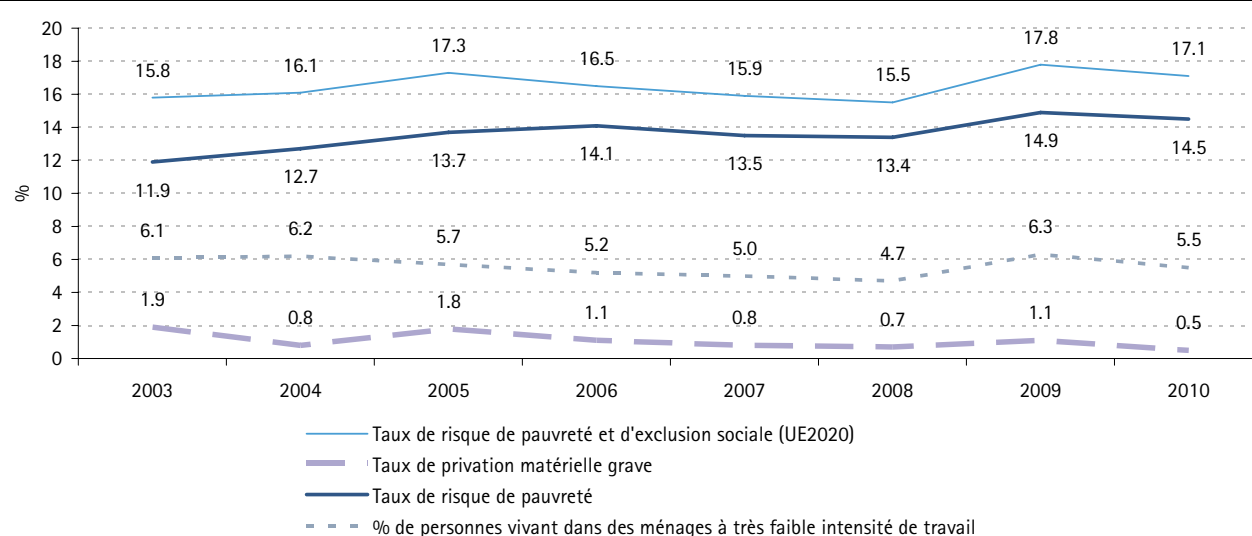
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020

En 2010, le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie UE-2020 était au Luxembourg de 17.1%. Ceci représente 83400 personnes qui étaient en risque de pauvreté, en

situation de privation matérielle grave ou qui vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail.

Pris dans le détail, ce sont 14.5% des personnes qui étaient en 2010 en risque de pauvreté, 5.5% qui habitaient dans des ménages à très faible intensité de travail et 0.5% qui étaient en situation de privation matérielle sévère.

Graphique 19: Taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (UE-2020), taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle grave et % de personnes qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail, 2003-2010

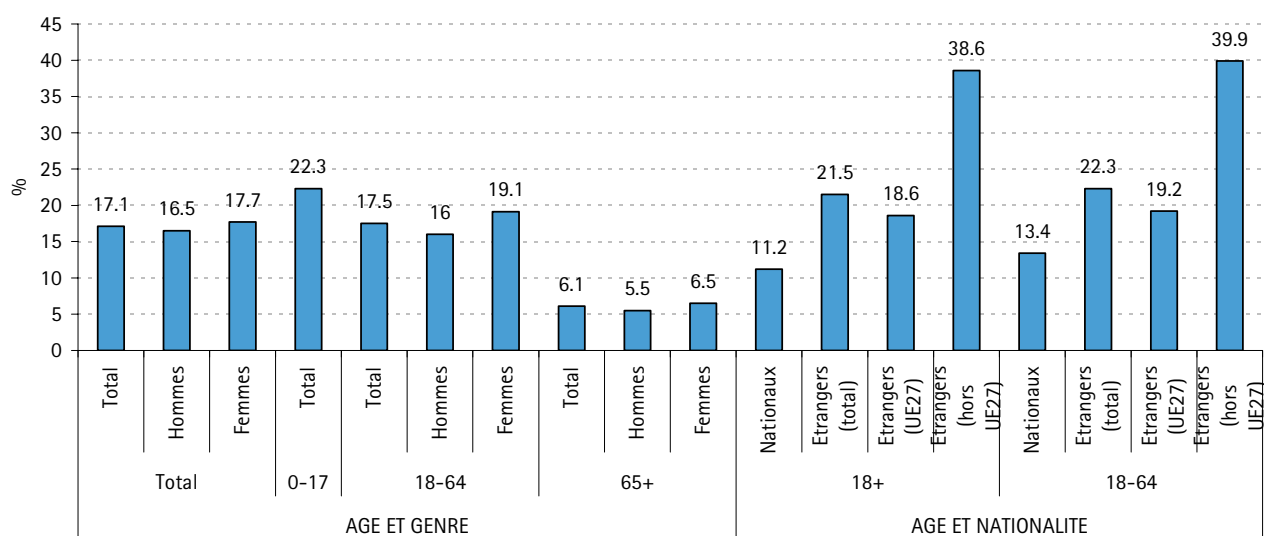
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

L'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans: 22.3% d'entre eux étaient en 2010 en situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale, contre 17.1% pour l'ensemble de la population, 17.5% pour les 18-64 ans et 6.1% pour les 65 ans et plus. Les femmes étaient aussi un peu plus touchées que les hommes (17.7% contre 16.5%). Enfin, ce sont 21.5% des résidents étrangers âgés de plus de 18 ans qui

étaient en 2010 en risque et pauvreté et d'exclusion sociale, contre seulement 11.2% des nationaux de la même catégorie d'âge. Parmi les étrangers, ce sont les ressortissants de pays extérieurs à l'Union Européenne (UE27) qui, avec un taux 38.6%, étaient les plus durement frappés, contre 18.6% pour les ressortissants des pays de l'UE27.

Graphique 20: Taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (UE-2020) selon l'âge, le genre et la nationalité, 2010



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 6 : Composition de l'indicateur UE-2020 pour le Luxembourg, 2010

	Nombre	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	59600	12.2
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	600	0.1
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	11700	2.4
Total population exclue selon une seule dimension	71900	14.7
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	1300	0.3
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	300	0.1
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	9700	2.0
Total population exclue selon deux dimensions	11300	2.4
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	200	0.0
Total population exclue selon les trois dimensions	200	0.0
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	83400	17.1

Source: STATEC, EU-SILC

2.3 Le patrimoine des ménages

Le revenu disponible ne constitue qu'un aspect de la « richesse », respectivement du niveau de vie des ménages (voir chapitres 2.2.1 et 2.2.2). En fait, dans ce contexte, il convient de s'intéresser également au patrimoine des ménages.

Le patrimoine d'un ménage est constitué par l'ensemble des biens dont il est propriétaire. On parlera aussi de richesse ou de fortune, même si ces termes sont souvent galvaudés pour n'évoquer que les patrimoines très importants. Le Système Européen des Comptes parle de « biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés, individuellement ou collectivement, par des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires ». Lollivier et Verger (1996) parlent de « réserve de valeurs [...] permettant de générer d'éventuelles recettes futures »³⁰.

En règle générale, le patrimoine d'un ménage peut contenir :

- des placements financiers: il peut s'agir, par exemple, de plans d'épargne, de portefeuilles d'actions et/ou d'obligations, de produits d'assurance, de réserves d'or...,
- des propriétés immobilières: celles-ci peuvent inclure la résidence principale (si le ménage en est propriétaire), mais aussi d'autres biens immobiliers comme, par exemple, des résidences secondaires, des terrains ou des garages,
- des biens à usage professionnel: il s'agit, par exemple, d'une ferme pour un agriculteur, d'un cabinet pour un médecin ou d'un fond de commerce,
- des biens durables comme des voitures, des bateaux, des meubles, des bijoux, des objets d'art ou de collection...,
- des biens « intellectuels » comme des brevets, des droits d'auteur ou des copyrights.

Au sens large, il faudrait également tenir compte de l'ensemble du capital humain d'un ménage (Becker, 1964), c'est-à-dire la valeur potentielle que les individus acquièrent par l'accumulation de savoirs et de savoir-faire tout au long de la vie. Les biens « intellectuels » évoqués précédemment (brevets, droits d'auteurs ou copyrights) correspondent à un capital de nature humaine. Néanmoins, la mesure du capital humain global d'un ménage est délicate et repose souvent sur des modèles qui sont discutables. En outre, le capital humain d'un ménage est faiblement corrélé avec son niveau de vie présent: il n'est pas équivalent en termes de niveau de vie pour un ménage de disposer d'un patrimoine x sous forme financière et sous forme de capital humain, ce dernier représentant en fait des « espérances de revenus futurs » (Lollivier et Verger, 1996). Pour toutes ces raisons, le capital humain sera exclu du champ de notre étude, qui se limitera donc à traiter du patrimoine matériel des ménages³¹.

Le patrimoine des ménages est un déterminant important pour l'analyse socio-économique. Du point de vue macro-économique, l'épargne financière des ménages, en finançant l'investissement, est un moteur essentiel de la croissance économique. Du point de vue micro-économique, l'accumulation patrimoniale permet aux ménages de faire face à des accidents de la vie (perte d'emploi, maladie...), de s'assurer des revenus complémentaires (notamment au moment du passage à la retraite) ou de transmettre ce patrimoine à des générations futures. Un environnement économique favorable au cours des dernières années, avec une inflation contrôlée et une libéralisation des services financiers (qui s'est notamment traduite par un accès plus large des ménages au crédit), a en outre incité les ménages à se constituer un patrimoine. L'épargne individuelle est également présentée par certains comme un recours possible en des temps de crise économique et de recul de l'Etat Providence (Arrondel, Masson et Verger, 2009 ; Brun-Schammé et Duée, 2008).³²

Le patrimoine des ménages peut être appréhendé d'abord à travers le compte sectoriel des ménages établi dans le cadre du Système européen des comptes

³⁰ Lollivier S. et Verger D. (1996). *Patrimoine des ménages: déterminants et disparités*. INSEE. Economie et Statistiques, N°296-297.

³¹ En particulier, les biens « intellectuels » (brevets, droits d'auteur, copyrights) seront aussi exclus.

³² Arrondel L., Masson A. et Verger D. (2009). *Le patrimoine en France: état des lieux, historique et perspective*. INSEE. Economie et Statistique, N°417-418 ; Brun-Schammé, A. et Duée, M. (2008). *L'épargne financière en prévision de la retraite: comportements de détention et montants investis*. INSEE. Economie et Statistique N° 417-418.

(SEC), c'est-à-dire les comptes nationaux (dont la méthodologie est harmonisée au niveau européen). Le compte sectoriel des ménages apporte des informations sur le patrimoine financier (moyen) des ménages, c'est-à-dire sur leurs actifs et passifs financiers (voir chapitre 2.3.1). Par contre le compte des ménages ne donne pas d'indications sur la distribution de ce patrimoine.

On peut également procéder par des enquêtes spécifiques sur le patrimoine. Les résultats d'une telle enquête (Luxembourg Wealth Study, LWS), concernant l'année 2007, sont désormais disponibles et sont analysés dans le chapitre 2.3.2. L'intérêt primordial de l'enquête réside dans le fait qu'elle permet d'analyser la distribution du patrimoine selon les caractéristiques socio-économiques de la population, contrairement au compte financier des ménages qui ne donne que des informations sur le niveau moyen du patrimoine et d'ailleurs seulement sur le patrimoine financier et non pas sur d'autres formes de patrimoine comme le patrimoine immobilier par exemple.

2.3.1 Le patrimoine financier des ménages à travers le compte sectoriel des ménages

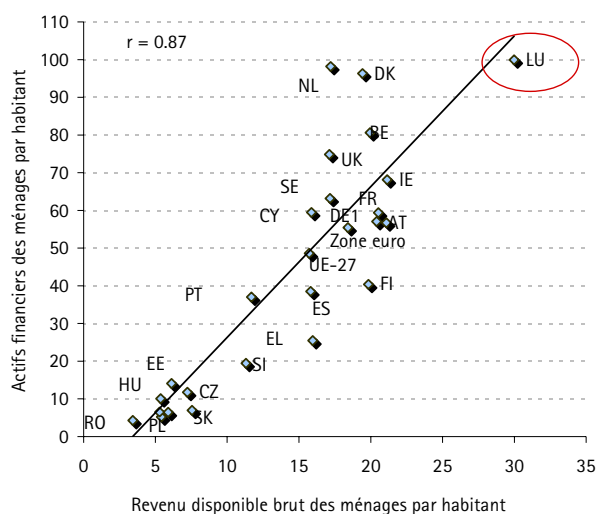
Le ratio le plus utilisé dans le domaine des comptes financiers des ménages est le taux d'endettement qui correspond au rapport entre l'encours des crédits des ménages et leur revenu disponible. C'est en quelque sorte une mesure de la capacité de remboursement par les ménages des crédits qu'ils ont contractés. Néanmoins, l'évolution des actifs et des passifs, pris séparément, est tout aussi intéressante.

Le niveau des actifs financiers des ménages par habitant au Luxembourg est le plus élevé des pays de l'UE-27 ...

En 2009, le patrimoine financier des ménages par habitant au Luxembourg atteint quelque 100 000 € contre environ 55 000 € dans la zone euro en moyenne. Avec 98 000 € par habitant en 2009, les Pays-Bas suivent le Luxembourg de près en termes d'actifs financiers par habitant, puis viennent le Danemark (96 000 €) et la Belgique (80 000 €), le Royaume-Uni (75 000 € par habitant) et l'Irlande

(68 000 €) (voir annexe 2). Notons encore que le niveau des actifs est lié au niveau de vie mesuré par le revenu disponible des ménages, avec toutefois des cas un peu à part (voir graphique 1). Ainsi, aux Pays-Bas, au Danemark et, à un degré moindre, en Belgique et au Royaume-Uni, les actifs financiers sont plus élevés que ne le laisserait supposer le revenu disponible par habitant. A l'opposé, en Grèce et en Finlande, par exemple, les actifs financiers sont plus faibles que ne le laisserait présager le niveau du revenu disponible.

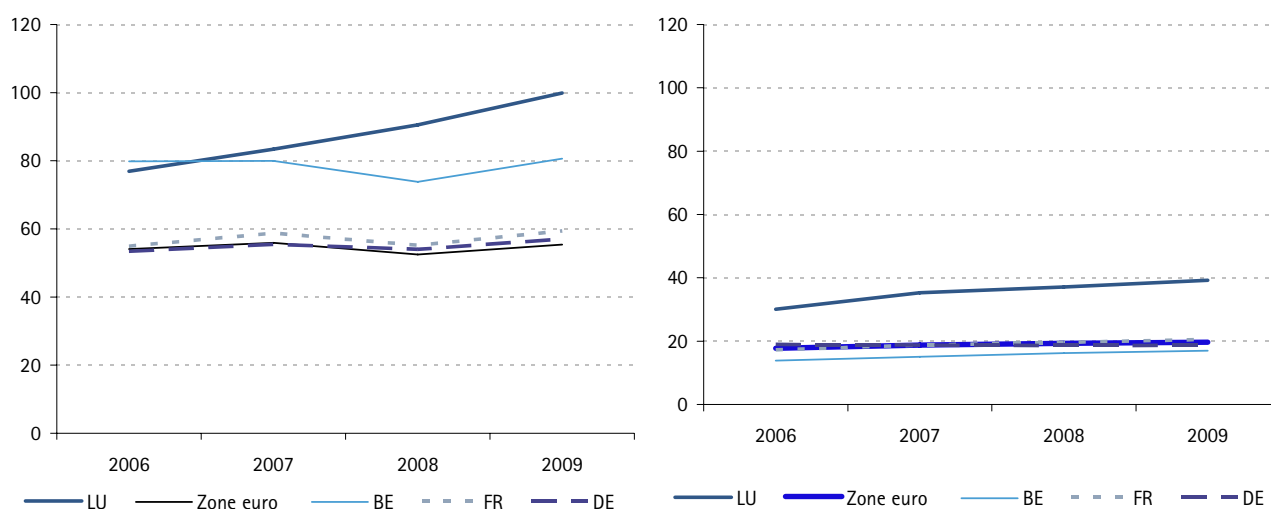
Graphique 1: Revenu disponible brut et actifs financiers des ménages par habitant, en valeur nominale, 2009 (en 1000 €)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

... et en hausse continue et significative de 2006 à 2009

Si le niveau élevé des actifs des ménages par habitant au Luxembourg ne surprend pas, il faut cependant souligner que, contrairement à la plupart des autres pays de la zone euro, ces actifs sont en hausse continue et sensible depuis 2006 dans notre pays. Ils passent de 80000 € par habitant en 2006 à 100000 € par habitant en 2009. Par contre, dans la zone euro en moyenne, en 2009, les actifs se situent seulement légèrement au-dessus de leur niveau de 2006: 55 400 € en 2009, contre 54 000 € en 2006 (voir annexe 3). En outre, ces actifs ont connu un tassement en 2008 dans la plupart des pays européens.

Graphique 2: Evolution des actifs et des passifs financiers des ménages par habitant, en valeur nominale, 2006-2009 (en 1000 €)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

De 2006 à 2009, les actifs des ménages par habitant ont augmenté de quelque 30% au Luxembourg, alors que dans la zone euro en moyenne cette augmentation n'est que de +2.5%. En dehors du Luxembourg, aucun autre pays de la zone euro – mis à part la Slovaquie – ne dépasse les 10% d'augmentation des actifs financiers (voir annexe 3). Dans certains pays les actifs diminuent même en cours de période: c'est notamment le cas de la Grèce (-7.9%), de l'Espagne (-8.7%), de l'Irlande (-7.7%). Au Royaume-Uni le recul est le plus important, les actifs diminuant de quelque 20% de 2006 à 2009 (voir annexe 3).

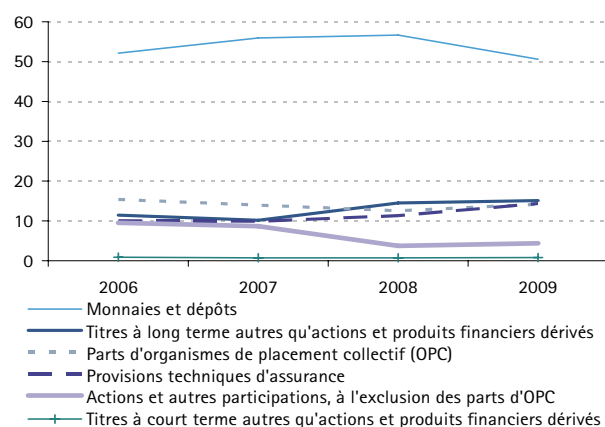
Dans les « nouveaux Etats membres » de l'Est européen, l'augmentation en pourcentage des actifs est beaucoup plus importante que dans les pays de la zone euro, mais on part de niveaux peu élevés d'actifs.

La part des provisions d'assurance et des titres (autres qu'actions) à long terme dans le total des actifs augmente au Luxembourg

Structurellement c'est le poste « dépôts et monnaies » qui domine la structure des actifs financiers des ménages du Luxembourg. En 2009, comme en 2006, leur part se situe à un peu plus de 50% du total des actifs. Elle est même passée à plus de 55% en 2007 et en 2008. Deux postes voient leurs parts augmenter de façon significative, à savoir les titres à long terme autres qu'actions (dont la part passe de 10.1% en 2007 à 15.1% en 2009) et les provisions techniques d'assurance composées essentiellement des provisions d'assurance-vie (la part de ce poste passant de 10.1% à 14.4%).

... alors que la part des actions dans les actifs financiers diminue

La part des actions dans le total des actifs financiers des ménages au Luxembourg dégringole de 9.5% en 2006 à 3.7% en 2008, puis se stabilise (4.4% du total des actifs en 2009). Cette évolution se retrouve également au niveau européen et reflète notamment l'évolution des marchés financiers. Dans la zone euro, la part des actions et autres participations (autres qu'OPC) se tasse fortement: de 20.3% en moyenne en 2006, on passe à 15.4% en 2008 et la part se stabilise en 2009 (16.0%). On note que la part des actions et participations (autres qu'OPC) est beaucoup plus élevée dans la zone euro qu'au Luxembourg. La structure des actifs financiers dans notre pays a donc des spécificités qu'il convient de souligner.

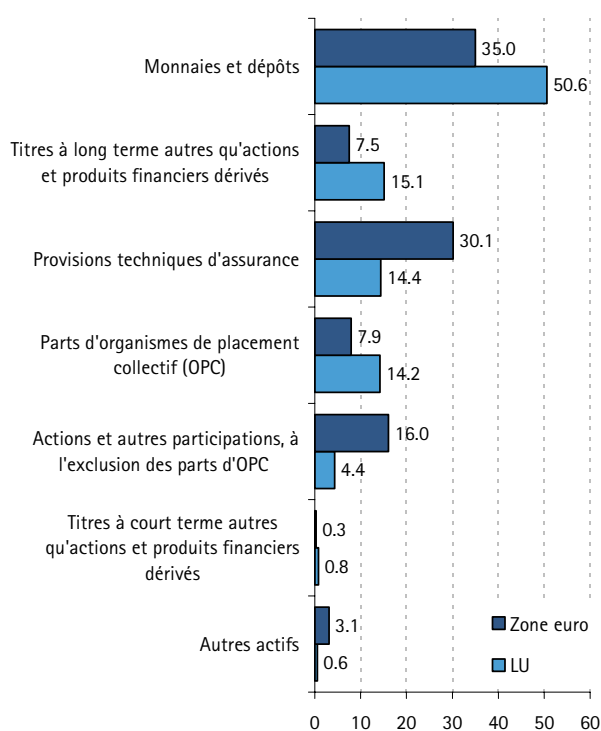
Graphique 3: Composition des actifs financiers des ménages au Luxembourg, 2006-2009 (en % du total des actifs)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Spécificités de la structure des actifs financiers des ménages luxembourgeois

Le poste « Dépôts et monnaies » est beaucoup plus important au Luxembourg que dans la zone euro en moyenne (51% du total des actifs financiers des ménages au Luxembourg en 2009 contre 35% dans la zone euro). En outre, la part d'OPC dans les actifs est pratiquement deux fois plus élevée au Luxembourg que dans la zone euro (14.2% contre 7.9%), tout comme la part des titres à long terme autres qu'actions (15.1% au Luxembourg contre 7.5% en moyenne dans la zone euro). A l'inverse, la part des provisions techniques d'assurance au Luxembourg est de moitié moins élevée au Luxembourg que dans la zone euro (14.4% contre 30.1%) et la part des actions et autres participations (à l'exclusion des OPC) au Luxembourg ne constitue qu'environ le quart de ce qu'elle est dans la zone euro (4.4% contre 16%).

Graphique 4: Composition des actifs financiers des ménages au Luxembourg et dans la zone euro, 2009 (en % du total des actifs)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

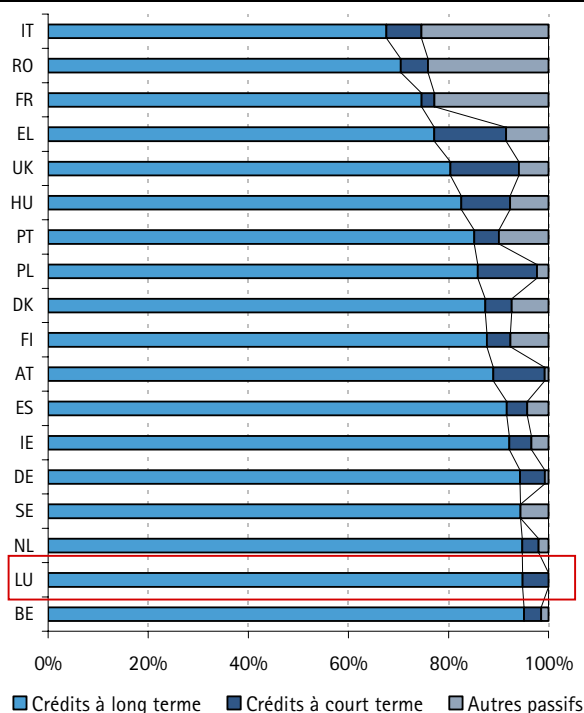
En valeur absolue, l'endettement des ménages est en hausse significative au Luxembourg

Si les actifs financiers sont beaucoup plus élevés au Luxembourg qu'en moyenne dans la zone euro, c'est également le cas pour les passifs (c'est-à-dire l'endettement). Au Grand-Duché, les passifs des ménages par habitant atteignent 40 000 € en 2009 (voir annexe 3). Dans seulement trois autres pays de l'UE-27 les passifs sont plus importants: au Danemark (64 000 €), aux Pays-Bas (45 000 €) et en Irlande (45 000 €). En fin de tableau, on trouve (comme pour les actifs financiers) les « nouveaux Etats membres » et plus particulièrement la Roumanie (1 700 € de passifs par habitant et la Bulgarie (2 300 € par habitant).

En ce qui concerne l'évolution des passifs depuis 2006, le Luxembourg constitue un cas à part au sein de la zone euro dans la mesure où l'amplitude de la hausse des passifs dépasse largement celle de la plupart des autres pays de la zone euro (voir graphique 2). Dans la zone euro, l'encours moyen des passifs par habitant a évolué de 17 700 € à 19 600 €, soit une augmentation de quelque 10%, alors qu'au Luxembourg cette augmentation est de 30%, augmentation qui de greffe d'ailleurs sur un niveau élevé de passifs (30 000 € en 2006 à 40 000 € en 2009).

Parmi les pays de la zone euro, seulement en Chypre et en Grèce l'augmentation relative des passifs (+36%, resp. +34% de 2006 à 2009) atteint les mêmes proportions qu'au Luxembourg. Suit la Belgique avec une augmentation des passifs de 22%, le Danemark (+20%), la France (+19%), le Portugal (+16%), les Pays-Bas (+15%). En Allemagne, l'encours des passifs par habitant a même très légèrement diminué entre 2006 et 2009 en passant de 19 000 € à 18 700 € (-1.6%). Dans les « nouveaux Etats membres » de l'Est européen l'augmentation relative des passifs est, d'une façon générale, beaucoup plus importante que dans la zone euro tout comme l'augmentation relative des actifs d'ailleurs (voir annexe 3). En Roumanie, par exemple, les passifs financiers ont augmenté de 86% de 2006 à 2009 et les actifs de 47 %. Mais ces taux élevés se greffent sur des niveaux très faibles d'actifs et de passifs financiers.

Graphique 5: Composition des passifs financiers des ménages au Luxembourg et dans certains autres pays européens, 2009 (en % du total des passifs)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

La composition du passif financier des ménages: les crédits à long terme largement dominants au Luxembourg

Au Luxembourg, comme dans les pays voisins (mis à part la France), les crédits à long terme constituent l'essentiel des passifs financiers. Au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, la part des crédits à long terme dans le total des passifs est de 94-95%. C'est également le cas en Suède.

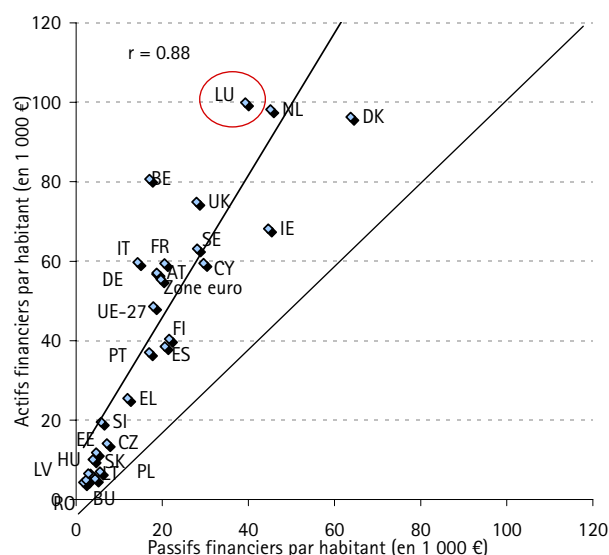
En Irlande et en Espagne on est à 92%, alors qu'en tombe légèrement en-dessous des 90% en Autriche (89%), en Finlande (88%) et au Danemark (87%). Au Royaume-Uni, les passifs des ménages sont composés à seulement 80% de crédits à long terme, à 14% de crédits à court terme et à 6% d'autres passifs. En Grèce, la part des crédits à long terme n'est que de 77%, celle des crédits à court terme de 14% et celle des autres passifs de 8%.

Le patrimoine financier net: différence entre actifs et passifs financiers

Il convient d'abord de noter que le niveau des passifs est fortement corrélé au niveau des actifs qui sont eux-mêmes corrélés au niveau de vie mesuré par le revenu disponible des ménages par habitant (voir graphique 1). En d'autres mots, globalement, à des actifs financiers faibles (et un niveau de vie faible)

correspondent des passifs faibles (en niveau). A l'inverse, plus les actifs sont élevés plus les passifs sont importants. Le graphique 6 permet d'abord de relever la corrélation évoquée entre passifs et actifs. Il donne – indirectement – une autre information, à savoir sur la valeur financière nette qui est la différence entre actifs et passifs.

Graphique 6: Niveau des passifs et des actifs financiers des ménages au Luxembourg et en Europe, 2009 (en 1 000 €)

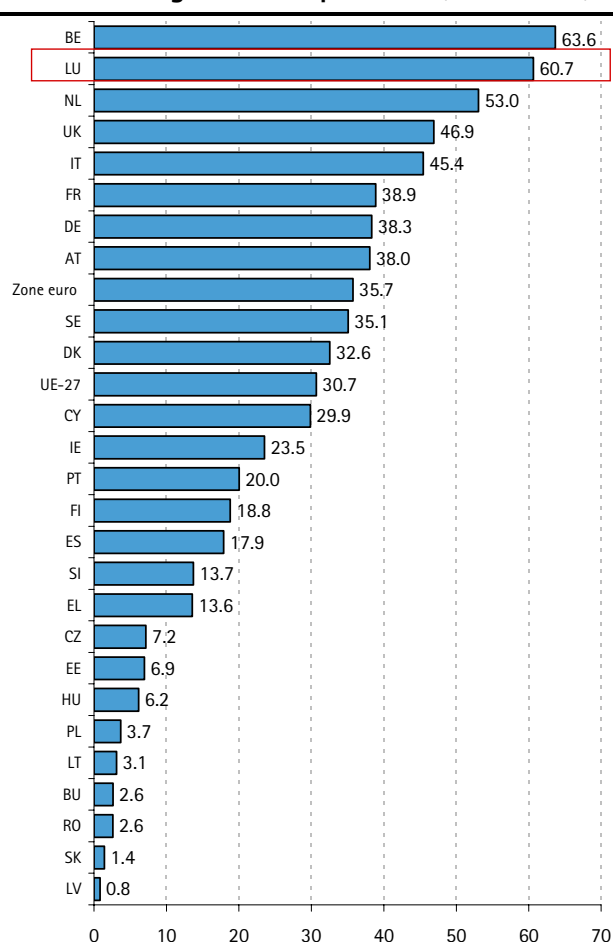


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

La diagonale dans le graphique 6 correspond en fait à une situation d'égalité des actifs et des passifs. Tous les pays se situent au-dessus de la diagonale ; en d'autres mots la différence entre les actifs et les passifs (c'est-à-dire le patrimoine financier net) est positive dans l'ensemble des pays européens pris en compte, même si les différences de niveau sont considérables.

Une autre information essentielle est fournie par la distance entre la diagonale et les points correspondant aux pays. C'est cette distance qui représente le volume du patrimoine financier net. Après la Belgique, le Luxembourg est le plus éloigné de la diagonale, c'est-à-dire que le patrimoine financier net des ménages par habitant y est le plus élevé.

Le patrimoine financier net atteint 60 000 € au Luxembourg: 100 000 € d'actifs et 40 000 € de passifs.

Graphique 7: Patrimoine financier net des ménages au Luxembourg et en Europe, 2009 (en 1 000 €)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

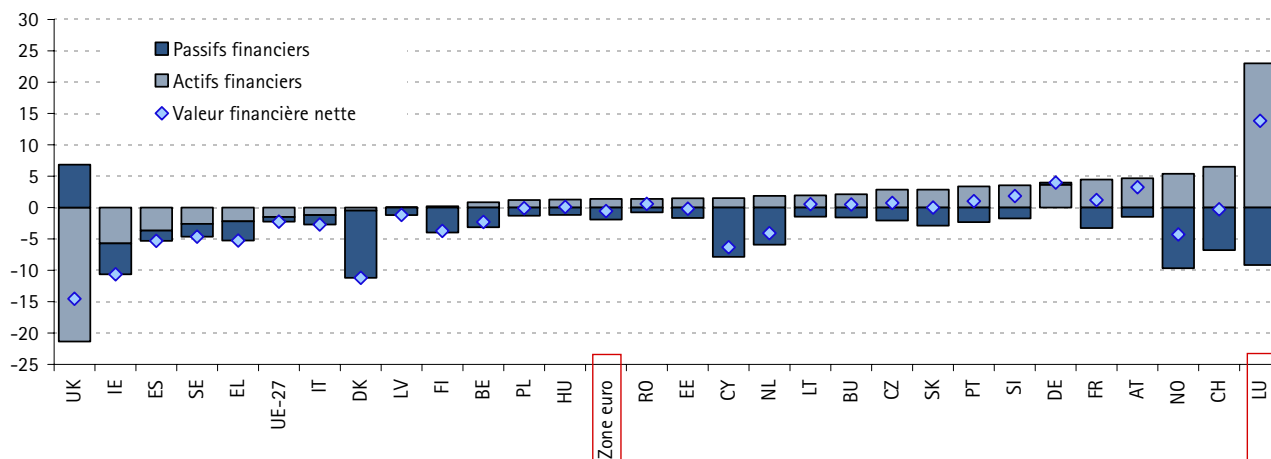
A titre de comparaison, au Danemark, par exemple, les actifs financiers des ménages par habitant (96 300 €) approchent le niveau du Luxembourg, mais les passifs sont plus élevés (63 700 €) qu'au Grand-Duché.

En conséquence, le patrimoine financier net y est de seulement 32 600 € (soit seulement la moitié de ce qu'il est au Luxembourg). Autre exemple, en Irlande le niveau des actifs est plus élevé qu'en Italie (68 200 € contre 59 700 €). Néanmoins le patrimoine financier net est plus important en Italie qu'en Irlande: 45 000 € en Italie, contre 23 500 € en Irlande. Cette différence de patrimoine financier net est due au fait que les passifs sont beaucoup plus élevés dans ce dernier pays (44 600 € de passifs par habitant en Irlande, contre 14 300 € en Italie).

Une augmentation considérable du patrimoine financier net des ménages du Luxembourg entre 2006 et 2009

Ce qui précède est consacré au niveau des actifs, des passifs et de la valeur financière nette des ménages par habitant. Quelle est l'évolution de ces agrégats au Luxembourg et en Europe de 2006 à 2009 ?

On constate d'abord que, dans tous les pays européens (à l'exception du Royaume-Uni), les passifs des ménages (endettement) augmentent en valeur absolue de 2006 à 2009 (voir graphique 8 et annexe 2). L'augmentation des passifs des ménages luxembourgeois – quelque 10 000 € – est par ailleurs une des plus importantes en Europe en valeur absolue. Seulement au Danemark et en Norvège l'augmentation en valeur absolue des passifs est comparable. Le Luxembourg se distingue néanmoins des autres pays de la zone euro par une tendance à la hausse encore plus considérable des actifs financiers (de 76 900 on passe à 99 900 € soit 23 000 €). Par contre, en moyenne dans la zone euro, les actifs ont seulement légèrement augmenté (de 54 000 à 55 400 €).

Graphique 8: Evolution en valeur absolue des actifs, des passifs et du patrimoine financier net des ménages par habitant au Luxembourg et en Europe de 2006 à 2009 (en 1 000 €)

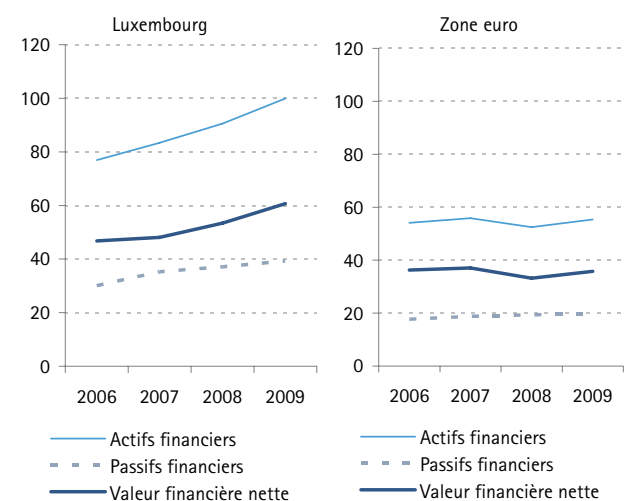
Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

A côté du Luxembourg, les deux seuls autres pays dans la zone euro dans lesquels le patrimoine financier net en valeur absolue a augmenté de façon assez consistante sont l'Allemagne et l'Autriche. En Allemagne, les actifs sont passés de 53 400 € à 57 100 €, alors que les passifs sont restés au même niveau entre 2006 et 2009. En Autriche, les actifs augmentent de quelque 5 000 € par habitant, alors que les passifs n'augmentent que de 1 500 € d'où une augmentation du patrimoine financier net de 3 500 € par habitant.

En résumé, dans la zone euro en moyenne, le patrimoine financier net n'évolue que très peu en valeur absolue de 2006 à 2009, alors qu'au Luxembourg, le patrimoine net – tiré par une croissance plus forte des actifs que des passifs – augmente fortement.

Regarder le patrimoine financier en termes absolus comporte un biais étant donné que les variations « absolues » se greffent sur des niveaux très différents. L'évolution relative permet de nuancer.

Graphique 9: Evolution en valeur absolue des actifs, des passifs et du patrimoine financier net des ménages par habitant au Luxembourg et dans la zone euro de 2006 à 2009 (en 1 000 €)

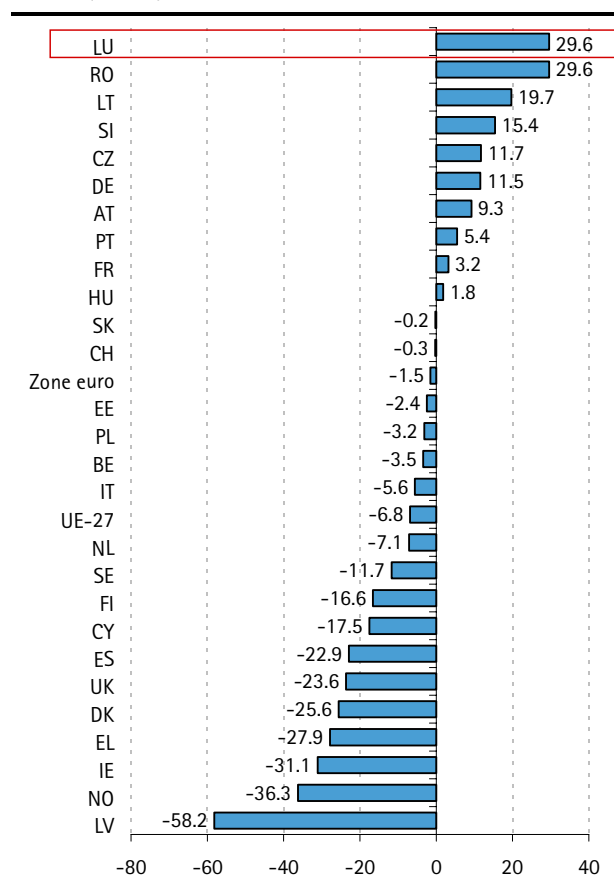


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Mais même en termes relatifs, ce qui a été dit sur le Luxembourg se confirme. L'augmentation du patrimoine financier net de 2006 à 2009 atteint quelque 30% au Grand-Duché. En Autriche et en Allemagne on se situe à +11%, resp. +9%. Parmi les pays de la zone euro seuls la France et le Portugal peuvent faire également état de chiffres positifs, alors que dans tous les autres pays de la zone euro (en gros les anciens Etats membres de l'Union européenne), le patrimoine financier net évolue de façon négative. Parmi ces pays c'est en Grèce et en Irlande que le

recul du patrimoine financier est le plus important (-28% et -31%),

Graphique 10: Evolution relative du patrimoine financier net des ménages par habitant de 2006 à 2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Dans certains nouveaux Etats-membres comme la Roumanie ou la Lituanie, la Slovaquie et la République tchèque, l'augmentation relative du patrimoine financier net est non-négligeable, mais répétons-le, cette évolution se greffe sur des niveaux faibles de patrimoine financier.

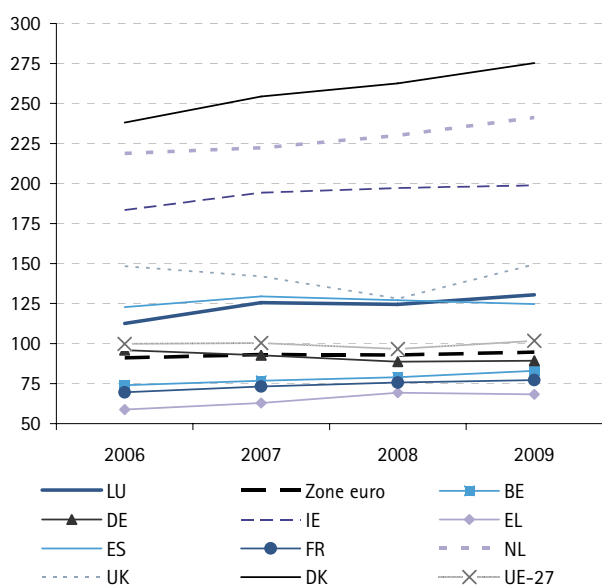
Le taux d'endettement en hausse au Luxembourg ...

On a déjà dit que le taux d'endettement est le ratio le plus souvent mis en avant en parlant des finances des ménages. Il s'agit du rapport entre l'encours des crédits des ménages et le revenu disponible brut des ménages ; ratio qui refléterait leur capacité de remboursement.

Pratiquement dans l'ensemble des pays européens, le taux d'endettement est en hausse de 2006 à 2009 (voir graphique 11 et annexe 3). Dans la zone euro, il passe de 91% en 2006 à 95% en 2009. Au Luxembourg le taux d'endettement (environ 110%) est plus élevé en niveau que la moyenne de la zone euro

en 2006. Jusqu'en 2009, l'écart par rapport à la zone euro se creuse étant donné que le taux d'endettement atteint 130% au Luxembourg en 2009. A noter qu'aux Pays-Bas, au Danemark et en Irlande, le taux d'endettement est beaucoup plus élevé que dans la zone euro (et au Luxembourg) et clairement orienté à la hausse de 2006 à 2009.

Graphique 11: Evolution du taux d'endettement des ménages de 2006 à 2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux). N.B. : Taux d'endettement des ménages = encours des crédits (passifs) / revenu disponible brut ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension.

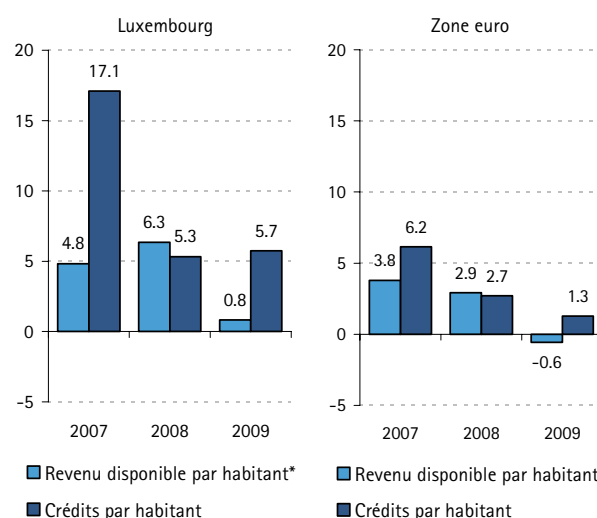
Quelques pays font exception dans ce mouvement de fond: le taux d'endettement en Allemagne diminue en passant de 96% à 89%. En Autriche et en Espagne il reste plutôt au même niveau.

En jetant un regard sur les taux de croissance des agrégats qui sont à la base du taux d'endettement (à savoir le revenu disponible et l'encours des crédits), on note que les raisons de l'augmentation du taux d'endettement ne sont pas les mêmes en 2007 qu'en 2009.

En 2007, l'augmentation de l'endettement est clairement due à la croissance exceptionnelle de l'encours des crédits (voir graphique 12). En 2008, le revenu disponible croît à une cadence similaire à l'encours des crédits. Le rythme de croissance de l'encours des crédits se maintient en 2009, alors que celle du revenu disponible tend vers zéro, d'où un nouveau saut du taux d'endettement au Luxembourg. Dans la zone euro en moyenne les caractéristiques sont assez similaires (quoiqu'à des niveaux de croissance plus faibles), sauf que la croissance de

l'encours des crédits continue son mouvement descendant en 2009 (contrairement au Luxembourg).

Graphique 12: Taux de croissance du revenu disponible brut* et de l'encours des crédits des ménages par habitant, en valeur nominale, de 2006 à 2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux). * Revenu disponible brut ajusté par les droits des

Le taux de « richesse financière nette » des ménages est également en hausse continue au Luxembourg ...

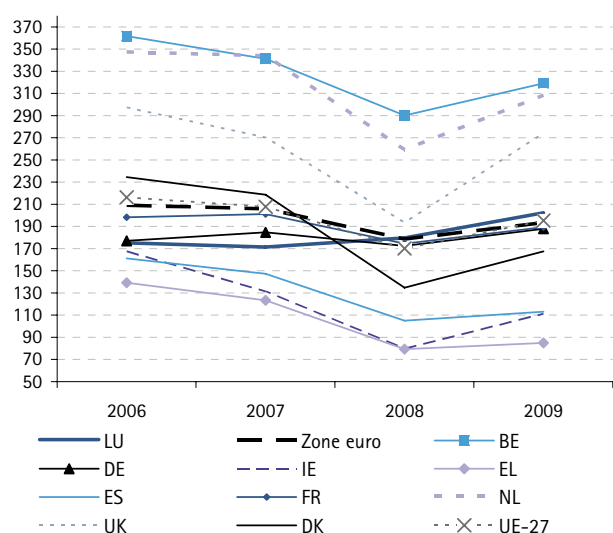
Le taux d'endettement ne donne qu'une vue partielle de la « santé financière » des ménages. En effet, il se limite à rapporter le passif au revenu disponible sans se préoccuper des actifs. Un autre ratio, le taux de richesse financière nette (net household wealth) permet de compléter l'image. Ce taux est le rapport entre la valeur financière nette (patrimoine financier net) et le revenu disponible brut des ménages. Rappelons que le patrimoine financier net est obtenu en retranchant les passifs des actifs financiers.

Miroir de la crise financière, le taux de richesse financière nette qui avait déjà tendance à diminuer légèrement en 2007 par rapport à 2006, plonge littéralement de 2007 à 2008 dans la plupart des pays européens (voir graphique 13). Dans la zone euro en moyenne, il passe de 209% en 2007 à 179% en 2008, avant d'augmenter à 193%, c'est-à-dire sans atteindre son niveau de 2006. La plupart des pays européens connaissent des replis similaires de ce ratio de 2007 à 2008. A titre d'exemple, au Danemark le taux évolue de 219% en 2007 à 135% en 2008, au Royaume-Uni de 270% en 2007 à 179% en 2008.

En 2009, le ratio est réorienté clairement à la hausse dans pratiquement tous les pays, avec l'exception notable et significative de l'Espagne et de la Grèce où le ratio stagne.

Pour le Luxembourg, on note d'abord que le taux de richesse financière nette se situe en-dessous la moyenne de l'UE-27 en 2006. Ce sont surtout 3 pays qui tirent cette moyenne vers le haut avec des taux extrêmement élevés: il s'agit de la Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Rappelons qu'il s'agit d'un ratio qui compare le patrimoine financier net au revenu disponible brut. On a vu que le patrimoine financier net, c'est-à-dire le solde des actifs et des passifs, est très élevé en valeur absolue au Luxembourg (voir graphique 7). Mais ce solde est rapporté au revenu disponible qui est encore plus élevé dans notre pays comparé aux autres pays européens, d'où un taux de richesse financière nette qui est plutôt « moyen ».

Graphique 13: Evolution du taux de « richesse financière nette » des ménages de 2006 à 2009 (en %)

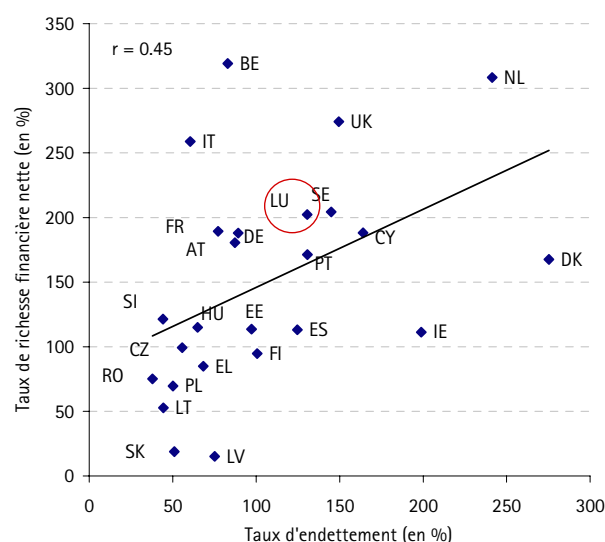


N.B.: Taux de richesse financière nette des ménages = valeur financière nette / revenu disponible brut ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension. Valeur financière nette = Actifs - passifs.

Il convient néanmoins de noter que, contrairement aux autres pays européens, le taux au Luxembourg n'a pas connu de repli de 2007 à 2008. On a vu que cela est surtout dû au mouvement ascendant des actifs qui fait que le solde des actifs et des passifs augmente assez fortement. Il s'en suit que le taux de richesse financière nette au Luxembourg dépasse la moyenne de l'UE-27 et de la zone euro en 2009.

Un taux d'endettement élevé n'est pas nécessairement synonyme de « santé financière » précaire des ménages. En mettant en relation le niveau du taux d'endettement et le niveau du taux de richesse financière nette on constate même qu'il y a une corrélation non-négligeable entre les deux grandeurs (voir graphique 14).

Graphique 14: Taux d'endettement et taux de « richesse financière nette » des ménages, 2009



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

En d'autres mots, et d'une façon générale, plus le taux d'endettement est élevé plus le taux de richesse financière nette a tendance à être élevé. Evidemment, la corrélation n'est pas parfaite (coefficient de corrélation de 0.45). Cette relative faiblesse de la corrélation résulte en très grande partie de l'impact de quatre pays qu'on peut qualifier d'« outliers », c'est-à-dire qui se situent le plus loin de la droite de régression. Il s'agit du Danemark et de l'Irlande (qui ont des taux d'endettement élevés eu égard à leur taux de richesse financière) et de la Belgique et de l'Italie (qui ont des taux de richesse financière élevés eu égard à leur taux d'endettement). En éliminant ces quatre pays de l'échantillon des pays initialement pris en compte, le coefficient de corrélation monte à 0.8. On a vu plus haut qu'il y a un lien étroit entre les actifs et les passifs des ménages en valeur absolue. Le lien se retrouve on pondérant les agrégats par le revenu disponible. Cela semble d'ailleurs répondre à une certaine logique, les décisions d'octroi de crédits ne se prenant pas seulement sur la base du revenu des ménages mais également sur base de leur situation patrimoniale.

Annexe 1: Compte du patrimoine financier des ménages (simplifié) du Luxembourg, 2006-2009

	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
	En 1 000 euros par habitant				en % des actifs, resp. passifs			
(1) Actifs financiers	76.9	83.4	90.6	99.9	100.0	100.0	100.0	100.0
dont:								
Monnaies et dépôts	40.1	46.7	51.3	50.6	52.1	55.9	56.6	50.6
Monnaies	2.8	3.1	3.4	3.9	3.7	3.7	3.8	3.9
Dépôts transférables	35.6	41.1	45.3	43.0	46.3	49.3	50.0	43.0
Autres dépôts	1.6	2.4	2.6	3.7	2.1	2.9	2.9	3.7
Titres autres qu'actions	9.5	9.1	13.8	15.9	12.3	10.9	15.2	15.9
Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	0.7	0.6	0.7	0.8	0.9	0.7	0.7	0.8
Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	8.8	8.5	13.1	15.1	11.5	10.1	14.5	15.1
Produits financiers dérivés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6
Actions et autres participations	19.2	18.9	14.7	18.5	24.9	22.7	16.3	18.5
Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'OPC	7.3	7.3	3.4	4.4	9.5	8.7	3.7	4.4
Parts d'organismes de placement collectif (OPC)	11.9	11.7	11.4	14.2	15.4	14.0	12.5	14.2
Provisions techniques d'assurance	7.7	8.3	10.2	14.4	10.1	9.9	11.3	14.4
Droits nets des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie	5.6	6.1	7.8	12.1	7.3	7.3	8.6	12.1
Droits nets des ménages sur les fonds de pension	2.2	2.2	2.4	2.2	2.8	2.6	2.7	2.2
Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
(2) Passifs financiers	30.1	35.3	37.1	39.3	100.0	100.0	100.0	100.0
dont:								
Crédits	30.1	35.3	37.1	39.3	100.0	100.0	100.0	100.0
Crédits à court terme	1.9	1.8	2.1	2.0	6.3	5.1	5.5	5.2
Crédits à long terme	28.2	33.4	35.1	37.2	93.7	94.8	94.5	94.8
(3) Valeur financière nette (=actifs financiers – passifs financiers)	46.8	48.1	53.4	60.7				
(4) Revenu disponible des ménages par habitant (pour mémoire)	26.8	28.1	29.8	30.1				

Source: STATEC (comptes nationaux) N.B. : Dans le présent tableau, le revenu brut disponible est ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension qu'on y ajoute. C'est ce dernier agrégat qui est utilisé pour le calcul du taux d'endettement (rapport entre l'encours des crédits et le revenu disponible ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension) et du taux de « richesse financière nette » (rapport entre le patrimoine financier net et le revenu disponible ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension). A noter que, pour le Luxembourg, la différence entre le revenu brut disponible et le revenu brut disponible ajusté par les droits sur les fonds de pension est très faible.

Annexe 2: Actifs financiers, passifs financiers, valeur financière nette et revenu disponible brut des ménages par habitant, 2006 et 2009 (en 1 000 €)

	2006				2009				Evolution de 2006 à 2009 (en %)			
	Actifs financiers	Passifs financiers	Valeur financière nette	Revenu disponible brut*	Actifs financiers	Passifs financiers	Valeur financière nette	Revenu disponible brut*	Actifs financiers	Passifs financiers	Valeur financière nette	Revenu disponible brut
Roumanie	2.9	0.9	2.0	2.7	4.3	1.7	2.6	3.4	47.4	85.9	29.6	25.0
Bulgarie	2.8	0.7	2.1	1.8	4.9	2.3	2.6		74.1	222.2	23.7	
Lettonie	5.2	3.2	2.0	4.4	5.2	4.4	0.8	5.6	0.8	36.8	-58.2	26.6
Lituanie	4.5	1.9	2.6	4.6	6.5	3.3	3.1	5.9	43.3	75.7	19.7	28.6
Pologne	5.3	1.5	3.8	4.9	6.5	2.8	3.7	5.5	22.3	85.9	-3.2	11.6
Slovaquie	4.1	2.7	1.4	5.0	7.0	5.6	1.4	7.7	69.7	106.8	-0.2	53.8
Hongrie	8.8	2.8	6.1	5.5	10.1	3.9	6.2	5.6	14.3	41.6	1.8	0.7
République tchèque	9.0	2.5	6.4	5.9	11.8	4.6	7.2	7.3	31.6	81.9	11.7	22.7
Estonie	12.6	5.5	7.1	5.2	14.1	7.2	6.9	6.2	11.8	30.4	-2.4	19.3
Slovénie	15.9	4.0	11.9	9.9	19.5	5.8	13.7	11.4	22.4	43.1	15.4	15.0
Grèce	27.7	8.9	18.8	13.5	25.5	11.9	13.6	16.0	-7.9	34.6	-27.9	18.3
Portugal	33.6	14.6	19.0	10.8	37.0	17.0	20.0	11.7	10.0	16.0	5.4	8.8
Espagne	42.2	19.0	23.2	14.4	38.5	20.6	17.9	15.8	-8.7	8.8	-22.9	9.9
Finlande	40.2	17.7	22.5	17.5	40.4	21.6	18.8	19.9	0.6	22.4	-16.6	13.6
Union européenne (27 pays)	50.1	17.2	33.0	15.5	48.6	17.9	30.7	16.0	-3.0	4.2	-6.8	2.9
Zone euro (16 pays)	54.0	17.8	36.3	17.5	55.4	19.7	35.7	18.6	2.5	10.8	-1.5	6.2
Autriche	52.0	17.2	34.8	19.8	56.7	18.7	38.0	21.2	9.0	8.5	9.3	7.1
Allemagne	53.4	19.0	34.4	19.7	57.1	18.7	38.3	20.8	6.8	-1.6	11.5	5.6
France	54.9	17.3	37.7	19.0	59.4	20.5	38.9	20.5	8.1	18.9	3.2	8.1
Chypre	58.0	21.8	36.2	13.7	59.5	29.6	29.9	15.9	2.6	36.1	-17.5	16.0
Italie	60.9	12.8	48.1	17.6	59.7	14.3	45.4	17.6	-2.0	11.8	-5.6	0.2
Suède	65.8	26.0	39.7	18.3	63.2	28.1	35.1	18.3	-4.0	7.9	-11.7	0.3
Irlande	73.9	39.7	34.2	21.1	68.2	44.6	23.5	21.7	-7.7	12.4	-31.1	2.8
Royaume-Uni	96.2	34.8	61.4	21.4	74.9	28.0	46.9	17.6	-22.2	-19.6	-23.6	-17.6
Belgique	79.8	13.9	65.9	18.4	80.6	17.0	63.6	20.2	1.1	22.6	-3.5	9.5
Danemark	96.8	53.0	43.7	20.5	96.3	63.7	32.6	21.4	-0.5	20.1	-25.6	4.5
Pays-Bas	96.3	39.2	57.1	17.8	98.2	45.1	53.0	18.3	1.9	15.1	-7.1	3.2
Luxembourg	76.9	30.1	46.8	26.8	99.9	39.3	60.7	30.1	29.9	30.4	29.6	12.4

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) N.B. : Classement selon le niveau des actifs financiers en 2009. Dans le présent tableau, le revenu brut disponible est ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension qu'on y ajoute. C'est ce dernier agrégat qui est utilisé pour le calcul du taux d'endettement (rapport entre l'encours des crédits et le revenu disponible ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension) et du taux de « richesse financière nette » (rapport entre le patrimoine financier net et le revenu disponible ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension). A noter que, pour le Luxembourg, la différence entre le revenu brut disponible et le revenu brut disponible ajusté par les droits sur les fonds de pension est très faible.

Annexe 3: Taux d'endettement et taux de « richesse financière nette » des ménages par habitant, 2006 – 2009 (en %)

	Taux d'endettement					Taux de "richesse financière nette"			
	2006	2007	2008	2009		2006	2007	2008	2009
Roumanie	23	30	32	38	Lettonie	45	9	1	15
Slovénie	34	40	42	44	Slovaquie	29	23	19	19
Lituanie	32	44	45	44	Norvège	49	40	18	28
Pologne	29	38	42	50	Lituanie	57	48	54	53
Slovaquie	36	41	48	51	Pologne	80	83	51	70
République tchèque	38	49	48	56	Roumanie	73	86	56	75
Italie	53	57	57	61	Grèce	139	123	79	85
Hongrie	44	49	58	65	Finlande	129	117	83	95
Grèce	59	63	69	68	République tchèque	110	106	87	99
Lettonie	71	81	69	75	Irlande	168	131	80	111
France	70	73	76	77	Espagne	161	147	105	113
Belgique	74	77	79	83	Estonie	141	120	103	114
Autriche	86	86	87	87	Hongrie	113	109	93	115
Allemagne	96	93	89	89	Slovénie	121	128	111	121
Zone euro	91	93	93	95	Danemark	234	219	135	168
Estonie	81	89	91	97	Portugal	178	177	165	171
Finlande	92	97	98	101	Autriche	177	178	165	181
UE-27	100	100	97	102	Allemagne	177	185	172	188
Espagne	123	130	127	125	Chypre	265	264	169	188
Luxembourg	113	126	124	131	France	198	201	174	189
Portugal	123	128	129	131	Zone euro	209	206	179	193
Suède	131	128	118	145	UE-27	216	208	170	195
Royaume-Uni	148	142	128	149	Luxembourg	175	171	180	202
Chypre	134	143	152	164	Suède	232	202	139	204
Norvège	168	179	150	186	Italie	276	266	247	259
Irlande	183	194	197	199	Royaume-Uni	297	270	193	274
Pays-Bas	219	222	230	241	Pays-Bas	348	344	259	308
Danemark	238	254	263	275	Belgique	362	341	290	319

N.B.: Taux d'endettement des ménages = encours des crédits (passifs) / revenu disponible brut ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension.
Classement ascendant selon le taux d'endettement en 2009

N.B.: Taux de richesse financière nette des ménages = valeur financière nette / revenu disponible brut ajusté par les droits des ménages sur les fonds de pension. Valeur financière nette = Actifs - passifs. Classement ascendant selon le taux de "richesse financière nette" en 2009

2.3.2 Le patrimoine des ménages à travers la « Luxembourg Wealth Study »

Généralités sur les enquêtes patrimoine

Pourquoi des enquêtes sur le patrimoine?

La mesure précise de la richesse des ménages reste une opération particulièrement difficile pour les statisticiens. Il est un fait néanmoins que des sources d'informations existent sur ce sujet. On pourrait par exemple utiliser des sources fiscales, notamment pour la mesure du patrimoine immobilier des ménages. Pour avancer dans cette voie, des questions de confidentialité des données devront néanmoins être résolues. Par ailleurs, le STATEC a récemment publié les premiers comptes financiers, ainsi que les comptes sectoriels des ménages (financiers et non-financiers) pour le Luxembourg. Comme on l'a vu (chapitre 2.2.3.1), les comptes financiers renseignent sur la richesse financière des ménages. Il s'agit de données macro-économiques qui sont directement rapportées par les organismes financiers (banques, sociétés de crédit...). De telles données n'éclairent pas sur la répartition de la richesse entre les ménages, en fonction de caractéristiques comme le revenu disponible du ménage, l'âge ou la profession du chef de ménage.

C'est avant tout pour pouvoir disposer de micro-données détaillées sur le patrimoine et l'endettement des ménages que de nombreux pays réalisent aujourd'hui des enquêtes spécifiques sur ce domaine. A la différence des données macro-économiques, les micro-données permettent d'analyser les questions d'inégalité dans la répartition de la richesse entre les ménages. Par exemple, le niveau d'endettement des ménages est devenu un sujet de préoccupation majeur dans de nombreux pays en Europe (Espagne, Grèce, Portugal, Irlande...). A ce sujet, il est intéressant de connaître non seulement le niveau global de la dette, mais aussi si celle-ci est également répartie entre les ménages, ou s'il existe des sous-populations qui sont plus exposées à l'endettement que les autres. Seules des micro-données sur le patrimoine des ménages peuvent apporter un éclairage satisfaisant sur ces questions d'inégalité. Par ailleurs, de nombreux agrégats économiques comme le taux d'épargne sont expliqués non seulement par des variables macroéconomiques mais également par des variables microéconomiques définies au niveau ménage (par exemple, incertitude quant aux revenus futurs du

ménage)³³. On voit donc que des micro-données sont nécessaires pour analyser l'évolution de ces indicateurs.

Les enquêtes sur le patrimoine offrent en outre l'avantage de couvrir l'ensemble des ménages privés (via un échantillon représentatif) ainsi que les principaux types de patrimoine (notamment financier et immobilier). Par rapport à certaines statistiques « phares » comme l'Indice des Prix à la Consommation ou les enquêtes sur le budget des ménages, ces enquêtes sont relativement jeunes. Il est vrai que le patrimoine, tout comme le revenu, a longtemps été considéré par la Statistique Officielle comme un domaine « insondable »³⁴.

De nombreux pays réalisent aujourd'hui des enquêtes sur le patrimoine des ménages. Par exemple, le Survey of Consumer Finances (SCF) est conduit tous les trois ans depuis 1983 pour le compte de la Réserve Fédérale Américaine dans le but de collecter des informations sur le revenu, le patrimoine et les dettes des familles. En France, la première enquête sur le sujet remonte à 1986 (enquête Actifs Financiers). Depuis cette date, elle est reconduite tous les six ans par l'INSEE. Depuis 2002, la Banque d'Espagne réalise, en collaboration avec l'Office National des Statistiques (INE), une enquête patrimoine (Encuesta Financiera de las Familias – EFF) qui met l'accent sur les problèmes d'endettement des ménages, et qui a aussi comme caractéristique de réinterroger les ménages d'une vague à l'autre, permettant ainsi l'analyse longitudinale de la richesse³⁵. On peut également évoquer l'enquête patrimoine européenne (Household Finance and Consumption Survey – HFCS) qui est conduite en ce moment par les Banques Centrales des différents pays de la zone Euro sous le contrôle de la Banque Centrale Européenne (BCE), avec comme objectif principal de collecter des données détaillées et comparables sur le patrimoine des ménages en Europe³⁶. On peut enfin citer tout le travail réalisé par la Luxembourg Wealth Study (LWS),

³³ Banque Centrale Européenne (2009). Survey Data on Household Finance and Consumption – Research Summary and Policy Use. Occasional paper series N°100.

³⁴ « Toute tentative de description statistique du niveau de revenus auprès d'un échantillon aléatoire d'individus est vouée à un échec certain » (Bertaud G. et Malinvaud E. (1953). *Enquête sur les dépenses d'habillement des Français en 1953*)

³⁵ Bover O. (2004). The Spanish survey of household finances (EFF): Description and methods of the 2002 wave. Occasional paper N°0409, Banco de España ; Bover, O. (2008). The Spanish Survey of Household Finances: Description and methods of the 2005 Wave. Occasional paper N°0803, Banco de España

³⁶ Pour plus d'informations,

http://www.ecb.int/home/html/researcher_hfcn.en.html

qui a permis de mettre en place une base de données comparables sur le patrimoine des ménages pour de nombreux pays³⁷. Ces données permettent aujourd'hui de réaliser des études comparatives sur le patrimoine des ménages au niveau international³⁸.

Les difficultés d'une enquête patrimoine

Par rapport aux autres enquêtes portant sur les ménages, les enquêtes patrimoine sont des opérations lourdes et complexes à gérer, qui rencontrent généralement toute une série d'obstacles, tant au niveau de leur conception que de leur conduite sur le terrain. Sans être exhaustif, on peut énoncer ici quelques-unes de ces difficultés méthodologiques.

Une première difficulté est liée à la procédure de tirage de l'échantillon de ménages. Il est bien connu que le patrimoine est beaucoup plus inégalement réparti entre les ménages que ne le sont les revenus ou les dépenses de consommation. Par exemple, d'après l'enquête patrimoine conduite en 2004 par la Banque d'Italie (Survey on Household Income and Wealth – SHIW), il apparaissait que les 20% des ménages les plus fortunés possédaient 75% de l'ensemble des actifs financiers. A titre de comparaison, d'après les données 2009 de l'enquête EU-SILC (EU Statistics on Income and Living Conditions) pour le Luxembourg, les 20% des ménages ayant les revenus les plus élevés possédaient 40% du revenu total. En outre, le patrimoine est une grandeur beaucoup plus dispersée que les revenus ou les dépenses. Les patrimoines qui peuvent prendre des valeurs parfois très importantes.

Sur la base de ce constat, il est nécessaire de sur-échantillonner les ménages les plus riches⁴⁰. C'est par exemple ce qui s'est produit avec l'EFF de la Banque

d'Espagne, où la taille de l'échantillon pour les 1% des ménages les plus riches a été multipliée par près de 9 pour la vague 2005⁴¹. Le recours au sur-échantillonnage est indispensable afin d'améliorer la précision statistique (en termes de variance d'échantillonnage) de nos estimations de patrimoine, mais pose aussi des problèmes pratiques. Il y a d'abord la question de l'existence et de la disponibilité d'informations « auxiliaires » au niveau ménage permettant de réaliser concrètement le sur-échantillonnage au moment du tirage de l'échantillon. Cette information doit permettre d'identifier dans la base de sondage les ménages qui disposent de patrimoines importants. On pourra ainsi les isoler et leur appliquer un taux d'échantillonnage spécifique. De nombreuses enquêtes (EFF de la Banque d'Espagne, SCF de la Réserve Fédérale Américaine...) utilisent comme sources auxiliaires des données fiscales (déclarations de patrimoine des ménages pour l'EFF, déclarations de revenu pour le SCF). De telles sources contiennent une information qui est généralement bien corrélée avec le patrimoine des ménages, mais dont l'utilisation est souvent freinée dans la pratique par des problèmes de confidentialité des données. Concernant l'échantillon de l'enquête patrimoine en France pour l'année 2004, il a été sélectionné à partir des fichiers du Recensement de la Population, en sur-échantillonnant certaines catégories comme les travailleurs indépendants, les cadres, les retraités et les ménages habitant dans des quartiers « riches »⁴².

Le sur-échantillonnage des ménages les plus riches pose également des problèmes dans la gestion opérationnelle de l'enquête. Comme il faut plus de temps pour collecter l'information auprès des hauts patrimoines, la durée globale de la collecte s'en trouvera allongée. On risque aussi de se heurter à une non-réponse plus importante parmi ces ménages, ce qui va contribuer à ralentir encore davantage la collecte des données. On peut également craindre une facture globale plus élevée pour l'enquête (dans le cas où la rémunération des enquêteurs serait fonction du niveau de patrimoine du ménage)

Une deuxième difficulté rencontrée avec les enquêtes sur le patrimoine est que le taux de réponse pour ces enquêtes est généralement moins élevé que pour les autres enquêtes portant sur les ménages, en particulier l'enquête EU-SILC (EU Statistics on Income and Living Conditions) et l'enquête Budget des Ménages (Household Budget Survey – HBS). L'objet-même des enquêtes patrimoine, le caractère

³⁷ <http://www.lisdatacenter.org>. Pour le moment, les données sur le patrimoine des ménages dans 12 pays sont disponibles: Allemagne, Autriche, Canada, Chypre, Etats-Unis, Finlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède. D'autres pays devraient se joindre au projet dans un avenir proche.

³⁸ Voir à ce sujet: Jantti, Sierminska et Smeeding, 2008) The joint distribution of household income and wealth. Evidence from the Luxembourg wealth study. OECD social employment and migration working paper no 65.

³⁹ Davies J. B. et Shorrocks A. F. (2000). The distribution of wealth. In A. B. Atkinson and F. Bourguignon, editors, Handbook of income distribution, 605.675, Elsevier

⁴⁰ Bover O. (2004), op. cit., Bover, O. (2008), op. cit.; Kennickell A. (2007). The Role of Over-sampling of the Wealthy in the Survey of Consumer Finances. 56th Conference of the International Statistical Institute ; Kennickell, A. (2009). Getting to the Top: Reaching Wealthy Respondents in the SCF. Paper prepared for the 2009 Joint Statistical Meetings, Federal Reserve, Washington, DC

⁴¹ Bover, O. (2008), op. cit.

⁴² INSEE (2007), La méthodologie de l'enquête Patrimoine 2004

particulièrement sensible de certaines questions, la longueur de l'interview (qui est fonction de l'importance et la diversité du patrimoine) et les efforts que cela demande aux ménages enquêtés (en termes par exemple de recherche documentaire) sont sans aucun doute des motifs de non-réponse. On peut aussi incriminer la procédure de sur-échantillonnage des hauts patrimoines (voir précédemment), en raison du fait que ces ménages auront tendance à moins répondre à l'enquête que les autres.

Tableau 1 : Taux de réponse* (%) – Comparaison des enquêtes patrimoine, EU-SILC et HBS**

	Enquêtes Patrimoine	EU-SILC 2006	HBS 2005
Allemagne	40%	68%	-
Grèce	52%	79%	60%
Espagne	41%	58%	65%
France	74%	71%	57%
Italie	42%	82%	75%
Autriche	65%	59%	42%
Portugal	57%	82%	62%
Finlande	66%	75%	52%
Royaume-Uni	55%	77%	57%
Etats-Unis	44%	-	-

Source: Pérez-Duarte, Sanchez-Muñoz et Törmälehto (2010)***

* Le taux de réponse est calculé comme le ratio entre le nombre total d'interviews réalisés et le nombre total de ménages de l'échantillon qui sont éligibles pour l'enquête

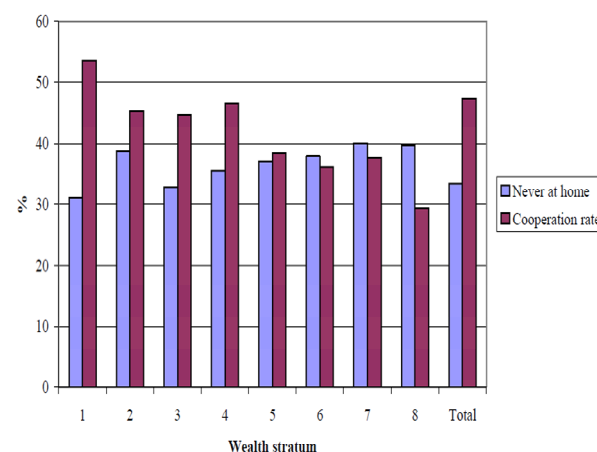
** Les enquêtes suivantes ont été considérées: DE: Socio-Economic Panel (SOEP) 2006; ES: Encuesta Financiera de las Familias 2005; FI: Wealth and Housing Survey 2004; FR: Enquête Patrimoine 2004; GR: Survey of Indebtedness of Greek Households 2007; IT: Survey of Household Income and Wealth 2006; PT: Inquérito ao Património e Endividamento das Famílias 2006; US: Survey on Consumer Finances 2007; UK: Wealth and Assets Survey 2006/08

*** Pérez-Duarte S., Sánchez-Muñoz C. et Törmälehto V-M. (2010), Re-weighting to reduce unit non-response bias in household wealth surveys: a cross-country comparative perspective illustrated by a case study. Papier présenté à la Conférence Q2010 sur la Qualité dans les Statistiques Officielles (Helsinki, 4-6 Mai 2010)

Un effet indésirable de la non-réponse est de faire perdre de sa représentativité à l'échantillon, dans le cas où les ménages non-répondants auraient, en termes de patrimoine, un profil différent de celui des ménages répondants. Le risque de se trouver dans cette situation est élevé: les ménages disposant de patrimoines importants auront en effet souvent tendance à moins répondre à l'enquête que les autres, en raison notamment du temps qu'elle demande et de sa complexité (qui sont directement fonction de l'importance du patrimoine), mais aussi d'inquiétudes quant à l'utilisation des données collectées. On risque

alors une sous-estimation du patrimoine des ménages à partir des enquêtes⁴³.

Graphique 1 : Taux de non-contact et taux de réponse (%) selon le niveau de richesse du ménage, EFF, 2004



Source: Bover (2004)*

* Bover O. (2004), op. cit.

Des enquêteurs bien préparés, des stratégies de prises de contact qui convainquent le plus grand nombre de ménages possible de participer à l'enquête (envoi de lettres-avis, distribution de cadeaux aux ménages s'ils acceptent de répondre à l'enquête, envoi de publications...) et des ajustements statistiques ex-post efficaces (repondération de l'échantillon, imputation des données manquantes...) sont parmi les clés du succès d'une enquête sur le patrimoine.

La dernière difficulté que l'on peut évoquer ici concerne toutes les erreurs de mesure qui apparaissent au cours de la collecte des données. Il est important de garder à l'esprit que tous les montants de patrimoine sont fournis directement par les ménages aux enquêteurs et qu'ils peuvent donc à ce titre comporter des erreurs et des imprécisions. Ces erreurs peuvent être causées par des sous-évaluations volontaires faites par les ménages de la valeur de leur patrimoine (problème à rapprocher de celui de la non-réponse totale – voir précédemment). Cependant, certaines erreurs peuvent aussi être involontaires. Par exemple, il pourra être difficile pour un ménage disposant de nombreux placements financiers, malgré toute la bonne volonté du monde, de donner un montant global précis pour l'ensemble de ses

⁴³ D'après Girardot-Buffard, les enquêtes Patrimoine recouvrent environ un tiers du patrimoine financier recensé dans les comptes financiers. Cependant, la sous-évaluation est plus ou moins importante selon les produits. (Girardot-Buffard P. (2009). *Le patrimoine des ménages retraités*. Document de travail de l'INSEE).

placements. De même, les ménages auront souvent des difficultés à estimer correctement la valeur actuelle de leur résidence principale, surtout lorsque celle-ci a été acquise il y a de nombreuses années.

Objectif de l'étude

L'objectif de la présente étude est de décrire et d'analyser le patrimoine des ménages résidant au Luxembourg. Les données utilisées proviennent de la base de données de la Luxembourg Wealth Study (LWS) pour l'année de référence 2007. Les informations suivantes ont été collectées auprès d'un échantillon représentatif de ménages privés résidant sur le territoire national:

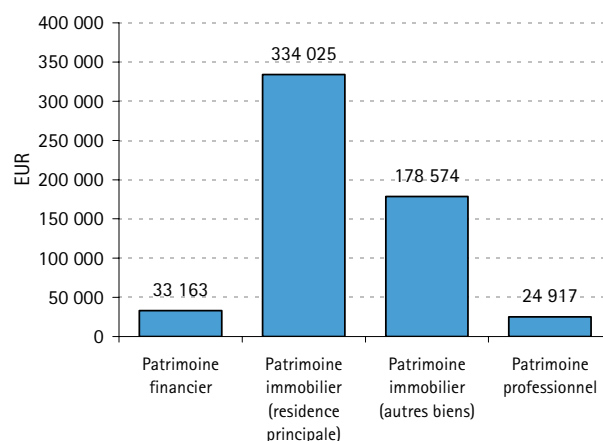
- le patrimoine financier, c'est-à-dire la valeur de l'ensemble des actifs financiers détenus par le ménage (livrets d'épargne, portefeuilles d'actions...);
- le patrimoine immobilier, qui comprend la résidence principale (si le ménage en est propriétaire) mais aussi d'autres biens comme des résidences secondaires, des terrains ou des garages;
- le patrimoine lié à l'exercice d'une activité professionnelle, comme par exemple une ferme pour un agriculteur ou un cabinet pour un médecin;
- par ailleurs, le montant de la dette sur la résidence principale a également été collecté auprès des ménages propriétaires.

Par rapport aux enquêtes patrimoine qui sont réalisées dans les autres pays, ces informations sont encore peu détaillées, notamment pour ce qui est des placements financiers, pour lesquels seulement une fourchette du montant global a été collectée⁴⁴. Par ailleurs, les biens durables (voitures, bijoux, objets d'art...) ne sont pas couverts par la collecte. Il serait intéressant pour l'analyse de disposer également d'informations comme l'attrait des ménages pour le risque financier, ou les connaissances des ménages dans le domaine de la Finance (Financial literacy). Dans un futur proche, les données de l'enquête patrimoine européenne (Household Finance and Consumption Survey – HFCS) devraient fournir des informations plus détaillées sur ces différents points.

Le patrimoine moyen des ménages

En 2007, les ménages luxembourgeois disposaient en moyenne de plus de 334 000 EUR de patrimoine sur la résidence principale, de près de 180 000 EUR d'autres biens immobiliers, de plus de 33 000 EUR de placements financiers et de plus de 24 000 EUR de patrimoine professionnel. Il s'agit ici d'un patrimoine net, c'est-à-dire que le montant de la dette contractée pour son acquisition a été déduit. En faisant la somme de toutes ces composantes, on voit que le patrimoine moyen des ménages luxembourgeois en 2007 atteignait 570 000 EUR par ménage. Si l'on ne tient pas compte de la résidence principale, la valeur du patrimoine était de 236 000 EUR en moyenne par ménage.

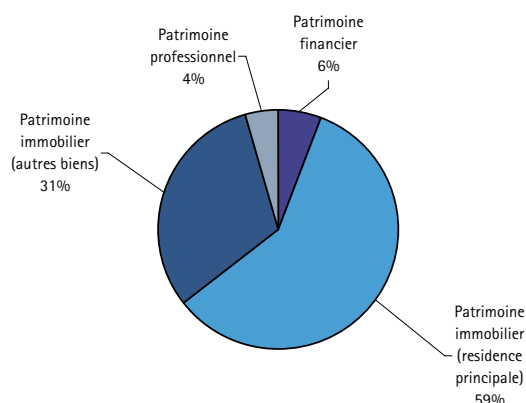
Graphique 2: Patrimoine net moyen par ménage (EUR), 2007



Source: Luxembourg Wealth Study

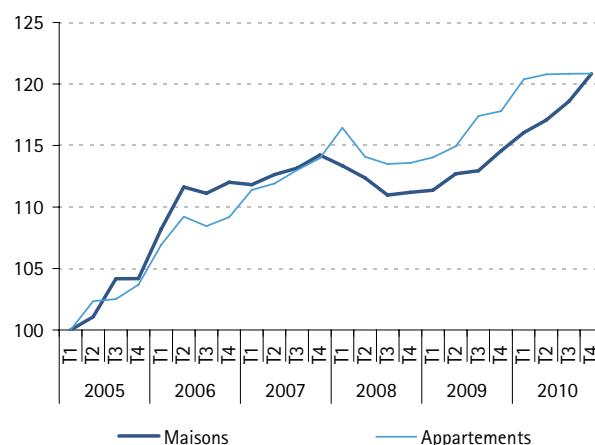
C'est principalement la possession de biens immobiliers qui est à l'origine de la richesse des ménages au Luxembourg. La résidence principale représentait en moyenne 59% du patrimoine total des ménages en 2007, tandis que la part des autres investissements immobiliers s'élevait à 31%. Ainsi, le patrimoine des ménages était composé à plus de 90% par des biens immobiliers. Quant au patrimoine financier et au patrimoine professionnel, leurs parts relatives s'élevaient respectivement à 6 et 4%.

⁴⁴ A titre de comparaison, l'enquête Patrimoine française fournit le détail des différents placements financiers (assurance-vie, épargne-logement, épargne-salariale...)

Graphique 3: Part relative (%) des différents types de patrimoine dans le patrimoine total des ménages, 2007

Source: Luxembourg Wealth Study

Dans la comparaison internationale rendue possible par la base de données de la Luxembourg Wealth Study, on constate que le patrimoine moyen des ménages luxembourgeois est globalement plus important que dans les autres pays. C'est le patrimoine immobilier qui fait toute la différence: le patrimoine immobilier (résidence principale et autres biens) des ménages luxembourgeois est trois fois supérieur à celui des ménages japonais et cinq fois supérieur à celui des ménages allemands. De tels écarts peuvent être expliqués par la forte croissance des prix de l'immobilier observée au Luxembourg au cours des dernières années, et qui a certainement contribué à rendre riche des ménages qui sont propriétaires de biens immobiliers, à commencer par leur résidence principale. On peut aussi invoquer la proportion très élevée de propriétaires chez les personnes de nationalité luxembourgeoise: 88% des résidents âgés de 30 ans ou plus de nationalité luxembourgeoise étaient propriétaires de leur logement en 2007, contre 77% des italiens, 73% des suédois et 64% des autrichiens⁴⁵.

Graphique 4: Evolution des prix de vente annoncés des maisons et des appartements, 2005-2010 (base=100 au 1er trimestre 2005)

Source: Observatoire de l'Habitat

Par ailleurs, le patrimoine financier des ménages luxembourgeois (33 000 EUR en moyenne par ménage) est un des plus importants en Europe, derrière l'Autriche (40 000 EUR) et la Norvège (48 000 EUR). Quant au patrimoine professionnel, avec 25 000 EUR en moyenne par ménage, il est aussi relativement important, bien qu'inférieur à celui des ménages italiens (28 000 EUR). Dans cette comparaison internationale, on peut noter au passage que les ménages des pays européens bâtissent leur patrimoine surtout avec de l'immobilier, tandis que le patrimoine des ménages américains est plus diversifié, avec notamment une importante composante financière et professionnelle.

Tableau 2: Patrimoine moyen par ménage (1000 EUR), comparaison internationale

	Dette sur la résidence principale	Patrimoine financier	Patrimoine immobilier (résidence principale)	Patrimoine immobilier (autres biens)	Patrimoine professionnel
Luxembourg (2007)	49	33	383	179	25
Japon (2003)	.	47	164	21	.
Allemagne (2006)	16	22	86	33	.
Italie (2004)	.	21	130	33	28
Etats-Unis (2006)	55	91	165	60	101
Suède (2002)	.	25	55	10	.
Royaume-Uni (2000)	.	27	127	15	.
Autriche (2004)	.	40	.	.	6
Norvège (2002)	.	48	23	9	.
Canada (1999)	16	20	59	12	18
Chypre (2002)	15	27	123	20	13

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Note: les points correspondent à des données manquantes. Les années marquées entre parenthèses correspondent aux années de référence pour la collecte des données dans les différents pays. Pour les pays situés en dehors de la zone Euro, les taux de change suivants ont été appliqués (source: Banque Centrale Européenne) : 1 EUR = 139.43 JPY; 1 EUR = 1.261 USD; 1 EUR = 9.1664 SEK; 1 EUR = 0.6316 GBP; 1 EUR = 7.4155 NOK; 1 EUR = 1.5207 CAD; 1 EUR = 0.58032 CYP

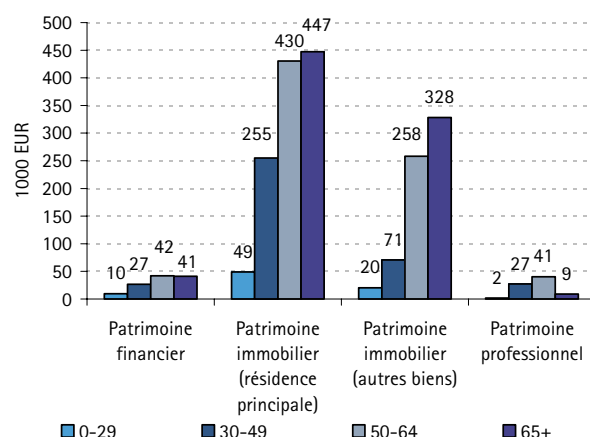
⁴⁵ Source: EU-SILC User Data Base (UDB)

L'analyse du patrimoine des ménages selon l'âge de la personne de référence nous indique clairement que le patrimoine tend à augmenter avec l'âge: la valeur du patrimoine financier passe de 10 000 EUR en moyenne par ménage si la personne de référence est âgée de moins de 30 ans à 41 000 EUR si elle est âgée de 65 ans ou plus. La même tendance est observée avec le patrimoine immobilier, dont la valeur totale (incluant la résidence principale et les autres biens immobiliers) passe de 69 000 EUR par ménage si la personne de référence est âgée de moins de 30 ans à 775 000 EUR si elle est âgée de 65 ans ou plus. L'évolution la plus sensible concerne le patrimoine immobilier sur les autres biens, dont la valeur passe de 20 000 EUR à 328 000 EUR, soit une multiplication par plus de 16. Quant au patrimoine sur la résidence principale, sa valeur passe de 49 000 à 447 000 EUR, soit une multiplication par 9.

Tout cela n'est pas vraiment surprenant, dans la mesure où le patrimoine est le résultat d'un processus d'accumulation de richesses qui se déroule tout au long de la vie. Le patrimoine professionnel fait cependant exception à cette règle, dans la mesure où il commence par augmenter pour ensuite diminuer à partir de 65 ans. Ce type de patrimoine étant principalement lié à une activité d'indépendant, il aura tendance tout naturellement à diminuer, voire à disparaître, lorsqu'on passe de l'emploi à la pension.

Le patrimoine sur la résidence principale semble se constituer plus tôt que celui sur les autres biens immobiliers: les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 49 ans disposent déjà d'un patrimoine important sur la résidence principale (255 000 EUR en moyenne par ménage), tandis que la valeur du patrimoine sur les autres biens immobiliers est « seulement » de 71 000 EUR par ménage. Cette dernière commence en fait à être importante lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 50 ans ou plus. On commencerait en fait à investir dans la résidence principale avant de se tourner vers d'autres biens immobiliers. Le graphique suivant illustre bien ce décalage temporel, avec la valeur du patrimoine sur la résidence principale augmentant fortement dans la première moitié de la vie (jusqu'à 49 ans) pour ensuite se tasser. À l'inverse, le patrimoine sur les biens immobiliers autres que la résidence principale augmente plus faiblement jusqu'à 49 ans avant de connaître une hausse beaucoup plus forte à partir de 50 ans.

Graphique 5: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon l'âge de la personne de référence, 2007

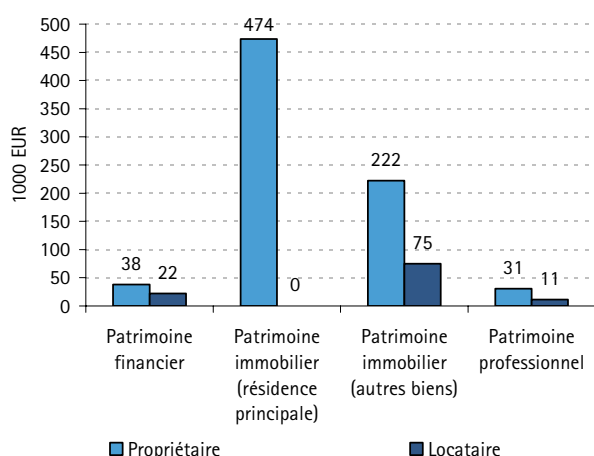


Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Comme on l'a déjà évoqué précédemment, les ménages qui sont propriétaires de leur résidence principale ont déjà entre leurs mains un patrimoine conséquent par rapport aux ménages qui ne sont que locataires. Les ménages propriétaires disposent d'un patrimoine net sur la résidence principale qui s'élève à 474 000 EUR en moyenne par ménage, avec en plus 220 000 EUR d'autres biens immobiliers, tandis que les ménages qui sont locataires n'ont (par définition) aucun patrimoine sur la résidence principale et « seulement » 75 000 EUR d'autres biens immobiliers. Si l'on calcule le patrimoine immobilier total incluant la résidence principale et les autres biens immobiliers, celui des ménages propriétaires atteint 700 000 EUR en moyenne, soit près de 10 fois plus que pour les ménages locataires.

Le patrimoine financier des ménages propriétaires est également plus important, avec 38 000 EUR en moyenne par ménage contre 22 000 EUR pour les ménages locataires. De même pour le patrimoine professionnel, avec 31 000 EUR pour les ménages propriétaires contre 11 000 EUR pour les ménages locataires.

Graphique 6: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon le statut d'occupation de la résidence principale, 2007



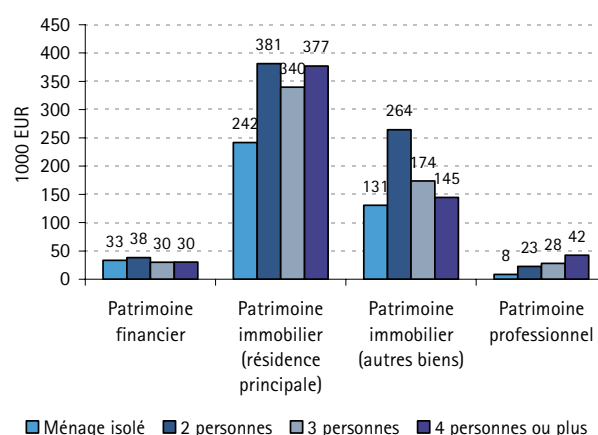
Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Un autre constat est que les ménages d'au moins deux personnes possèdent un patrimoine immobilier plus important que les ménages d'une seule personne (ménages isolés): un peu plus de 370 000 EUR de patrimoine immobilier (résidence principale et autres biens inclus) en moyenne pour les ménages isolés contre près de 650 000 EUR pour les ménages de deux personnes et plus de 510 000 EUR pour les ménages de trois ou quatre personnes. Une tendance à peu près analogue est observée si l'on regarde séparément le patrimoine sur la résidence principale et celui construit sur les autres biens immobiliers. Il apparaît par ailleurs que pour ce qui est du patrimoine immobilier les ménages de deux personnes se détachent nettement des autres ménages. En fait, les ménages de deux personnes contiennent une part importante de ménages « âgés »⁴⁶, qui possèdent en moyenne un patrimoine immobilier plus important que les ménages plus jeunes (voir précédemment)

Par contre, on n'observe pas de différences vraiment significatives selon la taille du ménage pour ce qui est de la valeur du patrimoine financier, qui s'élève à 33 000 EUR en moyenne pour les ménages isolés, 38 000 EUR pour les ménages de deux personnes et 30 000 EUR pour les ménages composés de trois ou quatre personnes. Quant au patrimoine professionnel, sa valeur augmente régulièrement avec la taille du ménage: elle passe de 8 000 EUR en moyenne pour les ménages isolés à 23 000 EUR pour les ménages de 2 personnes, 28 000 EUR pour les ménages de trois

personnes et finalement 42 000 EUR pour les ménages de quatre personnes ou plus.

Graphique 7: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon la taille du ménage, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

La valeur du patrimoine des ménages est également corrélée avec certaines caractéristiques socio-économiques de la personne de référence. Si l'on considère par exemple le type de profession exercée par la personne de référence, tel que défini par la nomenclature ISCO88⁴⁷, on observe une tendance à la baisse pour la valeur du patrimoine moyen des ménages à mesure que l'on descend l'échelle des professions: les ménages dont la personne de référence occupe un poste de cadre dirigeant ou exerce une profession intellectuelle supérieure possèdent un patrimoine immobilier (résidence principale et autres biens immobiliers) qui s'élève à plus de 661 000 EUR en moyenne par ménage, et un patrimoine financier de plus de 57 000 EUR, contre respectivement 337 000 et 18 000 EUR par ménage si la personne de référence occupe un poste de travailleur manuel. Les ménages d'agriculteurs échappent à cette tendance, en ce sens où ils disposent d'un patrimoine immobilier conséquent (plus de 780 000 EUR par ménage), mais également d'un patrimoine professionnel dont la valeur dépasse 200 000 EUR en moyenne par ménage.

La tendance la plus nette concerne le patrimoine immobilier autre que la résidence principale. En effet, les ménages de cadres dirigeants, ou dont la personne de référence exerce une profession intellectuelle supérieure ou une profession intermédiaire⁴⁸ possèdent

⁴⁶ D'après l'enquête EU-SILC 2007 pour le Luxembourg, plus de 40% des ménages composés de 2 adultes sans enfants à charge étaient des ménages « âgés », au sens où au moins un des membres était âgé de 65 ans ou plus.

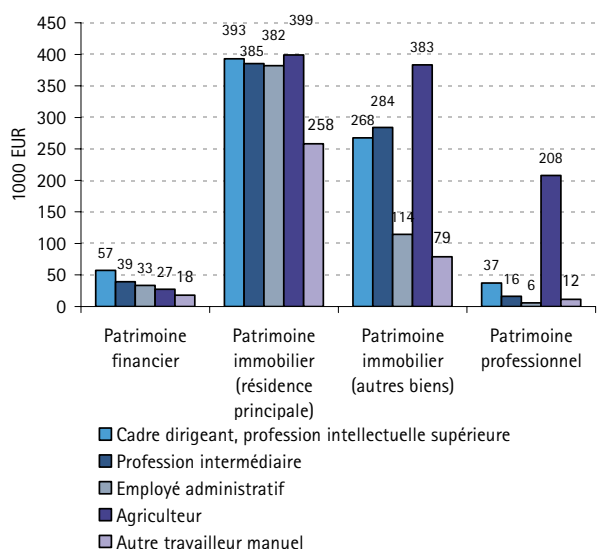
⁴⁷ ISCO = International Standard Classification of Occupations. Voir aussi:

<http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>

⁴⁸ Il s'agit en gros des métiers « techniques »

un patrimoine immobilier autre que la résidence principale qui dépasse en moyenne les 250 000 EUR par ménage. A l'inverse, en mettant de côté les ménages d'agriculteurs, la valeur de ce patrimoine est respectivement de 114 000 et 79 000 EUR pour les ménages dont la personne de référence occupe un poste d'employé administratif ou de travailleur manuel. Une ligne de fracture nette apparaît ainsi entre ces deux groupes de profession. A l'inverse, à l'exception des ménages de travailleurs manuels, la valeur du patrimoine sur la résidence principale semble à peu près stable pour tous les groupes de professions. Parmi ces derniers, on va trouver une proportion plus élevée de ménages locataires mais aussi, peut-être, un habitat de moins grande valeur pour les ménages propriétaires.

Graphique 8: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon le type de profession exercée par la personne de référence, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

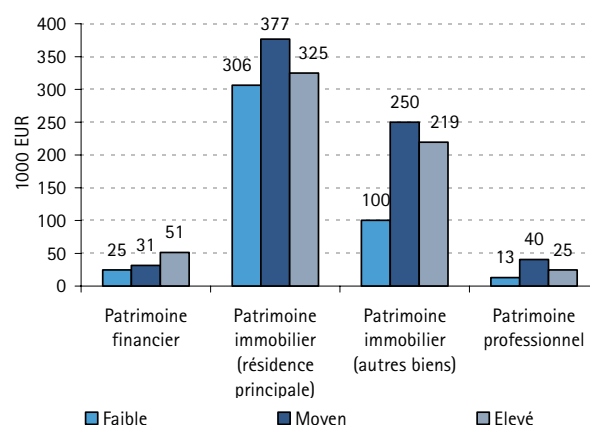
L'analyse de la valeur du patrimoine selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, tel que défini par la nomenclature ISCED97⁴⁹, nous indique que ce sont les ménages dont la personne de référence a atteint un niveau « moyen » (c'est-à-dire secondaire supérieur) qui possèdent le patrimoine immobilier (résidence principale et autres biens immobiliers) le plus important, avec 627 000 EUR en moyenne par ménage, contre 544 000 EUR si la personne de référence a atteint un niveau « élevé » (universitaire) et 406 000 EUR si elle a atteint un niveau « faible » (secondaire inférieur). Une tendance identique apparaît lorsque l'on distingue le patrimoine

sur la résidence principale de celui sur les autres biens immobiliers. Pour la résidence principale, le patrimoine moyen est de 306 000 EUR si la personne de référence du ménage a atteint un niveau faible, 377 000 EUR si elle a atteint un niveau moyen et 325 000 EUR si elle a atteint un niveau élevé. Quant au patrimoine sur les autres biens immobiliers sa valeur est, respectivement, de 100 000, 250 000 et 219 000 EUR en moyenne par ménage.

Une des explications possibles serait que les étrangers se trouvent être surreprésentés parmi les personnes ayant un niveau d'éducation élevé⁵⁰. Or, la proportion de propriétaires se trouve être beaucoup plus faible chez les étrangers que chez les nationaux luxembourgeois⁵¹.

Un résultat identique apparaît si l'on regarde le patrimoine professionnel: les ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen possèdent un patrimoine professionnel qui dépasse 40 000 EUR en moyenne par ménage, contre 25 000 EUR si la personne a atteint un niveau élevé et 13 000 EUR si elle a atteint un niveau faible. Par contre, si l'on regarde le patrimoine financier, ce sont cette fois les ménages fortement éduqués qui possèdent le patrimoine le plus important, avec plus de 51 000 EUR en moyenne par ménage, contre 31 000 EUR pour les ménages moyennement éduqués et 25 000 EUR pour les ménages faiblement éduqués.

Graphique 9: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon le niveau maximum d'éducation atteint par la personne de référence, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

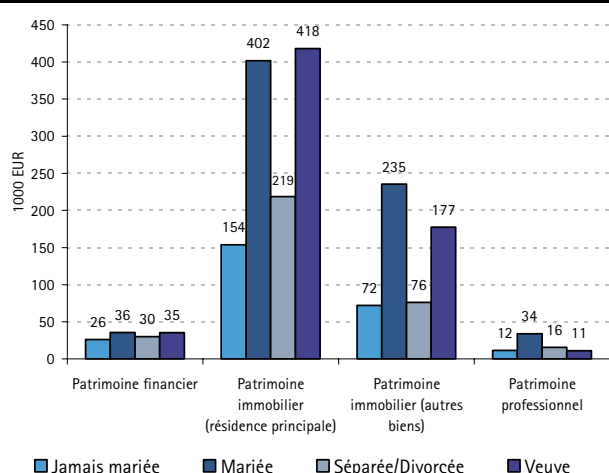
⁴⁹ ISCED = International Standard Classification of Education. Pour plus d'informations, <http://www.unesco.org>

⁵⁰ D'après l'enquête EU-SILC 2009, 29.3% des résidents étrangers au Luxembourg ont atteint un niveau d'éducation élevé, contre 19.4% des personnes de nationalité luxembourgeoise.

⁵¹ D'après l'enquête EU-SILC 2007, 88.4% des personnes de 30 ans ou plus de nationalité luxembourgeoise sont propriétaires de leur résidence principale, contre 57.8% des résidents étrangers européens.

Le statut marital de la personne de référence du ménage apparaît aussi comme étant corrélé avec la valeur du patrimoine du ménage. D'après les résultats, ce sont les ménages dont la personne de référence est mariée ou veuve qui possèdent le plus grand patrimoine immobilier, avec presque 640 000 EUR en moyenne par ménage si la personne de référence est mariée, et près de 600 000 EUR si elle est veuve. A l'opposé, si la personne de référence n'a jamais été mariée, le patrimoine immobilier du ménage atteint 226 000 EUR, et 295 000 EUR si elle est séparée ou divorcée. On obtient un résultat analogue avec le patrimoine sur la résidence principale et celui sur les autres biens immobiliers. Un résultat analogue est également obtenu avec le patrimoine financier: celui des ménages dont la personne de référence est mariée ou veuve dépasse 35 000 EUR en moyenne par ménage, tandis qu'il est de 26 000 EUR si la personne n'a jamais été mariée et 30 000 EUR si elle est séparée ou divorcée. Le patrimoine professionnel fait exception à cette règle: il est surtout possédé par les ménages dont la personne de référence est mariée (plus de 34 000 EUR en moyenne par ménage, contre moins de 16 000 EUR pour les autres types de ménages).

Graphique 10: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon le statut marital de la personne de référence, 2007



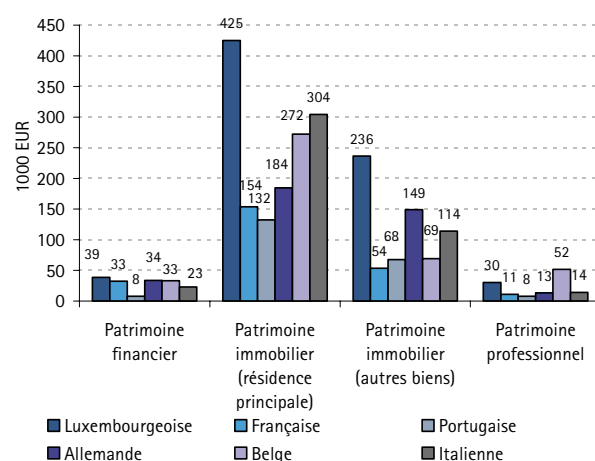
Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Il est bien connu par ailleurs que la population résidente au Luxembourg comprend une part importante de résidents étrangers. Ces personnes peuvent se constituer un patrimoine au Luxembourg (par exemple, en y achetant leur résidence principale et/ou d'autres biens immobiliers), mais aussi être déjà en possession d'un patrimoine constitué dans leur pays d'origine (notamment pour les personnes qui ne sont pas nées au Luxembourg)

En fait, ce sont les ménages dont la personne de référence est de nationalité luxembourgeoise qui possèdent le patrimoine immobilier le plus important, avec plus de 661 000 EUR en moyenne par ménage (dont 425 000 EUR pour la résidence principale et 236 000 EUR pour les autres biens immobiliers), ainsi que le patrimoine financier le plus élevé, avec en moyenne 39 000 EUR par ménage. A l'inverse, ce sont les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise qui disposent du plus petit patrimoine immobilier, avec 132 000 EUR pour la résidence principale et 68 000 EUR pour les autres biens immobiliers, soit un patrimoine immobilier total de 200 000 EUR en moyenne par ménage. On observe la même tendance avec le patrimoine financier, qui n'est que de 8 000 EUR pour les ménages de portugais.

Au passage, on peut remarquer le patrimoine professionnel particulièrement important des ménages de nationalité belge (52 000 EUR en moyenne par ménage, contre 30 000 EUR pour les ménages luxembourgeois et 13 000 EUR pour les ménages allemands), et le patrimoine immobilier (autres biens) relativement plus élevé pour les ménages allemands (149 000 EUR) que pour les autres ménages d'étrangers.

Graphique 11: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon la nationalité de la personne de référence, 2007



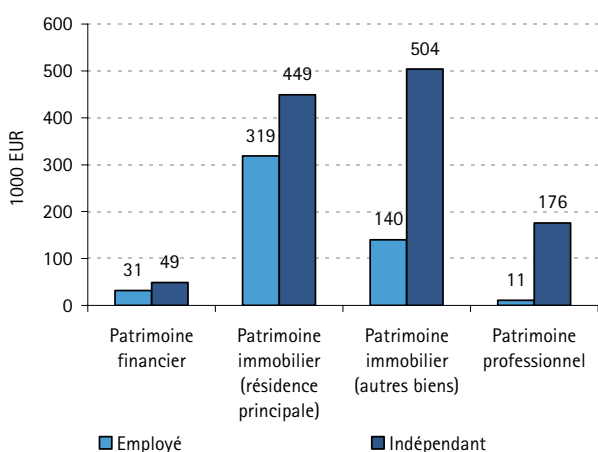
Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Comme on l'on a déjà évoqué, on trouvera une proportion beaucoup plus élevée de propriétaires chez les ménages de nationaux que chez les ménages d'étrangers, ce qui va certainement contribuer à expliquer les écarts de patrimoine pour ce qui est de la résidence principale. On peut avancer diverses explications pour cet état de fait: les étrangers qui résident au Luxembourg peuvent n'y demeurer que

pour une durée déterminée, principalement liée à des exigences professionnelles. Ils n'auront donc pas forcément comme objectif prioritaire de se constituer un patrimoine au Luxembourg. On peut également penser à des facteurs culturels: parmi les étrangers résident au Luxembourg, on trouvera une part importante de personnes fortement éduquées. Or, on peut supposer que ces personnes pourraient mettre en avance leur carrière professionnelle avant la constitution d'un patrimoine.

Finalement, lorsqu'on fait la distinction entre les employés et les indépendants, on constate que les ménages dont la personne de référence exerce une activité professionnelle indépendante possèdent un patrimoine beaucoup plus important en moyenne que lorsque la personne travaille comme employé: 49 000 EUR de patrimoine financier par ménage (contre 31 000 EUR si la personne de référence est employée), 449 000 EUR pour la résidence principale (contre 319 000 EUR), 504 000 EUR de patrimoine sur les autres biens immobiliers (contre 140 000 EUR) et 176 000 EUR de patrimoine professionnel (contre 11 000 EUR). Le dernier résultat n'est pas étonnant dans la mesure où le patrimoine professionnel est directement lié à une activité indépendante (ferme pour un agriculteur, cabinet pour un médecin...). Pour les autres patrimoines, on peut avancer des explications: une proportion plus forte d'étrangers parmi les employés (et on sait que les étrangers sont plus souvent locataires...), volonté pour les travailleurs indépendants de s'assurer des ressources complémentaires en cas d'accident, cotisation à une caisse complémentaire de pension...

Graphique 12: Patrimoine net moyen par ménage (1000 EUR), selon le statut dans l'emploi de la personne de référence, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

On peut tenter de synthétiser les résultats précédents en régressant le logarithme du patrimoine sur les caractéristiques suivantes, définies au niveau ménage:

- L'âge de la personne de référence du ménage
- La nationalité de la personne de référence du ménage
- Le statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage
- Le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage
- Le statut marital de la personne de référence du ménage
- Le statut d'occupation du logement
- Le type de profession exercée par la personne de référence du ménage
- La taille du ménage

Le modèle linéaire classique n'est pas adapté à notre problème, dans la mesure où le patrimoine est une variable censurée à gauche par 0 (autrement dit, le patrimoine prend toujours des valeurs positives). Afin de tenir compte de la censure, on a donc utilisé un modèle Tobit simple (Tobit I). Pour des raisons de colinéarité, les variables « situation dans l'emploi de la personne de référence », « nationalité de la personne de référence » et « statut marital de la personne de référence » ont été retirées du modèle.

Les revenus du patrimoine

Une des raisons incitant les ménages à se constituer un patrimoine est la possibilité d'obtenir des revenus complémentaires (par exemple lors du passage de l'emploi à la pension). Ceci doit être vrai en particulier pour les ménages de personnes âgées et pour les travailleurs indépendants. Une première catégorie de revenus du patrimoine correspond en fait à l'ensemble des intérêts et des dividendes perçus par les ménages sur des produits financiers (livrets d'épargne, actions, obligations...). Une deuxième catégorie est constituée par l'ensemble des revenus locatifs (loyers perçus pour la location d'un appartement, d'un terrain, d'un garage...). D'autres revenus liés au patrimoine existent (on peut penser par exemple aux droits d'auteur ou aux royalties), mais ils ne seront pas abordés dans cette section, qui se limitera donc à parler des revenus financiers et des revenus immobiliers.

Plus le stock de patrimoine est important, plus les revenus du patrimoine seront élevés: les 10% des ménages les plus « riches » (on considère ici le patrimoine total, incluant le patrimoine financier, le patrimoine immobilier – résidence principale et autres

biens – et le patrimoine professionnel) ont des revenus supérieurs à 16 000 EUR par an, dont 12 000 EUR issus du patrimoine immobilier et 4 000 EUR issus du patrimoine financier. Ceci représente près de 13% du revenu total brut de ces ménages, ce qui semble accréditer l'idée selon laquelle l'accumulation

patrimoniale a d'abord comme objectif d'assurer des revenus complémentaires au ménage. A l'autre extrémité, les 10% des ménages les moins « riches » (décile inférieur) n'ont pratiquement aucun revenu en lien avec la possession d'un patrimoine.

Tableau 3: Patrimoine des ménages – Résultats du modèle Tobit, 2007

	Patrimoine financier		Patrimoine immobilier (résidence principale)		Patrimoine immobilier (autres biens)		Patrimoine professionnel	
	Coeff. marginal	Signif.	Coeff. marginal	Signif.	Coeff. marginal	Signif.	Coeff. marginal	Signif.
Taille du ménage								
1	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
2	0.0113957		0.1851	***	0.991142	*	1.66991	
3	-0.352331		0.259804	***	5.016624	***	6.96947	***
4+	-0.291967		0.282547	***	5.302849	***	5.3064	***
Statut d'occupation du logement								
Propriétaire	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Locataire	-3.08862	***	-16.0011	***	-1.44305	**	-4.1313	**
Age de la personne de référence								
0-29	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
30-49	0.7637507	*	0.323358	***	6.864147	***	9.95941	***
50-64	1.538271	***	0.497573	***	14.51046	***	13.7159	***
65+	2.449196	***	0.512189	***	14.23946	***	6.95901	**
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence								
Faible	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Moyen	1.244632	***	0.075708	***	1.610003	**	12.0687	***
Elevé	1.336179	***	0.052073	*	2.07225	**	9.88068	***
Profession de la personne de référence								
Cadre dirigeant, profession intellectuelle supérieure	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Profession intermédiaire	-1.153789	***	-0.14586	***	-5.42655	***	-13.7758	***
Employé administratif	-1.652405	***	-0.22399	***	-5.77554	***	-16.8221	***
Agriculteur	-4.060184	***	-0.28562	***	5.217592	***	18.0661	***
Travailleur manuel	-3.815363	***	-0.39271	***	-7.89422	***	-10.3494	***

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Degrés de significativité :

*** = < 0.001

** = < 0.01

* = < 0.1

Pseudo-R2 de MacFadden :

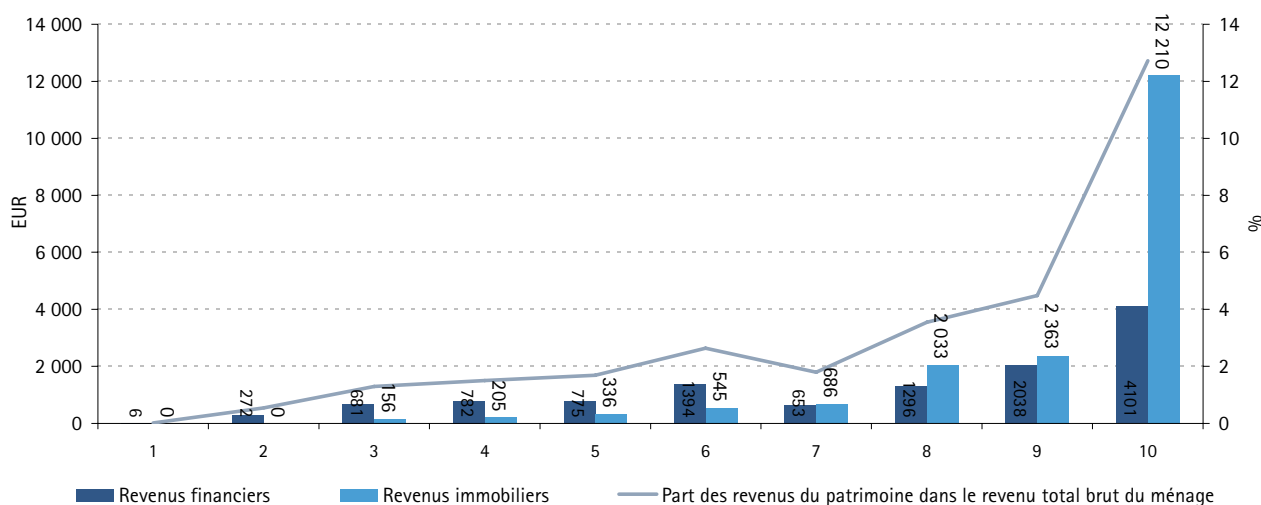
Patrimoine financier = 0.0295

Patrimoine immobilier (résidence principale) = 0.8652

Patrimoine immobilier (autres biens) = 0.0344

Patrimoine professionnel = 0.0828

Graphique 13: Revenus du patrimoine (EUR), selon le décile de la valeur du stock de patrimoine, et part relative (%) des revenus du patrimoine dans le revenu total brut du ménage, 2007

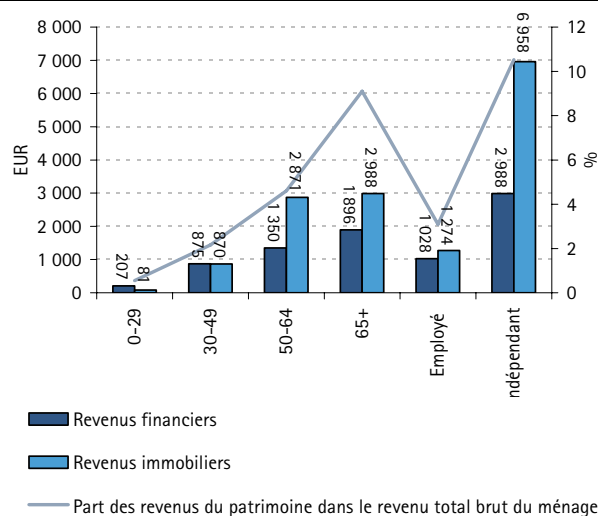


Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Les revenus issus du patrimoine se trouvent être élevés chez les ménages de personnes âgées: les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus touchent en moyenne 3 000 EUR par an de revenus immobiliers et près de 2 000 EUR de revenus financiers, ce qui fait un total de 5 000 EUR. Ces revenus baissent à mesure que l'âge de la personne de référence baisse: à l'autre extrémité de la distribution, les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ne touchent en moyenne que 300 EUR de revenus du patrimoine. Le revenu brut total des ménages « âgés » étant en moyenne plus bas que celui des autres ménages, ces derniers dépendent ainsi davantage des revenus tirés de leur patrimoine: la part des revenus du patrimoine parmi l'ensemble des revenus bruts de ces ménages dépasse 9%, contre 4.6% si la personne de référence est âgée entre 50 et 64 ans, 2.2% si elle a entre 30 et 49 ans et 0.5% si elle est âgée de moins de 30 ans.

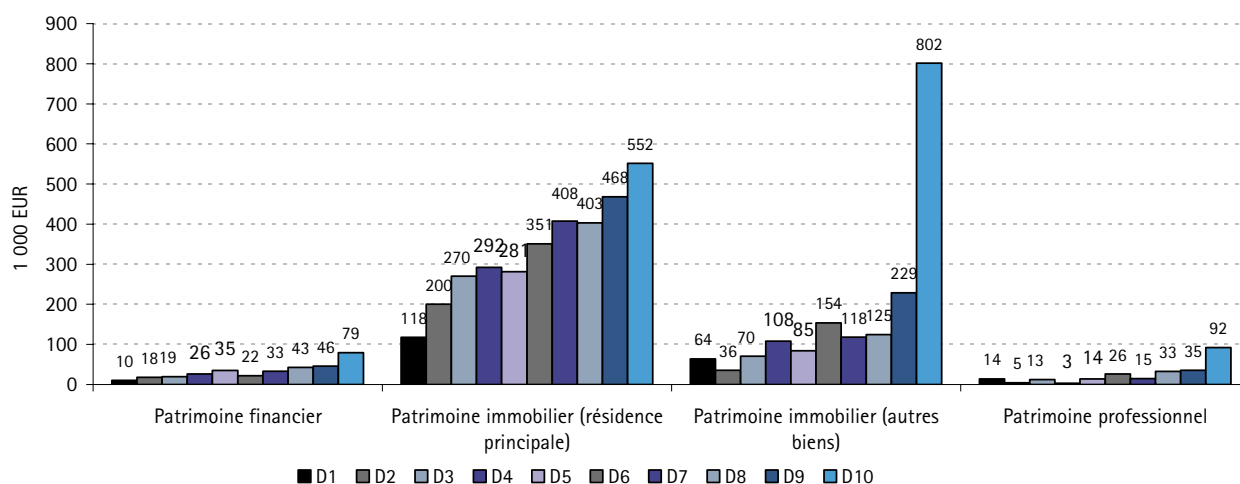
Les ménages d'indépendants disposent également d'importants revenus tirés de leur patrimoine, avec en moyenne presque 3 000 EUR de revenus financiers et 7 000 EUR de revenus immobiliers, ce qui fait un revenu total de 10 000 EUR par an. A titre de comparaison, les ménages dont la personne de référence travaille comme employé ont en moyenne un peu plus de 1 000 EUR de revenus financiers par an et 1 300 EUR de revenus immobiliers. Pour les ménages d'indépendants, l'ensemble des revenus du patrimoine compte en moyenne pour 10.5% du revenu total brut, contre un peu plus de 3% pour les ménages d'employés.

Graphique 14: Revenus du patrimoine (EUR), selon l'âge et le statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage, et part relative (%) des revenus du patrimoine dans le revenu total brut du ménage, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Inversement, la valeur du patrimoine d'un ménage va dépendre de sa capacité d'épargne, celle-ci étant liée à son niveau de revenu. Une telle hypothèse se vérifie si l'on croise le patrimoine net moyen par ménage avec le décile du revenu disponible du ménage: plus on monte dans les déciles, plus le patrimoine augmente.

Graphique 15: Patrimoine net moyen par ménage (1 000 EUR), selon le décile du revenu disponible, 2007

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

L'augmentation est particulièrement sensible au niveau du dernier décile (c'est à dire les 10% des ménages qui disposent des plus hauts revenus): entre les ménages du 9ème et ceux du 10ème décile, la valeur du patrimoine financier passe de 46 000 EUR à 79 000 EUR, soit une augmentation de plus de 70% ; celle du patrimoine immobilier sur les autres biens passe de 229 000 EUR à 802 000 EUR, soit une multiplication par presque 4 ; et celle du patrimoine professionnel passe de 35 000 EUR en moyenne par ménage à 92 000 EUR, soit une multiplication par presque 3. Quant au patrimoine sur la résidence principale, son évolution d'un décile à l'autre apparaît beaucoup plus régulière que pour les autres formes de patrimoines.

En fait, les ménages du dernier décile sont aussi ceux qui disposent des revenus du patrimoine les plus élevés (plus de 6% du revenu total brut du ménage, contre 1.5% pour les ménages du premier décile). On voit ainsi comment se fait la liaison entre revenu et patrimoine.

L'inégalité patrimoniale

En ces temps de difficultés économiques et de remise en cause de l'Etat Providence, les questions de patrimoine, et à fortiori d'inégalité patrimoniale, sont revenues sur le devant de la scène. Ces questions se traduisent en une discussion entre les défenseurs d'un système redistributif fort fondé sur la solidarité entre les générations, et ceux qui mettent en avant l'épargne individuelle comme remède aux incertitudes économiques. Par exemple, la constitution d'un patrimoine par chaque individu est-elle une solution

aux problèmes de financement des pensions?⁵² A l'inverse, faut-il taxer davantage le patrimoine afin d'assurer la pérennité des différents systèmes sociaux? Toutes ces questions ne peuvent être abordées et discutées que sur la base d'une connaissance précise des niveaux de patrimoine et d'inégalité patrimoniale.⁵³

En règle générale, la répartition du patrimoine entre les ménages est beaucoup plus inégalitaire que pour les revenus ou les dépenses. Cela tient à deux phénomènes:

Une proportion importante des ménages n'a pas de patrimoine (ou tout du moins certains types de patrimoine): par exemple, les ménages locataires n'ont pas de patrimoine sur la résidence principale et les personnes n'exerçant pas une activité indépendante n'ont pas de patrimoine professionnel. Cela n'arrive généralement pas avec les revenus ou les dépenses (à condition cependant que les variables soient prises à un niveau d'agrégation suffisamment élevé).

⁵² Brun-Schammé, A. et Duée, M. (2008). L'épargne financière en prévision de la retraite: comportements de détention et montants investis. INSEE. Economie et Statistique N° 417-418.

⁵³ Arrondel L., Masson A. et Verger D. (2009). *Le patrimoine en France: état des lieux, historique et perspective*. INSEE. Economie et Statistique, N°417-418; Masson A. (2009). *Des liens et des transferts entre générations*. Editions de l'Ehess, Paris.

Tableau 4: Quantiles (EUR) des différentes distributions de patrimoine, 2007

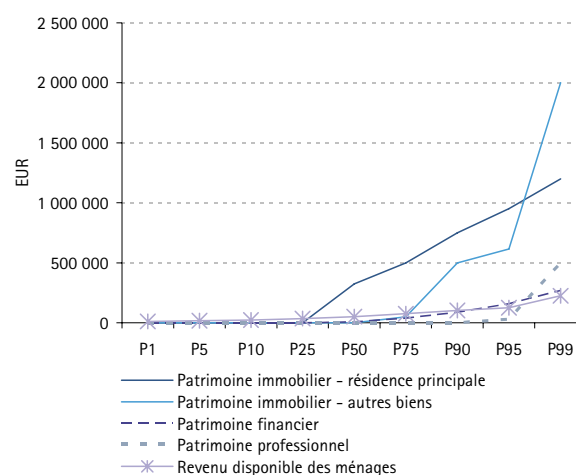
	P1	P5	P10	P25	P50	P75	P90	P95	P99
Patrimoine immobilier - résidence principale	-	-	-	-	324 000	500 000	750 000	950 000	1 200 000
Patrimoine immobilier - autres biens	-	-	-	-	-	50 000	500 000	614 339	2 000 000
Patrimoine financier	-	-	-	-	7 344	37 837	88 268	158 765	269 688
Patrimoine professionnel	-	-	-	-	-	-	-	30 000	500 000
Revenu disponible des ménages	11 217	18 386	23 242	34 802	51 367	76 032	102 516	124 950	224 949

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS) et EU-SILC 2009 (pour le revenu disponible)

Les valeurs du patrimoine sont très dispersées entre les ménages: les écarts de patrimoine entre les 10% des ménages les plus « riches » et les 10% les moins « riches » sont souvent bien plus importants qu'ils ne le sont pour les revenus ou les dépenses. Ce résultat s'explique par la nature même du patrimoine, qui s'accumule tout au long de la vie (on parle de stock de patrimoine). On peut donc s'attendre à des écarts importants entre les générations⁵⁴. Il y a aussi l'influence des héritages et des donations, qui contribuent à augmenter les inégalités entre les ménages.

Les inégalités de patrimoine peuvent être mesurées par des indicateurs de concentration, qui vont calculer la part des ménages les plus riches dans la masse totale des patrimoines, et par des indicateurs de dispersion, qui vont mesurer les écarts entre les quantiles de la distribution du patrimoine⁵⁵ (Cordier et al, 2006). Dans ce dernier cas, on calculera par exemple le rapport entre le patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (décile supérieur) et celui au-dessous duquel se situent les 50 % les moins riches (médiane).

Le premier résultat est que le patrimoine sur les biens immobiliers autres que la résidence principale est le plus « concentré »: les 10% des ménages ayant les patrimoines les plus importants possèdent plus de 80% du patrimoine total. Cette proportion est de 60% pour le patrimoine financier et 30% pour la résidence principale, qui constitue le patrimoine le plus également réparti entre les ménages.

Graphique 16: Quantiles (EUR) des différentes distributions de patrimoine, 2007

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Pour mesurer la dispersion des revenus, on calcule souvent le ratio inter-déciles, défini comme le ratio entre le revenu total des 10% des ménages les plus aisés et celui de 10% des ménages les moins aisés. Si l'on calcule ce ratio pour les différents types de patrimoines, on obtient une valeur infinie⁵⁶, ce qui traduit une « infinie » dispersion des patrimoines entre les ménages. Pour éviter d'avoir des valeurs infinies, on peut calculer le ratio P90/P50. Avec cet indicateur, on obtiendrait cependant encore une valeur infinie pour le patrimoine sur les autres biens immobiliers et le patrimoine professionnel. Quant à la résidence principale et au patrimoine financier, leurs ratios respectifs sont de 2.3 et de 12. A titre de comparaison, si l'on prend le revenu disponible des ménages, le ratio est égal à 2.

⁵⁴ Cependant, Lollivier et Verger (1996) (op. cit.) expliquent qu'un patrimoine qui augmente tout au long de la vie n'est pas en soi porteur d'injustice sociale. De même, il n'est pas « injuste » pour un travailleur indépendant de posséder son outil de travail. Il faut bien faire la distinction entre inégalités sociales (au sens d'injustice) et inégalités « numériques »

⁵⁵ Cordier M., Houdré C. et Rougerie C. (2006). *Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004*. INSEE, Données sociales – La société française.

⁵⁶ Si on se base sur le graphique précédent, on voit que le dénominateur est égal à 0

Parmi les critères explicatifs des inégalités de patrimoine, on trouvera :

Pour le patrimoine sur la résidence principale

- Statut d'occupation du logement
- Age, nationalité et statut marital de la personne de référence du ménage
- Taille du ménage
- Revenu disponible du ménage

Pour le patrimoine sur les autres biens immobiliers

- Age de la personne de référence du ménage
- Revenu disponible du ménage

Pour le patrimoine financier

- Nationalité et type de profession exercée par la personne de référence du ménage
- Revenu disponible du ménage

Pour le patrimoine professionnel

- Type de profession et statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage
- Revenu disponible du ménage

Tableau 5: Inégalités de patrimoine (Résidence principale), 2007

	Indicateurs de dispersion							Indicateurs de concentration		
	Valeur moyenne (EUR)	P50 (Médiane)	P75	P90	P95	P95/P50	P95/P75	% de ménages détenteurs d'un patrimoine	Indice de Theil	Pouvoir explicatif du critère (%)
Age de la personne de référence du ménage										
0-29	48 988	0	51 000	178 751	287 750	+inf.	5.6	30.6	1.6	13.5
30-49	255 082	194 000	416 037	610 000	752 000	3.9	1.8	65.6	0.6	
50-64	430 315	447 700	640 000	900 000	1 000 000	2.2	1.6	75.7	0.4	
65+	446 982	400 000	600 000	800 000	1 000 000	2.5	1.7	82.4	0.3	
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage										
Faible	306 499	300 000	500 000	672 000	850 000	2.8	1.7	68.6	0.5	1.0
Moyen	376 597	371 130	535 858	750 000	900 000	2.4	1.7	77.0	0.4	
Elevé	324 760	250 000	550 000	820 000	1 000 000	4.0	1.8	62.8	0.7	
Type de profession exercée par la personne de référence du ménage										
Cadre dirigeant, profession intellectuelle supérieure	393 090	350 000	650 000	1 000 000	1 000 000	2.9	1.5	67.6	0.6	3.6
Profession intermédiaire	385 332	400 000	580 000	800 000	925 000	2.3	1.6	77.3	0.4	
Employé administratif	381 977	366 531	500 000	750 000	900 000	2.5	1.8	83.4	0.3	
Agriculteur	399 223	400 000	535 229	750 000	1 000 000	2.5	1.9	79.6	0.3	
Autre travailleur manuel	258 073	215 000	400 000	600 000	700 000	3.3	1.8	63.2	0.7	
Statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage										
Employé	318 569	300 000	500 000	750 000	900 000	3.0	1.8	68.8	0.5	1.7
Indépendant	448 840	419 840	640 000	1 000 000	1 000 000	2.4	1.6	77.7	0.4	
Statut d'occupation du logement										
Propriétaire	473 901	431 000	600 000	824 000	1 000 000	+inf.	2.3	100.0	0.2	66.0
Locataire	0	0	0	0	0	+inf.	+inf.	0.0	0.0	
Décile du revenu disponible du ménage										
D1	117 519	0	250 000	450 000	536 814	+inf.	2.1	34.0	1.3	13.3
D2	200 091	105 000	400 000	536 368	600 000	5.7	1.5	52.3	0.8	
D3	270 306	250 000	450 000	600 000	790 000	3.2	1.8	65.4	0.6	
D4	292 224	287 000	447 700	600 000	900 000	3.1	2.0	71.7	0.5	
D5	281 153	244 000	465 000	650 000	750 000	3.1	1.6	66.8	0.6	
D6	350 506	350 000	497 790	700 000	850 000	2.4	1.7	78.7	0.4	
D7	407 634	392 000	520 814	800 000	950 000	2.4	1.8	80.9	0.5	
D8	403 177	400 000	588 000	800 000	900 000	2.3	1.5	79.0	0.4	
D9	468 094	476 070	673 827	950 000	1 000 000	2.1	1.5	85.7	0.3	
D10	551 691	550 000	795 000	1 000 000	1 100 000	2.0	1.4	85.3	0.3	
Taille du ménage										
1	241 503	171 648	400 000	566 278	750 000	4.4	1.9	58.3	0.7	10.4
2	381 148	371 989	550 000	800 000	1 000 000	2.7	1.8	73.2	0.5	
3	339 836	301 000	531 000	750 000	968 000	3.2	1.8	71.4	0.5	
4+	377 133	375 000	530 000	800 000	960 000	2.6	1.8	77.8	0.4	
Statut marital de la personne de référence du ménage										
Jamais mariée	153 623	5 000	261 100	486 900	600 000	120.0	2.3	50.0	0.9	10.8
Mariée	401 655	400 000	585 000	800 000	1 000 000	2.5	1.7	78.3	0.4	
Séparée/Divorcée	218 641	42 000	402 056	564 165	795 000	18.9	2.0	51.1	0.9	
Veuve	418 181	400 000	536 654	835 000	1 000 000	2.5	1.9	81.3	0.3	
Nationalité de la personne de référence du ménage										
Luxembourgeoise	425 014	400 000	575 000	818 982	1 000 000	2.5	1.7	83.4	0.3	17.6
Française	153 800	0	270 000	565 000	650 000	+inf.	2.4	40.6	1.1	
Portugaise	132 454	0	244 000	447 700	536 457	+inf.	2.2	46.0	1.0	
Allemande	184 420	0	330 000	665 000	785 000	+inf.	2.4	40.6	1.1	
Belge	272 268	100 000	500 000	752 000	887 469	8.9	1.8	52.7	0.9	
Italienne	304 180	300 000	450 000	650 000	950 000	3.2	2.1	72.1	0.5	

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Tableau 6: Inégalités de patrimoine (Autres biens immobiliers), 2007

	Indicateurs de dispersion							Indicateurs de concentration		
	Valeur moyenne (EUR)	P50 (Médiane)	P75	P90	P95	P95/P50	P95/P75	% de ménages détenteurs d'un patrimoine	Indice de Theil	Pouvoir explicatif du critère (%)
Age de la personne de référence du ménage										
0-29	20 330	0	0	0	150 000	+inf.	+inf.	7.8	3.0	9.1
30-49	70 823	0	0	250 000	500 000	+inf.	+inf.	21.3	2.0	
50-64	258 272	0	250 000	613 850	1 000 000	+inf.	4.0	38.4	1.7	
65+	328 298	0	150 000	613 386	800 000	+inf.	5.3	32.0	3.0	
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage										
Faible	100 239	0	0	350 000	613 542	+inf.	+inf.	24.5	1.9	3.1
Moyen	249 911	0	40 000	500 000	615 314	+inf.	15.4	27.2	3.2	
Elevé	219 278	0	150 000	612 982	900 000	+inf.	6.0	33.5	1.9	
Type de profession exercée par la personne de référence du ménage										
Cadre dirigeant, profession intellectuelle supérieure	267 543	0	280 000	613 873	1 200 000	+inf.	4.3	39.1	1.7	6.3
Profession intermédiaire	284 095	0	5 000	425 000	613 819	+inf.	122.8	25.1	3.7	
Employé administratif	114 330	0	1 000	612 458	614 246	+inf.	614.2	25.1	1.7	
Agriculteur	383 499	125 000	612 530	700 000	1 040 000	8.3	1.7	59.9	1.2	
Autre travailleur manuel	78 901	0	0	200 000	612 707	+inf.	+inf.	19.7	2.3	
Statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage										
Employé	139 845	0	0	400 000	613 445	+inf.	+inf.	25.0	2.8	6.1
Indépendant	503 845	0	611 997	1 140 000	2 000 000	+inf.	3.3	49.6	1.5	
Statut d'occupation du logement										
Propriétaire	221 996	0	120 000	612 707	720 000	+inf.	6.0	30.5	2.5	3.2
Locataire	74 885	0	0	180 000	580 000	+inf.	+inf.	20.4	2.3	
Décile du revenu disponible du ménage										
D1	63 860	0	0	30 000	350 000	+inf.	+inf.	10.7	2.8	18.0
D2	35 738	0	0	100 000	240 000	+inf.	+inf.	14.8	2.4	
D3	70 469	0	0	200 000	613 440	+inf.	+inf.	20.7	2.0	
D4	108 338	0	0	350 000	613 284	+inf.	+inf.	19.4	2.3	
D5	84 502	0	0	300 000	612 970	+inf.	+inf.	21.8	1.9	
D6	153 762	0	25 000	600 000	613 852	+inf.	24.6	26.1	2.1	
D7	118 435	0	100 000	500 000	614 014	+inf.	6.1	34.2	1.5	
D8	124 827	0	120 000	500 000	650 000	+inf.	5.4	29.9	1.6	
D9	228 862	0	350 000	614 310	1 200 000	+inf.	3.4	43.6	1.2	
D10	801 789	100 000	400 000	900 000	2 000 000	20.0	5.0	53.8	2.5	
Taille du ménage										
1	130 698	0	0	350 000	614 196	+inf.	+inf.	23.3	2.1	7.5
2	264 273	0	37 500	612 490	614 796	+inf.	16.4	26.6	3.3	
3	173 504	0	100 000	410 000	613 810	+inf.	6.1	29.8	2.2	
4+	144 625	0	100 000	575 000	614 412	+inf.	6.1	31.2	1.8	
Statut marital de la personne de référence du ménage										
Jamais mariée	72 054	0	0	250 000	580 000	+inf.	+inf.	17.7	2.2	3.7
Mariée	235 493	0	120 000	612 707	640 000	+inf.	5.3	32.2	2.6	
Séparée/Divorcée	76 096	0	0	250 000	400 000	+inf.	+inf.	20.1	2.2	
Veuve	177 376	0	100 000	613 522	800 000	+inf.	8.0	28.3	1.7	
Nationalité de la personne de référence du ménage										
Luxembourgeoise	236 451	0	120 000	612 944	720 000	+inf.	6.0	29.5	2.6	5.3
Française	53 509	0	0	150 000	400 000	+inf.	+inf.	19.8	1.9	
Portugaise	67 527	0	12 500	250 000	612 740	+inf.	49.0	25.4	1.7	
Allemande	149 065	0	0	200 000	612 822	+inf.	+inf.	17.2	3.1	
Belge	69 103	0	0	300 000	500 000	+inf.	+inf.	22.2	1.8	
Italienne	113 852	0	0	400 000	614 681	+inf.	+inf.	22.0	2.1	

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Tableau 7: Inégalités de patrimoine (Patrimoine Financier), 2007

	Indicateurs de dispersion							Indicateurs de concentration		
	Valeur moyenne (EUR)	P50 (Médiane)	P75	P90	P95	P95/P50	P95/P75	% de ménages détenteurs d'un patrimoine	Indice de Theil	Pouvoir explicatif du critère (%)
Age de la personne de référence du ménage										
0-29	9 640	254	7 500	17 634	43 354	171.0	5.8	56.8	1.4	4.0
30-49	26 762	3 723	18 473	75 774	143 169	38.5	7.8	65.0	1.2	
50-64	41 890	7 498	43 354	149 771	257 095	34.3	5.9	69.7	1.1	
65+	41 393	7 495	43 354	154 674	257 095	34.3	5.9	72.6	1.0	
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage										
Faible	24 683	1 500	17 497	76 879	158 765	105.9	9.1	59.2	1.4	4.0
Moyen	31 373	7 344	37 863	88 268	158 765	21.6	4.2	71.5	1.1	
Elevé	51 067	16 893	73 368	158 765	263 044	15.6	3.6	77.1	0.9	
Type de profession exercée par la personne de référence du ménage										
Cadre dirigeant, profession intellectuelle supérieure	57 055	17 528	79 581	158 765	265 338	15.1	3.3	81.4	0.8	9.0
Profession intermédiaire	39 468	7 585	38 757	123 394	257 095	33.9	6.6	75.8	1.0	
Employé administratif	33 383	7 344	38 071	88 268	163 543	22.3	4.3	75.6	1.1	
Agriculteur	27 358	3 723	17 585	88 268	158 765	42.6	9.0	57.5	1.3	
Autre travailleur manuel	17 890	1 494	16 893	43 354	88 268	59.1	5.2	55.1	1.5	
Statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage										
Employé	31 488	3 753	37 422	88 268	158 765	42.3	4.2	67.1	1.2	0.9
Indépendant	48 867	7 517	70 386	158 765	260 730	34.7	3.7	69.3	1.0	
Statut d'occupation du logement										
Propriétaire	37 855	7 503	38 946	132 862	171 690	22.9	4.4	74.3	1.0	2.2
Locataire	21 959	254	16 893	73 368	143 169	564.8	8.5	51.5	1.6	
Décile du revenu disponible du ménage										
D1	10 207	0	3 723	17 634	74 717	+inf.	20.1	34.2	2.0	12.3
D2	18 183	1 494	16 893	43 354	88 268	59.1	5.2	60.2	1.4	
D3	19 489	3 723	16 893	43 354	88 268	23.7	5.2	63.5	1.3	
D4	26 370	3 751	17 585	75 377	149 771	39.9	8.5	66.2	1.3	
D5	34 998	7 344	37 921	139 507	158 765	21.6	4.2	70.1	1.1	
D6	21 673	3 723	16 893	74 089	148 751	40.0	8.8	65.7	1.4	
D7	33 124	7 344	37 422	88 268	158 765	21.6	4.2	72.1	1.1	
D8	42 517	16 893	43 354	135 963	158 765	9.4	3.7	75.9	0.9	
D9	45 949	16 893	74 717	146 274	158 765	9.4	2.1	83.0	0.8	
D10	79 364	38 267	129 581	265 804	271 323	7.1	2.1	84.2	0.7	
Taille du ménage										
1	33 258	7 344	37 863	131 575	158 765	21.6	4.2	67.0	1.1	0.0
2	38 169	7 344	43 354	137 520	163 543	22.3	3.8	70.3	1.1	
3	29 775	3 750	17 784	88 268	158 765	42.3	8.9	65.1	1.3	
4+	30 239	3 749	17 752	88 268	158 765	42.3	8.9	66.8	1.2	
Statut marital de la personne de référence du ménage										
Jamais mariée	26 067	3 749	37 422	77 387	143 169	38.2	3.8	68.1	1.1	0.6
Mariée	35 731	7 344	38 107	123 394	229 886	31.3	6.0	68.7	1.1	
Séparée/Divorcée	30 139	1 494	17 528	88 268	264 367	176.9	15.1	54.2	1.5	
Veuve	35 330	7 512	38 113	88 268	158 765	21.1	4.2	74.7	1.0	
Nationalité de la personne de référence du ménage										
Luxembourgeoise	38 931	7 504	39 464	136 746	257 095	34.3	6.5	74.7	1.0	10.0
Française	32 546	7 500	43 354	88 268	154 674	20.6	3.6	77.8	1.0	
Portugaise	7 945	0	3 748	17 634	38 536	+inf.	10.3	36.6	1.9	
Allemande	33 773	16 893	43 354	79 581	154 674	9.2	3.6	82.3	0.8	
Belge	33 218	7 497	19 269	88 268	158 765	21.2	8.2	73.5	1.2	
Italienne	23 018	3 723	16 893	74 717	135 963	36.5	8.0	58.8	1.4	

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Tableau 8: Inégalités de patrimoine (Patrimoine Professionnel), 2007

	Indicateurs de dispersion							Indicateurs de concentration		
	Valeur moyenne (EUR)	P50 (Médiane)	P75	P90	P95	P95/P50	P95/P75	% de ménages détenteurs d'un patrimoine	Indice de Theil	Pouvoir explicatif du critère (%)
Age de la personne de référence du ménage										
0-29	1 791	0	0	0	0	+inf.	+inf.	1.3	5.4	4.7
30-49	27 343	0	0	0	100 000	+inf.	+inf.	5.9	3.2	
50-64	40 519	0	0	0	390 000	+inf.	+inf.	8.4	3.0	
65+	9 128	0	0	0	0	+inf.	+inf.	2.9	4.0	
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage										
Faible	12 952	0	0	0	0	+inf.	+inf.	2.3	4.0	3.5
Moyen	40 491	0	0	0	250 000	+inf.	+inf.	7.7	3.0	
Elevé	24 513	0	0	0	100 000	+inf.	+inf.	8.5	2.9	
Type de profession exercée par la personne de référence du ménage										
Cadre dirigeant, profession intellectuelle supérieure	37 488	0	0	5 000	468 377	+inf.	+inf.	10.6	2.6	15.5
Profession intermédiaire	16 185	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.4	4.4	
Employé administratif	5 850	0	0	0	0	+inf.	+inf.	2.4	3.9	
Agriculteur	207 928	0	300 000	800 000	1 000 000	+inf.	3.3	32.1	1.4	
Autre travailleur manuel	11 560	0	0	0	0	+inf.	+inf.	2.8	4.0	
Statut dans l'emploi de la personne de référence du ménage										
Employé	11 055	0	0	0	0	+inf.	+inf.	2.6	4.2	23.4
Indépendant	175 903	0	150 000	470 154	1 000 000	+inf.	6.7	39.1	1.4	
Statut d'occupation du logement										
Propriétaire	30 635	0	0	0	100 000	+inf.	+inf.	6.5	3.2	2.2
Locataire	11 262	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.4	3.6	
Décile du revenu disponible du ménage										
D1	14 278	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.1	3.6	11.6
D2	4 594	0	0	0	0	+inf.	+inf.	1.8	4.6	
D3	12 526	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.3	3.5	
D4	3 069	0	0	0	0	+inf.	+inf.	1.4	4.6	
D5	14 077	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.2	4.2	
D6	26 081	0	0	0	112 000	+inf.	+inf.	7.9	3.1	
D7	14 525	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.9	3.5	
D8	32 900	0	0	0	0	+inf.	+inf.	4.9	3.4	
D9	35 491	0	0	0	468 598	+inf.	+inf.	8.7	2.6	
D10	92 351	0	0	467 845	469 904	+inf.	+inf.	17.8	2.3	
Taille du ménage										
1	8 163	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.7	3.8	6.9
2	22 818	0	0	0	0	+inf.	+inf.	4.7	3.4	
3	27 802	0	0	0	125 000	+inf.	+inf.	6.3	3.2	
4+	42 198	0	0	0	350 000	+inf.	+inf.	7.9	2.9	
Statut marital de la personne de référence du ménage										
Jamais mariée	11 500	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.1	4.0	3.0
Mariée	34 015	0	0	0	150 000	+inf.	+inf.	6.8	3.1	
Séparée/Divorcée	15 681	0	0	0	30 000	+inf.	+inf.	6.1	3.2	
Veuve	10 904	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.1	4.2	
Nationalité de la personne de référence du ménage										
Luxembourgeoise	30 259	0	0	0	100 000	+inf.	+inf.	6.2	3.2	5.3
Française	11 008	0	0	0	0	+inf.	+inf.	4.4	3.7	
Portugaise	8 099	0	0	0	0	+inf.	+inf.	2.7	3.8	
Allemande	13 378	0	0	0	0	+inf.	+inf.	3.1	4.3	
Belge	51 782	0	0	50 000	469 033	+inf.	+inf.	10.6	2.7	
Italienne	13 904	0	0	0	0	+inf.	+inf.	4.8	3.4	

Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

L'indice de Theil

L'indice de Theil mesure le degré de concentration d'une distribution. Si $X = \{x_i\}_{i \in U}$ désigne une distribution de valeur moyenne $\bar{x}$ (pour fixer les idées, disons que x_i est le patrimoine du ménage i), l'indice de Theil s'écrit alors:

$$T(X) = \frac{1}{N} \sum_{i \in U} \frac{x_i}{\bar{x}} \times \ln\left(\frac{x_i}{\bar{x}}\right)$$

N désigne l'effectif de la population U . L'indice de Theil est compris entre 0 et $\ln(N)$, et vaut 0 en présence d'une distribution constante (tous les ménages disposent de patrimoines de valeurs égales – situation d'égalité parfaite) et $\ln(N)$ si la totalité du patrimoine est entre les mains d'un seul ménage (situation d'inégalité totale)

Une propriété très utile de l'indice de Theil est qu'on peut le décomposer en un indice « intra-groupes » et un indice « inter-groupes ». Soit une partition de la population U en sous-populations $\{U_a\}_{a \in A}$ d'effectifs $\{N_a\}_{a \in A}$. On peut alors écrire:

$$T(X) = \sum_{a \in A} s_a T(X_a) + \sum_{a \in A} s_a \ln\left(\frac{\bar{x}_a}{\bar{x}}\right) = T_w(X) + T_b(X)$$

s_a est la part du patrimoine total détenue par les ménages de la sous-population U_a

$$T(X_a) = \frac{1}{N_a} \sum_{i \in U_a} \frac{x_i}{\bar{x}_a} \times \ln\left(\frac{x_i}{\bar{x}_a}\right) \text{ est l'indice de Theil}$$

calculé sur les ménages de la sous-population U_a

$T_w(X) = \sum_{a \in A} s_a T(X_a)$ est la moyenne pondérée par s_a des indices de Theil calculés sur les sous-populations $\{U_a\}_{a \in A}$. On parle d'indice « intra-groupes »

$$T_b(X) = \sum_{a \in A} s_a \ln\left(\frac{\bar{x}_a}{\bar{x}}\right) \text{ est l'indice « inter-groupes »}$$

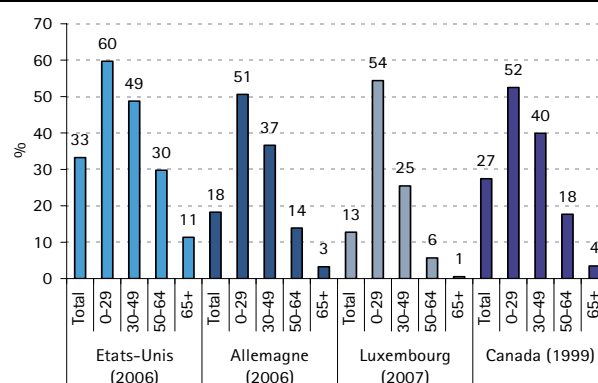
Le ratio $T_b(X)/T(X)$ fournit le **pouvoir explicatif du critère** utilisé pour la partition.

L'endettement des ménages

Dans la plupart des situations, la constitution d'un patrimoine se fait au prix d'un endettement qui peut atteindre parfois des niveaux importants. C'est le cas par exemple d'un ménage qui contracte un prêt auprès d'une banque afin d'acquérir sa résidence principale. La prise en compte dans le calcul du patrimoine de l'ensemble des dettes accumulées par le ménage (via, par exemple, des crédits immobiliers ou des crédits à la consommation) conduit au patrimoine net du ménage. Dans le cas contraire, on parle de patrimoine brut. C'est sur le concept de patrimoine net que nous nous sommes appuyés jusqu'ici. En effet, cette mesure reflète mieux le vrai niveau de richesse d'un ménage: il est clair par exemple que deux ménages qui possèdent des patrimoines bruts de même valeur, mais dont l'un a dû s'endetter pour acquérir ce patrimoine tandis que l'autre en a hérité n'auront pas le même niveau de richesse.

Les données de la Luxembourg Wealth Study (LWS) contiennent le montant de la dette des ménages sur l'acquisition de la résidence principale. Cette dette peut être exprimée sous la forme d'un taux en la divisant par la valeur de la résidence principale. On obtient ainsi une mesure de l'endettement des ménages. Il est clair aussi qu'il s'agit là d'une mesure incomplète, qui ne tient pas compte des dettes sur l'ensemble des achats à crédit effectués par les ménages.

Graphique 17: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, total et selon l'âge de la personne de référence du ménage, comparaison internationale



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

Note: les années entre parenthèses correspondent aux années de référence pour la collecte des données de patrimoine dans les différents pays

Au Luxembourg, la dette représente en moyenne 13% de la valeur de la résidence principale. Il s'agit là d'un taux assez faible, surtout si on le compare avec celui observé dans d'autres pays, comme l'Allemagne (18%), le Canada (27%) et les Etats-Unis (33%). Cette moyenne masque cependant de grandes disparités selon l'âge de la personne de référence du ménage: au Luxembourg, la dette compte pour 54% de la valeur de la résidence principale si la personne de référence est âgée de moins de 30 ans. Ce taux diminue fortement à mesure que l'âge de la personne augmente: il chute à 25% si elle est âgée entre 30 et 49 ans, 6% si elle est âgée entre 50 et 64 ans et 1% si elle est âgée de 65 ans ou plus. Une tendance analogue s'observe dans les autres pays. Cependant, ce qui frappe à première vue au Luxembourg par rapport aux autres pays est la vitesse à laquelle le taux d'endettement semble décroître avec l'âge.

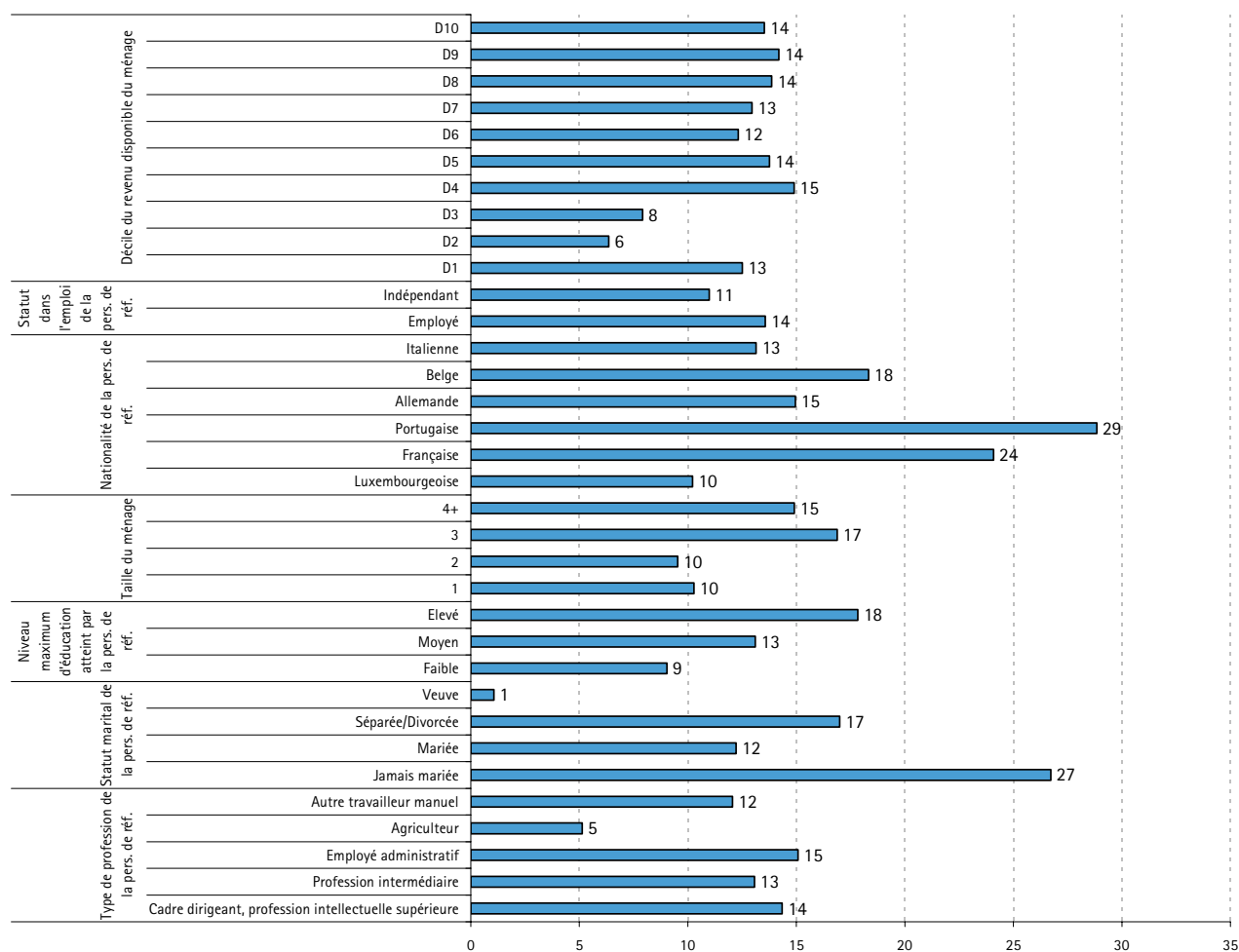
En croisant le taux de la dette avec un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques des ménages, on obtient les résultats suivants:

- Les ménages dont la personne de référence travaille comme employé sont en moyenne légèrement plus endettés sur la résidence principale (taux de la dette égal à 14% de la valeur de la résidence principale) que les ménages dont la personne exerce une activité indépendante (11%)
- Les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise sont les plus endettés, avec un taux moyen qui s'élève à 29%. Les ménages « français » suivent juste derrière, avec un taux de 24%. A l'opposé, si la personne de référence du ménage est de

nationalité luxembourgeoise, la dette ne représente que 10% de la valeur de la résidence principale.

- Les ménages de trois personnes ou plus sont en moyenne plus endettés (taux qui dépasse 15% de la valeur de la résidence principale) que les ménages isolés ou les ménages de deux personnes, pour lesquels le taux est de 10%.
- Les ménages dont la personne de référence a atteint un niveau d'éducation élevé sont les plus endettés, avec un taux de 18%. Viennent ensuite les ménages moyennement éduqués (13%) et les ménages faiblement éduqués (9%)
- Les résultats selon le statut marital de la personne de référence nous indiquent que les ménages dont la personne de référence n'a jamais été mariée sont de loin les plus endettés, avec un taux moyen de 27%. Ce sont les ménages dont la personne de référence est séparée ou divorcée qui viennent ensuite, avec une dette qui s'élève à 17% de la valeur de la résidence principale. Enfin, le taux de la dette pour les ménages mariés est de 12%, et celui des ménages dont la personne de référence est veuve est quasi nul, égal à 1% en moyenne.
- L'endettement est à peu près constant selon le type de profession exercée par la personne de référence du ménage, à l'exception des ménages d'agriculteurs, pour lesquels le taux de la dette est relativement faible, égal à 5%. On observe le même résultat si l'on croise avec le décile du revenu disponible du ménage.

Graphique 18: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, selon des caractéristiques sociodémographiques des ménages, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (LWS)

3. Qualité de vie

3.1 La privation matérielle au Luxembourg – analyse des résultats du module EU-SILC 2009

Introduction

La privation matérielle peut se définir comme l'absence non souhaitée d'un ensemble d'items représentatifs des conditions de vie matérielles, telles que les conditions de logement, la possession de biens de consommation durables et la capacité à satisfaire les besoins fondamentaux (Guio, 2005)⁵⁷. La privation matérielle est un élément central de l'analyse des conditions de vie des ménages. Elle entre notamment dans la définition de l'indicateur de pauvreté et d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie Europe 2020⁵⁸: les personnes en situation de privation matérielle grave y sont définies comme confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants: (1) payer un loyer ou des factures courantes, (2) chauffer correctement le logement, (3) faire face à des dépenses imprévues, (4) consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, (5) s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile, (6) posséder une voiture personnelle, (7) posséder un lave-linge, (8) posséder un téléviseur couleur et (9) posséder un téléphone.

L'objectif de cette section est de présenter les principaux résultats issus de l'analyse des données du module EU-SILC 2009 sur la privation matérielle. Ce module comprenait des questions se rapportant aux ménages (manque de place dans le logement, problèmes de propreté dans le quartier, problèmes d'accessibilité aux transports publics...), mais aussi des questions pour les individus âgés de 16 ans ou plus (possession d'un téléphone mobile, nombre de visites chez le médecin durant les douze derniers mois...). Ce module a par ailleurs abordé la question de la privation des enfants, en demandant à la personne de référence du ménage si les enfants du ménage se trouvaient en situation de privation matérielle par

rapport à un certain nombre d'éléments (participer de façon régulière des activités de loisirs, inviter des amis pour manger et pour jouer, participer à des voyages scolaires et à des manifestations scolaires payantes...)

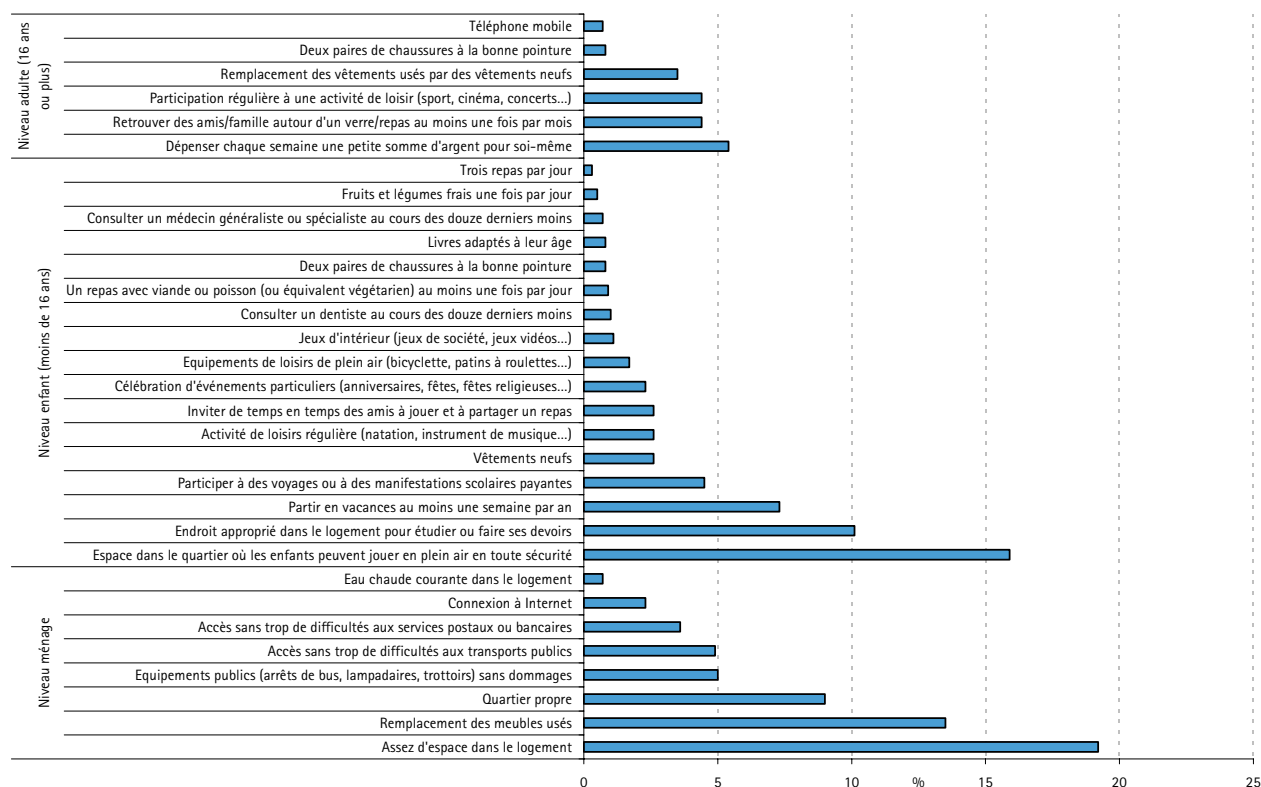
Principaux résultats

La première remarque que l'on peut faire est que la privation matérielle est un phénomène encore peu marqué au Luxembourg. Pour la plupart des « items » définis dans le module le taux de privation matérielle, calculé comme le pourcentage d'unités (ménages ou individus) qui sont en situation de privation pour l'item en question, est en-dessous de 5%. On note cependant quelques exceptions à cette tendance, comme le fait que près de 20% des ménages résidant au Luxembourg déclaraient en 2009 manquer d'espace dans leur logement, ou encore que 10% déclaraient que leurs enfants ne pouvaient pas disposer d'un espace convenable à l'intérieur du logement pour étudier et faire leurs devoirs. Par ailleurs, ce sont près de 16% des ménages qui déclaraient qu'il n'y avait pas d'espace en plein air dans leur quartier où les enfants pouvaient jouer en toute sécurité. Ce sont aussi 13.5% des ménages qui disaient ne pas pouvoir se permettre de remplacer les meubles usés de leur logement, et 9% pour lesquels le sol de leur quartier était souvent jonché de débris. Enfin, 7% des ménages n'étaient pas en mesure d'offrir une semaine de vacances par an à leurs enfants.

Si l'on revient au problème du manque d'espace dans le logement, le résultat du Luxembourg, à savoir que près de 20% des ménages déclarent manquer d'espace dans leur logement, est frappant, surtout si l'on tient compte de la taille moyenne des logements dans le pays (plus de 130 m²) qui est une des plus élevées en Europe. A titre de comparaison, la taille moyenne des logements en France est de 92 m², mais seulement 11% des ménages déclarent manquer d'espace dans leur logement. De même, la taille des logements en Belgique est voisine de celle au Luxembourg, mais ce ne sont que 11.9% des ménages belges qui disent manquer d'espace. En outre, si on calcule la taille moyenne des logements uniquement sur les ménages qui déclarent manquer d'espace, le résultat descend à 91 m² pour le Luxembourg. Ce chiffre traduit une cohérence dans les réponses des ménages. Cependant, là encore, le Luxembourg se situe au-dessus de ses voisins Européens.

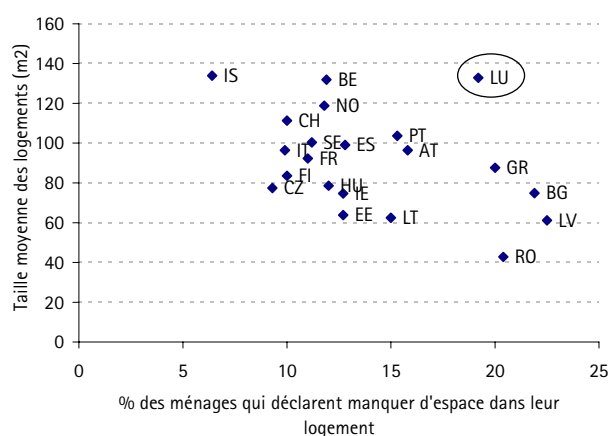
⁵⁷ La privation matérielle dans l'UE. Eurostat, Statistiques en bref http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-NK-05-021/FR/KS-NK-05-021-FR.PDF

⁵⁸ Voir à ce sujet le Regards 3/2011 sur l'indicateur de pauvreté et d'exclusion sociale EU-2020 <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2011/03-11-indicat-pauvrete/index.html>

Graphique 1: Taux de privation matérielle (%), 2009

Source: STATEC, EU-SILC

En fait, une tendance assez nette se dessine lorsque l'on croise la taille moyenne des logements au niveau national avec la proportion de ménages se déclarant insatisfaits de la taille de leur logement: plus la taille moyenne des logements est petite, plus la part de ménages insatisfaits augmente. Les pays d'Europe de l'Est comme la Lettonie ou la Roumanie, dans lesquels la taille des logements est en moyenne inférieure à 60m², ont des taux d'insatisfaction qui dépassent les 20%. A l'inverse l'Islande, où la taille des logements atteint presque 140 m², a un taux de 6.4%. Dans cette comparaison européenne, le Luxembourg se détache de la tendance générale observée, puisque les logements y sont aussi grands qu'en Islande, mais le pourcentage des ménages qui déclarent manquer d'espace dans leur logement est proche de celui que l'on observe dans les pays d'Europe de l'Est.

Graphique 2: Pourcentage des ménages se déclarant insatisfaits de la taille de leur logement, par rapport à la taille moyenne des logements au niveau national, 2009

Source: STATEC, EU-SILC

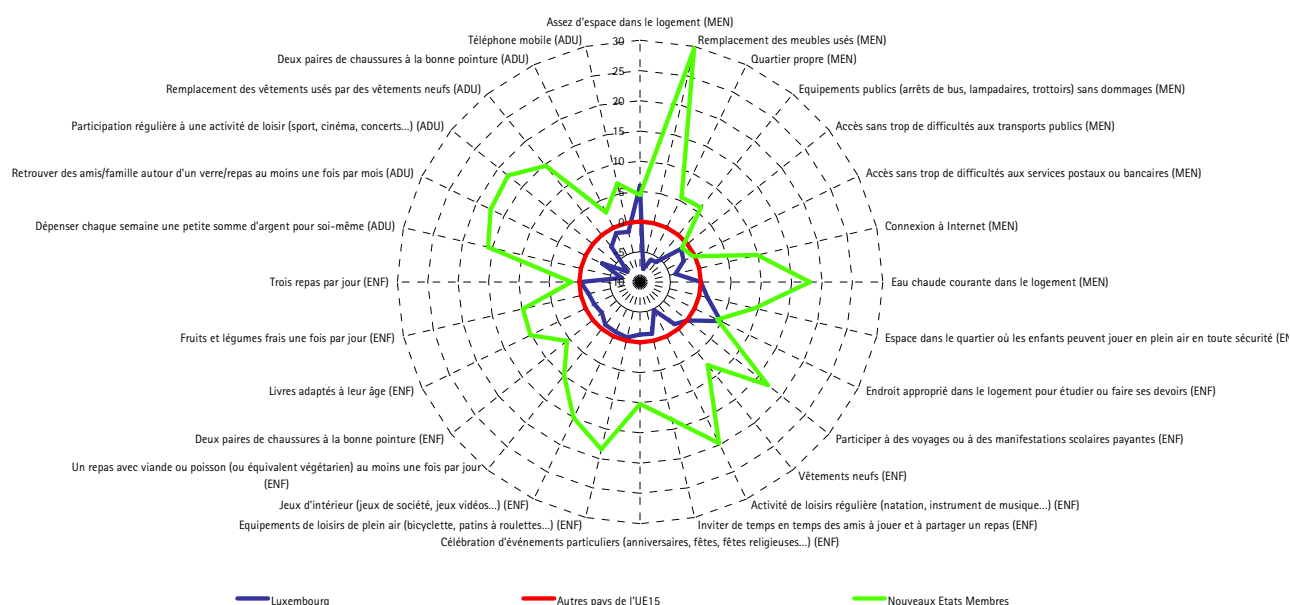
Si l'on cherche à expliquer le pourcentage de ménages insatisfaits de la taille de leur logement, il est évident que la taille moyenne des logements dans le pays est un facteur hautement significatif. Cependant, le résultat du Luxembourg montre qu'il y a sans doute d'autres facteurs qui influent. On peut penser à la richesse du pays (mesurée par exemple avec le Produit Intérieur Brut), qui devrait augmenter les demandes des individus en termes de logement. Ces demandes portent non seulement sur la taille du logement, mais aussi sur le statut d'occupation (propriétaire/locataire). Sur ce point, il est intéressant de remarquer que près de 35% des ménages locataires au Luxembourg sont insatisfaits de la taille de leur logement, contre seulement 13% des ménages propriétaires. Ce clivage entre propriétaires et locataires est beaucoup plus marqué au Luxembourg que dans les autres pays d'Europe. On peut raisonnablement penser que dans un pays riche être propriétaire d'un logement de grande taille constitue une sorte de norme socioculturelle à atteindre, et que

les personnes qui ne l'ont pas atteinte seront finalement insatisfaites de leurs conditions de logement.

Comparaison Européenne

Les ménages et les individus au Luxembourg sont en moyenne moins touchés par la privation matérielle que dans les autres pays de l'UE15. Ceci est vrai pour tous les éléments de privation considérés dans le module. Font cependant exception à la règle le manque d'espace dans le logement (19.2% des ménages au Luxembourg déclarent manquer d'espace dans leur logement, contre 13.3% pour les autres pays de l'UE15) et l'absence d'un espace convenable pour les devoirs et les études des enfants (10.1% des ménages au Luxembourg n'ont pas d'espace convenable dans leur logement pour permettre à leurs enfants d'étudier ou de faire leurs devoirs, contre 5.3% des ménages des autres pays de l'UE15).

Graphique 3: Taux de privation matérielle (%), Comparaison européenne, 2009



Note: (i) L'Allemagne (pour les autres pays de l'UE15) et la Slovénie (pour les Nouveaux États Membres) ne sont pas incluses

(ii) La catégorie de référence est "Autres pays de l'UE15". Pour cette catégorie, les taux de privation matérielle ont été fixés à 0. Pour les deux autres catégories ("Luxembourg" et "Nouveaux États Membres") le graphique montre la différence entre le taux de privation pour la catégorie en question et celui observé pour les autres pays de l'UE15

(iii) (MEN) correspond aux variables ménage, (ADU) aux variables adulte (16 ans ou plus) et (ENF) aux questions qui sont posées au chef de ménage sur la privation matérielle des enfants du ménage

Source: STATEC, EU-SILC

Si la privation matérielle reste un phénomène peu répandu dans les pays de l'UE15, elle l'est en revanche beaucoup plus dans les nouveaux Etats Membres de l'UE⁵⁹. Par exemple, plus de la moitié des ménages de ces pays ne peuvent pas remplacer les meubles usés de leur logement (contre 21.3% des ménages des pays de l'UE15), 18.7% n'ont pas l'eau chaude courante dans leur logement (contre 0.7% des ménages des pays de l'UE15) et 27.1% ne peuvent pas se permettre d'offrir des activités de loisir régulières à leurs enfants (contre 7.4%). Ce sont aussi près de 25% des individus de ces pays qui ne peuvent pas retrouver des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas une fois par mois, contre moins de 8% des individus des pays de l'UE15.

Lien avec la pauvreté

Un résultat important est que les ménages et les personnes qui sont en risque de pauvreté⁶⁰ sont davantage concernés par les problèmes de privation matérielle que les autres. Ce résultat se vérifie pour tous les éléments de privation considérés dans le module, à l'exception de l'accès aux transports publics et de l'accès aux services bancaires et postaux, pour lesquels les ménages en risque de pauvreté déclarent moins souvent rencontrer de grosses difficultés que les ménages qui ne sont pas en risque de pauvreté.

Par exemple, près de 24% des ménages en situation de risque de pauvreté ont déclaré de ne pas pouvoir offrir une semaine de vacances par an à leurs enfants, contre 3.1% des autres ménages. Ce sont aussi 32.1% des ménages en risque de pauvreté qui ne sont pas satisfaits de la taille de leur logement, contre 17.2% pour les autres ménages. Enfin, on peut noter que près de 19% des individus en risque de pauvreté ne peuvent pas se permettre de retrouver des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas une fois par mois, alors que cette proportion n'est que de 2.2% chez les individus qui ne sont pas en risque de pauvreté.

Le lien entre privation matérielle et risque de pauvreté semble donc assez net. D'ailleurs un lien similaire a été constaté avec d'autres composantes de la privation matérielle, comme les arriérés de paiement,

les difficultés à joindre les deux bouts, les restrictions alimentaires, la perception du coût du logement ou la capacité à faire face à des dépenses imprévues⁶¹. Malgré ça, les indicateurs de privation matérielle apportent un éclairage complémentaire sur les questions de pauvreté: tandis que cette dernière est mesurée via le niveau de ressources des ménages (revenu net disponible inférieur à 60% du revenu médian), la privation s'intéresse aux conditions de vie matérielles des ménages et des individus, autrement dit au niveau de vie qui est effectivement atteint. Le risque de pauvreté tel qu'il est défini dans EU-SILC est une mesure indirecte du niveau de vie (en termes de satisfaction potentielle des besoins des ménages et des individus) alors que l'approche basée sur la privation matérielle en est une mesure directe⁶².

Lien avec le type de ménage

La privation matérielle se trouve être particulièrement forte chez les ménages monoparentaux, en particulier la privation des enfants. Par exemple, 27% des ménages monoparentaux ne peuvent pas offrir une semaine de vacances par an à leurs enfants, contre moins de 5% des couples avec enfants à charge. Pour 13.7% des ménages monoparentaux, les enfants ne peuvent pas participer à des voyages ou à des manifestations scolaires payantes, contre 3.2% des couples. On peut citer également que 12.7% des ménages monoparentaux n'ont pas les moyens d'offrir une activité de loisir régulière à leurs enfants, contre 1.5% pour les couples.

⁵⁹ Il s'agit des 10 pays qui ont rejoint l'UE le 1^{er} Mai 2004, plus la Roumanie et la Bulgarie (depuis 2007)

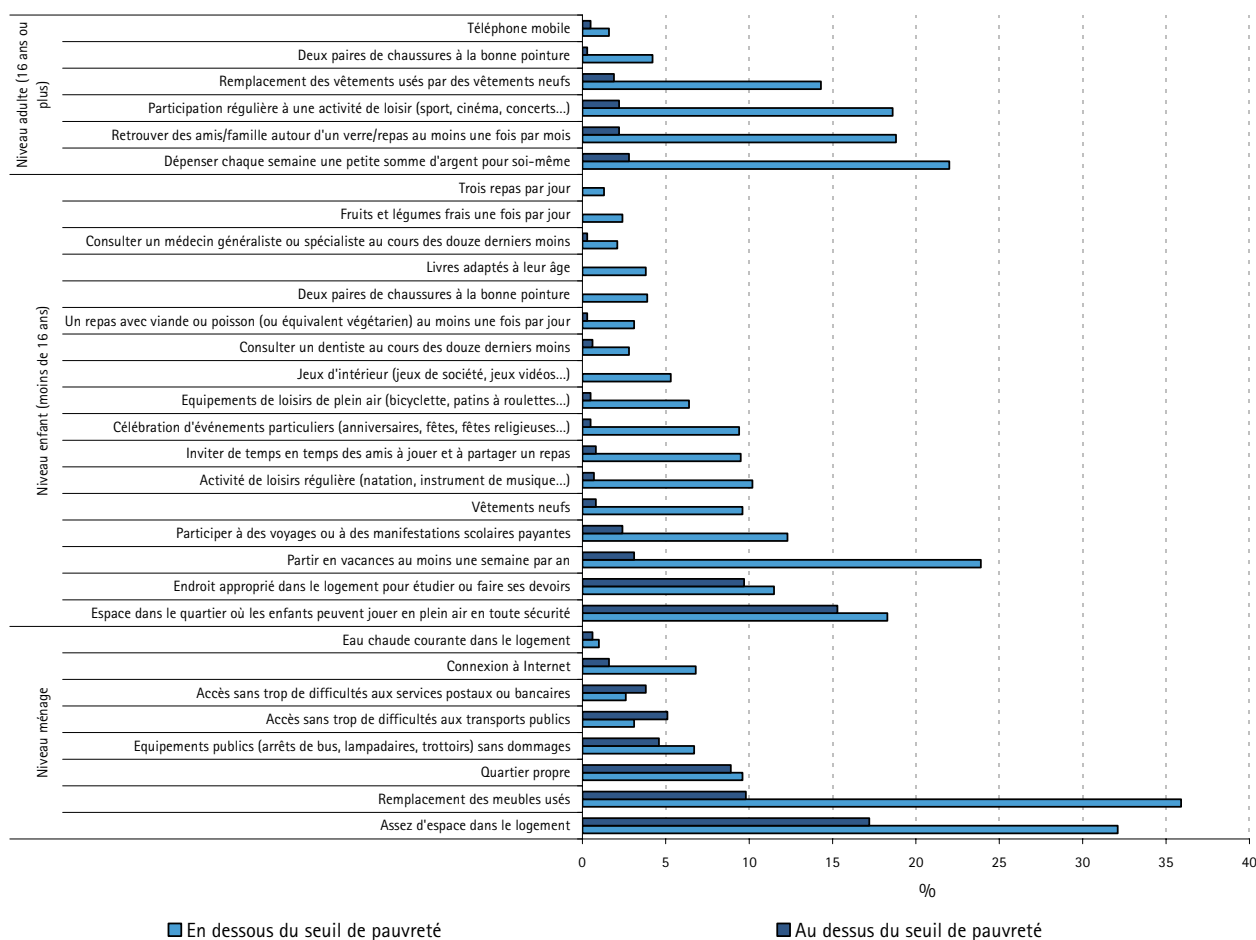
⁶⁰ Dans notre étude, le risque de pauvreté se caractérise par un revenu net disponible inférieur à 60% du revenu médian au niveau national (seuil de pauvreté). Cette définition est notamment utilisée dans le calcul des indicateurs tirés de l'enquête EU-SILC

⁶¹ Voir à ce sujet le Regards 15/2011 sur les difficultés économiques des ménages

<http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2011/15-11-difficultes-economiques-menages/index.html>

⁶² Voir aussi Eurostat, *Income poverty and material deprivation in European countries*. Methodologies and Working papers

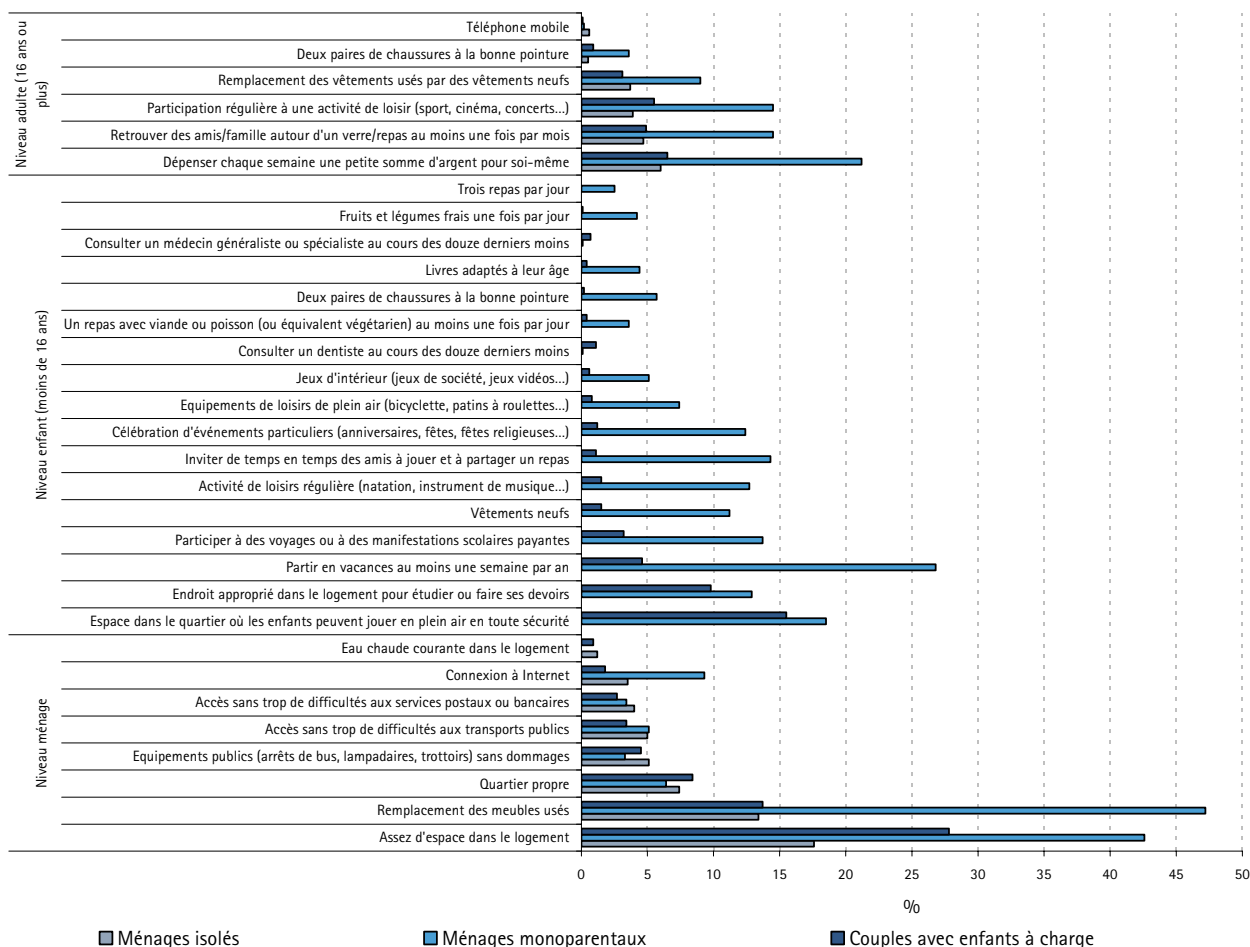
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-10-030/EN/KS-RA-10-030-EN.PDF

Graphique 4: Taux de privation matérielle (%) selon que le revenu du ménage se situe en dessous ou au dessus du seuil de pauvreté, 2009

Source: STATEC, EU-SILC

La privation des adultes frappe davantage les ménages monoparentaux. Ce sont 14.5% des adultes âgés de 16 ans ou plus membres d'un ménage monoparental qui ne peuvent pas participer à une activité de loisir (cinéma, sport, théâtre, concert...) de façon régulière. Ce chiffre n'est que de 5.5% chez les couples avec enfants et 3.9% chez les ménages isolés. Par ailleurs, 21.2% des adultes d'un ménage monoparental ne peuvent pas se permettre de dépenser toutes les semaines une petite somme d'argent pour satisfaire leurs propres besoins, contre 6.5% chez les couples avec enfants à charge et 6.0% chez les ménages isolés.

Pour ce qui est de la privation des ménages, les ménages monoparentaux sont, là aussi, plus durement touchés que les autres: 42.6% des ménages monoparentaux n'ont pas assez d'espace dans leur logement, contre 27.8% des couples avec enfants à charge et 17.6% des ménages isolés. Par contre, concernant les questions sur la propreté du quartier et l'accessibilité aux transports publics et aux services bancaires ou postaux, les différences entre les types de ménages apparaissent peu marquées.

Graphique 5: Taux de privation matérielle (%) selon que le type de ménage, 2009

Source: STATEC, EU-SILC

3.2 Crime et victimisation au Luxembourg

3.2.1 Les enquêtes victimisation

Les enquêtes dites de victimisation ont comme objectif principal de mesurer l'ampleur des problèmes de criminalité en interrogeant un échantillon d'individus au sujet des crimes et des délits dont ils auraient été victimes. Par rapport aux données administratives qui sont collectées par la police via les procès-verbaux des plaintes déposées par les victimes présumées, les enquêtes victimisation offrent de nombreux avantages:

- Elles permettent de couvrir les infractions qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de police. Ces infractions sont généralement d'une nature différente de celles qui ont fait l'objet d'une plainte: on pense par exemple aux violences intrafamiliales, aux délits « mineurs » pour lesquels les victimes

n'estiment pas utile d'aller porter plainte ou la police d'enregistrer la plainte, ou aux crimes plus graves pour lesquels les personnes craignent d'aller porter plainte. On peut ainsi évaluer l'importance de cette « zone grise » de la délinquance, mais également la caractériser en termes de nature des infractions ou de profil des victimes. Les enquêtes victimisation constituent donc un outil précieux d'aide à la décision.

- Si ces enquêtes sont répétées à un rythme régulier, elles permettent de suivre dans le temps l'évolution de la délinquance. Les données administratives par contre seront influencées par des modifications éventuelles survenues dans le pourcentage de victimes qui portent plainte ou dans les procédures d'enregistrement des plaintes par les services de police. Les enquêtes victimisation sont donc des outils « robustes ».
- Comme on collecte également de nombreuses caractéristiques socio-économiques (âge, sexe, nationalité, profession, revenu...) auprès des

individus de l'échantillon, on pourra analyser la victimisation en termes d'inégalités, en regardant si certains groupes de la société sont plus exposés à la délinquance que d'autres. Les données administratives de la police contiennent également quelques informations sur le profil des victimes, mais elles restent bien moins détaillées que ce que l'on peut collecter via les enquêtes.

- Dans une perspective internationale, ces enquêtes fournissent des données comparables sur la victimisation dans les pays. C'est le cas par exemple de l'enquête Européenne sur la Criminalité et la Sécurité (European Crime and Safety Survey – EU ICS) qui a été menée en 2004/2005 dans 18 pays de l'UE à partir d'un questionnaire standardisé. Les données administratives sont mal adaptées à des comparaisons internationales car elles sont influencées par les différences d'un pays à l'autre en matière de pourcentage de victimes qui portent plainte ou de procédures d'enregistrement des plaintes.

La plupart des grands pays européens (France, Royaume-Uni, Italie...) conduisent leur propre enquête victimisation au niveau national. En la matière, le Luxembourg a encore peu d'expérience, même s'il a participé à la vague 2005 de l'EU ICS (qui fait justement l'objet de cette section). En 2013, l'enquête Européenne sur la sécurité (EU Safety Survey – EU SASU) sera conduite dans tous les pays de l'UE27, en Norvège et en Suisse, et devrait fournir des informations détaillées et actualisées sur les problèmes de victimisation rencontrés par les personnes résidant au Luxembourg. Cette enquête sera réalisée auprès d'un échantillon de plusieurs milliers d'individus, et sera encadrée par un règlement communautaire. L'harmonisation qui en découle permettra de comparer la situation du Luxembourg à celle des autres pays européens.

3.2.2 L'enquête européenne sur la criminalité et la sécurité

Cette partie présente donc les résultats de l'enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS63) menée en 2004/2005 dans 18 pays membres de l'UE (UE 15 & Pologne, Estonie et Hongrie).

Au Luxembourg, on a observé un échantillon de 800 ménages résidents. Le taux de réponse a varié de 36.2% au Luxembourg à 56.9% en Finlande (46.9% en moyenne dans l'EU17⁶⁴). A l'exception de la Pologne, l'enquête a été menée par téléphone dans tous les Etats membres et les numéros de téléphone ont été générés au hasard par ordinateur (système CATI: Computer Assisted Telephone Interviews). A l'intérieur de chaque ménage, le répondant âgé de 16 ans ou plus a ensuite été sélectionné par la méthode de "la dernière date d'anniversaire" (sélection de l'individu qui a fêté en dernier lieu son anniversaire). En cas de refus, ce membre du ménage n'a pas été remplacé. Les interviews ont été poursuivies jusqu'à ce que le nombre de 800 répondants ait été atteint. Un questionnaire standard a été utilisé dans tous les pays participant à l'enquête.

L'enquête sous rubrique couvre onze catégories de crimes et délits. Les six premiers crimes concernent le ménage; on demande ainsi à la personne interrogée si un certain type de crime est arrivé à lui-même ou à un autre membre du ménage au cours des cinq dernières années. Ces crimes sont:

- le vol de voiture;
- le vol d'objets laissés dans la voiture ou faisant partie de la voiture (jante, rétroviseur...);
- le vol de moto/vélomoteur;
- le vol de bicyclette;
- le cambriolage dans l'habitation principale;
- la tentative de cambriolage (serrures, portes ou fenêtres endommagées).

Les cinq autres crimes concernent la personne interrogée.

Ces crimes « personnels » sont:

- le vol ou la tentative de vol avec violence ou sous la menace;
- le vol sans violence de biens personnels;
- l'agression sexuelle;
- les agressions ou menaces physiques (non-sexuelles);
- les agressions ou menaces physiques de la part du partenaire, d'un membre de la famille ou d'un proche.

L'enquête s'intéresse également à des formes de crimes dites « non-conventionnelles » comme la

⁶³ L'EU ICS est basée sur l'International Crime & Victim Survey menée en 1989, 1992, 1996 et 2000. 75 pays ont participé à une ou plusieurs de ces quatre vagues. Au Luxembourg l'EU ICS a été menée par le CEPS/INSTEAD.

⁶⁴ Dans 17 Etats membres l'enquête a été menée par téléphone et en Pologne en interview face-à-face.

fraude subie par les consommateurs et les problèmes de corruption. Des questions générales sur la satisfaction avec le travail de la police, ou sur les mesures de protection des habitations sont également posées.

Dans l'attente des résultats de la future enquête européenne sur la sécurité (EU SASU), les résultats qui vont suivre se rapporteront à l'année de référence 2005. Il va de soi que des données plus récentes sur cette question auraient été précieuses. Ceci est d'autant plus vrai que la délinquance est un phénomène dynamique, et que ce qui était observé en 2005 ne l'est plus forcément six ans après. Malgré tout, comme nous allons le voir, les données de l'enquête EU ICS vont, en dépit de leur relative ancienneté et de la petite taille de l'échantillon (800 individus), apporter des éclairages intéressants, qu'il conviendra par la suite de compléter avec les données de l'enquête européenne.

3.2.3 Résultats

Outre les questions sur les différentes catégories de crimes, le questionnaire de l'enquête EU ICS comprend quatre questions d'ordre général, sur la satisfaction générale avec la vie, sur le sentiment de sécurité, sur l'état de santé et une dernière sur la crainte d'être victime de faits criminels. Les deux premières seront exploitées ci-dessous.

3.2.3.1 Satisfaction avec la vie

A la question sur la satisfaction avec la vie en général, 44.2% des résidents du Grand-Duché on déclaré être très satisfaits de leur vie, ce qui positionne le Grand-Duché au 6e rang parmi les 18 pays européens sous rubrique. Les résidents les plus satisfaits vivaient au Danemark, en Suède et en Irlande. Les résidents les moins satisfaits, c'est-à-dire pas très satisfaits ou pas satisfaits du tout, étaient ceux du Portugal, de la Hongrie et de la Grèce avec respectivement 41%, 27% et 26%.

Tableau 1 : Satisfaction avec la vie en général, 2005, en %

Pays	Très satisfait	Assez satisfait	Pas très satisfait	Pas satisfait du tout
Allemagne	26.7	62	8	2.8
Autriche	47.7	48.4	2.8	0.9
Belgique	30.3	61.2	6.1	1.8
Danemark	56.3	40.9	2	0.6
Espagne	24.8	64.4	8.7	1.7
Finlande	33.7	61.9	3.5	0.6
France	26	63	7.9	2.2
Grèce	14.5	58.9	18.3	7.3
Hongrie	4.5	68.5	21	5.5
Irlande	50.3	45.8	2.5	0.7
Italie	15.5	71.9	9.3	2.5
Luxembourg	44.2	48.9	5.5	1.1
Pays-Bas	47.7	47.6	3	1.1
Portugal	14.5	43.8	33.9	7.2
Royaume-Uni	38.5	54	5.3	1.6
Suède	49.8	46.7	2.6	0.7
Ecosse	39.7	53.8	4.8	1.2
Ensemble	33.2	55.7	8.3	2.3

Source: EUICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

La prise en compte de l'âge semble indiquer que la satisfaction avec la vie diminue avec l'âge mais un coefficient de corrélation entre les deux variables de 0.098 est cependant très faible.

3.2.3.2 Sentiment de sécurité

Concernant le sentiment de sécurité en marchant seul le soir près de chez soi, les résidents sont plus partagés puisque 6 sur 10 se sentent très ou plutôt en sécurité, restent donc 40% qui ne sentent pas trop ou pas du tout en sécurité. Ces pourcentages situent le Luxembourg plutôt en bas de l'échelle en matière de sentiment de sécurité et en dessous de la moyenne de l'UE18 (67% se sentent très ou plutôt en sécurité).

Tableau 2: Sentiment de sécurité le soir dans le quartier de résidence, 2005, en %

	Très en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas trop en sécurité	Pas du tout en sécurité
Allemagne	27.3	40.7	23.5	8.4
Autriche	43.3	34.6	16.5	5.6
Belgique	23.6	45.2	21.0	10.1
Danemark	46.0	34.3	13.2	6.5
Espagne	23.0	37.5	27.4	12.1
Estonie	30.4	36.3	26.4	7.0
Finlande	34.8	43.3	17.6	4.2
France	29.1	48.2	15.6	7.1
Grèce	19.8	33.3	28.0	19.0
Hongrie	9.9	53.1	26.8	10.2
Irlande	22.8	47.3	21.9	8.0
Italie	20.3	37.2	24.9	17.5
Luxembourg	32.0	28.6	24.8	14.6
Pays-Bas	28.9	50.3	15.8	5.0
Pologne	2.9	47.3	39.1	10.8
Portugal	16.9	39.3	27.5	16.3
Royaume-Uni	17.1	46.2	25.3	11.4
Suède	36.5	39.7	17.9	5.9
Ecosse	22.1	48.1	19.9	9.9
Ensemble	24.0	42.7	23.5	9.8

Source: EUICS Consortium – Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

Le tableau suivant nous apprend qu'en général les hommes se sentent plus en sécurité lorsqu'ils marchent seuls près de chez eux à la tombée de la nuit que les femmes puisqu'ils sont 77% à se sentir très ou plutôt en sécurité contre 60% des femmes (50% au Grand-Duché).

Tableau 3: Sentiment de sécurité le soir dans le quartier de résidence selon le genre, 2005, en %

	Luxembourg		UE18	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Très en sécurité	45.3	23.1	33.2	17.7
Plutôt en sécurité	30.9	27.0	44.1	41.8
Pas trop en sécurité	15.8	30.9	16.8	28.0
Pas du tout en sécurité	8.0	19.0	5.9	12.5

Source: EUICS Consortium – Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

3.2.3.3 Crimes concernant le ménage

Parmi les infractions affectant le ménage, le vol d'objets se trouvant dans la voiture ou faisant partie de la voiture (rétroviseur, insignes des marques...) et les cambriolages effectifs et tentés étaient les plus fréquentes avec respectivement 15%, 11% et 10% des ménages victimes de tels délits entre 2000 et 2005. Les tentatives de cambriolages apparaissent plus fréquemment au Luxembourg et en Belgique que dans les autres pays voisins. Le vol de motos ou motocycles quant à lui n'était pas très fréquent.

Tableau 4: Ménages résidents victimes de crimes au cours des 5 années précédant l'enquête, en %

	Luxem- bourg	Belgique	Alle- magne	France	UE 18
Vol de voiture	4.1	5.0	3.0	5.5	6.2
Vol d'objets dans resp appartenant à la voiture	15.3	19.4	14.1	19.5	18.8
Vol de moto / motocycle	2.0	5.4	5.4	12.2	8.6
Vol de bicyclette	8.3	15.9	18.6	13.2	16.4
Cambriolage	10.6	12.2	4.9	8.0	8.2
Tentative de cambriolage	9.9	9.5	5.5	6.6	6.8

Source: EUICS Consortium – Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

La prise en compte de la distribution des revenus des ménages fait apparaître un résultat plutôt contre-intuitif, à savoir qu'au Luxembourg les ménages les moins aisés (1er quartile⁶⁵ de revenu) ont été plus souvent victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage que les autres. En moyenne dans l'UE18, ceux du 3e et 4e quartile de revenu étaient plus concernés. Ce résultats doivent dès lors être pris avec précaution d'autant plus que 21% des enquêtés au Luxembourg avaient refusé d'indiquer le revenu du ménage (31% pour l'ensemble de l'UE18).

⁶⁵ Les quartiles sont les valeurs qui partagent une distribution en quatre parties égales. Le premier quartile est le revenu en dessous duquel se situent 25 % des revenus; le second celui en dessous duquel se situent 50 % des revenus

Tableau 5: Ménages résidents victimes de crimes au cours des 5 années précédant l'enquête par quartile de revenu du ménage, en %

	1er quartile	2e quartile	3e quartile	4e quartile
Vol de voiture	5.8	2.8	5.8	4.0
Vol d'objets dans resp appartenant à la voiture	14.5	12.8	19.8	16.1
Vol de moto / motocycle*	0.0	0.0	0.0	0.0
Vol de bicyclette	15.0	6.4	7.8	7.5
Cambriolage	13.5	9.4	10.3	10.5
Tentative de cambriolage	13.5	12.5	9.5	7.3

Source: EUICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

* 2% de vols de moto dans le tableau précédent étaient parmi les enquêtés ayant refusé d'indiquer le revenu du ménage

3.2.3.4 Crimes personnels

Parmi les crimes « personnels » c'est-à-dire subis par la personne interrogée, le vol sans violence d'objets personnels dominait (16.8%), suivi de l'agression ou de la menace physique (8.5%) et du vol avec violence ou sous la menace (4.6). L'agression sexuelle quant à elle était subie par 5.2% des femmes (contre 1.6% des hommes) et par 14.4% des 16 à 29 ans entre 2000 et 2005. C'est d'ailleurs ce groupe d'âge qui est le plus souvent victime de crimes « personnels », quel que soit le type de crime.

On observe ainsi que les femmes sont plus souvent victimes d'agressions sexuelles et de vols non-violents d'objets personnels (17.8% des femmes contre 15.1% des hommes). A l'inverse, les hommes sont plus souvent victimes de vols avec violence (6.6% des hommes contre 3.3% des femmes) et d'agressions ou de menaces physiques (9.7% des hommes contre 7.7% des femmes).

Tableau 6: Résidents victimes de crimes « personnels » au cours des 5 années précédant l'enquête, en %

	Luxem- bourg	Belgique	Alle- magne	France	UE 18
Vol avec violence ou sous la menace	4.6	4.0	3.2	3.9	3.8
Vol sans violence de biens personnels	16.8	16.4	17.3	15.0	15.6
Agression sexuelle	3.8	2.1	6.6	2.7	4.1
Agression ou menace physique	8.5	9.1	14.0	10.4	10.6

Source: EUICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

Tableau 7: Résidents victimes de crimes « personnels » au cours des 5 années précédant l'enquête selon le genre, en %

	Hommes	Femmes
Vol avec violence ou sous la menace	6.6	3.3
Vol sans violence de biens personnels	15.1	17.8
Agression sexuelle	1.6	5.2
Agression ou menace physique	9.7	7.7

Source: EUICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

Tableau 8: Résidents victimes de crimes « personnels » au cours des 5 années précédant l'enquête par classe d'âge, en %

	16 - 29 ans	30 à 59 ans	60 ans et plus
Vol avec violence ou sous la menace	15.1	3.5	3.2
Vol sans violence de biens personnels	31.1	14.2	16.5
Agression sexuelle	14.4	3.2	0.8
Agression ou menace physique	18.9	8.9	3.8

Source: EUICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey- EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

Tableau 9: Régressions logistiques – Probabilité d'être victime d'un crime "personnel"

		Vol avec violence ou sous la menace		Vol sans violence de biens personnels		Agression sexuelle		Agression ou menace physique	
		Coefficient marginal	Signif.	Coefficient marginal	Signif.	Coefficient marginal	Signif.	Coefficient marginal	Signif.
Classe d'âge de la personne	16-29 ans	réf.		réf.		réf.		réf.	
	30-59 ans	-0.1234662	0.028	-0.2101959	0.004	-0.1140328	0.028	-0.0684689	0.183
	60 ans ou plus	-0.1238281	0.042	-0.2103818	0.009	-0.129033	0.017	-0.1062478	0.052
Genre de la personne	Homme	réf.		réf.		réf.		réf.	
	Femme	-0.0234734	0.178	0.0304718	0.295	0.0365592	0.005	-0.0165742	0.425
Taille du ménage	1 personne	réf.		réf.		réf.		réf.	
	2 personnes	-0.0272838	0.403	0.0606384	0.161	0.0153361	0.437	-0.0050282	0.893
	3 personnes	-0.000458	0.991	-0.0059582	0.901	0.0254831	0.255	-0.0410395	0.277
	4 personnes ou plus	-0.0394239	0.244	0.0087717	0.853	0.0210367	0.299	-0.0178259	0.642
Revenu mensuel du ménage	Au-dessus du revenu médian	réf.		réf.		réf.		réf.	
	En-dessous du revenu médian	-0.0112492	0.531	0.0328171	0.308	0.0036557	0.807	-0.0080446	0.722
Statut d'immigration de la personne	Immigré	réf.		réf.		réf.		réf.	
	Un ou plusieurs membres de la famille immédiate sont des immigrés	0.009813	0.796	0.0462368	0.426	0.0165551	0.533	0.1487514	0.002
	Il n'y a pas d'immigrés dans la famille	-0.0217752	0.407	0.0223932	0.557	-0.0022967	0.896	0.0375103	0.067
	<i>Pseudo-R2 de MacFadden</i>	<i>0.0753</i>		<i>0.0275</i>		<i>0.1421</i>		<i>0.0711</i>	

Source: EU-ICS Consortium – Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey – EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

Un modèle logistique avec comme variable expliquée la probabilité pour une personne d'être victime d'un crime « personnel » met en lumière peu de variables significatives, à l'exception de l'âge (pour tous les types de crimes, la probabilité d'être victime est plus élevée pour les personnes âgées entre 16 et 29 ans), du genre (les femmes sont plus victimes d'agressions sexuelles que les hommes) et du statut d'immigration.

3.2.3.5 Crimes subis en tant que consommateurs

L'enquête prévoit également une question sur les actes frauduleux subis en tant que consommateur, en termes de quantité ou de qualité de biens ou de services. Avec 10.4% de victimes de cette catégorie, le Luxembourg se situe légèrement en dessous de la moyenne des pays enquêtés. Les plus touchés étaient les consommateurs résidant en Hongrie, en Grèce ou en Estonie.

Tableau 10: Résidants victimes de crimes en tant que consommateur au cours de l'année 2004, en %

Allemagne	11.3
Autriche	7.5
Belgique	8.3
Danemark	14.8
Espagne	11.3
Estonie	25.3
Finlande	5.1
France	11.1
Grèce	23.8
Hongrie	21.3
Irlande	7.9
Italie	6.9
Luxembourg	10.4
Pays-Bas	7.3
Pologne	15.7
Portugal	7.2
Royaume-Uni	10
Suède	13
Ecosse	6.6
Ensemble	11.9

Source: EUICS Consortium – Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey– EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

Notons encore que l'enquête sous rubrique contient également une question sur la corruption de membres du gouvernement ou fonctionnaires publics et que seul en Grèce, Pologne, Hongrie, Estonie, respectivement 12%, 11%, 5% et 3% des enquêtés avaient déclaré avoir été victimes de corruption en 2004.

3.2.3.6 Pourcentage de crimes et de délits qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la police

Comme on l'a déjà évoqué dans l'introduction, les enquêtes de victimisation permettent d'estimer la proportion des infractions ayant fait l'objet d'une plainte auprès des services de la police. Une question spécifique dans l'enquête EU ICS porte justement là-dessus.

On observe des différences importantes selon la nature de l'infraction. Si les vols de voiture et les vols de moto/motocycle ont tous fait l'objet d'une plainte, la proportion chute à 89% pour les cambriolages, 74% pour les vols d'objets dans ou faisant partie de la voiture et 61% pour les vols de biens personnels (sans violence) et les vols de bicyclette. Les agressions constituent les formes d'infractions les moins rapportées à la police: seulement 36.5% des agressions ou menaces physiques ont fait l'objet d'une plainte, et seulement 25% des agressions à caractère sexuel.

Dans la comparaison avec ses voisins (Belgique, Allemagne et France), on voit que le Luxembourg enregistre souvent les proportions les plus importantes d'infractions ayant fait l'objet d'une plainte, même si les chiffres restent assez proches d'un pays à l'autre.

Tableau 11: Infractions ayant fait l'objet d'une plainte auprès des services de police, en %

	Luxem- bourg	Belgique	Alle- magne	France
Vol de voiture	100.0	94.0	94.5	93.6
Vol d'objets dans ou faisant partie de la voiture	73.8	73.8	82.6	63.9
Vol de moto/motocycle	100.0	89.9	92.7	84.9
Vol de bicyclette	60.5	67.5	70.4	47.1
Cambriolage	89.0	86.9	81.5	78.3
Tentative de cambriolage	57.7	53.2	46.2	46.3
Vol avec violence ou sous la menace	56.8	57.7	52.0	53.6
Vol sans violence de biens personnels	61.1	59.3	45.7	50.0
Agression sexuelle	25.0	18.3	13.6	20.5
Agression ou menace physique (non-sexuelle)	36.5	38.0	26.7	34.9

Source: EU-ICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey - EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

3.2.3.7 Satisfaction du travail de la police

D'après l'enquête EU ICS, plus 68% des résidents luxembourgeois se déclarent satisfaits du travail de la police: 17% sont très satisfaits et 51% sont assez satisfaits. Ce chiffre est comparable à ce que l'on observe dans les pays voisins, notamment en France et en Belgique. Par contre, il est inférieur à ce que l'on observe en Allemagne, où près de 80% des personnes se déclarent satisfaites du travail de la police.

Tableau 12: Satisfaction avec le travail de la police, 2005, en %

	Très satisfait	Assez satisfait	Pas très satisfait	Pas satisfait du tout
Autriche	19.4	65.5	12.2	2.9
Belgique	8.7	63.8	20.6	6.9
Danemark	28.0	57.9	10.9	3.2
Estonie	3.5	42.4	41.5	12.6
Finlande	16.2	67.0	14.2	2.6
France	9.7	60.0	22.1	8.2
Allemagne	14.7	65.1	16.5	3.7
Grèce	11.3	53.6	23.2	11.8
Hongrie	7.2	60.5	26.2	6.1
Irlande	21.0	58.0	14.8	6.2
Italie	14.2	54.9	23.4	7.4
Luxembourg	17.0	51.3	23.0	8.7
Pays-Bas	4.9	67.1	22.8	5.1
Pologne	2.4	45.8	41.7	10.1
Portugal	8.6	51.8	28.8	10.8
Espagne	13.7	51.6	25.3	9.4
Suède	12.5	59.4	21.4	6.8
Royaume-Uni	15.4	63.2	16.1	5.3

Source: EU-ICS Consortium - Gallup Europe; STATEC, Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (European Crime and Safety Survey - EU ICS)

Champ: Particuliers âgés de 16 ans et plus

3.2.4 Quelques résultats issus de sources administratives

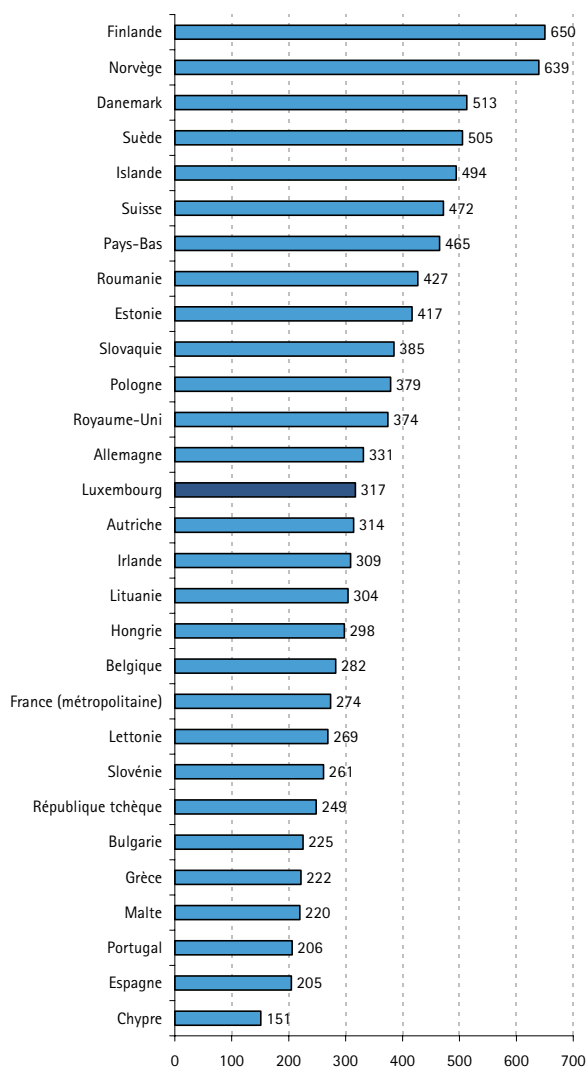
Malgré leurs déficiences, les sources administratives contiennent cependant des informations intéressantes sur certains points. C'est ce que nous allons voir dans cette section.

3.2.4.1 Nombre d'officiers de police

En 2008, le Luxembourg comptait 1 555 officiers de police. Ramené à la population totale du pays, cela représentait en moyenne 1 policier pour 317 habitants. Avec ce chiffre, le Luxembourg se situe plutôt dans la moyenne européenne, entre l'Allemagne (1 policier pour 331 habitants) et l'Autriche (1 policier pour 314 habitants). Les pays les moins « policés »

sont les pays nordiques: la Finlande (1 policier pour 650 habitants), la Norvège (1 policier pour 639 habitants), le Danemark (1 policier pour 513 habitants) et la Suède (1 policier pour 505 habitants). A l'autre extrême, on trouve le Portugal (1 policier pour 206 habitants), l'Espagne (1 policier pour 205 habitants) et Chypre (1 policier pour 151 habitants)

Graphique 1: Nombre moyen d'habitants pour un policier, 2008

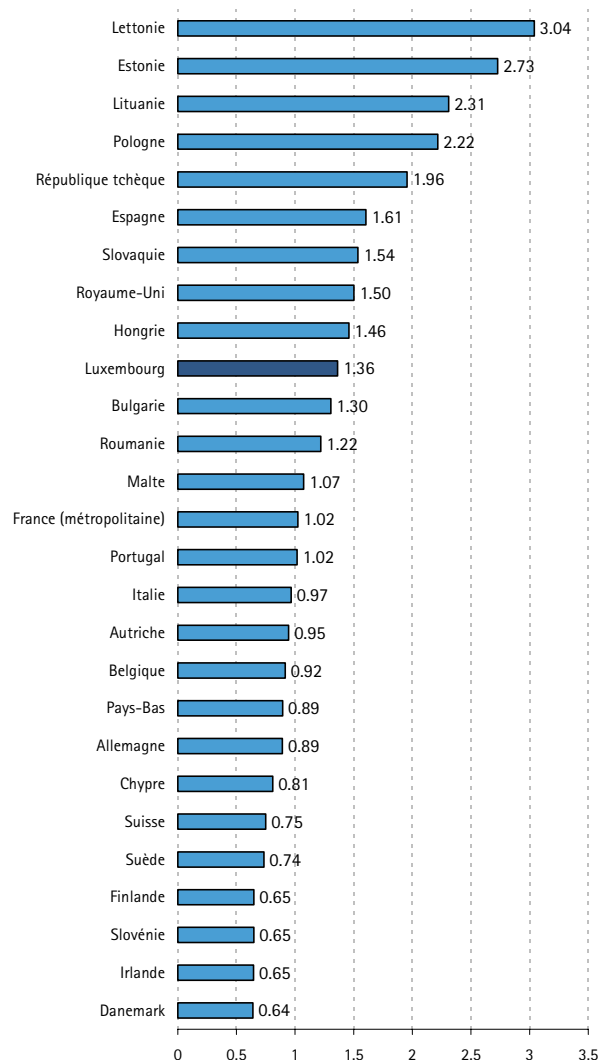


Source: EUROSTAT, NewCronos

3.2.4.2 Population carcérale

Avec 673 prisonniers en 2008, le Luxembourg comptait en moyenne 1.36 prisonnier pour 1 000 habitants. Ce ratio place le Luxembourg dans la moitié des pays qui comptent le plus de prisonniers par habitant. Les pays les plus « carcéraux » sont les trois états baltes: la Lettonie (3.04 prisonniers pour 1000 habitants), l'Estonie (2.73) et la Lituanie (2.31). De l'autre côté, on trouve encore les pays nordiques, avec la Suède (0.74 prisonniers pour 1 000 habitants), la Finlande (0.65) et le Danemark (0.64), mais également la Slovénie et l'Irlande avec une moyenne de 0.65 prisonniers pour 1 000 habitants.

Graphique 2: Nombre moyen de prisonniers pour 1 000 habitants, 2008

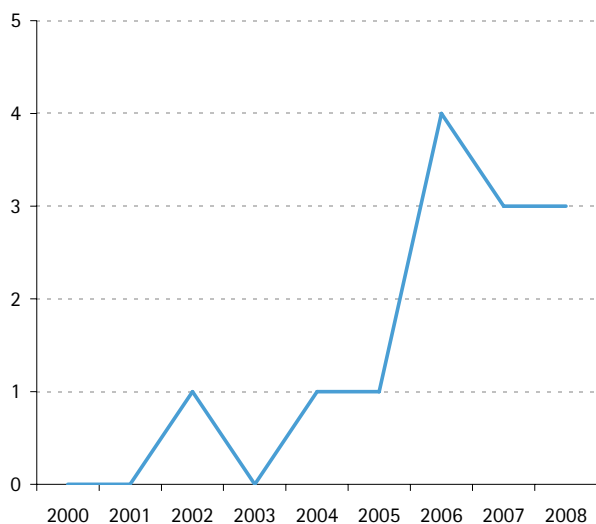


Source: EUROSTAT, NewCronos

3.2.4.3 Homicides

En 2008, il y eu 3 homicides dans la capitale. Même si le phénomène reste tout à fait marginal à Luxembourg-ville, il faut noter qu'il n'y eut aucun homicide en 2000 et 2001.

Graphique 3: Nombre d'homicides à Luxembourg-ville, 2000-2008



Source: EUROSTAT, NewCronos

3.3 La santé

La santé des habitants d'un pays peut être considérée comme un indicateur de qualité de vie et de bien-être.⁶⁶

Ainsi le « Canadian Index of Wellbeing »⁶⁷ (CIW) inclut le thème « Healthy populations » parmi les dimensions qui sont analysées pour évaluer le bien-être. Parmi les indicateurs retenus dans ce domaine, le CIW prend en compte des indicateurs plus traditionnels comme la mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance, mais également l'espérance de vie « en bonne santé », l'état de santé auto-évalué (perception de la santé), la satisfaction avec les services de santé ou encore la prévalence du diabète, du tabagisme actif ou de la dépression.

Les indicateurs comme l'espérance de vie à la naissance et la mortalité infantile ont évolué de façon très positive au cours des dernières décennies.

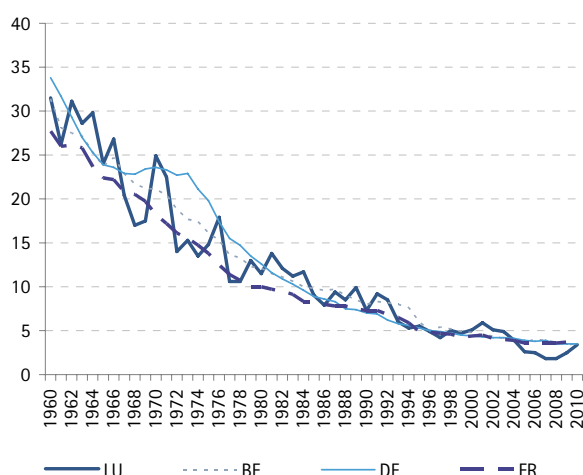
Mortalité infantile et néonatale

La mortalité infantile concerne les décès d'enfants âgés de moins d'un an. Le taux de mortalité infantile rapporte le nombre de ces décès au total des naissances vivantes. Il est généralement exprimé en pour mille. En 1961, le taux de mortalité infantile se situait encore à 31 pour mille au Luxembourg. En 2007 et 2008, on atteint le plus bas niveau jamais atteint dans notre pays – à savoir 1.8 décès d'enfants de moins de 1 an pour mille naissances vivantes. L'évolution à la baisse de la mortalité infantile se retrouve dans l'ensemble des pays européens, mais le Luxembourg est très bien positionné dans la comparaison européenne. Actuellement, le taux de mortalité infantile au Luxembourg (moyenne de 2.6 pour mille au Grand-Duché sur les années 2008-2010, contre 3.6 pour mille dans la zone euro et 4.3 dans l'UE-27) est un des plus faible d'Europe. En Belgique, il était de 3.5 pour mille en moyenne de 2008 à 2010, en Allemagne de 3.5 pour mille et en France métropolitaine de 3.7 pour mille. Seules la Finlande, la Suède, la Slovaquie et l'Islande font aussi bien que le Luxembourg. Par contre dans de nombreux pays de l'Est de l'Europe, le taux de mortalité infantile est bien plus élevé: 10.3 pour mille en Roumanie en moyenne pour les années 2008 à 2010, 9.0 pour mille en Bulgarie, 6.7 pour mille en Lettonie.

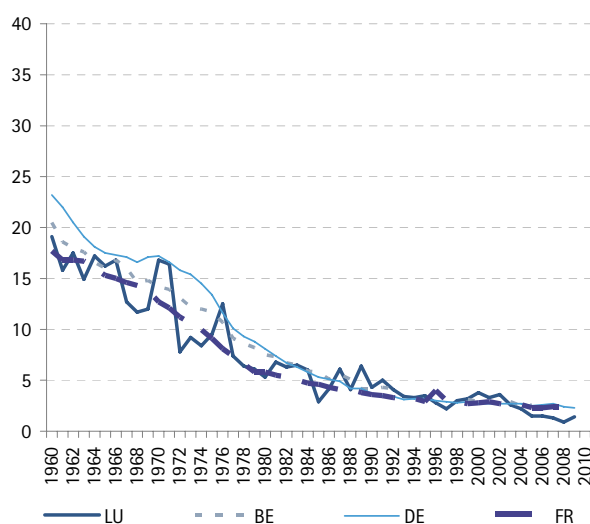
La chute de la mortalité infantile s'explique notamment par celle de la mortalité néonatale. La mortalité néonatale concerne les décès d'enfants nés vivants et décédés à moins de 28 jours. Le taux de mortalité néonatale est calculé en rapportant ces décès au total des naissances vivantes. Au Luxembourg, la mortalité néonatale passe d'environ 20 pour mille au début des années 1960 à 1.2 pour mille en moyenne sur les années 2007-2009. Comme pour le taux de mortalité infantile, c'est un des taux les plus bas en Europe. En France on est à 2.4 pour mille en moyenne pour les années 2007-2009, en Allemagne à 2.5 pour mille. L'Islande (1.3 pour mille en moyenne de 2007 à 2009), la Suède (1.7), la Norvège (1.7) et la Slovaquie (1.8) se situent à un niveau similaire que le Luxembourg.

⁶⁶ Un grand merci au Ministère de la Santé et particulièrement à M. Guy Weber, au Dr. Serge Kripler et au Dr. Yolande Wagener pour leur aide et leurs suggestions

⁶⁷ <http://www.ciw.ca/en/Home.aspx>

Graphique 1: Taux de mortalité infantile, 1960-2010 (pour mille naissances vivantes)

Source : EUROSTAT, STATEC

Graphique 2: Taux de mortalité néonatale, 1960-2009 (pour mille naissances vivantes)

Source : EUROSTAT, STATEC

L'espérance de vie à la naissance

A côté de la mortalité infantile, c'est l'espérance de vie à la naissance qui est le plus souvent utilisée comme indicateur de bien-être ou de qualité de vie, notamment dans le « Human Development Index » (HDI) publié dans le cadre du « Human Development Report ». On a vu dans le chapitre à l'ingrès du présent rapport (chapitre 0) que l'espérance de vie à la naissance est en augmentation constante au Luxembourg, comme en Europe, dans le long terme.

Mais les progrès en la matière sont également palpables au cours de la dernière décennie.

En 2000, l'espérance de vie à la naissance des femmes au Luxembourg était de 80.3 ans et on atteint 83.3 en 2009. Pour les hommes, l'espérance de vie passe de 74.6 ans en 2000 à 78.1 ans en 2009.

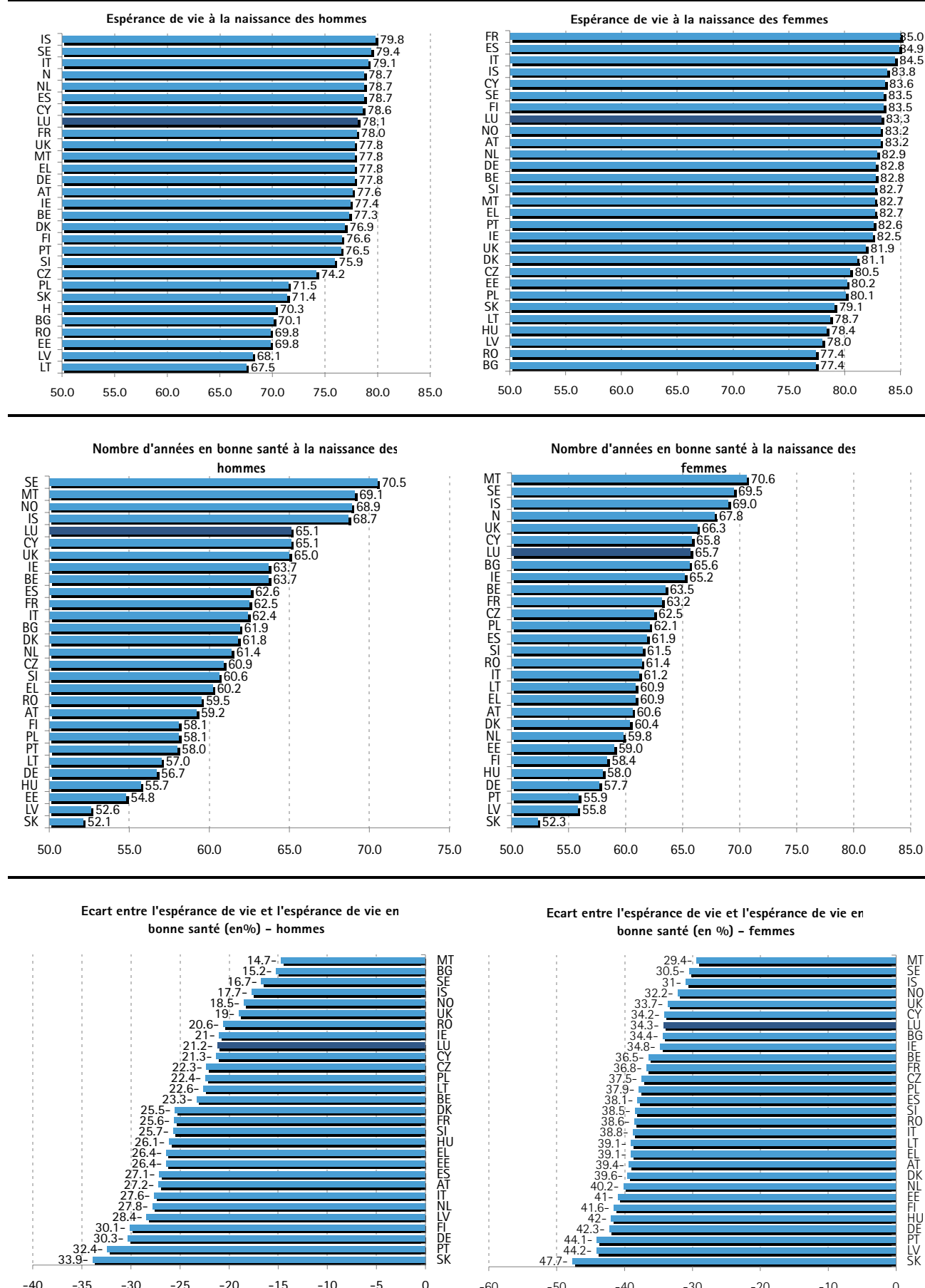
Comment le Luxembourg se situe-t-il par rapport aux autres pays européens ? En fait, le Grand-Duché Luxembourg se place plutôt à l'avant du peloton européen que ce soit pour les hommes ou pour les femmes

En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance des hommes, quelques pays nordiques sont cependant mieux positionnés que le Luxembourg. Il s'agit de l'Islande, de la Suède et de la Norvège. A noter que deux autres pays nordiques, le Danemark et la Finlande se trouvent cependant plutôt en milieu de peloton. On trouve encore en haut du classement les Pays-Bas et certains pays du Sud de l'Europe : l'Espagne, l'Italie et Chypre. En fin de liste se concentrent la plupart des pays de l'Est de l'Europe (nouveaux Etats membres) et la distance qui sépare ces pays des premiers est très importante. En Lituanie, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 67.5 ans et en Islande de 79.8 ans en 2009 ; un écart de plus de 12 ans d'espérance de vie à la naissance.

Dans l'ensemble des pays, l'espérance de vie à la naissance des femmes est plus élevée que celle des hommes. En haut du classement de l'espérance de vie à la naissance féminine, on trouve également des pays nordiques (Islande, Suède, Finlande). La France se positionne cependant en tête, suivie de deux pays du Sud de l'Europe, l'Espagne et l'Italie. Pas très loin on note la présence de Chypre. Le Luxembourg se situe juste derrière ces pays. Comme pour les hommes, ce sont les pays de l'Est de l'Europe qui se situent en bas de classement. En Bulgarie, l'espérance de vie des femmes est de 77.4 ans, contre 85 ans en France, soit un écart de 7.5 ans. L'écart d'espérance de vie entre le premier pays et le dernier pays du classement est donc plus faible pour les femmes que pour les hommes.

Ajoutons que c'est la réduction de la mortalité en bas âge (infantile et juvénile) qui a le plus grand impact positif sur l'espérance de vie.

Graphique 3: Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, 2009 (en années)



Source: EUROSTAT

L'espérance de vie « en bonne santé »

L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas nécessairement synonyme de bien-être si le vieillissement s'accompagne de problèmes de santé importants. On recourt donc de plus en plus à un autre indicateur de santé, à savoir l'« espérance de vie en bonne santé » (Healthy Life Years, HLY). C'est le nombre d'années que l'on peut espérer vivre en bonne santé ou sans incapacité. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités. L'espérance de vie en bonne santé est estimée par EUROSTAT à partir d'une enquête (EU-SILC) évaluant notamment la part des personnes s'estimant sévèrement ou modérément limitées dans leurs activités à chaque âge. Comme le note l'INSEE (France) « l'espérance de vie 'en bonne santé' rend compte non seulement de l'allongement de la durée de vie mais aussi de cet allongement sans incapacité majeure, liée aux maladies chroniques ou aux séquelles des affections aiguës ou de traumatismes ».

L'espérance de vie en bonne santé est en quelque sorte un indicateur objectif pondéré par un indicateur subjectif (une évaluation par les individus de leur état de santé). Comme tous les indicateurs subjectifs, cet indicateur peut comporter des biais liés à la formulation de la question et au contexte socio-culturel qui divergent d'un pays à l'autre. Il convient donc de garder une certaine prudence en analysant l'« espérance de vie en bonne santé ».

En matière d'espérance de vie en bonne santé, on retrouve globalement la constellation en termes de classement qu'on a trouvé pour l'espérance de vie en général. Pour les hommes, l'Islande, la Norvège et la Suède se trouvent en tête. Malte fait un bond en avant et devance le Luxembourg dont le positionnement s'est néanmoins également amélioré. Le Grand-Duché passe de la 8^e position en termes d'espérance de vie à la 5^e position si on considère l'espérance de vie en bonne santé des hommes. En 2009, l'espérance de vie générale à la naissance masculine est de 78.1 ans au Luxembourg et l'espérance de vie en bonne santé 65.1 ans. La différence est de 13 ans, correspond à un écart de 21%.

Si la constellation globale reste relativement similaire pour les deux mesures d'espérance de vie à la naissance (les pays de l'Est de l'Europe en bas de classement et quelques pays nordiques en haut de la liste), il convient néanmoins de ne pas perdre de vue certaines spécificités. Si le Luxembourg améliore sa

position en matière d'espérance de vie en bonne santé des hommes (comparée à l'espérance de vie à la naissance 'simple'), tel n'est pas le cas pour l'Allemagne et les Pays-Bas dont la chute dans le classement est notable.

On a vu que, pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance est de 83.3 ans au Luxembourg. L'espérance de vie en bonne santé est de 65.7 ans. Contrairement aux hommes, le classement de l'espérance de vie des femmes pour le Luxembourg ne s'améliore pas dans le contexte européen en ajustant l'espérance de vie par l'état de santé (7^e position dans les deux cas). Le classement est cependant plus chamboulé que pour les hommes. La France (1^{er} pays en matière d'espérance de vie 'simple' des femmes) perd de nombreuses places si on ajuste la mesure par l'état de santé, tandis qu'un pays comme la Bulgarie progresse fortement dans le classement. C'est également le cas du Royaume-Uni. L'Allemagne recule, comme pour les hommes, en fin de classement concernant l'espérance de vie en bonne santé à la naissance. C'est également le cas des Pays-Bas et de l'Italie qui perdent respectivement 11 et 14 positions.

Les plus de 65 ans

Au Luxembourg, l'espérance de vie à l'âge de 65 ans atteint 21.4 ans pour les femmes et 17.6 ans pour les hommes en 2009. En d'autres mots, en moyenne, à l'âge de 65 ans, les femmes peuvent espérer vivre jusqu'à plus de 86 ans et les hommes jusqu'à près de 83 ans.

En ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé des femmes à l'âge de 65 ans, elle est de 11.4 ans au Luxembourg. En moyenne, une femme de 65 ans au Luxembourg peut donc espérer vivre sans limitation d'activité jusqu'à l'âge de 76 ans. Seuls les pays nordiques (à l'exception de la Finlande) et le Royaume-Uni se positionnent mieux que le Luxembourg. Dans de nombreux pays du Sud de l'Europe, l'espérance de vie 'simple' à 65 ans des femmes est élevée. En Italie, elle atteint 22 ans et en Espagne 22.5 ans, c'est-à-dire un niveau supérieur au Luxembourg (21.4 ans). La Grèce se situe assez près du Luxembourg (20.2 ans). Par contre, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans est beaucoup plus faible dans ces pays qu'au Luxembourg: 6.8 ans en Italie, 8.4 ans en Espagne et 6.6 ans en Grèce (contre 11.4 ans au Luxembourg). A noter qu'en Allemagne l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans se situe également très largement en-dessous de l'espérance de vie 'simple': 6.5 ans contre 20.8 ans.

Tableau 1: Espérance de vie et espérance de vie « en bonne santé » à l'âge de 65 ans, 2009 (en années)

	Femmes		Hommes	
	Espérance de vie à l'âge de 65 ans	Nombre d'années de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans	Espérance de vie à l'âge de 65 ans	Nombre d'années de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans
Belgique	21.1	10.1	17.5	10.5
Bulgarie	17.0	9.1	13.8	8.4
République tchèque	18.8	8.4	15.2	8.0
Danemark	19.5	12.0	16.8	11.2
Allemagne	20.8	6.5	17.6	6.4
Estonie	19.2	5.3	14.0	5.5
Irlande	20.6	10.5	17.2	10.2
Grèce	20.2	6.6	18.1	7.2
Espagne	22.5	8.4	18.3	9.2
France	23.2	9.2	18.7	8.8
Italie	22.0	6.8	18.2	7.3
Chypre	20.9	8.5	18.1	9.9
Lettonie	18.2	5.7	13.4	4.7
Lituanie	18.4	6.7	13.4	5.9
Luxembourg	21.4	11.4	17.6	10.8
Hongrie	18.2	5.6	14.0	5.7
Malte	20.6	11.2	16.8	11.0
Pays-Bas	21.0	10.3	17.6	9.4
Autriche	21.2	8.0	17.7	8.1
Pologne	19.2	7.4	14.8	6.8
Portugal	20.5	5.4	17.1	6.6
Roumanie	17.2	7.0	14.0	7.2
Slovénie	20.5	9.9	16.4	9.3
Slovaquie	18.0	2.8	14.1	3.4
Finlande	21.5	8.9	17.3	8.1
Suède	21.2	14.6	18.2	13.6
Royaume-Uni	20.3	11.8	17.7	10.7
Islande	21.0	13.6	18.6	12.7
Norvège	21.1	14.0	18.0	13.5

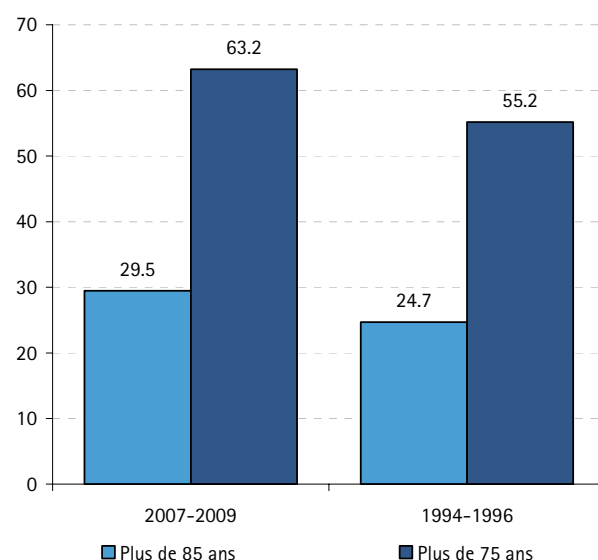
Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé Luxembourg, STATEC

L'espérance de vie 'simple' des hommes à l'âge de 65 ans est de 17.6 ans au Luxembourg en 2009. Avec cette valeur, le Luxembourg se situe plutôt dans la moyenne. Les pays de l'Est européen sont moins bien positionnés que le Luxembourg, alors que la plupart des pays nordiques, mais également la France et certains pays du Sud de l'Europe (Italie, Grèce, Espagne) sont un peu mieux classés que le Luxembourg.

En ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé des hommes à l'âge de 65 ans, le Luxembourg améliore fortement sa situation avec 10.8 ans. Seuls la Suède (13.6 ans), la Norvège (13.5), l'Islande (12.7), le Danemark (11.2 ans) et Malte (11.0 ans) se classent mieux que le Grand-Duché.

Mortalité et causes de décès

A noter d'abord que le vieillissement de la population s'exprime également dans la structure des décès par âge. En moyenne, sur les années 1994-1996, la part des décès des plus de 75 ans dans le total décès au Luxembourg était de quelque 55%. En 2007-2009, cette part est passée à plus de 63%. Aujourd'hui, près de 2/3 des personnes ont donc plus de 75 ans au moment de leur décès. La part des décès des plus de 85 ans était d'environ 25% en 1994-1996. Cette catégorie d'âge représente près de 30% du total des décès en 2007-2009.

Graphique 4: Part des décès des 75 ans et plus et des 85 ans et plus dans le total des décès au Luxembourg, moyennes 1994-1996 et 2007-2009 (en %)

Source : Ministère de la Santé Luxembourg, EUROSTAT

Le taux de mortalité ne dit pas tout sur la santé de la population étant donné que ce taux est également déterminé par la structure par âge. Or, on a vu au début du présent rapport (chapitre 0) que la population résidant au Grand-Duché est plus « jeune » que celle de la plupart des autres pays européens et que cette caractéristique est liée à l'afflux continu d'une population immigrée jeune en état de procréer.

Remarques importantes

Pour le Luxembourg, il convient de manier les taux bruts de mortalité et les pourcentages présentés ci-après avec précaution, étant donné qu'ils sont calculés sur des **petits nombres**. A titre d'exemple, le total des décès dans la classe d'âge des 15 à 39 ans n'est que de 104 en moyenne pour les années 2007-2009. Les décès pour des causes externes de mortalité sont au nombre de 71 en moyenne de 2007 à 2009 dans cette classe d'âge. Toute augmentation ou réduction – même de peu d'importance – de ces nombres peut avoir un effet considérable en termes de taux. Pour atténuer l'effet des fluctuations on n'a pas eu recours aux chiffres annuels mais à la moyenne sur trois années.

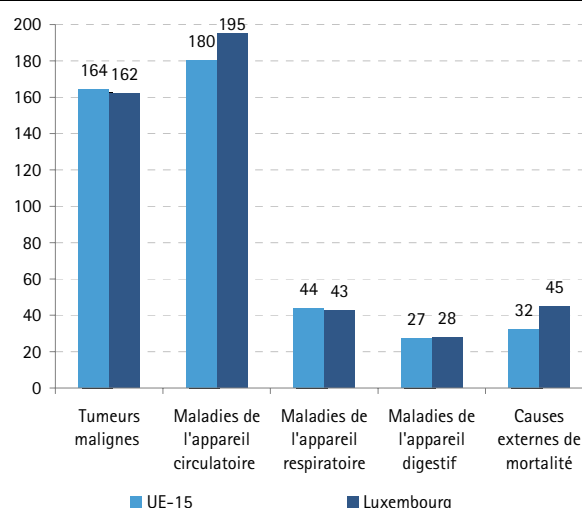
Par ailleurs, il convient de noter que, dans le nombre de décès « de fait » sur le territoire luxembourgeois, les non-résidents décédés au Luxembourg sont inclus. Dans le calcul des taux de mortalité bruts, ces décès des frontaliers sont inclus dans le numérateur. Le dénominateur ne prend cependant pas en compte ces non-résidents. Or, les frontaliers sont exposés à des risques importants de par leur travail et leurs déplacements en voiture au Luxembourg, ce qui se répercute (à la hausse) sur la mortalité pour cause d'accidents de transport (les décès de fait survenus au Luxembourg étant enregistrés au Luxembourg). D'un autre côté la mortalité des résidents pour cause d'accidents de transport est également influencée par le fait que le réseau routier luxembourgeois porte une charge qui dépasse largement la seule population résidente. Ce qui a pour conséquence d'augmenter aussi le risque d'accidents pour les résidents.

Les taux bruts de mortalité selon les causes de décès pour l'ensemble de la population comportent un biais similaire étant donné que les causes de décès ne sont pas identiques pour toutes les classes d'âge. On peut cependant recourir à un autre indicateur pour évaluer le taux de mortalité. C'est le taux de mortalité « standardisé ».

Le taux de mortalité **standardisé** est le taux de mortalité attendu dans une population si elle présentait une répartition standard par âge. Comme la plupart des causes de décès varient notablement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité entre périodes et entre pays, car ces taux visent à mesurer la fréquence des décès indépendamment des différences dans la pyramide des âges des populations. La population de référence utilisée par EUROSTAT pour calculer le « taux de mortalité standardisé » est la « population standard européenne » telle que définie en 1976 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour le calcul du taux de mortalité standardisé on ne prend en compte que les résidents.

Concrètement, le taux de mortalité 'simple' au Grand-Duché est beaucoup moins élevé que dans l'UE-15 en moyenne: 739 pour 100 000 habitants au Luxembourg pour les années 2007-2009 en moyenne contre 930 pour 100 000 habitants dans l'UE-15. Le taux de mortalité « standardisé » est pratiquement identique: 554 pour 100 000 habitants dans l'UE-15 et 559 pour 100 000 habitants au Luxembourg.

Graphique 5: Taux de mortalité standardisés par causes de décès dans l'UE-15 et au Luxembourg, moyenne 2007-2009 (pour 100 000 habitants)



Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé

En ce qui concerne la structure de la mortalité selon les causes de décès, elle est très similaire au Luxembourg et dans l'UE-15 en moyenne. Dans l'UE-15, comme au Luxembourg, cinq catégories de causes de décès expliquent plus de 75% de la mortalité, à savoir les tumeurs malignes, les maladies de l'appareil circulatoire, de l'appareil respiratoire et de l'appareil digestif ainsi que les causes externes de mortalité. On note cependant que le taux de mortalité standardisé

lié aux maladies circulatoires au Luxembourg dépasse la moyenne européenne. De même le taux de mortalité standardisé dû à des causes externes de mortalité est plus élevé au Luxembourg que dans l'UE-15 en moyenne. A noter que dans les causes externes de mortalité, on répertorie les accidents de transport, les chutes, les « intoxications accidentelles par des substances nocives et exposition à ces substances », les suicides et les homicides. A noter encore que le taux de mortalité standardisé résultant d'« intoxications accidentelles par des substances nocives et exposition à ces substances » semble particulièrement élevé au Luxembourg (6 pour 100 000 habitants au Luxembourg contre 1.7 pour 100 000 dans l'UE-15).

Spécificités masculine et féminine

Le taux de mortalité standardisé pour l'ensemble de la population pour des causes externes de mortalité est de 32 pour 100 000 dans l'UE-15 et de 45 pour 100 000 habitants au Luxembourg. Pour les hommes, ce taux est plus élevé que pour les femmes que ce soit dans l'UE-15 ou au Luxembourg, mais au Grand-Duché le taux masculin est assez élevé: 63 pour 100 000 habitants au Luxembourg contre 47 pour 100 000 dans l'UE-15. L'écart est particulièrement important pour les accidents de transport (au Luxembourg un taux de mortalité standardisé de 12.7 pour 100 000 pour les hommes, contre 2.9 pour 100 000 pour les femmes) et les suicides (17.2 pour 100 000 pour les hommes et 6.1 pour les femmes).

Tableau 2: Taux de mortalité standardisés pour les causes externes de mortalité au Luxembourg et dans l'UE-15, moyenne 2007-2009 (pour 100 000 habitants)

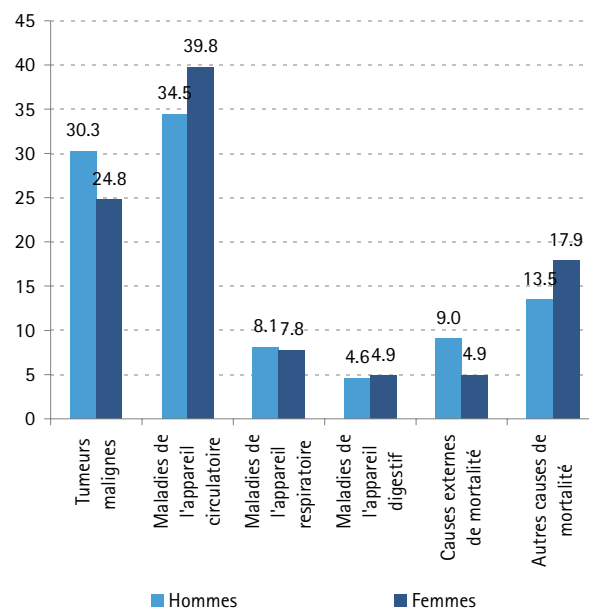
	UE-15			Luxembourg		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Toutes causes de mortalité	553.5	699.2	436.3	558.6	708.8	449.9
Causes externes de mortalité	32.4	47.3	18.4	45.0	63.0	27.6
Accidents	20.1	28.8	11.9	29.4	39.8	19.2
Accidents de transport	6.8	10.7	2.9	7.8	12.7	2.9
Chutes	4.5	5.9	3.2	5.9	6.7	4.9
Intoxication accidentelle par des substances nocives et exposition à ces substances	1.7	2.6	0.8	6.0	7.9	4.1
Suicides	9.0	14.1	4.3	11.5	17.2	6.1
Homicides	0.7	1.0	0.5	1.5	2.4	0.5
Événements dont l'intention n'est pas déterminée	1.6	2.3	0.9	2.3	3.0	1.5

Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé

On peut également exprimer ces différences en rapportant le nombre de décès pour des causes externes au total des décès. Dans l'UE-15, les causes externes de mortalité expliquent 4.6% de l'ensemble des décès (5.8% du total des décès des hommes et 3.4% du total des décès des femmes). Au Luxembourg, les décès pour des causes externes représentent 7% de l'ensemble des décès (9% des décès des hommes et 5% des décès des femmes). Le différentiel entre hommes et femmes en matière de causes externes de mortalité est donc plus prononcé au Luxembourg que dans l'UE-15. On verra que ce sont surtout les hommes jeunes au Luxembourg qui sont concernés par des causes externes de mortalité.

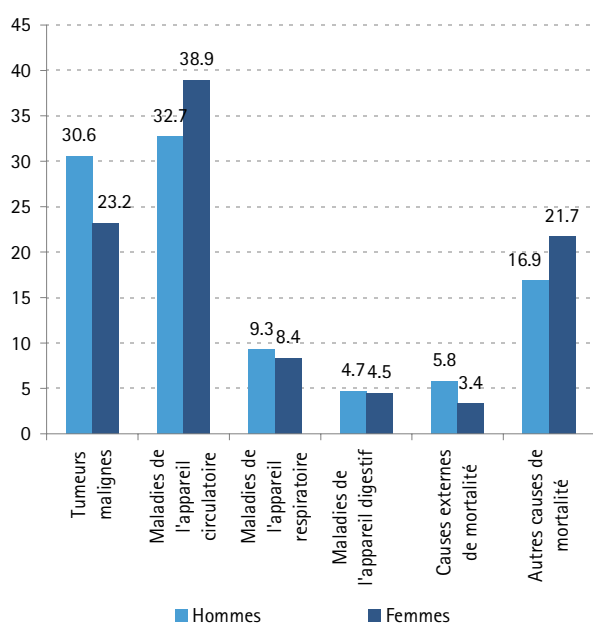
D'une manière générale, la proportion des décès dus à des tumeurs malignes est plus élevée pour les hommes que pour les femmes (30 % de l'ensemble des décès des hommes au Luxembourg, contre 25% des décès des femmes). Par contre, les maladies de l'appareil circulatoire sont responsables de 40% des décès des femmes et de 35% des décès des hommes. On trouve des caractéristiques tout à fait similaires dans l'UE-15 en moyenne.

Graphique 6: Parts des causes de décès selon le sexe au Luxembourg, moyenne 2007-2009 (en % du total des décès des hommes, resp. des femmes)



Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé

Graphique 7: Parts des causes de décès selon le sexe dans l'UE-15, moyenne 2007-2009 (en % du total des décès des hommes, resp. des femmes)



Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé

En ce qui concerne la mortalité due aux tumeurs malignes, on note que la part due à des tumeurs du larynx, de la trachée et des poumons est beaucoup plus élevée pour les hommes (28.3% au Luxembourg de l'ensemble des décès dus à des tumeurs malignes) que pour les femmes (14.8% au Luxembourg). On retrouve un écart très similaire dans l'UE-15. La consommation tabagique différenciée entre hommes et femmes ainsi que les évolutions au cours des dernières années expliquent cet écart.

Pour les hommes, 2 catégories de tumeurs malignes, à savoir les tumeurs du larynx, de la trachée et des poumons (28.3%) et les tumeurs de la prostate (10.1%) représentent près de 40% du total des décès dus à des tumeurs malignes au Luxembourg. En ajoutant les tumeurs malignes du côlon (9.0%), ce sont donc 3 catégories de tumeurs malignes qui expliquent 50% du total des décès des hommes dus à des tumeurs malignes.

Pour les femmes au Luxembourg, 16% du total des décès dus à des tumeurs malignes résultent de tumeurs du sein. Près de 30% du total des décès féminins dus à des tumeurs malignes sont expliqués par les tumeurs du sein (16%), du col de l'utérus et d'autres parties de l'utérus (6%) et de l'ovaire (7%).

Tableau 3: Structure de la mortalité due aux tumeurs malignes au Luxembourg et dans l'UE-15 selon le sexe, moyenne 2007-2009 (en % du total des décès dus à des tumeurs malignes)

	UE-15		Luxembourg	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tumeurs malignes (C00-C97)	100.0	100.0	100.0	100.0
Tumeur maligne de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx	2.6	1.1	2.1	1.3
Tumeur maligne de l'oesophage	3.3	1.5	3.2	1.1
Tumeur maligne de l'estomac	4.9	4.2	3.9	2.6
Tumeur maligne du côlon	7.7	9.1	9.0	11.3
Tumeur maligne du rectum et de l'anus	3.4	3.2	2.6	2.4
Tumeur maligne du foie et des voies biliaires intra-hépatiques	4.6	3.0	5.3	3.5
Tumeur maligne du pancréas	5.3	6.8	6.2	7.6
Tumeur maligne du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon	27.1	13.6	28.3	14.8
Mélanome malin de la peau	1.2	1.2	1.5	0.7
Tumeur maligne du sein	0.1	17.0	0.2	16.3
Tumeur maligne de l'utérus (col de l'utérus et autres parties de l'utérus)	...	4.3	...	5.9
Tumeur maligne de l'ovaire	...	5.3	...	6.5
Tumeur maligne de la prostate	10.5	...	10.1	...
Tumeur maligne du rein, à l'exception du bassin	2.3	1.8	1.5	1.5
Tumeur maligne de la vessie	4.2	1.9	3.6	1.7
Tumeurs malignes primitives ou présumées primitives des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés	7.7	8.4	8.1	9.2

Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé

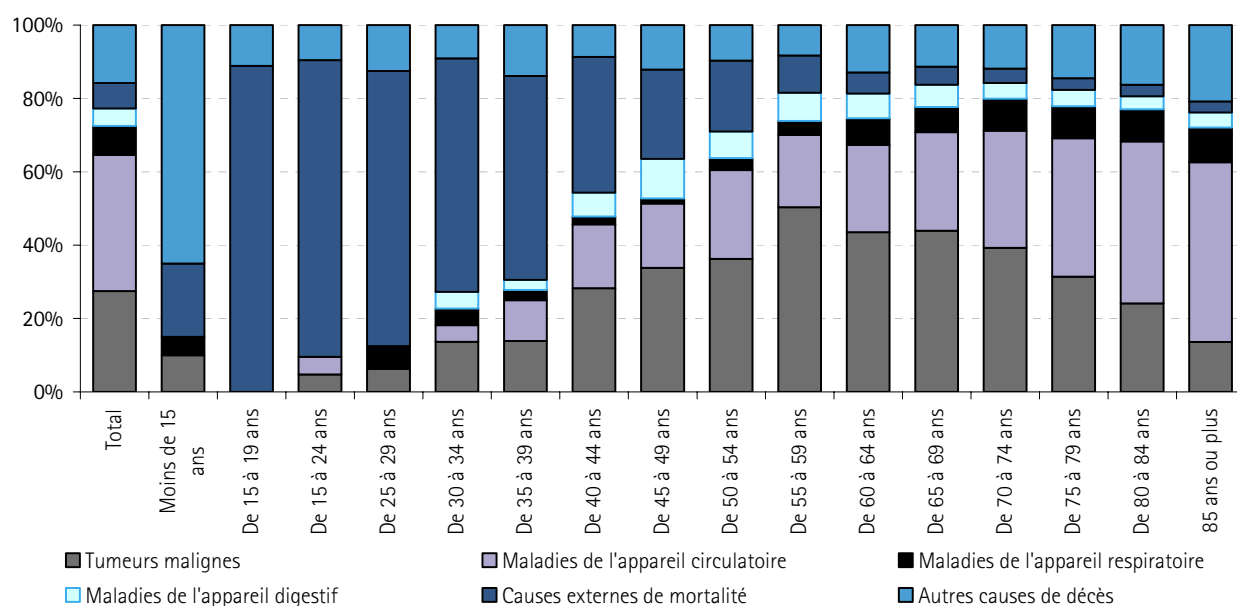
Les causes de décès selon l'âge

Les causes de décès ne sont pas réparties uniformément sur les différentes classes d'âge. Dans ce qui suit, on s'est limité à représenter l'évolution de 6 grandes catégories de décès: les tumeurs malignes, les maladies de l'appareil circulatoire, les maladies de l'appareil respiratoire, les maladies de l'appareil digestif et les causes externes de mortalité et toutes les autres causes de décès agrégées.

Les moins de 15 ans

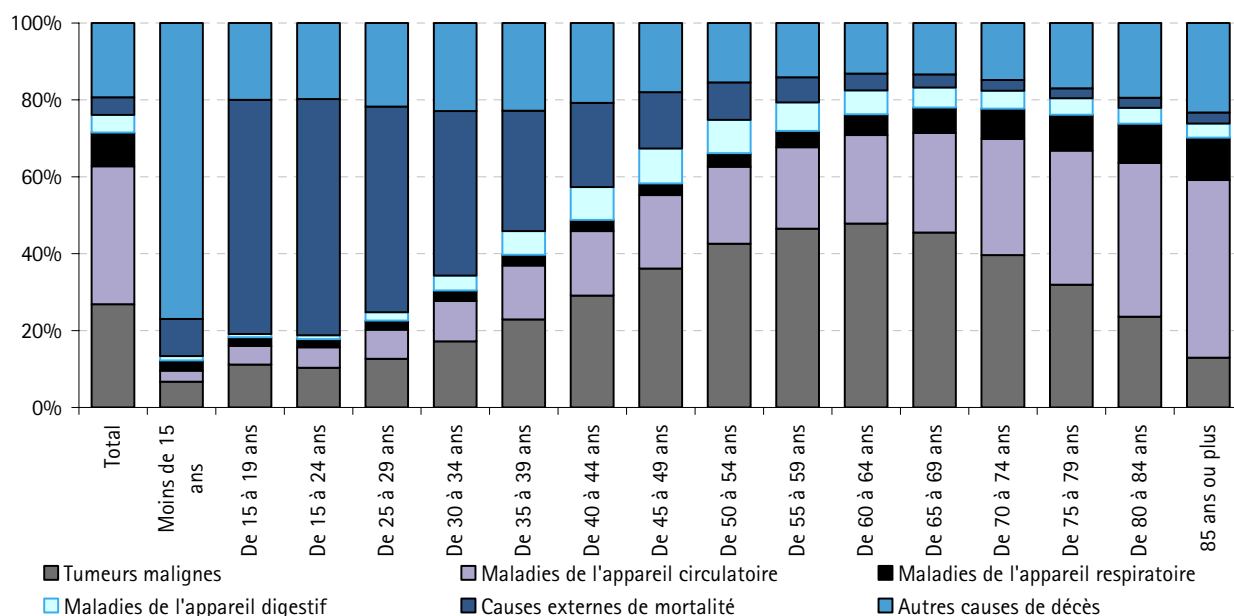
Dans la classe d'âge des moins de 15 ans, on remarque que « les **autres causes de décès** » sont largement prédominantes (65% du total des décès). Dans cet agrégat sont en fait inclus la mortalité résultant de « certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale » et de « malformations congénitales et anomalies chromosomiques » qui expliquent 36%, resp. 21% (soit ensemble près de 60%) de la mortalité des moins de 15 ans.

Graphique 8: Parts des causes de décès selon l'âge au Luxembourg, moyenne 2007-2009 (en % du total des décès)



Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé N.B. : Il s'agit ici de pourcentages « bruts », c'est-à-dire incluant les décès des non-résidents (et plus particulièrement des frontaliers). Le fait que dans la classe d'âge des 15-19 ans, les tumeurs malignes n'apparaissent pas dans les causes de mortalité ne signifie pas qu'il n'y ait pas de décès pour ces causes à cet âge, puisqu'un certain nombre de jeunes patients décèdent dans les centres universitaires spécialisés à l'étranger

Graphique 9: Parts des causes de décès selon l'âge dans l'UE-15, moyenne 2007-2009 (en % du total des décès)



Source : EUROSTAT

Les 15 à 39 ans

Dans la classe d'âge de 15 ans à 39 ans, ce sont les « **causes externes de mortalité** » – accidents (dont accidents de transport, chutes et intoxications), suicides et homicides – qui prédominent et cela plus largement au Luxembourg que dans l'UE-15 en moyenne. En moyenne pour les années 2007-2009, les décès pour des causes externes représentent 68.3% de l'ensemble des décès de la classe d'âge de 15 à 39 ans, alors que ces causes externes ne représentent que 7% des décès de l'ensemble des classes d'âge (voir annexe 1). Pour les 15-39 ans, les causes externes de décès sont d'ailleurs plus répandues au Luxembourg que dans l'UE-15 en moyenne. La part des causes externes dans le total des décès de la classe d'âge des 15 à 39 ans atteint « seulement » 47% dans l'UE-15 en moyenne sur les années 2007-2009.⁶⁸

L'écart entre les hommes et les femmes est net. La part des causes externes atteint 75% du total décès des hommes âgés de 15 à 39 ans au Luxembourg. Pour les femmes de cette même classe d'âge, la part des causes externes ne représente que 32% du total des décès.

Les 40 à 59 ans

A partir de la classe d'âge des 35-39 ans, la part des décès résultant de **tumeurs malignes** s'accroît fortement. La part des tumeurs malignes dans les décès de la classe d'âge des 55 à 59 ans atteint 51% en moyenne sur les années 2007-2009, alors que cette part n'est que de 14% pour les 35-39 ans.

Les 60 ans et plus

La part des **maladies circulatoires** – cardiopathies ischémiques, autres formes de cardiopathies, maladies cérébrovasculaires – dans les causes de décès augmente de façon continue au cours du cycle de vie, mais c'est à partir de la soixantaine que leur pourcentage dans les causes des décès se développe le plus fortement. Pour les 85 ans et plus, les maladies de l'appareil circulatoire représentent 49% des causes de décès (en moyenne de 2007 à 2009), alors que la part de ces causes de mortalité dans le total des décès de la classe d'âge des 55-59 ans n'est que de 20%. A noter que la part des maladies cérébrovasculaires (qui

font partie des maladies de l'appareil circulatoire) passe de quelque 5% du total des décès de la classe d'âge des 60-64 ans à plus de 11% du total des décès dans la classe d'âge des 80 et plus.

Accès aux examens médicaux

Dans l'enquête EU-SILC (European Survey on Income and Living Conditions), on demande aux enquêtés s'ils ont des besoins non satisfaits d'un examen médical. Au Luxembourg, en 2009, 97.2% de la population affirment ne pas avoir de besoins non-satisfaits d'examen médical. Même pour les personnes ayant les revenus les plus bas (1er quintile des revenus), les besoins non satisfaits sont l'exception: 97.1% des personnes faisant partie de ce groupe disent ne pas avoir de besoins non-satisfaits au Luxembourg. Seulement 1.5% des personnes résidant au Luxembourg et faisant partie du premier quintile des revenus (c'est-à-dire les 20% de la population dont le revenu est le plus faible) invoquent le coût pour expliquer leur besoin non-satisfait d'examen médical. Dans les groupes de revenus supérieurs, les besoins non satisfaits pour cause de cherté sont encore plus faibles. En d'autres mots, le statut économique semble n'avoir qu'un impact relativement limité sur l'accès à un examen médical au Luxembourg.

Tableau 4: Besoins non-satisfaits d'examen médical par quintiles de revenus selon les raisons invoquées, 2009 (en %)

	1er quintile du revenu équivalent		3e quintile du revenu équivalent		5e quintile du revenu équivalent		Total
Préfère attendre et voir si le problème se résout de lui- même	UE-27	LU	UE-27	LU	UE-27	LU	UE-27 LU
Trop cher	4.2	1.5	1.6	0.4	0.5	0.1	1.9 0.4
Trop loin pour voyager	0.4	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.2 0.0
Pas le temps	0.9	0.4	1.1	0.3	1.3	0.5	1.1 0.4
Pas de besoin non satisfait	90.0	97.1	93.5	97.1	95.1	98.1	93.1 97.2
Ne connaît pas un bon médecin ou spécialiste	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1 0.1
Liste d'attente	1.1	0.4	0.9	0.0	0.8	0.5	1.0 0.2
Peur du médecin, de l'hôpital, de l'examen ou du traitement	0.5	0.1	0.3	0.1	0.3	0.1	0.4 0.3
Préfère attendre et voir si le problème se résout de lui- même	1.7	0.4	1.3	1.8	1.0	0.5	1.4 1.0
Autres raisons	1.1	0.1	1.0	0.3	0.9	0.2	1.0 0.4

Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

En 2009, dans l'UE-27, 93.1 % des citoyens affirment qu'ils n'ont pas de besoin non-satisfait d'examen médical, un pourcentage un peu plus faible qu'au Luxembourg (97.1%). Dans le 1er quintile des revenus, le taux descend à 90% dans l'UE-27 (contre 97.1% au Luxembourg). 4.2% des citoyens de l'UE-27 (contre 1.5% au Luxembourg) se trouvant en bas de l'échelle

⁶⁸ A noter cependant qu'il s'agit ici de pourcentages « bruts », c'est-à-dire incluant les décès des non-résidents (et plus particulièrement des frontaliers) (voir également l'encadré intitulé « Remarques importantes »)

des revenus (1er quintile des revenus) affirment qu'un examen médical serait trop cher.

Néanmoins, la moyenne de l'UE-27 cache des divergences importantes entre pays, surtout en bas de la hiérarchie des revenus. En 2009, dans le 1er quintile des revenus, la part des personnes disant avoir un besoin non-satisfait d'examen médical à cause du coût atteint 19% en Bulgarie, près de 18% en Lettonie et 13% en Roumanie. Suivent l'Italie et la Grèce avec 8.5% des personnes du premier quintile des revenus affirmant qu'un examen médical serait trop cher.

Tableau 5: Besoins non-satisfaits d'examen dentaire par quintiles de revenus selon les raisons invoquées, 2009 (en %)

Raison	1er quintile du revenu équivalent		3e quintile du revenu équivalent		5e quintile du revenu équivalent		Total	
	UE-27	LU	UE-27	LU	UE-27	LU	UE-27	LU
Trop cher	7.6	1.5	3.9	0.3	1.3	0.2	4.1	0.5
Trop loin pour voyager	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Pas le temps	0.5	0.4	0.6	0.2	0.9	0.7	0.7	0.3
Pas de besoin non satisfait	88.1	96.9	92.7	97.8	95.5	97.7	92.3	97.7
Ne connaît pas un bon médecin ou spécialiste	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1
Liste d'attente	0.7	0.0	0.6	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0
Peur du médecin, de l'hôpital, de l'examen ou du traitement	1.3	0.7	0.9	0.7	0.7	0.6	1.0	0.7
Préfère attendre et voir si le problème se résout de lui-même	0.7	0.2	0.5	0.8	0.4	0.8	0.5	0.5
Autres raisons	0.9	0.3	0.8	0.3	0.7	0.2	0.8	0.2

Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

En ce qui concerne les besoins non-satisfaits d'un examen dentaire, la situation est assez comparable. Au Luxembourg, même parmi les personnes en bas de l'échelle des revenus (1er quintile), la part de ceux qui doivent renoncer à un examen dentaire à cause du coût est très faible (1.5% en 2009). Par contre, dans l'UE-27, dans le 1er quintile des revenus, le pourcentage des personnes qui disent que le coût d'un examen dentaire serait trop élevé atteint près de 8% (soit un niveau plus élevé que dans le cas d'un examen médical).

Perception de l'état de santé

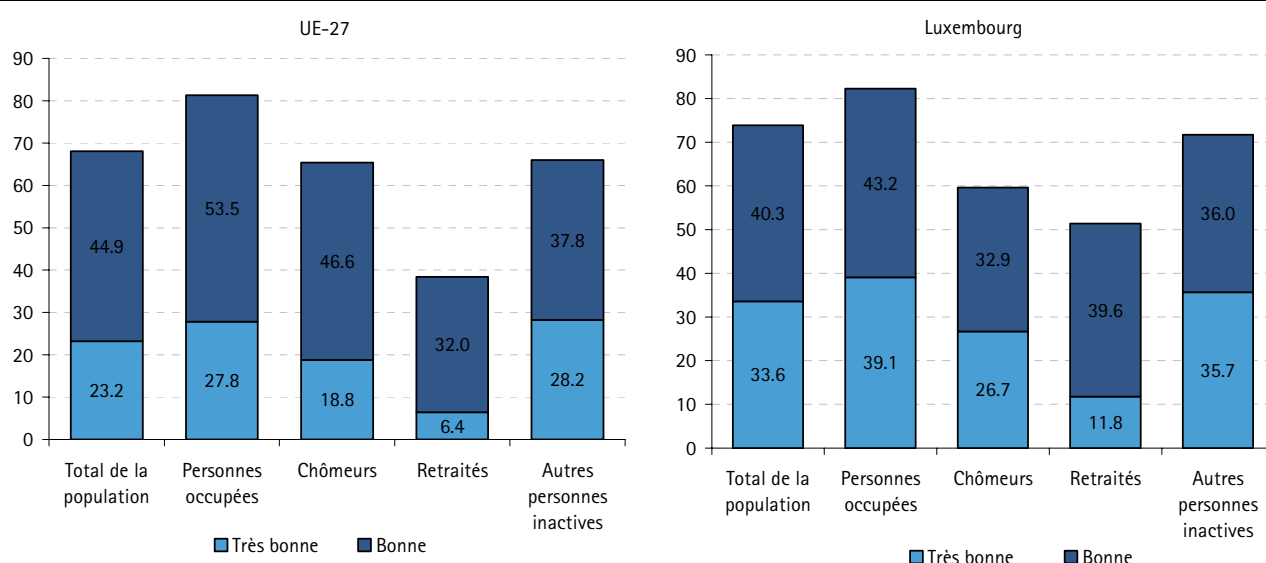
Dans le cadre de l'enquête EU-SILC on demande également aux enquêtés comment ils perçoivent leur état de santé

Tableau 6: Perception de l'état de santé, 2009 (en %)

	Très bonne		Bonne		Total "bonne" et "très bonne"		Correcte		Mauvaise		Très mauvaise	
LV	4.1		43.5		47.6		36.5		13.1		3.0	
PT	9.3		38.5		47.8		32.8		14.2		5.8	
LT	7.3		42.6		49.9		32.5		14.7		3.4	
EE	6.6		45.2		51.8		34.2		12.6		1.5	
HU	17.6		38.4		56.0		26.5		13.3		4.8	
PL	17.3		39.0		56.3		27.2		13.5		3.3	
SI	17.1		42.9		60.0		26.9		10.2		3.6	
CZ	18.9		42.4		61.3		26.0		10.4		2.3	
SK	20.9		41.2		62.1		23.3		11.0		4.1	
IT	13.3		50.5		63.8		25.4		8.4		2.8	
DE	16.9		48.3		65.2		26.9		6.4		1.5	
BG	17.8		47.5		65.3		21.8		9.9		3.3	
UE-27	23.2		44.9		68.1		22.5		7.5		2.1	
FR	25.2		43.5		68.7		22.3		7.9		1.3	
FI	21.9		47.1		69.0		23.6		6.1		1.1	
MT	24.0		45.2		69.2		26.2		4.0		0.6	
AT	31.7		38.4		70.1		21.2		6.6		2.6	
RO	26.5		43.7		70.2		21.0		7.0		2.0	
ES	16.6		54.7		71.3		20.2		6.5		2.5	
DK	29.1		43.3		72.4		20.2		5.0		2.9	
BE	28.1		45.4		73.5		17.8		7.1		1.7	
LU	33.6		40.3		73.9		17.7		6.9		1.6	
EL	51.3		24.0		75.3		15.0		6.6		3.4	
NO	29.9		46.6		76.5		16.2		6.3		1.1	
CY	43.3		33.3		76.6		15.3		6.2		2.1	
NL	24.1		53.6		77.7		17.5		4.2		0.9	
SE	39.1		40.4		79.5		15.2		4.2		1.4	
UK	41.8		38.1		79.9		14.7		4.4		1.1	
IS	45.8		34.4		80.2		15.4		3.2		1.6	
CH	30.7		50.2		80.9		15.7		2.7		0.6	
IE	43.8		39.6		83.4		13.8		2.3		0.5	

Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Au Luxembourg, en 2009, 73.9% des personnes perçoivent leur état de santé comme bon (40.3%) ou « très bon » (33.6%). Le Grand-Duché se situe à la fin du premier tiers des pays européens si on les classe selon le total des réponses « bonne » ou « très bonne » santé.

Graphique 10: Perception de l'état de santé selon le statut d'activité dans l'UE-27 et au Luxembourg, 2009 (en %)

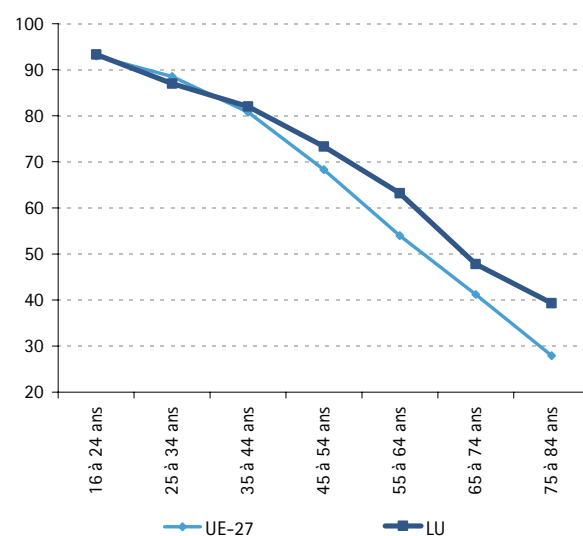
Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

L'Irlande se classe en tête avec 83.4% des personnes qui affirment que leur état de santé est bon ou très bon. Viennent ensuite la Suisse (80.9%), l'Islande (80.2%), le Royaume-Uni (79.9%) et la Suède (79.5%). En fin de tableau, on trouve les pays de l'Est européen (mis à part la Bulgarie et la Roumanie qui, dans ce domaine, sont un peu mieux situés) avec le Portugal intercalé.

Dans le total des personnes qui estiment que leur état de santé est bon ou très bon, la part de ceux qui affirment qu'il est « très bon » est beaucoup plus élevé au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne (33.8% du total de la population au Luxembourg, contre 23.2% dans l'UE-27).

Si l'accès à un examen médical semble peu influencé par le statut socio-économique des habitants au Luxembourg, tel n'est pas le cas dans le domaine de la perception de l'état de santé. On a vu que près de 74% du total de la population du Luxembourg jugent leur santé comme bonne ou très bonne. Pour les chômeurs, ce taux n'est que de 60%, alors que, dans la population occupée, 82% de personnes estiment que leur état de santé est bon ou très bon. Pour les retraités, le taux est plus faible. Il dépasse seulement légèrement les 50%. En fait, avec l'âge le taux de satisfaction avec l'état de santé décline (on y reviendra plus loin). Il s'agit néanmoins également de noter que la perception de leur état de santé par les retraités est largement plus positive au Luxembourg que dans l'UE-27 en moyenne. Dans l'UE-27, seulement 38% des retraités affirment qu'ils ont une

santé bonne ou très bonne, contre 50% des retraités au Luxembourg.

Graphique 11: Part des personnes affirmant être en bonne ou en très bonne santé au Luxembourg et dans l'UE-27 selon l'âge, 2009 (en %)

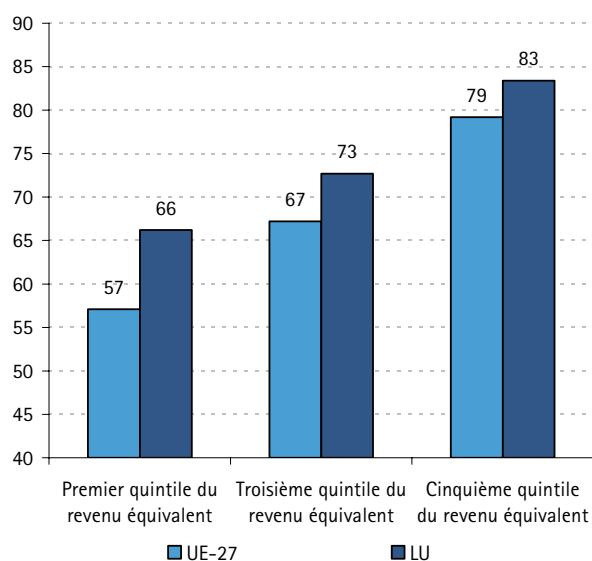
Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Dans l'UE-27, comme au Luxembourg, la part des personnes affirmant en bonne ou très bonne santé diminue avec l'âge dans la classe d'âge des 16-24 ans, 93% des personnes sont satisfaites de leur état de santé. Le pourcentage est pratiquement identique dans l'UE-27 en moyenne. A partir de l'âge de 25 ans la perception de l'état de santé devient moins positive, d'abord de façon modérée (jusqu'à la cinquantaine), puis plus rapidement. A noter cependant qu'un écart

se creuse entre le Luxembourg et l'UE-27 en moyenne. En 2009, dans la classe d'âge des 75 à 84 ans, 40% des résidents du Luxembourg affirment que leur santé est bonne ou très bonne alors qu'ils sont seulement 28% dans l'UE-27 dans cette classe d'âge à affirmer que leur état de santé est bon ou très bon.

On a vu que le statut d'activité a un impact sur la perception de la santé, c'est également le cas des revenus. Au Luxembourg, en 2009, dans le premier quintile des revenus (les 20% des personnes ayant les revenus les plus faibles), 66% des personnes affirment être en bonne ou très bonne santé. Ils sont 83% à dire la même chose dans le 5e quintile des revenus (c'est-à-dire parmi les 20% de personnes ayant les revenus les plus élevés).. On retrouve cette caractéristique dans l'UE-27. On note cependant que l'écart entre le premier quintile des revenus (57% de satisfaits de leur santé) et le cinquième quintile des revenus (79%) est plus prononcé dans l'UE-27 qu'au Luxembourg.

Graphique 12: Part des personnes affirmant être en bonne ou en très bonne santé au Luxembourg et dans l'UE-27 selon le revenu, 2009 (en %)

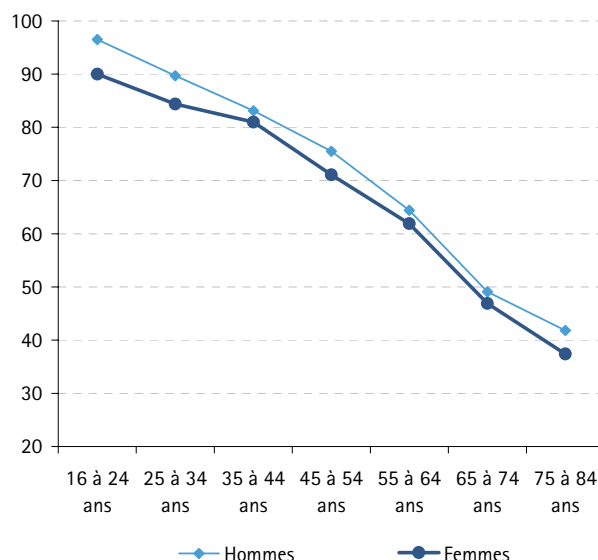


Source: EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à affirmer qu'elles sont en « bonne » ou « très bonne » santé. Au Luxembourg, 76% des hommes sont dans ce cas, contre 72% des femmes. Dans l'UE-27, 71% des hommes et 65% des femmes affirment être en bonne ou en très bonne santé. Les femmes ont une longévité plus importante que les hommes et on a vu qu'avec l'âge la perception de la santé devient moins positive. On pourrait donc penser que les taux plus faibles des femmes soient dus à cette longévité qui se répercuterait sur la moyenne. Or, il n'est rien. En

fait, l'écart entre hommes et femmes est présent à tous les âges et il est d'ailleurs particulièrement développé pour les jeunes de 16 à 24 ans.

Graphique 13: Part des personnes affirmant être en bonne ou en très bonne santé au Luxembourg selon le sexe et selon l'âge, 2009 (en %)



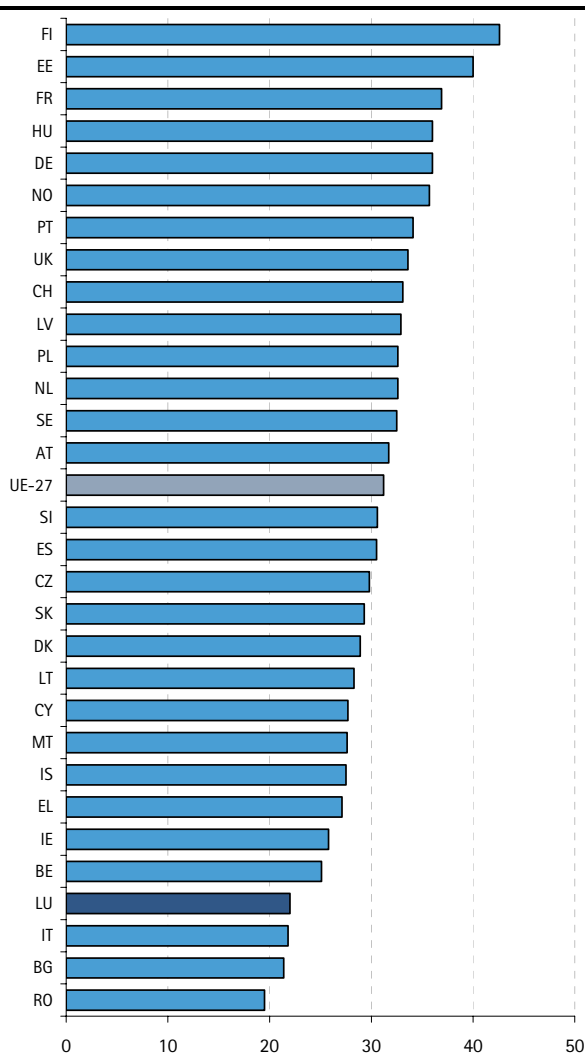
Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Maladie ou handicap de longue durée

Dans l'enquête EU-SILC, une autre question concerne le fait de souffrir ou non d'une maladie ou d'une affection chronique (de longue durée) ou d'un handicap.

Parmi les pays européens, le Luxembourg est un des pays où le pourcentage de personnes affirmant souffrir une maladie de longue durée ou d'un handicap est relativement faible. En 2009, 22% de l'ensemble de la population du Grand-Duché sont dans ce cas. La Belgique ne se trouve pas très loin du Luxembourg, alors que l'Allemagne et la France sont assez mal placées ; ce qui explique d'ailleurs le fait que la position de ces pays dans le domaine de l'espérance de vie « en bonne santé » se détériore par rapport à l'espérance de vie 'simple' (voir plus haut dans le présent chapitre).

Dans ce domaine, on trouve (comme pour la perception subjective de l'état de santé) des différences considérables liées au statut d'activité. Rappelons que 22% de l'ensemble de la population au Luxembourg disent avoir une maladie de longue durée ou un handicap. Pour la population en emploi, le pourcentage est de 16%, alors qu'on atteint 31% pour les chômeurs et 36% pour les retraités.

Graphique 14: Part des personnes qui affirment avoir une maladie de longue durée ou un handicap, 2009 (en %)

Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Dans l'UE-27, on décèle également des taux de maladie de longue durée ou de handicap (auto-évalués) plus élevés pour les chômeurs et les retraités. A noter cependant que, comparé à la France, à l'Allemagne et à l'UE-27 en moyenne, le pourcentage pour les retraités est très faible au Luxembourg (35.8% contre 62.1% en France, 62.4% en Allemagne et 57.3% dans l'UE-27 en moyenne)

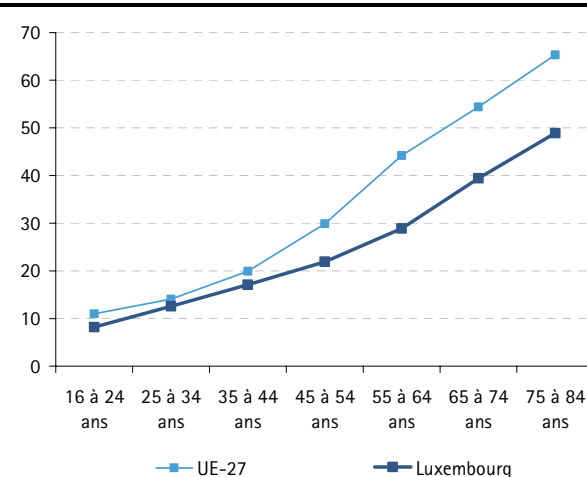
Tableau 7: Part des personnes qui affirment avoir une maladie de longue durée ou un handicap selon le statut d'activité, 2009 (en %)

	Population	Personnes occupées	Chômeurs	Retraités	Autres personnes inactives
UE-27	31.2	20.0	30.0	57.3	32.3
Belgique	25.1	15.4	28.0	41.7	30.5
Allemagne	36.0	24.1	47.1	62.4	29.7
France	36.9	26.0	35.6	62.1	31.1
Luxembourg	22.0	16.0	30.7	35.8	25.5

Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

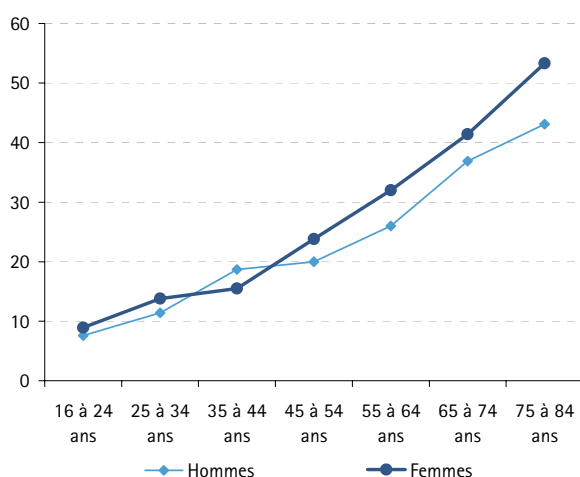
On a vu que la perception subjective de la santé se détériore avec l'âge. On retrouve cette caractéristique lorsqu'on demande au gens s'ils ont une maladie de longue durée ou un handicap. Au Luxembourg, seulement 8% des personnes dans la classe d'âge des 16-24 ans disent avoir une maladie de longue durée ou un handicap. Dans la classe d'âge des 75-84 ans on arrive à un pourcentage de 49%.

Il faut néanmoins noter que, dans l'UE-27 en moyenne, cette évolution est beaucoup plus prononcée. Dans la classe d'âge des 16-24 ans, la le pourcentage des personnes qui font état d'une maladie de longue durée ou d'un handicap est de 11% (donc assez près du taux du Luxembourg qui est de 8%). L'écart entre le Luxembourg et l'UE-27 augmente rapidement à partir de la classe d'âge des 35-44 ans. Pour les 75-84 ans, la part des personnes qui affirment avoir une maladie de longue durée ou un handicap atteint 65% dans l'UE-27 en moyenne, contre seulement 49% au Luxembourg.

Graphique 15: Part des personnes affirmant avoir une maladie de longue durée ou un handicap au Luxembourg et dans l'UE-27 selon l'âge, 2009 (en %)

Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Graphique 16: Part des personnes affirmant avoir une maladie de longue durée ou un handicap au Luxembourg selon le sexe et selon l'âge, 2009 (en %)

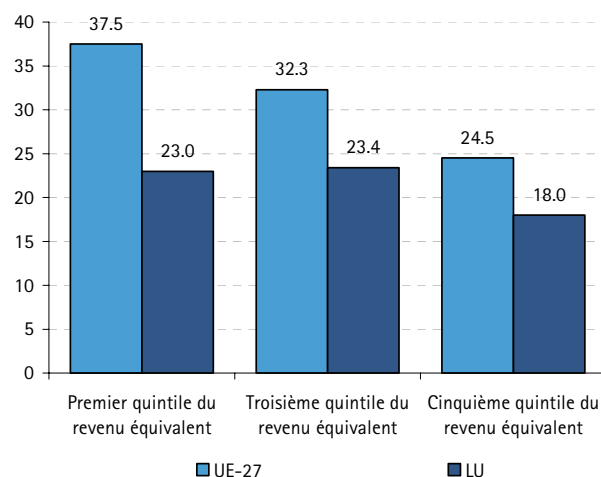


Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Les différences de genre sont peu importantes aux âges jeunes. Au Luxembourg, dans la classe d'âge de 25 à 34 ans, 11% des hommes et 14% des femmes font état d'une maladie de longue durée ou d'un handicap. Dans la classe d'âge des 75-84 ans, 53% des femmes, mais seulement 43% des hommes sont dans ce cas.

On a vu que la perception de la santé est d'autant plus positive que les revenus sont plus élevés. En ce qui concerne les maladies de longue durée et les handicaps on retrouve cet impact du revenu. Dans l'UE-27, près de 38% des personnes ayant les revenus les plus faibles (1er quintile des revenus) font état d'une maladie de longue durée ou d'un handicap. Dans le groupe qui a les revenus les plus élevés (5e quintile des revenus), le pourcentage n'est que de quelque 25% dans l'UE-27. Au Luxembourg, c'est également parmi les personnes qui ont les revenus les plus élevés (5e quintile) que le taux est le plus faible: 18% disent avoir une maladie de longue durée ou un handicap, contre 23% dans le premier quintile des revenus. À noter néanmoins que l'impact du niveau de revenu au Luxembourg semble moindre que dans l'UE-27.

Graphique 17: Part des personnes qui affirment avoir une maladie de longue durée ou un handicap selon le revenu au Luxembourg et dans l'UE-27, 2009 (en %)



Source : EUROSTAT, STATEC, CEPS (EU-SILC)

Annexe 1: Parts des causes externes de décès dans le total des décès et dans les décès des 15-39 ans , moyenne 2007-2009

	Hommes + femmes				Hommes				Femmes			
	Toutes classes d'âge		Classe d'âge des 15-39 ans		Toutes classes d'âge		Classe d'âge des 15-39 ans		Toutes classes d'âge		Classe d'âge des 15-39 ans	
	Nombre de décès	Part dans l'ensemble des décès (en %)	Nombre	Part dans la classe d'âge de 15-39 ans (en %)	Nombre de décès	Part dans l'ensemble des décès (en %)	Nombre	Part dans la classe d'âge de 15-39 ans (en %)	Nombre de décès	Part dans l'ensemble des décès (en %)	Nombre	Part dans la classe d'âge de 15-39 ans (en %)
Toutes causes de mortalité	3 611	100.0	104	100.0	1 759	100.0	69	100.0	1 851	100.0	37	100.0
Causes externes de mortalité	250	6.9	71	68.3	159	9.0	52	75.4	91	4.9	12	32.4
Accidents	168	4.7	45	43.3	99	5.6	31	44.9	68	3.7	6	16.2
Accidents de transport	39	1.1	21	20.2	31	1.8	16	23.2	8	0.4	2	5.4
Chutes	38	1.1	2	1.9	18	1.0	2	2.9	21	1.1	0	0.0
Intoxication accidentelle par des substances nocives et exposition à ces substances	30	0.8	15	14.4	20	1.1	10	14.5	10	0.5	4	10.8
Suicides	61	1.7	19	18.3	45	2.6	15	21.7	16	0.9	4	10.8
Homicides	7	0.2	2	1.9	6	0.3	1	1.4	1	0.1	0	0.0
Autres causes externes	14	0.4	5	4.8	9	0.5	5	7.2	4	0.2	2	5.4

Source : EUROSTAT, Ministère de la Santé N.B. : Il s'agit ici de pourcentages « bruts », c'est-à-dire incluant les décès des non-résidents (et plus particulièrement les frontaliers)